

Revue universitaire

ONZIÈME ANNÉE

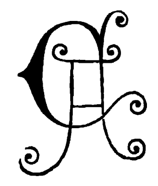
I

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie

Onzième année

TOME PREMIER



PARIS
Librairie Armand Colin
5, rue de Mézières, 5
—
1902

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement secondaire (Classe 3)

N° 1. — Onzième année. 15 Janvier 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin

5, rue de Mézières, Paris, 6e

La *Revue* paraît le 15 de chaque mois. — UN AN, de chaque mois : France, 10 fr. — Colonies & Étranger, 12 fr.

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, *5, rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

DE 1901

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le concours d'agrégation d'histoire et de géographie en 1901[1].

Comme les années précédentes, le nombre des futurs agrégés avait été fixé à *dix*. Pas plus que les années précédentes, cette mesure n'avait découragé les candidats.

Leur nombre varie peu, avec une légère tendance toutefois à la diminution. Il s'est présenté 87 candidats en 1897; 86, en 1898; 74, en 1899; 74, en 1900; 72, en 1901. Sur ce chiffre total de 72 candidats, 66 (au lieu de 65 en 1897, de 73 en 1898, de 70 en 1899, de 71 en 1900) ont fait toutes les compositions[2].

Comme en 1899, nous avons eu l'humiliant chagrin de constater une tentative de fraude. Le jury a été d'avis

1. Le concours a duré vingt jours, du 2 août au 22 août.
Le jury était composé comme suit : M. P. Foncin, inspecteur général de l'Instruction publique, *Président;* M. P. Guiraud, professeur à l'Université de Paris; M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale; M. Pfister, professeur à l'Université de Nancy; M. Lespagnol, professeur à l'Université de Lyon; M. Pagès, professeur au Lycée Carnot, *Secrétaire.*

2. Deux se sont retirés après la première composition; un, après la seconde; trois, après la troisième.

d'exclure du concours, pour cinq ans, le candidat coupable, — d'ailleurs un des derniers de la liste. L'Université qui s'efforce d'enseigner à ses élèves, avant toute chose, la franchise et la droiture, ne saurait tolérer à cet égard chez ses jeunes maîtres la moindre défaillance.

I

ÉPREUVES ÉCRITES.

Le sujet d'*Histoire ancienne* était : « Tibère. » Il correspondait au n° 6 du programme : « Les Césars et les Flaviens. » Il était relativement facile et pour ainsi dire classique.

Cette composition n'a pas fourni de copies vraiment distinguées ni de copies absolument nulles. Les notes extrêmes ont été de 2 et 8. La moyenne est tombée à 4,95, alors que l'année dernière elle avait été de 5,38. D'ailleurs les défauts sont toujours à peu près les mêmes : souci médiocre du plan et du style, préoccupation insuffisante de marquer le lien et le sens des événements, prédominance donnée à la mémoire sur l'intelligence.

La composition d'*Histoire du moyen âge* avait pour sujet : « Commerce, industrie, arts dans l'empire byzantin, au temps de Justinien. » Ce sujet ne pouvait paraître étroit qu'aux candidats qui avaient négligé de préparer le programme. Le n° 1 du programme d'histoire du moyen âge portait en effet : « Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle. »

Un certain nombre de candidats peu au courant de la question, ont essayé de se tirer d'affaire avec des considérations générales sur les conquêtes, sur la politique intérieure et sur l'œuvre législative de Justinien. D'autres n'avaient que des notions sur l'art et ignoraient le commerce et l'industrie. Quelques copies pourtant ont présenté un vif intérêt. En résumé, deux copies très distinguées ont obtenu les notes 9 et 8 1/2 ; neuf, vraiment bonnes, ont été notées de 7 3/4 à 7 ; un certain nombre n'ont pas dépassé la note 6 ; la majorité s'est tenue entre les notes 5 et 4. Celles-ci sont médiocres dans l'ensemble, mais présentent quelques bons passages ; elles attestent quelques connaissances, mais incomplètes et mal coordonnées. Les copies notées au-dessous de 4 ont été

assez rares et il y a eu peu de copies entièrement nulles. Les candidats, même les moins bien informés, avaient tous fait quelque lecture sur Justinien. Pourtant ce sujet spécial (industrie, commerce et arts) paraît les avoir un peu surpris. Quelques-uns seulement avaient fait sur la question des lectures assez étendues, ou avaient consulté directement les documents.

Le sujet d'*Histoire moderne et contemporaine* était : « Décrire le gouvernement en France, au temps de Louis XIV, après 1661 : le roi, le chancelier, les ministres, les secrétaires d'État, les conseils, les administrations provinciales. » Il était emprunté au n° 4 du programme : « Louis XIV : l'administration, les affaires religieuses, la société et les arts. »

Les compositions ont obtenu des notes supérieures à celles de l'année dernière. Sur 70 copies, 45 ont été notées au-dessus de la moyenne ; 20 environ ont mérité une bonne note ; très peu (une dizaine seulement), une note médiocre ou mauvaise. Les candidats étaient évidemment préparés par leurs études antérieures, en dehors même de toute la préparation spéciale que suppose le concours, à une connaissance générale des institutions de la France monarchique du XVII[e] siècle. Ils ont pu fournir ainsi une moyenne de connaissances assez satisfaisantes. Il faut cependant leur faire à presque tous un reproche, celui de n'avoir pas renouvelé ou précisé ces connaissances par un examen des textes importants, tels que Saint-Simon ou Spanheim, qui leur aurait permis d'atteindre davantage et de nous faire saisir la réalité des institutions et des hommes. Ces lectures indispensables nous ont trop souvent paru remplacées par un commerce trop assidu avec les manuels. L'un de ces manuels, entre autres, a servi de cadre et de substance même à un trop grand nombre de compositions qui témoignent ainsi de plus de mémoire que de réflexion ou d'étude. En résumé, nous avons eu un ensemble de compositions solides, régulières, généralement correctes, et parmi celles-là un petit nombre a indiqué de réels efforts, une vraie curiosité historique, le souci en un mot d'échapper aux formules trop générales ou banales par un examen précis des documents contemporains, des mœurs et des institutions du XVII[e] siècle.

Les candidats avaient à traiter en *Géographie* « Les grands

courants marins », question appartenant sans conteste à la « Géographie physique générale » inscrite au programme.

Cette étude exigeait la connaissance de notions essentielles d'océanographie et de circulation atmosphérique, c'est-à-dire de questions de géographie physique générale qu'un futur professeur de géographie n'a pas le droit d'ignorer. Cependant ce sujet classique n'était connu que d'un très petit nombre de candidats et, parmi ceux qui en possédaient avec une exactitude relative les éléments, un ou deux seulement étaient au courant des travaux récents. Les auteurs, trop rares, de certaines copies ont eu l'heureuse idée d'esquisser l'historique de la question. La plupart des candidats ont formulé des théories surannées ou inexactes sur la formation des courants; le rôle essentiel des vents n'a été le plus souvent qu'entrevu ; les questions de température, de salinité, de densité, de circulation verticale des eaux, de montées des eaux froides de fonds au départ des alizés sont à peine connues. Presque tous les candidats croient à une sorte de circulation schématique d'une grande régularité, à des courants-fleuves, et ne se rendent pas compte de la complexité, du caractère variable des phénomènes, non plus, d'ailleurs, que des faits bien acquis ou des points controversés. Dans la majeure partie des copies l'étude des courants par océan ne comporte presque jamais d'indications précises sur la vitesse, la température, le déplacement en latitude des masses océaniques en mouvement; le plus souvent c'est une nomenclature sans intérêt. La « construction » du Gulf Stream en dehors du golfe du Mexique n'est pas connue ; on ignore le trouble apporté dans la circulation du Pacifique Nord par les moussons d'Asie et aussi le régime si tourmenté de la région de Panama ; cette influence des moussons est plus nettement indiquée dans l'océan Indien ; mais on chercherait vainement dans les quatre cinquièmes des copies ce que nous savons de la circulation dans l'océan Arctique et l'océan Antarctique. — Les effets généraux des courants sont d'ordinaire mieux exposés.

En résumé, beaucoup de notes sont faibles : 34 copies sur 66 ont des notes égales ou inférieures à 3 1/2 ; 15 seulement ont des notes égales ou supérieures à 5 ; une copie a mérité la note 8 1/4.

Si l'on récapitule les résultats de cette première partie du concours, on constate que les moyennes des épreuves écrites ont été de 4,95 pour l'histoire ancienne, de 4,88 pour l'histoire du moyen âge, de 5,44 pour l'histoire moderne et contemporaine, de 3,53 pour la géographie.

Conformément à un vœu émis par le jury l'an dernier, les candidats ont été autorisés, pour les épreuves écrites, à faire usage de la *Chronologie générale*, par Dreyss, et de l'*Atlas de poche*, par Schrader.

II

Première admissibilité. — Épreuve pédagogique ou professionnelle.

Sur 72 candidats ayant fait toutes les compositions, 36 (au lieu de 37 en 1896, de 31 en 1897, de 35 en 1898, de 41 en 1899, de 38 en 1900) ont été déclarés admissibles au premier degré.

Le sort ayant désigné l'histoire du moyen âge comme programme des leçons pédagogiques ou professionnelles, 31 candidats ont déclaré qu'ils optaient pour l'histoire; 5 seulement ont choisi la géographie.

Voici, pour les deux ordres d'enseignement, le texte des leçons données par le jury. Elles ont été choisies dans le programme du concours :

Histoire du moyen âge.

1. État de la Gaule à l'avènement de Clovis.
2. Mœurs et état social des Francs d'après la loi salique.
3. Grégoire de Tours historien.
4. La reine Brunehaut.
5. La royauté mérovingienne au VIe siècle : administration centrale et locale.
6. L'Église franque au VIe siècle.
7. Justinien et l'Italie.
8. La conquête du royaume des Vandales et l'organisation de l'Afrique au temps de Justinien.
9. État de l'Allemagne et de l'Italie en 962. Restauration de l'Empire.
10. La lutte entre Henri IV et Grégoire VII.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement secondaire (Classe 2)

N° 1. — Onzième année. 15 Janvier 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration

Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes

Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin

5, rue de Mézières, Paris, 6e

La **Revue** paraît [illegible] — [illegible] : **France, 10 fr.** — **Colonies & Étranger, 12 fr.**

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, 5, *rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

DE 1901

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le concours d'agrégation d'histoire et de géographie en 1901[1].

Comme les années précédentes, le nombre des futurs agrégés avait été fixé à *dix*. Pas plus que les années précédentes, cette mesure n'avait découragé les candidats.

Leur nombre varie peu, avec une légère tendance toutefois à la diminution. Il s'est présenté 87 candidats en 1897; 86, en 1898; 74, en 1899; 74, en 1900; 72, en 1901. Sur ce chiffre total de 72 candidats, 66 (au lieu de 65 en 1897, de 73 en 1898, de 70 en 1899, de 71 en 1900) ont fait toutes les compositions[2].

Comme en 1899, nous avons eu l'humiliant chagrin de constater une tentative de fraude. Le jury a été d'avis

1. Le concours a duré vingt jours, du 2 août au 22 août.
Le jury était composé comme suit : M. P. Foncin, inspecteur général de l'Instruction publique, *Président;* M. P. Guiraud, professeur à l'Université de Paris; M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale; M. Pfister, professeur à l'Université de Nancy; M. Lespagnol, professeur à l'Université de Lyon; M. Pagès, professeur au Lycée Carnot, *Secrétaire.*

2. Deux se sont retirés après la première composition; un, après la seconde; trois, après la troisième.

d'exclure du concours, pour cinq ans, le candidat coupable, — d'ailleurs un des derniers de la liste. L'Université qui s'efforce d'enseigner à ses élèves, avant toute chose, la franchise et la droiture, ne saurait tolérer à cet égard chez ses jeunes maîtres la moindre défaillance.

I

ÉPREUVES ÉCRITES.

Le sujet d'*Histoire ancienne* était : « Tibère. » Il correspondait au n° 6 du programme : « Les Césars et les Flaviens. » Il était relativement facile et pour ainsi dire classique.

Cette composition n'a pas fourni de copies vraiment distinguées ni de copies absolument nulles. Les notes extrêmes ont été de 2 et 8. La moyenne est tombée à 4,95, alors que l'année dernière elle avait été de 5,38. D'ailleurs les défauts sont toujours à peu près les mêmes : souci médiocre du plan et du style, préoccupation insuffisante de marquer le lien et le sens des événements, prédominance donnée à la mémoire sur l'intelligence.

La composition d'*Histoire du moyen âge* avait pour sujet : « Commerce, industrie, arts dans l'empire byzantin, au temps de Justinien. » Ce sujet ne pouvait paraître étroit qu'aux candidats qui avaient négligé de préparer le programme. Le n° 1 du programme d'histoire du moyen âge portait en effet : « Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle. »

Un certain nombre de candidats peu au courant de la question, ont essayé de se tirer d'affaire avec des considérations générales sur les conquêtes, sur la politique intérieure et sur l'œuvre législative de Justinien. D'autres n'avaient que des notions sur l'art et ignoraient le commerce et l'industrie. Quelques copies pourtant ont présenté un vif intérêt. En résumé, deux copies très distinguées ont obtenu les notes 9 et 8 1/2 ; neuf, vraiment bonnes, ont été notées de 7 3/4 à 7 ; un certain nombre n'ont pas dépassé la note 6 ; la majorité s'est tenue entre les notes 5 et 4. Celles-ci sont médiocres dans l'ensemble, mais présentent quelques bons passages ; elles attestent quelques connaissances, mais incomplètes et mal coordonnées. Les copies notées au-dessous de 4 ont été

assez rares et il y a eu peu de copies entièrement nulles. Les candidats, même les moins bien informés, avaient tous fait quelque lecture sur Justinien. Pourtant ce sujet spécial (industrie, commerce et arts) paraît les avoir un peu surpris. Quelques-uns seulement avaient fait sur la question des lectures assez étendues, ou avaient consulté directement les documents.

Le sujet d'*Histoire moderne et contemporaine* était : « Décrire le gouvernement en France, au temps de Louis XIV, après 1661 : le roi, le chancelier, les ministres, les secrétaires d'État, les conseils, les administrations provinciales. » Il était emprunté au n° 4 du programme : « Louis XIV : l'administration, les affaires religieuses, la société et les arts. »

Les compositions ont obtenu des notes supérieures à celles de l'année dernière. Sur 70 copies, 45 ont été notées au-dessus de la moyenne ; 20 environ ont mérité une bonne note ; très peu (une dizaine seulement), une note médiocre ou mauvaise. Les candidats étaient évidemment préparés par leurs études antérieures, en dehors même de toute la préparation spéciale que suppose le concours, à une connaissance générale des institutions de la France monarchique du XVIIe siècle. Ils ont pu fournir ainsi une moyenne de connaissances assez satisfaisantes. Il faut cependant leur faire à presque tous un reproche, celui de n'avoir pas renouvelé ou précisé ces connaissances par un examen des textes importants, tels que Saint-Simon ou Spanheim, qui leur aurait permis d'atteindre davantage et de nous faire saisir la réalité des institutions et des hommes. Ces lectures indispensables nous ont trop souvent paru remplacées par un commerce trop assidu avec les manuels. L'un de ces manuels, entre autres, a servi de cadre et de substance même à un trop grand nombre de compositions qui témoignent ainsi de plus de mémoire que de réflexion ou d'étude. En résumé, nous avons eu un ensemble de compositions solides, régulières, généralement correctes, et parmi celles-là un petit nombre a indiqué de réels efforts, une vraie curiosité historique, le souci en un mot d'échapper aux formules trop générales ou banales par un examen précis des documents contemporains, des mœurs et des institutions du XVIIe siècle.

Les candidats avaient à traiter en *Géographie* « Les grands

courants marins », question appartenant sans conteste à la « Géographie physique générale » inscrite au programme.

Cette étude exigeait la connaissance de notions essentielles d'océanographie et de circulation atmosphérique, c'est-à-dire de questions de géographie physique générale qu'un futur professeur de géographie n'a pas le droit d'ignorer. Cependant ce sujet classique n'était connu que d'un très petit nombre de candidats et, parmi ceux qui en possédaient avec une exactitude relative les éléments, un ou deux seulement étaient au courant des travaux récents. Les auteurs, trop rares, de certaines copies ont eu l'heureuse idée d'esquisser l'historique de la question. La plupart des candidats ont formulé des théories surannées ou inexactes sur la formation des courants; le rôle essentiel des vents n'a été le plus souvent qu'entrevu; les questions de température, de salinité, de densité, de circulation verticale des eaux, de montées des eaux froides de fonds au départ des alizés sont à peine connues. Presque tous les candidats croient à une sorte de circulation schématique d'une grande régularité, à des courants-fleuves, et ne se rendent pas compte de la complexité, du caractère variable des phénomènes, non plus, d'ailleurs, que des faits bien acquis ou des points controversés. Dans la majeure partie des copies l'étude des courants par océan ne comporte presque jamais d'indications précises sur la vitesse, la température, le déplacement en latitude des masses océaniques en mouvement; le plus souvent c'est une nomenclature sans intérêt. La « construction » du Gulf Stream en dehors du golfe du Mexique n'est pas connue; on ignore le trouble apporté dans la circulation du Pacifique Nord par les moussons d'Asie et aussi le régime si tourmenté de la région de Panama; cette influence des moussons est plus nettement indiquée dans l'océan Indien; mais on chercherait vainement dans les quatre cinquièmes des copies ce que nous savons de la circulation dans l'océan Arctique et l'océan Antarctique. — Les effets généraux des courants sont d'ordinaire mieux exposés.

En résumé, beaucoup de notes sont faibles : 34 copies sur 66 ont des notes égales ou inférieures à 3 1/2; 15 seulement ont des notes égales ou supérieures à 5; une copie a mérité la note 8 1/4.

Si l'on récapitule les résultats de cette première partie du concours, on constate que les moyennes des épreuves écrites ont été de 4,95 pour l'histoire ancienne, de 4,88 pour l'histoire du moyen âge, de 5,44 pour l'histoire moderne et contemporaine, de 3,53 pour la géographie.

Conformément à un vœu émis par le jury l'an dernier, les candidats ont été autorisés, pour les épreuves écrites, à faire usage de la *Chronologie générale*, par Dreyss, et de l'*Atlas de poche*, par Schrader.

II

Première admissibilité. — Épreuve pédagogique ou professionnelle.

Sur 72 candidats ayant fait toutes les compositions, 36 (au lieu de 37 en 1896, de 31 en 1897, de 35 en 1898, de 41 en 1899, de 38 en 1900) ont été déclarés admissibles au premier degré.

Le sort ayant désigné l'histoire du moyen âge comme programme des leçons pédagogiques ou professionnelles, 31 candidats ont déclaré qu'ils optaient pour l'histoire; 5 seulement ont choisi la géographie.

Voici, pour les deux ordres d'enseignement, le texte des leçons données par le jury. Elles ont été choisies dans le programme du concours :

Histoire du moyen âge.

1. État de la Gaule à l'avènement de Clovis.
2. Mœurs et état social des Francs d'après la loi salique.
3. Grégoire de Tours historien.
4. La reine Brunehaut.
5. La royauté mérovingienne au VIe siècle : administration centrale et locale.
6. L'Église franque au VIe siècle.
7. Justinien et l'Italie.
8. La conquête du royaume des Vandales et l'organisation de l'Afrique au temps de Justinien.
9. État de l'Allemagne et de l'Italie en 962. Restauration de l'Empire.
10. La lutte entre Henri IV et Grégoire VII.

courants marins », question appartenant sans conteste à la « Géographie physique générale » inscrite au programme.

Cette étude exigeait la connaissance de notions essentielles d'océanographie et de circulation atmosphérique, c'est-à-dire de questions de géographie physique générale qu'un futur professeur de géographie n'a pas le droit d'ignorer. Cependant ce sujet classique n'était connu que d'un très petit nombre de candidats et, parmi ceux qui en possédaient avec une exactitude relative les éléments, un ou deux seulement étaient au courant des travaux récents. Les auteurs, trop rares, de certaines copies ont eu l'heureuse idée d'esquisser l'historique de la question. La plupart des candidats ont formulé des théories surannées ou inexactes sur la formation des courants; le rôle essentiel des vents n'a été le plus souvent qu'entrevu ; les questions de température, de salinité, de densité, de circulation verticale des eaux, de montées des eaux froides de fonds au départ des alizés sont à peine connues. Presque tous les candidats croient à une sorte de circulation schématique d'une grande régularité, à des courants-fleuves, et ne se rendent pas compte de la complexité, du caractère variable des phénomènes, non plus, d'ailleurs, que des faits bien acquis ou des points controversés. Dans la majeure partie des copies l'étude des courants par océan ne comporte presque jamais d'indications précises sur la vitesse, la température, le déplacement en latitude des masses océaniques en mouvement; le plus souvent c'est une nomenclature sans intérêt. La « construction » du Gulf Stream en dehors du golfe du Mexique n'est pas connue ; on ignore le trouble apporté dans la circulation du Pacifique Nord par les moussons d'Asie et aussi le régime si tourmenté de la région de Panama ; cette influence des moussons est plus nettement indiquée dans l'océan Indien ; mais on chercherait vainement dans les quatre cinquièmes des copies ce que nous savons de la circulation dans l'océan Arctique et l'océan Antarctique. — Les effets généraux des courants sont d'ordinaire mieux exposés.

En résumé, beaucoup de notes sont faibles : 34 copies sur 66 ont des notes égales ou inférieures à 3 1/2; 15 seulement ont des notes égales ou supérieures à 5; une copie a mérité la note 8 1/4.

Si l'on récapitule les résultats de cette première partie du concours, on constate que les moyennes des épreuves écrites ont été de 4,95 pour l'histoire ancienne, de 4,88 pour l'histoire du moyen âge, de 5,44 pour l'histoire moderne et contemporaine, de 3,53 pour la géographie.

Conformément à un vœu émis par le jury l'an dernier, les candidats ont été autorisés, pour les épreuves écrites, à faire usage de la *Chronologie générale*, par Dreyss, et de l'*Atlas de poche*, par Schrader.

II

Première admissibilité. — Épreuve pédagogique ou professionnelle.

Sur 72 candidats ayant fait toutes les compositions, 36 (au lieu de 37 en 1896, de 31 en 1897, de 35 en 1898, de 41 en 1899, de 38 en 1900) ont été déclarés admissibles au premier degré.

Le sort ayant désigné l'histoire du moyen âge comme programme des leçons pédagogiques ou professionnelles, 31 candidats ont déclaré qu'ils optaient pour l'histoire; 5 seulement ont choisi la géographie.

Voici, pour les deux ordres d'enseignement, le texte des leçons données par le jury. Elles ont été choisies dans le programme du concours :

Histoire du moyen âge.

1. État de la Gaule à l'avènement de Clovis.
2. Mœurs et état social des Francs d'après la loi salique.
3. Grégoire de Tours historien.
4. La reine Brunehaut.
5. La royauté mérovingienne au VIe siècle : administration centrale et locale.
6. L'Église franque au VIe siècle.
7. Justinien et l'Italie.
8. La conquête du royaume des Vandales et l'organisation de l'Afrique au temps de Justinien.
9. État de l'Allemagne et de l'Italie en 962. Restauration de l'Empire.
10. La lutte entre Henri IV et Grégoire VII.

11. Les villes lombardes au temps de Frédéric Barberousse.

12. Étudier le personnage de l'empereur Frédéric II; ses opinions; son entourage.

13. Organisation intérieure de l'Allemagne au temps de Frédéric II.

14. Le royaume d'Arles sous la domination allemande jusqu'à la mort de Frédéric II.

15. Rôle de saint Bernard dans l'Église.

16. L'hérésie des Albigeois.

17. L'Église au moment de l'ouverture du Concile de Latran de 1215.

18. Innocent IV.

19. Les Dominicains et les Franciscains au XIII[e] siècle.

20. Boniface VIII.

21. État de la France au début de la guerre de Cent ans.

22. Étienne Marcel.

23. Duguesclin.

24. La France en 1413 et l'ordonnance Cabochienne.

25. Les réformes financières et militaires de Charles VII.

26. Relations de Louis XI avec le tiers état.

27. Louis XI et Charles le Téméraire; leur caractère, leurs relations.

28. Les villes flamandes aux XIII[e] et XIV[e] siècles jusqu'à l'avènement des ducs de Bourgogne.

29. Le duc de Bourgogne Philippe le Bon.

30. La réunion des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne; essais de centralisation.

31. La peinture aux Pays-Bas au XV[e] siècle.

Géographie.

1. Climat et végétation de type méditerranéen.

2. Le phénomène glaciaire en France dans le passé et dans le présent.

3. Hydrographie de la Sibérie : étude physique.

4. Géographie physique de l'Inde péninsulaire.

5. La Syrie et la Palestine; étude physique.

Sur 36 leçons pédagogiques, 19 ont été inférieures à 5; 11 ont obtenu de 5 à 6 3/4; 5 seulement ont été notées entre 7 et 8. La moyenne a été de 4.98; supérieure de peu aux épreuves écrites d'histoire du moyen âge (4.88) et d'histoire ancienne (4.95), de beaucoup supérieure à l'épreuve écrite de géographie (3.53).

Comparée aux autres épreuves orales dont il sera question tout à l'heure, elle s'est élevée de quelques fractions de point au-dessus de la moyenne des leçons d'histoire ancienne (4.90) et d'histoire moderne et contemporaine (4.82); elle est restée fort au-dessous de la moyenne des leçons de géographie 5.46). En somme, elle a très peu différé des autres épreuves historiques, avec un léger avantage pourtant en sa faveur.

Le principal défaut de ces épreuves pédagogiques a été de contredire trop souvent aux règles de la véritable pédagogie. Nous avons entendu beaucoup d'obscures dissertations sur des sujets très clairs, et qui auraient paru tels, s'ils eussent été traités en toute simplicité et liberté d'esprit. Bon nombre de candidats ont perdu leur temps et usé leur ingéniosité à nous faire entendre « ce qu'ils diraient ou ce qu'ils ne diraient pas devant des élèves ». Quelques-uns, sauf un préambule explicatif et une conclusion complémentaire, ont fait tout uniment leur leçon « comme devant des élèves ». C'étaient les meilleurs.

III

Admissibilité. — Épreuves orales du second degré. Admission.

Sur 36 candidats qui avaient pris part à l'épreuve pédagogique ou professionnelle, 22 ont été déclarés admissibles. Ce chiffre avait été de 20 en 1897, de 20 en 1898, de 23 en 1899, de 23 en 1900. Alors a commencé la triple série des épreuves orales du second degré. Les candidats qui avaient opté pour la géographie ont dû faire, comme leurs camarades, une leçon d'histoire moderne et contemporaine, puis tirer au sort soit un sujet d'histoire ancienne, soit un sujet d'histoire du moyen âge. Il s'en est trouvé 4 seulement dans ce cas : sur ce nombre 3 ont fait une leçon d'histoire du moyen âge et 1 a fait une leçon d'histoire ancienne.

Voici la liste des sujets de leçons donnés par le jury. Comme les sujets des épreuves écrites, comme ceux des leçons pédagogiques (Histoire du moyen âge), ils ont été choisis dans le programme du concours.

Histoire ancienne.

1. Constitution politique de l'État spartiate.
2. L'éducation spartiate.
3. Causes et caractères généraux des guerres médiques.
4. Comparer la politique extérieure de Périclès avec celle de Cléon.
5. L'action de la Perse en Grèce pendant la guerre du Péloponèse.
6. Le Parthénon et les Panathénées.
7. Le sanctuaire et les fêtes d'Olympie.
8. L'oracle de Delphes.
9. La question agraire à Rome jusqu'aux lois Liciniennes.
10. Caton l'Ancien.
11. Fonctionnement de la constitution romaine vers l'année 150 avant J.-C.
12. La famille romaine à la fin de la république.
13. La maison romaine.
14. L'éducation romaine à l'époque d'Auguste.
15. La politique d'Auguste sur le Rhin et le Danube.
16. La cour impériale au Iᵉʳ siècle et le palais de Domitien.
17. Les guerres civiles dans l'Empire romain depuis la révolte de Vindex jusqu'à l'avènement de Vespasien.
18. La civilisation romaine en Gaule pendant les deux premiers siècles de l'Empire.
19. L'ordre équestre pendant les trois premiers siècles de l'Empire.

Histoire du moyen âge.

1. La *villa* mérovingienne.
2. Les idées théocratiques de Grégoire VII et celles d'Innocent III.
3. L'industrie et le commerce en France au temps de Charles VII et de Louis XI.

Histoire moderne et contemporaine.

1. La politique coloniale de Colbert.
2. Tableau des colonies anglaises et françaises d'Amérique en 1748.
3. Les réformes politiques de Maximilien Iᵉʳ, empereur d'Allemagne.
4. L'Allemagne au début du XVIIᵉ siècle et les causes de la guerre de Trente ans.
5. L'Empire d'Allemagne à l'époque de la paix de Westphalie.

6. Isabelle de Castille.
7. L'Espagne pendant le règne de Philippe III.
8. L'art français dans l'administration de Colbert.
9. L'État prussien et son organisation de 1701 à 1740.
10. Les conquêtes de Frédéric II, roi de Prusse. Exposer, en négligeant les détails des événements militaires, comment elles ont été acquises, et décrire leur organisation.
11. Les puissances européennes, leur situation entre elles et à l'égard de la Révolution française au mois d'avril 1792 et au mois de janvier 1793.
12. La France et l'Angleterre depuis le traité de Bâle (juillet 1795) entre l'Espagne et la France jusqu'à la paix d'Amiens (1802).
13. Jefferson.
14. Le Concordat et les articles organiques du 18 germinal an X.
15. Histoire du droit de suffrage en France de 1815 à 1875.
16. La politique russe dans l'Empire ottoman depuis la paix d'Andrinople jusqu'à la convention des Détroits.
17. Louis-Philippe et Metternich.
18. Le parti catholique français et la monarchie de Juillet.
19. Nicolas Ier et Napoléon III.
20. Napoléon III et l'Europe, de 1863 à 1867.
21. Exposer les causes de la guerre franco-allemande de 1870.
22. Le panslavisme et la politique russe dans les Balkans depuis la conférence de Londres (mars 1871) jusqu'au Congrès de Berlin.

Géographie.

1. Conditions générales de la circulation atmosphérique.
2. Principaux types de végétation des zones équatoriale et tropicale.
3. La mer Méditerranée : étude physique.
4. Les vents et les pluies en France.
5. Formes et rôle hydrographique des principaux terrains du massif central français.
6. Le régime du Rhône en France et de ses affluents.
7. La vallée de la Loire, du Val d'Orléans à la mer.
8. Le plateau lorrain.
9. La Normandie, étude de régions naturelles.
10. Pays et régions situés entre les Pyrénées, la rive gauche de la Garonne et l'Océan.
11. La vie humaine dans les Alpes françaises.
12. La vie maritime de Dunkerque à Nantes.
13. Paris, étude géographique.
14. Le Pamir.

15. État de nos connaissances sur le Tibet et sur les régions montagneuses situées au Nord.

16. Le climat et les formes hydrographiques de l'Asie centrale.

17. Sibérie : la population, le développement économique, les établissements humains.

18. Géographie physique de l'Empire du Japon.

19. La Chine proprement dite : esquisse physique.

20. Le Tonkin. — La pénétration des provinces chinoises voisines.

21. Java : la nature physique, les cultures, les établissements humains.

22. La plaine indo-gangétique : nature physique et cultures.

Les leçons d'*Histoire ancienne* ont été en général de valeur assez médiocre. Une seule a atteint la note 7; la plupart se tiennent entre 6 3/4 et 5 : trois seulement ont été au-dessous de 4. Plusieurs candidats se sont trouvés visiblement en présence de questions nouvelles pour eux; ils ont été obligés d'emprunter des renseignements hâtifs à des ouvrages de seconde main, ne sont point parvenus toujours à les concilier, se sont perdus enfin par l'obscurité et la contradiction. La moyenne générale de cette épreuve a été 4.90, légèrement inférieure à celle de la composition écrite du même ordre (4.95). — Les trois leçons de *Moyen âge* ont obtenu les notes 6 3/4, 5 et 4. — Les leçons d'*Histoire moderne et contemporaine* ont présenté avec l'écrit un écart beaucoup plus sensible; leur moyenne a été 4.82, tandis que celle de l'écrit s'était élevée à 5.44.

Les notes de cette série peuvent se partager en trois catégories inégales : dix sont inférieures à 5; dix se tiennent entre 5 et 6 3/4; deux seulement dépassent 7, mais ne vont pas au delà de 7 1/4. La supériorité de l'épreuve écrite paraît tenir surtout à la facilité relative du sujet donné. Les défauts principaux des leçons ont été la faiblesse de la composition, la confusion des détails, l'absence plus ou moins marquée de vues personnelles. Nous avons entendu cependant quelques leçons satisfaisantes et deux vraiment distinguées.

La moyenne des leçons de *géographie* a été supérieure à toutes les autres; elle s'est élevée à 5.46. Sept leçons seulement ont été inférieures à 5; neuf ont obtenu de 5 à 6 3/4; trois ont été cotées de 7 à 7 3/4; une enfin a atteint 8. C'est la meilleure note de toutes les épreuves orales. Il n'y a donc

pas lieu de juger avec trop de sévérité la faiblesse de l'épreuve écrite de géographie dont la moyenne n'a été que de 3.53. Il faut cependant que les candidats soient bien persuadés que la géographie physique générale leur est indispensable et que leurs études manqueront toujours d'une base solide s'ils l'ignorent. En outre, il ne leur est plus permis, avec les instruments de travail dont ils disposent actuellement, de ne pas connaître les travaux géographiques récents. Beaucoup d'entre eux devront faire effort pour arriver à la précision scientifique, au lieu de s'attarder à des hors-d'œuvre et à du verbiage. Ajoutons que les croquis sont trop négligés.

« La plupart des candidats, disions-nous déjà en 1898, avant de commencer leur leçon de géographie, dessinent une carte au tableau. Mais, sur ce que doit être cette carte, il en est qui ne paraissent pas avoir d'idées précises. Il ne s'agit pas de reproduire plus ou moins exactement une carte murale ou une carte d'atlas. Le professeur, dans son enseignement, se sert toujours des cartes qu'il a à sa disposition. Mais il doit savoir dessiner un croquis, plus schématique que la carte murale, montrant avec plus de netteté les traits essentiels. Ce croquis doit être enlevé d'une main ferme. Indépendamment du croquis, le candidat ne doit pas hésiter, s'il en trouve l'occasion, au cours de sa leçon, à tracer rapidement une figure, un dessin qui l'aideront à se faire comprendre. Quelques-uns dessinent tant bien que mal une carte au tableau et vont s'asseoir devant la table, sans plus s'inquiéter de leur dessin. C'est au tableau, debout, la craie à la main, que la leçon de géographie doit être faite, — et certaines leçons d'histoire, quand le sujet prête, gagneraient certainement beaucoup à être faites ainsi. »

En résumé, le concours d'agrégation d'histoire et de géographie de 1901 n'a rien présenté d'exceptionnel ni de très brillant, il a été dans l'ensemble passable et honorable.

Vœu relatif à l'épreuve pédagogique.

Nous avons été très frappés cette année, plus encore peut-être que les années précédentes, de la lourdeur de ces quatre séries de leçons, de la fatigue qu'elle impose aux candidats aussi bien qu'au jury. Assurément, les sujets des leçons va-

rient, mais ce sont toujours des leçons, et, quoi qu'on fasse, des leçons très analogues les unes aux autres, sinon par la valeur, au moins par le caractère. Cette pesante monotonie des épreuves orales est une des raisons qui ont amené le jury à rechercher s'il n'y aurait pas moyen de rendre plus franchement originale, plus vraie, partant plus utile et plus décisive, l'épreuve pédagogique, la leçon professionnelle.

L'épreuve pédagogique a été instituée par arrêté ministériel du 16 juillet 1897. Elle se résume en ces mots très nets : « Le candidat explique comment il traiterait le sujet devant les élèves. » Elle marque un effort décisif pour permettre au jury d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats. Elle a heureusement introduit dans le concours une préoccupation qui, jusque-là, en était trop absente. Par son caractère d'épreuve éliminatoire, elle proclame que l'agrégation est faite, avant tout, pour donner à l'Université des professeurs, des professeurs d'enseignement secondaire. Sur ce point, tout le monde semble aujourd'hui d'accord.

C'est en obéissant à l'idée même qui a fait instituer l'épreuve pédagogique que le jury a été amené à se demander si cette épreuve ne pourrait pas être améliorée et recevoir le développement logique qu'elle comporte. « Le candidat explique comment il traiterait le sujet devant les élèves. » Assurément. Mais s'il était en présence d'élèves réels, au lieu de comparaître seulement devant un tribunal de juges, s'il était possible de le voir et de l'entendre dans une vraie classe, n'est-ce pas alors que l'épreuve serait tout à fait pédagogique? Voilà le projet. Reste à savoir s'il est réalisable. Le jury s'est prononcé, après mûre réflexion, par cinq voix sur six, pour l'affirmative et voici l'économie du plan qu'il propose.

La date des épreuves écrites serait avancée de quinze jours. Ces épreuves auraient lieu les 15, 16, 17 et 18 juin. La correction des copies ne dépassant pas un délai d'une vingtaine de jours, les épreuves pédagogiques pourraient commencer le 10 juillet. Les sujets des leçons pédagogiques seraient empruntés au programme des classes de cinquième, quatrième, troisième et seconde classiques (Antiquité, Moyen âge, Temps modernes jusqu'en 1610). Et cela pour deux raisons : 1° Parce que, à cette époque de l'année, les classes de rhétorique et de philosophie sont préoccupées par le baccalauréat; 2° parce

que c'est surtout dans les classes d'enfants que l'épreuve professionnelle peut être probante.

Les candidats seraient divisés en deux séries : 1° ceux qui habitent Paris ou les environs immédiats de Paris; 2° ceux de la province. Les premiers seraient examinés tout d'abord, les seconds ultérieurement, afin de leur éviter les frais d'un trop long séjour à Paris.

Il faut compter sur une trentaine de candidats de première admissibilité, et il existe à Paris, ou près Paris, douze lycées ou collèges (y compris Versailles), possédant des classes de cinquième, quatrième, troisième et seconde classiques. Les 30 épreuves pédagogiques, réparties entre 12 lycées, donneraient donc de 2 à 3 épreuves par lycée. Le dérangement causé dans chaque lycée par les visites du jury serait donc insignifiant.

Le sort désignerait pour chaque candidat, non seulement le sujet de la leçon, mais la classe de lycée ou collège dans laquelle il devrait être entendu. Suivant l'usage établi, un délai de vingt-quatre heures de libre préparation serait accordé.

La durée de chaque épreuve, comportant leçon du candidat et interrogation des élèves par le candidat, durerait de une heure un quart à une heure et demie. Les interrogations porteraient exclusivement sur la leçon faite par le candidat.

Le jury pouvant assister à deux épreuves le matin et à une épreuve l'après-midi, la durée totale des épreuves ne dépasserait pas quinze jours (dimanches, jeudis et fêtes défalqués). La totalité des épreuves pédagogiques serait donc terminée le 25 juillet et les épreuves orales pourraient commencer à leur date normale du 1er août. C'est ainsi que l'épreuve pédagogique, nécessairement artificielle jusqu'ici, pourrait devenir tout à fait concrète et nous éclairerait vraiment sur les aptitudes professionnelles de nos candidats au professorat.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de recommander instamment à votre bienveillante attention ce vœu du jury.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très dévoué serviteur.

PIERRE FONCIN,
Inspecteur général, président du Jury.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES EN 1901[1]

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur le concours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les lycées et collèges en 1901.

Épreuves écrites.

La faiblesse générale de l'examen écrit est suffisamment indiquée par le nombre relativement minime des candidats admissibles, qui n'a été que de 22 (sur 100).

Thème. — Disons tout de suite que l'épreuve du thème a été franchement mauvaise, 46 copies (sur 100), soit près de la moitié, n'ayant pas dépassé la note 4. La note 15 1/2 a été la plus élevée, et n'a été obtenue que par une copie, 13 seulement ont obtenu des notes bonnes ou assez bonnes (de 12 à 15), 18 des notes moyennes (de 8 à 11), et 22 des notes médiocres (de 5 à 7). La proportion des bonnes copies, comparée à celle du concours de 1900, s'est donc abaissée de 22 % à 14 %, c'est-à-dire qu'elle est presque retombée

1. Le jury était composé de MM. Pinloche, professeur au lycée Charlemagne, président; Dietz, professeur au lycée Buffon; et Potel, professeur au lycée Voltaire.

au niveau de 1899 (13 %), tandis que celle des copies médiocres ou mauvaises s'est élevée de 62 % à 66 %.

Il est à remarquer que les copies des aspirantes ont été sensiblement plus faibles que celles des candidats hommes. Cette constatation une fois faite, on peut dire que les qualités et les défauts se retrouvent sensiblement les mêmes dans les deux groupes de copies. Un certain nombre de candidats ont traduit le morceau proposé avec beaucoup de correction, de précision, et ils ont montré qu'ils possédaient de façon très satisfaisante le sentiment de la langue allemande. Ils ont montré qu'ils étaient capables de rendre en allemand une page de français, sans rompre l'allure du morceau ni trahir le détail de l'expression. Ces qualités sont estimables, et, dans un examen professionnel, prouvent beaucoup. Au certificat d'aptitude, le thème reste une épreuve de premier ordre, dont la valeur pédagogique est considérable. On acquiert beaucoup par l'exercice du thème; autant et plus que les autres exercices, il permet de s'élever au-dessus de la connaissance vague de la langue étrangère. Sur ce point, il est évident que l'on exige plus d'un candidat au professorat que d'un élève de troisième, et qu'au premier l'on demande mieux que l'*allemand des enfants*.

On voudrait n'avoir à signaler que les qualités; mais il faut bien aussi parler des défauts de l'épreuve dans son ensemble. D'une manière générale — sans parler de la correction qui souvent laisse à désirer — la traduction a manqué de précision. Il semble que la connaissance rigoureuse de la langue française fasse parfois défaut. La langue de Taine, précise et voisine de l'étymologie, a embarrassé un grand nombre de candidats, qui ont eu recours à l'*à-peu-près*, à la périphrase. Souvent même le manque de précision est allé jusqu'au contresens.

Il n'est pas moins surprenant que le vocabulaire usuel semble être quelquefois ignoré. La langue courante doit non seulement servir à exprimer les besoins journaliers de la vie pratique, mais elle doit aussi traduire les diverses manifestations de la vie intellectuelle et sociale. Dès lors, ne peut-on exiger qu'un professeur de demain sache traduire des mots aussi courants que *commune* ou *bienfaisance?* Des ignorances

de ce genre font supposer que les candidats limitent leurs lectures à des genres trop spéciaux, sans se préoccuper assez de suivre le peuple étranger dans toutes les manifestations de son activité. L'acquisition d'une langue trop spéciale exposerait le candidat à de graves mécomptes pour l'avenir.

Version. — L'épreuve de la version, toujours faible, l'a été cependant un peu moins que l'an dernier, et c'est une candidate, reçue à l'oral, qui a obtenu la note la plus élevée : 18. Sur 100 copies, 5 ont obtenu de très bonnes notes (de 16 à 18), 38 des notes encore satisfaisantes (de 12 à 15), 27 des notes moyennes (de 8 à 11), 27 des notes médiocres (de 5 à 7), et 3 seulement ont été tout à fait mauvaises.

Il est pénible de constater que la faiblesse générale et, semble-t-il, chronique de cette épreuve tienne autant à l'ignorance du français qu'à celle de l'allemand. Il serait trop long de relever la liste des incorrections graves qui fourmillent dans nombre de copies, et impossible de citer toutes les traductions qui n'ont de français que les mots pris isolément. Encore ceux-ci ne sont-ils même pas toujours corrects, et l'on se demande si les garanties exigées pour se présenter à un examen de professorat comme celui-ci sont suffisantes quand on trouve dans deux copies, dont une appartenant à un candidat déjà chargé d'un enseignement, des fautes comme : *acquierra* et *acquérera*, et ailleurs, dans la copie d'un candidat qui est déjà boursier d'agrégation : *l'atmosphère original*, qu'on admettrait volontiers comme un *lapsus*, s'il n'avait pris soin de souligner lui-même sa faute en reparlant plus loin de *cet atmosphère*, tout comme au XVIIe siècle.

Composition française. — Cette faiblesse frappante du français, déjà signalée à propos du thème et de la version, s'est d'ailleurs confirmée dans l'épreuve spéciale de la composition française. Ici, en effet, le progrès constaté au dernier concours ne s'est pas soutenu cette année. C'est à peine si l'ensemble des copies féminines a atteint la moyenne 10 (sur 20), et celui des copies masculines — malgré la présence d'un assez grand nombre de licenciés — la moyenne 8. Les défauts signalés maintes fois dans les derniers rapports persistent, s'aggravent même.

Épreuves orales.

L'ensemble des épreuves orales, peu différent de celui de l'année précédente, a permis comme jusqu'à présent de recevoir le maximum fixé pour les femmes (4, sur 8 admissibles), et pour les hommes (8, sur 14 admissibles).

Thème et version. — Sur 22 admissibles, 10 seulement ont dépassé la moyenne, et 3 ont obtenu la note 15 ou 16 ; 6 ont été tout à fait médiocres.

Littérature allemande. — L'épreuve de la littérature allemande, qui comporte, on le sait, un développement oral fait en allemand, a été cette année d'une faiblesse remarquable, 7 candidats seulement ayant dépassé la moyenne, et de très peu, et 6 ayant été médiocres ou nuls. Les meilleures notes (13 et 12) ont été obtenues par des femmes ; parmi les hommes, 3 seulement ont dépassé péniblement la moyenne avec 11. Ici encore, on ne sent que trop le défaut de culture générale des candidats.

Littérature française. — L'épreuve orale, portant d'ordinaire sur des sujets très étroits et tirés du programme même, a été généralement plus satisfaisante, mais attestant encore une préparation trop étriquée, l'abus du manuel et l'indifférence aux textes.

Leçon grammaticale. — Sur 19 leçons faites (trois candidats s'étant retirés), 5 seulement ont dépassé la moyenne, et 8 ont été très médiocres ou même tout à fait nulles : sur ces 8 leçons, 6 ont été faites par des hommes. Deux leçons seulement, l'une faite par un homme et l'autre par une femme, ont mérité les notes 15 et 14.

Il est à regretter que les candidats n'aient pas mieux profité des conseils qui leur ont été donnés dans les rapports précédents, et notamment dans celui de 1900, sur la vraie conception que doit avoir un futur professeur de la leçon grammaticale à cet examen, et par conséquent de la façon dont il devra diriger plus tard la partie grammaticale de son

enseignement. Bien que le jury n'ait pas cru devoir renoncer aux leçons purement didactiques, qui conviendront toujours à un petit nombre de sujets grammaticaux, il a continué de donner une place à peu près égale aux leçons à faire à propos d'un texte donné. On ne peut contester en effet que cette épreuve, qui se rapproche le plus de ce que le professeur aura à faire dans la pratique, ne soit aussi la plus éminemment propre à constater si le candidat possède les qualités indispensables au professeur, c'est-à-dire, outre le savoir qui fait rarement défaut, le talent infiniment moins commun de discerner, dans la masse incohérente des choses qui passent sous les yeux de l'élève, celles qui doivent retenir plus particulièrement son attention, de choisir le moment où il convient d'en parler et l'ordre dans lequel elles doivent lui être présentées.

Si en effet, pour donner des résultats *pratiques*, comme on le réclame avec raison, l'enseignement des premières années doit être et demeurer forcément plus empirique, parce qu'il s'adresse surtout aux aptitudes mécaniques de l'enfant, il y a pourtant un moment où il devient nécessaire, pour donner à cet amas plus ou moins informe de notions concrètes, la solidité sans laquelle elles cesseraient d'être vraiment utiles pour l'avenir, de les fixer dans l'esprit par la *synthèse grammaticale*. Mais ici commence la difficulté réelle de notre enseignement. Autrefois, trop de professeurs se bornaient à imposer cette synthèse à des esprits non encore nourris des notions concrètes indispensables pour la rendre vraiment utile et féconde : tel un architecte qui se contenterait du dessin harmonieux d'une belle charpente qu'il aurait oublié de pourvoir des mortaises et des tenons nécessaires pour en fixer l'assemblage. Le principal inconvénient de cette méthode était d'ajourner à une époque beaucoup trop éloignée la pratique de la langue. Entre l'erreur qui, naguère encore, faisait de cette synthèse tout l'enseignement et donnait les pitoyables résultats que l'on sait, et celle qui consiste à vouloir la supprimer parce qu'elle ne semble pas, au premier abord, d'une utilité immédiatement pratique, le vrai professeur doit savoir trouver lui-même le chemin de la vérité. L'enseignement ne mériterait pas son nom si, après avoir satisfait au vœu légitime du public en donnant aux enfants,

ce qui est facile, des notions pratiques immédiatement applicables, il ne visait à donner à ces notions la sûreté et la solidité sans lesquelles elles ne seraient qu'un trompe-l'œil. Or, c'est ici précisément que commence la tâche vraiment difficile du professeur; c'est ici qu'il doit se révéler et déployer tout l'art dont il est capable, pour ne faire ni trop, ni trop peu : art délicat entre tous, fait d'instinct autant que d'expérience, et qui se confond avec le tact pédagogique.

Voilà pourquoi, à défaut du stage pédagogique qui serait l'épreuve la plus probante au point de vue de la valeur du professeur, et que ne saurait remplacer aucune dissertation théorique, écrite ou orale, l'épreuve de la leçon grammaticale est encore, dans les circonstances actuelles de l'examen, l'épreuve par excellence au point de vue pédagogique. Voilà pourquoi aussi, sans doute, elle reste la plus mauvaise de toutes quant aux résultats, parce qu'elle suppose un art et une expérience qui manquent naturellement à la plupart des candidats.

Prononciation. — De ce fait que la prononciation était déclarée en général satisfaisante dans les derniers rapports, les candidats ont semblé déduire qu'il n'y avait plus à s'en occuper: c'est du moins ce qu'on est tenté de croire lorsqu'on constate que la prononciation, cette année, n'a été vraiment bonne que chez 9 candidats (dont 6 femmes), et médiocre ou même mauvaise chez les 13 autres (dont 11 hommes). Ce n'est pas au moment où l'on demande, et avec raison, d'enseigner les langues vivantes pour les parler autant que pour les écrire, que les candidats doivent négliger ce point essentiel.

Conclusion.

Vous devez être frappé, Monsieur le Ministre, de l'insistance avec laquelle le jury du Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes vous signale chaque année l'insuffisance de culture *générale* des candidats, qui est le défaut capital de cet examen. Il faut reconnaître les très louables efforts qu'ont faits la plupart d'entre eux, depuis plusieurs années, pour améliorer leur culture *spéciale*, et le

nombre heureusement de plus en plus grand de ceux qui vont dans ce but à l'étranger ; mais il reste quelque chose à faire, et ce quelque chose dépend moins des candidats que d'une modification dans le régime de l'examen. Il est hors de doute que le professeur ne peut vraiment être à la hauteur de sa tâche, s'il ne possède au même degré les deux ordres de culture; il serait même naturel, et de l'intérêt des candidats non moins que de l'enseignement, que la culture *générale* et *scientifique* fût assurée avant la culture *spéciale* et *pédagogique*. Or, c'est le contraire le plus souvent qui a lieu : de là tant de déceptions cruelles, non moins pour ceux de nos candidats, de plus en plus nombreux, qui sont étonnés d'échouer dans un examen de langues vivantes après s'être imposé quelquefois le sacrifice d'un séjour de plusieurs années à l'étranger, que pour ceux qui, pourvus de la licence par exemple, n'ont pas suffisamment vécu dans l'élément étranger. Le mal étant clairement indiqué, il nous paraît facile d'y porter remède, non en ajoutant aux épreuves actuelles déjà lourdes, mais en modifiant la répartition et la gradation des garanties exigées, d'ordre *scientifique* non moins que *pédagogique*, de manière à assurer l'équilibre et autant que possible l'égalité des unes et des autres.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Jury,

A. PINLOCHE.

DE LA PRONONCIATION DU LATIN

Il y a, dans la première églogue de Virgile, un bien charmant passage : celui où le chevrier Mélibée, obligé de quitter le sol natal, envie le bonheur de son ami Tityre, — ici Virgile lui-même, — qui peut, grâce aux dieux, c'est-à-dire grâce à Auguste, demeurer sur le coin de terre qu'il aime :

Nos patriam fugimus; tu, Tityre, lentus in umbra
Formosam resonare doces Amaryllida siluas.
— O Melibœe, deus nobis hæc otia fecit.

Grandeur des images, douceur des sons, langueur du rythme, tout concourt à faire de ces vers — si l'on respecte en les prononçant les habitudes des anciens — un régal pour l'esprit et pour l'oreille. Je suppose que nous les entendions dire, en l'an de grâce 1902, successivement par un écolier allemand, anglais, espagnol, italien et français. Nous pourrons savourer la musique suivante :

L'Allemand :

Noss pâtriamm foûguimouss; tou, Tîttire, lénntouss inn oúmmpra
Formósamm reçondre dótces Amarîllita ssilfass.
— O Melipée, déouss nópiss hhaec óltia fétcit.

L'Anglais : [1]

Nouss pétriamm fioudgîmeuss; tiou, Tîtîrè, lennteuss inn eummbré
[(ou *eummbreu*)
Fōmousamm resonérè [2] *douciss Amarîlideu ssilvass.*
— Ou Mèlîblè, dieuss noublss hék oussieu ficîtt

L'Italien :

Nóss pâtriamm foúdgimouss; toú, Títiré, lénntouss inn oúmmbra,
Formózamm rézondré dótchess Amarîllida sìlvass.
— O Mélîbéé, déouss nóbiss éc ótsia fétchitt.

1. La plus grande confusion règne en Angleterre pour ce qui est de la prononciation du latin. Je donne ici un spécimen de la prononciation courante. Les catholiques prononcent d'ordinaire à l'italienne, les jésuites ont adopté la prononciation traditionnelle écossaise. Mais la méthode scientifique gagne du terrain, ainsi qu'en Allemagne.

2. Ici et dans le mot précédent, le son de l'*o* est le même que dans le *to* de *to go*, *to-morrow*, etc. L'*a* dans *patri*[*a*]*m*, *formos*[*a*]*m*, *silu*[*a*]*s* équivaut à l'*a* de *man*

L'Espagnol :

Nóss pátriamm fóughimouss; toú, Títiré, lénntouss inn oúmmbra,
Formóçamm réçonáré dóthess[1] Amaríllida sílbass.
— O Mélibéé, déouss nóbiss éc ótia féthitt.

Le Français :

Nõss patridmm fugimúss; tŭ, Tĭtiré, lentúss inn ombrá
formozdmm rezonàré docéss Amarillidá silvdss.
— O Mélibéé, deúss nŏbíss èc ŏciá fĕcitt.

Ainsi, tandis que les étrangers, tout en altérant gravement le consonantisme et le vocalisme latin, respectent en général l'accent, le français le déplace invariablement et altère les sons latins au point de les rendre absolument méconnaissables. D'autre part, il ne tient aucun compte de la quantité. Or, nous connaissons depuis longtemps la prononciation antique[2].

« Les équivalences épigraphiques, dit M. Henry, le témoignage des grammairiens, celui des langues romanes, surtout de l'italien, ont permis d'en préciser même les nuances[3] ».

Nous n'en continuons pas moins à garder dans la pratique la prononciation du latin à la française. Cette habitude nous empêche d'abord d'avoir une idée juste du rythme de la poésie ou de la prose latine, ensuite d'apprendre de façon à les parler intelligiblement le latin et l'espagnol, sans compter qu'elle est une entrave à la connaissance des langues germaniques. C'est là un mal visible, facile à constater chaque fois que nous passons nos frontières. En souffrirons-nous éternellement, sans essayer d'y apporter un remède? Une telle résignation ne saurait convenir, à mon avis, à l'Université de France[4]. Qu'allons-nous donc faire? Faut-il remplacer la prononciation traditionnelle, dont nous sentons les défauts, à laquelle personne ne pourrait trouver de qualités, par une prononciation plus correcte? Y a-t-il avantage à la réforme? Peut-elle s'accomplir sans difficultés? A toutes ces questions, je prends la liberté de répondre : *Oui, sans aucun doute.* Voici pourquoi.

1. Je rends par le *th* anglais dur (*thing*) le son du *c* castillan devant *e*, *i*, le français n'ayant pas de son correspondant. Une notation phonétique des diverses prononciations aurait risqué de dérouter le lecteur et d'obscurcir les exemples ; ma notation se réfère uniquement au français.

2. Cf. Emil Seelmann, *Die Aussprache des Lateins nach physiologisch-historischen Grundsätzen*, Heilbronn, 1885 (pp. 15-64). Il cite les ouvrages de MM. Weil et Benlœw, G. Paris, etc. (pp. 379-385). — Cf. Lindsay (W.-M.) *The latin Language, an historica account of latin sounds stems and flexions* (Oxford, 1896).

3. Cf. V. Henry, *Précis de grammaire comparée du grec et du latin*, p. 31.

4. Cet article était rédigé quand M. L. Havet m'a communiqué le discours de rentrée prononcé en 1900 à l'Université de Rennes par M. Macé, docteur ès lettres, maître de conférences de littérature latine. La plupart des arguments que je développe y sont traités avec beaucoup de force et d'agrément sous ce titre : « *L'accent latin et notre prononciation du latin.* » L'auteur ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, de lui emprunter quelques références.

D'abord, n'y a-t-il pas comme une question de conscience, sachant que nous enseignons des erreurs, sachant que la méthode actuelle n'explique rien et embrouille tout, à la déclarer mauvaise et à la répudier? Je sais bien, elle est ancienne : *mole sua stat*. Les vieilles idoles ont-elles donc chez nous tant de droit au respect? Il me semble d'ailleurs que la prononciation traditionnelle du latin n'est plus l'idole de personne en France; c'est comme une défroque usée, un habit à la française couvrant l'Apollon du Belvédère. Débarrassons la statue de ce déguisement. Rome, plus encore peut-être que la Grèce, a été notre éducatrice : nous avons le devoir de goûter la saveur de son langage. Bien mieux, son langage est devenu le nôtre et, pour comprendre le nôtre, il faut bien parler le sien. On le sent aujourd'hui. A l'étranger aussi, on regrette de « despumer » seulement « la verbocination latiale »; on aspire à une prononciation correcte du latin. « J'avais songé il y a longtemps, m'écrit M. V. Henry, à adresser à la curie romaine une respectueuse pétition en ce sens... J'ai appris par mon journal que d'autres avaient pris depuis cette même initiative et que la question était en ce moment discutée en haut lieu. Mais M. Havet, à qui j'ai fait part de la nouvelle, a rabattu mes espérances en me disant que, si la discussion aboutissait, elle aboutirait à faire prononcer le latin à l'italienne. J'aime à croire qu'il exagère. » J'en demande respectueusement pardon à mon cher maître M. Henry, mais je ne pense pas que l'Église catholique, malgré l'influence considérable que lui donne en la matière sa *catholicité*, puisse exercer par le latin liturgique une grande action sur la prononciation du latin classique. Le latin ecclésiastique marque l'accent et certains ordres, les bénédictins par exemple, assignent aux voyelles et aux consonnes une prononciation à peu près correcte : les enfants de France prononcent-ils mieux dans leurs classes pour avoir entendu chanter à l'église *Páter nóster* ou *Díes íræ?* Notez en outre que le latin d'église n'est à peu près entendu que des enfants catholiques, en général le dimanche seulement, car les laïques prient rarement en latin; qu'on l'entend de loin, souvent dans des églises immenses, si bien qu'en définitive on ne l'entend guère. Au point de vue pédagogique, la pratique de l'église ne saurait donc être pour nous ni une aide ni une gêne. La véritable école de la prononciation, c'est le collège, car au bout de six ans de scolarité l'oreille de l'enfant prend des habitudes invincibles. Il n'en reste pas moins que l'Église catholique aura bien mérité du monde latin si elle restitue dans son immense domaine la prononciation classique. L'Université se laissera-t-elle distancer par la puissance du monde la plus attachée à la tradition ? Attendra-t-elle que le mot d'ordre lui vienne d'Italie ou d'Allemagne? Déjà l'orthographe correcte commence à s'établir chez nous; il a

suffi d'oser. « Je suis obligé, m'écrivait en 1895 M. Henri Goelzer, de compter avec les habitudes — oserai-je le dire? — avec la routine de certains professeurs qui, pour ne prendre qu'un exemple, n'admettraient pas une forme (pourtant bien légitime) comme *conicere* ». Depuis lors, les grammaires élémentaires elles-mêmes se sont ouvertes au progrès, et l'enfant n'est pas étonné de lire *inicit*, *cælum* au lieu de *injicit*, *cœlum*. Mettons-nous donc résolument en France à la tête d'une réforme imminente. J'adresse mon appel à tous ceux qui concilient le respect des saines traditions avec la haine de la routine, à tous ceux qui veulent l'Université autonome, qui souhaitent que les découvertes pratiquement utiles de la philologie ne mettent pas un demi-siècle à pénétrer dans l'enseignement secondaire.

« Encore, me dira-t-on, faudrait-il voir clairement les *avantages pratiques* de cette réforme. Notre Pégase est un cheval borgne : nous ne voudrions pas le troquer contre un aveugle. » — Rien de plus naturel qu'une telle défiance. Je voudrais essayer, ici même, de la combattre pied à pied.

*
* *

En premier lieu, la prononciation correcte éclaire d'un jour singulièrement vif l'étymologie française. Tout le monde sait en effet, et je ne le rappelle ici que pour mémoire, que la dérivation romane repose sur deux règles essentielles, la persistance de l'accent latin, quant à ce qui est de la place qu'il occupe, et la chute ou l'affaiblissement des syllabes atones. Mais si l'élève ne connaît pas la place de l'accent latin, si, invariablement, en bon Français, il accentue un mot latin sur la dernière, il ne peut, cela va de soi, retrouver sans un pénible effort de réflexion les dérivés français de ce mot latin.

Prenons par exemple le mot *dominus*, le maître, le seigneur et son féminin *domina*. Si nous le prononçons à la française : *dominús*, *dominá*, il est difficile de constater à première vue que *dame* en dérive. Prononçons-le correctement : *dŏmĭnoŭs*, *dŏmĭnă* : nous comprendrons que le mot a pu donner *dom*, titre ecclésiastique, *don* titre espagnol, *dame*, *vidame*, *duègne*, l'espagnol *doña*, l'italien *donna*, et par suite nous nous expliquerons *madone*, *belladone*, *prima donna*. Resterait à dire pourquoi dans *dame*, l'*o* latin est devenu *a*. C'est là un fait particulier dans le détail duquel je ne veux pas entrer[1]. Il m'a suffi de montrer, par un exemple pris entre mille, la lumière que la prononciation scientifique jette sur l'étymologie. Prenons encore le mot *cera*, la cire. Prononcé à la française, il est loin de rappeler son dérivé, sans compter que dans la dictée d'un texte il prête à la

1 Cf. Bourciez, *Phonétique française*, Paris, Klincksieck, 2e éd.

confusion avec ses homonymes : *serra*, la scie, *sera*, la serrure. Mais dites *kèra*. en prononçant *e* long et fermé, voisin par conséquent du son *i*, un élève de douze ans apercevra l'origine de *cire*. Expliquez-lui une fois pour toutes que *ĕ* bref accentué se diphtongue en *ie*, il comprendra que *pĕdem* donne *pied*, *lĕporem*, lièvre, etc.

Essayez d'expliquer notre mot *bonheur* en disant qu'il vient de *bonúm auguriúm* prononcé à la française : vous lirez la stupéfaction sur le visage de vos écoliers. Mais prenez *augúrium*, dites qu'il est devenu successivement *agúrium*, *eür*, *eur*, enfin *heur* avec un *h* pris à *hora* et vous verrez succéder à l'étonnement la joie d'avoir compris. Et *faire comprendre*, n'est-ce pas là toute la tâche d'un maître ?

Non seulement nos élèves, s'ils prononcent correctement, entendront mieux le français, puisqu'ils remonteront jusqu'au premier sens de la plupart des mots de notre langue et qu'ils verront la filière par où ces mots sont passés, mais ils apprendront plus aisément les *langues vivantes étrangères*, germaniques ou romanes. Tous mes collègues de langues vivantes savent avec quelle peine on apprend aux enfants de France l'accentuation anglaise ou allemande. Il faut chanter, battre la mesure, que sais-je ? Et dans l'enseignement classique, on dispose pour cette étude de si peu de temps ! Le bénéfice obtenu par ces exercices rebutants pour le maître est si vite perdu ! Au contraire, que l'enfant, dès la sixième, accentue les mots latins ailleurs que sur la dernière où la pénultième, il trouvera tout naturel que d'autres langues ne se prononcent pas à la française. Qu'il aille plus tard à Londres ou à Berlin, il sera vite capable d'accentuer, ce qui est, ne l'oublions pas, une nécessité *absolue* pour être compris[1]. — Et que dire de la connaissance de l'italien et de l'espagnol ? Ici, c'est l'accent latin qui subsiste. Dites *perículum*, le péril, vous direz sans y songer *pericolo* en latin et non *pericoló* ou *pericólo*, ce qu'un Italien n'entendrait pas. Est-ce donc là un mince résultat ? Comment ? Nous avons la moyen d'apprendre à nos bacheliers, presque sans études, deux des langues littéraires et commerciales les plus importantes et nous en ferions fi ? On a voulu, il y a quelques années, changer la prononciation érasmienne du grec et la remplacer par la prononciation des Grecs modernes. Et l'on a fait valoir cet argument qu'apprenant le grec ancien, nos élèves pouvaient apprendre par surcroît le grec littéraire moderne, une langue vivante de plus. Mais qu'est donc l'importance du grec moderne à côté de celle de l'italien et surtout de l'espagnol, parlé dans la moitié du nouveau monde ? D'autre part, la prononciation mo-

1. Une circulaire récente de M. le ministre de l'Instruction publique recommande l'étude des langues vivantes entendue à un point de vue *pratique*. Rien ne peut mieux servir une telle méthode que la prononciation correcte du latin.

derne du grec ne permet plus de le rapprocher du latin, ce qui doit être le souci constant d'un maître averti de la parenté des deux langues. Or, prononcer correctement le latin c'est d'abord favoriser cette comparaison (Μοῦσα = *Musa*, Οὐεργίλιος = *Vergilius*, etc.), c'est ensuite apprendre à fond, « par les causes » le français et les deux langues d'outre-monts. Ajoutons-y le provençal et les patois méridionaux, si vivaces et si intéressants.

Autre avantage de la prononciation correcte. J'affirme que dans l'état actuel de notre enseignement il est à peu près impossible à un bon élève de rhétorique de se figurer ce qu'est un *vers latin*, j'entends avoir une idée approchante de son *rythme* ou de celui d'une phrase de Cicéron. Sans doute nous n'en sommes plus à trouver de l' « harmonie imitative » dans des vers de Virgile prononcés à la française : nous nous résignons à ignorer. Dans les examens on ne tient plus rigueur à cette ignorance. Le vers latin est mort, dit-on, et on ne peut connaître un peu de prosodie qu'en faisant des vers latins. Je suis sûr du contraire. Je n'ai jamais fait de vers latins; j'ai fait des exercices de scansion et, à l'école de MM. Havet et Henry, j'ai prononcé le latin de mon mieux. La seule méthode pratique pour apprendre la prosodie latine c'est de prononcer *toujours*, méthodiquement, les longues longues et les brèves brèves. Un élève qui aura dit deux fois *tūtēla* et qui saura que *tutelle* en dérive, ne se trompera plus sur la qualité de l'*e* dans *tutela*. On a su jadis la quantité parce qu'on la maniait et qu'on apprenait beaucoup de vers latins par cœur. A Dieu ne plaise que je blâme la récitation des plus beaux passages de Virgile ou d'Horace! Je dis seulement que récités en mesure, avec leur rythme propre, ils seront d'une toute autre efficace et d'un tout autre intérêt. Le passé savait la prosodie par routine; le présent l'ignore ; l'élève de demain l'apprendra sans qu'il s'en doute si, pour employer un mot cher à M. Havet, il prononce dans ses classes le latin « avec probité ».

« Le bel avantage, allez-vous dire, de savoir scander des vers! C'est là du *mandarinisme* philologique. N'y a-t-il donc rien de plus important à connaître? » — Je le sais, on a parfois abusé de la métrique et je ne souhaite pas que cette étude *de luxe*, pour ainsi dire, empiète sur la connaissance de la morphologie ou de la syntaxe. Mais après tout, comme le veut l'adage, *abusus non tollit usum*. Tout est affaire de mesure. Et même je prierai mes lecteurs de songer que la métrique latine, aux yeux d'un homme cultivé, prend une importance *extrinsèque*. Ici, je me permets de citer un maître dont la compétence n'est discutée, je crois, par personne :

« Le plus important des vers latins, dit M. Louis Havet, comparant l'hexamètre latin et le décasyllabe de nos chansons de geste, le plus important des vers latins et le plus important des vers romans

sont pareils, si on les regarde au point de vue de la versification rythmique... Il n'est pas absurde de se demander si le vers de la *Chanson de Roland* serait une transformation du vers de l'*Enéide*, comme la langue française est une transformation du latin. Le vers de l'*Enéide* est une imitation de celui de l'*Iliade*. D'autre part, le vers des chansons de geste paraît avoir été le modèle du décasyllabe anglais, dit *heroic verse*, le vers qu'emploie, par exemple, Shakspeare... Ainsi ce serait un même type de versification, élaboré en pays grec et successivement approprié et transformé à Rome, puis en France et en Italie, enfin en Angleterre, qui jouerait un rôle prépondérant dans cinq des grandes littératures de l'Europe[1]. » Je n'ajouterai rien à ces lignes décisives : mieux qu'aucun plaidoyer, elles montrent l'utilité des études de métrique latine et par suite mettent en lumière l'importance de la méthode que nous défendons.

***

« Eh bien, soit. La prononciation correcte présente de grands avantages. Mais n'est-ce pas un *mirage* que vous nous montrez à l'horizon universitaire? Le moyen de faire passer cette prononciation dans la pratique et de faire disparaître une prononciation séculaire? Avez-vous songé aux difficultés d'une pareille tâche? » — Sans doute et je me propose de les examiner immédiatement.

La première objection qu'on peut faire au système, c'est qu'il *déroutera* les écoliers, leur paraîtra d'abord baroque et affecté. — Peut-être.... encore faut-il distinguer. L'écolier de sixième qui « commencera le latin » ne sera pas plus surpris d'entendre dire *dóminous* que *dominús*. Admettons qu'il ait déjà, à l'église ou ailleurs, entendu prononcer autrement; il en concluera que la méthode du professeur, la bonne, est différente de celle du commun; le professeur le lui dira s'il le faut, et voilà tout. Quant aux autres classes où l'on introduira la réforme, je crois, si j'en juge par la mienne, qu'elles en prendront vite leur parti. L'esprit de l'enfant est ouvert et curieux : il veut savoir, il veut s'expliquer. Montrez-lui que la connaissance de l'accent et de la quantité peut résoudre nombre de petits problèmes étymologiques, faites-lui entendre le rythme d'une phrase latine ou d'un vers latin, son étonnement cessera; il vous suivra même avec attention, avec goût. Au reste, ne marche-t-il pas de surprise en surprise à mesure qu'il apprend? Si l'étonnement est le commencement de la science, il faut compter avec lui et ne pas s'en offusquer.

« D'accord; mais suffira-t-il que les enfants montrent de la bonne volonté si l'étude de la prononciation scientifique est chose difficile

1. Cf. Havet-Duvau, *Métrique grecque et latine*, § 511.

et aride? — Ici encore *distinguo*. Comme me le faisait remarquer dernièrement mon proviseur, il y a dans la réforme deux questions d'importance et de difficulté très inégales, l'*intonation* et la *prononciation* proprement dite. Il ne faut pas longtemps pour apprendre que *u* se prononce *ou*, *ē* comme *é* fermé, *j* comme *i* consonne, que *g* est toujours dur, etc. Il est plus long d'apprendre l'accentuation et la quantité; or, c'est là ce qui importe le plus. « En effet, m'écrit M. Henry, il n'est pas indifférent qu'on prononce *kikerônem* ou *sisserônem*, puisque nous savons certainement qu'on prononçait *kikerònem*, mais ce qui est essentiel, c'est qu'on prononce -- *rònem;* car un vers ou une phrase de prose où l'on prononcera *sisserònem* ne subira aucun dommage en son rythme, tandis qu'un vers ou une phrase de prose où l'on prononcera *kikerŏnem* y sera douloureusement faussée. » — Eh bien ! je tiens à le dire, ni l'accent, ni la quantité ne demandent une longue étude. Les règles de l'accent, tout le monde les connaît, elles sont d'une simplicité enfantine. Et pour la quantité, le maître l'enseignera par l'usage, grâce à une habitude mécanique de l'oreille. Rien n'empêche d'ailleurs de procéder par demi-mesures graduées, ce que, pour mon compte, je n'ai pas cru nécessaire; de distinguer, comme me l'écrit M. Lanusse, professeur au lycée Charlemagne, « *ē* long et *ĕ* bref, ne fût-ce que dans les infinitifs de la 2e et de la 3e conjugaison; *ā* long et *ă* bref, *rosă* et *rosā*, *rosārum* »; ou bien de songer tout d'abord, comme le souhaite M. Bourciez, à quelques points essentiels: « faire prononcer *u* et non *ü*; le *c* et le *g* toujours durs; *ratio* avec un *t* ne sonnant pas *s*; *s* toujours dur, etc. »; ou encore, suivant M. Louis Havet : « 1° faire, par exemple, *entendre* la quantité sans exiger que les élèves la reproduisent; 2° saisir toutes les occasions de *juxtaposer* la bonne prononciation à l'autre, sous prétexte d'obvier aux confusions (*sinceram, sinkĕram, senseram, sénsĕram, cera, kēra*); 3° çà et là, sans affectation, et de plus en plus, oublier la prononciation vicieuse. » — Il est clair que les moyens à employer peuvent varier suivant la classe et le maître. Mais, je le répète, rien n'est plus simple, rien n'est plus rapide qu'un tel changement, si l'on prend quelques précautions. Ainsi, on ne manquera pas d'accentuer les textes dictés, les mots écrits au tableau dans les explications étymologiques ou syntaxiques. Un exposé bref et lucide des règles de l'accent, fait une fois pour toutes, simplifiera la tâche, à condition de le compléter par quelques règles élémentaires de prosodie, celle des longues par position, par exemple. Il sera bon de faire quelques exercices très simples de métrique et de prosodie. En cinquième, la scansion des sénaires de Phèdre m'a donné d'excellents résultats. J'ai mis en usage cette année dès la rentrée la prononciation correcte et, au bout d'un mois, sans m'attarder à des répétitions fasti-

dieuses, mes élèves scandaient presque sans tâtonner les vers de Phèdre, accentuaient convenablement et marquaient la quantité, s'il s'agissait de mots déjà vus [1]. Les paradigmes de déclinaison et de conjugaison récités correctement sont d'un précieux secours, on le comprend, pour les désinences. L'enfant habitué à dire *dòminus, dominòrum* décline par analogie *bònus, bonòrum;* s'il a dit *còrpus còrporis*, il dit *nèmus, nèmoris*. Restent les mots où la quantité n'est pas visible au premier coup d'œil; ceux-là, les écoliers apprendront à les prononcer, comme le maître lui-même, par l'usage et la répétition. Une objection assez grave peut se placer ici. S'il s'agit de scander des vers, le temps marqué ne coïncide pas toujours avec l'accent. Ni les Grecs ni les Latins n'ont recherché cette rencontre[2]. N'y a-t-il pas là prétexte à confusion pour l'esprit de l'enfant? Je réponds : *non*, parce l'accent est musical avant tout, tandis que le temps marqué est un renforcement de la voix et que, même si nous faisons de l'accent latin un accent d'intensité, ce qui n'a aucun inconvénient au point de vue pratique, il sera toujours facile, après la scansion, de rétablir l'accent dans l'explication littérale.

« Mais, dira-t-on encore, nous faisons apprendre par cœur des textes latins : un élève qui récitera en se préoccupant de l'accentuation songera-t-il au sens et ne commettra-t-il pas un plus grand nombres de fautes? — Mon expérience de fraîche date me permet de dire : *non*, car il ne se *préoccupera pas* de l'accentuation : il en observera les règles sans y penser, pas plus qu'il n'y pense en parlant français. D'ailleurs, la même difficulté devrait se présenter pour les langues vivantes et je ne sache pas qu'on l'ait encore signalée.

Mon contradicteur est très entêté. Il en a le droit et j'ai, moi, celui de le supposer tel. « Vous affirmez que nos élèves prendront sans difficulté de nouvelles habitudes. Je le veux. Et *le professeur?* Sera-ce pour lui une tâche légère que d'apprendre la quantité de tous les mots latins? » — Je ne ferai à aucun de mes collègues l'injure de croire qu'il ignore absolument la prosodie latine; que si, par hasard, les nécessités de son enseignement la lui ont fait oublier, il n'aura pas besoin de beaucoup de temps pour réveiller ses souvenirs. Nos anciens ont fait des vers latins, ce qui est une bonne méthode pour posséder la prosodie. Les jeunes ont retourné des vers dans les Facultés. Les uns et les autres ont à leur disposition d'excellents

1. La population scolaire de Rochefort, en raison du climat, est d'esprit assez lent. Plusieurs de mes écoliers ont été anémiés par un long séjour aux colonies. Sans doute la réforme serait encore plus aisée dans les lycées du Midi, où les élèves entendent des patois et prononcent le français avec l' « accent » de leur pays natal.

2. Cf. Havet-Duvau, *Métrique*, p. 227 sqq.

manuels où ils pourront en quelques jours, sinon en quelques heures, rafraîchir leurs connaissances [1].

« Si facile que soit la réforme, ne causera-t-elle pas une *perte de temps?* Les programmes sont chargés; le professeur arrive péniblement à en voir certaines parties à fond, à effleurer les autres; que sera-ce quand à l'étude des formes et de la syntaxe s'ajoutera celle de la prononciation? » — Ce n'est pas là une nouvelle étude qui doit s'ajouter aux autres; elle fait corps avec elles; en même temps que la grammaire et sans plus d'efforts, on apprendra la prononciation. C'est dans l'état de choses actuel qu'il y a perte de temps, lorsque, prononçant à la française, il faut, dès la cinquième, apprendre aux élèves les éléments de la métrique et de la prosodie, leur indiquer, à propos de chaque mot, quand on étudie un peu d'étymologie française, la place de l'accent, la longueur de telle ou telle syllabe. Pour l'élève qui prononcera correctement depuis la sixième, toutes ces explications seront superflues. Le rapprochement du mot français et du mot originel, les règles générales une fois connues, suffira dans la plupart des cas. Ainsi la prononciation correcte sera comme un supplément de connaissances qui s'ajoutera sans peine au bagage intellectuel de l'écolier, « comme à la jeunesse sa fleur », selon le joli mot de Platon : οἷον τοῖς ἀκμαίοις ἡ ὥρα.

Mon adversaire ne se rend pas. Il en coûte de brûler ce qu'on a si longtemps je ne dis pas adoré, mais supporté. « Vous raisonnez, dit-il, comme si nos écoliers devaient commencer tous ensemble à apprendre la nouvelle prononciation. J'admets qu'ils la possèdent tous sans encombre au bout de quelques mois. Que ferez-vous des élèves qui vous viendront du dehors et qui auront été habitués à prononcer à la française? Ne seront-ils pas dépaysés parmi les autres? » — Je ne le pense pas. D'abord la plupart des lycées de France se rangeront tôt ou tard du côté de la prononciation logique : il y aurait ainsi peu de dissemblances. Ensuite, c'est l'affaire de *dix minutes*, je le sais, que d'apprendre à une classe le timbre des voyelles et l'articulation des consonnes latines. L'accent et la quantité viendront peu à peu. Les nouveaux arrivés en prendront ce qu'ils pourront; le peu qu'ils en prendront vaudra toujours mieux que rien; maintenant, c'est ce rien qui constitue tout leur acquis.

Une autre question peut encore se poser : celle des *examens*. « Êtes-vous sûr, me dira-t-on, que nos candidats au baccalauréat,

1. Voir la bibliographie placée en tête du *Cours de Métrique* de M. Havet. J'y joindrais le petit *Traité d'accentuation latine* de M. l'abbé Viot, Paris, Klincksieck, et le *Précis de grammaire comparée* de M. Henry. La prononciation du temps de Quintilien est indiquée dans la préface des *Éléments de grammaire latine* de M. G. Édon, Paris, Belin. Tout le monde connaît l'excellent petit livre de MM. Grumbach et Waltz : *Éléments de prosodie latine*, Paris, Garnier.

par exemple, n'indisposeront pas leurs juges, qui n'ont pas tous adopté dans leur enseignement la prononciation restituée? ». — Oui, j'en suis sûr. Les maîtres de nos Facultés gémissent de la prononciation actuelle qui gêne leur propre enseignement; ils n'ont pas tous le loisir de faire à leurs étudiants un cours de prononciation et de scansion. C'est de l'enseignement secondaire que doit partir la réforme. L'aspirant bachelier qui prononcera avec correction gagnera, je m'en porte garant, plusieurs points à l'épreuve d'explication latine. Et ce sera justice. Il aura montré qu'il est entré dans le génie de la langue, qu'il est capable de s'expliquer en partie les formes romanes qui en dérivent, qu'il saisit l'art des poètes et le rythme des grands prosateurs. L'enseignement supérieur est tout disposé à mettre en usage la prononciation scientifique; quelques-uns de ses professeurs ont depuis longtemps commencé [1]. « Peut-être, m'écrit M. Michel Bréal, les autres suivront-ils quand ils verront que la réforme a été heureusement tentée dans un lycée. J'approuve votre tentative et je serai heureux de la voir réussir. » — « Je suis entièrement, résolument de votre avis, dit M. Gaston Paris, et tous mes vœux vous suivent dans la campagne que vous entreprenez avec courage et au succès de laquelle j'attache, à divers points de vue, une grande importance. » MM. Bourciez, Dejob, Mérimée ont bien voulu, eux aussi, m'encourager et je les remercie de leurs suffrages. « C'est une sorte d'hypocrisie, m'écrit de la Faculté de Bordeaux M. André Le Breton, que de maintenir l'enseignement du latin sur nos programmes, alors que dans la pratique il est à peu près abandonné. Renonçons purement et simplement à l'étude des langues anciennes, — je crois qu'il en est temps! — ou bien rendons à cette étude toute la place qu'elle occupait il y a vingt ou vingt-cinq ans dans la vie scolaire. Si vos efforts doivent aboutir à ce dernier résultat, j'y applaudis fort. » Ainsi la bonne méthode est sûre de trouver dans l'enseignement supérieur un appui ferme et de chaudes sympathies. En sera-t-il de même dans l'enseignement secondaire?

Un pessimiste pourrait songer à la force de la routine dans notre enseignement. Il relèverait les difficultés qui ont surgi de tout temps devant les plus modestes réformes, le mauvais vouloir de ceux qui trouvent que tout est pour le mieux et qu'il est inutile d'innover, de ceux qui soutiennent que le passé vaut mieux que le présent, que l'âge d'or universitaire est en arrière et non pas en avant. Je ne suis pas pessimiste. Je sais qu'on se plaint de la décadence des études latines; on en fait parfois un crime à la science. Mais ne

1. M. Cartault, professeur de littérature latine à la Sorbonne, adopte à partir de cette année la prononciation restituée dont il a expliqué les avantages à ses élèves.

faut-il pas compter avec les nécessités de la vie moderne qui ont chargé nos programmes d'une foule de connaissances ignorées jusqu'à nous? Sans doute cette surcharge a nui à l'étude des langues anciennes. C'est justement pour leur rendre un peu de vigueur, pour faire aimer et rendre *vivante*, en quelque sorte, cette belle langue latine, si dédaignée aujourd'hui, que j'écris ces lignes. Je compte fermement que ma voix soit entendue. Ce n'est pas dans l'Université d'aujourd'hui que domine le *laudator temporis acti :* plus que jamais elle est ouverte aux idées libérales. J'en ai fait l'épreuve dans ma modeste sphère. Mes collègues du lycée de Rochefort ont bien voulu donner leur adhésion à la méthode que je défends. Je leur adresse à tous ici mes remerciements, et je suis reconnaissant à Monsieur le Recteur de l'Académie de Poitiers d'avoir bien voulu autoriser dans ma classe, pour cette année, notre modeste essai, gage d'une mise en pratique générale de la prononciation correcte.

*
* *

« Mise en pratique générale », ai-je dit : je crois que le sujet en vaut la peine. C'est que la parenté des diverses langues romanes n'est pas seulement dans la lettre, elle est dans l'esprit, et l'adoption de la prononciation correcte du latin n'aura pas que des avantages philologiques. Le génie latin est fait de raison et de clarté; il a marqué d'une empreinte indélébile le génie des races romanes. A quoi le français classique, en particulier, doit-il son *universalité*, sinon à la connaissance profonde qu'avaient nos grands écrivains de la langue latine et de l'esprit latin, héritier de l'esprit grec? Dans le latin, les races latines communient intellectuellement [1]. Presque tous les écrivains romans, même les plus indisciplinés en apparence, sont restés dans la tradition latine. A lire Dante, Cervantes ou Victor Hugo, nous nous sentons chez nous; c'est toujours le pays de la logique lumineuse, du *lucidus ordo*. Gardons notre goût national, retrempons-le dans la langue éducatrice; fortifions-le par le commerce des œuvres qui dérivent de cette source merveilleuse.

1. Il semble du reste que la politique ait compris depuis quelque temps la nécessité d'une semblable communion. Déjà un rapprochement s'est opéré avec notre voisine de par delà des Alpes et — soyons-en fiers — plusieurs des membres les plus justement estimés de l'Université de France y ont collaboré. De toutes parts se fondent dans nos Facultés, dans nos Lycées, des chaires d'espagnol et d'italien. Les deux langues néo-latines ont été inscrites aux programmes des baccalauréats au même titre que l'allemand ou l'anglais. C'est un pas en avant; il en reste un autre à faire. Il faut que la prononciation scientifique, correcte du latin s'implante dans nos établissements d'instruction. Il faut que nos bacheliers visitent l'Espagne et l'Italie. Le jour où ce projet sera réalisé, on aura plus fait pour l'union des races latines que par l'impression de bien des brochures économiques.

J'ai fini. La réforme de notre prononciation du latin,

... *ut summa sequar fastigia rerum*,

est *fondée en raison*. Elle est *facile*. Elle présente — du moins je le crois fermement et j'ai essayé de le montrer — des *avantages incontestables*. Ce sont là des titres suffisants pour qu'elle s'impose à l'attention, j'ose dire au choix du corps universitaire français. Mes collègues le sentent comme moi, les études latines à la mode d'autrefois ont vécu. Il convient qu'elles fassent place à une culture plus pratique, plus proche de nous et de nos voisins. « La foi qu'on a eue, dit quelque part Renan, ne doit jamais être une chaîne; on est quitte envers elle quand on l'a soigneusement roulée dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts. »

A. Sécheresse,
Agrégé de grammaire, professeur de cinquième classique au lycée de Rochefort.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Quelques remarques sur l'explication de Polybe.

Polybe, cette année encore, reparaît au programme de l'agrégation de grammaire. Ce choix d'un auteur en dehors de la lignée proprement classique, a un peu déconcerté les candidats. La plupart d'entre eux ne l'ont jamais pratiqué : son grec a le don de dérouter les étudiants les plus familiers avec la langue attique. Aussi éprouvent-ils quelque difficulté à s'initier à son style, et sont-ils disposés à le condamner avant d'avoir réussi à le comprendre. Voilà pour la forme. Quant au fond, il exige des recherches assez ardues. Polybe, comme écrivain et comme historien, n'a encore été qu'imparfaitement débrouillé. C'est pour répondre à l'inquiétude des candidats de province éloignés des centres universitaires ou dépourvus de secours que nous avons rédigé les remarques suivantes. Notre objet n'est pas de nous substituer au travail de ceux qui nous ont sollicité ni de leur préparer leur besogne. Nous voulons seulement leur fournir quelques données propres à orienter leurs recherches et leurs réflexions personnelles.

Bien que Polybe ait vécu au IIe siècle avant J.-C., il écrit plus mal que certains rhéteurs de l'époque impériale. Non pas qu'il ait eu le dédain systématique du style : au contraire, l'élégance le préoccupe, mais, précisément, ses grâces sont celles des gens qui écrivent mal. Beaucoup plus que ses négligences, ses coquetteries le rendent insupportable. Toutes ses pensées lui viennent coulées dans le même moule. Et, comme il a conscience de sa monotonie, il use d'artifices pour agrémenter ses périodes. De là, des poncifs dont l'abus afflige et rebute le lecteur; des recherches où se trahit sa gaucherie, son manque d'imagination, de vivacité et parfois de goût. Polybe s'est nourri de livres de science, de philosophie, de politique ; il y a fortifié son jugement et donné la trempe à son bon sens ; mais ses lectures littéraires n'ont pas réussi à infuser à cette vigoureuse intelligence le charme du talent. Polybe est trop souvent un *cacographe*. Faute d'imagination, il ne trouve pas d'emblée l'expression décisive ; alors, il devient pompeux, raisonneur,

abstrait. Il est dupe de cette phraséologie commune et gauchement solennelle qui est le style courant des gens dépourvus de style. Plus ils se sentent incapables d'enserrer leur pensée en formules nettes, plus ils insistent, se répètent, délayent, amplifient; leurs surcharges alourdissent la phrase aux dépens de la couleur et du relief.

L'éducation de Polybe est en partie responsable de ses défauts d'écrivain. Mégalopolis ne fut pas un milieu artistique et littéraire. Ville moderne, isolée du monde extérieur, la capitale arcadienne, depuis sa fondation par Épaminondas, avait eu beaucoup de peine à subsister. Ses premiers habitants, arrachés à leurs bourgades, dépaysés dans cette ville trop neuve et trop grande, sans passé, sans histoire, et qui était pour eux moins une patrie qu'un camp retranché, regrettèrent vite le maquis natal et ne songèrent qu'à s'évader hors des remparts. Il se constitua cependant à la longue une bourgeoisie éclairée et riche, une classe dirigeante. Mais elle se composait surtout de propriétaires ruraux, médiocrement épris des charmes de la vie urbaine. Simples de goût, cultivateurs convaincus et grands chasseurs, ces compatriotes de Philopœmen ne se plaisaient qu'aux champs. Une éducation virile et pratique, où les exercices physiques tenaient une grande place, un idéal de bon sens, faisaient d'eux des esprits solides, positifs, plutôt que des natures brillantes et imaginatives comme celles qui fleurissaient à Athènes. L'Arcadien, sentencieux, raisonneur, vertueux, prenant la vie au sérieux, aimait à moraliser: il était un peu Suisse par certains côtés. — Si l'on accorde quelque influence à ces premières impressions qui viennent des choses extérieures et qui réagissent sur la sensibilité enfantine, on doit reconnaître que le paysage des environs de Mégalopolis n'était pas fait pour donner de l'éclat à l'imagination. Il n'a pas la grandeur de la vallée de l'Eurotas ni les belles lignes du Taygète avec ses arêtes finement découpées dans la lumière et ses profondes crevasses enveloppées d'ombre et de mystère; il n'a ni la tiédeur parfumée de la Messénie ni l'aimable variété des coteaux épicuriens qui encadrent Olympie. En fait de visions extérieures, l'enfance de Polybe fut moins gâtée que celle d'un jeune citoyen d'Athènes, d'Argos, même de Sparte ou d'Elis. La plaine de Mégalopolis est monotone, coupée d'ondulations basses et confuses qui bornent le regard sans l'égayer; le ciel y est souvent chargé de brumes; les montagnes qui l'enclosent ne présentent que des masses mornes, aux lignes dépourvues de grandeur et d'harmonie. Le Lycée, vu de la plaine, paraît lourd et écrasé. De sombres légendes hantaient ce paysage sévère : le dieu installé au sommet de l'Olympe arcadien se repaissait de victimes humaines, les déesses infernales de l'Arcadie, Déméter et Despoina, trônaient sur l'Acro-

pole de Lycosoura, et leurs idoles à têtes d'animaux rappelaient les temps barbares de la primitive Pélasgie. Une atmosphère de terreur superstitieuse s'échappait de ce vieux sanctuaire; tandis que les divinités de la capitale voisine n'étaient que des métèques sans prestige. Mégalopolis elle-même manquait d'agrément : l'ambitieuse immensité de son enceinte, son théâtre le plus vaste de la Grèce, son Thersilion où devait se réunir l'assemblée fédérale arcadienne, dite les Dix-Mille, n'évoquaient plus, au temps de Polybe, que les souvenirs d'une mégalomanie depuis longtemps déçue. La Ligue arcadienne avait vécu. Le majestueux organisme improvisé pour elle par Épaminondas n'avait plus que l'encombrante mélancolie des choses inutiles. La *Grande Ville* excitait la verve des poètes comiques qui l'appelaient la *Grande Solitude*[1]. Plate, avec ses quartiers géométriques troués de terrains vagues, ses longues enfilades de portiques, elle était la monotonie même, ce que serait un Turin déchu. Rien ne l'égayait, ni la pompe banale des architectures officielles contrastant avec la médiocrité des maisons aux murs de brique crue, ni le large lit de sa rivière, l'Hélisson, vaste torrent triste, dont la solitude pierreuse et sans eau ajoutait un vide à cette spacieuse désolation.

Polybe né en 211 ou 210 avant J.-C. fit de bonnes études. Il y avait à Mégalopolis, comme partout, des professeurs de rhétorique et de philosophie. Il préféra sans doute ceux-ci à ceux-là, car il aime raisonner et moraliser, tandis que les historiens rhéteurs échauffent sa bile. Mais son éducation fut surtout militaire et politique. Il recevait en cela directement les leçons de son entourage et n'avait qu'à suivre les traditions de sa famille, une des plus influentes et des plus riches de Mégalopolis. Plusieurs hommes d'État, doublés d'hommes de guerre, en étaient issus. L'arrière-grand-père de Polybe, Lycortas I, est connu par une inscription honorifique d'Épidaure ; son grand-père, Théaridas, se signala à l'époque troublée du roi de Sparte Cléomène II ; enfin son père, Lycortas II, plus jeune qu'Aratos (qui était mort en 213) contribua, après le fondateur de la Ligue achéenne, à la consolidation de cet organisme politique. Il fut un des gros personnages de la Confédération, ambassadeur à la cour d'Égypte, deux fois stratège fédéral, en 184 et en 182. Polybe fut élevé par son père dans le culte des deux Achéens les plus illustres, Aratos d'abord, puis Philopœmen. Celui-ci, compatriote, contemporain, ami de Lycortas, fut aussi le Mentor du jeune Polybe. Dans cette société sérieuse, la politique et la guerre étaient les principales préoccupations. On y traitait les questions théoriquement et pratiquement. Au point de vue théorique, il s'agissait

1. « Ἐρημία μεγάλη 'στὶν ἡ Μεγάλη πόλις », citation dans Strabon, p. 388 et 783.

d'éprouver la vitalité du système inauguré, après Épaminondas, par Aratos, celui de l'État fédératif, du Κοινόν. L'essai d'une vaste République collective, centralisant la souveraineté et les forces des plus puissantes cités de la Grèce tout en ménageant l'autonomie municipale des villes confédérées, cet essai soulevait des problèmes très délicats de droit public et international. Le système fédératif devait tenir compte des traditions du particularisme hellénique, impuissant, mais invétéré. C'était une combinaison savante, résultante de toutes les méditations antérieures des Grecs en matière de constitution. D'autre part, au point de vue pratique, le maintien et l'extension de la Ligue achéenne portait ombrage à quiconque avait intérêt à ce que la Grèce ne trouvât pas la force dans l'union, à Sparte, qui n'avait pas abdiqué ses ambitions hégémoniques, à la ligue rivale d'Étolie, à l'Égypte, à la Macédoine, à Rome, à toutes les convoitises qui se dissimulaient sous les velléités bénignes et les apparences désintéressées du protectorat. La diplomatie et les talents militaires des stratèges achéens devaient toujours être en éveil. Ajoutons à tout cela les problèmes de politique intérieure, qui compliquaient la situation jusqu'à la rendre inextricable. La lutte des classes déchaînée, la guerre déclarée entre les riches et les pauvres ; au sein même de la Ligue achéenne, les factions conservatrice et démagogique se disputant la majorité à l'assemblée fédérale et l'élection annuelle des stratèges, telle était cette situation, toujours tendue, à l'état de crise perpétuelle et d'équilibre instable. Les mêmes convulsions agitaient chacune des villes confédérées, provoquant des adhésions ou des défections inattendues. Dans Mégalopolis même, les partis s'entre-choquaient; on voyait des tyrans, poussés par la démagogie, soutenus par l'appui intéressé des protecteurs étrangers, émerger tout à coup de la tempête. La famille de Polybe était, comme la haute bourgeoisie achéenne, de tendances à la fois libérales et conservatrices. On conçoit combien ces préoccupations actuelles durent s'imposer de bonne heure à l'esprit réfléchi du jeune Polybe. Élevé en pleine lutte, il n'avait ni le temps ni le goût de tourner au dilettante. Fatalement, en un pareil milieu et en un tel moment, la « littérature pure » avait tort. Les réalités positives sollicitaient trop vivement toutes les facultés des gens éclairés de l'Achaïe. Les faits avaient plus d'attraits que les exercices verbaux ; le *pragmatisme* des hommes d'action détrônait le dilettantisme des rhéteurs. On comprend comment Polybe, après avoir retourné tous ces problèmes, lorsqu'il fut amené par les circonstances à voir de près l'organisme de la République romaine, voulut l'étudier avec une admiration passionnée. Il y trouvait, en effet, l'idéal à la recherche duquel ses compatriotes s'étaient consumés, l'idéal achéen réalisé, à savoir : la liberté dans la centralisation, la stabilité sans despo-

tisme, l'équilibre social assuré par la prédominance des meilleurs, le tout consolidé par une diplomatie constante en ses vues et par une organisation militaire qui savait associer le patriotisme des milices nationales et la valeur professionnelle des armées mercenaires. C'est pourquoi il entreprit de décrire ce spectacle nouveau pour l'édification de ses compatriotes : car c'est surtout au public grec qu'il s'adresse, à cette catégorie de lecteurs éclairés qu'il appelle les φιλομαθοῦντες, ingénieux euphémisme pour désigner les ex-classes dirigeantes de la Grèce, que la conquête romaine devait réduire à chercher une consolation dans l'étude platonique de l'histoire[1].

Cette histoire[2], Polybe ne la conçoit pas comme une analyse des mœurs ou des caractères ou comme un tableau dramatique à la manière des historiens rhéteurs, tels que Timée, Zénon de Rhodes et Phylarque ; il ne la réduit pas non plus à une narration anecdotique et pittoresque à la façon d'Hérodote, ni à un simple exposé rationnel des événements, rédigé en vue de soustraire aux altérations de la légende, à l'incertitude du souvenir, et de fixer définitivement pour la postérité, à l'aide d'une enquête impartiale et précise, un certain moment de la durée, de façon à constituer pour les historiens futurs une sorte de fond de vérité inaltérable et acquise une fois pour toutes, conception que Thucydide a exprimée par la fameuse formule du κτῆμα εἰς ἀεί. Les visées de Polybe sont à la fois plus vastes et plus utilitaires. Il prétend tirer de l'histoire des leçons applicables à la conduite des affaires publiques, au gouvernement, à la politique, à la diplomatie, à l'art militaire. Il y a dans Polybe comme un professeur d'une école de sciences politiques. Les événements l'intéressent en tant qu'affaires (πράξεις, πράγματα) qu'il raconte et explique à l'intention des hommes d'État ou des hommes d'action (πραγματικοί, πρακτικοί, πραγματευόμενοι) dans ce qu'il appelle son traité des affaires publiques, histoire politique (πραγματεία ou πραγματικὴ ἱστορία) ou histoire raisonnée (ἀποδεικτικὴ ἱστορία). Cette intention didactique éclate dans toutes les pages de son livre. Si, par exemple, il a cru devoir réserver une place notable à l'épisode de la guerre des mercenaires carthaginois, c'est avec la pensée, d'ailleurs formellement exprimée, qu'il en résulterait un enseignement sur les caractères et les inconvénients des armées mercenaires. Comme Thucydide, Polybe reconnaît dans les forces directrices du monde deux éléments principaux : d'abord l'intelligence

1. Lorsque Polybe songe à ses lecteurs romains, il s'adresse à eux comme à des hommes d'action à qui l'histoire doit donner des leçons pratiques : il les désigne par les termes de πρακτικοί, πραγματικοί ou πραγματευόμενοι (Voy. Von Scala. *Die Studien des Polybius*, p. 289).

2. Voy. les chapitres de Susemihl (*Griech. Litterat. in Alexandrinerzeit*, II, p. 80 sqq.) et de M. Croiset (*Hist. de la Litt. gr.* p. 260 sqq. et *Manuel*, p. 680).

humaine (γνώμη) dont les combinaisons déterminent les affaires politiques ou les opérations militaires (πράγματα et πράξεις), puis la fortune (Τύχη), de qui relèvent les événements fortuits (τὰ συμβαίνοντα, τὰ προσπίπτοντα).

Comme écrivain, Polybe est le représentant littéraire le plus notable de la κοινή, cette langue de l'époque hellénistique, dont les origines et le caractère sont encore discutés[1]. Les uns la considèrent comme un dialecte issu du parler populaire et de la langue commerciale qui se propagea dans les pays hellénisés après la conquête d'Alexandre. C'était l'idiome des Grecs en général (Ἕλληνες), sans distinction de patrie, idiome dans lequel se seraient fondus les dialectes particuliers, avec prédominance de l'attique[2]. D'autres, au contraire, considèrent la κοινή non comme un dialecte populaire et parlé, mais comme une langue écrite et conventionnelle, adoptée partout, et qui se serait opposée au parler populaire de l'époque hellénistique. Ce serait donc surtout la langue du protocole et des chancelleries, quelque chose d'analogue à la phraséologie administrative et parlementaire de notre époque, c'est-à-dire un fond classique fortement mélangé de jargon philosophico-scientifique. Telle est, en effet, la langue de Polybe. Mais il est aujourd'hui avéré que cette diction n'a nullement chez lui le caractère d'une création personnelle. Les papyrus et les inscriptions de l'époque hellénistique, celles de Pergame entre autres, reproduisent le même vocabulaire et les mêmes tournures.

Cette impersonnalité du style fait même, si l'on peut dire, l'originalité de Polybe écrivain. Son style banal est pour nous un document sincère et unique sur l'état de la langue de son temps. La prose post-alexandrine se répartit, en effet, en deux groupes : les Asiatiques et les Atticisants. Polybe est le seul prosateur connu de nous qui n'appartienne à aucune de ces deux écoles ; il écrit la langue courante, que dédaignaient les rhéteurs entichés soit de la pompe asiatico-rhodienne, soit des pastiches pseudo-attiques. Denys d'Halicarnasse reproche à Polybe ce manque d'art ; nous serions plutôt tentés de lui en savoir gré. Ce n'est pas à dire que Polybe soit dénué de tout artifice : il faut distinguer dans son style le bien de tout le monde et le sien propre, ce qui est de la langue du temps et ce qui est de l'auteur.

Parmi les particularités de la langue, notons d'abord la transfor-

1. Voy. Kretschmer. *Die Enstehung der Koine.* — Dieterich. *Untersuchungen zur Gesch. d. Griech. Sprache*, 1898. — Thumb. *Die griech. Sprache im Zeitalter d. Hellenismus*, 1901.

2. Et non du macédonien, comme on l'a soutenu bien à tort. — Dans Polybe, certaines formes attiques survivent (θᾶττον, πράττειν).

mation de l'ancien vocabulaire. Les mots abstraits pullulent; beaucoup sont pris dans des acceptions ignorées des écrivains classiques. Les termes techniques abondent; le jargon philosophique, médical, scientifique, militaire, administratif fait irruption dans la langue littéraire. Comme chez nous, pour exprimer des idées et des réalités modernes, la langue s'est enrichie moins en créant des mots inédits (il y a cependant un assez grand nombre d'ἅπαξ dans Polybe, mais on en a déjà retrouvé plusieurs dans les inscriptions) qu'en créant des sens nouveaux. Tantôt des mots concrets prennent un sens abstrait, et inversement. Nous disons une *branche* de la science : Polybe emploie souvent le mot μέρος dans le même sens ou dans le sens où nous disons *sur ce point*. Certains mots, comme αἵρεσις, προαίρεσις, πρᾶγμα, τρόπος ont, dans Polybe, jusqu'à sept sens différents que le contexte apprend à déterminer. La tendance qui se marquait déjà chez certains Attiques, notamment chez Thucydide et Isocrate, à employer le pluriel des mots abstraits, est très développée chez Polybe (βίοι, θυμοί, ἔννοιαι, etc.). Également, l'emploi dans un sens spécial et quasi technique de termes primitivement généraux : οἱ πολλοί ou ὄχλοι (les soldats, par opposition à ἡγεμόνες, les officiers); δυνάμεις, les troupes; χρεῖαι, les services militaires; πράξεις, les opérations de guerre; διαλύσεις, les conventions; ἀξιώσεις, les pourparlers; κίνδυνος, le combat; πολιτεύματα, les États dans le sens de πόλεις, en français les « gouvernements ». Inversement, les termes particuliers sont pris dans un sens général : ὀψωνιασμοί, σιταρχίαι, la solde, les payements, les allocations (sens particulier : les indemnités de vivres); des termes abstraits prennent un sens concret : στρατοπεδεία, le campement, dans le sens de στρατόπεδον, le camp. La langue s'est aussi enrichie à l'aide de mots composés et surcomposés avec deux ou même trois prépositions : ces mots abondent dans Polybe (ἐξαποστέλλειν, παραβοηθεῖν, παθάπαξ, παραυτίκα, συνθεωρεῖν, διοργίζεσθαι, καταστρατοπεδεύειν, προσεξεύρισκον), sans que, souvent, le composé ait plus de sens que le simple.

La langue tend à s'alourdir par ces surcharges. On note, dans le même ordre d'idées, une tendance (déjà remarquable chez Thucydide) à remplacer le verbe simple par un substantif abstrait accompagné d'un verbe : ποιήσασθαι τὴν ἐξήγησιν pour ἐξηγήσασθαι, ποιεῖσθαι τὴν μισθοδοσίαν, effectuer le paiement, pour μισθοδοτεῖν. De la même tendance phraséologique, relève l'emploi de locutions dédoublées, telles que : συνέβη γενέσθαι pour ἐγένετο, de circonlocutions qui remplacent le cas simple par une préposition : αἱ κατ' Ἀννίβαν πράξεις ou ὁ κατ' Ἀννίβαν πόλεμος, les opérations, la guerre d'Annibal, ὁ κατ' Ἀντίοχον καὶ Ῥωμαίους πόλεμος, la guerre d'Antiochus et des Romains; ὁ παρ' ἡμῶν πατήρ; ὃ συνέβη γενέσθαι περὶ αὐτοὺς (circonlocution remplaçant le datif). De même, les circonlocutions rempla-

çant le nom propre, telles que οἱ κατὰ τὸν Εὐριπίδαν, οἱ κατ' Ἀννίβαν, ou οἱ περὶ τὸν Μάθω καὶ τὸν Σπένδιον, sont souvent employées pour désigner l'individu isolément, à la place de Εὐριπίδας, Ἀννίβας, Μάθως καὶ Σπένδιος. Le contexte apprend à discerner ce cas, de celui où la circonlocution désigne réellement une collectivité, l'entourage du principal personnage. Mais parfois la distinction est malaisée. Cette manière de parler dérive d'une ancienne formule devenue protocolaire pour désigner les princes, qu'on voyait toujours entourés d'une suite.

Relevons enfin, dans le même ordre d'idées, l'emploi redondant de deux mots synonymes pour exprimer exactement la même pensée : τίνα φύσιν ἔχει και διάθεσιν, δεῖ προορᾶσθαι καὶ φυλάττεσθαι. C'est un des *tics* de style les plus fréquents dans Polybe : loin de chercher à établir, en pareil cas, une nuance de sens entre les deux mots ainsi rapprochés, on doit le plus souvent les considérer comme des synonymes; à tel point que, lorsqu'on trouve ainsi un terme général susceptible de plusieurs acceptions, comme αἵρεσις, c'est à l'aide de son compagnon qu'on réussit à en préciser le sens. Cette habitude de style ne doit pas être personnelle à Polybe : c'est, sans doute, encore un legs de la phraséologie administrative et juridique. De même l'emploi fréquent du participe προειρημένος, le susdit, à la place du démonstratif ἐκεῖνος.

On ne doit pas non plus attribuer à l'initiative de Polybe l'emploi de certains mots poétiques qui détonnent sur la grisaille de son style, tels que ἀδήριτος, ἱμείροντες, ἀτρεκής, etc. Ces mots ont dû entrer dans la prose par l'intermédiaire de la poésie alexandrine. Polybe ne les a pas recherchés de parti pris, pour en tirer des effets particuliers : il les a pris, comme il les trouvait, sans même s'apercevoir qu'ils appartenaient plutôt au langage épique.

D'une manière générale, les défauts de style de Polybe sont imputables à l'évolution de la langue hellénistique. Cette évolution correspond assez exactement à celle du français au XIXᵉ siècle. Il vient un moment où la langue littéraire cesse d'être le privilège d'une élite aristocratique; les barrières s'abaissent qui séparaient le langage écrit du parler populaire; la diffusion de la culture et de la science fait que chacun est amené à élargir le cercle de ses pensées, à exprimer des abstractions ou des idées techniques. L'esprit public s'intéresse à des notions variées et positives; la vulgarisation scientifique, le langage des affaires pénètrent partout : la littérature n'a plus pour unique objet l'expression d'un fonds assez limité de sentiments et de pensées morales. Il s'établit alors une sorte de moyenne, qui devient la langue de la société bourgeoise, celle qui peuple les professions libérales et où se recrutent le personnel politique et le monde des affaires. Cette langue, en son état

diffus, reproduit le mélange des éléments composites dont est faite la classe qui la parle et l'écrit. Le prosateur issu de ce milieu apparaît sous les espèces ordinaires du publiciste, qui prétend s'intéresser plus aux idées et aux faits qu'à la manière de les présenter. La littérature à préoccupations esthétiques cherche alors un asile dans les cénacles. Les écoles asiatique et atticisante furent, en leur genre, des cénacles d'éloquence. Polybe, avons-nous dit, resta par ses attaches et par ses goûts en dehors de ces petits groupes : il appartient à un milieu quasi doctrinaire de gens instruits plutôt que lettrés; lui-même écrit moins en artiste qu'en homme de science.

(*A suivre*). GUSTAVE FOUGÈRES.

NOTE. — Comme éditions, on pourra se servir de Schweighäuser (surtout du lexique, car, pour les morceaux inscrits au programme de cette année, le commentaire n'a plus aucune valeur), et des éditions critiques de Hultsch et de Büttner-Wobst (Teubner). Les meilleurs travaux d'ensemble sur la langue de Polybe sont ceux de Kälker (*Quaestiones de elocutione Polybiana*, dans les *Leipziger Studien*, III, 1880), et surtout de Stich (*De Polybii dicendi genere*, dans les *Acta seminarii erlangensis*, II, 1881). On lira avec fruit l'excellente étude de Krebs sur l'emploi des prépositions dans Polybe (*Die Präpositionen bei Polybius*, dans les *Beiträge zur historischen Syntax der Griechischen Sprache* de Schanz. Würtzbourg, I, 1882). Nous ne croyons pas utile de signaler ici les dissertations qui traitent de certaines particularités du style de Polybe; nous signalerons seulement, sur l'intéressante question des rapports de ce style avec celui des inscriptions de l'époque hellénistique les opuscules de Jerusalem (*die Inschrift von Sestos und Polybius*, dans les *Wiener Studien*, I, 1879, p. 32-58) et de Glaser (*De ratione quæ intercedit inter sermonem Polybii et eum, qui in titulis saeculi III, II, I apparet*. Giessen, 1895.) Ce dernier travail n'est, d'ailleurs, qu'une ébauche fort imparfaite : on pourra le compléter par la lecture des pages de Norden : *Griechische Kunstprosa*, I, p. 152 sq.

Sur la guerre des mercenaires, Polybe reste la source quasi unique (voir seulement Diodore, fr. du liv. XV où il copie Polybe, et Cornelius Nepos. *Amilcar*, II, 1-4). Cet épisode a été étudié par Hennebert, (*Histoire d'Annibal*, I, p. 114 sq; à consulter avec prudence), par Meltzer (*Geschichte der Karthager*, 1896, II, p. 356 sq.), par Th. Mommsen (*Römische Forschungen*, II, p. 266). On aura intérêt à lire, à titre de rapprochement, une curieuse inscription de Pergame contenant un traité conclu en 263 entre le roi Eumène I[er] et les chefs de mercenaires insurgés contre lui (Fränkel *Inschriften von Pergamon*, 13 et II, p. 507. — Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, n° 15.)

Sur la constitution de Carthage, outre les chapitres des ouvrages d'Hennebert et de Meltzer, voir l'important article de M. Émile Bourgeois, dans la *Revue historique*, 1882, p. 327 sq.

L'explication de la *Salammbô* de Flaubert, également inscrite au même programme, est liée à celle de Polybe. Toutes deux soulèvent des questions topographiques et archéologiques dont l'étude pourra être entreprise avec la carte de Tunisie au 200000° (chez Andriveau-Goujon), avec le livre de Tissot et Salomon Reinach sur la *Province romaine d'Afrique* (accompagné d'un atlas) et avec l'*Atlas archéologique de la Tunisie* publié sous la direction de M. Cagnat. L'identification du défilé de la Hache (plus exactement *la*

Scie, Πρίων) proposée par Tissot, est fantaisiste. M. Gauckler, directeur du service beylical des antiquités en Tunisie, a bien voulu me donner son avis à ce sujet. Il m'écrit ceci : « Si l'on tient à toute force à proposer une hypothèse, il serait bien préférable de chercher le défilé de la Hache entre le Bou Koumein et les parois abruptes, découpées en dents de scie, du Djebel Bessas, la montagne de plomb, dans une des gorges du Khanguet el Hadjaz. Cette région montagneuse et accidentée s'étend à une trentaine de kilomètres au sud de Tunis, et s'accorde infiniment mieux que la première avec le texte de Polybe. » Le voyage de Flaubert en Tunisie a été très restreint; en fait de défilé, il a surtout été frappé par les gorges du Rummel, autour de Constantine. — La question des sources de l'érudition de Flaubert et de la composition de *Salammbô* est de celles que les candidats auront à aborder. La *Correspondance* fournit sur la documentation de l'auteur de précieux renseignements. Il fit son métier d'érudit en conscience. S'il déclare, dans sa Lettre à Sainte-Beuve, qu'il « *se moque de l'archéologie* », celle-ci ne le lui a pas rendu. Les savants qui s'occupent actuellement des antiquités puniques jugent assez favorablement sa tentative (Voy. Ph. Berger, *Revue des Deux Mondes*, 1er juin, 1899; — G. Perrot, *Revue de l'art ancien et moderne*, 10 août 1899. — L. Bertrand, *Revue de Paris*, 1er avril 1900.) Mais il y a peut-être, dans ces appréciations bienveillantes sur Flaubert archéologue, une part à faire au prestige de l'écrivain. En réalité, ce que Flaubert a pu savoir de la Carthage *punique* n'était rien, et les fouilles récentes ne nous en ont pas appris beaucoup plus (voir les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions, 1899-1901.) Nous signalons, en tout cas, le travail suivant, qui sera lu avec intérêt : *De la composition de Salammbô d'après la Correspondance de Flaubert*, par G. Doublet (Toulouse, chez Privat, 1894, 8° 112 p.). — La précision, dans *Salammbô*, est en quelque sorte intermittente : le détail éclatant fait une tache vigoureuse, lorsqu'un texte précis en a fourni la couleur et qu'une bonne fiche lui a servi de fond; mais dans les ensembles dont la reconstitution a été exécutée *de chic*, la toile présente de gros trous noirs et des empâtements qui interrompent et brouillent la vision; il en résulte un certain malaise pour l'esprit (description des jardins et de la maison d'Hamilcar, du temple de Tanit, de la statue de Moloch, des murs et des rues de Carthage, etc.).

NOTE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Qu'il me soit permis de soumettre à mes collègues un exercice que je pratique depuis plusieurs années dans la classe d'histoire avec mes élèves de rhétorique.

La Faculté des Lettres de Dijon a l'habitude de proposer chaque année aux candidats à la première partie du baccalauréat au moins un sujet historique. Il m'a semblé que la préparation à un semblable devoir revenait, en partie, au professeur d'histoire et que, s'il ne lui appartenait pas d'apprendre aux élèves à classer et à exprimer leurs idées, il lui incombait la tâche de leur montrer comment s'enchaînent et se groupent autour d'une idée principale les faits historiques. On reproche, en effet, ordinairement aux élèves de négliger les faits dans les discours historiques, ou, au contraire, de les accumuler sans mesure. Ces défauts, en apparence opposés, viennent, en réalité, d'une même inexpérience. Les élèves n'ont pas pris l'habitude de réfléchir sur les faits ; ils n'en voient pas les rapports et, selon leur tempérament, ils les éliminent ou les exposent sans souci du sujet proposé.

Le professeur d'histoire qui les dirige en ces matières ne sort donc pas de son rôle, qui est non seulement d'apprendre aux enfants les faits, mais de leur en faire comprendre la signification. En les exerçant à réfléchir sur un devoir historique, il leur fait mieux entendre l'histoire.

Pratiquement, voici la façon dont je procède. J'appelle un élève au tableau noir, je propose un sujet de discours et je l'invite, ainsi que ses camarades, à rechercher les idées et les événements dont le développement serait opportun ou nécessaire pour le sujet désigné. J'essaye de diriger les investigations en posant des questions générales, en leur apprenant à interroger leur mémoire. Je les engage à peser les termes du sujet, à chercher le pourquoi des faits ; j'insiste sur les rapports qui existent entre les faits d'ordre différent : faits politiques, militaires, religieux, etc. A mesure qu'une idée nouvelle est énoncée et reconnue utile, l'élève l'inscrit au tableau et ses camarades sur leur cahier. Nous discutons ainsi jusqu'à ce que la matière nous paraisse épuisée. Là s'arrête l'exer-

cice, car ni le plan ni le style du devoir ne sont du ressort de la classe d'histoire.

Le développement d'un sujet dure ordinairement de vingt minutes à une demi-heure. L'expérience m'a montré que les élèves suivaient cet exercice avec plaisir. Ils le réclament quelquefois, car ils en sentent l'utilité. C'est pour eux l'occasion d'un travail actif qui se substitue en partie à l'interrogation et souvent aide à la compléter.

Voici, pour terminer et comme exemples, quelques-uns des sujets avec lesquels j'ai souvent exercé la sagacité des rhétoriciens. Ils se succèdent naturellement selon les progrès du cours :

Savaron engage le Tiers État, aux États généraux de 1614, *à s'opposer à la suppression de la paulette.*

Richelieu écrit à Charnacé pour diriger ses négociations avec Gustave Adolphe.

L'ambassadeur d'Espagne persuade aux Hollandais de faire un traité de paix à Munster en 1648.

Pym à Hampden sur le « ship money ».

Saint-Évremond écrit de Londres à l'un de ses amis sur l'état de l'Angleterre (1662).

Colbert à son ambassadeur à Venise pour qu'il attire des ouvriers en France.

Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne en 1710.

Dupleix justifie sa politique dans les Indes.

Lettre de Choiseul à Dumouriez sur les affaires de Pologne.

Léon Rosenthal,
Professeur d'histoire au lycée de Dijon,
Docteur ès lettres.

LA CONVERSATION ET LA LECTURE DANS L'ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES

Je me permets de signaler aux lecteurs de cette *Revue* un moyen pratique d'amener les élèves à s'exprimer plus aisément dans la langue vivante qu'ils étudient. J'ai réussi à former parmi les externes de notre petit lycée deux Sociétés dont les membres se réunissent tous les jeudis pour parler anglais. Quelques internes attendent, pour les imiter, le bon vouloir de l'administration.

Chaque Société s'est abonnée à un *Magazine* qui fournit aux membres la matière de leurs conversations ; les plus grands achètent aussi le *New-York Herald*. Leur programme comprend, outre des récitations, des chants, de petits morceaux dialogués.

Les statuts — il faut toujours des statuts — sont réduits à leur plus simple expression. Pas de président : chaque membre, à tour de rôle, dirige la séance ; un droit d'entrée de 1 franc pour payer l'abonnement au *Magazine;* une cotisation de 10 centimes par semaine ; des amendes de 5 centimes pour les absences non excusées, de 10 centimes pour réprimer les intempérances de langage, voilà tout.

Je pourrai vous faire connaître plus tard la façon dont ces petites Sociétés ont marché, et le travail qu'elles ont effectué.

A. François,
chargé de cours au lycée d'Alençon.

UN POINT D'HISTOIRE LITTÉRAIRE :

VOLTAIRE, FRÉRON ET MLLE CORNEILLE

On sait combien a contribué à la popularité de Voltaire vivant et à sa gloire posthume sa réputation de bienfaisance. Le fait d'avoir recueilli et doté la petite-nièce de Corneille, presque autant que la défense opiniâtre des Calas, a toujours plaidé en faveur de la générosité, de la bonté de cœur de l'homme, auprès de ceux qui détestaient le plus les doctrines du philosophe. On oublie peut-être trop volontiers que le patriarche de Ferney n'a pas été le seul défenseur des Calas : ce La Beaumelle, que Voltaire poursuivit d'une haine si longue et si acharnée, a joué dans ce retentissant procès un rôle moins éclatant sans doute, beaucoup moins important sûrement que celui de son ennemi, mais qu'il est juste de remarquer. Par une coïncidence singulière, un autre adversaire, une autre victime de Voltaire mérite d'avoir part aux éloges prodigués au bienfaiteur de Mlle Corneille; c'est celui-là même que l'on s'accorde à flétrir comme le lâche insulteur de la jeune fille, c'est Fréron. Avant que Voltaire ait seulement connu l'existence de Mlle Corneille, Fréron avait signalé sa détresse, fait appel aux protecteurs riches ou puissants, et, en attendant cette protection décisive, imaginé pour venir en aide à la jeune fille et à son père, le moyen le plus noble, le plus délicat, le plus digne des héritiers d'un grand poète.

Dès le mois de février 1758, à la fin d'un article sur la mort de son ami, le petit-fils de La Fontaine, qui laissait trois enfants à la charge de ses sœurs, sans fortune, Fréron unissait dans la même compassion respectueuse la postérité du fabuliste et celle du poète tragique: « Triste et bizarre condition des gens de lettres! Ils traînent leurs jours dans la gloire et dans le besoin, et ne laissent à leurs héritiers qu'un nom illustre. L'unique héritière de *Corneille* a pour tout bien et pour toute ressource un misérable emploi de quatre ou cinq cents livres. Il serait digne de notre siècle et de notre gouvernement de corriger la malignité de cette destinée. » L'appel fut entendu, au moins pour les arrière-petits-enfants du

fabuliste. Fréron eut la joie de voir leur éducation et leur sort assurés par la protection du duc d'Orléans et de Mesdames de France, les propres protectrices du journaliste.

La situation de Mlle Corneille était plus triste encore, et surtout plus pressante. Les arrière-petits-enfants de La Fontaine étaient élevés pauvrement, mais dignement, par leurs tantes, qui avaient conservé la religion et l'orgueil de la gloire de leur aïeul. Mademoiselle Corneille, à dix-sept ans, n'avait encore reçu aucune instruction, ignorait à peu près ce que signifiait ce nom de Corneille, qu'on lui disait être un héritage si glorieux. Son père, Jean-François Corneille, paraît avoir été un homme assez borné, d'une instruction élémentaire, tout au plus apte à remplir l'emploi subalterne qu'il avait dans les postes. On s'explique ainsi que ce personnage disparaisse dans la suite de l'histoire, et qu'il ne soit guère plus fait mention de lui, du jour où Mlle Corneille est recueillie à Ferney, que si la jeune fille eût été orpheline. La nullité du bonhomme semble avoir découragé les amis des lettres, qui, désespérant de relever en lui le nom de Corneille, reportèrent tous leurs soins sur la jeune Marie. Lorsque M. Corneille vint à Paris où, lui disait-on, il avait un parent illustre et riche, M. de Fontenelle, il se donna pour le petit-fils de Pierre Corneille, et le vieillard, qui savait la postérité du poète bien éteinte, l'éconduisit comme un imposteur. Le malheureux ne sut pas lui expliquer que ce Pierre Corneille, son grand-père, était l'oncle de Pierre et de Thomas Corneille, et que lui, Jean-François, était le neveu à la mode de Bretagne des deux poètes. Il n'obtint de Fontenelle ni secours, ni place dans son testament. Il perdit, par sentence du Chatelet, confirmée par un arrêt du Parlement, un procès qu'on lui avait persuadé d'intenter aux héritières de Fontenelle. Celles-ci, par générosité ou pour en finir avec des revendications gênantes, payèrent les frais du procès et donnèrent encore quelque argent à leur adversaire malheureux.

Quand fut dissipé le maigre secours consenti par les héritières de Fontenelle, la jeune fille et son père furent recueillis, une première fois, par M. Titon du Tillet, l'auteur du fameux *Parnasse français*, personnage un peu original, mais noble et généreux, véritable ami des lettres, qui passa sa vie à rêver un monument digne de la littérature française, et dépensa en partie sa fortune à aider les jeunes écrivains, à secourir les hommes de lettres dans le besoin. Vieux et infirme, incapable de s'occuper lui-même activement du sort de ses protégés, il pensa à Fréron, ou simplement peut-être à la publicité de l'*Année littéraire*. Quoi qu'il en soit, c'est Fréron qui imagina d'organiser une représentation d'une pièce de Corneille au bénéfice des héritiers de son nom. Après avoir sondé les dispositions de quelques comédiens, il dicta à Jean-François Corneille une lettre

par laquelle celui-ci sollicitait de la compagnie une représentation à son bénéfice.

Cette lettre, reçue par les comédiens assemblés le lundi 3 mars 1760, fut accueillie avec enthousiasme. Corneille ne demandait qu'un des jours *ordinaires*, le mardi, le jeudi ou le vendredi; les comédiens se crurent obligés de lui céder « un de leurs beaux jours » et la représentation fut fixée au lundi suivant. La délibération sur le choix de la pièce fut longue et tumultueuse, parce que tous les acteurs voulaient donner de leur personne. Enfin, on décida de jouer, avec *Rodogune*, les *Bourgeoises de qualité*, pièce de Dancourt, qui réunit un grand nombre de personnages. L'annonce, rédigée en termes pieusement enthousiastes, fut immédiatement imprimée et affichée. En même temps, les comédiens envoyèrent à M. Corneille une lettre collective, dans laquelle ils exprimaient leur surprise d'avoir ignoré l'existence d'un neveu de Corneille, et leur joie de pouvoir lui être utile; lui faisaient part de la décision prise, et le priaient d'accepter une faveur dont le pauvre homme, hélas! n'avait que faire, l'entrée perpétuelle à leur spectacle.

Le public partagea l'enthousiasme des comédiens; ce fut une véritable émulation de générosité. Les personnes qui avaient des loges à l'année, y compris les danseuses de la Comédie, abandonnerent ce jour-là tous leurs droits et voulurent payer leur entrée; une dame envoya même dix louis à la caisse sans faire prendre un seul billet; les places atteignirent un prix exorbitant. Cependant, dès trois heures de l'après-midi, il n'y avait plus un seul billet et l'on renvoya, dit Fréron, plus de quatre-vingts carrosses. Le tableau que nous fait Fréron n'est pas exagéré, puisque l'acteur Blainville, faisant quelque temps après le compliment ordinaire de clôture, rappelait au public cette journée inoubliable: « Il semblait que l'âme de ce grand homme animât tous les cœurs, échauffât tous les esprits; que sa présence même, si j'ose le dire, frappât tous les regards; et qu'il jouît encore de ce triomphe unique, où tous les spectateurs, saisis de respect et de vénération, se levaient devant lui lorsqu'il venait prendre sa place au théâtre! L'hommage que vous avez rendu à sa mémoire est une époque immortelle, également glorieuse pour ce Père de la scène française et pour notre siècle... [1]. »

Cette représentation extraordinaire produisit un bénéfice, extraor-

1. On trouvera tous les documents dont nous parlons, lettre de Corneille, réponse des comédiens, texte de l'affiche, dans l'*Année littéraire* (1760, t. II). Quant au compliment de l'acteur Blainville, nous en prenons le texte dans le *Mercure de France* (avril 1760), qui ajoute cette note: « Le public sera peut-être bien aise d'apprendre que c'est *M. Fréron* qui a inspiré au petit-neveu de ce grand homme l'idée de demander cette représentation à laquelle les comédiens se sont prêtés de si bonne grâce.»

dinaire aussi, de 5 000 livres. M. Corneille put payer ses dettes et placer sa fille à l'abbaye de Saint-Antoine. Sans doute la pension ne fut pas payée bien longtemps, car, cette même année, nous retrouvons la jeune fille dans la maison hospitalière de Titon du Tillet. C'est probablement alors que Fréron conçut, pour soulager plus efficacement la misère de M[lle] Corneille et de son père, un projet aussi noble que celui qu'il avait déjà fait réussir, celui de donner, par souscription, une belle édition des œuvres du grand-oncle. Le privilège allait être expédié au nom de M. Corneille, lorsqu'une plus heureuse fortune se présenta pour M[lle] Corneille.

Dans la maison de l'auteur du *Parnasse*, hospitalière à tous les gens de lettres, le poète pindarique Le Brun vit la jeune fille, s'intéressa à elle et eut l'idée d'intéresser Voltaire à son sort. L'idée était heureuse, car nul ne semblait mieux désigné pour élever dignement la descendante d'un grand poète tragique, qu'un autre poète tragique, son émule; et le riche seigneur de Ferney était en mesure de fournir plus qu'un secours momentané et d'assurer définitivement le sort de la jeune fille. Pour mieux toucher le cœur du poète, Le Brun s'adressa à sa vanité, et fit parler, dans une ode fameuse, l'ombre du grand Corneille, qui confiait sa descendante à Voltaire, comme au seul digne. Mais nous aimons à croire que la part de la vanité ne fut ni prépondérante, ni bien consciente, dans l'empressement avec lequel Voltaire saisit l'occasion d'une bonne œuvre. Il était sincère en pensant « qu'il convenait qu'un vieux soldat du grand Corneille tâchât d'être utile à la petite-fille de son général ». C'est avec infiniment de bonne grâce et de délicatesse qu'il écrivit à M[lle] Corneille pour l'inviter à venir habiter chez lui, avec beaucoup de sollicitude qu'il arrangea tous les détails de son voyage. Sa hâte de la recevoir est charmante, et on ne peut douter qu'elle ne soit sincère la joie qu'il se promet de cette jeunesse égayant sa vieillesse, animant des éclats de sa vive gaîté l'existence, peu morose pourtant, de Ferney.

Certes, ils ont beau jeu ceux qui s'indignent contre Fréron, qui vient tout à coup jeter une note discordante dans ce concert de grosses flatteries, de remerciements, de joyeux projets. Tout homme sincèrement ami des lettres, et touché du sort de la jeune fille, devait se féliciter qu'elle eût trouvé un protecteur. Mais avant de condamner Fréron, reconnaissons que son dépit était, sinon très généreux, du moins naturel et humain. Ce qu'il avait fait pour l'héritière du nom de Corneille disparaissait dans l'éclat de la bienfaisance de Voltaire et l'admiration qu'elle soulevait. Grimm, par exemple, racontant sommairement l'histoire de M[lle] Corneille, rapportait bien la représentation de *Rodogune*, mais il n'avait garde de parler de celui qui en avait eu l'idée et l'initiative. Et Voltaire écri-

vait lui-même le 12 janvier 1761 : « C'est lui (M. Le Brun) et M. Titon du Tillet, si connu par son zèle patriotique, qui seuls ont pris soin dans Paris de l'héritière du grand Corneille. » Tout le bénéfice de cette bonne œuvre allait donc au dernier bienfaiteur. Fréron était lésé ; et celui qui le volait ainsi c'était Voltaire, son implacable ennemi, l'auteur de l'*Écossaise*, dont la blessure, toute récente, saignait encore. Vraiment, je ne puis en vouloir au malheureux critique de n'avoir pas partagé l'admiration générale pour la générosité de Voltaire, de s'être arrêté avec trop de complaisance à tout ce qui pouvait en diminuer le mérite. Certes, l'action eût été bien plus méritoire si le bienfaiteur eût été moins riche, et aussi s'il l'eût tenue plus secrète. L'envie était au moins habile en insinuant que tout ce bruit autour de Mlle Corneille n'était peut-être qu'une réclame dissimulée pour le rival déclaré du grand poète disparu, incapable de faire ombrage [1]. Fréron était bien excusable de suspecter le désintéressement de Voltaire, quand Grimm lui-même avoue que ceux qui ont élevé jusqu'aux nues l'action du poète des *Délices* ont exagéré : « Il aurait pu faire sans doute du bien à Mlle Corneille avec moins d'ostentation. »

Fréron ne pouvait attaquer directement la générosité de Voltaire ; il usa d'un procédé habile, et ne parut pas sortir de son rôle de critique en raillant l'ode de Le Brun, l'*Ombre du grand Corneille*. La tâche était facile, car l'ode est ridicule, et Fréron n'était pas le seul à le sentir : Grimm trouve l'ode « assez mauvaise », et Voltaire lui-même, qui répondit à Le Brun par les éloges les plus outrés, avouait tout bas à Mme d'Argental que « l'ode est bien longue » et « qu'il y a de terribles impropriétés de style ». C'était peu dire, et Fréron, impitoyable au galimatias, s'est rarement trouvé à pareille fête [2]. En toute autre circonstance, on pourrait penser que Fréron abuse d'une critique trop facile en relevant tout ce qu'il y a de détestable dans ces 33 strophes. Mais il exerce une vengeance personnelle ; derrière Le Brun, c'est Voltaire qu'il veut atteindre, et le venin se trouve concentré tout à la fin de l'article. Lisez, c'est du meilleur Fréron, mais aussi du plus méchant : « Vous ne sauriez croire, Monsieur, le bruit que fait dans le monde cette générosité

1. Ingénument ou à dessein, par une inexactitude qui flattait sa vanité, Voltaire affectait d'appeler sa protégée la *petite-fille* de Corneille. Fréron ne manque pas de rectifier : Mlle Corneille n'est que la *petite-nièce* du grand poète.

2. Par exemple : « Et d'un astre d'airain l'inflexible vengeance,
Lui versant l'indigence,
Trempa ses jours amers dans l'urne des malheurs...

L'inflexible vengeance d'un astre d'airain qui verse l'indigence et qui trempe les jours amers de Mlle Corneille dans l'urne des malheurs! Si ce n'est pas du beau, c'est au moins du neuf... »

de M. de Voltaire. On en a parlé dans les gazettes, dans les journaux, dans tous les papiers publics, et je suis persuadé que ces annonces fastueuses font beaucoup de peine à ce poète modeste, qui sait que le principal mérite des actions louables est d'être tenues secrètes. Il semble d'ailleurs, par cet éclat, que M. de Voltaire n'est pas accoutumé à donner de pareilles preuves de son bon cœur, et que c'est la chose la plus extraordinaire que de le voir jeter un regard de sensibilité sur une jeune infortunée ; mais il y a près d'un an qu'il fait le même bien au sieur l'*Ecluse*, ancien acteur de l'Opéra-Comique, qu'il loge chez lui, qu'il nourrit, en un mot qu'il traite en frère. *Il faut avouer qu'en sortant du couvent, Mlle Corneille va tomber en de bonnes mains.* »

Voltaire ne lut pas tout de suite cet article. Un mois après, le 15 janvier 1761, il sait seulement que Fréron a malmené l'ode de Le Brun, ce qui donne, dit-il, à cette pièce un nouveau mérite auprès du public. Thieriot lui mande bien l'allusion maligne à l'ancien acteur l'Ecluse, et Voltaire souhaite, pour la sécurité des familles, qu'une telle insolence soit châtiée; mais le 31 janvier il écrit à son intendant une lettre toute frémissante de colère, et peut-être de joie contenue. C'est qu'il vient de recevoir, de Le Brun lui-même, la feuille empoisonnée, de lire les lignes que l'on sait. Cette fois il tient sa vengeance; il le croit du moins : la haine a entraîné trop loin son ennemi et perdu le calomniateur, dont l'affaire est claire. Voltaire ne relève pas moins de trois diffamations dans quatre ou cinq lignes: contre Mme Denis, contre l'Ecluse et contre Mlle Corneille. Il faut saisir le lieutenant criminel ; Le Brun agira, muni de toutes les pièces : une protestation indignée de Mme Denis, la procuration du bonhomme Corneille, père de la jeune fille outragée et celle de l'Ecluse, le malheureux dentiste diffamé, dont nous ne savons pas bien, car Voltaire s'embrouille, s'il fut lui-même acteur de l'Opéra-Comique ou s'il n'était que le cousin de cet acteur.

Tout ce mouvement n'aboutit à rien ; Fréron ne fut frappé d'aucune peine « afflictive et salutaire », au grand dépit de Voltaire qui s'en promettait « du divertissement ». Il faut essayer d'autre chose : « M. Corneille père peut se plaindre à M. de Saint-Florentin, j'en écris à Le Brun. Il est bon de tenter toutes les voies; car ce n'est pas assez de rendre Fréron ridicule, l'écraser est le plaisir ». Cette nouvelle manœuvre n'eut pas plus de succès que la première, puisque, le 3 avril, Voltaire restreint ses prétentions à demander à M. de Malesherbes « qu'il exige une rétractation formelle du coquin ». Fréron ne rétracta rien; M. de Malesherbes « protégeait ses turpitudes », malgré les anathèmes de Voltaire, qui, dans sa fureur impuissante, ne craignait point d'écrire que, s'il ne lui ren-

dait pas justice, le chef de la librairie « partagerait l'infamie de Fréron ».

Nous n'avons garde, dans toute cette querelle, de donner tous les torts à Voltaire, et si nous avons cherché à expliquer la mauvaise humeur qui s'empara de Fréron lorsqu'il vit Marie Corneille à Ferney, nous ne voulons pas excuser le trait méchant qui termine la critique de l'ode de Le Brun. La phrase était perfide, et pouvait faire le plus irréparable tort à une jeune fille très innocente, compromettre à tout jamais son avenir. En fait rien ne fut compromis. Voltaire raconte bien au comte d'Argental, le 3 avril 1761, qu'un « gentillâtre bourguignon », qui voulait épouser Mlle Corneille, y a renoncé ; mais l'acteur l'Ecluse n'est pour rien dans sa retraite. On lui avait dit, par figure, que Mlle Corneille avait deux cents ans de noblesse, et quand il a découvert qu'elle était « la fille d'un paysan qui subsistait d'un emploi de cinquante livres par mois à la poste de deux sous » il s'est cru trompé. Vraiment, on ne saurait faire un crime à Fréron d'avoir révélé ce que le public savait depuis quelques années déjà, cette situation précaire, mais nullement déshonorante. Le « gentillâtre bourguignon », qui « n'a jamais lu le *Cid* », n'était pas un mari digne de Mlle Corneille. Si Fréron est pour quelque chose dans la rupture de ce mariage, il faudrait presque le féliciter d'avoir permis que Mlle Corneille restât deux ans encore dans la maison de son bienfaiteur, pour y perfectionner une éducation par trop sommaire, avant d'épouser l'officier de dragons, M. Dupuits.

L'insinuation méchante de Fréron n'eut donc pas les fâcheuses conséquences qu'on pouvait craindre; sans excuser Fréron, cette constatation nous soulage. Ce qui nous inclinerait davantage à l'indulgence, c'est l'odieuse vengeance que Voltaire tenait toute prête, en même temps qu'il poursuivait son ennemi devant les magistrats compétents. Au mois d'avril 1761 il commence à répandre honteusement un libelle, plus scandaleux mille fois que la phrase de Fréron, les *Anecdotes*.

Quant à Le Brun, il se vengea par deux pamphlets, qui parurent coup sur coup, cette même année 1761, la *Wasperie* et l'*Ane littéraire*. Le second valait surtout par le calembour heureux de son titre; pour le premier, voici comment un correspondant de Favart, M. Cosson, jugeait cette satire : « J'ai lu la *Wasperie*, ou plutôt je ne l'ai fait que parcourir, et c'est encore trop. Je croyais m'amuser, j'ai été bien trompé. Il en coûte, quand on n'est pas méchant, de rechercher des plaisirs cruels.... Effectivement, c'est un monstre enfanté par le délire de l'amour-propre lésé et furieux, qui ne peut qu'effrayer l'imagination d'un lecteur sage ou contrister son cœur. L'auteur appelle l'*Année littéraire, cacata charta ;* si je voulais caractériser son livre, je l'appellerais *vomita charta*. Quand on se venge

aussi grossièrement, on justifie le peu de modération de la critique... ».

Nous avons cru intéressant de rappeler ces détails, peu connus, d'un épisode curieux de l'histoire littéraire. Sans rien enlever à la gloire de Voltaire et au mérite de sa généreuse action, ils sont de nature à faire juger plus équitablement un homme sur qui la haine du terrible philosophe pèse toujours comme une malédiction. Il nous a paru tout à fait injuste que, dans cette circonstance du moins (et ce n'est pas la seule), toutes les louanges allassent à l'un, à l'autre toutes les insultes ; que Voltaire apparût aux yeux de la postérité comme le seul bienfaiteur de la jeune fille, Fréron comme un bas et lâche insulteur. Nous avons essayé de rendre à chacun d'eux son dû.

Paul Chauvin,
Agrégé des lettres, Professeur de Rhétorique au lycée de Tours.

Bibliographie

LITTÉRATURE LATINE.

Georges Edet. — Cicéron. *Cinquième Philippique.* Édition avec une introduction et un choix de notes critiques, philologiques et littéraires. Paris, Delagrave, 1901, XL-56 pp., in-12°.

Dans un excellent article sur « les Programmes d'auteurs classiques dans les classes de lettres » (*Revue*, 1893, tome I, p. 414), M. Edet disait avec raison : « Le professeur fait sa classe durant trente ou quarante années ; si durant ses trente années, il n'a le droit d'opter qu'entre le *pro Milone* et le *pro Murena*, peut-être finira-t-il par les admirer et les aimer un peu moins. » C'est apparemment pour admirer et pour aimer un peu plus la *Deuxième Philippique*, toujours inscrite au programme et toujours rééditée que M. Edet a eu l'excellente idée de procurer une édition classique de la *Cinquième*, qui, ne figurant pas aux programmes des classes, n'avait jamais été publiée à l'usage des élèves.

Ce petit livre me semble un modèle d'édition scolaire. L'introduction historique (p. V-XXXV), abondante et sûre, est suivie d'indications bibliographiques (p. XXXIX-XL), sommaires et suffisantes : le texte, qui suit en général celui de l'édition de C. F. W. Mueller (Leipzig, Teubner, 1890), est accompagné d'un apparat critique excellent.

Une collation du *Vaticanus*, faite par M. Lucien Luchaire, a permis à l'éditeur de montrer aux élèves en deux passages obscurs (III, 6 et IV, 12), comment on établit un texte. Les leçons des mss., les principales conjectures des critiques sont discutées et M. Edet indique toujours, avec précision, les motifs de son choix personnel.

Des notes philologiques et explicatives complètent heureusement cette édition destinée à rendre de très grands services aux élèves de rhétorique qui doivent devenir des étudiants de licence.

Victor Cucheval. — Cicéron orateur. *Analyse et critique des discours de Cicéron.* Paris, Belin, 1901, Tome premier, 318 pp., in-16°.

On connaît l'*Histoire de l'Éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*, d'après les notes de Berger réunies et publiées par M. Cucheval (Paris, Hachette, 1872, 2 vol. ; 3ᵉ édit., 1892) et l'*Histoire de l'Éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien* (Paris, Hachette, 1893, 2 vol.), publication plus personnelle de M. Cucheval. Dans la *Préface* de cette dernière *Histoire* (p. V), l'auteur disait : « Entre les deux ouvrages il reste une lacune que nous essayerons de combler plus tard par un volume sur *Cicéron et l'éloquence de son temps.* » *Cicéron orateur*, qui paraît à la fin de 1901, n'est pas tout à fait le livre promis en 1893 ; il n'y est pas traité de l'éloquence au temps de Cicéron, sujet difficile, comme M. Cucheval en convient : « Une condition nécessaire pour apprécier et bien juger Cicéron fera toujours défaut ; c'est la connais-

sance des discours de ses contemporains. Nous ne pouvons le comparer qu'à lui-même. » (*Cicéron orateur*, p. 8.)

A la fin du tome second, un appendice donnera sur les plus célèbres des orateurs contemporains de Cicéron « les rares indications qu'on relève çà et là chez les historiens et les grammairiens de l'antiquité » (p. 8). Le tome premier contient la biographie de Cicéron depuis sa naissance jusqu'à son exil et l'analyse de ses discours depuis le *Pro Quinctio* (81) jusqu'au *Pro Flacco* (59). En voici l'analyse rapide avec quelques remarques sommaires.

Chapitre I. *Enfance de Cicéron ; ses premières études ; ses poésies* (p. 9-33). M. Cucheval continue à admettre que la *Rhétorique à Hérennius* est le premier ouvrage de Cicéron, comme il le faisait, en 1875, dans ses *Analyses et Extraits des Traités de Rhétorique de Cicéron* (Hachette) : « On sait que certains savants allemands, *ces grands assembleurs de nuages*, contestent cet ouvrage à Cicéron. Ajoutons que leur thèse est généralement abandonnée (p. 27). » Il n'en est rien : dans ses *Morceaux choisis tirés des Traités de Cicéron* (Hachette, 1897), M. Émile Thomas a résumé « afin de déraciner une tradition qui persiste en France avec plus de ténacité qu'ailleurs (p. 11) » tous les arguments qui prouvent d'une manière irréfutable que la *Rhétorique à Hérennius* ne peut être attribuée à Cicéron (p. 69-76). — A propos des poésies de Cicéron, dont il n'est dit que quelques mots, il eût été bon de renvoyer à l'excellent chapitre de Patin sur *Cicéron poëte* (*Études sur la Poésie latine*, tome II).

Chapitre II. *Jeunesse de Cicéron. Son éducation oratoire* (p. 34-50). Bon résumé d'après les œuvres de Cicéron et surtout son autobiographie qui occupe les derniers chapitres du *Brutus*. Retour inutile à la *Rhétorique à Hérennius* « opuscule longtemps contesté à Cicéron. Aujourd'hui on s'accorde à l'en reconnaître l'auteur (p. 46). »

Chapitre III. *Début de Cicéron au barreau* (p. 51-67). Juste critique du mauvais goût de l'orateur débutant dans le *Pro Quinctio*. A côté de l'anecdote sur Patru, il eût convenu de rappeler celle que Tallemant des Réaux rapporte à propos de Desfitas et d'un jeune avocat. Contrairement à l'opinion de M. Cucheval (p. 66), je crois que c'est pour éviter le ressentiment de Sylla que Cicéron a quitté l'Italie : le dictateur n'avait fait aucune attention à la défaite de son protégé Nævius dans le procès de Quinctius ; il ne s'était pas inquiété des attaques dirigées contre son affranchi Chrysogonus dans l'affaire de Roscius. Mais en défendant la femme d'Arretium et en faisant partager son opinion aux juges, Cicéron combattait trop victorieusement la validité d'une des *leges Corneliæ ;* il devenait un danger pour le dictateur, et il agissait prudemment en quittant l'Italie pour n'y rentrer qu'après la mort de Sylla.

Chapitre IV. *Cicéron en Grèce et en Asie. Son retour à Rome* (p. 67-88). Caractéristique insuffisante de Roscius le comédien. On pouvait utiliser les *Untersuchungen über den römischen Schauspieler Q. Roscius Gallus* de H. Wiskemann (Hersfeld, 1854). Au lieu de se borner à constater à propos du *Pro Roscio comœdo* « qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil » (p. 76), il convenait d'étudier ou tout au moins d'indiquer l'intéressante question de droit qui domine le procès. Voir Gasquy, *Cicéron jurisconsulte*, thèse de la Faculté des lettres d'Aix, 1886, chap. II, le *Pro Roscio comœdo*, p. 133-186 ; Garrelon, *Études sur le plaidoyer de Cicéron Pro Roscio comœdo et la condictio certæ pecuniæ*, thèse de la Faculté de droit de Bordeaux, 1890.

Chapitre V (p. 89-111 et chapitre VI (p. 112-156). *Les discours contre Verrès*. Analyse developpée des *Verrines*. On s'étonne de ne voir citer qu'incidemment, à propos de Cicéron artiste (note 2 de la page 138), le *De Signis* de M Émile Thomas dont les introductions, les analyses, les com-

mentaires de la *Divinatio*, du *De Signis* et du *De Suppliciis* semblent avoir été très souvent et très utilement mis à profit.

Chapitre VII. *Cicéron édile* (p. 157-178). Étude du plaidoyer pour Marcus (et non pour *Manius*) Fonteius. « Quelques-unes des lacunes du *Pro Fonteio* ont été comblées au commencement du siècle par la découverte d'un palimpseste du Vatican (p. 158, n. 4). » Il convenait d'ajouter que, depuis cette découverte faite par Niebuhr en 1820, l'ensemble des fragments du discours a été mis en ordre avec vraisemblance par A. R. Schneider (*Quæstionum in Ciceronis pro M. Fonteio orationem capita* IV, Leipzig, 1876). « Pour l'honneur de Cicéron, on voudrait que ce plaidoyer eût péri complètement ou plutôt qu'il n'eût jamais été prononcé (p. 158). » Au lieu de cette phrase déclamatoire, on voudrait l'exposé des raisons politiques qui ont amené Cicéron, après avoir attaqué le sénateur Verrès, à défendre le chevalier Fonteius, coupable des mêmes crimes que le propréteur de Sicile. — A propos de toutes les questions de droit du *Pro Cæcina*, qui sont à peine indiquées, il convient de renvoyer au *Cicéron jurisconsulte* de Gasquy où elles sont traitées complètement.

Chapitre VIII. *Cicéron préteur* (p. 179-210). Simples analyses du *Pro lege Manilia* et du *Pro Cluentio.*

Chapitre IX (p. 211-245) et X (p. 246-281). *Cicéron candidat au consulat. Cicéron consul.* — Analyse des discours consulaires. A propos des discours contre la loi agraire, et du titre de *consul popularis* auquel l'orateur prétend, M. Cucheval assure que « Cicéron se décerne cette épithète au sens ambigu (p. 217, n. 1) ». Il semble, au contraire, que par les nombreuses définitions qu'il donne du mot *popularis*, le consul réussit à dissiper toute ambiguïté entre la popularité démocratique qu'il recherchait et la popularité démagogique convoitée par les tribuns. — A propos des *Catilinaires*, il eût été bon de mentionner la polémique qui s'est élevée pour et contre l'authenticité de ces discours. A propos du *Pro Murena*, M. Cucheval cite les *Observationes* de J. Luzac, qui datent de 1768. M. Cucheval aurait pu renvoyer à l'estimable édition classique du *Pro Murena*, publiée en 1889, chez Belin, par M. Lemain, qui établit, dans sa *Notice* quelle estime il faut faire de la dissertation de Luzac.

Chapitre XI. *Entre le consulat et l'exil* (p. 282-316). A peu près rien sur le *Pro Archia*. Aucune allusion à la question d'authenticité. L'édition de M. É. Thomas et la thèse de M. Th. Reinach ne sont ni utilisées, ni citées.

Jules Lebreton. — Études sur la langue et la grammaire de Cicéron. Paris, Hachette, 1901, XXVIII-572 pp., in-8°.

Les ambitions de M. Lebreton sont très modestes. A l'exemple de M. Heynacher, auteur d'un travail sur la langue de César dans le *De Bello Gallico*, il se résigne à ne pas « recueillir beaucoup de lauriers philologiques ». En effet, il n'a pas « prétendu rédiger en entier la syntaxe de Cicéron, mais seulement en écrire quelques chapitres ». Il ne donne pas « de théories générales, ni de lois d'ensemble, mais seulement une série d'études de détail » (p. VII). Ces études de détail sont, sinon d'une absolue nouveauté, tout au moins d'une utilité incontestable. Elles traitent, en sept chapitres, de l'accord, du substantif, du pronom, du verbe, de ses temps et de ses modes, de la préposition et de la conjonction. A l'appui de chaque règle, l'auteur donne une foule d'exemples très instructifs et généralement cités sans erreurs matérielles de référence. C'est un véritable *thesaurus* de la langue de Cicéron qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui auront à préparer une conférence de Faculté ou une édition classique. — Quant à moi, je lui dois beaucoup pour la préparation grammaticale des deux

premières *Philippiques* inscrites au programme des agrégations des lettres et de grammaire de 1902. — Une précieuse bibliographie des ouvrages qui traitent de la syntaxe de Cicéron (p. XIX-XXIV) permet de contrôler le travail de M. Lebreton. Une table alphabétique des matières (p. 434-435), une table alphabétique des mots latins (p. 436-443) et surtout une table des exemples où sont indiqués tous les passages de Cicéron étudiés dans la thèse (p. 444-463), permettent d'user commodément de cet excellent recueil de matériaux appelé à rendre d'éminents services à beaucoup d'éditeurs et de philologues.

Julius Lebreton. — Cæsariana syntaxis quatenus a Ciceroniana differat. Paris, Hachette, 1901, VIII-118 pp., in-8°.

La thèse latine de M. Lebreton mérite les mêmes éloges que sa thèse française, car elle a les mêmes qualités de précision, et elle peut, par la masse des exemples méthodiquement ordonnés, rendre les mêmes services. Cette dissertation, écrite dans un latin facile, nous montre la différence de la syntaxe de Cicéron et de celle de César dans l'emploi des noms (chap. I), des pronoms (chap. II), des verbes (chap. III), des adverbes (chap. IV), des prépositions (chap. V) et des particules (chap. VI). Toutes les thèses, soutenues par des exemples, sont irréfutables. Mais il est trop évident que Cicéron, qui est un avocat, et César, qui est un homme d'action, devaient avoir une syntaxe aussi bien qu'une politique, absolument différentes. Comme le style, la syntaxe est l'homme même, et l'on s'étonnerait de trouver une syntaxe et des procédés d'éloquence identiques dans les harangues en discours indirect du *De Bello Gallico* ou du *De Bello Civili* et dans les périodes oratoires des *Verrines* ou de la *Milonienne*.

L. Dautremer. — Homines et res quo studio observaverit et quam sincere descripserit Ovidius ex amatoriis ejus carminibus quæritur. Lille, Le Bigot, 1900, 72 pp., in-8°.

L'auteur a voulu étudier dans les œuvres érotiques d'Ovide ce qui procède de l'inspiration personnelle du poète, ce qui ne doit rien à l'influence de l'école de déclamation et des modèles alexandrins. C'est un vaste sujet qui semble trop rapidement traité dans un latin facile et d'une lecture agréable. Le premier chapitre (pp. 9-39), consacré aux femmes, se compose d'une suite de très courts paragraphes où il est question de la *meretrix*, de la femme mariée, de la *puella*, de sa coiffure, de son costume, de ses habitudes mondaines, etc. — Il n'est rien dit de la Corinne d'Ovide. — Le second chapitre (pp. 40-49) donne quelques détails sur le *janitor* et l'eunuque, gardiens de la jeune femme, sur la suivante et la *lena*, sur la vie de la *puella*, à la maison et hors de la maison. — Le troisième (pp. 50-61) esquisse le type de l'amant et du mari. — Le quatrième (pp. 62-67) parle de l'amour selon Ovide.

Cette thèse, développée et traduite en français, fournirait une utile contribution à l'étude de la vie mondaine à Rome, au temps d'Auguste.

Eugène Allain. — Pline le jeune et ses héritiers. Ouvrage illustré d'environ 100 photogravures et de 13 cartes ou plans. Tome premier, VIII-608 pp., gr. in-8°, Paris, Fontemoing, 1901.

Depuis J. Masson (*C. Plinii Junioris vita ordine chronologico digesta*, Amstelodami, 1709) jusqu'à Mommsen (*Etude sur Pline le Jeune*, traduction française de C. Morel, 1873), Pline le Jeune a été l'objet d'un très grand nombre d'études biographiques et critiques. M. Eugène Allain, Substitut du Procureur général à Besançon, correspondant de l'Académie de Législation

et de Jurisprudence de Madrid, membre de la Société historique de Côme, donne une liste très complète de ces études et de quelques autres publiées de 1873 à 1898, qu'il a approfondies et utilisées un peu au hasard (pp. 8-16), après avoir terminé son manuscrit « isolé de tout commentaires » (p. 4). Sa méthode de travail, toute personnelle, lui interdit « d'interroger autrui sur son opinion avant de s'en former une provisoire, sinon définitive. C'est par là que pèche notre enseignement latin, c'est par là qu'il est menacé de périr » (p. 4). Mais M. Allain veille et son abondance compensera la stérilité des normaliens. « Si le Normalien lui-même, de haute valeur intellectuelle, publie relativement très peu, c'est que prisonnier d'une science prématurée (surtout de la science critique), il distingue trop nébuleusement entre son « moi » et son « non-moi » pour ne pas redouter de confondre souvenir avec inspiration, et de reproduire en croyant produire (p. 5). »

M. Allain est exempt de toute tare normalienne. Dès le début de son livre, sa définition de Pline le Jeune « le Fontanes d'un groupe littéraire dont Tacite aurait été le Chateaubriand » (p. III), prouve bien qu'il n'a pas fréquenté rue d'Ulm où l'on parlait jadis avec une certaine ironie de Racine, considéré comme le Fénelon laïque d'un jansénisme attendri.

Il est assez difficile de distinguer entre le « moi » et le « non-moi » de M. Allain, et de faire le départ entre son « inspiration et son « souvenir » dans les 606 pages du tome premier, qui commence aux « Prolégomènes, τὰ προλεγόμενα, *prima exordia* » (p. 3) et, en trois chapitres, étudie la vie privée (pp. 22-134), la vie officielle (pp. 135-531) et la vie oratoire (pp. 533-606) de Pline le Jeune. Ces chapitres sont rédigés dans le style fleuri et légèrement suranné que nous apprécions aux audiences solennelles de rentrée où la Cour a coutume de nous convier. Les photogravures (vue du lac de Côme, rue Pline à Côme, cathédrale de Côme, etc.) sont intéressantes. Le tome deuxième et le tome troisième paraîtront en 1902. Il sera question dans le tome II (2ᵉ partie, chapitre I) des *Sévérités de Joubert*, et dans le tome III, des héritiers de Pline « de Claudien à Fontanes » (4ᵉ partie, chapitre III) et de *spirans imago* et de *numerosa gloria* (Conclusion, I et II).

Tel est l'ensemble de l'œuvre. Dans l'Introduction (p. 16), M. Allain rappelle une question indiscrète de Balzac, écrivant à M. de Belloye, le 19 mars 1640 : « Que veut donc dire M. l'advocat du Roy de s'amuser à faire des livres? » Je ne sais si Balzac, critique sévère, eût goûté le livre de M. Allain.

Émile Thomas. — Pétrone. *L'envers de la Société romaine.* Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, Fontemoing, 1902, VIII-240 pp., in-12°.

Pétrone est à la mode. L'inscription du *Festin de Trimalcion* au programme de l'agrégation de grammaire pour 1901 me donnait l'occasion, en janvier dernier de citer les plus importants des nombreux travaux dont le *Satiricon* a été l'objet depuis dix ans (*Notes bibliographiques*, *Revue* du 15 janvier 1901, p. 73). Parmi ces travaux, je mentionnais le livre de M. Émile Thomas, l'*Envers de la société romaine d'après Pétrone* (Paris, Hachette, 1892, XII-131 pp., in-16°). C'est ce livre revu et augmenté que le professeur de l'Université de Lille nous présente, publié chez un autre éditeur avec un titre modifié : « Puisse-t-il — dit l'auteur en sa *Préface* (p. VII) — aider le lecteur à mettre désormais quelque idée plus claire dans les trois syllabes du nom toujours énigmatique que j'ai cette fois inséré simplement dans le titre : sous le nom de Pétrone. » La réimpression du livre de 1892, avec d'insignifiantes corrections de détail — c'est l'auteur lui-même qui le dit (p. 29, n. 1), forme la première partie et occupe les pp. 29-182 du livre de 1902 où il conserve le titre primitif, « *L'envers de la société*

romaine d'après Pétrone », qui convient assez peu, on l'a déjà remarqué en 1892, à une étude générale où il est beaucoup et utilement parlé de Pétrone et de son œuvre, mais où l'on entrevoit mal « l'envers de la société romaine ». En conservant à peu près telle quelle sa rédaction de 1892, M. Thomas a obéi à des raisons aussi respectables que peu scientifiques : « Pour la partie déjà publiée — dit-il (*Préface*, p. VI) — je me suis demandé si je la reproduirais telle quelle. Il est sûr que j'y verrais aujourd'hui beaucoup à supprimer, à modifier ou à exposer autrement... Pour la conserver, j'avais, à défaut d'autre raison, tout au moins celle-ci que me démentir, à moins de dix ans de distance, n'eût pas été un bon moyen d'inspirer confiance au lecteur. »

Les modifications de la « deuxième édition revue et considérablement augmentée » consistent en additions. Ce sont le *Préambule* (p. 1-28), qui contient les rares témoignages des anciens sur Pétrone avec la traduction des passages des *Annales* (XVI, XVII-XIX) où Tacite parle de *l'arbiter elegantiæ*, et un long sommaire détaillé du *Satiricon* (p. 9-28) — et la *Seconde Partie*, réunion de « Diverses études sur Pétrone » : *Travaux récents sur Pétrone* (p. 183-186; indication des publications postérieures à 1892). — *Les clausules métriques dans Pétrone* (p. 187-193; conclusion : l'étude des clausules ne nous permet pas de constater les altérations apportées par l'abréviateur au texte original). — *Notre texte de Pétrone* (p. 194-203; conclusion : impossibilité d'évaluer ce qui a été perdu du texte et notamment la proportion à établir de l'œuvre entière à ce qui nous reste). — — *Pétrone et le roman grec* (p. 204-216; conclusion : Pétrone prend un sujet ordinaire de roman grec et s'amuse à en faire la parodie). — *Pétrone dans* QUO VADIS (p. 217-221; examen des faiblesses du roman à la mode). — *Index des noms propres et points de repère pour le Satiricon* (p. 222-237. « L'*Index* est fait pour la commodité des lecteurs français : il n'est pas et ne pouvait être complet. »)

L. Dautremer. — Ammien Marcellin. *Étude d'histoire littéraire* (Travaux et Mémoires de l'Université de Lille). Lille, au siège de l'Université, 1899, 950 pp., in-8°.

L'auteur de cette étude a eu le tact et le bon goût de choisir une question précise et intéressante parmi toutes celles qui se présentent au sujet d'Ammien. Depuis que l'édition de Gardthaussen (Leipzig, 1874-1875) a remis à la mode cet historien qui n'avait pas eu d'éditeur depuis le savant Henri de Valois (1636), les travaux de tout ordre se sont multipliés. Pour la géographie, par exemple, V. Gardthaussen publiait comme « Habilitationsschrift » *Die geographischen Quellen Ammians* (Leipzig, Teubner, 1873). En 1881, dans l'*Hermes* (XVI, pp. 602-636) Th. Mommsen donnait *Ammians Geographica.* En France, le chanoine Christophe imprimait un long travail sur la *Géographie d'Ammien Marcellin* (Lyon, Pitrat, 1879, 114 pp. in-8° et trois cartes), et, dernièrement, M. Malotet a consacré sa thèse latine *De Ammiani Marcellini digressionnibus quæ ad externas gentes pertineant* (Paris, Leroux, 1898, IV-64 pp. in-8°) à l'étude des origines, des mœurs, des institutions des peuples étrangers à l'empire romain dont il est parlé dans l'œuvre d'Ammien. Pour ce qui est de la langue et du style, M. Hertz appréciait l'influence de Salluste (Breslau, 1874) et H. Michael celle de Cicéron (Breslau, 1874) sur l'historien du IV° siècle; G. Hassenstein et H. Ehrismann présentaient des thèses *De Syntaxi Ammiani Marcellini* (Kœnigsberg, 1877) et *De temporum et modorum usu Ammianeo* (Strasbourg, 1886), etc.

Dès 1889, l'abbé Gimazane essayait un travail d'ensemble dans une thèse

présentée à la Faculté des lettres de Bordeaux, *Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre* (Toulouse, Privat 1889, 442 pp. in-8°). Cette thèse qui traite successivement de la biographie d'Ammien, des sources de ses *Histoires*, de son style et de son talent d'écrivain, de son sens critique et de ses théories philosophiques, mérite les mêmes critiques que la thèse d'un collègue de l'abbé Gimazane à la Faculté libre de Toulouse, l'abbé Valentin, dont j'appréciais le *Saint Prosper d'Aquitaine* dans une précédente *Bibliographie* (*Revue* du 15 octobre 1900). Le sujet restait intact pour Ammien comme pour Prosper. M. Dautremer juge très équitablement l'essai de son prédécesseur : « Ce travail aurait rendu le nôtre parfaitement superflu, s'il avait tenu tout ce que son titre promet. Mais l'étude que l'auteur y fait de la pensée d'Ammien et de son talent ne nous a paru ni assez complète, ni assez fine pour qu'on n'osât pas entreprendre de la recommencer après lui (p. 3). »

C'est la pensée et la personne d'Ammien que M. Dautremer veut soumettre à une critique psychologique et littéraire; il étudie ce personnage complexe, « bon soldat, honnête homme, médiocre philosophe, moraliste inquiet de l'avenir et se réfugiant dans le passé, littérateur épris des modèles classiques, mais mal servi par son éducation et par sa langue (p. 5) ». D'une série d'analyses sérieusement documentées et habilement conduites se dégagent le caractère (chap. II), l'esprit (chap. III), les idées philosophiques et religieuses (chap. IV et V), la méthode historique (chap. VI et VII), les idées politiques et morales (VIII-X) d'Ammien Marcellin. Les détails biographiques (chap. I), les développements sur la science (chap. XI), la langue et le style (chap. XII et XIII) offrent moins d'intérêt et moins de nouveauté : car les cent pages de l'abbé Gimazane donnaient abondamment le nécessaire sur la biographie d'Ammien, dont la science, la langue et le style ont été l'objet de nombreuses études. Ces chapitres sont les parties ingrates d'un travail très attachant et très original dans l'ensemble. M. Dautremer les a jugés nécessaires; il a estimé que, « sans traiter à fond les questions de critique historique, de géographie, de langue que soulève l'examen du livre d'Ammien », il convenait de donner « sur ces questions les indications indispensables pour que son travail fournit un tout cohérent et se suffit à lui-même » (p. 3).

S'il est permis de formuler quelques réserves à propos de cette thèse très intéressante qui a su, comme elle se le proposait, chercher dans son œuvre et faire revivre Ammien Marcellin, on regrettera que l'auteur, au lieu de parler de géographie et de grammaire, ne se soit pas « soigneusement confiné dans le coin littéraire » où il s'est fait un domaine indépendant et personnel.

G. Tropea. — Studi sugli Scriptores Historiæ Augustæ. V. COMMODO. I. *Biografia*. II. *Ricerca dell' autore della biografia attribuita a Lampridio*. III. *Giudizio intorno a questa*. Messina, tipi della *Rivista di Storia antica*, 1901, 79 pp. in-8°.

Continuant ses intéressantes études sur les auteurs de l'*Histoire Auguste* (voir la *Revue* du 15 janvier 1901, *Bibliographie*, *littérature latine*, p. 49), M. Giacomo Tropea consacre la plus récente de ses dissertations, publiée en septembre 1901, à l'empereur L. Aurelius Antoninus Commodus, cet héritier indigne du sage Marc-Aurèle, le philosophe qui, dit-on, aurait pu se proclamer heureux, s'il n'avait pas laissé de fils.

Le chapitre I, qui forme à lui seul presque toute la dissertation (pp. 9-63), fournit une substantielle biographie de Commode exposée d'une manière précise et attachante, grâce aux renseignements donnés par Hérodien, par Dion-Cassius, par l'*Histoire Auguste*, sévèrement contrôlés et discutés par

M. Tropea. Quel est, dans l'*Histoire Auguste*, l'auteur de la biographie de Commode attribuée à Lampridius? Dans sa dissertation *Sulla personnalità degli Scriptores Historiæ Augustæ* (Messina, 1899), M. Tropea soutenait que cet auteur est Capitolimus et non Lampridius. Dans le présent travail, il confirme et développe ses conclusions. Mais la partie la plus intéressante de cette cinquième *Étude* sur l'*Histoire Auguste* est évidemment la biographie définitive de Commode que nous devons au professeur de l'Université de Messine.

R. Helm. — Volkslatein. *Lateinisches Uebungsbuch zur ersten Einführung für Erwachsene.* Zweite Bearbeitung. Leipzig und Berlin, Teubner, 1901, 42 pp. in-8° et trois tableaux de déclinaisons et de conjugaisons hors texte.

Ce recueil d'exercices pratiques préparatoires à l'étude du latin est précédée d'une préface et d'une conférence du professeur Hermann Diels. La conférence « Sur l'importance du latin pour notre temps et notre peuple » (pp. 9-18) a été faite le 6 novembre 1900 « in der Aula des Königl. Franzöfischen Gymnasiums zu Berlin ». Le travail de M. Helm comprend quelques règles pratiques, puis des textes latins à traduire, suivis d'un petit vocabulaire des mots qui se trouvent dans les textes (pp. 32-41) et de trois tableaux hors texte (déclinaison des substantifs, des pronoms et des adjectifs; — conjugaison à la voix active et à la voix passive). J'ignore si ces procédés empiriques peuvent permettre d'apprendre utilement le latin en Allemagne. Mais en principe, j'ai dans le « Wolkslatein » une confiance très modérée et je me représente mal le latin enseigné à nos cours d'adultes (für Erwachsene).

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

LITTÉRATURE GRECQUE

Manuel d'histoire de la littérature grecque à l'usage des lycées et des collèges, par MM. **Alfred Croiset,** membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et **Maurice Croiset,** professeur de Littérature grecque au Collège de France. Paris, Fontemoing [1901. 1 vol. in-18, 844 p.].

Sous ce titre modeste de « Manuel » et avec des visées en apparence toutes scolaires, MM. Croiset ont écrit un livre exquis, aussi savant qu'aimable. L'érudition de ces deux hellénistes possède un charme personnel : elle n'a ni prétentions indiscrètes ni fausses pudeurs. Ce n'est pas un fardeau que l'esprit traîne avec lui pour y puiser des provisions plus ou moins durables, comme l'esclave de la fable portait son panier. Elle fait partie intégrante de l'esprit; elle est la forme de la pensée et la substance même du goût. Cela vient de ce que les auteurs se placent naturellement dans une attitude d'historiens en face de la pensée grecque. Ils en ont suivi toute l'évolution, durant 12 siècles de production, depuis les origines jusqu'au déclin, considérant les talents individuels surtout comme des signes représentatifs en qui se sont exprimés les états successifs du génie commun de la race.

Après avoir édifié, dans leur grande *Histoire de la littérature grecque*

en cinq volumes, le temple monumental dont ils venaient à peine de poser le couronnement, et où ils avaient classé, dans le rayonnement de l'effigie divine, tous les trésors de leur déesse, d'une main aussi pieuse et méthodique que les hiéropes de Délos inventoriaient et rangeaient les richesses d'Apollon depuis les coupes d'argile jusqu'aux phiales d'or, les deux architectes ont pris plaisir à dresser ce petit naos pour le culte populaire et quotidien. Mais cette réduction n'est pas une simple copie de l'œuvre première. Il en reproduit librement l'élégance et l'eurythmie; le style de l'ensemble est le même, mais les dimensions plus exiguës exigeaient une adaptation du plan original à des besoins différents. On retrouve toujours les trois divisions obligatoires : le pronaos des origines, la cella de l'époque classique et l'opisthodome de la décadence. Mais, ici, les parties accessoires, vestibule et opisthodome, ont été notablement réduites au profit de la pièce centrale. Et cela était logique, car il s'agissait de mettre en pleine valeur, sous peine d'égarer le visiteur, l'entourage immédiat de l'idole en qui rayonne le type normal de la beauté grecque.

Il est visible que cet ouvrage, si lestement bâti à côté de son aîné, n'a pas été indifférent à ses auteurs. Ils ont pris un réel plaisir à ce dédoublement de leur pensée. Dégagés cette fois du souci de la recherche documentaire, en pleine possession de leur dossier, ils ont pu dominer leur tâche en toute sérénité. Aussi, nous ont-ils donné un tableau d'une netteté et d'une harmonie bien près de la perfection. Mieux que personne, ils savent que tout ce qui est écrit en grec, ne fait pas forcément partie de la littérature grecque. Toutefois, il faut les remercier d'avoir pris le mot littérature dans son acception la plus large. Pour eux, la littérature est l'ensemble des œuvres par où l'esprit s'est efforcé d'exprimer des idées ou des faits et non pas seulement de celles où se traduit une recherche esthétique de l'expression. A côté des œuvres d'art, à qui leur originalité créatrice attribue naturellement une place éminente, ils ont admis au livre d'or de la littérature les auteurs qui ont simplement fait œuvre de raison et d'intelligence. Un livre de vulgarisation n'est pas tenu de satisfaire à ce *snobisme* littéraire ou à ce pédantisme érudit qui obligerait à reconstituer laborieusement l'état civil d'un poétereau ignoré ou d'un rhéteur de dixième ordre, parce qu'ils sont censés avoir sacrifié aux Muses, et à laisser dans l'ombre les artisans sincères, quoique souvent maladroits, de vérité et de science. Aussi, se proposant de suivre dans toutes ses manifestations caractéristiques, le mouvement de la pensée hellénique, MM. Croiset n'ont rien voulu omettre de ce qui était significatif. Tandis que les anciens manuels, et même les plus récents parus à l'étranger, nous présentent plutôt un catalogue d'auteurs et une juxtaposition de biographies suivant l'ordre chronologique, ici ce sont les genres qui marquent les étapes principales dans leur enchaînement logique et dans leurs rapports avec la marche générale de la civilisation. Les auteurs n'ont jamais perdu de vue l'ensemble des choses. Des noms comme ceux de Polybe, de Strabon, de Pausanias, de Polyainos ont obtenu une mention, parce qu'ils personnifient un mouvement des idées, une préoccupation de l'esprit public. Ce ne sont certes pas des artistes et on ne nous les donne pas comme tels. Mais il faut savoir gré aux auteurs de ce *Manuel* de n'avoir pas négligé de signaler, en les expliquant, ces manifestations intellectuelles. Ils ont ainsi affirmé leur curiosité et leur impartialité d'historiens, sans que leur tact d'hommes de goût en subisse la moindre atteinte, car ils excellent à remettre hommes et choses à leur place.

La brièveté s'imposait à ces notices sur des auteurs secondaires qui furent à peine des écrivains. Mais, dans un livre plus étendu, destiné à un public plus spécial, la place attribuée à ces *minus habentes* ne se justi-

fierait que par une étude précise des questions d'érudition qui se posent à leur sujet. Par exemple, un chapitre consacré à Pausanias pourrait ne pas insister sur les mérites littéraires d'un compilateur totalement dénué de talent, mais il devrait aborder les seuls problèmes que soulève l'étude du Périégète : quelle est sa méthode descriptive? Que valent ses prétentions quand il affirme avoir parcouru en personne certains itinéraires? N'est-il pas parfois coupable de petits mensonges lorsqu'il veut nous faire croire qu'il a vu de ses yeux des monuments dont il n'a fait que copier la description dans des guides plus anciens, sans s'apercevoir que ces monuments avaient depuis longtemps disparu? Bref, quelle est la valeur d'un pareil témoignage, est-elle partout égale, dans quelle mesure le contrôle par les réalités l'a-t-elle infirmée ou confirmée, telles sont, avec celle des sources, les questions essentielles qui se poseraient à propos de Pausanias.

Du tableau de la pensée grecque, que nous ont tracé MM. Croiset, résulte une saisissante impression de variété, de richesse et d'originalité. De pareils livres sont appelés à rendre d'inappréciables services aux études grecques, non seulement par les notions positives qu'ils enregistrent et par la bonne méthode qu'ils vulgarisent, mais par la philosophie qui s'en dégage en manière de conclusion générale pour tout esprit impartial. Il devient malaisé de justifier l'antagonisme qu'on voudrait établir entre les tendances modernes et la culture hellénique. Le monde grec a vécu dans un perpétuel mouvement; rien ne ressemble moins à l'immobilité que ce soi-disant *idéal antique* où l'on prétend parfois emprisonner le génie grec. Comme si l'hellénisme n'avait pas connu et poursuivi avec passion le progrès, comme s'il n'y avait pas eu un idéal particulier à chaque moment de l'histoire, parfois même, en un même moment, pour chaque milieu! Toutes nos préoccupations, les sociétés grecques les ont eues au même degré que nous; en art, en littérature, en philosophie, en politique, en science, les Grecs ont fait les mêmes expériences et se sont posé les mêmes problèmes; nous n'avons à faire fi ni des solutions qu'ils ont trouvées, ni des théories et des méthodes qui les ont conduits à ces solutions. Chose curieuse, ce sont nos ingénieurs qui contrediraient le moins cette proposition! Il n'y a pas un abîme entre l'état d'esprit d'un Grec du IIIe siècle avant J.-C., libre citoyen d'une grande république fédérative, et celui d'un Français du XXe siècle. Ni l'un ni l'autre ne seraient longtemps déconcertés s'ils se trouvaient face à face. Ne serait-ce pas dans cette civilisation hellénistique qu'un vrai moderne, franchissant d'un hardi coup d'aile tous les siècles intermédiaires, aurait le plus de chance de découvrir l'équivalent de sa propre conscience?

De Joannis Chrysostomi dialogo qui inscribitur περὶ ἱερωσύνης λόγοι ἕξ. — Thesim facultati litterarum parisiensi proponebat **A. Cognet**. Paris, Wehrel, 1900, in-8°, 82 p.

Le *de Sacerdotio* de Saint-Jean Chrysostome passe pour l'ouvrage le plus achevé du grand orateur sacré : les critiques se plaisent à opposer le style châtié et la belle ordonnance de ces dialogues, à la langue et à la trame improvisées des sermons. Est-ce à tort ou à raison? M. l'abbé Cognet aurait pu élucider cette question. Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de distinguer aussi nettement qu'on le fait Saint-Jean écrivain et Saint-Jean orateur. En réalité, quand même il écrit à tête reposée, son tempérament de sermonnaire l'emporte; il a l'homélie dans le sang; il déploie ses arguments comme un commentaire de texte sacré; il écrit comme il prêche, et c'est du haut d'un ambon qu'il dialogue avec son ami Basilios sur les devoirs du sacerdoce.

L'étude de ce très intéressant opuscule était un joli sujet, de quelque côté

qu'on le prît. Un historien plus curieux (ou plus libre) se serait demandé comment s'était constitué le sacerdoce (entendez : l'*épiscopat*) tel que saint Jean le conçoit et le définit. Il aurait discuté plus sérieusement la théorie de la fraude pieuse, dont Chrysostome s'autorisa pour faire de son ami Basilios un évêque malgré lui : on sait qu'un autre autoritaire, saint Basile le Grand, joua le même tour à son ami Grégoire de Nazianze qui ne le lui pardonna jamais. De même, la théologie de saint Jean, ses idées sur l'éducation du prêtre et sur ses devoirs, méritaient une analyse plus pénétrante. A l'encontre de saint Grégoire de Nazianze, saint Jean répudie la culture classique et profane. Il exige du prêtre l'éloquence et la dialectique afin de réfuter victorieusement les hérésies, mais la pratique de l'Écriture sainte lui paraît suffire à former l'orateur sacré. Des devoirs sociaux de l'évêque, il ne dit pas un mot, lui qui fut philanthrope avec fougue, jusqu'à ameuter contre lui tout son clergé. C'est que ce *Traité du Sacerdoce* est une œuvre de jeunesse, antérieure à la carrière épiscopale de Chrysostome. Celui-ci n'était encore que diacre, lorsqu'il le rédigea (entre 371 et 375), après une retraite de plusieurs mois dans un couvent en compagnie de Basilios. Alors, les questions de dogme et de controverse, la guerre aux hérésies renaissantes obsèdent son esprit. Pour lui, comme pour saint Grégoire, la première tâche de l'orateur sacré est de fixer l'orthodoxie, et son premier devoir est de s'armer pour la controverse : il y a là un état d'âme analogue à celui de Bossuet polémiquant contre les Églises protestantes. Les questions de discipline viennent ensuite; mais sur les abus et les scandales du clergé à cette époque, l'abbé Cognet n'a rien ajouté au tableau qu'en a tracé M. Puech, dans son beau livre sur saint Jean Chrysostome. Celui-ci abordait tous ces sujets délicats avec la vigueur et la franchise d'un homme incapable de faire bonne mine aux vices qu'il réprouve. Il n'a jamais cru que l'habileté suprême consistât à « sauver la face »; il marche droit au scandale; pour le supprimer, il commence par le dénoncer. Il y a en lui un Alceste plus que grondeur, très combatif. Plus tard, devenu évêque, il entrevit des devoirs plus étendus que la défense du dogme et le maintien de la discipline : sans rien perdre de son ardeur réformatrice, il se voua aux œuvres pies, réserva les fonds de l'Église à l'aumône et aux institutions d'assistance publique.

Ainsi, pour la forme et pour le fond, ce traité valait d'être bien étudié. Le travail de l'abbé Cognet manque trop d'originalité; ni dans l'analyse historique ni dans l'analyse littéraire, il n'atteste un effort de réflexion et de recherche suffisant. Après cet essai trop hâtif et inexpérimenté, l'auteur pourrait reprendre le sujet. Quant à l'incroyable collection de coquilles, lapsus, fautes d'accent, d'orthographe et de grammaire dont son texte latin et ses citations grecques sont émaillés, ce sont aussi péchés de jeunesse : mais la quantité surtout n'en est pas vénielle.

De D. Gregorii Nazianzeni carminibus. — Thesim facultati litterarum parisiensi proponebat **Ernestus Dubedout,** licentiatus. Parisiis, ap. Poussielgue, 1901, in-8°, 135 p.

La thèse latine de l'abbé Dubedout sur les poésies de saint Grégoire de Nazianze atteste plus de finesse et de curiosité que la précédente. C'est d'abord un acte de courage : l'examen de 500 poèmes, représentant un ensemble de près de 20 000 vers sur des sujets souvent abstrus et dans une langue très recherchée, telle est la matière de ce travail. Les secours ne manquaient pas : l'auteur a dû adresser plus d'une action de grâces à l'éditeur Migne, dont la prévoyance lui servait, en bas du texte grec, une double traduction latine, l'une littérale, l'autre versifiée. Le cadre d'une thèse latine était un peu étroit pour une aussi vaste perspective. Cependant, M. Dubedout complète les recherches de ses devanciers par quelques aperçus originaux. Son essai sur

la date de la composition et le classement des poèmes est plus rationnel que le système adopté par les éditeurs. Parmi les pages les plus heureuses, on peut compter l'analyse des poèmes lyriques et du pessimisme de saint Grégoire. Les chapitres sur la langue et la métrique, sans être neufs, sont instructifs. Livre, en somme, composé avec soin, conduit avec souplesse, écrit avec agrément.

Mais je reprocherai surtout à cette étude son caractère tendancieux. Elle vise à une réhabilitation du talent poétique de saint Grégoire. Car, l'admiration de Leunclavius et de Villemain n'a guère trouvé d'écho. Œuvre de versificateur froid, abstrait, souvent ennuyeux et prolixe, voilà à peu près le résumé de l'opinion qui prévaut sur les poèmes de saint Grégoire. M. Dubedout en est choqué, pour plusieurs raisons. D'abord parce que la tournure respectueuse de son caractère et de son esprit le pousse au panégyrique presque constant d'une des gloires de l'Église. Il aime les héros sans faiblesse et sans tache. Il ne se résigne à appeler un chat : un chat, qu'après lui avoir gentiment passé la main sur le dos. Ensuite, comme croyant, il est profondément convaincu de la beauté poétique des thèmes théologiques chers à son auteur. Même optimisme sur le caractère de saint Grégoire, les sources sacrées ou intimes de son inspiration, son talent, son style, sa versification. Ce qui n'empêche pas — au contraire — les correctifs de surgir dans l'esprit du lecteur. Quand saint Grégoire occupa (entre 381 et 390) les dernières années de sa vie à composer ces poèmes, il se proposait de vulgariser l'orthodoxie, en condensant les dogmes essentiels en formules précises inattaquables à l'hérésie. De cette intention naquirent les poèmes théologiques, simple catéchisme versifié. Et qu'auraient-ils pu être, à moins de risquer eux-mêmes des écarts d'imagination anti-canoniques ? Cet exposé du dogme tout nu a sa beauté pour un chrétien, dit M. Dubedout. Soit, mais alors beauté inhérente à la doctrine et qui n'est ni poétique, ni personnelle. Versification toute intellectuelle, qui rappelle la sécheresse et la raideur des mosaïques byzantines, moins la majesté et l'éclat. L'échec de saint Grégoire prouve d'abord que l'heure de la poésie religieuse n'était pas encore venue, ensuite que le dogme n'est pas un élément poétique : ce que les âmes pieuses pouvaient tenter à la rigueur, c'était une poésie liturgique, hymnes ou prières, destinée au chant : le byzantinisme créa de bonne heure ses mélodies populaires d'après des principes métriques et des sources d'inspirations indépendants de l'héritage littéraire du paganisme. Ce sont surtout les Psaumes transposés sur le thème du Christ et de la Vierge qui en font les frais; ensuite, c'est la prononciation populaire, l'accent tonique et la forme litanique, empruntée aux mélopées orientales, qui fournissent les éléments de la versification et du rythme. Tel le cantique attribué à Clément d'Alexandrie, ceux de S. Méthode, d'Apollinaire, les cantiques syriaques de saint Ephrem, ceux de saint Sophrone et plus tard de Romanos. L'erreur des chrétiens trop imbus de littérature classique, comme saint Grégoire, Nonnos et Synesios, est d'avoir cru qu'ils pourraient déposer les vérités du christianisme dans les anciennes amphores de facture païenne. Ils pensaient faire concurrence à l'esthétique païenne par ses propres moyens, et détourner au profit de la propagande orthodoxe, les séductions qui captivaient encore tant d'esprits cultivés. En rhétorique, cette tentative n'était peut-être pas illusoire : la logique abstraite est une; la dialectique des sophistes est valable pour tous les sujets. C'est pourquoi Chrysostome lui-même, si hostile à l'éloquence d'apparat et aux arguties des rhéteurs, reconnaît qu'on peut apprendre de certains païens l'art de raisonner et d'argumenter, art nécessaire à l'orateur sacré pour la controverse. Mais la poésie n'est pas un art d'abstraction; la poétique générale est un leurre; il n'y a que des tempéraments et des sujets poétiques. Au IVe siècle après J.-C. les anciens moules

métriques créés par les Grecs d'autrefois pour l'expression de sentiments jadis vivaces n'étaient plus que de souvenirs de lettrés. saint Grégoire a fait de l'archéologie verbale, en écrivant ses poèmes dans une langue composite où se mélangent toutes les couches du vocabulaire épique, lyrique, élégiaque depuis Homère jusqu'à Oppien; il a fait de l'archéologie métrique en essayant de ressusciter l'hexamètre épique, les trimètres ïambiques et tous les vieux mètres d'antan, créés pour chanter les dieux, les héros, les amours divines et humaines, et accommodés à une prononciation et à une musique tombées en désuétude à son époque. S'il est de son temps comme théologien, il n'en est plus comme écrivain et comme versificateur : il y a incompatibilité entre la pensée et le mode anachronique d'expression. Cette tentative ne pouvait donc intéresser que quelques érudits; elle n'était ni populaire ni viable. Et, de fait, elle n'eut aucun succès. Les protestations bien intentionnées de M. Dubedout n'y peuvent rien changer.

Didactique, abstrait, froidement impérieux dans ses poèmes théologiques, saint Grégoire descend sur terre dans ses ïambes. Il s'y anime et nous intéresse. Ses satires contre le clergé sont mordantes. Ses élégies nous touchent par l'expression souvent aiguë de ses tourments intimes, de ses angoisses devant le problème de la destinée humaine. Il y a là un ton poignant qui fait parfois songer à Pascal. En ce pessimisme, en ces accès de dégoût de la vie qui finissent par le jeter tout palpitant aux pieds du Christ, M. Dubedout reconnaît un état d'âme précurseur du romantisme. Saint Grégoire lui paraît un avant-coureur d'Alfred de Vigny. Rapprochement tout de surface, car la verve satirique et le pessimisme de saint Grégoire dérivent moins d'un sentiment profond et métaphysique du néant, que d'une extrême sensibilité avivée par la littérature. Il y avait bien un peu du *gendelettre* dans ce père de l'Église : il avoue lui-même qu'il n'a jamais pu se passer des applaudissements. Il était susceptible; les souffrances ou les déboires de son amour-propre s'exhalent en plaintes véhémentes ou en satires d'un sentiment chrétien contestable. Ses récriminations contre la perfidie de son ami saint Basile étaient sans doute fondées; mais saint Basile était mort en 379; saint Grégoire semblait lui avoir pardonné, à en juger par la tendre et profonde oraison funèbre qu'il prononça quelque temps après. Pourquoi donc a-t-il exhumé tous ces griefs avec une âpreté si prolixe dans un poème autobiographique composé après 381 ? C'est que plus spéculatif qu'homme d'action, saint Grégoire souffre dès qu'il est mêlé aux agitations de la vie; loin d'aimer la tourmente, comme Chrysostome, il soupire toujours après sa tour d'ivoire. La méditation solitaire exaspère sa sensibilité. C'est alors qu'il est poète, dans ses épanchements amers; mais, à cet instant même, il est plus homme que chrétien. Qu'il ait éprouvé des inquiétudes, peut-être des doutes, cela se conçoit; mais si tant est qu'il ait voulu dans ses vers faire œuvre d'édification, sa raison et sa foi auraient dû, semble-t-il, imposer silence à ses périlleuses confidences. Dussé-je contrister M. Dubedout, son saint Grégoire me paraît être enfermé dans un dilemme : tant qu'il reste pleinement canonique et orthodoxe, il n'est guère poète; lorsqu'il est poète, il cesse d'être pleinement chrétien. C'est donc qu'en dehors des hymnes et cantiques liturgiques, la poésie chrétienne n'est pas besogne de théologiens. Seules des imaginations laïques ont assez de liberté pour vivifier une épopée ou un drame chrétien; c'est à elles qu'i appartient de mettre en œuvre ces éléments humains que la légende développe dans les consciences populaires, dont elle enjolive la foi et enguirlande la rigidité du dogme.

Je dirai plus : il y a peut-être quelque imprudence de la part d'un abbé à vouloir entreprendre une étude de critique littéraire sur un père de l'Église. Quelque ingénieuse et utile contribution que la thèse de M. Dubedout apporte à la connaissance de saint Grégoire, elle n'est pas et ne pouvait pas

être d'un jugement assez dégagé. Les ecclésiastiques qui présentent au doctorat des études d'histoire religieuse feraient mieux, je crois, de suivre l'exemple du père Bouvy et de se cantonner dans des recherches d'érudition positive et technique.

Études sur l'antiquité grecque, par **Henri Weil**, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1900, in-8°, 328 p.

Dans ce volume, frère des *Études sur le drame antique*, M. Weil a réuni quelques-uns de ses articles les plus notables parus dans le *Journal des Savants*, la *Revue des Études grecques*, la *Revue de Philologie*, à propos de livres récents. M. Weil est actuellement le doyen de l'hellénisme, en France et peut-être bien en Europe, à moins qu'il ne doive partager *ex æquo* ce titre vénérable avec M. Blaydes. Il y a peu de problèmes relatifs à la littérature et à la philologie grecques qu'il n'ait eu à étudier, soit dans son enseignement, soit dans ses articles de revue et ses comptes-rendus critiques. Ceux-ci ont toujours été pour lui une occasion de reprendre à son compte certaines questions : car il tire de son cru souvent plus qu'il ne reçoit de l'ouvrage qu'il s'est proposé de faire connaître. Ce n'est pas pour ses anciens élèves un faible sujet de contentement et d'admiration que de retrouver toujours alerte et vivante la pensée d'un maître à qui le temps est une parure. Toujours bienveillante et souvent gracieuse, la critique de M. Weil ne se permet d'autres dédains que le silence : elle ne touche qu'à ce qui lui semble mériter d'être touché. Aussi trouve-t-on dans ses articles comme une sélection parmi les problèmes les plus délicats traités par une élite d'érudits. Tout le cycle de la littérature grecque, depuis Homère et Tyrtée, jusqu'à Dion Chrysostome en passant par Bacchylide, Ménandre, Hypéride et Démosthène, est mis à contribution dans ces pages, sans parler des points d'histoire que sa vaste compréhension de toute l'antiquité grecque lui permet d'aborder avec la compétence d'un philologue doublé d'un épigraphiste et d'un historien Dans le cours de ces comptes-rendus lumineux d'ouvrages intéressants et souvent peu accessibles, l'auteur a semé les aperçus originaux. Voyez dans les chapitres consacrés au culte des âmes et à l'immortalité de l'âme l'interprétation des tablettes de Corigliano, dans l'analyse du livre de Gomperz sur les premiers penseurs grecs la critique de l'attribution à Protagoras du traité hippocratique περὶ τέχνης. Dans l'analyse du livre de M. Paul Girard sur l'éducation athénienne, on lira de fines réflexions sur le conflit de l'éducation classique et de l'éducation utilitaire chez les Grecs du v° siècle. Déjà on reprochait à l'enseignement classique, fondé sur l'étude exclusive des poètes, de ne cultiver que l'imagination et de nourrir les esprits de chimères au lieu de les outiller pour les luttes de la vie. L'enseignement qui, alors, se disait moderne prétendait faire une large place à la philosophie et à la rhétorique, afin de préparer à ce que nous appelons les carrières libérales, car la philosophie correspondait à notre enseignement scientifique et la rhétorique, comme initiation à la vie politique et à la chicane, équivalait à nos études de droit. Il fallut deux siècles pour assurer le triomphe de l'esprit nouveau. Les temps modernes peuvent-ils se flatter d'être plus expéditifs? On en pourrait douter : l'humanisme a bien mis deux siècles à détrôner la scholastique, et voilà 150 ans que les humanités sont elles-mêmes mises à mal par leurs adversaires : elles n'ont pas encore rendu le dernier soupir!

L'analyse des plus importants fragments littéraires révélés par les papyrus tient, dans ce recueil, une place considérable. M. Weil les étudie, les reconstitue, les traduit en philologue doué du sens littéraire le plus aiguisé Ces études n'intéressent pas seulement les curieux d'érudition. Par la méthode élégante et précise dont elles relèvent, elles offrent à tous de modèles de déduction scientifique. De fragments même en apparence assez

insignifiants, comme celui de Phérécyde de Syros sur le m riage sacré de Zeus et d'Héra, M. Weil tire d'instructives et piquantes remarques à l'adresse des commentateurs trop pressés. Le dernier chapitre, intitulé : *Démosthène et l'épuration des textes*, est une haute leçon de philologie critique. Elle ne donnera, pas plus qu'aucune leçon, le *mens divinior* à ceux qui ne l'ont pas ; mais elle fera comprendre en quoi précisément il consiste.

Papyrorum scripturæ græcæ specimina isagogica, edidit **Carolus Wessely**. Lipsiæ, ap. Avenarium, 1900 [in-f., 7 pages de texte et 16 planches].

On sait ce que l'histoire de la littérature grecque doit à la découverte des papyrus d'Égypte. C'est une renaissance, une résurrection ininterrompue. Et l'on doit s'attendre, avec la masse des documents actuellement exhumés et non encore déchiffrés, à de nouvelles surprises. Mais si les hellénistes ne sont pas encore au bout de leurs joies, ils ne sont pas non plus au bout de leurs peines. Car voilà une science nouvelle qui se crée, une branche auxiliaire de la philologie qu'un helléniste complet ne pourra bientôt plus ignorer, pas plus qu'il ne peut rester aujourd'hui tout à fait étranger à l'épigraphie. La papyrographie ou papyrologie alimente déjà une revue spéciale — allemande, cela va de soi ! — l'*Archiv für Papyrusforschung ;* des bulletins papyrologiques, en français, paraissent dans la *Revue des Études grecques*, en attendant celui que nous annonce le dernier numéro de la *Revue des Études anciennes*. Des grammaires de la langue des papyrus ont déjà surgi, ainsi que des manuels pour aborder la lecture et l'interprétation de ces documents. Parmi ces publications pratiques, les *Specimina isagogica* de M. Wessely, le savant papyrologue autrichien, rendront les meilleurs services. C'est un recueil de 16 planches, choisies à souhait, sinon pour le plaisir des yeux, du moins pour leur édification. La paléographie des papyrus déconcerte même ceux qui ont la plus grande habitude des manuscrits ; elle présente des formes de cursive rapide et des abréviations insolites, sans parler de ces trous d'écumoire qui sont la maladie des vieux papyrus. Il faut donc un assez long apprentissage des yeux pour arriver à reconnaître du grec dans la plupart de ces grimoires. C'est cet apprentissage que M. Wessely a voulu faciliter par ce livre d'exercices gradués. Celui qui sera arrivé à déchiffrer couramment, sans le secours de la transcription, les planches de M. Wessely aura bien des chances d'être en état de lire presque tout, par la suite : car les exemples d'écriture correspondent aux types variés de la cursive romaine que l'on est le plus exposé à rencontrer et pour lesquels l'initiation est le plus nécessaire. L'originalité de ce recueil, ce qui le rend bien plus instructif et pratique que les anciennes *Tafeln* de M. Wilcken, c'est que plusieurs des documents reproduits en fac-similés sont doubles, et que, dans l'ensemble de toutes les planches, les mêmes formules, les mêmes mots, parfois des phrases entières se répètent d'un document à l'autre en des écritures différentes ; d'où une comparaison singulièrement édifiante, qui permet de suivre de très près toutes les transformations paléographiques qui conduisent de la semi-onciale relativement soignée à la cursive très négligée. M. Wessely déclare avoir suivi ce système pour sa propre instruction, en recherchant autant que possible à comparer des documents de même provenance, de même époque, de même main et de teneur identique. Enfin, grâce aux transcriptions intégrales dont les planches sont accompagnées, le débutant n'est pas abandonné à ses propres lumières. Une partie des planches sont données en fac-similés phototypiques, les autres en décalques lithographiques très soignés. Les textes consistent en pièces d'un procès, jugé à Alexandrie à l'époque d'Auguste, et en contrats de vente.

Les deux dernières planches donnent, l'une un tableau d'alphabet comparé et l'autre un tableau des mêmes formules en écritures variées. Tout cela est donc parfaitement compris et méthodiquement présenté.

Xenophontis opera omnia, edidit **E.-C. Marchant**. Tomus I. **Historia græca** (Scriptorum classicorum bibliotheca oxoniensis). Oxonii. E typographeo clarendoniano [1900].

La collection à laquelle appartient ce volume est destinée à faire une sérieuse concurrence à la vénérable bibliothèque Teubner. Elle a, outre l'avantage de la nouveauté, celui d'une exécution matérielle beaucoup plus coquette, comme couverture, papier, typographie, disposition du commentaire en bas du texte. Mais par quelle bizarrerie les éditeurs s'entêtent-ils à supprimer toute pagination? C'est là une innovation bien peu pratique.

L'édition des *Helléniques* par M. Marchant vient à point pour les candidats à l'agrégation de grammaire, qui ont cet auteur à expliquer. En y joignant le commentaire spécial des *Helléniques* pas Underhill, ils ne manqueront pas d'être bien pourvus. L'édition Marchant suit, en somme, l'édition critique de Keller, parue en 1890. Elle y ajoute toutefois comme éléments nouveaux : un petit papyrus d'Oxyrynchos du 2ᵉ s., et un important fragment, publié dans les papyrus Wessely, dont le texte du début du 3ᵉ s. ne diffère guère du texte courant; de plus, une collation du *codex H* (British Museum) et du *Palatinus* due à M. Underhill. Soucieux avant tout d'être sobre et pratique, l'éditeur n'a mis au bas des pages qu'un appareil critique sommaire, débarrassé des conjectures fausses ou inutiles. Il rejette ainsi nombre des conjectures de Dindorf. Il suit le conservatisme critique actuellement en honneur, s'efforce de se rapprocher du texte des manuscrits et d'en maintenir les leçons, dès qu'elles lui paraissent tolérables. Toutefois, en matière d'orthographe, il corrige celle des manuscrits, sans se croire astreint à faire mention de ces variantes toutes formelles. C'est, en somme, une édition scolaire raisonnable et recommandable.

Select fragments of thegreek comic poets, edited by **Pickard-Cambridge**. Oxford, Clarendon Press, 1900 [in-12, 203 p.].

Cette petite édition scolaire des fragments des comiques grecs était vraiment utile, car l'ancien recueil de Kock et Meinecke, d'ailleurs limité aux Attiques, n'est pas facilement accessible, et le nouveau Corpus de Kaibel n'en est encore qu'au 1ᵉʳ fascicule (1899). Malheureusement, le livre de M. Pickard-Cambridge est venu au jour quelques mois, peut-être quelques semaines trop tôt : il n'a pu profiter de la belle publication du tome II des papyrus d'Oxyrynchos et nous transcrire le joli fragment de la Περικειρομένη de Ménandre, étudié par M. Weil dans ses *Etudes*, dont il a été question plus haut. En revanche, il a pu mettre à profit le 1ᵉʳ fascicule de Kaibel pour les fragments d'Epicharme. L'auteur n'a, d'ailleurs, pas cherché à rivaliser avec ces recueils érudits, dont le premier devoir est d'être complets. Il n'a voulu que présenter un choix; il a donc éliminé les fragments trop corrompus ou d'une interprétation trop délicate pour des élèves. C'est dans le même esprit de simplification qu'est rédigé l'appareil critique placé au bas des pages, et le commentaire rejeté à la fin du volume : là, pas d'étalage encombrant, mais le strict nécessaire pour l'intelligence du texte. Une table des principaux thèmes qui apparaissent dans ces morceaux choisis (religion, philosophie, mariage, femmes, proverbes, vin, etc.), une table des références, c'est-à-dire des auteurs et documents qui nous ont transmis ces fragments, enfin une table chronologique des poètes de l'ancienne, de la moyenne et de la nouvelle comédie complètent ce petit livre modeste et pratique.

G. FOUGÈRES.

Chronique du mois

Le budget de 1902. — Un rapprochement suggestif. — L'instruction intégrale et la gratuité. — La question des bourses et la petite bourgeoisie. — Finances et réformes. — Ce qui peut sortir d'un simple changement d'écritures. — Le prix de revient d'un externe. — La question du collège Stanislas et des aumôniers des lycées. — Abolira-t-on le pourcentage? — Les conséquences de l'amendement Berthelot.

Saviez-vous qu'en 1835 le budget des dépenses de l'Enseignement secondaire s'élevait, en chiffres ronds, à un million et demi? Et n'en doutez pas, si misérable que nous paraisse aujourd'hui ce chiffre, il s'est trouvé, dès 1835, des grincheux pour critiquer l'énormité de la dépense et accuser le gouvernement de nous conduire à la faillite. Pendant vingt ans on a vécu sur ce million et demi et c'est seulement en 1864 qu'on atteint trois millions. Pour arriver au chiffre actuel qui est de vingt-sept millions, il n'a pas fallu moins de soixante-cinq ans. Ce chiffre a même été dépassé à plusieurs reprises, notamment en 1884 (30 millions), en 1885 (32 millions), en 1894 (31 millions). Par rapport à ces derniers, le budget de 1902 est donc dans les tons gris et plutôt modestes. C'est encore un budget d'attente, un budget à la sœur Anne, et, sous ce rapport, la Chambre actuelle menace de finir comme elle a commencé.

Ce n'est pas assurément la faute de M. Maurice Faure. Œuvre de conscience et de bonne foi, son rapport ne laisse dans l'ombre aucune des réclamations légitimes qui lui sont parvenues. S'il n'y peut toujours répondre, comme il le voudrait, il en reconnaît le bien-fondé, il en indique la solution prochaine. Ajoutons que — tout farci qu'il est de notes et de statistiques — ce travail n'a rien de l'aridité d'un compte-courant. M. Maurice Faure ne fait pas fi des vues d'ensemble, des considérations politiques et sociales sur le rôle et l'avenir de notre enseignement secondaire. Il trouve que cet enseignement est resté un peu trop « mil-huit-cent-trente ». Il le voudrait plus accessible aux masses et l'on voit qu'il ne recule ni devant l'instruction intégrale ni devant la gratuité qui en est le corollaire.

« Peu à peu, nous dit-il, se dégage avec netteté la claire notion d'un système national d'éducation qui, éliminant les distinctions de rang ou de fortune, opérerait selon la stricte justice, la sélection des véritables capacités.... L'orgueil d'une certaine bourgeoisie encombre nos lycées et nos collèges de non-valeurs appelées à devenir plus tard des nullités prétentieuses, alors que des fils de travailleurs, d'ouvriers, de paysans, d'employés ou de petits commerçants, ne peuvent, faute de ressources, quoique ayant une supériorité intellectuelle attestée par leurs maîtres, poursuivre leurs études et acquérir une instruction qui en ferait une véritable élite

au grand profit de la nation elle-même. La concession de bourses ne corrige que très insuffisamment cette inégalité choquante. Elle ne disparaîtra complètement que le jour où l'état de nos finances nous permettra de faire cesser cette anomalie. » Mais, comme ce jour n'est pas près de luire, le plus sage en attendant serait peut-être de réviser et d'améliorer le régime de concession des bourses.

Aujourd'hui, pour faire un plus grand nombre d'heureux, on divise le plus possible le gâteau, je veux dire les bourses, en demies, trois-quarts ou quarts. C'est fort bien pour les familles de petite bourgeoisie et de condition moyenne qui peuvent, en se gênant un peu, faire l'appoint de la bourse entière. Mais allez donc demander cet appoint à un cantonnier, à un facteur rural, à un tâcheron quelconque qui n'a pour toute ressource que le produit de sa journée! Donner à des gens aussi nécessiteux une demi-bourse, c'est les mettre dans l'obligation immédiate de refuser une faveur qu'ils sont trop pauvres pour s'offrir. Par suite, l'institution démocratique des bourses manque son but. La sonde trop courte n'atteint pas les couches profondes du populaire. La Commission ministérielle qui a étudié la réforme incline à laisser une plus grande liberté aux départements et aux communes pour donner des sommes variables selon les besoins. L'administration a pris aussi l'habitude de laisser, depuis quelques années, à la disposition des proviseurs, une certaine somme pour accorder discrètement des remises à des élèves méritants et peu fortunés. Arbitraire pour arbitraire, j'aimerais mieux pour mon compte l'arbitraire des proviseurs qui ont intérêt à n'accorder de faveurs qu'aux meilleurs sujets, tandis que les communes et les départements ne se défendent peut-être pas toujours contre la tentation de donner des bourses électorales.

Le budget de 1902, introduit dans les lycées nationaux la réforme déjà établie dans le régime intérieur des collèges et qui dépasse, à y regarder de près, la portée d'un simple changement d'écritures. L'externat et l'internat auront chacun désormais leur compte particulier en recettes et en dépenses. A l'externat sont rattachées toutes les dépenses relatives à l'enseignement, à la surveillance des études, à l'entretien des locaux et aux services administratifs. A l'internat reviennent de droit les dépenses et les recettes relatives à la nourriture, au logement et à l'entretien des pensionnaires et des demi-pensionnaires. Or la subvention nécessaire pour parer au déficit de l'internat ne dépasse guère un million et demi, tandis que ce déficit se chiffre par plus de six millions pour l'externat. Conclusion : un élève externe coûte quatre fois plus cher à l'État qu'un interne. A Paris, tous les lycées d'externes, même les plus florissants, sont en déficit permanent. Aucun d'eux ne fait ses frais. La subvention de l'État s'élève de 83,139 fr. 36 pour le lycée Carnot, jusqu'à 236,191 fr. 53 pour le lycée Charlemagne.

Cette réforme financière peut avoir des conséquences plus importantes encore. Elle peut nous conduire, après une série d'expériences bien faites, à relâcher les liens de la centralisation en vue de donner à nos divers établissements une liberté plus grande, une physionomie

plus originale. « Chaque lycée, dit M. Maurice Faure, devant rester maître d'appliquer à des améliorations de tout ordre les économies qu'il pourra réaliser, il est facile de comprendre quelle liberté d'allures lui donne cette assurance et quels efforts on y fera pour adapter l'enseignement aux besoins de la clientèle régionale. Il est donc très vraisemblable que cette réforme, en apparence purement financière, aura sur l'orientation même de l'enseignement une influence considérable et que, par suite, nos lycées prendront peu à peu un caractère d'appropriation locale qui fera d'eux des organes nécessaires de la vie provinciale. »

Enfin, si l'autonomie devient possible, au lieu de réglementer les plus menus détails par ukases lancés de la rue de Grenelle, on pourra laisser les coudées franches aux chefs d'établissement et aux Conseils d'administration qu'il s'agisse de déterminer les abaissements ou relèvements des tarifs nécessaires ou possibles, de régler l'organisation des études, d'établir certains cours spéciaux ou encore de fixer le nombre et la condition des surveillants de l'internat.

La Commission du budget a pris d'autres mesures qui, si la Chambre les ratifiait, feraient plus de tapage. Elle a décidé de couper le câble qui relie le collège Stanislas à l'Université, et cela par la seule inscription dans la loi de finances d'un tout petit paragraphe ainsi conçu : « A partir de la promulgation de la présente loi, l'article 4 paragraphe 3 de la loi du 9 juin 1883 cessera d'être applicable aux fonctionnaires de l'enseignement public détachés dans des établissements ayant un caractère confessionnel. Ces fonctionnaires cesseront d'appartenir au cadre permanent de l'enseignement public s'ils n'acceptent pas leur réintégration dans un établissement de l'État. » Nous avons déjà dit notre sentiment sur cette mesure. En elle-même, si on ne la complète par le vote d'une loi sur le stage scolaire, elle n'est qu'un trompe-l'œil et un coup d'épée dans l'eau. Elle n'enlèvera pas une douzaine d'élèves à l'établissement visé et elle ouvrira aux professeurs libres, amplement pourvus de grades par nos Universités, des débouchés désormais fermés aux professeurs de l'État.

La Commission supprime, par une autre décision, les traitements de tous les aumôniers catholiques, protestants et israélites dans les lycées de Paris et des départements. Mais, par une singularité digne de remarque, les aumôniers sont maintenus dans les collèges de garçons et dans les lycées et collèges de jeunes filles. Ainsi un élève du collège d'Abbeville trouvera dans l'établissement les moyens de suivre les pratiques de sa religion, l'élève du lycée d'Amiens sera réduit à se pourvoir au dehors. Vérité en amont de la Somme, erreur en aval. Je sais bien que, pour les collèges, l'État se dit lié par ses contrats avec les villes, mais n'y a-t-il pas, dans cette différence de traitement, de quoi troubler un peu la cervelle des parents les mieux équilibrés? Ce ne sont pas, au surplus, les seules anomalies que nous révèle le rapport. Ainsi il paraît que le lycée Condorcet, lycée d'externes, n'a aucun ministère d'aucun culte. Le lycée Carnot, lycée d'externes aussi, possède un rabbin et un pasteur, mais n'a pas d'aumônier catholique. En revanche, le lycée Voltaire, autre lycée

d'externes, a un aumônier catholique, mais n'a ni rabbin ni pasteur.

M. Maurice Faure, en expliquant le vote de la Commission, se défend de vouloir porter atteinte à la liberté de croire et de pratiquer. « Les internes, nous dit-il, dans l'hypothèse où les offices auraient lieu hors du lycée, pourraient y être conduits sous la surveillance d'un répétiteur comme on le fait dans plusieurs pensionnats libres, et un régime pourrait être institué qui donnerait aux aumôniers volontaires agréés par l'administration suivant le vœu des familles toutes les facilités nécessaires pour l'accomplissement normal de leur mission spirituelle. C'est, en définitive, simple affaire de règlement administratif et de bonne volonté de la part des ministres des divers cultes. » Mais encore une fois en quoi ce remède, — si remède il y a — efficace pour les lycéens, perd-il toute sa vertu quand il s'agit des collèges de garçons ou des lycées de jeunes filles?

Nous nous attendions à voir régler dans le budget de 1902 la question du pourcentage qui n'est pas moins aiguë dans le secondaire que dans le primaire. On n'ignore pas qu'avec les règlements actuels bon nombre de professeurs doivent attendre une promotion pendant douze ans et plus et ne parviennent à la 3e classe qu'au moment de prendre leur retraite.

Le rapporteur s'apitoie sur leur sort : « Les réclamations sur la lenteur de l'avancement et sur le découragement qui en résulte dans le personnel sont malheureusement justifiées. » Mais quand sonne le quart d'heure de Rabelais, la Commission s'efface et se défile. Elle se contente d'émettre le vœu « que le système de pourcentage soit modifié de façon à permettre à tout fonctionnaire de l'enseignement secondaire qui n'a pas démérité d'obtenir d'office une promotion tous les cinq ans, avancement régulier qui est déjà accordé dans beaucoup d'administrations et, entre autres, aux professeurs des Écoles normales et à ceux de l'enseignement primaire supérieur ». Vœu tout platonique d'une Chambre expirante qui passe ses traites impayées à une Chambre encore à naître. J'aime mieux, pour mon compte, les billets des fils de famille, souscrits « fin papa », ce qui est au moins une échéance. Il est juste d'ajouter, à la décharge de la Commission, qu'elle a eu à chaque instant les bras liés par l'adoption de la motion Berthelot, votée du reste avec l'appui de la droite, et qui interdit tout relèvement de traitement en dehors de l'initiative ministérielle. Mais le public simpliste se dit que c'est la majorité républicaine qui a aujourd'hui le gouvernement. Et si, au cours de la discussion du budget, cette majorité ne trouve pas le moyen de se ressaisir, n'est-il pas à craindre qu'on fasse remonter jusqu'à elle la responsabilité de tous ces mécomptes.

André Balz.

Échos et Nouvelles

Communication. — Nous recevons de M. le Directeur de l'Enseignement secondaire la note suivante que nous nous empressons de communiquer à nos collègues :

Le Directeur de l'Enseignement secondaire ne pouvant, faute de temps, répondre personnellement à tous les fonctionnaires des lycées et collèges de garçons et de filles qui lui ont fait l'honneur de lui adresser leur carte à l'occasion de la nouvelle année, les prie de vouloir bien agréer, par l'intermédiaire de la **Revue universitaire**, *ses sincères remerciements et l'assurance de tout son dévouement et de toute sa sympathie.*

Les Réformes de l'Enseignement secondaire. — On a vu que le Président de la Commission parlementaire de l'Enseignement, d'accord avec le Ministre, a demandé à la Chambre de renvoyer à une date ultérieure la discussion des conclusions de l'Enquête, primitivement fixée au 22 novembre et ensuite remise. Comme la nouvelle session ne commencera que le 14 janvier et sera sans doute terminée dans les premiers jours de mars, il est probable que la discussion annoncée n'aura lieu qu'au moment où l'on examinera le budget de l'Instruction publique — et il est possible qu'elle n'ait pas le développement qu'on avait prévu.

Au Conseil supérieur. — Dans la dernière session du Conseil, il a été rendu compte de la suite donnée à un certain nombre de propositions déposées par différents membres.

Mme Dejean de la Batie et M. Mangin avaient demandé que, pour rendre possible aux jeunes filles, désirant y entrer, l'accès des carrières où la connaissance du grec et du latin est indispensable, l'Administration créât, à titre facultatif et dans quelques établissements, des cours de langue grecque et rétablît ceux de langue latine qui existaient autrefois.

La section permanente :

Considérant que les réformes projetées dans l'enseignement secondaire pourraient avoir pour conséquence d'ouvrir l'accès de certaines carrières dans des conditions différentes de celles qui ont été exigées jusqu'ici ;

A émis l'avis qu'il y avait lieu de retenir le vœu pour en faire l'objet d'un examen ultérieur.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Clairin et Mangin avaient émis le vœu qu'un règlement fixât la situation des membres de l'enseignement secondaire mis, pour

un service spécial, à la disposition de l'enseignement primaire, et que ces fonctionnaires, restant inscrits dans le cadre de l'enseignement secondaire, pussent obtenir un avancement régulier.

La section permanente :

Considérant que la proposition a trait à une question d'ordre administratif et excède, comme telle, la compétence du Conseil supérieur ;

A été d'avis qu'il y avait lieu de la renvoyer au Ministre, en exécution de l'article 5 du décret du 11 mars 1898 ;

Appelée par M. le Ministre à se prononcer sur le fond, par application de l'article 4, § 7 de la loi du 27 février 1880,

La section :

Considérant que les cas visés par les auteurs de la proposition sont tout à fait exceptionnels, qu'un seul cas de ce genre paraît s'être produit depuis plus de dix ans et que la situation du fonctionnaire en question a pu être réglée sans qu'on puisse voir aisément en quoi elle eût pu l'être autrement en vertu d'un décret spécial ;

A été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de légiférer en vue d'éventualités absolument exceptionnelles, qui peuvent même ne pas se renouveler et auxquelles il n'est pas démontré qu'il soit impossible de pourvoir équitablement par l'application du règlement en vigueur.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Barthélemy, Arrousez, Bernès, Belot, Lhomme et Sigwalt avaient demandé que les pouvoirs publics prissent un décret assurant aux professeurs de l'enseignement secondaire le bénéfice de l'article 31 du décret du 28 août 1891 et de l'article 34 du décret du 28 décembre 1885.

La section permanente :

Considérant que la proposition a trait à une question d'ordre administratif et excède, comme telle, la compétence du Conseil supérieur, a été d'avis qu'il y avait lieu de la renvoyer au Ministre, en exécution de l'article 7 du décret du 11 mars 1898.

Appelée, par application de l'article 4, §7 de la loi du 27 février 1880, à se prononcer sur le fond, en ce qui concerne l'extension aux professeurs du bénéfice de l'article 31 du décret du 28 août 1891 ;

Considérant qu'il y a tout avantage à ce que la règle édictée à cet égard par la circulaire ministérielle du 31 décembre 1891, et confirmée par des circulaires postérieures, soit sanctionnée par un décret ;

A émis un avis favorable à l'adoption de la proposition, en tant qu'elle vise l'application aux professeurs de l'article 21 du décret du 28 août 1891.

Un projet de décret a été préparé en ce sens.

MM. Barthélemy et Arrousez avaient déposé une proposition tendant à ce que la circulaire du 23 février 1901 fût rapportée et à ce que le droit exclusif de donner ou autoriser les leçons particulières fût reconnu au professeur.

La section permanente :

Se référant à un avis déjà émis par elle, en juillet 1899, au sujet d'une proposition sur le même objet;

Considérant que la question, envisagée au point de vue des droits des parents et de la responsabilité des professeurs, auquel se sont placés les auteurs de la proposition, est d'ordre administratif, et excède, comme telle, la compétence du Conseil supérieur;

A été d'avis qu'il y avait lieu de renvoyer la proposition au Ministre, par application de l'article 7 du décret du 11 mars 1898.

MM. Barthélemy et Arrousez ont émis un vœu tendant à l'application pure et simple des décrets sur l'avancement, notamment de celui du 27 juin 1892, aux professeurs délégués (non répétiteurs) dans les chaires d'ordre inférieur à celui impliqué par leurs grades ou titres, sans qu'il soit tenu compte de la déduction de deux années de services spécifiée dans la circulaire du 15 mai 1901, attendu que cette restriction tend à établir une assimilation injustifiable entre les fonctions du professeur et celles purement auxiliaires du répétiteur;

La section permanente :

Considérant que cette proposition a trait à une question d'ordre administratif et excède, comme telle, la compétence du Conseil supérieur;

A été d'avis de la renvoyer au Ministre, en exécution de l'article 7 du décret du 11 mars 1898;

Appelée à se prononcer sur le fond, par application de l'article 4, § 7 de la loi du 27 février 1880;

La section;

Considérant que la restriction contre laquelle s'élèvent les auteurs du vœu ne tend nullement à établir, au point de vue de la nature des fonctions, une assimilation entre les répétiteurs du lycée et les professeurs de collège, mais qu'au point de vue du traitement et des conditions de l'avancement, l'assimilation entre les répétiteurs de lycée et les professeurs de collège de même ordre est établie, en fait, par le décret du 29 août 1891; que cette assimilation a été consacrée depuis par de nombreux votes du Parlement allouant les crédits nécessaires pour réaliser cette assimilation et, notamment en 1897, un crédit spécial pour créer une classe nouvelle dans l'ordre des répétiteurs, le jour même où cette classe nouvelle était créée pour les professeurs;

Que la restriction susvisée n'a d'autre but que d'assurer, selon l'esprit du décret précité et les intentions du Parlement, des conditions générales d'avancement équivalentes entre les répétiteurs de lycée et les professeurs de collège;

Que le vœu déposé va manifestement à l'encontre de ces dispositions;

Qu'en effet, à supposer deux fonctionnaires licenciés, nommés le même jour, l'un répétiteur du 1er ordre, l'autre auquel certaines raisons de santé ou de famille ne permettent pas d'exercer les fonctions de répétiteur, professeur délégué dans le second ordre, l'ancienneté du professeur délégué devrait, dans l'hypothèse du vœu, compter dans la dernière classe, dès le premier jour de sa délégation, tandis que l'ancienneté du repétiteur, dans la classe correspondante, ne devrait compter, *au plus tôt*, que deux ans après sa nomination;

Qu'ainsi, à une première faveur justifiable par diverses raisons, on en

ajouterait une seconde injustifiable au point de vue des règlements en vigueur;

A émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la proposition.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Clairin et Mangin ont déposé une proposition relative aux mesures préventives à prendre contre le développement de la tuberculose dans le personnel de l'enseignement public.

La section permanente :

Considérant que le vœu est de la compétence du Conseil supérieur et qu'il y a lieu dès lors de le retenir;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour éviter la contagion de la tuberculose dans les établissements d'enseignement;

Considérant que ces mesures ne peuvent être limitées au personnel, mais qu'elles doivent être étendues aux élèves et même aux établissements en vue d'en assurer la complète salubrité;

Considérant que toutes les questions qui se rattachent à la maladie de la tuberculose doivent faire l'objet d'une étude approfondie;

Est d'avis qu'une commission spéciale soit chargée d'élaborer un projet de règlement.

M. le Ministre a adopté cet avis.

*
* *

Dans la même session deux nouvelles propositions ont été déposées :

1° Une proposition de MM. Gallouédec et Belot demandant l'introduction dans les programmes de l'Enseignement secondaire, en dehors des classes où il existe déjà sous différentes formes, d'un cours régulier d'instruction morale et civique.

2° Une proposition de MM. Henri Bernès et Devinat, signée par MM. Belot et Clairin, dont voici le texte :

Les soussignés, membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique,

Considérant l'importance, reconnue à plusieurs reprises par l'administration de l'Instruction publique et le Conseil supérieur, d'une simplification de l'enseignement orthographique;

Considérant qu'un premier résultat en ce sens a été obtenu, sur l'initiative du Conseil supérieur et avec l'approbation de l'Académie française, en ce qui concerne certaines subtilités de la syntaxe;

Mais que la plupart des difficultés orthographiques dont l'étude absorbe le temps et l'effort des enfants, sans exercer le moins du monde leurs facultés de réflexion et de jugement, se rencontrent dans ce qu'on appelle « l'orthographe d'usage »; que c'est, par conséquent, l'orthographe d'usage qu'il serait maintenant utile de simplifier;

Considérant, d'ailleurs, que ces questions ont été depuis assez longtemps posées devant l'opinion par des hommes d'une haute autorité, suscitent tous les jours assez de tentatives de réforme, préoccupent en particulier assez vivement le corps enseignant, pour qu'il soit à propos que l'Université prenne à leur sujet définitivement parti;

Considérant enfin que c'est précisément en vue de l'étude de ces questions, en même temps que de celles qui ont été réservées lors de la récente réforme, que le Conseil supérieur a demandé la constitution d'une commission mixte,

pour laquelle l'Académie française a depuis plusieurs mois désigné ses représentants;

Émettent le vœu :

Que, selon une procédure analogue à celle qui a été suivie pour l'enseignement de la syntaxe, M. le Ministre de l'Instruction publique veuille bien faire étudier, en vue d'une liberté plus grande à laisser dans l'enseignement et les examens, les questions suivantes et celles qui sembleraient devoir leur être jointes :

Francisation des mots d'origine étrangère qui sont définitivement entrés dans la langue et répondent à un besoin réel;

Unification de l'orthographe et de l'accentuation entre mots d'une même famille;

Simplification des consonnes doubles *ph*, *th*, *rh*, *ch* dur;

Simplification des consonnes dupliquées, quand elles ont, pour tous les mots d'une même famille, entièrement disparu du meilleur usage de la prononciation, et qu'elles sont inutiles pour conserver, entre les mots français et les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, ces analogies de forme extérieure qui sont pour la mémoire de précieux auxiliaires.

Suppression des pluriels en *x*.

Substitution de l'*i* à l'*y* de même son.

Le groupe parlementaire de l'Enseignement. — Ce nouveau groupe, formé de députés appartenant à la majorité ministérielle, vient d'adopter, au cours d'une réunion présidée par M. Henri Brisson, les résolutions suivantes :

Le groupe parlementaire de l'enseignement, considérant que les républicains ont le devoir de défendre l'enseignement laïque contre les entreprises de la réaction, décide de faire tous ses efforts :

1° Pour faire adopter, au moment de la discussion du budget de 1902, le principe de la réforme des lois de 1889 et 1893 sur les traitements du personnel enseignant des écoles primaires;

2° Pour déterminer l'abrogation de la loi Falloux (titre Ier, chapitre III) avec les mesures complémentaires qui en découlent;

3° Pour améliorer par voie d'amendements certaines réformes proposées par la Commission de l'enseignement et pour en rejeter certaines autres.

Enfin, quelle que soit l'issue des débats qui s'engageront à ce sujet devant la Chambre, il prend la résolution de demander au pays d'avoir à se prononcer, au moment des élections législatives de 1902, pour l'égalité des enfants devant l'instruction, et contre le maintien de la loi Falloux, pour la reprise par l'État de ses devoirs et de son droit, en retirant l'enseignement d'entre les mains des congrégations religieuses.

Le Congrès des Associations d'anciens Élèves. — On a déjà insisté dans cette *Revue* sur les services que rendent à l'Université les Associations d'anciens Élèves et l'on a dit quelle heureuse influence elles pourraient exercer sur le recrutement de nos établissements d'Enseignement secondaire. Aussi applaudissons-nous sans réserve à l'heureuse initiative de l'Association du lycée de Marseille qui vient de décider qu'un Congrès de toutes les Associations de France se tiendra à Marseille les 2, 3 et 4 juin 1902.

Le but principal que se propose l'Association des anciens Élèves du lycée de Marseille est le suivant :

1° Grouper toutes les Associations de France, c'est-à-dire faire une Fédération nationale;

2° Établir la solidarité entre tous les anciens Élèves des lycées et collèges de France;

3° Obtenir des diverses Associations de France les avantages que l'Association de Marseille leur offre (échange de bulletins, comptes-rendus, statuts, etc.);

4° Obtenir du Ministre de l'Instruction publique un local indépendant, dans les lycées et collèges, pour toutes les Associations de France.

Les Associations pourront alors avoir le grand avantage de posséder un siège social ouvert en permanence;

5° Obtenir l'admission de Délégués des Associations dans le Conseil d'administration des lycées et collèges;

6° Obtenir l'admission d'un Délégué des Associations au Conseil supérieur de l'Instruction publique;

7° Arriver, par l'intermédiaire de ces Délégués, à obtenir les réformes nécessaires et à faire créer des cours répondant aux besoins particuliers des différentes régions.

Le programme du Congrès peut se réduire à ces points essentiels:

1° Examiner toutes les questions qui peuvent intéresser toutes les Associations; aider à leur développement, provoquer la formation de nouvelles Associations;

2° Entretenir et développer entre elles des rapports de confraternité et des relations suivies;

3° Développer l'instruction et l'éducation par tous les moyens en son pouvoir.

L'Association de Marseille fera les démarches auprès des Compagnies de chemin de fer et des Compagnies des bateaux à vapeur pour obtenir une réduction de 50 °/。 sur les tarifs ordinaires, au profit des Congressistes qui en feront la demande.

Elle se charge, en outre, d'assurer dans les conditions les plus économiques, les frais d'hôtel et de séjour qui demeurent à leur charge.

Le doctorat ès lettres et la thèse latine. — La Faculté des lettres de l'Université de Paris vient d'émettre un vœu tendant à la suppression de la thèse latine pour le doctorat ès lettres. Le Ministre de l'Instruction publique consulte en ce moment les facultés de province et, avant de prendre une décision, il consultera évidemment aussi le Conseil supérieur. En attendant, *Le Temps* fait à ce propos les réflexions suivantes, qui paraissent judicieuses :

Voilà déjà quelques années qu'il existe à la Sorbonne, même parmi les professeurs, mais surtout parmi les étudiants, un parti hostile à la thèse latine. Dans les soutenances publiques, la thèse latine joue un peu le rôle du lever de rideau dans les théâtres : le gros des spectateurs n'arrive que pour la grande pièce, c'est-à-dire pour la thèse française. Est-ce la faute du latin? En aucune façon, mais bien celle du candidat, qui se dispense géné-

ralement de mettre dans sa thèse latine l'ombre d'intérêt. D'où mécontentement des examinateurs. Être du jury de la thèse latine pour un professeur de Sorbonne, c'est à peu près comme jouer une panne pour un acteur en vedette. Ajoutez que parmi ces membres du jury latin, les latinistes proprement dits sont trop souvent choqués des inélégances, voire des incorrections échappées à la plume du candidat, et qu'ils les relèvent parfois avec une aigreur assez compréhensible, mais peu agréable pour le postulant. D'où fureur de celui-ci et de tous les postulants éventuels.

Tels sont les vrais motifs de la conspiration contre la thèse latine. Ce ne sont pas des motifs péremptoires. Car ce sont des motifs tirés des convenances personnelles de ceux qui ont à écrire ou à juger des thèses latines, et non pas de la nature même de cette thèse latine ni des intérêts généraux de l'enseignement supérieur.

Veut-on dire qu'une seule thèse absorbe l'effort dont est capable un candidat au doctorat, et ce que l'on reproche à la thèse latine, est-ce moins d'être latine que d'être une deuxième thèse? Les candidats se rangeraient peut-être volontiers au système de la thèse unique, mais nous ne croyons pas que les professeurs l'adoptent. Il y a eu assez de docteurs avec deux thèses également brillantes pour établir que les exigences actuelles n'excèdent pas les forces d'un esprit vraiment digne du doctorat. Ce que réclament les adversaires de la thèse latine, c'est la suppression du latin, c'est la rédaction des deux thèses en français.

Comme ils ne peuvent avouer tout uniment que cela les ennuie de lire du latin ou d'écrire en latin, ils prétendent que le latin se prête mal à l'exposition des idées et des découvertes modernes. De quelles idées? De quelles découvertes? N'oublions pas que nous sommes à la Faculté des lettres, non à la Faculté des sciences ni à l'École de pharmacie. Il est possible que le latin ne soit pas favorable à l'expression des théories de Pasteur sur les microbes ou de Berthelot sur la thermochimie. Mais les matières sur lesquelles porte l'enseignement de la Faculté des lettres sont au contraire éminemment propres à être mises en latin. Pour ce qui est des lettres pures, de l'histoire littéraire, c'est évident : le latin possède un vocabulaire critique extrêmement riche et souple. Pour la philosophie, lorsque Descartes, Leibnitz, Spinoza ont rédigé en latin la plupart de leurs chefs-d'œuvre, les candidats au doctorat, qui n'ont pas apparemment d'idées beaucoup plus ardues à rendre, peuvent bien en faire autant pour leurs petits ouvrages. Pour l'histoire, le fonds est toujours à peu près le même, avec des événements différents, parce que l'humanité n'a guère varié depuis Tite-Live et Tacite. Il n'y a guère de changé que les noms propres. Reconnaissons que les noms propres modernes font parfois figure assez comique dans un texte latin.

L'inconvénient est mince et ne saurait être mis en balance avec tous les avantages qu'il y a à conserver la thèse latine. D'abord, cet inconvénient, il est aisé de l'éviter en choisissant de préférence pour la thèse latine des sujets antiques. La connaissance de l'antiquité peut, sans qu'on soit trop exigeant, être exigée d'un docteur ès lettres. Il semble qu'en cette affaire on méconnaisse le caractère et l'objet véritable de ce doctorat. Ce n'est point un examen imposé à tous les Français, ni même à tous les universitaires. C'est un grade de luxe, réservé à une toute petite minorité d'exception, à une élite, à une aristocratie d'érudits et de lettrés.

Nos professeurs à l'étranger. — En leur accordant des congés illimités, le *Bulletin Administratif* en énumère quelques-uns:
M. Michaut, ancien professeur de rhétorique au lycée de Moulins,

professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Fribourg (Suisse).

M. Valette, ancien professeur de rhétorique au lycée de Moulins, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.

M. Berthelot, ancien professeur de philosophie au lycée de Sens, chargé de cours de philosophie à l'Université libre de Bruxelles.

M. Béchot, ancien délégué dans les fonctions de répétiteur au lycée Lakanal, directeur de l'école protestante française de Londres.

M. Martin, ancien professeur de langues vivantes au collège de Neufchâteau, maître de conférences de langue française à l'Université de Glasgow.

M. Giraud, ancien professeur de lettres au collège de Villefranche (Rhône), professeur de littérature française moderne à l'Université de Fribourg.

M. Barrau, ancien répétiteur au collège de Castelnaudary, professeur au collège de la Société française de Madrid.

M. Quérette, ancien répétiteur au collège de Soissons, professeur de français et d'anglais à l'École académique de Porto (Portugal).

M. Vizioz, ancien répétiteur au collège de Vienne, professeur à l'École française de Téhéran (Perse).

Nouvelles diverses. — M. Dequaire, inspecteur d'académie à Mende, est nommé inspecteur d'académie à la Roche-sur-Yon, en remplacement de M. Havard, qui a reçu une autre destination.

M. Gilbault, agrégé des sciences physiques, professeur au lycée de Toulouse, est nommé inspecteur d'académie à Mende, en remplacement de M. Dequaire.

Le banquet de l'Association générale de la Presse de l'Enseignement a eu lieu le 11 décembre, sous la présidence de M. Georges Leygues.

La Commission de l'Armée vient de repousser le projet du Ministre de la guerre tendant à abaisser la limite d'âge pour l'admission à l'École polytechnique et à l'École de Saint-Cyr.

Un groupe de savants et d'écrivains vient de contresigner un mémoire que présente à l'Académie des Sciences le général Sébert et où il demande à cette Compagnie de mettre à l'étude un projet de langue internationale. Parmi les noms des signataires, nous relevons ceux de MM. Ernest Lavisse, Dr Appel, Cailletet, Dr Roux, Carnot, Duclaux, Lippmann, Painlevé, etc.

A la suite du vœu que nous avons mentionné plus haut, le Ministre vient de nommer une Commission qui, sous la présidence de M. Gréard, sera chargé d'étudier les mesures à prendre pour éviter la contagion de la tuberculose dans les établissements publics d'enseignement.

EXAMENS ET CONCOURS

AGRÉGATIONS DES LETTRES ET DE GRAMMAIRE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS GRECS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE 1902 (*suite et fin*).

III

XÉNOPHON. — **Helléniques**, I, VII (*Procès des généraux athéniens*).
— II, III, 11 *ad fin.* (*Les Trente.*)
— VI, I, *ad fin.* (*Discours de Polydamas.*)
— VII, IV, 28-36 (*Prise d'Olympie par les Arcadiens*). (Agrégation de Grammaire.)

Le texte des *Helléniques* a été publié dans la collection Teubner, par O. Keller, Lipsiæ, 1889. Cette édition ne contient pas de notes. Il ne faut pas la confondre avec celle que le même helléniste imprima l'année suivante dans la même librairie. Cette dernière est une édition critique.

Voici maintenant deux textes accompagnés d'un commentaire explicatif : *Griechische Geschichte erklärt von B. Büchsenschütz*, Leipzig, Teubner, 1860-1876. Ce travail a été réimprimé en 1873-76. Il est en deux volumes. Le premier contient les quatre premiers livres des *Helléniques*, le second les trois derniers. L'édition de Büchsenschütz est bonne. Je lui préfère cependant celle qui suit : *Hellenika, erklärt von L. Breitenbach*, Berlin, Weidmann, 1873-76, 1 Bd, Buch 1-2, 1873, 2 Bd, Buch 3-4, 1874, 3 Bd, Buch 5-7, 1876. Une seconde réimpression de cette édition est en cours de publication. Le premier volume (1884) et le dernier seuls ont paru. On remarquera qu'ils contiennent l'un et l'autre tout ce qui est inscrit au programme.

Je laisse de côté les éditions complètes de Xénophon, celle de Didot, 1837, et celle de G. Sauppe, 1867-70, Leipzig, Tauchnitz. — Existe-t-il un texte quelconque des *Helléniques* avec des notes en français? Je ne le crois pas.

Consulter le *Lexicum Xenophonteum* de Sturz, Leipzig, 1801-1804, 4 vol. in-8°, et surtout le *Lexilogus Xenophonteus* de Sauppe, Leipzig, 1868.

Les œuvres de Xénophon ont été traduites par Pessonneaux (Charpentier, 1873) et par Talbot (Hachette, 1874).

OUVRAGES A CONSULTER.

A. Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent*, Paris, 1873; — H. Ouvré, *Les formes littéraires de la pensée grecque*, Paris, Alcan, 1900, p. 341 sqq.; — Ranke, *De Xenophontis vita et scriptis*, Berlin, 1851; — Ad. Roquette, *De Xenophontis vita*, Kœnigsberg, 1884; — Hartmann, *Analecta Xenophontea*, Leyde, 1887. — Ajouter encore les *Histoires de la Littérature grecque* citées plus haut.

IV

DÉMOSTHÈNE. — **Ambassade**, § I-149 (Grammaire), § 1-178 (Lettres).

Le texte du discours *sur les Prévarications de l'Ambassade* n'a été imprimé ni dans l'édition de Rehdantz, revue par Blass (Teubner), ni dans celle de Westermann, revue par Rosenberg (Weidmann). Il faudra donc se servir presque uniquement du texte de H. Weil, publié chez Hachette. Le discours en question est contenu dans la première série des *Plaidoyers politiques* de Démosthène (8 francs).

On peut comparer à cette édition, dont le texte et le commentaire sont excellents, celui de Voemel, Paris, Didot, 1857 (20 francs). Il est accompagné d'une traduction latine, généralement exacte et aisément intelligible.

Si l'on a l'édition de Weil, on pourra se dispenser de consulter celles qu'ont données des œuvres générales de Démosthène, Reiske, Bekker, Baiter-Sauppe et Dindorf.

La traduction française des œuvres complètes de Démosthène et d'Eschine par Stievenart est bien connue. Elle a paru en 1870 chez Didot. Elle est consciencieuse et assez sûre, bien qu'inférieure pour les *Harangues* à celle de Plougoulm (*Œuvres politiques de Démosthène*, Paris, Didot, 1861-64) et pour les *Plaidoyers* à celle de Dareste (*Plaidoyers civils*, 1875; *Plaidoyers politiques*, 1879, Paris, Plon).

OUVRAGES A CONSULTER.

BLASS, *Die attische Beredsamkeit*, Leipzig, Teubner, 4 vol. in-8°, 1868-1880; — J. GIRARD, *Études sur l'éloquence attique*, Paris, Hachette, in-12, 1887; — L. BRÉDIF, *L'éloquence politique en Grèce*, Paris, Hachette, in-12, 1886; — M. CROISET, *Des Idées morales dans l'éloquence politique de Démosthène*, Paris, Thorin, 1874; — A. CROISET, *Histoire de la Littérature grecque*, tome IV, p. 508-571; — H. OUVRÉ, *Démosthène*, Paris, Lecène et Oudin, in-8°, 1890. *Les formes littéraires de la pensée grecque*, Paris, Alcan, in-8°, 1900, p. 515 sqq.; — H. WEIL, *Introductions et Notices*, dans ses diverses éditions de l'orateur.

V

Polybe. — Livre I, chap. 65-88 (*Guerres des Mercenaires*).
— VI, chap. 51-54 (*Carthage, sa constitution, quelques-unes de ses coutumes*). (Agrégation de Grammaire).

L'une des éditions les plus connues de Polybe est celle de Schweighäuser, 5 vol. Oxonii, 1823. Le texte grec est accompagné d'un résumé latin, imprimé au bas des pages. Le dernier volume est un *Lexicon Polybianum*, fort commode à consulter.

I. Bekker a imprimé le texte de l'historien dans 2 vol. publiés à Berlin en 1844. On préfère aujourd'hui les travaux plus récents de Büttner-Wobst ou de Hultsch. Voici les indications exactes de ces deux éditions : *Polybii Historiæ editionem a L. Dindorfio curatam, retractavit Theod. Büttner-Wobst, Lipsiæ, in ædibus Teubneri*, vol. I, 1882; vol. II, 1889. — *Polybii Historiæ recensuit, apparatu critico instruxit Fr. Hultsch*, I, II, III, IV, *Berolini, apud Weidmannos*, 1867-1891. Une seconde édition est en cours de publication. Ainsi le premier de ces deux textes n'est pas annoté. Le second contient les variantes des principaux manuscrits.

La collection Didot contient un Polybe de Dübner, avec traduction latine (*Polybii Historiarum reliquiæ, græce et latine, com indicibus, Parisiis*, 1859).

Quant aux traductions françaises de cet historien, il en existe plusieurs. L'une date du XVIIIe siècle. Elle est l'œuvre de dom Vincent Thuillier, bénédictin de la congrégation de St-Maur. Elle est accompagnée d'un commentaire de de Folard. Elle est en 5 vol. in-4, qui ont paru à Paris, chez Gaudoin, 1727-1729. L'autre est due à Buchon. Elle a été publiée avec les œuvres d'Hérodien et de Zosime dans le *Panthéon littéraire*. C'est une œuvre médiocre. La troisième enfin, la meilleure de toutes, a été faite par Bouchot. Elle a été imprimée en 1847 (Paris, Charpentier, 3 vol. in-12).

OUVRAGES A CONSULTER.

FUSTEL DE COULANGES. *Polybe, ou la Grèce conquise par les Romains*, Amiens, 1858 (thèse). — FR. SUSEMIHL, *Geschichte der Griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, IIe vol., p. 80 sqq. — A. CROISET, *Histoire de la Littérature grecque*, Ve vol., p. 260 sqq.

P. MASQUERAY.

AGRÉGATION D'ALLEMAND

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE 1902 (*suite*).

2. Le jeune Gœthe.

Bibliographie : Pour la littérature gœthéenne antérieure à 1891, on trouvera des indications extrêmement abondantes dans la 2e édition du *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung* de K. GŒDEKE, t. IV, 1, p. 565 ss. A partir de 1890 on consultera les *Jahresberichte für neuere deutsche Litteraturgeschichte* Stuttgard, Göschen (aujourd'hui Berlin, Behr); 9 volumes parus (1890 à 1898). Ces deux publications suffisent pour se faire une bibliographie à peu près complète d'un sujet ayant trait à Gœthe.

Éditions : Au premier rang des éditions modernes de Gœthe, il faut citer la grande édition de Weimar; *Gœthes Werke herausgegeben in Auftrage der Grossherzogin Sophie von Sachsen*, Weimar. Böhlau 1887 ss. — L'édition HEMPEL (aujourd'hui Dümmler) et l'édition KÜRSCHNER contiennent l'une et l'autre des notes très utiles à consulter. — Pour le jeune Gœthe, on se servira avec profit de M. BERNAYS, *Der junge Gœthe. Seine Briefe und Dichtungen von* 1764-1776. 3 vol. (Leipzig, Hirzel, 2e éd. 1887.)

Ouvrages généraux : Parmi la masse énorme des ouvrages généraux sur Gœthe, on peut citer les biographies de R.-M. MEYER (3 vol. Berlin 1895), de BIELSCHOWSKY (t. I. München 1896), de WITKOWSKI (Leipzig 1899); E. ROD, *Essai sur Gœthe*, Paris 1898; R. WEISZENFELS, *Gœthe in Sturm und Drang*, Halle 1894; R. SAITSCHICK, *Gœthes Charakter. Eine Seelenschilderung*, Stuttgard 1898, etc.

Dichtung und Wahrheit : L'édition de Weimar (t. 26-29 par BÄCHTOLD et LŒPER), contient, dans l'appareil critique, un grand nombre d'additions, fragments, etc., destinés primitivement à figurer dans *Dichtung und Wahrheit* et que Gœthe a laissés de côté dans sa rédaction définitive. — L'édition Hempel, t. 20-23 (1874-77), comprend l'excellent commentaire de

LŒPER. — On consultera également DÜNTZER, *Gœthes Dichtung und Wahrheit erläutert*, Erläuterungen, t. 34-36, Leipzig Wartig, ainsi que les notes assez abondantes de Düntzer dans l'édition Kürschner t. 17-20. — Voir aussi dans le *Gœthe-Jahrbuch* (Frankfurt a. M. 1880 ss.), les articles de : DÜNTZER (*Die Zuverlässigkeit von Gœthes Angaben über seine eignen Werke in Dichtung und Warhrheit*, t. I, 140 ss.), BIEDERMANN (*Irrthümer Gœthes*, t. VI, 338 ss.), GILOW (*Die Kunst und Technik der Charakterschilderung in Gœthes Dichtung und Wahrheit*, t. XII, 228 ss.). — DÜNTZER, *Gœthes-Wahrh. u. Dichtung als Quelle seine Jugendlebens*, Zeitschr. für deutschen Unterricht, VI, 382 ss. — C. ALT, *Studien zur Entstehungsgeschichte von Gœthes Dichtung und Wahrheit*. Dissert. München 1897.

Prometheus : Ed. de Weimar, t. XXXIX, p. 193 ss. ; appareil critique, p. 433 ss.; le manuscrit original de Gœthe a été publié par E. SCHMIDT, dans le *Gœthe-Jahrbuch*, I, 290 ss.

Voir BIEDERMANN, *Gœthe-Forschungen*, p. 78 ss.; *id.* Neue Folge, p. 129. — H. DÜNTZER, *Gœthes Prometheus und Pandora*, Leipzig 1874 ; *Erläuterungen*, t. 60. — O. MANN, *Der Prometheus-Mythus in der modernen Dichtung*. Frankfurt a. O. 1878. — Hering, *Spinoza im jungen Gœthe*. Dissert. Leipzig 1897.

3. Schiller. Don Carlos.

Textes : Parmi les éditions modernes de Schiller, il faut citer en première ligne l'édition critique de GŒDEKE (Stuttgart 1867-76), puis celles de BOXBERGER et MALTZAHN (Berlin 1868-74), de BOXBERGER et BIRLINGER (collect. Kürschner, Stuttgart 1882-91), de BELLERMANN (Bibliogr. Institut, Leipzig et Vienne 1895).

Ouvrages généraux : Les biographies de Schiller les plus recommandables sont celles de WYCHGRAM (Leipzig 1895), de HARNACK (Berlin 1898), de L. BELLERMANN (Leipzig 1901). Trois grandes biographies véritablement scientifiques sont jusqu'à présent restées inachevées : WELTRICH (Stuttgart 1885-1900), BRAHM (Berlin 1888-92), MINOR (Berlin 1890-91).

Commentaires : Parmi les ouvrages généraux sur les drames de Schiller, on consultera surtout : L. BELLERMANN, *Schillers Dramen*. 2e éd. Berlin 1898 ; A. KŒSTER, *Schiller als Dramaturg*, Berlin 1891 ; A. KONTZ, *Les drames de la jeunesse de Schiller*, Paris 1899. — Ouvrages spéciaux sur don Carlos : Bibliographie : Voir le *Grundriss* de GŒDEKE, t. V, p. 180 ss. Voir surtout : H. DÜNTZER, *Erläuterungen*, t. 26-27. — E. ELSTER, *Zur Entstehungsgeschichte des don Carlos*, Halle 1889. — M. MÖLLER, *Studien zum don Carlos*, Greifswald 1896. Cf. ELSTER *Anzeiger für deutsches Alterth.*, t. XXIV, 188 ss. — Sur le don Carlos historique on trouvera un résumé commode des travaux récents dans H. LANDWEHR, *Dichterische Gelstalten in historischer Treue*, Leipzig 1893.

(*A suivre*).

AGRÉGATION D'ANGLAIS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE 1902 (*suite*).

Chaucer.

Textes : 1) *The Student's Chaucer being a complete edition of his works edited from numerous manuscripts*, by W. SKEAT. 6 vols. 8 vo. Clarendon Press. Oxford, 1895. (La meilleure édition).

2) *The complete works of Geoffrey Chaucer edited from numerous manuscripts*, by W. Skeat. 6 vols. Clarendon Press. Oxford, 1894, 8 vo.

3) *The worksof G. Chaucer*, edited by A. W. Polland. Macmillan and C°, London, 1898. (The globe edition.)

Biographies et Critiques : 1) *Chaucer, a Biography*, J. Morley's English men of letters. Londres, Macmillan, 1896, 1 s.

2) *Chaucer Society. Essays on Chaucer, his life and works*, edited by F. J. Furnivall. London, 1868.

3) *Chaucer. Memorial Lectures* 1900, *read before the Royal Society of Literature*. Intro. by. P. W. Ames, 8 vo. 6 s. net.

4) *The Chronology of Chaucer's writings*, by G. Kock (Chaucer Society) 1890, 8 vo.

5) *Studies in Chaucer, his life*, by Lounsbury, 3 vols, 8 vo. London, 1892.

6) *Chaucer canon, with discussions of works associated with name of G. Chaucer*, by Skeat, Crown 8 vo. 3 s. 6 d. net, Frowde.

7) *Histoire littéraire du peuple anglais, des origines à la Renaissance*, par Jusserand (livre III, chap. II). 1 vol. Didot, 1877.

0) *History of English Poetry*, by Courthope. Premier volume 10 s. net.

9) *My Study Windows* (*Lowell*, chap. IV). Scott Library, 1 s. 6 d.

10) *The language and metre of Chancer set forth* by Bernhard Ten Brink, 2d edition revised, translated from Ten Brink's Chaucer's Sprache und Verkunst, by Bentinck Smith, Crown 8 vo. Macmillan and C°, London.

11) *Les théories du vers héroïque anglais et ses relations avec la versification française*, par Motheré (J.). Réimprimé de la *Revue des Langues vivantes*, années 1886-1887, 1888 ; a été en dépôt chez A. Picard, éditeur, rue Bonaparte.

Shakespeare.

Textes : 1) *A Midsummer Night's Dream*, edited by Wright, 1 s. 6 d. Clarendon Press. Series. Old English classics.

2) *A Midsummer Night's Dream*, by W. Eversley, 12 mo, 1 s. Macmillan et C°, London.

3) *A Midsummer Night's Dream*, by H. B. Sprague, 8 vo. Boston, 1896.

4) *A Midsummer Night's Dream* (Shakespeare, The Temple), edited by Israel Gollancz, with title page designed by W. Crane. 1 s. net.

5) *A Midsummer Night's Dream*, edited by Israel Gollancs and illustrated with upwards of 70 drawings in Black and White by R. Anning Bell. F. cap 4 to. cloth. 5 s. net. Dent. London.

9) *The First edition of Shakespeare, in reduced facsimile from the famous first folio edition of* 1623, with an introduction by J. O. Halliwell Phillips. Chatto and Windus. London 1876.

6) *The works of W. Shakespeare* edited by W. A. Wright, in nine vols. Macmillan and C°, London, 1894.

Biographies et Critiques : 1) *Life of W. Shakespeare*, by Sidney Lee (A.). 4th edition 1899. London, Smith Elder and C°, 8 vo.

2) *Shakespeare* (*Green's literature et primers*), by E. Dowden, new edition, Macmillan and C°, London, 1896. 12° 1 s.

3) *Shakespeare, his mind and art*, by E. Dowden, sixth. edition. London 1882, 8°.

4) *Shakespeare's Predecessors in English Drama*, by Symonds, new edition 8 vols. Schmidt E. 7 s. 6 d.

5) *A History of English dramatic literature to the death of Queen Anne*, by A. Ward. New and Revised. 3 vols. Macmillan and C°. London 1899 (premier volume).

6) Darmesteter (J.). *Shakespeare* (Collection des Classiques populaires). Lecène et Oudin, Paris.

7) *Molière et Shakespeare*, par STAPFER (P.). Ouvrage couronné par l'Académie. Nouvelle édition. Paris, 1887, 8°.

8) *Fact and Fiction about Shakespeare*, by A. C. CALMONT.

9) *Questions on Shakespeare's Midsummer Night's Dream*, by LEES. 1894.

10) *William Shakespeare, a critical Study*, by BRANDES (G. M. C.) (translated by W. Archer, M. Morrison, D. White). 2 vols. 8 s. Heineman. London, 1898.

11) *The English of Shakespeare*, by CRAIK (G.). 1. vol. Chapman et Hall. London, 5 s.

12) *A Shakesperian Grammar, an attempt to illustrate some of the differences between Elizabethan and modern English*, by ABBOT (E. A.). Macmillan and C°. London, 1894.

13) *Shakespeare's Lexicon, a complete Dictionary of all the English words in the works of the poet*, by SCHMIDT (Dr A.). 2 vols second edition. London, 1886, 26 s.

The Ecclesiastes.

Texte : 1) *The Ecclesiastes* (authorized version of the Bible. 1611).

2) *The book of Ecclesiastes*, 8 vols. 5 s. Cambridge University Press.

Critiques : 1) *Our English Bible, its translation and translators*, by Rev. Prof. JOHN STOUGHTON. 8 vols. London, 1878.

2) *The English Bible, an external and critical History of the various Translations*, by JOHN EADIE. 8 vols. London, 1876.

3) *The authorized version of the English Bible* (1611), *its subsequent reprints and modern representatives*, by SCRIVENEV.

4) *The Bible Word Book, a glossary of archaic words and phrases in the authorized version of the Bible and the Book of Common Prayer*, by W. A. WRIGHT. Second edition. Revised and enlarged. Macmillan et C°. London, 1884.

5) *L'Ecclesiaste*, traduit de l'Hébreu avec une étude sur l'âge et le caractère du livre, par E. RENAN. Paris, Calmann Lévy. 1 vol. 1888, 5 fr.

6) *La Bible*, traduction avec introduction et commentaires. Paris. Fischbacher. 1874-1880. 16 vols. 8°. Traduction de l'*Ecclesiaste*. 6° partie, parue en 1878. 12 fr.

7) Articles substantiels sur l'Ecclésiaste dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*. Tome IV. Paris. Fischbacher. 1877. 13 vols.

Webster.

Textes : 1) *Webster's Duchess of Malfi* (The Temple Dramatists). 1 s. net. Dent. London.

2) *The Works of J. Webster with some account of the author and notes*, by the Rev. A. DYCE. New ed. 1857.

3) *The dramatic works of J. Webster*, edited by W. Hazlitt, 4 vols. 1857.

4) *Mermaid series* (Webster et Tourneur) (Théâtre choisi), with an introduction and notes by J. A. Symonds.

5) WEBSTER (J.) et FORD (J.). *Théâtre choisi* (*The Duchess of Malfi and the white Devil*), traduit par E. LAFOND. Paris, 1865.

Critiques : 1) *Contemporains et successeurs de Shakespeare*, par A. MÉZIÈRES, ouvrage couronné par l'Académie. 8° édition. Librairie Hachette, 1881.

2) *A History of English Dramatic Literature*, by A. W. WARD (vol. III, chap. VIII). Voir plus haut éditeur.

3) *Shakespeare's Zeitgenossen und ihre Werke*, etc., par F. M. BODENSTEDT. 1858.

4) *Seventeenth century Studies*, by E. W. GOSSE. 1883. (*A suivre*).

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Ordre des lettres. — Section historique.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (PROGRAMMES DE 1902).

PREMIÈRE QUESTION. **La civilisation grecque au Vᵉ siècle av. J.-C.**

Comme histoires générales, consulter les ouvrages suivants :

E. CURTIUS, *Histoire grecque*, traduite sous la direction de BOUCHÉ-LECLERCQ, 5 vol. in-8°, 1880-83. Malgré l'absence de références et la hardiesse des hypothèses, l'œuvre reste claire, intéressante et d'une lecture agréable ; — GROTE, *Histoire de la Grèce*, traduc. A. L. DE SADOUS, 19 vol. in-8°, 1864-67. A conservé une incontestable valeur par la clarté du récit et la sûreté du jugement, bien que l'archéologie en soit absente. Le jugement que M. Bouché-Leclercq portait, en 1880, sur le travail colossal de l'ancien banquier de la Cité, est encore vrai de nos jours : « C'est le répertoire le plus complet que nous ayons d'informations et de jugements motivés concernant l'histoire politique de la Grèce; » — V. DURUY, *Histoire des Grecs*, 3 vol. in-8°, 1887-88, est surtout intéressant pour l'histoire politique et militaire.

Il faut souvent les compléter et les corriger par les deux ouvrages récents et très au courant de BUSOLT (*Geschichte Griechenlands* bis zur Schlacht bei Chaeroneia, 3 vol., 1886), et de HOLM (*Griechische Geschichte*, 1889-91). Comme manuels, prendre les livres commodes de VAN DEN BERG (chez Hachette) et de SEIGNOBOS (*Histoire narrative et descriptive de la Grèce ancienne*, Librairie Armand Colin).

Comme ouvrages généraux sur les institutions :

FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*. C'est le livre indipensable « qui honore notre temps, et qui pourrait s'intituler : l'*Esprit de l'antiquité* » (Salomon Reinach) ; — SCHÖMANN, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, 2 vol. 1884. « Faire connaître la vie morale et politique des Grecs durant les temps classiques de leur histoire, tel est le but vers lequel j'ai cru devoir diriger tous mes efforts. » Aucun ouvrage moderne ne remplit mieux le programme que Schömann se traçait ainsi à lui-même dans sa préface de 1855.

SALOMON REINACH, *Manuel de Philologie classique*, 1880-84, 2 vol., répertoire commode et précieux; — K. FR. HERRMAN, *Lehrbuch der griechischen Antiquitaeten*, 1883, 3 vol. Résumé solide et clair ; — IVAN MÜLLER, *Handbuch der klassichen Alterthumswissenschaft*, 1888. Manuel récent et précis (voir notamment le tome IV de *Busolt*, Die griech. Staats u. Rechtsaltertümer); — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Excellent répertoire en cours de publication (voir notamment *Attica Respublica*, *Boulé*, *Archontat*, *Ecclesia*, etc. ; — GUIRAUD, *Lectures historiques* (chez Hachette) ; — GLOTZ, *Lectures historiques* (chez Alcan).

Pour la justice et les finances, voir principalement :

G. PERROT, *Essai sur le droit public d'Athènes*, 1889 ; — MEIER et SCHÖMANN, *D. Attische Process*, 1887 ; — THONISSEN, *Le droit pénal de la République athénienne*, 1875 ; — DARESTE, *Plaidoyers civils de Démosthène*, 1875 ; — BÖCKH, *Économie politique des Athéniens*, trad. Laligant, 1869.

Pour l'armée et la marine :

Rüstow et Köchly, *L'armée grecque jusqu'à Pyrrhus*, 1851 (allem.); — Pascal, *Étude sur l'armée grecque*, 1886; — Hauvette-Besnault, *Les stratèges athéniens*, 1885; — A. Martin, *Les Cavaliers athéniens*, 1886; — Cartault, *La Trière athénienne*, 1881; — Vars, *L'art nautique dans l'antiquité*, 1887.

Pour l'histoire de la religion :

Preller, *Griechische Mythologie*, 1854; — Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, 3 vol., 1857-59; — Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 1886; — Bouché-Leclerq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, 1879-82, 4 vol.; — J. Martha, *Les Sacerdoces athéniens*, 1882; — J. Girard, *Le sentiment religieux en Grèce*, 1879.

Pour la vie privée et la vie sociale :

Becker, *Chariklès*, 1877-78, 3 vol.; — Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, 1875-76, 2 vol.; — Guhl et Koner, *La vie antique*, trad. Trawinski, t. I, 1884; — Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce* (Armand Colin); — P. Girard, *L'Éducation athénienne au Ve et au IVe siècle*, 1889; — Lallier, *De la condition de la femme dans la famille athénienne;* — Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. I, 1879.

Pour les lettres et les arts :

Maurice Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, 1889-91; — Collignon, *Manuel d'archéologie grecque* (coll. Quantin); — Collignon, *Histoire de la sculpture grecque;* — Taine, *Philosophie de l'art en Grèce*, — Boutmy, *Philosophie de l'architecture en Grèce* (Armand Colin); — Paris, *La sculpture antique* (coll. Quantin); — Laloux, *L'Architecture grecque* (coll. Quantin); — P. Girard, *La peinture antique* (coll. Quantin); — G. Perrot, *Histoire de l'art* (pour les origines).

2° La France au XIIe et au XIIIe siècle.

L'ouvrage indispensable est l'*Histoire de France* de M. E. Lavisse; le tome III est de M. Luchaire (chez *Hachette*, 1901); le tome IV est de M. Ch.-V. Langlois. Ce livre à la fois si clair, si précis et si vivant, doit être complété par les ouvrages suivants:

A. **Histoire politique :**

Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, 1890; — Thompson. *The development of the French Monarchy under Louis VI le Gros*, 1895; — Luchaire, *Études sur l'administration de Louis VII et catalogue de ses actes*, 1885; — Id., *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 987-1180, 2 vol., 2e éd. 1891; — Id., *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, 1892; — Alfred Rambaud. *Histoire de la Civilisation française*, t. I (Armand Colin); — Paul Viollet. *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*, t. II (Armand Colin); — Hirsch, *Studien zur Geschichte König Ludwigs VII von Frankreich*, 1892; — Otto Cartellieri, *Abt Suger von Saint-Denis*, 1898; — A. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, 1899; — Luchaire, *Philippe-Auguste*, 1884; — Walker, *On the increase of royal power in France under Philipp Augustus*, 1888; — Petit-Dutaillis, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, 1894; — Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis* (Soc. Hist. France, 6 vol., 1847-1851); — E. Berger, *Blanche de Castille, reine de France*, 1895; — F. Faure, *Histoire de saint Louis*, 1865, 2 vol.; — Wallon, *Saint-Louis et son temps*, 1875, 2 vol.; — Lecoy de la Marche, *Saint Louis*

sa famille et sa cour. (Rev. quest. histor. 1877); — BOUTARIC, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 1870; — LANGLOIS, *Saint Louis* 1888; M. SÉPET, *Saint Louis*, 1898; — CH.-V. LANGLOIS, *Le règne de Philippe III le Hardi*, 1887; — E. GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. V et VI (1893-1895); — VUITRY, *Études sur le régime financier de la France*, t. I, 1878; — PHILLIPS, *Das regalienrecht im Frankreich*, 1877.

B. Histoire de la Civilisation :

Pour le rôle de l'Église, voir :

Dr FUNK. *Histoire de l'Église*, trad. abbé HEMMER (Armand Colin); — CH. SCHMIDT, *Précis de l'histoire de l'Église d'Occident au Moyen âge*, 1885; — AD. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*, 1887; — P. FOURNIER, *Les officialités au Moyen âge*, 1881; — V. MORTET, *Maurice de Sully*, 1890; — IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales dans l'Église de France*, 1893; — VACANDART, *Vie de saint Bernard*, 1894; — SABATIER, *Vie de saint François d'Assise*, 1893; — TOCCO, *L'eresia nel medio evo*, 1884; — CH. MOLINIER, *L'Inquisition dans le Midi de la France*, 1881; — H.-C. LEA, *Histoire de l'Inquisition* (trad. Reinach, 1901).

Pour l'enseignement et la littérature :

B. HAURÉAU, *Histoire de la philosophie scolastique*, 3 vol. 1872-1880; — CH. THUROT, *De l'organisation de l'Enseignement dans l'Université de Paris au Moyen âge*, 1850; — CH. DE RÉMUSAT, *Abélard*, 1845, 2 vol.; — L. MAÎTRE, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, 1866; — BUDINSKI, *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*, 1876; — HASKINS; *The life of mediaeval students as illustrated by their letters*, 1898; — LUCHAIRE, *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, 1898; — DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis* 1400, 1885; — H. RASHDALL, *The Universities of Europe in the Middle âges*, 1895; — CH. V. LANGLOIS, *Les Universités du Moyen âge* (Rev. de Paris, 15 déc. 1895); — G. PARIS, *La littérature française au Moyen âge*, 2e éd., 1890; — ID. *La poésie française au Moyen âge*, 1888; — PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la langue et de la littérature française* (Armand Colin); — LECOY DE LA MARCHE, *Le* XIIe *siècle scientifique et littéraire*, 1888; — ID., *Le* XIIIe *siècle scientifique et littéraire*, 1889; — ID. *La Chaire française au Moyen âge*, 2e éd., 1889.

Pour les populations urbaines et rurales :

LUCHAIRE, *Manuel des institutions francaises*, 3e partie; — J. FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, t. II; — GLASSON, *Histoire du droit*, t. V; — LUCHAIRE, *Les communes françaises*, 1890; — GIRY, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, 1877; — ID., *Les Établissements de Rouen*, 2 vol., 1883-1885; — ID., Article *Communes* dans la Grande Encyclopédie et chap. VIII du tome II, de l'*Histoire générale* de *Lavisse et Rambaud;* — FLAMMERMONT, *Histoire de la commune de Senlis*, 1885; — A. LEFRANC. *Histoire de la ville de Noyon*, 1888; — M. PROU, *Les coutumes de Lorris*, 1884; — LABANDE, *Histoire de Beauvais*, 1892; — L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie, pendant le Moyen âge*, 1851; — H. DONIOL, *Histoire des classes rurales en France*, 1857; — LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières en France*, 1859, 2 vol.; — Vte D'AVENEL, *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans* (Armand Colin); — PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*, t. I, 1885; — H. SÉE, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen âge*, 1901; — G. FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris, au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, 1877.

Pour l'Histoire artistique :

A. DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie*, 3 vol. 1869-70; — Les volumes

de la collection *Quantin* (Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts) : BAYET, *Précis de l'histoire de l'art ;* — CORROYER, *L'Architecture romaine* et *L'Architecture gothique;* — LAVOIX, *Histoire de la Musique ;* — DE CHAMPEAUX, *Le Meuble ;* — LECOY DE LA MARCHE, *Les manuscrits et la miniature ;* — DE LASTEYRIE, *Histoire de la Peinture sur verre*, 2 vol., 1860 ; — DE BAUDOT, *La sculpture française au Moyen âge*, 1878-1884 ; — GONSE, *L'art gothique*, 1890 ; — R. ROSIÈRES, *L'évolution de l'architecture en France*, 1895 ; — ANTHYME SAINT-PAUL, *Histoire monumentale de la France*, 3e éd., 1888 ; — MALE, *L'art religieux au* XIIIe *siècle* (Librairie Armand Colin) ; — KRAUS, *Geschichte der christlichen Kunst*, 1895-1897 ; — DEHIO et von BEZOLD, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlaudes*, 1884.

(*A suivre.*)

Sujets proposés

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation française. — L'infini d'après Pascal et d'après Leibnitz.

Sorbonne.

AGRÉGATION DES LETTRES

Dissertation française. — Expliquer et justifier ce jugement d'un contemporain sur Sainte-Beuve : « Le goût du vrai a été sa vertu, son génie. Par là il est bien un des esprits directeurs de ce siècle. »

Version latine[1]. — PLINE LE JEUNE : *Panégyrique de Trajan*, le chapitre LXXXV en entier, et la fin du chapitre LXXXVII, à partir de : « *Princeps enim, cum in uno probavit...* »

Thème grec[1]. — Rien n'est plus ordinaire dans le monde que d'entendre des personnes qui ont de l'esprit et du goût pour la lecture se plaindre qu'elles ne peuvent rien retenir de ce qu'elles lisent, et que, quelque bonne envie qu'elles aient et quelque effort qu'elles fassent, presque tout ce qu'elles ont lu leur échappe, sans qu'il leur en reste rien qu'une idée confuse et générale. Il faut avouer qu'il y a des mémoires infidèles, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, entr'ouvertes de tous côtés, qui laissent écouler tout ce qu'on leur confie ; mais souvent ce défaut vient de la négligence. On ne cherche dans ses lectures qu'à satisfaire sa curiosité pour le présent, sans se mettre en peine de l'avenir. On songe plus à lire beaucoup qu'à lire utilement. On court avec rapidité, et l'on veut toujours voir de nouveaux objets. Il n'est pas étonnant que ces objets multi-

1. Ce texte convient également aux candidats à l'**Agrégation de Grammaire**.

pliés à l'infini, et qu'on se donne à peine le temps d'effleurer, ne fassent qu'une légère impression qui s'efface dans le moment, et dont il ne demeure aucune trace. Le remède serait de lire plus lentement, de répéter plusieurs fois la même chose, de s'en rendre compte à soi-même; et par cet exercice, d'abord un peu pénible et assujettissant, on parviendrait, sinon à se ressouvenir parfaitement de tout ce qu'on a lu, du moins à en retenir la plus grande partie et ce qu'on y a trouvé de plus essentiel. Si l'on pouvait prendre sur soi de se gêner de la sorte pendant quelque temps, on reconnaîtrait que, si l'on retient peu de choses de ses lectures, ce n'est pas tant à l'infidélité de la mémoire qu'il faut s'en prendre qu'à sa propre paresse.

ROLLIN, *Traité des Études*, livre II, chap. III.

Grammaire. — 1° Faire les observations grammaticales que comportent ces vers de Sophocle (*Électre*, 772-782) :

Μάτην ἄρ' ἡμεῖς, ὡς ἔοικεν, ἥκομεν.
— Οὔτοι μάτην γε. Πῶς γὰρ ἂν μάτην λέγοις;
εἴ μοι θανόντος πίστ' ἔχων τεκμήρια
προσῆλθες, ὅστις τῆς ἐμῆς ψυχῆς γεγὼς,
μαστῶν ἀποστὰς καὶ τροφῆς ἐμῆς, φυγὰς
ἀπεξενοῦτο· καί μ', ἐπεὶ τῆσδε χθονός
ἐξῆλθεν, οὐκ ἔτ' εἶδεν· ἐγκαλῶν δέ μοι
φόνους πατρῴους δείν' ἐπηπείλει τελεῖν·
ὥστ' οὔτε νυκτὸς ὕπνον οὔτ' ἐξ' ἡμέρας
ἐμὲ στεγάζειν ἡδύν· ἀλλ' ὁ προστατῶν
χρόνος διῆγέ μ' αἰὲν ὡς θανουμένην.

2° Étudier au point de vue grammatical ce passage des *Captifs* de Plaute (v. 398-410) ou act. II, sc. 3, v. 41-53, édition Brix) :

..... [Me hic valere et tute audacter dicito,
Tyndare, inter] nos fuisse ingenio hau discordabili,
Neque te commeruisse culpam neque te advorsatum mihi,
Beneque ero gessisse morem in tantis ærumnis tamen,
Neque med unquam deseruisse te neque factis neque fide
Rebus in dubiis, egenis. Hæc pater quando sciet,
Tyndare, ut fueris animatus ergo suom gnatum atque se, 404
Nunquam erit tam avarus, quin te manu*d* emittat gratiis.
Et mea opera, si hinc rebito, faciam ut faciat facilius :
Nam tua opera et comitate et virtute et sapientia
Fecisti ut redire liceat ad parentis denuo,

Quom apud hunc confessus es et genus et divitias meas :
Quo pacto emisisti e vinclis tuom erum tua sapientia. 410 (*a*).

a. Fleckeisen et Lorenz proposent d'intercaler le vers 410 après le vers 404. Que pensez-vous de cette opinion ?

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Dissertation française. — Le roman réaliste au XVII[e] siècle doit-il quelque chose au roman picaresque espagnol ?

Thème latin. — FÉNELON. — *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, chapitre IV (*Projet de rhétorique*), depuis : « *Au contraire, le véritable orateur n'orne son discours...* », jusqu'à : « *... la proposition est le discours en abrégé* ».

Grammaire. — 1° Étudier au point de vue de la syntaxe et du style ce passage de Démosthène (sur l'*Ambassade*, § 35) :

Πρὸς δὲ τούτοις τοῦτο μὲν οὐδεὶς ἀνέγνω τῷ δήμῳ τὸ προβούλευμα, οὐδ' ἤκουσεν ὁ δῆμος, ἀναστὰς δ' οὗτος ἐδημηγόρει ταῦτα, ἃ διεξῆλθον ἄρτι πρὸς ὑμᾶς ἐγώ, τὰ πολλὰ καὶ μεγάλ' ἀγαθά, ἃ πεπεικὼς ἔφη τὸν Φίλιππον ἥκειν, καὶ διὰ τοῦτο χρήμαθ' ἑαυτῷ τοὺς Θηβαίους ἐπικεκηρυχέναι. Ὥσθ' ὑμᾶς ἐκπεπληγμένους τῇ παρουσίᾳ τὸ πρῶτον τῇ τοῦ Φιλίππου, καὶ τούτοις ὀργιζομένους ἐπὶ τῷ μὴ προηγγελκέναι, πραοτέρους γενέσθαι τινός, πάνθ' ὅσ' ἐβούλεσθ' ὑμῖν ἔσεσθαι προσδοκήσαντας, καὶ μηδὲ φωνὴν ἐθέλειν ἀκούειν μηδαμοῦ μηδενός.

2° Analyser les formes soulignées dans le passage précédent, et les conjuguer à tous leurs modes.

3° De l'emploi de οὐ et de μή, et de leurs composés.

4° Étudier au point de vue grammatical, et traduire ces vers des *Géorgiques* de Virgile (III, 179-189).

Sin ad bella magis studium turmasque feroces,
Aut Alphea rotis prælabi flumina Pisæ,
Et Jovis in luco currus agitare volantes :
Primus equi labor est animos atque arma videre
Bellantum, lituosque pati, tractuque gementem
Ferre rotam, et stabulo frenos audire sonantes ;
Tum magis atque magis blandis gaudere magistri
Laudibus, et plausæ sonitum cervicis amare.
Atque hæc jam primo depulsus ab ubere matris
Audiat, inque vicem det mollibus ora capistris,
Invalidus, etiamque tremens, etiam inscius ævi.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

I. — Le christianisme au temps de Dioclétien et de Constantin.
II. — L'empereur Frédéric II.

Sorbonne.

AGRÉGATIONS DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Version. — SCHILLER : *Don Carlos*, troisième acte, scène v.

Thème — MOLIÈRE : *Amphytrion*, scène II, jusqu'à « *Mercure. — Depuis plus d'une semaine* ».

Dissertation allemande. — In welchem Verhältnis steht Treitschke, als Historiker, zu den bedeutendsten Geschichtschreibern des neunzehnten Jahrhunderts?

Dissertation française. — La poésie patriotique et guerrière en France et en Allemagne.

ANGLAIS

Version anglaise. — THOMSON, *Seasons* (*Spring*), depuis: « *Forth fly the Tepid airs...* » jusqu'à : « *All the vile stores corruption can bestow...* »

Thème. — REGNARD, *Le Légataire universel*, a. II, sc. VIII, jusqu'à : « *Vous avez fait sans moi trop vite votre compte...* »

Dissertation anglaise. — Boswell as a biographer.

A consulter : LESLIE STEPHEN, *Johnson* (Eng. men of letters) MACAULAY, *Essays* (I, pp. 348 sq, Ed. Tauchnitz).

Dissertation française. — Étudier la langue de Isaac Walton.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Appréciez cette pensée d'un ancien Grec : « Entreprends quelque chose de nouveau, car une seule entreprise nouvelle, même téméraire, est plus profitable qu'une infinité de vieilles choses. »

Dites dans quelle mesure, et par quels moyens, il vous paraît possible de développer l'esprit d'initiative chez les jeunes filles?

LICENCE ÈS LETTRES[1]

Grammaire historique. — I. Traitement des palatales.

II. Formation de la conjugaison française en *er*.

III. Théorie générale des propositions subordonnées.

1. Sujets donnés par la Faculté des lettres de l'Université de Lyon (juillet 1901).

Dissertation latine. — I. Hanc sententiam explanabis, quæ apud veteres in proverbium cessit : « Talis hominibus fuit oratio qualis vita. »

II. Quales primos mortalium sibi finxerint antiqui.

VERG. *Buc.* IV.

LUCR. v. 922 sq.

At genus humanum multo fuit illud in arvis
Durius, ut decuit, tellus quod dura creasset.
. . . .
Multaque per cælum solis volventia lustra
Volgivago vitam tractabant more ferarum.

Sen., epist. 90.

Primi mortalium quique ex his geniti naturam incorrupti sequebantur... Sed, quamvis egregia illis vita fuerit et carens fraude, non fuere sapientes, quando hoc jam in opere maximo nomen est. Non tamen negaverim fuisse alti spiritus viros, et ut ita dicam, a diis recentes : neque enim dubium est quin meliora mundus nondum effetus ediderit.

III. « Qui declamationem parat, scribit non ut vincat, sed ut « placeat. Omnia itaque lenocinia conquirit ; argumentationes, « quia molestæ sunt et minimum habent floris, relinquit ; senten- « tiis, explicationibus audientes delenire contentus est. »

Seneca hoc loco controversiarum (IX, præf., I) oratorem Asianum nobis describit. Quid de illa scribendi ratione sentiendum ?

LICENCE PHILOSOPHIQUE [1]

Composition dogmatique. — I. Expliquer ces définitions de Leibniz : Late, anima idem erit quod vita seu principium vitale, nempe principium actionis internæ in re simplice seu monade existens, cui actio externa respondet... Stricte, anima sumitur pro specie vitæ nobiliore, sen pro vita sensitiva, ubi non nuda est facultas percipiendi, sed et præterea sentiendi ».

II. Examen de cette proposition de F. Ravaisson : « Le changement qui lui est venu du dehors (à l'être vivant) lui devient de plus en plus étranger ; le changement qui lui est venu de lui-même lui devient de plus en plus propre. La réceptivité diminue, la spontanéité augmente. Telle est la loi générale de l'habitude ».

III. « Le *sentiment*, le *cœur*, la *croyance*, la *foi*, sont autant de mots qui cachent le plus souvent notre ignorance ou notre paresse philosophique. Qu'on approfondisse chacun de ces termes, on reconnaîtra qu'il désigne simplement un ensemble de *raisons* confuses et obscures. » Que pensez-vous de cette opinion de M. A. Fouillée ?

1. Sujets donnés par la Faculté des lettres de l'Université de Lyon (juillet 1901).

CERTIFICATS D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Version. — Schiller : *Abfall der Niederlande*, livre IV, Der Bildersturm, premier paragraphe.

Thème. — Hugo : *Contemplations*, livre I, 27 : « Oui, je suis le rêveur.... »

Composition française. — Le comte d'Egmont dans la poésie et dans l'histoire.

Leçon orale. — Analyser, au point de vue de la grammaire et du style, le premier paragraphe du monologue d'Egmont : « Alter Freund ! immer getreuer Schlaf.... »

ANGLAIS

Version. — Keats, *Endymion*. Bk. IV, depuis : « *And as I sat, over the light blue hills...* » jusqu'à : « *To our mad minstrelsy* » (Canterbury poets, pp. 163, 165).

Thème. — La Rochefoucauld, *Portrait fait par lui-même*, jusqu'à *pour avouer franchement ce que j'ai de défauts*.

Composition anglaise. — What is your personal impression on Keats's *Endymion*.

Composition française. — Le système pédagogique de J.-J. Rousseau : exposé et critique.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Comment comprenez-vous cette définition de Flaubert : « L'esthétique n'est qu'une justice supérieure. »

Littérature française. — Madame de Necker a dit : « Le grand art de la conversation est d'attirer la parole, de parler peu et de faire beaucoup parler les autres. »

Cette recommandation ne s'adresse-t-elle pas aussi au professeur, pour l'explication des textes ?

G. Chatel, Professeur au lycée de Rennes.

ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES

Éducation, pédagogie. — Croyez-vous, avec Emerson, que : « Nous faisons notre vie comme l'escargot fait sa coquille. »

CLASSES DES LYCÉES & COLLÈGES

Sujets proposés

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Mathématiques spéciales.

Dissertation française. — Expliquer et discuter, s'il y a lieu, ce jugement de Madame de Staël : « Qui pourrait tout comprendre voudrait tout pardonner. »

PLAN :

1. Nous sommes trop sévères à l'égard d'autrui.
2. Nous oublions que la liberté humaine est limitée et souvent entravée dans son exercice (le prouver par des exemples).
3. Influence des passions, des habitudes et de l'hérédité.
4. La responsabilité est très variable chez les individus, et par suite la faute elle-même.
5. Toutefois l'excès d'indulgence est un encouragement donné au vice.
6. Conclusion : la formule de Madame de Staël est trop absolue : on pourrait la corriger de la manière suivante :

Qui pourrait tout comprendre voudrait beaucoup pardonner.

Cours de Saint-Cyr.

Composition française. — Le général Jean Hardy (fourrier du Royal-Monsieur, élu par les Volontaires d'Épernay, commandant à Valmy, général à l'armée des Ardennes, puis à celle de Sambre-et-Meuse), fait l'éloge funèbre de Marceau, le 24 septembre 1797, devant les soldats assemblés.

Plein de cette idée qu'un soldat se doit tout entier à la patrie, il glorifie cette existence admirable du général Marceau, mort si jeune ; il fait pleurer les soldats qui l'écoutent en évoquant Marceau le corps percé d'une balle de carabine, se faisant descendre de cheval et demandant qu'on cache sa blessure ; ses soldats désespérés l'emportant sur leurs fusils jusqu'à Altenkirken ; son état-major en larmes autour de lui, et lui seul, à travers ses souffrances, conservant sa sérénité ; puis les généraux autrichiens défilant devant son

lit, voulant rendre à un si noble adversaire les derniers honneurs.

Le général Marceau aura la gloire la plus pure parmi les généraux de la Révolution.

Communiqué par M. A. SARNIGUET, professeur au lycée de Vesoul.

Rhétorique.

Composition française. — Comparer les trois passages suivants :

1er *Passage.* — A ta voix, l'aigle s'élèvera-t-il jusqu'aux nues? Et placera-t-il son nid sur le sommet des rochers? Il habite le creux de la pierre. Il demeure sur les rocs escarpés et les rochers inaccessibles. Et de là il contemple sa proie, ses yeux la découvrent de loin. Ses petits boivent le sang et ils paraissent soudain là où gît un cadavre.

JOB., XXXIX, 27, 28, 29, 30.

2e *Passage.* — LAMARTINE (*Première Méditation, l'Homme*). Depuis : *L'aigle, roi des déserts, dédaigne ainsi la plaine...*, jusqu'à : ... *Bercé par la tempête, il s'endort dans sa joie.*

3e *Passage.* — LECONTE DE LISLE (*Poèmes barbares, Le sommeil du condor*). Depuis : *Par delà l'escalier des roides Cordillères...*, jusqu'à : *Il dort dans l'air glacé, les ailes toutes grandes.*

Sujet proposé par M. PRAT, professeur de rhétorique au lycée de Lille.

Composition latine. — *Discours.* — Arminius, post cæsas in saltu Teutoburgiensi Vari legiones, Germanos alloquitur :

1° Romanos devinci posse testatur trium legionum strages. Illis ostendimus quomodo et ipsi barbari dolo simul et virtute ad pugnandum utantur;

2° Jam vixere et prætores et proconsules! Germania libertatem sibi vindicavit, mox et pœnas repetet;

3° Dum omnipotens ille terrarum orbis moderator occisas legiones lugebit, coalescant septentrionalium regionum gentes; conveniant ad hæc altaria, captivorum Romanorum cruore respersa, conjurentque se nobiscum in Italiam irrupturos, et Romam expugnaturos!

Version grecque. — *L'amour-propre et ses dangers.* — Πάντων μέγιστον κακῶν ἀνθρώποις τοῖς πολλοῖς ἔμφυτον ἐν ταῖς ψυχαῖς ἐστιν, οὗ πᾶς ἑαυτῷ συγγνώμην ἔχων ἀποφυγὴν οὐδεμίαν μηχανᾶται· τοῦτο δ' ἔστιν ὃ λέγουσιν ὡς φίλος αὑτῷ πᾶς ἄνθρωπος φύσει τ' ἐστὶ καὶ ὀρθῶς ἔχει τὸ δεῖν εἶναι τοιοῦτον· τὸ δὲ ἀληθείᾳ γε πάντων ἁμαρτημάτων διὰ τὴν σφόδρα[1] ἑαυτοῦ φιλίαν αἴτιον ἑκάστῳ γίγνεται ἑκάστοτε. Τυφλοῦται γὰρ περὶ

τὸ φιλούμενον[2] ὁ φιλῶν, ὥστε τὰ δίκαια καὶ τὰ ἀγαθὰ καὶ τὰ καλὰ κακῶς κρίνει, τὸ αὐτοῦ πρὸ τοῦ ἀληθοῦς ἀεὶ τιμᾶν δεῖν ἡγούμενος· οὔτε γὰρ ἑαυτὸν οὔτε τὰ ἑαυτοῦ χρὴ τόν γε μέγαν ἄνδρα ἐσόμενον στέργειν, ἀλλὰ τὰ δίκαια, ἐάν τε παρ' αὐτῷ ἐάν τε παρ' ἄλλῳ μᾶλλον πραττόμενα τυγχάνῃ. Ἐκ ταὐτοῦ δὲ ἁμαρτήματος τούτου καὶ τὸ τὴν ἀμαθίαν τὴν παρ' αὐτῷ δοκεῖν σοφίαν εἶναι γέγονε πᾶσιν· ὅθεν, οὐκ εἰδότες, ὡς ἔπος εἰπεῖν, οὐδέν, οἰόμεθα τὰ πάντα εἰδέναι, οὐκ ἐπιτρέποντες δὲ ἄλλοις ἃ μὴ ἐπιστάμεθα πράττειν, ἀναγκαζόμεθα ἁμαρτάνειν αὐτοὶ πράττοντες. Διὸ πάντα ἄνθρωπον χρὴ φεύγειν τὸ σφόδρα φιλεῖν αὐτόν, τὸν δ' ἑαυτοῦ βελτίω διώκειν δεῖ, μηδεμίαν αἰσχύνην ἐπὶ τῷ τοιούτῳ πρόσθεν ποιούμενον.

PLATON, *Lois*, V, IV.

1. Σφόδρα, adverbe équivalant à un adjectif. — 2. Τὸ φιλούμενον, l'objet aimé.

Seconde.

Narration française. — *Un épisode de la bataille de Crécy* (1346). — Le roi de Bohême, vieux et aveugle, se tenait pourtant à cheval parmi ses chevaliers. Quand ils lui dirent ce qui se passait, il jugea bien que la bataille était perdue. Ce brave prince qui avait passé toute sa vie dans la domesticité de la maison de France, et qui avait du bien au royaume, donna l'exemple, comme vassal et comme chevalier. Il dit aux siens :

« Je vous prie et requiers très spécialement que vous me meniez si avant que je puisse frapper un coup d'épée. » Ils lui obéirent, lièrent leurs chevaux au sien, et tous se lancèrent à l'aveugle dans la bataille. On les retrouva le lendemain gisant autour de leur maître, et liés encore. »

(MICHELET.)

Communiqué par M. LOUHAU, professeur au collège d'Abbeville.

Version latine. — *Sur la mort de Tibulle.*

Flebilis effusos, Elegeia, solve capillos :
Ah! nimis ex vero nunc tibi nomen erit!
Ille tui vates operis, tua fama, Tibullus
Ardet in exstructo, corpus inane, rogo.
At sacri vates et divum cura vocamur;
Sunt etiam qui nos numen habere putant :
Scilicet omne sacrum mors opportuna profanat;
Omnibus obscuras injicit illa manus.
Quid pater Ismario, quid mater profuit Orpheo?

Carmine quid victas obstupuisse feras?
Adspice Mæoniden, a quo, ceu fonte perenni,
Vatum Pieriis ora rigantur aquis :
Hunc quoque summa dies nigro submersit Averno :
Effugiunt avidos carmina sola rogos.
Carmina in æternum servabunt nomen amici ;
Nec superest tantum parva quod urna capit.
Si tamen e nobis aliquid, nisi nomen et umbra
Restat, in Elysia valle Tibullus erit.
Obvius huic venias, hedera juvenilia cinctus
Tempora, cum Calvo, docte Catulle, tuo.
His comes umbra tua est, si qua est modo corporis umbra ;
Auxisti numeros, culte Tibulle, pios.
Ossa quieta, precor, tuta requiescite in urna,
Et sit humus cineri non onerosa tuo.

OVIDE, *Amores*, liv. III, Él. II.

Version grecque. — *Devoirs du Roi.*

Αλλ' ὅμως, κρέσσων γὰρ οἰκτιρμοῦ φθόνος,
μὴ παρίει καλά. Νώμα δικαίῳ πηδαλίῳ στρατόν·
ἀψευδεῖ δὲ πρὸς ἄκμονι χάλκευε γλῶσσα.
Εἴ τι καὶ φλαῦρον παραιθύσσει, μέγα τοι φέρεται
πὰρ σέθεν. Πολλῶν ταμίας ἐσσί · πολλοὶ μάρτυρες ἀμφοτέροις
[πιστοί.
Εὐανθεῖ δ' ἐν ὀργᾷ παρμένων,
εἴπερ τι φιλεῖς ἀκοὰν ἀδεῖαν αἰεὶ κλύειν, μὴ κάμνε λίαν δαπά-
[ναις·
ἐξίει δ' ὥσπερ κυβερνάτας ἀνὴρ
ἱστίον ἀνεμοέν. Μὴ δολωθῇς, ὦ φίλ', εὐτραπέλοις
κέρδεσσ' · ὀπιθόμβροτον αὔχημα δόξας
οἶον ἀποιχομένων ἀνδρῶν δίαιταν μανύει
καὶ λογίοις καὶ ἀοιδοῖς. Οὐ φθίνει Κροίσου φιλόφρων ἀρετά·
τὸν δὲ ταύρῳ χαλκέῳ καυτῆρα νηλέα νόον
ἐχθρὰ Φάλαριν κατέχει παντᾷ φάτις,
οὐδέ μιν φόρμιγγες ὑπωρόφιαι κοινωνίαν
μαλθακὰν παίδων ὀάροισι δέκονται.
Τό δὲ παθεῖν εὖ πρῶτον ἀέθλων · εὖ δ' ἀκουειν δευτέρα μοῖρ' ·
[ἀμφοτέροισι δ' ἀνὴρ
ὃς ἂν ἐγκύρσῃ καὶ ἕλῃ, στέφανον ὕψιστον δέδεκται.

PINDARE, *Pyth.*, 1, 163.

Voir O. Muller, *Hist. de la litt. gr.*, trad. fr. II, p. 214; A. Croiset, *Pindare*, p. 235 et 236; la traduction du vers 6, à la fin, se trouve dans les *leçons de littéral. grecque* par A. Croiset. — Vers 1, χρίσσων pour κρείσσων, c'est le proverbe : mieux vaut faire envie que pitié. — 2. Mène la barque de ton peuple avec le gouvernail de la justice. — 3. Équivaut à ἐν ἄκμονι ἀψευδείας. — 4. παραιθύσσει, en composition παρά ajoute le sens de : fautivement, à contresens, par exemple παρακρούω ; si une étincelle de mensonge, même toute petite, jaillissait de ta bouche, ce rien deviendrait important...; καί devant φλαῦρον est intensif. — 5. Remarquez et la symétrie de πολλῶν, πολλοί et l'asyndète : nombreux sont les hommes dont tu règles le sort, nombreux sont les témoins sûrs du bien et du mal, ἀμφοτέροις, que tu fais. — 6. παρμένων, *servans indolem, quæ præclare in te viget.* — 7. *Si bene audire cupis, noli sumptui parcere.* — 8. ἀνεμόεν, prolépse pour ὥστε εἶναι ἀνεμόεν. *Cave, ne decipiare.* — 10. *Gloria virtutis post mortem superstes.* — 12. λογίοις, *prosæ orationis scriptores.* Sur l'amour que Crésus inspira à ses sujets, Justin, 1, 7 ; Hérodote, 1, 29. — 15. φόρμιγγες, *citharæ domesticæ.* — 16. δέκονται pour δέχονται ; comprendre κοινωνίαν δέχονται, comme s'il y avait δέξιν δέχονται. — 18. ἐγκύρσῃ, *casu incidere.*

Communiqué par M. F. Gache, Professeur au lycée d'Alais.

Thème grec. — On dresse les animaux, on les instruit ; ils s'instruisent les uns les autres. Les oiseaux apprennent à voler en voyant voler leurs mères. Nous apprenons aux perroquets à parler, et à la plupart des animaux mille choses que la nature ne leur apprend pas. Ils semblent même se parler les uns aux autres. Les poules, animal d'ailleurs simple et niais, semblent appeler leurs petits égarés, et avertir leurs compagnes, par un certain cri, du grain qu'elles ont trouvé. Un chien nous pousse quand nous ne lui donnons rien, et on dirait qu'il nous reproche notre oubli. On entend gratter ces animaux à une porte qui leur est fermée ; ils gémissent, ou crient d'une manière à nous faire connaître leurs besoins, et il semble qu'on ne puisse leur refuser quelque espèce de langage.

Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. v, § 1.

Troisième.

Thème latin. — Corneille, *Cinna*, acte I, scène iii, depuis : « *Amis, leur ai-je dit, voici le jour heureux...* » jusqu'à : « ... *Combattaient seulement pour le choix des tyrans* ».

Corrigé.

« Dies tandem fausta adest, orsus sum, o socii, qua tam honesta consilia ad effectum adducere dabitur. Quid de Roma decernendum sit, nobis Dii permiserunt ; et unius hominis exitio civitatis comparabitur salus ; si saltem hominem appellare licet istum, cui nihil humani inest ; belluam, quæ omnium Romanorum sanguinem sitit. Quem effusurus quoties res novare statuit, quoties factiones par-

tesque deseruit, M. Antonio nunc amicus, nunc inimicissimus, nullo vel insolentiæ, vel crudelitatis servato modo? » Tum multis verbis enarrato, quidquid miseriarum, dum in pueritia essemus, passi fuerint parentes nostri, refricata simul invidia et memoria, pœnarum repetendarum in eorum animis accendo studium. Illorum oculis tristia illa repræsento prælia, quibus Roma propriam in sua viscera verteret dextram, et pares aquilæ opponerentur[1]; et utrinque legiones nostræ in communem evertendam libertatem irruerent; et acerrimis militibus fortissimisque ducibus nulla gloria optabilior quæreretur quam si inservirent; et iidem, ignominiosam servitutem apertius testaturi, ceteras gentes sibi conservas fieri gestirent; et, dum exsecrandam peterent laudem submissi domino uni terrarum orbis, proditionis infamiam non recusantes, cum Romanis Romani, cum parentibus parentes manum consererent, hoc tantum proposito quis tyrannus eligeretur!

1. Lucain, *Pharsale*, liv. I, v. 3-7 :

In sua victrici conversum viscera dextra;
. . . . infestisque obvia signis
Signa, pares aquilas et pila minantia pilis.

Version grecque. — *L'oiseleur, la perdrix et le coq.*

Ὀρνιθοθήρῃ φίλος ἐπῆλθεν ἐξαίφνης,
μέλλοντι θύμβρα καὶ σέλινα δειπνήσειν.
Ὁ[1] δὲ κλωβὸς εἶχεν οὐδέν· οὐ γὰρ ἠγρεύκει.
Ὥρμησε δὴ πέρδικα ποικίλον θύσων[2],
ὃν[3] ἡμερώσας εἶχεν εἰς τὸ θηρεύειν.
Ὁ δ'[4] αὐτὸν οὕτως ἱκέτευε μὴ κτεῖναι·
« Τὸ λοιπὸν[5], εἶπε, δικτύῳ τί ποιήσεις,
ὅταν κυνηγῇς; Τίς δέ σοι[6] συναθροίσει
εὐωπὸν ἀγέλην ὀρνέων φιλαλλήλων;
Τίνος μελῳδοῦ πρὸς τὸν ἦχον[7] ὑπνώσεις[8]; »
Ἀφῆκε τὸν πέρδικα, καὶ γενειήτην
ἀλεκτορίσκον συλλαβεῖν ἐβουλήθη.
Ὁ δ'[9] ἐκ πετaύρου κλαγγὸν εἶπε φωνήσας·
« Πόθεν μαθήσῃ πόσσον[10] εἰς ἕω λείπει,
τὸν ὡρόμαντιν ἀπολέσας με; Πῶς γνώσῃ
πότ' ἐννυχεύει[11] χρυσότοξος Ὠρίων[12];
Ἔργων δὲ τίς σε πρωϊνῶν ἀναμνήσει,
ὅτε δροσώδης[13] ταρσός[14] ἐστιν ὀρνίθων; »

Κἀκεῖνος εἶπεν· « Οἶδα χρήσιμόν σ' ὥραις[15].
ὅμως δὲ δεῖ σχεῖν τὸν φίλον τί δειπνήσει[16]. »

BABRIUS.

1. Sa (cage). — 2. Proprement : il s'élança devant sacrifier, c'est-à-dire il allait sacrifier. — 3. Complément tout à la fois de ἡμερώσας et de εἶχεν. — 4. Elle, la perdrix. — 5. Proprement : le reste du temps, c'est-à-dire désormais. — 6. Datif d'intérêt, pour toi. — 7. A la voix. — 8. D'ordinaire actif, ce verbe a ici le sens neutre : s'endormir. — 9. Lui, le coq. — 10. Pour πόσον, proprement : combien (de temps) reste jusqu'à l'aurore. — 11. Se dispose à passer la nuit. Ce vers indique l'arrivée du soir. — 12. Le chasseur Orion changé en constellation. — 13. Humide de rosée. — 14. Rangée de grosses plumes au bas de l'aile, et par suite aile. — 15. Que tu es utile pour les heures, pour connaître l'heure. — 16. De quoi manger.

Classes de grammaire.

ENSEIGNEMENT MÉTHODIQUE DE L'ART D'ÉCRIRE : EXERCICES GRADUÉS.

Exercice français. (*Choix du terme précis, de l'expression concrète*), — Exprimer d'une façon *concrète* les expressions *abstraites* suivantes ;

Cet enfant est *timide* (— Ex. Il rougit, il balbutie, dès qu'on lui parle).

Cet enfant est *effronté*.

Cet homme est *orgueilleux*.

Remplacer les tirets par l'expression *précise* dans la phrase suivante :

« Dans leurs promenades, Pierre apprenait à son ami à distinguer les épis pleins du blé des épis[1] — de l'orge, les grappes[2] — de l'avoine, tous ces tapis[3] — sur les prés, ces récoltes en herbe, qui, l'automne venu, s'amoncellent en meules isolées, parmi toute la campagne[4] — ».

A. DAUDET.

1. Barbelés. — 2. Flottantes. — 3. Étalés. — 4. Agrandie.

Exercice de transition. — Trouver la transition *logique* entre les deux paragraphes suivants résumés en quelques mots :

1er §. Richelieu rétablit en France la paix publique.

2e §. Richelieu fit à l'Autriche et à l'Espagne une guerre qui se termina par un agrandissement de la France.

(L'idée logique qui permet de passer de la première de ces idées à la seconde est, par exemple : *services*.

Le mot *autres* annoncera le second paragraphe : « Richelieu rendit à la France d'*autres services*. »

Exercice sur le paragraphe. — *La piété du roi Robert.* — Composer sur ce sujet un paragraphe à l'aide des trois idées suivantes, en ayant soin de les relier d'une façon logique :

a) Il chantait au lutrin ;
b) Il était charitable ;
c) Il évitait des parjures à ses vassaux.

EXPLICATIONS. — Définition de la piété. — C'est l'amour de Dieu pour lui-même, amour tout désintéressé.

Idée maîtresse du paragraphe. — Le roi Robert subordonnait tous ses devoirs de roi à ceux du chrétien.

Voici le lien logique entre les diverses idées :

a) Au lieu de se donner tout entier aux affaires de l'État, il trouvait qu'il valait mieux chanter les louanges de Dieu; il allait au lutrin avec les moines pour s'acquitter de ces devoirs et il chantait plus fort qu'eux.

b) Comme roi, il devait faire respecter les lois et punir les voleurs et plus encore ceux qui dérobaient le roi lui-même. Mais l'amour de Dieu lui inspirait l'amour de ses semblables ou charité ; et il pardonnait ainsi à ceux qu'il aurait dû punir;

c) En se laissant dérober par les pauvres, il les empêchait d'être punis par la justice humaine : Il empêchait ses vassaux d'être punis par la justice de Dieu leur évitant un parjure. On peut établir une autre gradation entre *b* et *c* : — Aux pauvres il donnait un peu de bien-être matériel ; aux seigneurs, il assurait le salut de leur âme dans la mesure où cela était permis.

(*A suivre.*)

Quatrième.

Composition française. — Dites ce que vous pensez du proverbe populaire : « A force de forger on devient forgeron », et montrez comment l'exercice et l'application triomphent des obstacles et suppléent aux dons naturels. Empruntez des exemples soit à l'antiquité (ex. : Démosthène qui, par un labeur opiniâtre et une volonté énergique, eut raison d'une voix naturellement défectueuse), — soit à vos propres souvenirs personnels (ex. : un écolier qui, par son assiduité et son ardeur au travail, arrive à se placer dans les premiers de sa classe).

Communiqué par M. ED. JULLIEN, répétiteur au collège Rollin.

Version latine. — *Il faut fortifier l'âme comme le corps.* — Si corpus perduci exercitatione ad hanc patientiam potest, qua et pugnos pariter et calces non unius hominis ferat, qua solem ardentissimum in ferventissimo pulvere sustinens aliquis diem ducat, quanto facilius animus corroborari possit ut fortunæ ictus invictus

excipiat, ut projectus, ut conculcatus exsurgat? Corpus enim multis eget rebus ut valeat; animus ex se crescit, se ipse alit, se exercet. Illi multo cibo, multa potione opus est, multo oleo, longa denique opera; animo continget virtus sine apparatu, sine impensa. Quidquid facere te potest bonum, tecum est.

SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, LXXX.

Cinquième.

Composition française. — *Les saisons.* — Un enfant disait à son père : « Je souhaiterais que l'été durât toujours ! C'est la saison joyeuse des vacances. » Le père ne répondit rien, et attendit. Arrive l'automne : « c'est la saison que je préfère, s'écria l'enfant, parce que c'est l'époque des fruits. » Puis l'hiver, avec ses neiges et ses glaces, puis le printemps, avec ses fleurs et sa verdure, réjouirent tour à tour l'enfant. Le père rappela alors à son fils les vœux successifs qu'il avait formés; il lui montra que chaque saison, comme chaque âge, a ses plaisirs, et lui donna un conseil pratique.

Communiqué par M. ED. JULLIEN, répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Seconde.

Composition française. — Boileau à Louis XIV.

La Fontaine fut élu à l'Académie française contre Boileau, et le roi mécontent, prévenu d'ailleurs contre le poète, refusa quelque temps d'approuver son élection. Boileau écrit lui-même à Louis XIV pour plaider la cause de son ami.

Conseils. — On se rappellera les motifs de l'antipathie que professait Louis XIV à l'égard du fabuliste : la fidélité du poète à Fouquet, ce qui le fait soupçonner d'opposition; le débraillé et la liberté de ses mœurs, ses fréquentations et ses « Contes » : d'où le reproche d'immoralité; son indépendance (on ne le voit pas à la Cour); et puis ce n'est qu'un fabuliste. — Boileau s'attachera à justifier son ami sur tous ces chefs d'accusation, par des arguments tirés du caractère du poète : insouciance, naïveté, bonté, désintéressement; il montrera le génie qui brille dans les fables; il terminera en disant que le fabuliste est son aîné et qu'il est juste qu'il entre à l'Académie avant lui.

PLAN PROPOSÉ.

I. Boileau sait que La Fontaine ne jouit pas de la faveur royale. La circonstance présente lui fait un devoir de venir plaider auprès du Roi, avec sa franchise habituelle, la cause de son ami.

II. La Fontaine est suspect d'opposition parce qu'il a montré beaucoup d'attachement au surintendant Fouquet; mais le Roi

peut-il lui tenir rigueur pour cette courageuse attitude? Cette fidélité à un ami malheureux ne prouve-t-elle pas en faveur de son cœur?

III. On lui reproche le débraillé et la liberté de ses mœurs, ses fréquentations, ses « Contes ». Mérite-t-il réellement l'accusation d'immoralité? C'est l'insouciance de son caractère, plutôt que la corruption de son cœur, qui l'a jeté dans une vie peu réglée. La Fontaine est un grand enfant, incapable de se diriger; il eût composé des psaumes, au lieu de contes, si on lui en eût demandé.

IV. La Fontaine, il est vrai, n'est pas de ces courtisans empressés autour du maître. Mais il a le plus grand respect et la plus vive admiration pour la personne du Roi, et le plus grand attachement à la monarchie. S'il se tient à l'écart, c'est par discrétion, c'est qu'il est amoureux des champs et de sa liberté; c'est que, d'ailleurs, étant complètement désintéressé, il n'a rien à demander, aucune faveur à solliciter.

V. Quant aux fables, ce sont de vrais chefs-d'œuvre. Il se montre, dans ce genre, supérieur même aux anciens. Il en a fait

« Une ample comédie à cent actes divers
Et dont la scène est l'Univers. »

VI. Sa Majesté, en approuvant l'élection du fabuliste, en joignant son suffrage à celui des académiciens, se montrera généreuse et équitable envers un poète dont le nom honorera le règne du grand Roi. Boileau ne sera pas jaloux si le fabuliste entre à l'Académie avant lui; n'est-il pas d'ailleurs le plus jeune? Il attendra son tour.

Communiqué par M. G. Michel, professeur au collège d'Avesnes.

Troisième.

Composition française. — Montrez comment les grandes découvertes maritimes ont servi la cause de la civilisation (progrès dans le domaine scientifique et géographique, importance du commerce accru, progrès économiques par la diffusion de l'argent, etc.).

Communiqué par M. Ed. Jullien, répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Cinquième année.

Éducation, pédagogie. — Du respect de soi-même et des moyens de l'accroître d'après cette maxime de Pythagore : « Plus que devant tout autre, rougis devant toi. »

Composition française. — Commenter, au moyen d'arguments empruntés à l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide et à l'*Iphigénie* de

Racine, ce jugement de Villemain : « Rien ne peut moins ressembler à une tragédie grecque qu'une pièce française sur un sujet grec. »

Quatrième année.

Éducation, pédagogie. — Qu'entendez-vous par « avoir du cœur »? Tracez le portrait d'un homme de cœur.

Composition française. — Développer ce passage de Bersot : « Je ne dirai pas de mal des manies : elles sont bien agréables à celui qui les a, et n'en a pas qui veut. Si une fée me permettait de faire trois souhaits ainsi que j'ai lu dans les contes, je serais prêt. Mon premier souhait serait qu'elle m'accordât une manie; le second, qu'elle pût être satisfaite à peu de frais; le troisième, qu'elle ne le fût jamais complètement. »

(Cf. Bersot : *Un moraliste*).

Troisième année.

Éducation, pédagogie. — De l'Opiniâtreté et de la Fermeté. Montrez la différence qui existe entre une personne volontaire et une personne qui a de la volonté.

Devoir français. — *Narration.* — Le condamné à mort de Monaco. — I. Un habitant de Monaco avait été condamné à mort : faute de bourreau, et par suite d'une demande de frais trop élevés de la France et de l'Italie, sa peine fut commuée en détention perpétuelle.

II. Bientôt, par économie, le geôlier fut supprimé; le condamné dut se garder lui même, et le fit avec beaucoup de bonne volonté, déjouant ainsi les projets du prince de Monaco.

III. Pour se débarrasser d'un prisonnier si obstiné, le prince dut se résigner à lui faire une pension de six cents francs; l'autre consentit alors à quitter la principauté.

(*Sur l'Eau*, de Maupassant.)

Communiqué par M. G. Chatel, professeur au lycée de Rennes.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement secondaire (Classe 3)

N° 2. — Onzième année. 15 Février 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin

5, rue de Mézières, Paris, 6e

La Revue paraît le 15 de chaque mois. — PRIX, *de chaque mois :* France, 10 fr. — Colonies & étranger, 12 fr.

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Examens et Concours

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (**Concours de 1902**).

SUJETS PROPOSÉS

Classes des Lycées et Collèges.

SUJETS PROPOSÉS

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, 5, *rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

LA DISCUSSION
SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les lecteurs de cette *Revue* voudront bien nous excuser d'en avoir retardé de quelques jours la publication. La discussion qui s'est engagée à la Chambre des députés sur le projet de réforme de l'Enseignement secondaire était évidemment trop importante pour qu'il nous fût possible d'en ajourner au 15 mars le compte rendu.

Les journaux auront déjà renseigné nos collègues sur la physionomie et sur la portée de ce débat : nous pensons toutefois qu'ils auront plaisir à trouver ici quelques passages des discours qui ont été prononcés au cours de cette brillante discussion où ont été agitées tant d'idées, où ont été soulevées tant de graves questions, et dont rien cependant n'a diminué l'ampleur ni altéré la sérénité.

La première séance (mercredi, 12 février) a été occupée presque uniquement par M. Couyba qui a critiqué un certain nombre de dispositions du projet du Gouvernement et exposé sur ces différents points ses idées personnelles.

Sur la question des « professeurs adjoints » il a déclaré qu'on n'arrivera à aucune solution tant qu'on n'aura pas fait le même maître à la fois professeur et répétiteur, tant qu'il y aura deux hommes chargés, l'un de surveiller l'élève, l'autre de l'instruire.

A propos du plan d'études, il s'est demandé s'il satisfait aux exigences légitimes de la démocratie et de la science. Il lui paraît que si l'on veut démocratiser l'enseignement, quatre mesures s'imposent :

La première, ce serait d'assurer la continuité des trois

excipiat, ut projectus, ut conculcatus exsurgat? Corpus enim multis eget rebus ut valeat; animus ex se crescit, se ipse alit, se exercet. Illi multo cibo, multa potione opus est, multo oleo, longa denique opera; animo continget virtus sine apparatu, sine impensa. Quidquid facere te potest bonum, tecum est.

SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, LXXX.

Cinquième.

Composition française. — *Les saisons.* — Un enfant disait à son père : « Je souhaiterais que l'été durât toujours ! C'est la saison joyeuse des vacances. » Le père ne répondit rien, et attendit. Arrive l'automne : « c'est la saison que je préfère, s'écria l'enfant, parce que c'est l'époque des fruits. » Puis l'hiver, avec ses neiges et ses glaces, puis le printemps, avec ses fleurs et sa verdure, réjouirent tour à tour l'enfant. Le père rappela alors à son fils les vœux successifs qu'il avait formés; il lui montra que chaque saison, comme chaque âge, a ses plaisirs, et lui donna un conseil pratique.

Communiqué par M. ED. JULLIEN, répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Seconde.

Composition française. — Boileau à Louis XIV.

La Fontaine fut élu à l'Académie française contre Boileau, et le roi mécontent, prévenu d'ailleurs contre le poète, refusa quelque temps d'approuver son élection. Boileau écrit lui-même à Louis XIV pour plaider la cause de son ami.

Conseils. — On se rappellera les motifs de l'antipathie que professait Louis XIV à l'égard du fabuliste : la fidélité du poète à Fouquet, ce qui le fait soupçonner d'opposition; le débraillé et la liberté de ses mœurs, ses fréquentations et ses « Contes » : d'où le reproche d'immoralité; son indépendance (on ne le voit pas à la Cour); et puis ce n'est qu'un fabuliste. — Boileau s'attachera à justifier son ami sur tous ces chefs d'accusation, par des arguments tirés du caractère du poète : insouciance, naïveté, bonté, désintéressement; il montrera le génie qui brille dans les fables; il terminera en disant que le fabuliste est son aîné et qu'il est juste qu'il entre à l'Académie avant lui.

PLAN PROPOSÉ.

I. Boileau sait que La Fontaine ne jouit pas de la faveur royale. La circonstance présente lui fait un devoir de venir plaider auprès du Roi, avec sa franchise habituelle, la cause de son ami.

II. La Fontaine est suspect d'opposition parce qu'il a montré beaucoup d'attachement au surintendant Fouquet; mais le Roi

peut-il lui tenir rigueur pour: cette courageuse attitude? Cette fidélité à un ami malheureux ne prouve-t-elle pas en faveur de son cœur?

III. On lui reproche le débraillé et la liberté de ses mœurs, ses fréquentations, ses « Contes ». Mérite-t-il réellement l'accusation d'immoralité? C'est l'insouciance de son caractère, plutôt que la corruption de son cœur, qui l'a jeté dans une vie peu réglée. La Fontaine est un grand enfant, incapable de se diriger; il eût composé des psaumes, au lieu de contes, si on lui en eût demandé.

IV. La Fontaine, il est vrai, n'est pas de ces courtisans empressés autour du maître. Mais il a le plus grand respect et la plus vive admiration pour la personne du Roi, et le plus grand attachement à la monarchie. S'il se tient à l'écart, c'est par discrétion, c'est qu'il est amoureux des champs et de sa liberté; c'est que, d'ailleurs, étant complètement désintéressé, il n'a rien à demander, aucune faveur à solliciter.

V. Quant aux fables, ce sont de vrais chefs-d'œuvre. Il se montre, dans ce genre, supérieur même aux anciens. Il en a fait

« Une ample comédie à cent actes divers
Et dont la scène est l'Univers. »

VI. Sa Majesté, en approuvant l'élection du fabuliste, en joignant son suffrage à celui des académiciens, se montrera généreuse et équitable envers un poète dont le nom honorera le règne du grand Roi. Boileau ne sera pas jaloux si le fabuliste entre à l'Académie avant lui; n'est-il pas d'ailleurs le plus jeune? Il attendra son tour.

Communiqué par M. G. Michel, professeur au collège d'Avesnes.

Troisième.

Composition française. — Montrez comment les grandes découvertes maritimes ont servi la cause de la civilisation (progrès dans le domaine scientifique et géographique, importance du commerce accru, progrès économiques par la diffusion de l'argent, etc.).

Communiqué par M. Ed. Jullien, répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Cinquième année.

Éducation, pédagogie. — Du respect de soi-même et des moyens de l'accroître d'après cette maxime de Pythagore : « Plus que devant tout autre, rougis devant toi. »

Composition française. — Commenter, au moyen d'arguments empruntés à l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide et à l'*Iphigénie* de

Racine, ce jugement de Villemain : « Rien ne peut moins ressembler à une tragédie grecque qu'une pièce française sur un sujet grec. »

Quatrième année.

Éducation, pédagogie. — Qu'entendez-vous par « avoir du cœur »? Tracez le portrait d'un homme de cœur.

Composition française. — Développer ce passage de Bersot : « Je ne dirai pas de mal des manies : elles sont bien agréables à celui qui les a, et n'en a pas qui veut. Si une fée me permettait de faire trois souhaits ainsi que j'ai lu dans les contes, je serais prêt. Mon premier souhait serait qu'elle m'accordât une manie; le second, qu'elle pût être satisfaite à peu de frais; le troisième, qu'elle ne le fût jamais complètement. »

(Cf. Bersot : *Un moraliste*).

Troisième année.

Éducation, pédagogie. — De l'Opiniâtreté et de la Fermeté. Montrez la différence qui existe entre une personne volontaire et une personne qui a de la volonté.

Devoir français. — *Narration.* — Le condamné à mort de Monaco. — I. Un habitant de Monaco avait été condamné à mort : faute de bourreau, et par suite d'une demande de frais trop élevés de la France et de l'Italie, sa peine fut commuée en détention perpétuelle.

II. Bientôt, par économie, le geôlier fut supprimé; le condamné dut se garder lui même, et le fit avec beaucoup de bonne volonté, déjouant ainsi les projets du prince de Monaco.

III. Pour se débarrasser d'un prisonnier si obstiné, le prince dut se résigner à lui faire une pension de six cents francs; l'autre consentit alors à quitter la principauté.

(*Sur l'Eau*, de Maupassant.)

Communiqué par M. G. Chatel, professeur au lycée de Rennes.

Paris. — Imp. [illegible] et Cie, [illegible]

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement secondaire (Classe 3)

N° 2. — Onzième année. 15 Février 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin
5, rue de Mézières, Paris, 6e

La Revue paraît le 15 de mois. — UN AN, de chaque mois : France, 10 fr. — Colonies & Étranger, 12 fr.

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Examens et Concours

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (Concours de 1902).

SUJETS PROPOSÉS

Classes des Lycées et Collèges.

SUJETS PROPOSÉS

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, *5, rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

LA DISCUSSION SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les lecteurs de cette *Revue* voudront bien nous excuser d'en avoir retardé de quelques jours la publication. La discussion qui s'est engagée à la Chambre des députés sur le projet de réforme de l'Enseignement secondaire était évidemment trop importante pour qu'il nous fût possible d'en ajourner au 15 mars le compte rendu.

Les journaux auront déjà renseigné nos collègues sur la physionomie et sur la portée de ce débat : nous pensons toutefois qu'ils auront plaisir à trouver ici quelques passages des discours qui ont été prononcés au cours de cette brillante discussion où ont été agitées tant d'idées, où ont été soulevées tant de graves questions, et dont rien cependant n'a diminué l'ampleur ni altéré la sérénité.

La première séance (mercredi, 12 février) a été occupée presque uniquement par M. Couyba qui a critiqué un certain nombre de dispositions du projet du Gouvernement et exposé sur ces différents points ses idées personnelles.

Sur la question des « professeurs adjoints » il a déclaré qu'on n'arrivera à aucune solution tant qu'on n'aura pas fait le même maître à la fois professeur et répétiteur, tant qu'il y aura deux hommes chargés, l'un de surveiller l'élève, l'autre de l'instruire.

A propos du plan d'études, il s'est demandé s'il satisfait aux exigences légitimes de la démocratie et de la science. Il lui paraît que si l'on veut démocratiser l'enseignement, quatre mesures s'imposent :

La première, ce serait d'assurer la continuité des trois

La Revue universitaire ne paraît pas en août et septembre.

SOMMAIRE

Examens et Concours

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (Concours de 1902).

SUJETS PROPOSÉS

Classes des Lycées et Collèges.

SUJETS PROPOSÉS

Correspondance anglo-française, 50e *liste de Correspondants.*

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la ***Revue universitaire****, 5, rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

LA DISCUSSION
SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les lecteurs de cette *Revue* voudront bien nous excuser d'en avoir retardé de quelques jours la publication. La discussion qui s'est engagée à la Chambre des députés sur le projet de réforme de l'Enseignement secondaire était évidemment trop importante pour qu'il nous fût possible d'en ajourner au 15 mars le compte rendu.

Les journaux auront déjà renseigné nos collègues sur la physionomie et sur la portée de ce débat : nous pensons toutefois qu'ils auront plaisir à trouver ici quelques passages des discours qui ont été prononcés au cours de cette brillante discussion où ont été agitées tant d'idées, où ont été soulevées tant de graves questions, et dont rien cependant n'a diminué l'ampleur ni altéré la sérénité.

La première séance (mercredi, 12 février) a été occupée presque uniquement par M. Couyba qui a critiqué un certain nombre de dispositions du projet du Gouvernement et exposé sur ces différents points ses idées personnelles.

Sur la question des « professeurs adjoints » il a déclaré qu'on n'arrivera à aucune solution tant qu'on n'aura pas fait le même maître à la fois professeur et répétiteur, tant qu'il y aura deux hommes chargés, l'un de surveiller l'élève, l'autre de l'instruire.

A propos du plan d'études, il s'est demandé s'il satisfait aux exigences légitimes de la démocratie et de la science. Il lui paraît que si l'on veut démocratiser l'enseignement, quatre mesures s'imposent :

La première, ce serait d'assurer la continuité des trois

ordres, la continuité de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. « L'école primaire unitaire » devrait être « la base de l'éducation nationale pour tous, sans distinction de caste ni de fortune ».

Le second vœu de M. Couyba, c'est qu'on rende « gratuit aussi largement que possible l'Enseignement secondaire »; le troisième, qu'on réduise à six années la durée des études; le dernier, qu'on « mette à la fin du premier cycle un examen strictement éliminatoire », devant un jury présidé par un professeur de Faculté.

M. Couyba estime « que le droit de l'État pourrait aller jusqu'à décider que des élèves refusés à l'examen de passage ne pourraient, sous aucun prétexte et sous peine de fermeture de l'établissement, être admis, dans les pensionnats privés, à suivre la classe dont l'Université leur a refusé l'accès ».

Au cours de la seconde séance (jeudi matin, 13 février), M. Massé a reproché au Projet de faire encore la part trop belle aux humanités, particulièrement au latin, et de ne pas attribuer l'importance qui conviendrait à la culture scientifique.

M. Modeste Leroy a demandé que, sans diminuer les bourses d'Enseignement supérieur, on en fasse un autre emploi, qu'on se garde d'engager dans les professions libérales trop de jeunes gens qui risquent de devenir des déclassés, qu'on se préoccupe plutôt de « diriger l'enseignement de nos fils vers les voies, que le savoir et la science pratique rendront rémunératrices pour l'individu et fécondes pour la nation, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de la colonisation ».

M. Levraud a critiqué les programmes actuels de l'enseignement et particulièrement ceux de la classe de philosophie.

Reprenant, dans la troisième séance (jeudi soir), la suite de son discours, il a manifesté la crainte qu'en multipliant les divisions, dès le premier cycle d'études, on risque d'embarrasser les parents, de les obliger à déterminer l'avenir de leur enfant en un moment où ils ignorent encore ses véritables dispositions.

Vous affirmez, a-t-il ajouté, que l'enseignement secondaire doit être un enseignement d'ordre général, et vous multipliez les spécia-

lisations; c'est une contradiction. Le premier cycle ne doit comprendre que deux divisions seulement, une avec latin et grec obligatoires, et l'autre sans latin ni grec.

Dans le second cycle, la complication devient encore bien plus grande. Vous avez quatre divisions ou variétés de direction : et l'objection prend beaucoup plus de force, devient beaucoup plus grave, selon moi. Ce serait l'abaissement de l'enseignement secondaire. Vous avez une première catégorie avec le latin et le grec, une seconde avec le latin et les langues développées, une troisième catégorie avec le latin et les sciences développées, une quatrième catégorie sans latin ni grec avec les langues et les sciences développées.

Les familles seront fort embarrassées pour choisir. Votre quatrième division du second cycle, sans latin ni grec, n'est que l'enseignement moderne, mais aggravé parce que vous demandez une année de plus. A quoi mènera cet enseignement spécial ? A rien de pratique ou d'utilitaire... Cet enseignement veut imiter et marcher de pair avec l'enseignement classique. Pourquoi toujours cette prétention persistante ? Là est la faute de la conception de l'enseignement moderne. Cette division aura fort peu d'élèves. Après le premier cycle, les élèves de l'enseignement moderne feront les deux ans d'études spéciales prévus au programme, et ils se prépareront au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, à la colonisation. Mais, je le répète, cet enseignement de sept ans, sans grec ni latin, ne répond à aucun besoin; un certain nombre d'élèves s'y fourvoieront, et comme vous donnez les mêmes sanctions à toutes les catégories, il en résultera un abaissement du niveau des études supérieures dans l'Université.

M. Levraud a ensuite chaleureusement plaidé la cause des humanités classiques. « Toujours, a-t-il dit, il y aura une différence au point de vue de la culture générale entre un élève qui aura fait du grec et du latin et celui qui n'en aura pas fait, et pour beaucoup de raisons, dont la première, c'est que le latin est la base même de notre langue. »

M. Viviani a commencé par reprendre, très brillamment, cette même thèse.

Malgré les protestations du Ministre, il voit, pour sa part, dans le projet du Gouvernement, une menace contre les études classiques et il s'élève avec force contre un enseignement strictement utilitaire.

Voilà bien des années que des publicistes qui, je le regrette, appartiennent pour beaucoup à l'Université, des hommes d'affaires,

des hommes publics, disent que l'activité commerciale et industrielle dévore le monde, que la France ne doit pas rester en arrière, qu'elle doit faire face à des destinées nouvelles et que pour cela, dès le jeune âge, dès le lycée, il faut adapter l'enfant à une vie économique et professionnelle.

Si l'on veut dire par là qu'on doit multiplier les écoles professionnelles, qu'il faut richement les doter, nous accédons tous à ce désir, car jamais on ne pourra trop renseigner un ouvrier ou un artisan sur son art. Mais si l'on veut dire que le lycée doit devenir une école pratique et que, déchue de son rôle, l'éducation secondaire doit tomber au rang d'éducation utilitaire, je dis que par là on aura perverti en France l'instruction publique.

Je rappelle que les Anglais, qui n'ont pas la réputation de n'être pas un peuple utilitaire, ont organisé le « civil service », cette pépinière où ils vont recruter les futurs administrateurs de leurs colonies. Quelles connaissances demande-t-on à ces futurs administrateurs ? On leur demande de répondre au concours sur sept matières parmi lesquelles le grec, le latin, l'hébreu, le sanscrit. En quoi des connaissances aussi vagues peuvent-elles aider dans la préparation de leurs fonctions utilitaires ces futurs administrateurs de colonies ? Les Anglais répondent que quand un homme a obtenu une note élevée sur le sanscrit ou sur l'hébreu, il a fait preuve de puissance intellectuelle, il a fait preuve de faculté d'assimilation et qu'on peut lui déléguer en toute confiance les fonctions les plus pratiques.

Messieurs, nous ne voudrions certes pas qu'au point de vue utilitaire, notre pays tombât au-dessous même du peuple anglais, et il me sera bien permis, avec un éminent universitaire, M. Fouillée, de rappeler telle qu'elle m'apparaît la place que doit avoir dans notre pays l'enseignement secondaire.

Nous avons à la base l'enseignement primaire dans lequel on distribue aux enfants les connaissances indispensables à tout homme pour se comporter dans une démocratie, si bien que l'enseignement primaire peut apparaître comme la révélation de l'utilité. Nous avons au sommet l'enseignement supérieur auquel accèdent, après de longues recherches, les jeunes hommes qui, là, s'emparent d'une parcelle de vérité, qui la gardent jalousement pour eux-mêmes ou la distribuent au-dessous d'eux en vulgarisations étincelantes, si bien que l'enseignement supérieur est la révélation de la vérité. Entre les deux, il y a l'enseignement secondaire qui a une place et un rôle : il est la révélation de la beauté.

Après avoir ensuite soulevé la question de la liberté d'enseignement et du monopole universitaire, « auquel viendront, dit-il, les plus timides et les plus timorés, » rappelant

ce mot de Thiers à Victor Cousin : « Monsieur, la société passe avant l'Université, » M. Viviani a ainsi terminé son discours :

Il n'est pas exact que la société passe avant l'instruction, pas plus qu'elle ne passe avant la justice. Une société ne passe pas avant les principes essentiels qui la constituent, et pour un être moral comme pour un être physique il vaudrait mieux ne pas vivre que de corrompre par avance les sources de la vie. Mais il est exact que dans la société, si large que soit sa place, l'Université n'est pas un corps artificiel, vivant de sa seule chaleur, de sa seule lumière, un corps supérieur au milieu, aux hommes, aux temps, et si elle a une maîtrise intellectuelle, c'est d'en bas, c'est de la nation qu'elle doit recevoir la direction morale.

C'est donc que l'éducation ne peut être parfaite que par l'entente de l'Université et de la société. L'Université donne les leçons intellectuelles, la société donne l'exemple; et quand entre l'exemple et la leçon il y a accord parfait, alors l'éducation nationale monte au plus haut degré; mais elle s'incline, elle penche, elle s'abaisse lorsque, comme dans nos tristes temps, il y a entre l'exemple et la leçon divorce violent et discordance éclatante. Ah! dans ces maisons fermées, dans ces lycées où nous nous flattons que les passions qui nous déchirent ne pénètrent pas, on montre aux regards émerveillés des élèves toutes les beautés antiques; on leur cite les noms des hommes qui sont morts pour leurs idées, de ceux qui y ont voué leur vie. On leur dit que le désintéressement est supérieur aux calculs, que jamais, jamais la justice ne doit être immolée à l'intérêt. Et lorsque, le regard chargé d'observation précoce, ils viennent considérer la société, ils voient peu à peu, sous la force des exemples négatifs, la débâcle des leçons, le triomphe de l'intrigue, l'affaissement de l'idéal, la justice meurtrie de tant de coups qu'à certaines heures, pour ne pas mourir, elle a été obligée de se replier sur elle-même.

C'est donc à nous qu'il appartient d'unir la société et l'Université et puisqu'ainsi notre tâche est définie, que notre responsabilité est si haute, puisque chaque génération qui s'éteint est remplacée par la génération qu'elle mérite, faisons une société meilleure; nous aurons ainsi une Université plus haute et, pour veiller sur notre patrimoine enrichi, une plus noble jeunesse.

M. Ribot a prononcé ensuite un remarquable discours que la Chambre a souvent interrompu par des applaudissements unanimes. Défendant d'abord les réformes contre un

des hommes publics, disent que l'activité commerciale et industrielle dévore le monde, que la France ne doit pas rester en arrière, qu'elle doit faire face à des destinées nouvelles et que pour cela, dès le jeune âge, dès le lycée, il faut adapter l'enfant à une vie économique et professionnelle.

Si l'on veut dire par là qu'on doit multiplier les écoles professionnelles, qu'il faut richement les doter, nous accédons tous à ce désir, car jamais on ne pourra trop renseigner un ouvrier ou un artisan sur son art. Mais si l'on veut dire que le lycée doit devenir une école pratique et que, déchue de son rôle, l'éducation secondaire doit tomber au rang d'éducation utilitaire, je dis que par là on aura perverti en France l'instruction publique.

Je rappelle que les Anglais, qui n'ont pas la réputation de n'être pas un peuple utilitaire, ont organisé le « civil service », cette pépinière où ils vont recruter les futurs administrateurs de leurs colonies. Quelles connaissances demande-t-on à ces futurs administrateurs ? On leur demande de répondre au concours sur sept matières parmi lesquelles le grec, le latin, l'hébreu, le sanscrit. En quoi des connaissances aussi vagues peuvent-elles aider dans la préparation de leurs fonctions utilitaires ces futurs administrateurs de colonies ? Les Anglais répondent que quand un homme a obtenu une note élevée sur le sanscrit ou sur l'hébreu, il a fait preuve de puissance intellectuelle, il a fait preuve de faculté d'assimilation et qu'on peut lui déléguer en toute confiance les fonctions les plus pratiques.

Messieurs, nous ne voudrions certes pas qu'au point de vue utilitaire, notre pays tombât au-dessous même du peuple anglais, et il me sera bien permis, avec un éminent universitaire, M. Fouillée, de rappeler telle qu'elle m'apparaît la place que doit avoir dans notre pays l'enseignement secondaire.

Nous avons à la base l'enseignement primaire dans lequel on distribue aux enfants les connaissances indispensables à tout homme pour se comporter dans une démocratie, si bien que l'enseignement primaire peut apparaître comme la révélation de l'utilité. Nous avons au sommet l'enseignement supérieur auquel accèdent, après de longues recherches, les jeunes hommes qui, là, s'emparent d'une parcelle de vérité, qui la gardent jalousement pour eux-mêmes ou la distribuent au-dessous d'eux en vulgarisations étincelantes, si bien que l'enseignement supérieur est la révélation de la vérité. Entre les deux, il y a l'enseignement secondaire qui a une place et un rôle : il est la révélation de la beauté.

Après avoir ensuite soulevé la question de la liberté d'enseignement et du monopole universitaire, « auquel viendront, dit-il, les plus timides et les plus timorés, » rappelant

ce mot de Thiers à Victor Cousin : « Monsieur, la société passe avant l'Université, » M. Viviani a ainsi terminé son discours :

Il n'est pas exact que la société passe avant l'instruction, pas plus qu'elle ne passe avant la justice. Une société ne passe pas avant les principes essentiels qui la constituent, et pour un être moral comme pour un être physique il vaudrait mieux ne pas vivre que de corrompre par avance les sources de la vie. Mais il est exact que dans la société, si large que soit sa place, l'Université n'est pas un corps artificiel, vivant de sa seule chaleur, de sa seule lumière, un corps supérieur au milieu, aux hommes, aux temps, et si elle a une maîtrise intellectuelle, c'est d'en bas, c'est de la nation qu'elle doit recevoir la direction morale.

C'est donc que l'éducation ne peut être parfaite que par l'entente de l'Université et de la société. L'Université donne les leçons intellectuelles, la société donne l'exemple; et quand entre l'exemple et la leçon il y a accord parfait, alors l'éducation nationale monte au plus haut degré; mais elle s'incline, elle penche, elle s'abaisse lorsque, comme dans nos tristes temps, il y a entre l'exemple et la leçon divorce violent et discordance éclatante. Ah! dans ces maisons fermées, dans ces lycées où nous nous flattons que les passions qui nous déchirent ne pénètrent pas, on montre aux regards émerveillés des élèves toutes les beautés antiques; on leur cite les noms des hommes qui sont morts pour leurs idées, de ceux qui y ont voué leur vie. On leur dit que le désintéressement est supérieur aux calculs, que jamais, jamais la justice ne doit être immolée à l'intérêt. Et lorsque, le regard chargé d'observation précoce, ils viennent considérer la société, ils voient peu à peu, sous la force des exemples négatifs, la débâcle des leçons, le triomphe de l'intrigue, l'affaissement de l'idéal, la justice meurtrie de tant de coups qu'à certaines heures, pour ne pas mourir, elle a été obligée de se replier sur elle-même.

C'est donc à nous qu'il appartient d'unir la société et l'Université et puisqu'ainsi notre tâche est définie, que notre responsabilité est si haute, puisque chaque génération qui s'éteint est remplacée par la génération qu'elle mérite, faisons une société meilleure; nous aurons ainsi une Université plus haute et, pour veiller sur notre patrimoine enrichi, une plus noble jeunesse.

M. Ribot a prononcé ensuite un remarquable discours que la Chambre a souvent interrompu par des applaudissements unanimes. Défendant d'abord les réformes contre un

reproche que leur avait fait M. Viviani d'être imaginées à l'usage d'une classe, à l'usage des riches contre les pauvres. « Au contraire, a-t-il dit, qui a eu des vues plus larges, plus démocratiques, plus sociales, dans le bon sens du mot, que la Commission dont j'ai l'honneur d'être le représentant? D'abord, permettez-moi de vous dire que l'instruction secondaire, dans ce pays, n'a jamais été une instruction de classe; elle n'a jamais été un privilège constitué volontairement au profit des riches contre les pauvres et il faut rendre cet hommage à nos prédécesseurs. »

A toutes les époques, par les bourses largement distribuées, on a fait entrer dans nos lycées et nos collèges ces enfants de la démocratie qui s'élèvent par l'intelligence et par le travail.

Que demandons-nous dans notre rapport? Nous demandons que la gratuité relative de l'enseignement secondaire, comme celle de l'enseignement supérieur, soit établie. Oui, en dépit de quelques préjugés qui pourraient survivre, mais au nom de la paix sociale dans ce pays et aussi au nom des forces de ce pays qu'il faut accroître en appelant des couches nouvelles, jeunes, fortes et vigoureuses, au nom de ces idées, nous voulons que tous les enfants de la nation française puissent également, sans aucune distinction, avoir accès dans l'enseignement secondaire et supérieur comme dans l'enseignement primaire.

M. Ribot a fait ensuite une apologie du Projet qui, en multipliant les voies, en permettant à ceux qui se sont trompés de route d'en sortir avant qu'il ne soit trop tard, laisse à chacun la liberté de reconnaître et de suivre « sa vocation intellectuelle ».

« On ne peut pas obliger tous les enfants de notre démocratie à suivre le même chemin... Nous n'organisons pas la lutte des classes, mais l'emploi le plus judicieux, le plus profitable au pays, des intelligences diverses et des vocations diverses. »

En ce qui concerne l'enseignement classique, M. Ribot ne croit pas que sa vertu éducatrice soit épuisée, mais il pense qu'il a été prodigué, qu'on l'a donné à trop de personnes, qu'on l'a ainsi affaibli et détourné de son véritable but. Avec le projet actuel, les langues anciennes seront désertées sans doute, mais elles seront mieux apprises à une minorité, considérable encore.

On recherchera autre chose, dans cet enseignement antique, que des apparences et des prétentions; on en prendra la fleur, le suc, la force. Une minorité ne vaudra-t-elle pas mieux que cette masse confuse à laquelle on veut, aujourd'hui, dans une pensée très inefficace de protectionnisme en faveur du latin, faire pousser ses études jusqu'au bout?

Voilà le problème. Assurément il peut diviser les meilleurs esprits. Mais si vous jetez les yeux autour de vous, vous verrez qu'il est à la veille d'être résolu partout dans le même sens. En Allemagne, si jalouse de son enseignement secondaire, l'empereur a pris l'initiative de décréter l'équivalence au point de vue de la culture générale des trois enseignements qui ont la même durée, les mêmes méthodes : l'enseignement des gymnases, des réal-gymnases et des écoles réales supérieures. Voilà ce qui s'est fait en Allemagne, et les professeurs de gymnases sont les premiers à demander que la concurrence s'exerce parce qu'ils ont confiance dans la vertu de l'enseignement qu'ils détiennent, parce qu'ils croient en effet que celui qui est propre aux études classiques et qui les mène jusqu'à leur terme a une supériorité sur celui qui n'a pas abordé ces études. C'est aux faits de répondre. La démonstration sortira des faits.

A côté de l'enseignement classique, réservé d'après lui à un petit nombre, M. Ribot aime à se représenter un enseignement largement ouvert à la science moderne et qui doit avoir, lui aussi, sa vertu éducatrice :

Je ne veux pas reprendre ici la grande thèse qui a été si éloquemment développée par M. Berthelot sur la vertu éducatrice des sciences; je crois, quoique j'aie aimé les lettres, que les sciences ont en effet en elles-mêmes une singulière puissance pour développer l'intelligence, surtout celle d'un homme moderne, de celui qui doit vivre dans notre société. Je crois qu'il y a une manière de les enseigner qui doit ouvrir largement l'esprit et même former le caractère. Si l'on apprend aux élèves, non pas seulement les notions positives, les chiffres, tout ce qui est technique, tout ce qui s'oublie, si on leur enseigne la voie qu'on a suivie pour créer la science de nos jours, si on leur montre par quel effort et par quelle méthode l'esprit humain s'est élevé jusqu'à ces vérités éternelles, si on leur fait l'histoire des découvertes d'un Pasteur, on peut saisir l'intelligence et quelque chose encore de plus noble que l'intelligence, le cœur de l'enfant. Je crois qu'on peut inspirer à l'enfant, pour notre société, pour les prodiges qu'elle crée en déve-

reproche que leur avait fait M. Viviani d'être imaginées à l'usage d'une classe, à l'usage des riches contre les pauvres. « Au contraire, a-t-il dit, qui a eu des vues plus larges, plus démocratiques, plus sociales, dans le bon sens du mot, que la Commission dont j'ai l'honneur d'être le représentant? D'abord, permettez-moi de vous dire que l'instruction secondaire, dans ce pays, n'a jamais été une instruction de classe; elle n'a jamais été un privilège constitué volontairement au profit des riches contre les pauvres et il faut rendre cet hommage à nos prédécesseurs. »

A toutes les époques, par les bourses largement distribuées, on a fait entrer dans nos lycées et nos collèges ces enfants de la démocratie qui s'élèvent par l'intelligence et par le travail.

Que demandons-nous dans notre rapport? Nous demandons que la gratuité relative de l'enseignement secondaire, comme celle de l'enseignement supérieur, soit établie. Oui, en dépit de quelques préjugés qui pourraient survivre, mais au nom de la paix sociale dans ce pays et aussi au nom des forces de ce pays qu'il faut accroître en appelant des couches nouvelles, jeunes, fortes et vigoureuses, au nom de ces idées, nous voulons que tous les enfants de la nation française puissent également, sans aucune distinction, avoir accès dans l'enseignement secondaire et supérieur comme dans l'enseignement primaire.

M. Ribot a fait ensuite une apologie du Projet qui, en multipliant les voies, en permettant à ceux qui se sont trompés de route d'en sortir avant qu'il ne soit trop tard, laisse à chacun la liberté de reconnaître et de suivre « sa vocation intellectuelle ».

« On ne peut pas obliger tous les enfants de notre démocratie à suivre le même chemin... Nous n'organisons pas la lutte des classes, mais l'emploi le plus judicieux, le plus profitable au pays, des intelligences diverses et des vocations diverses. »

En ce qui concerne l'enseignement classique, M. Ribot ne croit pas que sa vertu éducatrice soit épuisée, mais il pense qu'il a été prodigué, qu'on l'a donné à trop de personnes, qu'on l'a ainsi affaibli et détourné de son véritable but. Avec le projet actuel, les langues anciennes seront désertées sans doute, mais elles seront mieux apprises à une minorité, considérable encore.

On recherchera autre chose, dans cet enseignement antique, que des apparences et des prétentions; on en prendra la fleur, le suc, la force. Une minorité ne vaudra-t-elle pas mieux que cette masse confuse à laquelle on veut, aujourd'hui, dans une pensée très inefficace de protectionnisme en faveur du latin, faire pousser ses études jusqu'au bout?

Voilà le problème. Assurément il peut diviser les meilleurs esprits. Mais si vous jetez les yeux autour de vous, vous verrez qu'il est à la veille d'être résolu partout dans le même sens. En Allemagne, si jalouse de son enseignement secondaire, l'empereur a pris l'initiative de décréter l'équivalence au point de vue de la culture générale des trois enseignements qui ont la même durée, les mêmes méthodes : l'enseignement des gymnases, des réal-gymnases et des écoles réales supérieures. Voilà ce qui s'est fait en Allemagne, et les professeurs de gymnases sont les premiers à demander que la concurrence s'exerce parce qu'ils ont confiance dans la vertu de l'enseignement qu'ils détiennent, parce qu'ils croient en effet que celui qui est propre aux études classiques et qui les mène jusqu'à leur terme a une supériorité sur celui qui n'a pas abordé ces études. C'est aux faits de répondre. La démonstration sortira des faits.

A côté de l'enseignement classique, réservé d'après lui à un petit nombre, M. Ribot aime à se représenter un enseignement largement ouvert à la science moderne et qui doit avoir, lui aussi, sa vertu éducatrice :

Je ne veux pas reprendre ici la grande thèse qui a été si éloquemment développée par M. Berthelot sur la vertu éducatrice des sciences; je crois, quoique j'aie aimé les lettres, que les sciences ont en effet en elles-mêmes une singulière puissance pour développer l'intelligence, surtout celle d'un homme moderne, de celui qui doit vivre dans notre société. Je crois qu'il y a une manière de les enseigner qui doit ouvrir largement l'esprit et même former le caractère. Si l'on apprend aux élèves, non pas seulement les notions positives, les chiffres, tout ce qui est technique, tout ce qui s'oublie, si on leur enseigne la voie qu'on a suivie pour créer la science de nos jours, si on leur montre par quel effort et par quelle méthode l'esprit humain s'est élevé jusqu'à ces vérités éternelles, si on leur fait l'histoire des découvertes d'un Pasteur, on peut saisir l'intelligence et quelque chose encore de plus noble que l'intelligence, le cœur de l'enfant. Je crois qu'on peut inspirer à l'enfant, pour notre société, pour les prodiges qu'elle crée en déve-

loppant la science, cet amour et cette admiration, qui feront de lui un véritable citoyen de la société moderne.

Je le crois de toutes mes forces, c'est une question de méthode et, je le répète, d'éducation des professeurs eux-mêmes. Qu'ils cherchent dans ces études ce qui développe l'intelligence et non pas seulement ce qui charge la mémoire de détails inutiles; qu'ils fécondent ainsi cet enseignement et alors, comme les lettres antiques, les lettres modernes, les langues ouvriront des trésors de connaissances que nous ne pouvons pas, à l'heure présente, dédaigner ni mépriser : ce sont les trésors des civilisations modernes.

Ne sera-t-il pas armé pour la vie celui de nos jeunes hommes qui aura cet instrument admirable, qui pourra aller en Europe étudier les efforts de nos concurrents, étudier le monde du vingtième siècle, comment il lutte et se développe, qui pourra lire l'histoire de nos rivaux, qui pourra, quand l'âge sera venu, car il ne faut pas aborder trop tôt et dans les classes inférieures des lycées de pareilles études, qui pourra tirer profit des grandes littératures contemporaines où ce qu'il y a de meilleur dans l'antiquité a certainement passé, mais où aussi il y a le retentissement profond de ce qui est le tourment ou le besoin de notre société moderne ? Il faut être de son temps, il faut admirer l'antiquité, mais ne pas oublier que nous sommes en marche vers des destinées nouvelles et inconnues et que rien de ce qui est contemporain ne doit nous être étranger.

Celui qui aura cette puissance, la clé de ce trésor, sera dans une situation égale à celle où on était placé au quinzième ou au seizième siècle, à l'époque où pour apprendre quelque chose dans le monde, il fallait savoir le latin; car c'est en latin que tout s'écrivait, et c'était dans des livres latins qu'on apprenait les rudiments de la science ; celui qui aura dans la main l'instrument merveilleux des connaissances modernes sera un homme ; s'il veut y joindre la connaissance des lettres antiques, il sera un homme complet, mais cela n'est pas donné à tout le monde.

Stuart Mill disait : « Il faut tour à tour apprendre les lettres antiques et les sciences contemporaines. » Il avait raison. C'est à ce prix seulement qu'on est un homme parfait, complet, d'une intelligence cultivée dans tous les sens, où tous les sillons ont été fécondés. Mais quels sont dans notre démocratie grandissante les hommes capables d'un pareil effort ?

Donnons à l'enfant les moyens de se développer comme il peut avec les instruments et les ressources que l'infinie variété de notre civilisation et des études modernes met à sa disposition. Il trouvera sa route, s'il le veut, et arrivera au résultat que nous cherchons.

M. Ribot a ensuite repris, sur la question des répétiteurs, les idées qu'il a eu déjà plus d'une fois l'occasion d'exprimer et il a terminé par un court plaidoyer en faveur de la liberté d'enseignement.

Au début de la quatrième séance (vendredi, 14 février), le Ministre de l'Instruction publique a pris la parole. Il a eu le talent de renouveler, en quelque sorte, une discussion dont l'intérêt pouvait paraître un peu épuisé. Il a résumé avec une précision éloquente des idées auxquelles la Chambre était déjà visiblement acquise, il les a appuyées par des arguments nouveaux et il a remis toutes choses au point. Comme le dit très justement le *Temps*, « on n'avait pas encore aussi nettement montré avec quelle impartialité le Projet arbitre la grande querelle du classique et du moderne, avec quelle sûreté il sert les intérêts de ces deux enseignements, sans rien sacrifier aux préjugés ou aux passions de l'un ni de l'autre. »

J'ai entendu, avec étonnement, dit le Ministre, l'honorable M. Massé et l'honorable M. Couyba dire que nos projets de réforme sacrifiaient l'enseignement scientifique, l'enseignement dit moderne aux humanités ; j'ai entendu avec non moins de surprise l'honorable M. Viviani nous adresser le reproche contraire et nous dire que nous immolions les humanités sur l'autel de l'enseignement moderne. Nous ne méritons aucun de ces reproches ; nous avons fait simplement leur part à deux enseignements qui répondent à des besoins distincts et qui tendent à des buts différents.

Nous fortifions les études classiques. La France ne pourrait renoncer à cette culture sans déchoir.

J'ai lu dans de récentes études que l'enseignement classique est incompatible avec les exigences de la société moderne. Rien n'est plus faux. L'esprit classique est de tous les temps et de tous les pays parce qu'il apprend à ne pas séparer le beau du vrai et du bien, parce qu'il est le culte de la raison claire et libre, la recherche désintéressée de la beauté simple et harmonieuse.

Mais si l'esprit classique est de tous les pays, il est surtout de notre pays. Nous l'avons recueilli d'Athènes et de Rome. Nous en sommes les dépositaires. S'il est une nation qui doive le développer chez elle, c'est la France.

Nous avons une œuvre à accomplir que nous n'accomplirions pas si nous étions infidèles aux humanités. Nous avons des traditions à

conserver et à cultiver. Notre génie, imprégné d'antiquité grecque et latine, donna à notre philosophie, à nos lettres et à nos arts un rayonnement incomparable qui a assuré dans les siècles passés, comme il assure dans le présent, notre influence morale dans le monde. Nous avons ainsi un rôle traditionnel à remplir dans le concert des nations.

Il y a quelque chose dont on n'a pas parlé, qui a exercé depuis les beaux jours anciens une influence décisive sur la marche de l'humanité et qui s'appelle la civilisation latine. Cette civilisation fut grande dans le passé, elle l'est encore de nos jours. Elle a étendu de proche en proche son influence sur le vieux continent. Elle a pénétré les peuples les moins préparés à la recevoir. Elle a franchi les mers et a abordé aux plus lointains rivages. On en sent déjà les premiers effets aux États-Unis. Cette nation, pratique entre toutes, l'accueille comme une initiatrice souveraine de beauté et de vérité; elle a senti que la puissance industrielle et que la force du capital ne sont pas tout, qu'il y a un autre idéal auquel un grand peuple doit aspirer.

Cette civilisation latine tient toute l'Amérique du Sud, ces républiques jeunes encore, hésitantes, mais pleines de vie et d'espoir, qui seront bientôt adultes, puissantes et riches.

Cette civilisation fleurit de toutes parts sur les bords de la Méditerranée, ce beau lac de lumière dont parlait M. Jaurès dans sa langue éloquente et imagée.

Nous sommes les représentants, les défenseurs traditionnels de cette civilisation faite d'harmonie, d'élégance et de clarté. Allons-nous abdiquer devant une autre civilisation, grande aussi, qui nous dispute l'empire de l'esprit, la civilisation anglo-saxonne ou germaine?

L'histoire, les événements, nos origines nous ont dévolu une tâche magnifique. Nous ne pouvons pas y renoncer.

Je rappelle enfin à ceux qui croient encore que l'enseignement classique est un enseignement « antique », incompatible avec les idées modernes, que ce sont des écrivains, des penseurs, des philosophes nourris de lettres anciennes qui ont préparé la Révolution d'où est sortie la société actuelle.

Pourtant, MM. Massé et Couyba nous demandent de réduire à six ans le cours des études classiques.

Ou les études classiques sont utiles ou elles ne le sont pas. Si vous reconnaissez leur utilité, ne les discréditez pas, ne les compromettez pas en leur ménageant d'une main avare la place à laquelle elles ont droit; les réduire, c'est les détruire. C'est pour cela que j'ai résisté aux propositions de la Commission de l'enseignement sur ce point. Je me félicite d'avoir pu convaincre la commission et de lui avoir fait accepter le maintien du cours de sept ans.

En Allemagne la durée des études gréco-latines est plus longue que chez nous : elle est de neuf ans. Elle est plus longue aussi en Prusse, en Écosse et dans plusieurs autres pays qui ont moins de raisons d'y tenir que la France.

En Angleterre, le principal résultat de la grande enquête parlementaire sur les réformes qui s'est poursuivie en 1894 et en 1895, a été d'aboutir à la constitution d'un ministère de l'instruction publique et à la recherche des moyens d'organiser fortement les études classiques.

Nos voisins admirent, à ce point de vue, ce que nous critiquons si vivement chez nous, ce que quelques-uns voudraient détruire.

Morthew Arnold, le réformateur des *Publics schools*, approuvait notre système jusque dans ce que nous condamnons. Arthur Acland disait : « Le système français paraît au point de vue anglais avoir le mérite d'être un mécanisme parfait pour la culture de l'esprit. »

Soyons donc moins sévères pour nous-mêmes. Ne renversons pas, fortifions au contraire le système d'enseignement auquel nous devons tant et que l'étranger s'efforce d'imiter.

Par les humanités, nous donnerons à notre jeunesse une instruction vraiment humaine ; une instruction qui élargit les âmes, qui agrandit l'horizon intellectuel, qui seul peut préparer dans l'enfant le citoyen et l'homme.

L'honorable M. Viviani m'a adressé dans un beau langage des accusations imméritées. Il m'a dit que j'avais complété l'œuvre de M. Léon Bourgeois, que j'avais donné le coup de grâce à la culture classique.

J'en ai assez dit pour prouver que je suis un partisan résolu de cette culture... Nous n'avons rien détruit. Au contraire, nous avons fait cesser des rivalités funestes. Nous avons unifié l'enseignement secondaire. Nous avons lié ce qui était divisé.

Nous avions hier deux enseignements rivaux qui se disputaient les élèves : le classique et le moderne. Nous avons rapproché ces frères ennemis; nous les avons placés sur un pied d'égalité. Mais je rappelle à M. Viviani, qui l'avait oublié, que le moderne n'avait qu'une durée de six ans et que la nouvelle branche moderne sciences-langues aura une durée de sept ans comme les autres branches latines.

On avait demandé l'égalité des sanctions pour le moderne quand il était plus court et plus facile que le classique. Je me suis opposé énergiquement à l'adoption de cette mesure. Elle était injustifiée, elle était inique; l'accepter c'eût été une trahison. On ne pouvait donner des sanctions égales à des enseignements inégaux en durée et en valeur.

Aujourd'hui que faisons-nous ? Nous établissons, comme couron-

nement des études secondaires unifiées, un baccalauréat unique, mais avec des options, avec des groupements de matières qui permettront aux élèves de choisir selon l'inclination de leur esprit, le milieu dans lequel ils vivent et leurs vocations présumées. Sur ces quatre groupements, trois comprennent du latin.

Nous donnons ainsi de la variété et de la souplesse à notre enseignement. Nous brisons les anciens cadres uniformes et rigides. Nous échappons au reproche, autrefois mérité, de couler toutes les intelligences dans le même moule.

Dans cet enseignement secondaire rajeuni nous créons une section sciences-langues vivantes sans latin et nous disons que les jeunes gens qui auront suivi pendant le même temps la branche grec-latin, la branche latin-sciences, la branche latin-langues vivantes et la branche sciences-langues vivantes se valent, et nous leur ouvrons l'accès du baccalauréat.

Pour les études supérieures ils compléteront par une étude spéciale les connaissances qui pourront leur manquer : mais nous ne leur fermons aucune porte.

Par cette réforme nous réalisons les vues exprimées au cours de l'enquête par la plupart des savants et en particulier par M. Berthelot ; nous répondons en même temps aux vœux maintes fois exprimés dans les Chambres, dans la presse et par les chambres de commerce, dont les avis nous ont été précieux.

Le grec n'est pas sacrifié ; le grec ne s'adresse qu'à une élite, on n'en impose pas l'étude comme une corvée. Sinon vous arrivez à un résultat opposé à celui que vous voulez atteindre ; vous surchargez les classes d'humanités d'un poids mort qui les alourdit. Vous êtes impuissants à élever les élèves médiocres au niveau des meilleurs et vous êtes obligés d'abaisser les premiers au niveau des derniers.

Le Ministre a parlé ensuite de la réorganisation des lycées et des collèges, de la nécessité de rapprocher la vie intérieure du lycée de la vie de famille, d'assurer au personnel la stabilité et de lui rendre cette stabilité avantageuse, de donner aux proviseurs et aux principaux plus de liberté et de responsabilité, sans les soustraire cependant au contrôle du recteur et de l'administration centrale.

A propos des répétiteurs, il a dit qu'il faut leur donner des situations qui correspondent à leur valeur pédagogique.

Nous commencerons par en faire des professeurs adjoints...

Que fera le professeur adjoint ? Il fera dans les basses classes des cours que le professeur titulaire ne fera plus. Il corrigera des copies ;

il fera des suppléances; il pourra réunir des groupes d'élèves à certaines heures et compléter les explications déjà reçues. On l'associera de cette manière et d'autres façons encore à l'enseignement.

L'idéal serait de supprimer le répétitorat d'un seul coup; mais il y a des impossibilités matérielles. Nous nous acheminerons vers la solution par étapes. Nous nous efforcerons de rendre la période transitoire aussi courte que possible.

Passant ensuite à la question de la gratuité de l'enseignement qu'avaient soulevée MM. Couyba et Levraud et, après eux, M. Viviani, le Ministre a montré que la gratuité de l'Enseignement secondaire est sans doute un beau songe, mais que la réalisation d'un tel projet risquerait d'augmenter, au lieu de le diminuer, le malaise social.

L'idéal n'est pas, dans une société bien organisée, de donner à tous le même enseignement; l'idéal est d'ouvrir largement, gratuitement l'accès de tous les enseignements, y compris l'enseignement supérieur, aux esprits d'élite qui, si souvent, fleurissent dans les rangs du peuple.

Dans ce but, on peut, on doit augmenter le nombre des bourses mises à la disposition des fils d'ouvriers et de paysans.

On a prétendu, je le sais, que les bourses, telles qu'elles sont distribuées, ne sont pas données aux élèves d'origine primaire et aux familles les plus méritantes. C'est une erreur.

Voulez-vous me permettre de vous lire une statistique que l'on a invoquée hier à la tribune? C'est la statistique publiée par M. de Galembert, chef du 1er bureau de la Direction de l'enseignement secondaire.

Voici les renseignements que fournit M. de Galembert :

« Au 15 décembre 1896, l'effectif des boursiers nationaux présents dans les lycées et collèges de garçons était de 5017 élèves. Sur ce nombre, 1723 avaient été nommés boursiers directement au sortir de l'école primaire; 1884, ayant commencé leurs études à l'école primaire, avaient obtenu leur bourse après un an ou deux de séjour dans un lycée ou collège. Il n'y avait que 1410 boursiers dont l'instruction avait débuté dans un établissement secondaire. La proportion en faveur des boursiers d'origine primaire est, par suite, de 71 p. 100. »

Voilà le système qu'il faut développer.

Des bourses plus nombreuses pour les enfants d'élite qui pourront profiter de l'enseignement secondaire, qui en tireront profit pour eux-mêmes et pour la collectivité.

Aller au delà serait présentement préparer à beaucoup de jeunes hommes des déceptions cruelles... et augmenter le nombre déjà si grand de prolétaires intellectuels.

M. Georges Leygues en vient ensuite à parler de l'enseignement professionnel.

La lutte pour l'existence est trop dure entre les nations, la concurrence que nous avons à soutenir contre nos rivaux est trop âpre pour que l'Université puisse s'en désintéresser.

Dans un pays comme la France, où la population professionnelle représente 48 p. 100 de la population totale, où le capital commercial, agricole et industriel dépasse 200 milliards de francs, l'Université ne peut se contenter de préparer des jeunes gens qui lui sont confiés aux carrières libérales; il faut aussi qu'elle les prépare à la vie active, à l'action. Par ce côté, son enseignement sera utilitaire. Pourquoi pas? Un enseignement utilitaire n'exclut pas un enseignement idéal et désintéressé. Les deux peuvent vivre côte à côte, les deux sont indispensables.

Nous avons mêlé nos universités à la vie universelle; elles sont descendues des régions olympiennes où elles avaient trop longtemps vécu. Elles prêtent leur concours à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. Qui pourrait s'en plaindre?

Nous avons créé une école de tannerie à l'université de Lyon, une école de brasserie à l'université de Nancy, des laboratoires de chimie appliquée à la teinture, des laboratoires d'œnologie. L'Université n'a pas cru déchoir en agissant ainsi. Elle fait toujours de la science pure, mais elle fait en plus de la science pratique, et elle augmente son champ d'action au lieu de le diminuer. Elle devient une force plus active et plus féconde.

J'ajoute un mot pour bien déterminer ce que sera l'enseignement réel dont je viens de parler. Il y a là une nouveauté qui veut être expliquée. Cet enseignement sera infiniment varié. Il sera adapté aux besoins des différentes régions de la France. Il n'y aura pas un cours d'études, un programme unique, un diplôme unique pour le Midi et le Nord, l'Est et l'Ouest.

Je m'explique par des exemples. Nous dirons, je suppose, aux académies de Nancy, de Lyon, de Lille, de Bordeaux, d'Aix-Marseille de constituer ces enseignements et d'en rédiger les programmes. Comment s'y prendront-elles?

Elles s'inspireront des besoins régionaux qui représentent les grands intérêts économiques. A Aix-Marseille, Bordeaux, on mettra dans les programmes plus de science coloniale, plus de géographie, toutes les matières qui touchent à l'exportation, au trafic interna-

tional. A Lille, à Nancy, à Lyon, on mettra dans les programmes plus de chimie et de physique appliquées, tout ce qui intéresse l'industrie. Ailleurs, ce sont les données agricoles qui domineront. Pour la rédaction de ces programmes, les chambres de commerce, les associations agricoles seront consultées, mais c'est le ministre qui approuvera.

Ainsi nos jeunes gens trouveront là, à leur gré, une grande variété de connaissances immédiatement utilisables. Industriels, coloniaux, négociants, armateurs, sauront où aller prendre les collaborateurs qui leur sont indispensables et ils les prendront munis du savoir spécial dont ils ont besoin. Cet enseignement est court et pratique.

M. Georges Leygues rappelle que la réforme des langues vivantes, entreprise dès le mois de novembre, est le complément nécessaire d'une telle innovation et il conclut en disant un mot de l'éducation.

On a demandé si je maintiendrais dans le lycée et le collège la neutralité qui a été jusqu'à présent la règle de l'Université.

Nous maintenons la neutralité sur le terrain où Paul Bert et Jules Ferry l'avaient placée, chaque fois qu'il s'agira des croyances religieuses et de la conscience de l'enfant. Quant à la neutralité au point de vue civique et politique, elle ne serait pour nous qu'une duperie ou une abdication.

Ce n'est pas la première fois que j'apporte ces déclarations à la tribune. Je les ai faites aussi au Concours général ; je n'éprouve aucune hésitation à les reproduire.

L'Université doit enseigner la démocratie et la République.

L'étude des bases sur lesquelles repose la Constitution est obligatoire aux États-Unis, en Suisse, et aussi en Belgique, où le suffrage universel n'existe pas. Qui voudrait soutenir qu'elle ne doit pas être obligatoire en France, pays de démocratie et de suffrage universel ? Un enseignement civique et républicain doit animer toutes nos classes depuis les plus petites jusqu'aux plus hautes.

Ainsi nous atteindrons un double but : nous formerons des citoyens conscients des droits, mais aussi des devoirs que leur impose la société nouvelle, conscients de l'effort personnel, de l'initiative individuelle que réclame d'eux l'évolution qui s'est produite dans le monde, conscients de ce que leur impose la solidarité qui unit dans la bonne et la mauvaise fortune tous les fils d'une même nation.

Nous formerons ainsi des hommes, c'est-à-dire des âmes largement ouvertes, capables de sentir hors de leur pays et hors de

leur temps les frémissements de la vie, capables de suivre et de comprendre tous les mouvements de la pensée humaine, tous les grands courants politiques et sociaux qui, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, se sont partagé et se partagent le monde. (*Vifs applaudissements.*)

Après ce discours, la Chambre a repoussé un certain nombre d'amendements, et elle en a adopté un, celui de M. Carnaud, dont voici le texte :

« Il n'y aura plus qu'un seul type d'enseignement primaire.

« L'examen des bourses devra porter exclusivement sur les programmes des écoles primaires. »

Elle a enfin votée à mains levées le projet de résolution de la Commission :

« La Chambre des députés approuve les propositions du Ministre de l'Instruction publique, concernant la réforme de l'Enseignement secondaire. »

A la fin de la séance, après un discours de M. Brisson et une réplique de M. Aynard, la Chambre a voté, à une majorité de 272 voix contre 230, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre.

« Considérant que, si l'enseignement secondaire est une fraction importante du système de l'éducation nationale, il ne saurait cependant être isolé des autres parties;

« Qu'il conviendrait de faciliter l'accès à cet ordre d'enseignement des élèves les plus méritants des écoles primaires publiques, afin d'arriver à l'égalité de tous les enfants devant l'instruction;

« Qu'il importe également de relever la condition morale et matérielle des instituteurs et des institutrices comme des maîtres et professeurs des autres ordres;

« Adhérant au principe de la proposition faite au Sénat et déjà favorablement accueillie par cette Assemblée pour l'abrogation de la loi Falloux,

« Passe à l'ordre du jour. »

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nous publions ci-dessous le texte de deux documents qui accompagnent le plan de réforme de l'enseignement secondaire arrêté d'un commun accord entre le Ministre de l'Instruction publique et la Commission parlementaire que préside M. Ribot : 1° le rapport complémentaire de M. Ribot ; 2° la lettre du Ministre de l'Instruction publique, qui constitue le commentaire du nouveau plan d'enseignement.

Rapport complémentaire de M. Ribot.

Messieurs,

La Commission de l'enseignement a l'honneur de vous communiquer une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, suivie d'un certain nombre de propositions concernant la réforme de l'enseignement secondaire.

En répondant à la lettre que le Président de la Commission de l'enseignement lui avait adressée en octobre dernier, M. le Ministre a bien voulu rappeler les points que nous avons considérés comme essentiels. Sur tous ses points, l'accord est aujourd'hui complet entre le Ministre et la Commission.

Chaque lycée aura désormais un véritable Conseil d'administration nommé par le Ministre et composé des hommes les plus considérables de la région et ayant le plus d'attaches avec la maison. Le budget de l'internat, entièrement distinct de celui de l'externat, sera arrêté par le Conseil sous réserve de l'approbation du recteur. Le proviseur, dont la situation morale et pécuniaire sera relevée, aura non seulement la préparation du budget, mais encore le choix de tous les fonctionnaires de l'internat. Ceux-ci ne recevront pas un traitement, mais une indemnité qui pourra se cumuler avec le traitement de membre du corps enseignant.

Ce régime nouveau, s'il est pratiqué dans l'esprit où il a été conçu, fournira aux proviseurs les moyens de développer leur initiative, d'opérer peu à peu les transformations nécessaires et de donner aux divers établissements une physionomie qui leur soit propre.

Il permet, en outre, de faire disparaître les inconvénients qu'on a si justement reprochés au répétitorat envisagé comme une carrière entièrement séparée de celle du professorat.

Le personnel de l'externat ne comprend plus, en dehors de l'administration, que des professeurs titulaires et des professeurs adjoints ; ceux-ci ne sont astreints à aucun des services de l'internat, si ce n'est de leur consentement et moyennant une indemnité. Ils sont chargés à la fois d'une partie des classes et de la surveillance des études. Ce sont des professeurs, ainsi que l'indique leur titre. Telle est bien la pensée du Ministre comme celle de la Commission. Mais on n'aurait fait qu'une réforme incomplète si le professeur adjoint devait rester indéfiniment dans cette situation, s'il n'avait pas la certitude morale d'être titularisé après un certain nombre d'années de bons et modestes services, alors même qu'il n'arriverait pas à conquérir le titre d'agrégé.

Sur ce point capital, la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique n'est pas aussi nette ni aussi affirmative que les propositions qui l'accompagnent. Elle donnera lieu, dans la discussion devant la Chambre des dé-

putés, à quelques explications nécessaires. Il faut absolument qu'on réserve aux professeurs adjoints une proportion assez large des emplois de professeur titulaire pour que leurs fonctions ne deviennent pas, comme celles des répétiteurs actuels, une véritable impasse et pour que la fusion entre le corps des professeurs et celui des répétiteurs ne soit pas une simple apparence.

Les répétiteurs actuellement en fonctions sont trop nombreux pour être tous appelés aux fonctions et au titre de professeurs adjoints. Il y a évidemment des mesures transitoires à prendre. Nous demandons à M. le Ministre de l'Instruction publique de rendre aussi courte que possible cette période de transition.

Tous les futurs professeurs, qu'ils soient ou non agrégés, seront soumis à un stage, avant d'être nommés professeurs titulaires ou professeurs adjoints. Il nous semble nécessaire que, pendant la durée de ce stage, les futurs professeurs ne soient pas seulement chargés de faire certains cours, mais qu'ils vivent d'une manière plus continue et plus familière avec les élèves, comme les professeurs adjoints, afin de s'assurer de leur propre vocation et d'acquérir une certaine connaissance des élèves que ne donne pas toujours, à elle seule, la pratique de l'enseignement magistral.

L'agrégation doit devenir plus professionnelle, sans perdre son caractère scientifique. Des changements analogues seront introduits dans le fonctionnement de l'École normale supérieure. Nous serons heureux de voir se réaliser des réformes que la Commission a signalées comme indispensables.

Nous prenons acte avec la même satisfaction de la promesse du Ministre de l'Instruction publique de fixer la durée des classes à une heure, et de réduire à neuf heures (au lieu de dix heures et demie) la durée totale des heures de classe et d'étude pour les élèves au-dessous de seize ans, et à sept heures pour les élèves au-dessous de douze ans.

En ce qui concerne les plans d'études, la Commission se borne à constater qu'il n'y a guère de divergences entre ses vues et celles du Ministre de l'Instruction publique.

Plus de dualisme entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne; l'enseignement secondaire largement ouvert à toutes les vocations, assoupli, diversifié, divisé en cycles qui marquent des points d'arrêts naturels et permettent aux élèves de changer de direction ou de quitter le lycée, à quinze ans, sans avoir perdu le temps qu'ils y ont passé; un cours d'études de sept années couronné par un baccalauréat unique donnant l'accès de toutes les Facultés et de tous les concours publics sans aucun privilège attaché à l'étude de telle ou telle langue, ancienne ou moderne; un enseignement nouveau de plus courte durée, dont les programmes ne sont pas uniformes pour toute la France, dégagé du joug du baccalauréat, appelé à rendre de grands services au commerce, à l'industrie, à l'agriculture; voilà, certes, une réforme considérable au point de vue social comme au point de vue pédagogique.

Nous n'insistons pas pour obtenir la réduction à six ans de la durée des études secondaires. Il y a sur ce point un malentendu. Nous n'avons jamais demandé, comme semble le penser le Ministre, qu'on pût arriver plus tôt qu'aujourd'hui au terme normal des études, c'est-à-dire au baccalauréat. Mais nous pensons qu'il serait préférable de n'aborder les études secondaires proprement dites qu'après des études primaires aussi fortes et aussi complètes que possible. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une divergence secondaire.

Il nous paraît superflu de marquer, une fois de plus, notre communauté de vues avec le Ministre en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes et le caractère et l'étendue à donner aux inspections générales ou régionales.

La Commission, en prenant acte de la lettre du Ministre, se félicite d'être

arrivée au terme de sa tâche. Elle a la satisfaction de penser que le travail considérable auquel elle s'est livrée, en ne s'inspirant que des intérêts de l'éducation nationale et en dehors de tout parti pris, ne sera pas perdu. C'est au Ministre qu'il appartient maintenant, après s'être assuré l'appui de la Chambre des députés, d'accomplir ces réformes avec l'autorité qu'il tient de la loi et des décrets organiques concernant l'enseignement secondaire.

PROJET DE RÉSOLUTION

« La Chambre des députés approuve les propositions du Ministre de l'Instruction publique, concernant la réforme de l'enseignement secondaire. »

Lettre du Ministre de l'Instruction publique au Président de la Commission de l'Enseignement.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Les entretiens que j'ai eus avec la Commission de l'enseignement m'ont permis de constater, dès l'origine, avec une vive satisfaction, qu'un accord général existait entre les idées qui ont prévalu devant la Commission et celles dont je me suis inspiré dans le projet d'ensemble que j'ai soumis au Conseil supérieur sur les réformes de l'enseignement secondaire.

A la suite des explications échangées dans ces entretiens, cet accord s'est confirmé et étendu à des points nouveaux. Vous en avez pris acte dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser tout en marquant avec précision les points sur lesquels des divergences subsistaient encore.

J'ai l'espoir, monsieur le Président, que les conférences que nous venons d'avoir ensemble sur ces points réservés ont amené entre nous une entente complète et que les propositions ci-jointes obtiendront l'approbation de la Commission elle-même.

I

Régime des Lycées.

En ce qui concerne le régime des lycées, une partie de ces projets est, dès à présent, en voie d'exécution. J'ai réalisé par un décret en date du 20 juillet dernier la réforme de comptabilité qui rend distincts et indépendants le budget de l'internat et celui de l'externat. Un second décret, paru à l'*Officiel*, le 20 novembre, incorpore au traitement des répétiteurs les indemnités de logement et de nourriture et assure ainsi à ces fonctionnaires, au point de vue de la retraite, aussi bien qu'au point de vue du traitement, une situation égale à celle des professeurs de même ordre.

Budget. — La séparation des budgets de l'internat et de l'externat qui n'apparaît d'abord que comme une affaire de comptabilité et d'écritures, permettra de déterminer, ce qui était impossible jusqu'à ce jour, d'une part la subvention nécessaire aux externats et, d'autre part, celle qu'exigera, encore pendant une certaine période, l'in-

ternat de la plupart des établissements. La fixité de la première de ces subventions, la suppression graduelle de la deuxième, jointes à la libre disposition des bonis devenus propriété des lycées, augmenteront la responsabilité et les pouvoirs des administrations collégiales, stimuleront leur zèle et leur initiative. Une certaine décentralisation devient dès lors possible. La réforme de la comptabilité conduit ainsi à l'autonomie des lycées : non pas à leur autonomie absolue, car un tel régime serait incompatible avec leur caractère d'établissements publics, mais à une autonomie suffisante pour que chaque maison en reçoive une physionomie propre et pour que son personnel trouve des raisons de s'y intéresser et aussi de s'y attacher. A cette fin, un projet de décret préparé par mon administration a été soumis pour avis à MM. les recteurs.

Proviseurs. — Ce nouveau régime imposera aux chefs d'établissements des devoirs plus étendus. Leur situation devra être relevée et leur autorité renforcée; dans l'internat surtout, le proviseur, aidé d'un conseil d'administration, devra pouvoir réaliser les modifications propres à rapprocher le plus possible le régime intérieur de la vie de famille.

Répétiteurs. — Une des difficultés qui surgissent dans l'organisation du régime des lycées naît de la situation des répétiteurs. Cette situation a été depuis quinze ans sensiblement améliorée; les prérogatives d'une investiture ministérielle ont été conférées aux répétiteurs. Des garanties leur ont été accordées au point de vue de la discipline, du service exigible et de l'externement après un certain temps de service. Leur assimilation avec les professeurs de collège de même ordre, déjà réalisée au point de vue du traitement, vient de l'être aussi au point de vue de la retraite. Dès lors, le répétitorat, s'il reste la carrière définitive d'un certain nombre de maîtres, devient pour ceux-ci une carrière équivalente à celle des professeurs de collège.

Cependant la question n'est pas résolue; il y a encore du malaise. Ce malaise semble être le résultat de la disconvenance qui existe entre les titres requis des répétiteurs et leurs fonctions actuelles.

Ces fonctions ne comportent pas assez de participation à l'œuvre d'éducation et d'enseignement à laquelle, en entrant dans l'Université, les répétiteurs ont pu se croire appelés. Il y a dans ce personnel un fond de bon vouloir, d'intelligence et de savoir qui s'use dans l'inaction et que nous devons mieux utiliser.

La séparation du service de l'internat et du service de l'externat rend possible une solution. Le proviseur sera maître de s'adresser pour les divers services de l'internat soit à des personnes prises en dehors de l'établissement qui lui offriront des garanties d'honorabilité et d'autorité suffisantes, soit à des répétiteurs, soit à des professeurs. Il est permis de croire qu'il s'en trouvera, et non des moins estimés qui, n'étant pas retenus par les obligations de la vie de famille, pourront être séduits par l'avantage d'un complément appréciable à leurs traitements.

Leur service étant ainsi allégé du côté de l'internat, les répétiteurs pourront être, d'autre part, plus effectivement associés à l'enseignement.

On leur confiera avec la direction du travail dans les études, la répétition de certains cours, la direction de certains exercices et même de certaines classes. Auxiliaires réels des professeurs, ils deviendront de véritables professeurs adjoints et seront désignés pour les fonctions de professeurs titulaires.

Je ne me dissimule pas les difficultés d'exécution de cette réforme si simple en apparence. Les répétiteurs sont plus nombreux que ne le comportera le nouveau régime.

Ce régime d'ailleurs ne saurait être, avant l'épreuve, arrêté dans tous ses détails. Qu'il s'agisse de pourvoir au service de l'internat ou dans l'externat, de déterminer les conditions et la mesure de la collaboration du professeur adjoint à l'enseignement magistral, l'expérience sera indispensable pour contrôler les prévisions et fixer des règles. Il faut donc prévoir une période transitoire peut-être assez longue. Mais les difficultés à résoudre ne doivent pas nous arrêter. Le régime actuel a donné tout ce qu'il peut donner. Il provoque trop de critiques légitimes pour qu'il soit permis de s'y tenir.

II

Plan d'études.

La partie de la réforme qui concerne l'enseignement proprement dit, les plans d'études et les épreuves qui les couronnent est la plus importante de l'œuvre que nous avons entreprise.

Cycles. — La division des cours d'études en deux cycles présente de sérieux avantages. L'enseignement du grec et du latin ne se prête pas naturellement, il est vrai, à une répartition de ce genre, mais l'ensemble des matières du programme peut cependant se distribuer de telle sorte que l'élève, quittant le lycée à l'issue de la troisième, ait appris autre chose que des commencements et emporte un bagage de connaissances, modeste sans doute, mais formant un ensemble complet en soi et utilisable.

Il faut souhaiter qu'un certain nombre d'élèves quittent le lycée dans ces conditions. C'est un terme marqué pour tous ceux que pressent les nécessités de la vie ou pour ceux qui n'ont pas le goût de ces études, qui les suivent de mauvais gré et constituent pour ces classes un poids mort qui en alourdit la marche.

Examen intérieur. — A la fin de ce premier cycle, un certificat d'études pourra être délivré en raison des notes obtenues et après délibération des professeurs. Pour ceux qui, spontanément, quittent alors le lycée, cette attestation de bonnes études secondaires élémentaires aura sa valeur. Pour ceux qui continuent leurs classes, l'obtention du certificat constituera, au même titre que le livret scolaire, dont il formera en quelque sorte la première page, une assurance contre les chances du baccalauréat. Quant au refus du certificat, il

sera pour les parents un avertissement plus sérieux que celui qui résulte d'un simple examen de passage.

Mais je ne crois pas qu'il faille ériger ce certificat en diplôme dont la délivrance supposerait un examen public. Ce serait instituer une sorte de baccalauréat inférieur dont la préparation ne tarderait pas à devenir l'unique préoccupation des maîtres et des élèves, pèserait sur toutes les classes du premier cycle, et leur enlèverait toute liberté.

Durée des études. — Une sortie étant ainsi ménagée en cours de route aux plus pressés ou aux moins capables, il importe d'autant plus d'élever le niveau des études pour ceux qui restent. A cette fin, j'ai insisté pour que leur durée totale ne soit pas diminuée. Cette durée est déjà moindre chez nous que dans bon nombre de pays étrangers, qu'en Allemagne notamment. Ne réduisons pas davantage un enseignement dont la vertu tient en grande partie à sa durée qui lui permet non seulement de munir l'intelligence de connaissances multiples, mais d'agir profondément sur les habitudes et les facultés mêmes, de faire en un mot l'éducation de l'esprit.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que l'enseignement de la rhétorique, de la philosophie, des mathématiques élémentaires, tel qu'il résulte des programmes, tel qu'il doit être pour préparer utilement l'entrée de l'enseignement supérieur, comporte un degré de maturité, de réflexion, de raison, qui correspond lui-même au développement physique de l'élève. Il y aurait péril à amener trop tôt les élèves dans les classes supérieures : ou le niveau de l'enseignement s'abaisserait, ou les esprits seraient surmenés. Ni les *Provinciales*, ni le *Discours de la méthode* ne sont un aliment approprié à des esprits de quatorze ans.

Programmes. — En ce qui concerne la matière même des études, nos programmes sont trop lourds, ils doivent être allégés et simplifiés. Ils manquent de souplesse. L'uniformité paralyse tout notre enseignement. D'un bout à l'autre de la France, ce sont les mêmes plans d'études, les mêmes matières et les mêmes cours, comme si d'un bout à l'autre de la France c'étaient les mêmes besoins.

Il faut donner aux élèves le moyen de choisir l'enseignement le mieux approprié à leurs aptitudes, à leurs vocations présumées et aux nécessités économiques des régions où ils vivent. En conséquence, il faut organiser des cours d'études variés, sans préjudice d'ailleurs pour ce fonds commun de connaissances générales qui caractérise l'enseignement secondaire, et qui assure l'unité de cet enseignement.

L'étude de l'antiquité grecque et latine a donné au génie français une mesure, une clarté et une élégance incomparables. C'est par elle que notre philosophie, nos lettres et nos arts ont brillé d'un si vif éclat ; c'est par elle que notre influence morale s'est exercée en souveraine dans le monde. Les humanités doivent être protégées contre toute atteinte et fortifiées. Elles font partie du patrimoine national.

Au surplus, l'esprit classique n'est pas, comme quelques-uns l'af-

firment, incompatible avec l'esprit moderne. Il est de tous les temps, parce qu'il est le culte de la raison claire et libre, la recherche de la beauté harmonieuse et simple dans toutes les manifestations de la pensée.

Vous avez remarqué, monsieur le Président, que l'enseignement classique rencontrait, même en dehors de l'Université, des défenseurs convaincus : « Les Chambres de commerce, avez-vous dit, se sont toutes prononcées en sa faveur » ; et vous avez ajouté : « Sa disparition serait un malheur auquel les partisans les plus résolus de l'enseignement moderne ne pourraient se résigner. »

Ici encore nous sommes d'accord.

Mais, depuis l'époque où les études classiques furent organisées dans notre pays, depuis le dix-septième siècle où elles régnaient sans partage, le monde a marché. Des événements considérables se sont accomplis qui ont transformé la société et bouleversé de fond en comble ses conditions d'existence. L'industrie, le commerce et l'agriculture sont devenus les facteurs les plus puissants de la prospérité nationale.

Ces forces, pour produire leur effet utile, exigent non seulement des bras nombreux et vigoureux et un outillage perfectionné, mais encore des intelligences éclairées capables de les mettre en action et de les diriger.

Il y a moins d'un siècle, l'enseignement ne s'adressait qu'à une élite. Maintenant, il s'adresse à la nation tout entière.

Aujourd'hui, le problème de l'enseignement est double.

Nous devons, dans l'intérêt de la collectivité, du monde du travail, du prolétariat lui-même, préparer une élite éclairée et libérale, une aristocratie d'esprit qui, s'élevant au-dessus du réalisme utilitaire, se voue aux recherches désintéressées, aux hautes spéculations et sauvegarde les intérêts permanents et supérieurs du pays.

Nous devons, d'autre part, constituer fortement l'armée du travail, lui donner un état-major et des cadres.

Dans nos sociétés modernes, les questions d'enseignement se trouvent mêlées à tous les problèmes qui touchent au développement et à l'existence même des nations.

« On ne peut sans danger, a dit Descartes, rester étranger aux choses de son temps. »

Jamais le mot du philosophe n'a été plus vrai. Dans un pays comme la France, où la population professionnelle et active (industriels, négociants, agriculteurs), représente 48 °/₀ de la population totale, 18 millions d'individus sur 38 millions d'habitants, où le capital industriel s'élève à 96 milliards 700 millions de francs, où le capital agricole atteint 78 milliards de francs, où les exportations se sont chiffrées, en 1900, pour plus de 4 milliards de francs, l'Université ne peut se contenter de préparer les jeunes gens qui lui sont confiés aux carrières libérales, aux grandes écoles et au professorat; elle doit les préparer aussi à la vie économique, à l'action.

Pour répondre à ces besoins, il faut prévoir dans chaque cycle des groupements divers de matières, des sectionnements, des options.

Éducation. — Mais la vertu sociale de l'enseignement réside moins dans les programmes et dans les méthodes que dans l' « éducation ». Le maître doit donc s'imposer pour premier devoir de développer les qualités intellectuelles et morales qui stimulent les initiatives individuelles, font les esprits justes et libres, les consciences droites et les volontés fortes. C'est à ce prix seulement qu'il remplira toute sa tâche et préparera l'homme et le citoyen.

Cours du premier cycle. — De fortes études primaires sont la base nécessaire de tout l'enseignement secondaire. A l'issue de ces études qui peuvent se faire aussi bien dans les écoles primaires que dans le lycée, s'ouvre le premier cycle. Deux cours parallèles s'offriront, dès lors, au choix des élèves ou plutôt des familles : d'une part, l'enseignement sans grec ni latin ; d'autre part, l'enseignement fondé sur le latin. On reconnaît ici l'enseignement appelé *moderne* et l'enseignement *classique*. Mais on verra plus loin pourquoi nous proposons d'abolir cette opposition de noms qui avait créé jusqu'à ce jour de si graves malentendus et faisait perdre de vue l'unité fondamentale de l'enseignement secondaire.

Dans le cours où l'enseignement est fondé sur le latin, à partir de la troisième année, c'est-à-dire à partir de la classe de 4ᵉ, une subdivision : l'étude du grec commence ; elle est facultative. Pour ceux qui continueront cette étude jusqu'au baccalauréat, ce n'est pas trop tôt d'en aborder les difficiles rudiments. Pour ceux qui ne la pousseraient pas au delà de la 3ᵉ, ce n'est pas la peine de les aborder.

Cours du second cycle.—A l'entrée dans le second cycle, trois catégories d'élèves se présentent : les uns ont fait du latin et du grec ; les autres du latin et pas de grec ; les derniers n'ont fait ni latin ni grec.

Pour les élèves de 1ʳᵉ et 3ᵉ catégories, pas d'incertitude possible : ceux-là, sauf exception, continueront et pousseront aussi loin que possible les études gréco-latines ; ceux-ci les sciences et les langues vivantes.

Restent les élèves qui ont fait du latin et pas de grec. Pour cette catégorie, il y a deux hypothèses à prévoir : les uns veulent continuer l'étude du latin et, dans ce cas, ils choisissent pour complément, soit l'étude développée des langues étrangères, soit celle des sciences ; les autres abandonnent l'étude du latin et, dans ce cas, ils fusionnent avec les élèves qui sortent du premier cycle sans avoir fait ni grec ni latin et, comme eux, s'attachent à la fois à l'étude des sciences et à celle des langues.

Ce dernier cas sera de beaucoup le plus fréquent pour ceux qui se destinent à des carrières qui exigent surtout des connaissances scientifiques. On ne saurait imposer aux élèves qui se livrent spécialement à l'étude des sciences l'obligation de suivre les classes de latin de concert avec la section gréco-latine. Quelques élèves d'élite le pourront tenter s'ils le jugent à propos. Il y a double profit à en dispenser les autres : profit pour eux d'abord, qui perdent dans ces classes un temps précieux ; profit pour ces classes mêmes, dont

l'essor et le progrès sont empêchés par la présence d'élèves qui n'y assistent qu'à contre-cœur.

Baccalauréat : égalité des sanctions. — Aux quatre groupements de matières qui viennent d'être prévus devront correspondre autant de groupements d'épreuves diverses du baccalauréat. Mais ces épreuves supposent toutes des cours d'études d'égale durée. Dès lors, la raison la plus grave qui subsistait de refuser au baccalauréat de l'enseignement moderne les sanctions du baccalauréat classique disparaît. J'ai toujours combattu les propositions qui tendaient à accorder à un cours d'études de six ans les mêmes prérogatives qu'à un cours d'études de sept ans. C'était frapper mortellement les études les plus longues et donner une prime aux études les plus courtes. Mais entre deux cours d'études désormais égaux et des épreuves équivalentes, dans lesquelles la connaissance du grec et du latin sera remplacée par une connaissance approfondie des sciences et des langues vivantes, je ne vois plus de raison d'établir d'inégalité au point de vue des sanctions. Tous les diplômes secondaires doivent conférer les mêmes droits. Il est clair, d'ailleurs, que certaines études supérieures resteront interdites à certains bacheliers, en raison même de leur genre d'études secondaires. Celui qui n'a pas étudié le grec ne s'inscrira pas comme candidat à la licence ès lettres. Mais, précisément à cause de cela, il est superflu de le lui interdire, en raison de la nature de son diplôme. Si quelque bachelier de l'ordre scientifique se présente pour les études de la licence ès lettres, c'est qu'il aura appris le grec en particulier. Dès lors, il ne serait pas juste d'y mettre obstacle. L'exception sera rare : elle mérite d'être encouragée.

Unité de grade. — Ceci admis, une nouvelle conséquence s'impose : tous les diplômes de bacheliers étant équivalents et conférant les mêmes prérogatives, il n'y a plus qu'un baccalauréat unique, un seul diplôme portant, à titre de renseignement, des mentions différentes suivant l'option du candidat entre les différentes matières offertes à son choix.

Unité d'enseignement. — Enfin, si dans l'enseignement secondaire ainsi réorganisé, tous les cours d'études ont une durée égale, sont dirigés vers une même fin et aboutissent au baccalauréat, si dans tous on se propose, à la fois, de donner à l'élève l'instruction la plus utile en vue de sa carrière future, et, en même temps, de faire l'éducation de son esprit par l'action des disciplines les plus fortes et des exercices les plus féconds, affirmons l'unité fondamentale, l'orientation commune des études secondaires en abolissant les dénominations de classique et de moderne qui ne peuvent que perpétuer une rivalité funeste, et disons que tout enseignement secondaire digne de ce nom doit être à la fois classique et moderne.

En même temps précisons les frontières des divers cours d'études en déterminant avec netteté les points par lesquels ils se touchent et parfois se confondent et les points par lesquels ils se différencient. Ainsi l'incertitude où se trouvaient les familles cesse ; elles

ont plus de liberté pour choisir l'enseignement qui leur convient le mieux, et elles savent, quand leur choix est fait, où les conduit la voie où elles ont engagé leurs enfants.

Ainsi, en résumé, adapter les programmes rendus plus souples à la variété croissante des besoins, tout en maintenant l'unité essentielle des études et du grade qui en est la sanction, tel est l'esprit général de la réforme proposée. Elle me paraît répondre aux intérêts réels du pays, aux vœux si souvent exprimés par les chambres de commerce et les conseils généraux, à l'ensemble des dépositions que vous avez recueillies au cours de votre enquête et aux conclusions que vous avez formulées au nom de la Commission parlementaire.

Section nouvelle. — Le régime normal de l'enseignement secondaire une fois arrêté, il m'a paru indispensable d'instituer un enseignement nouveau répondant à d'autres besoins.

Le premier cycle des études secondaires est appelé, dans une de ses sections, à fournir des recrues bien préparées pour l'apprentissage direct des carrières industrielles, commerciales, agricoles et coloniales.

D'autre part, le second cycle, qui dure trois ans et aboutit au baccalauréat est la voie qui mène aux études supérieures aux grandes écoles, à nombre d'emplois dans les administrations publiques.

Au-dessus du premier cycle et à côté du second, il faut créer une suite d'études plus courte que ce dernier, plus spécialisée par des programmes dont le fond sera constitué par les langues vivantes et les sciences enseignées surtout en vue des applications. Dans cette section du premier cycle qui ne comporte pas l'étude du latin, les élèves y seront préparés aux carrières actives; mais cette préparation sera d'un ordre plus élevé.

Cet enseignement nouveau ne devrait pas être établi partout, mais seulement là où il répondrait à des besoins constatés ; il serait très souple et comporterait des variations sensibles. Les programmes en seraient dressés par les conseils académiques et soumis à l'approbation du ministre.

Il aurait comme sanction un examen public subi sur ces programmes, n'ayant, par conséquent, rien de commun avec le baccalauréat, qui suppose l'uniformité générale des programmes en raison de l'identité des sanctions attachées au diplôme.

Cet enseignement aurait le caractère de ce qu'on appelle dans quelques pays voisins « l'enseignement réel ».

Durée des classes. — Pour rendre possibles ces groupements de matières et ces options, qui caractérisent les nouveaux plans d'études, une condition s'impose : c'est que dans la généralité des cours, la classe d'une heure sera substituée à la classe de deux heures.

La classe de deux heures, qui est inconnue dans les pays étrangers, lasse l'attention et fatigue l'esprit de l'élève et du maître; on l'ignore en France, dans les facultés, dans les grandes écoles. Elle

n'existe que dans les collèges et les lycées. On peut la maintenir pour certains cours supérieurs préparatoires à des concours : il n'y a qu'avantage, il va y avoir nécessité à y renoncer pour les autres.

J'ajoute qu'il y a lieu d'une manière générale de mesurer plus exactement l'enseignement aux forces et à l'âge des élèves et de donner plus de temps à la vie au plein air et aux exercices physiques.

Il ne me paraît pas nécessaire, monsieur le Président, d'insister sur quelques autres points, tels que l'enseignement des langues vivantes, les inspections, la préparation professionnelle des maîtres.

La réforme si importante de l'enseignement des langues vivantes a été mise en voie d'exécution par les instructions et ma circulaire du 15 novembre dernier.

En ce qui concerne les inspections, il convient de les multiplier et d'en assurer l'efficacité. Il n'y a ici entre nous aucune divergence.

Nous sommes également d'accord sur la nécessité de réformer l'agrégation dans un sens professionnel et d'organiser l'École normale de façon qu'elle soit tout à la fois une école de hautes études et un institut pédagogique.

Je souhaite vivement, monsieur le Président, que ces explications éclairent suffisamment aux yeux de la Commission l'ensemble ci-joint de propositions et j'espère qu'avec votre appui il obtiendra son assentiment et pourra être soumis, en son nom comme au mien, à l'approbation de la Chambre.

L'enquête que vous avez dirigée, au cours de laquelle vous avez recueilli les dépositions des hommes les plus éminents de toutes les professions et de tous les partis et qui est une des plus complètes et des plus fructueuses que nous ayons enregistrées, les travaux de la Commission parlementaire et de ses rapporteurs, les travaux du Conseil supérieur de l'Instruction publique et de mon administration, les études poursuivies dans les congrès de professeurs, dans l'Université et hors de l'Université, par les hommes que passionnent ces hauts problèmes, tant de bonnes volontés, l'accumulation de documents si précieux, un si immense effort ne peuvent être perdus.

L'avenir du pays est engagé dans le débat. La Chambre, dont nous connaissons le patriotisme éclairé et l'intérêt pour tout ce qui touche à la formation des esprits et des consciences, à l'éducation nationale, en un mot, ne voudra pas se séparer avant d'avoir examiné les conclusions que j'ai l'honneur de vous soumettre, où je me suis efforcé de résumer les idées essentielles qui se sont dégagées de notre longue collaboration et sur lesquelles l'entente s'est établie entre nous.

Agréez, monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de ma haute considération,

GEORGES LEYGUES.

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE SCOLAIRE
DANS UN GYMNASE ALLEMAND[1]

Lorsqu'un professeur français voit pour la première fois un gymnase allemand, tout l'étonne. D'abord, au lieu d'immenses bâtisses qui développent souvent une façade de cent mètres et plus sur la rue, dont elles sont quelquefois le plus bel ornement, au lieu de multiples corps de bâtiments, encadrant des cours plus ou moins spacieuses, mais jamais assez, il voit une maison simple, à peine plus grande que ses voisines et que rien ne distingue d'elles : de fait, elle contient seulement les classes (pas besoin d'études, puisqu'il n'y a pas d'internes), — un cabinet pour le directeur et quelquefois son logement, — une salle de réunion pour les professeurs, qui peuvent, vers dix heures, y boire paisiblement un bon verre de lait chaud, qui les aide à attendre l'heure du dîner (de 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2, suivant les contrées de l'Allemagne), et, à n'importe quel moment, y corriger les cahiers où les élèves écrivent leurs devoirs et qu'il est difficile, en raison de leur volume et de leurs poids, d'emporter à la maison, — une salle de réunion pour les maîtres et les élèves (*aula*), plus ou moins luxueusement ornée, suivant la date où elle a été bâtie et suivant que les frais en ont été faits par l'État ou la ville (encore y a-t-il quelques établissements, très rares il est vrai, qui n'en ont pas), — quelquefois, pas très souvent, une salle où les professeurs reçoivent les parents des élèves qui ont à les entretenir, — enfin, un petit cabinet pour un garçon, qui, suivant les pays, répond au nom de *Pedell* (notre « bedeau »), *Kastellan*, *Hausdiener* (proprement : « serviteur de la maison »), *Custos*, etc.

Le seuil une fois franchi, on trouve presque toujours, après un vestibule, aussi vaste que possible, un escalier large et clair, généralement à double révolution, qui dessert toute la maison : naturellement des écriteaux « prendre la droite »

1. Je prends ici *gymnase* comme synonyme de *lycée*.

permettent d'éviter la confusion dans les mouvements qui ont lieu toutes les heures pour descendre dans la cour ou remonter dans les classes. A chaque étage, s'ouvre à droite et à gauche, un spacieux couloir sur lequel donnent les portes des classes : il est garni de portemanteaux, souvent numérotés, et l'on ne voit pas les élèves réduits, comme nos externes, à mettre leur coiffure dans leur poche ou à s'asseoir dessus ; la plupart du temps, il offre aussi de quoi se laver les mains. Une classe est vide : pénétrons-y. Ce ne sont pas les quatre murs nus de France, avec des bancs incommodes, des tables fatiguées et la chaire étroite : ici, la chaire est un vaste bureau, les tables et les bancs sont conformes à toutes les règles de l'hygiène scolaire ; quant aux parois, elles sont ornées de bustes, particulièrement de Gœthe ou de Schiller, et couvertes, non seulement de cartes, mais de portraits de souverains, empereurs ou chefs d'État, de photographies de monuments ou d'œuvres d'art antiques, de reproductions de tableaux modernes, de vues et plans de Paris ou de Londres, ou de groupes représentant les élèves qui se sont succédé dans la classe.

Rien de plus différent, on le voit, de ce qu'on rencontre presque toujours chez nous. Or la vie d'un gymnase allemand offre, à qui l'étudie, autant de sujets d'étonnement et de réflexion que le cadre dans lequel elle se déroule habituellement. Par « vie » je n'entend pas, cela va sans dire, l'application quotidienne du tableau de service, qui, *mutatis mutandis*, c'est-à-dire en se rappelant que les programmes sont différents, que les classes ne durent qu'une heure, qu'elles n'ont lieu dans certains États ou certaines villes que le matin, de sept à midi en été et de huit heures à une heure en hiver, se rapproche sensiblement de ce qu'on trouve chez nous. Voici en effet, l'emploi du temps d'une semaine en hiver, en ce moment même, pour une classe moyenne d'un Réalgymnase, la Troisième Supérieure : *Lundi* : 8-9. Mathématiques. 9-10. Latin. 10-11. Latin. 11-12. Allemand. 12-1. Français. — *Mardi :* 8-9. Latin. 9-10. Mathématiques. 10-11. Latin. 11-12. Gymnastique. 12-1. Histoire naturelle. 3-4. Exercices de chant en chœur. 4-5. Écriture. — *Mercredi :* 8-9. Mathématiques. 9-10. Histoire. 10-11. Allemand. 11-12. Latin. 12-1. Religion. — *Jeudi* : 8-9. Latin. 9-10. Français. 10-11.

Géographie. 11-12. Gymnastique. 12-1. Histoire naturelle. — *Vendredi :* 8-9. Mathématiques. 9-10. Dessin. 11-12. Latin, 12-1. Allemand. 3-4. Français. 4-5. Gymnastique. — *Samedi :* 8-9. Religion. 9-10. Latin. 10-11. Histoire. 11-12. Français. 12-1. Histoire naturelle. L'examen de ce tableau, la façon dont les différentes matières sont réparties, pourrait provoquer un commentaire, que chacun fera d'ailleurs aisément. Aussi bien, ce que j'ai surtout en vue, ce sont les fêtes, qui, rompant l'uniformité de l'année, en marquent, pour ainsi dire, les grandes dates. Les détails réunis ici sur la façon dont elles sont célébrées le plus souvent aideront aussi, je l'espère, à mieux comprendre l'esprit de l'enseignement secondaire allemand et peut-être à se faire une opinion plus juste de l'organisation de l'empire allemand, de l'esprit de ce peuple et de ses sentiments à notre égard : aussi n'ai-je pas voulu, par un faux scrupule de patriotisme mal placé, rien dissimuler de ce que j'ai lu ou noté ; j'ai tenu, avant tout, à être exact, et pour y arriver, je devais tracer un tableau non seulement fidèle, mais complet.

L'année s'ouvre à des dates différentes, suivant les États : fin mars ou commencement avril en Prusse et en Saxe, commencement de septembre en Wurtemberg, deuxième quinzaine de septembre en Bavière et dans le grand-duché de Bade, pour ne prendre que les principaux États. Elle commence par l'examen des élèves qui se présentent pour entrer dans l'établissement. A ceux qui veulent être admis dans la classe inférieure, en Sixième [1], on demande de savoir lire couramment, écrire proprement en caractères latins et allemands, d'être capables de faire, sans grosses fautes, une dictée ordinaire et de composer des phrases simples, enfin d'avoir étudié les quatre règles : parfois on exige du calcul de tête ou quelque connaissance de la Bible. Aux autres postulants on pose des questions qui correspondent au programme de la classe où ils veulent entrer. C'est là l'équivalent de nos examens de passage du mois d'Octobre ; mais ils sont

1. Je rappelle que les classes sont numérotées, en Prusse, en Saxe et dans le grand-duché de Bade, VI, V, IV, III B, III A, II B, II A, I B, I A ; en Bavière de 9 (classe inférieure) à 1 (classe supérieure), en Wurtemberg de 1 (classe inférieure) à 10 (classe supérieure), la classe 2 y correspondant à celle, qui ailleurs, est désignée respectivement par les chiffres VI ou 9.

plus sérieux, sans l'être encore assez : quant aux élèves qui appartiennent déjà au gymnase, on a déterminé, comme nous aurons l'occasion de le dire plus loin, à la fin de l'année scolaire précédente, s'ils sont capables de passer ou non dans la classe supérieure. Ces examens durent de une matinée à un ou même deux jours, suivant l'importance de l'établissement : la veille de la rentrée définitive, on affiche la liste des élèves admis. Le lendemain matin, maîtres et élèves se réunissent. Souvent ils assistent en commun et pieusement à un service religieux, où l'on pense aux camarades morts l'année précédente ; quelquefois le directeur assemble dans l'*Aula* ses collaborateurs et leurs futurs élèves. Il souhaite la bienvenue aux jeunes gens qu'on lui confie pour la première fois, donne un souvenir aux professeurs qui ont quitté l'établissement et surtout présente les nouveaux maîtres : il dit où ils ont fait leurs études, où ils ont conquis leurs grades universitaires et termine par leur éloge, souvent mérité, mais toujours destiné à inspirer confiance en leur savoir et en leur habileté pédagogique. Si l'on se souvient que tous les professeurs d'un gymnase allemand ont affaire à plusieurs classes, on dira peut-être que cette présentation générale est plus commode qu'une série de présentations particulières; mais on conviendra aussi qu'elle a quelque chose de plus solennel, de plus propre à relever encore, aux yeux des élèves, le prestige des professeurs; enfin elle évite de voir, comme en France, certains élèves de rhétorique, dans des villes relativement petites, ne pas saluer le professeur de cinquième sous prétexte qu'ils ne le connaissent point : j'ajoute que, dans le lycée auquel je pense, le proviseur, saisi de l'affaire, ne donna pas tort aux élèves.

Si l'année scolaire commence par des examens et une réunion des élèves et des maîtres, elle se termine de la même façon : trois semaines avant la clôture de l'année scolaire, c'est-à-dire du 20 février au 10 mars en Prusse et en Saxe, dans la dernière semaine de juin pour les autres États, on procède, dans toutes les classes, à des examens écrits. En Saxe, toutes les classes des établissements d'enseignement secondaire classique doivent faire un devoir d'allemand, un thème latin, un devoir de calcul ou de mathématiques; en Qua-

trième s'ajoute un thème français[1]; dans les quatre classes suivantes, les épreuves comprennent, outre ces quatre travaux, un thème latin fait sans dictionnaire ni grammaire et un thème grec, ce dernier remplacé, dans les Premières Supérieure et Inférieure, par une version grecque : l'emploi du dictionnaire et de la grammaire est permis, sauf le cas mentionné plus haut. Ces compositions écrites sont suivies, au bout d'un certain temps, deux ou trois semaines, d'examens oraux, qui portent, suivant les classes et les divisions, sur une ou deux matières différentes, choisies de telle façon que les élèves soient finalement interrogés sur toutes les parties de l'enseignement : en 1899, les examens oraux, pour la Sixième, la Cinquième et la Quatrième portent respectivement, par exemple, sur la religion et le latin, l'allemand et la géographie, le latin et l'histoire naturelle ; l'année suivante, en sortant de Cinquième, Quatrième et Troisième B (*Untertertia*), ces mêmes élèves seront interrogés sur le calcul, l'histoire naturelle et le latin, le grec et les mathématiques. Pour les jeunes gens qui sortent de Première Supérieure (*Oberprima*), l'examen oral porte sur la religion, le latin, le grec, le français, l'histoire et les mathématiques, éventuellement sur d'autres matières, les candidats pouvant être dispensés d'une ou plusieurs épreuves, s'ils ont fourni des compositions écrites particulièrement satisfaisantes, et si, durant toutes leurs études, ils ont témoigné d'une attention et d'un travail soutenus. Si, pour eux, les questions embrassent ou peuvent embrasser toutes les matières de l'enseignement, c'est que cet examen final, sous des noms divers : *Maturitätsprüfung*, *Reifeprüfung*, *Abiturien-tenexamen*, *Absolutorium*, correspond à notre baccalauréat. Il se distingue simplement de l'examen de passage subi à la fin de toutes les classes, d'abord en ce qu'il comprend plus de matières aux épreuves orales, ensuite, en ce que ces épreuves sont subies en présence d'un commissaire du gouvernement. Le personnage chargé de s'assurer que tout se passe régulièrement et que les juges ne sont ni trop sévères, ni trop indulgents, est, soit un de ces recteurs en miniature qu'on appelle « conseillers scolaires » (*Schulrat*), soit le directeur ou un professeur (*Professor*) d'un grand établissement d'une ville voisine, soit le directeur même du gymnase.

1. En Prusse, à l'examen de Maturité des gymnases, une version française.

De plus, outre les membres du jury, siégent à ses côtés, le premier jour au moins, tous les professeurs de l'établissement, et, quand il s'agit d'un établissement municipal, un représentant du Conseil d'administration (*Curatorium*), qui, présidé par le maire, fonctionnaire de carrière (*Oberbürgermeister*), comprend de cinq à dix membres, au nombre desquels figure toujours le directeur, et, dans les pays où le conseil est relativement nombreux, comme en Wurtemberg, un professeur avec lui. *Mais le public n'est pas admis*, car cet examen, plus complet que notre baccalauréat, où les devoirs écrits sont corrigés à loisir, est un examen purement scolaire comme les autres, entouré seulement, cela se comprend sans peine, de plus de garanties que les autres.

Est-il plus difficile que notre baccalauréat? C'est une question que l'on se pose naturellement. La réponse est difficile : tout ce que l'on peut affirmer, c'est que la chance n'y joue de rôle que pour les élèves moyens : il est presque impossible à un mauvais élève de passer à travers ce réseau d'épreuves et il est rare qu'un bon élève en manque deux sur six. Quant aux compositions elles-mêmes, pour permettre aux lecteurs de la *Revue universitaire* de s'en faire une idée exacte, j'ai cru bon de donner ci-dessous un certain nombre de sujets ou l'indication de textes proposés comme matières des différentes épreuves : on pourra, en même temps, se rendre compte de la façon dont sont choisis les sujets de devoirs en Allemagne. J'ai écarté les mathématiques comme trop spéciales; les thèmes auraient tenu beaucoup de place, car il est impossible de donner une simple référence, puisqu'ils sont composés spécialement par les professeurs en vue de l'examen; il aurait donc fallu reproduire ici 35 ou 40 lignes d'allemand, ce qui est d'autant plus inutile que l'on a publié, en Allemagne, les textes et les corrigés[1] des thèmes français et anglais donnés à l'examen en Bavière; mais je me suis arrangé pour que toutes les langues enseignées et les différents genres d'épreuves qui s'y rapportent dans les divers types d'établissements, fussent représentées ici[2].

1. Ouvrages du Dr Wilhelm-Steuerwald, Stuttgart, Muthsche Verlagshandlung.
2. Depuis 1890, on a rejeté la dissertation latine. — Je tiens quelques textes de thèmes latins faits sans dictionnaire ni grammaire, en classe ou à l'examen, à la disposition de ceux qui seraient curieux de les examiner.

1° **Dissertation allemande** (*Gymnases, Réalgymnases et Ecoles Réales Supérieures*. — Je traduis les titres) : Le peuple allemand a-t-il des raisons de regarder avec reconnaissance le siècle qui s'en va? — C'est seulement de la force propre d'une nation que dépend sa destinée. — La mer, comme élément qui sépare et qui réunit les peuples[1].— Développer, au moyen d'exemples tirés de l'histoire d'Allemagne, l'adage: « La fonction crée l'organe (*Not entwickelt Kraft*). » — Crime et châtiment dans *Œdipe-Roi* et dans la *Fiancée de Messine*. — Prouver, par l'histoire, le mot de Niebuhr : « La Grèce est l'Allemagne de l'antiquité. » — Causes de la prépondérance de la France à l'époque de Louis XIV? — Le séjour de Gœthe à Strasbourg. — Quelle transformation la *Marie Stuart* de Schiller nous montre-t-elle dans le caractère de la reine? — Conséquences heureuses de la Révolution française pour l'Europe, surtout pour l'Allemagne. — Pourquoi la bataille de Leipzig est-elle considérée comme l'événement le plus important de la Guerre de Liberté? — L'amitié de Gœthe et Schiller : sa naissance, son caractère, ses effets (*in ihrem Werden, Wesen und Wirken*). — Dans quelle mesure les grands poètes allemands ont-ils contribué à l'éveil et au développement du sentiment national allemand? — Pourquoi peut-on nommer le XIXe siècle le siècle de la vapeur? — Le chant XXII de l'*Iliade*, admirable conclusion de l'œuvre entière. — Origine, développement et conséquences de la guerre de 1866. — Pourquoi l'histoire a-t-elle refusé à Napoléon Ier le surnom de « Grand ». — Les éléments qui empêchèrent, au début, la réalisation de l'Unité allemande. — Sur quoi repose la puissance de l'Angleterre. — Pourquoi, dans la lutte entre le Tasse et Antonio, sommes-nous portés plutôt vers celui-là? — Arminius, Luther, Bismarck, trois libérateurs du peuple allemand ?

Ces sujets indiquent les tendances qui dictent le choix des dissertations allemandes données à partir de la troisième : dans les trois classes inférieures, au contraire, les sujets sont plus simples et, par là, mieux appropriés aux esprits de dix à seize ans qui doivent les traiter. En Sixième, on décrit, par exemple, les quatre saisons ou la forêt en hiver, on compose

1. Les élèves avaient, comme chez nous, à choisir entre ces trois sujets : c'est là un usage, je crois, encore peu répandu en Allemagne.

une invitation pour une fête de naissance ; en Cinquième, on parlera successivement des bons et des mauvais côtés du feu ou de la répartition des eaux en Europe; en Quatrième, enfin, on peindra une promenade matinale au printemps ou bien l'on rédigera une lettre de recommandation pour un voyage.

Version latine. — Voici l'indication de plusieurs textes donnés dans des *Réalgymnases :* QUINTILIEN, X, 1, 105-112. *Oratores romani vel præcipue — cui Cicero valde placebit.* — CICÉRON, *Catil.*, 2, 12-14. *At etiam sunt — in hæc castra conferet*, plus 17 en entier. — 4, 20-22. *Vitæ tantam laudem — beneficio placare possis.* — *Pro Sulla*, 14-16. *Et quoniam — congressu conjungeretur.* — TITE-LIVE, XXIII, 16, 3-12. *Marcellus sub adventum — plebem moturam*, 33, 1-9. *In hanc dimicationem — atque amicitiam jungit.* — XXVII, 39, 1-11. *Auxerunt Romæ — Alpes Hasdrubali.* — XXVIII, 3, 4-12. *Scipio, castris — abjecisse appareret.* Ces textes n'offrent pas de difficultés particulières ; mais sur huit, sept ont plus de trente lignes ; deux, celui de Tite-Live (XXIII, 16) et de Quintilien, ont même 43 lignes ; or ils doivent être traduits en trois heures, juste le temps qui est accordé à nos candidats au baccalauréat.

Version grecque (*Gymnases*). — PLATON, *Euthyphron*, VI. — GORGIAS, p. 523 A-p. 524 A (Ἄκουε δή, φασί, μάλα καλοῦ λόγου — ἡ δ'εἰς Τάρταρον). — THUCYDIDE, VI, 6 et 8, 1-2. — XÉNOPHON, *Hiéron*, IV, 6 (Εἰ δὲ σὺ οἴει) à V, 1 (τὸ πλῆθος ὑπ'αὐτῶν προστατεῖσθαι). — LYCURGUE, *in Leocratem*, 26-28. — DÉMOSTHÈNE. *Discours sur la Chersonèse*, 73-77. — ISOCRATE. *Evagoras*, § 22 (Παῖς μὲν γὰρ ὢν) — 28 (παρεσκευάζετο ποιεῖσθαι τὴν κάθοδον). — LYSIAS § 65-70 inclus. De ces huit versions, pour lesquelles trois heures sont accordées, six, on le remarquera, comptent plus de 40 lignes ; seuls le texte de l'*Euthyphron* et celui de Lycurgue font exception; en outre tous ces morceaux offrent un certain nombre de difficultés et, dans les mêmes conditions de temps, seraient, je crois pouvoir l'affirmer, assez mal compris par les neuf dixièmes (au moins) de nos rhétoriciens.

Composition française (*Réalgymnases et Écoles Réales Supérieures*). — Charles II d'Angleterre et sa relation (*sic*) à Louis XIV. — Rappelez les Cent-Jours et Waterloo. — La jeunesse de Frédéric le Grand, roi de Prusse. — Résumé du *Misanthrope*. — La Prusse en 1701, 1871, 1901. — Analyse des *Femmes savantes*. — Conradin, le dernier rejeton de la

maison de Souabe. — La bataille de Sedan et ses conséquences. — La noblesse et le clergé en France à l'époque de Louis XV. — Les Allemands ont raison de faire valoir (*sic*) leur nom. — Louis XIV a-t-il bien mérité de son peuple aux points de vue politique, moral et littéraire ? — L'année 1813. — Montrer l'importance que la possession de l'Égypte avait pour la France vers la fin du XVIII[e] siècle. — Les guerres de Louis XIV. — Napoléon I[er] et la Grande-Bretagne. — La première époque de la Révolution française (1789-1791). — Campagne de 1805 (Troisième coalition contre la France). — Quels sont les événements historiques qui, au cours des deux derniers siècles, ont préparé la grandeur actuelle de la Prusse ? — Le Prince Eugène de Savoie.

On le voit, sur vingt sujets pris au hasard, deux seulement sont proprement littéraires. Il en est généralement ainsi : sur dix devoirs français, donnés dans les classes I B et I A, sept, en moyenne, se rapportent à l'histoire, deux à la littérature ; le dernier sera, très souvent, le récit d'événements auxquels l'élève aura assisté lui-même. Cette proportion n'est pas étonnante : en effet, comme auteurs français d'explication, on choisit de préférence ceux qui aident à connaître l'histoire ou les mœurs de la France. Peut-être trouvera-t-on qu'il y a beaucoup de sujets ayant trait aux événements glorieux, soit pour l'Allemagne, soit pour la Prusse dans ce qu'un directeur appelle « sa mission allemande » ; mais n'est-ce pas là une tendance assez naturelle ? En II A, les sujets ressemblent singulièrement à ceux que nous donnons à nos élèves de Troisième et de Quatrième : Le Chêne et le Roseau. — Le Désastre de Roncevaux. — La rue. — Analyse du deuxième acte de Mademoiselle de la Seiglière. — Le Combat des Horaces et des Curiaces. — L'Hiver.

Dissertation anglaise (*Réalgymnases et Écoles Réales supérieures*). — (Les titres sont donnés en anglais) : Élisabeth et Philippe II. — La vie de Shakespeare. — La bataille de Leipzig. — Commerce anglais et colonies anglaises. — Les colonies anglaises en Amérique jusqu'à la fin de la guerre de l'indépendance des États-Unis. — Le caractère de Brutus dans le *Jules César* de Shakespeare. — Les songes dans le *Jules César* de Shakespeare.

(*A suivre.*) HENRI BORNECQUE.

OBSERVATIONS SUR L'ÉDUCATION CIVIQUE[1]

Le Congrès des professeurs en 1899 et l'École des Hautes Études sociales en 1901 ont étudié la question de l'éducation morale dans les lycées et collèges de la République.

La question de l'éducation civique tient à celle de l'éducation morale ; mais elle en diffère, et comme elle est d'importance, il a paru bon de la faire figurer à l'ordre du jour du prochain Congrès de l'Enseignement secondaire.

Si les assemblées de la Révolution avaient compris l'utilité de l'éducation civique, ce sont celles de la troisième République seulement qui, par une loi du 28 mars 1882, ont décidé de la faire donner dans les écoles primaires. Les élèves des lycées et collèges doivent la recevoir aussi, très largement.

Qu'est-ce, en effet, que l'éducation civique ? Elle fait connaître aux jeunes gens la constitution politique de leur pays ; le jeu de la vie publique dans la commune, le département, l'État, les droits et les devoirs des citoyens, les principes du droit public.

Ces matières, dira-t-on, sont exposées déjà, sommairement, dans les cours d'histoire, de géographie et de législation. — Reconnaissons qu'il y aurait avantage à les développer un peu.

***

Mais l'éducation civique n'est pas un simple enseignement. Elle n'a pas pour but unique de munir l'intelligence de quelques notions précises ; elle doit viser avant tout, comme l'éducation morale, à former la raison et la conscience du futur citoyen.

La plupart des professeurs n'ont jamais négligé cette tâche. Tout en leur rendant justice, il faut souhaiter que *le personnel tout entier* de l'Enseignement secondaire se préoccupe davantage de cette partie de sa charge.

Pour donner plus de cohésion et de relief aux idées civiques indiquées ou expliquées en classe, un certain nombre de conférences spéciales pourraient être instituées. Elles s'adresseraient aux élèves des différentes classes, soit isolées, soit groupées.

Il y aurait des conférences plus élémentaires et familières pour

1. Ces observations ont été lues par M. G. Rabaud à l'Association régionale de l'Académie de Paris, le 30 juin 1901 : elles ont en ce moment un grand intérêt d'actualité, la question étant inscrite au programme du prochain Congrès (N.D.L.R.).

les plus jeunes élèves de 9 à 13 ans, de la 6e à la 4e; d'autres, d'un caractère plus élevé, pour les élèves des classes supérieures.

*
* *

Soit dans les entretiens quotidiens de la classe, soit dans les conférences spéciales, les professeurs devraient s'inspirer spontanément des principes essentiels de la *Déclaration des droits de l'homme* et se souvenir que l'Université est l'État enseignant; la France, une démocratie; le gouvernement, une République[1].

Si la neutralité religieuse doit être observée, parce que les élèves appartiennent à des religions différentes, ou ne se rattachent à aucune religion, — il est naturel, il est logique, il est légitime que l'Université de la République donne un enseignement républicain.

La Monarchie ne se faisait pas faute de façonner des sujets; elle faisait enseigner la politique, celle qui était tirée de l'Écriture sainte et se fondait sur le droit divin, négation du droit des peuples[2].

Les instructions données aux universitaires sous l'Empire prescrivaient d'enseigner les devoirs envers le chef de l'État.

Pourquoi donc, aujourd'hui que le Souverain est la nation, n'enseignerions-nous pas la politique laïque de la société moderne, les devoirs envers la démocratie et la République?

Il ne s'agit pas de faire apprendre par cœur des formules catéchétiques ni d'imposer des dogmes sacro-saints ou de prononcer des panégyriques officiels.

Il ne saurait être question non plus de s'inféoder à tel ou tel groupe politique et de faire œuvre de parti[3].

1. Voir G. Leygues. *Discours prononcé à la distribution des prix du Concours général*, 29 juillet 1901 : « L'État doit enseigner la démocratie et la République. » — « Que nul ne nous demande sur ce point ni la réserve ni le silence. Ici notre neutralité serait notre abdication. »

2. M. Adrien Dupuy, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, écrit dans son livre, *l'État et l'Université :*

« Aussi longtemps que l'Église a gardé la direction de la société, elle a fait enseigner la politique par des docteurs. Pendant des siècles entiers, cette science, que l'on affecte de trouver si dangereuse, a été professée dans toutes les chaires de théologie. Que dis-je? on a fait des manuels comme nous en faisons à l'usage des instituteurs. *La Politique tirée de l'Écriture sainte* de Bossuet, le *De regimine regum* de saint Thomas ne sont après tout que des livres de classe. Or, je le demande, ce que l'Église a pu faire dans l'intérêt de la société, sa pupille, cette société devenue majeure, ne pourra-t-elle le faire dans son propre intérêt? »

3. Voir G. Leygues, *ibid.*, 29 juillet 1901 : Nous n'avons pas le dessein d'introduire dans la classe les bruits tumultueux du dehors, encore moins d'enrôler les professeurs et les élèves parmi les soutiens de tel ou tel gouvernement, de telle ou telle faction. Mais les grandes vérités politiques et sociales, éternelles comme la raison et invariables comme la justice, les droits imprescriptibles de la conscience, tout ce qui constitue la charte fondamentale de l'État républicain, tout cela doit être proclamé et enseigné. »

Mais il faut que l'Université ne garde pas, suivant les expressions mêmes d'un Inspecteur général[1], « une neutralité incompatible avec son caractère et ses habitudes. » Il convient qu'elle forme, dans le sens le plus large et le plus élevé du mot, des républicains.

Pour arriver à ce but, il est nécessaire que tout le personnel soit « sincèrement dévoué à la démocratie[2]. »

Il ne suffit pas de se dire républicain : il est indispensable d'accepter sans arrière-pensée le principe de la souveraineté nationale et la suprématie du pouvoir civil, d'être attaché de toute son âme à la République.

C'est pourquoi il ne sera guère besoin de réglementer l'éducation civique, si administrateurs, professeurs et répétiteurs sont animés, comme ils le doivent, de l'esprit républicain[3].

GASTON RABAUD.

1. M. Darlu, *Revue politique et parlementaire*.

2. Ce sont encore paroles d'inspecteur général, *ibid*. « L'enseigner, ce n'est pas assez. Le maître doit y rallier de cœur la jeunesse qui l'entoure. »

3. Pendant la discussion du budget de 1901, le grand-maître de l'Université a dit à la Chambre (*Officiel* du 6 décembre 1901, page 2501) :

« Je ne me préoccupe dans mes choix que du savoir des maîtres, de leur expérience, de leurs aptitudes pédagogiques, de leur valeur morale *et aussi de leur esprit républicain*. » Cette théorie était définie à propos des instituteurs ; nous demandons qu'on l'applique intégralement, *sans omission du dernier point*, pour le choix du personnel de l'Enseignement secondaire.

NOTE

SUR

L'ORGANISATION DES PREMIÈRES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE

On a expliqué de diverses façons la banqueroute, à peu près universellement avouée, de l'enseignement moderne. On en a donné plusieurs raisons judicieuses; on n'a pas assez dit, je crois, l'influence désastreuse qu'exerce sur la suite des études l'organisation actuelle des premières classes, de la 5e et de la 6e. Les élèves qui échappent à ces classes et qui, en arrivant au collège ou au lycée, entrent au moins en 4e, ayant suivi jusque-là les méthodes primaires, se tirent d'affaire sans trop de mal; il n'en va pas de même pour les autres.

Tout le monde sait que partout c'est de ces deux classes que viennent la plupart des difficultés.

Et comment en serait-il autrement?

Voici des élèves que l'on traite tout d'un coup comme des étudiants de Faculté. Tandis que jusque-là toutes les matières leur avaient été enseignées par un seul maître qui avait la direction totale et la responsabilité de sa classe, les voilà maintenant abandonnés à eux-mêmes, regardant défiler chaque jour devant eux toute une série de professeurs qui souvent ignorent même leur nom.

Je dirige en province un collège où l'enseignement classique tient peu de place et où le moderne est à peu près tout. Ici la plupart des élèves viennent des écoles primaires et entrent en 6e ou en 5e. Ils ont généralement leur certificat d'études et sont de bons élèves en entrant. Au bout de deux ans de notre régime, non seulement ils n'ont pas progressé, mais ils ont perdu tout ce que leur instituteur leur avait appris.

En rendant compte d'une composition de français aux élèves de 3e moderne, je constatai que, parmi ceux qui avaient fait le plus de fautes d'orthographe, il y avait deux fils d'instituteurs. Je fis part de ma surprise aux parents et je dus reconnaître avec eux par le pal-

marès des années précédentes que ces jeunes gens avaient eu les prix d'orthographe en 6e moderne, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient pas de fautes quand ils étaient venus chez nous et que c'était chez nous qu'ils avaient appris à en faire.

Avec la multiplicité des professeurs, les élèves de 6e et de 5e moderne assistent à des cours qu'ils n'entendent pas et ils ne font pas les exercices d'application souvent répétés qui sont indispensables à cet âge. Ajoutez à cela que tandis que dans les écoles primaires, les élèves n'ont que des classes et pas d'études, nos élèves ont au contraire moins de classes que d'études, c'est-à-dire que tout en condamnant les élèves à la sédentarité, nous nous en remettons à eux du soin de travailler, à un âge où raisonnablement on ne peut pas leur accorder cette confiance.

Aussi n'ai-je pas hésité, une fois ces constatations faites, à disposer l'emploi du temps dans les classes de 5e et de 6e modernes, de telle façon que les élèves n'aient aucune étude de 8 heures du matin à 4 heures du soir; que les 3 heures du matin (8 à 11), et les trois heures du soir (1 à 4) soient consacrées à des classes coupées par de courtes récréations — et que tout l'enseignement (sauf celui des langues vivantes) y soit donné par un seul maître. Et je me trouve très bien de ce régime.

Je pense qu'il sera nécessaire de faire partout quelque chose d'analogue, de prolonger les méthodes primaires jusqu'à la 12e année pour les élèves de l'enseignement moderne, si l'on ne veut pas que le succès dans les classes supérieures soit la plupart du temps compromis par l'état de véritable abandon où se trouvent les élèves pendant les deux premières années de cet enseignement.

L. Caste,
Principal du collège de Tournus.

Bibliographie

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899, rédigé par **D. Jordell**, donnant la nomenclature des articles de fond et mémoires originaux publiés dans 346 revues de l'année 1899 : 1° par ordre alphabétique des matières; 2° par ordre alphabétique des auteurs. 3e année. Paris, Per Lamm, 1901, in-8°.

Voici la troisième année de cette utile publication. J'en ai copié le titre *in extenso* : c'est la démonstration la plus claire du service que M. Jordell rend à l'histoire littéraire. Remercions-le et souhaitons-lui tout le succès qu'il mérite.

Aucassin et Nicolette, chante-fable du XIIe siècle, mise en français moderne, par **Gustave Michaut**, avec une préface de **Joseph Bédier**. Paris, librairie Fontemoing, 8, rue Le Goff, 1 vol. petit in-8°.

C'est une très bonne pensée que M. G. Michaut a eue de présenter au public ce bijou du XIIe siècle. Il y a un grand charme poétique dans le vif et spirituel récit des aventures de ces deux enfants qui s'aiment. Un illustre philosophe a condamné ce rajeunissement au nom de la morale : la morale vraiment n'est pas intéressée ici, et je ne crains pas de dire que l'œuvre est chaste. A peine y a-t-il un mot ou deux qui rappellent aux gens avertis le réalisme de l'amour du bon vieux temps : encore ces deux mots sont-ils dans l'épisode bizarre et incompréhensible que M. Michaut a rejeté en appendice. Dans le reste du poème, il faut, pour être inquiété, vouloir chercher le mauvais sens. Je n'éprouve donc aucune hésitation à recommander la lecture de cette jolie chose. La préface de M. Bédier est simplement exquise.

L'Église et les origines de la Renaissance, par **Jean Guiraud**. Paris, librairie Victor Lecoffre, 1902, in-18.

D'un point de vue plus étroit que Burckhardt et que M. Philippe Monnier, et avec une tendance apologétique qui ne se dissimule pas toujours, M. Jean Guiraud nous offre des origines de la Renaissance italienne, et de la part que l'Église peut y revendiquer, un tableau nourri, clair, intéressant. Il montre bien comment s'est préparé sous des papes chrétiens un mouvement païen qui faillit un moment « déchristianiser » l'Église, ou du moins la tête de l'Église, papes et cardinaux.

De munere pastorali quod contionando adimplevit tempore præsertim Meldensis episcopatus Jacobus Benignus Bossuet, thèse latine de doctorat, par Le **P. Eugène Griselle**, S. J. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1901, in-8°.

Cette thèse contient deux parties et des appendices. La première partie nous offre des notes en ordre chronologique sur la prédication de Bossuet, qui corrigent parfois et surtout complètent Lebarq. La deuxième partie est une étude, exacte, mais bien sèche, de la façon dont Bossuet a exercé son

autorité pastorale dans ses rapports avec les prêtres, les religieux, les protestants du diocèse, et sur le sujet de l'instruction des enfants : elle se termine par un chapitre, exact encore, mais toujours maigre, sur l'usage que Bossuet faisait à Meaux de la parole improvisée. Les appendices nous font connaître plusieurs pièces intéressantes, entre autres une curieuse intruction sur *les devoirs généraux d'un maître d'école chrétienne*, et un discours fait au synode de 1665 que le P. Griselle attribue *timidement* à Bossuet. J'imiterai sa timidité. Au total, contribution intéressante par les précisions chronologiques et pièces inédites ou revisées que l'auteur nous apporte. — P. 73. Il est curieux que le P. Griselle, si minutieux dans ses recherches, ne paraisse connaître du *Discours sur la vie cachée en Dieu* que la copie de l'Arsenal et celle de Meaux : le manuscrit autographe est à la Bibliothèque nationale (fonds fr.; n° 12 820). Et c'est de cet autographe, non de la copie de Meaux, que parle Lachat, quand il dit avoir lu la note de la main de l'abbé Ledieu sur la date de l'opuscule. (Cf. ms. *Extraits des Œuvres diverses de Bossuet*, p. 465).

Le **P. Eugène Griselle**, S. J., maître de conférences aux Facultés catholiques de Lille. **Sermons inédits de Bourdaloue**, d'après des recueils contemporains. Arras et Paris, in-8°, 1901. — **Bourdaloue, Histoire critique de sa prédication**, d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages contemporains. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 2 vol. in-8°, 1901.

J'ai déjà indiqué l'intérêt des *Sermons inédits*, ou rédactions inédites de sermons connus, que le P. Griselle a fait reparaître. Ces copies, recueillies comme de la bouche de l'auteur, n'ont pas reçu son aveu, mais aussi n'ont pas reçu les retouches du P. Bretonneau, chrétiennement excusables, mais philologiquement très fâcheuses : elles peuvent nous aider à nous rapprocher de la parole vivante de Bourdaloue. Le P. Griselle nous a ainsi rendu vingt-deux sermons, dont quinze sont réunis dans le volume que je signale. *L'Histoire critique de la prédication de Bourdaloue* donne un pendant excellent à l'ouvrage de l'abbé Lebarq sur la prédication de Bossuet. Ce n'est pas qu'il n'y ait des défauts. D'abord la négligence de l'impression : l'*errata* du P. Griselle est tout à fait insuffisant. Puis la négligence de la forme. On n'accusera pas le P. Griselle d'avoir donné dans le faux goût si souvent reproché à sa compagnie. L'indifférence au style, à l'élégance, à la netteté, à la concision de la phrase est digne de ces jansénistes, auxquels le P. Bouhours prodiguait ses censures. Ce gros ouvrage de 1050 pages se serait réduit considérablement, si l'auteur avait su se contenir, et abréger les controverses sur des points de détail : mais il veut tout dire, et toutes ses raisons sur toutes les questions. Au moins aurait-il pu rejeter plus d'une discussion en appendice. En revanche, je ne conçois pas un ouvrage de ce genre, qui touche à tant de choses, introduit tant de références, de témoignages, de noms de personnes et de livres, sans un index soigné : le P. Griselle nous le doit, s'il veut rendre aisé l'usage de son travail. Ces réserves faites, je ne saurais trop dire combien il y a de conscience, d'érudition, de souci du vrai, de rigueur méthodique et d'exactitude critique dans ces recherches. L'auteur s'est constamment efforcé de proportionner ses affirmations aux documents et au degré de certitude qu'ils nous donnent. Rien ne l'a troublé dans cette besogne. Il n'a distingué ni amis ni ennemis; il n'a vu en tous ceux qui ont écrit sur Bourdaloue que des gens qui avaient ignoré ou connu, bien ou mal interprété les documents. Le P. Lauras, l'abbé Pauthe, le P. Boutié, Feugère, Sainte-Beuve, M. Brunetière se voient ainsi discutés ou contredits, textes en main, sans passion et sans complaisance. J'ai mon

compte en deux endroits. Il faut reconnaître que le P. Griselle a presque toujours raison. Il a débarrassé l'histoire de Bourdaloue d'une foule de légendes et d'erreurs sur sa personne et sur son œuvre. Cette attitude critique est d'autant plus louable, que le P. Griselle rencontrait sur son chemin des endroits périlleux, comme la Révocation de l'Édit de Nantes. Il en a fort bien parlé, sans rien sacrifier de ses sentiments, sans rien choquer des nôtres, simplement en restant sur le terrain de la science, en se contentant de parler en historien, en ne dissimulant rien des textes, ni de leur sens. Cette impartialité critique est assez rare pour qu'on la note quand on la rencontre. Le gros et diffus ouvrage du P. Griselle sera donc pour l'avenir la base des études sur la prédication de Bourdaloue. On y trouvera tous les témoignages, tous les documents alignés, discutés, dans leur succession chronologique : toutes les anecdotes, on-dit, jugements contrôlés et vérifiés. Est-ce à dire que l'auteur ait obtenu des résultats décisifs? Il est trop exact pour souffrir qu'on le dise. C'est un résultat considérable que d'avoir débarrassé le terrain d'une foule d'erreurs, d'hypothèses téméraires, d'assertions vagues. Mais d'une part la chronologie des sermons de Bourdaloue est loin d'être faite; et l'ouvrage nous fait bien voir le peu de chance qu'il y a de la voir jamais faite : si Bourdaloue répétait ses sermons, ce n'est pas *une* date, c'est trois, quatre, six dates, qu'il faudrait assigner à chaque sermon. Ce n'en serait pas moins un grand résultat que de pouvoir suivre les sermons dans leurs divers emplois : l'obtiendra-t-on jamais? D'autre part, plus le P. Griselle apporte de précision dans l'étude des textes de Bourdaloue, plus le problème apparaît insoluble, comme insuffisamment conditionné : comment distinguer dans les variantes d'une copie ce qui est dû à l'infidélité d'un copiste? comment savoir si une leçon de Bretonneau n'est pas une variante introduite par Bourdaloue dans une reprise du sermon? Et ainsi ni les copies manuscrites ne sont toujours dignes de foi, ni Bretonneau toujours indigne de créance. Comment se résoudre, autrement que par le *critérium* incertain du goût? C'est-à-dire qu'actuellement il serait prématuré de vouloir constituer le texte de Bourdaloue. On ne peut que se faire, en lisant les copies avec Bretonneau, un type subjectif de l'éloquence de Bourdaloue. Trop rares sont encore les endroits où le sentiment a une valeur de conjecture critique : il y en a pourtant plus d'un, et c'est assez pour modifier déjà l'idée que Bretonneau nous permettait de donner de l'orateur.

Étude sur Alexandre Vinet, critique de Pascal, thèse présentée pour le doctorat d'Université à la Faculté des lettres de Paris, par **L.-G. Nazelle**, pasteur de l'Église réformée de France. Alençon, 1901, in-8°.

M. Nazelle a présenté pour le nouveau doctorat d'Université un travail sérieux, mais qui n'est pas aussi instructif qu'il aurait pu l'être. J'y vois de grands défauts dont les principaux tiennent à la méthode. Il est impossible de savoir, et M. Nazelle en dehors de son titre et de sa Préface n'a pas bien su lui-même, si c'est un livre sur Pascal, ou un livre sur Vinet. En réalité il y a là deux études juxtaposées, ou plutôt entrecoupées par tranches, une tranche de Pascal, une tranche de Vinet, et ainsi d'un bout à l'autre en alternant. Mais le véritable objet de M. Nazelle n'est pourtant pas Pascal, et ainsi il n'ajoute pas grand'chose à notre connaissance sur cet auteur, quoiqu'il ait dit quelques choses intéressantes. Mais comme il s'occupe longuement de Pascal, et de Pascal considéré en lui-même, il se détourne souvent de Vinet, et n'entre pas autant qu'il faudrait dans le sujet spécial et original qu'il s'était proposé. Puis M. Nazelle emploie une méthode purement discursive : il médite, raisonne et apporte les réactions de sa pensée personnelle, de sa conscience personnelle à l'occasion de Pascal, et des vues de Vinet sur Pascal.

Mais est-ce là étudier Vinet critique de Pascal? Vinet meurt en 1847; il a professé sur Pascal dès 1832. Il l'avait lu sans doute avant. Il a travaillé « toute sa vie » à son livre sur Pascal. De ces données indiquées en deux mots par M. Nazelle sort toute une série de questions, qu'il se dispense à tort d'examiner. De quelles dates sont les diverses leçons de Vinet sur Pascal? Dans quelles circonstances biographiques, morales, intellectuelles se trouve-t-il quand il compose chacune d'elles? Quand a-t-il fait connaissance avec Pascal? Quelle est l'importance de cette rencontre de l'esprit de Pascal et de l'esprit de Vinet? Quelle éducation des livres et de la vie Vinet avait-il reçue jusque-là? et Pascal a-t-il achevé, aidé, ou corrigé, combattu cette éducation? Y a-t-il dans la conscience ou la pensée de Vinet un élément qui soit entré principalement ou uniquement par Pascal? Quel a été le résultat pour Vinet et pour l'œuvre ou l'influence émanées de lui, de ce commerce de Pascal? Autre ordre de questions : dans quelle mesure Vinet comprend-il Pascal? Dans quelle mesure le déforme-t-il? Qu'est-ce qui le lui fait comprendre, ou déformer? Ici il fallait voir *historiquement* Pascal en son temps, faisant une certaine œuvre relative à certains états de la civilisation religieuse et scientifique; et il fallait voir aussi Vinet *historiquement*, un certain tempérament jeté dans un certain monde à une certaine date. De ces deux ordres de questions, M. Nazelle a à peu près négligé le premier, et n'a pas étudié le second avec la précision désirable. Il en est trop resté aux analyses abstraites et logiques des pensées et des styles. Il me semble que la base indispensable d'une pareille thèse, c'était un tableau de la Suisse protestante entre 1797 et 1847 : sans cela, impossible de comprendre Vinet, son esprit et son œuvre; impossible de comprendre le point de vue de Vinet sur Pascal, ni l'usage qu'il fait de Pascal pour l'action. Ces défauts marqués, je dois dire qu'après une première partie assez superficielle, M. Nazelle nous offre une seconde partie intéressante : *la religion d'après les principes de Pascal et de Vinet*, et de M. Nazelle. On lira surtout avec fruit le chapitre III : *L'autorité en matière de foi.* Il y a là une pensée sérieuse et parfois forte. M. Nazelle a raison de dire que Vinet s'est trompé en nous offrant un Pascal protestant. Peut-être exagère-t-il trop lui-même la contradiction interne et inconsciente de Pascal. Malgré sa volonté d'être catholique, soumis à l'Église et à son chef, Pascal, dit-il, n'en ruine pas moins l'autorité de l'Église. Erreur. La croyance soumise, fondée sur l'autorité de l'Église, sans nul examen, est un état que Pascal ne blâme pas. Il ne conseille pas d'y substituer l'examen. Mais un chrétien soumis peut, après qu'il croit sur la parole de l'Église, et sans douter un moment de cette parole, considérer les raisons qu'il y a de croire à cette parole : il peut non se donner, mais se légitimer la foi : surtout lorsqu'il voit à côté de lui des gens qui ne croient pas, qui lui contestent le bien-fondé de sa croyance, et même se moquent de sa docilité comme d'une attitude servile et absurde. Si l'on dénie à un chrétien fervent le droit d'expliquer sa soumission à l'Église, ce n'est pas Pascal que l'on condamne, c'est toute l'apologétique chrétienne, toute la philosophie chrétienne. Mais l'erreur consiste surtout (M. Nazelle pourtant en certains endroits a bien aperçu le péril) à supposer que l'*Apologie de la religion chrétienne* est un écrit autobiographique qui retrace les étapes de la conversion de Pascal. Mais non, Pascal ne fait pas une confession, il croit, et écrit pour convertir ceux qui ne croient pas. Car il y a des gens qui ne croient pas : voilà le fait, que toutes les affirmations de l'obligation de déférer à l'autorité de l'Église ne supprimeront pas. Que faire? Les abandonner à leur incroyance? C'est peu charitable. Leur répéter que l'Église leur commande de croire? ils ne reconnaissent pas l'Église. Il reste donc à tenter de leur prouver par raison humaine la divinité de J.-C. et de son Église, le droit donc que J.-C. et l'Église ont de nous commander, et d'imposer à notre

croyance les mystères déconcertants pour la raison, Trinité, Incarnation, etc. (ces mystères pour lesquels Pascal se refusera toujours à admettre aucune preuve, hors de l'autorité). La conclusion que le soumis offre aux libérés, c'est que, tout bien examiné, il faut se soumettre. Où est la contradiction? Elle n'existerait que si Pascal posait en général la recherche individuelle et l'attente de la certitude intime par sentiment comme conditions préalables de la soumission à l'Église. Il n'en est rien. L'absence du sentiment et de la certitude qui en découle, ne dispense pas de croire : elle fait qu'on ne croit pas, mais on est coupable de ne pas croire. C'est le signe de la réprobation. Voilà pourquoi il est bon de prendre de l'eau bénite, sans croire, et avant de croire. Il faut bien distinguer le *fait* de la croyance et le *principe* de la croyance : je crois, en fait, par un sentiment intime, et s'il me manque, je ne crois pas. Mais si je crois, je crois à ma croyance, parce que l'Écriture et l'Église me commandent de croire. Otez l'autorité de l'Église (au sens catholique) ou de l'Écriture (au sens le plus voisin du sens catholique), il n'y a plus de différence entre la foi religieuse et n'importe quelle foi humaine, foi spirite ou foi philosophique. *On a raison* de ne pas *croire* tant qu'on n'est pas *certain :* cela est vrai de toute foi humaine, fondée sur le libre examen et l'intuition individuelle. Mais dès que l'on dit : « on ne peut pas croire, tant qu'on n'est pas certain, mais on n'a pas raison, mais on est coupable, mais on sera puni pour n'avoir pas cru ce qu'on ne pouvait pas croire » (et c'est ce que Pascal dira toujours), quand on pense ainsi, c'est que l'idée d'autorité reste un des ressorts de la pensée. On peut être en fait insoumis, séparé, hérétique, schismatique : on n'a pas cessé d'être essentiellement catholique.

Il vaut la peine aussi de lire le chapitre IV : *Les principes de Vinet appliqués à la vie sociale.* Le résultat immédiat et important de ces principes est la séparation des Églises et de l'État. Il ne me semble pas qu'on puisse théoriquement faire aucune objection à cette doctrine. Et la séparation de l'Église et de l'État, c'est-à dire la liberté de l'Église dans l'État, la liberté de la conscience individuelle, et la liberté d'association pour les choses de conscience, sont des vérités dont il faut souhaiter et hâter la réalisation. Mais dans la pratique, il y a des difficultés et des périls. Si l'État libère de son joug les églises protestantes, il n'y a pas grand risque. Elles sont multiples: donc elles se limitent l'une l'autre partout où elles existent. En France elles sont minorité, donc peu redoutables. Mais une Église une, hiérarchisée, autoritaire, englobant une grande majorité de la population, si on la sépare de l'État, c'est-à-dire si on l'affranchit de sa tutelle, n'est-ce pas exposer l'État à être opprimé ou détruit? n'est-ce pas risquer l'existence future de ce principe même de liberté dont cette séparation est l'application? Voici, me semble-t-il, une solution. L'État n'a pas à regarder l'Église dans son caractère religieux. Otons donc le nom d'Église; et posons ainsi la question : une association de *millions* d'individus, une association qui enrégimenterait 50, 60, 80 °/。 de la population d'un État, ne serait-elle pas une Société plutôt qu'une association? c'est-à-dire un État capable de braver et de vaincre l'État? La limite du droit d'association n'est-elle pas le point où la sûreté de l'État est compromise, où sa puissance cesse pour faire exécuter et respecter la volonté nationale? En second lieu, dans les sociétés modernes, le facteur principal de la puissance, avec le nombre, c'est la richesse. L'État doit-il laisser concentrer une partie considérable de la propriété nationale aux mains d'une association? et n'y a-t-il pas une limite au delà de laquelle la richesse, comme le nombre, crée une souveraineté indépendante de la sienne? Donc les garanties que l'État a le droit de prendre pour la préservation de la liberté de tous, s'accroissent en proportion du nombre des sociétaires et de la richesse des associations; et s'il ne peut être question de limiter le nombre de sociétaires, parce que cette limitation serait fatalement une

atteinte à la liberté de la conscience, ne peut-on admettre que l'État limite la richesse, c'est-à-dire le pouvoir de concurrence et d'oppression des sociétés? On voit que le livre de M. Nazelle, insuffisant à tant d'égards, a le mérite du moins de proposer à la méditation d'importants problèmes : il invite à penser.

Pages choisies des Grands Écrivains. — Gœthe, avec notices et annotations, par MM. **Pierre Lasserre** et **Paul Baret**. Librairie Armand Colin, in-18, 1901.

La collection des Pages choisies s'enrichit d'un volume nécessaire. MM. Lasserre et Baret nous offrent des fragments de *Faust*, *Werther*, *Egmont*, *Iphigénie en Tauride*, *Hermann et Dorothée*, *Wilhelm Meister*, *Poésie et vérité;* ils ne pouvaient nous donner tout Gœthe, ni quelque chose de tout; et ils ont dû faire des sacrifices. Celui des poésies lyriques était nécessaire. Je regrette qu'ils n'aient pas fait celui des *Œuvres scientifiques*, curiosité dont il n'y a rien à tirer pour le lecteur des *Pages choisies*, et qu'après les fragments de la Correspondance de Gœthe et Schiller, ils ne nous aient pas présenté quelques extraits des conversations de Gœthe et d'Eckermann: les vingt pages perdues en morceaux scientifiques eussent été ainsi mieux employées. Cette petite erreur ne diminue guère, du reste, l'utilité et l'intérêt du volume.

La Poétique de Schiller, par **Victor Basch**, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Rennes. Paris, Félix Alcan, 1902, in-8°.

Dans une première partie, M. V. Basch analyse la théorie du naïf et du sentimental, et les principales applications qu'en a faites Schiller aux grands genres poétiques. Dans une seconde partie, il critique toute cette doctrine, la méthode d'abord, puis les concepts, définitions et déductions. Il termine par un exposé de l'influence exercée par la *Poétique* de Schiller. Il a fallu quelque courage à M. Basch pour mener à bien ce travail. On est effrayé de la construction laborieuse qu'élève Schiller sur le système et la terminologie de Kant: *a priori* esthétique bâti sur sur un *a priori* métaphysique. Les observations fines, les impressions de poésie et d'art qui, dans Schiller, égaient sa déduction et y jettent un peu de réalité vivante, disparaissent naturellement dans les analyses sommaires de M. Basch, dont l'exactitude met à nu la hardiesse fragile et vaine de ces jeux de l'esprit. Aussi suis-je disposé à ne pas estimer M. Basch trop sévère dans sa vigoureuse critique, et à préférer comme il fait la méthode de Herder, psychologique et historique, à cette métaphysique arbitraire et compliquée. Peut-être M. Basch aurait-il rendu son étude moins austère, et, ce qui importe davantage, plus vivante et plus vraie, en faisant à la *Poétique* de Schiller l'application de la méthode qui a ses préférences. Au lieu de se borner à chercher les origines de la théorie, n'aurait-il pu nous conduire aux sources profondes des partis-pris esthétiques du théoricien, approfondir cette idée qu'il nous offre très justement, que l'attitude de Schiller devant la poésie n'est qu'une transposition de l'attitude de Rousseau devant la société, et nous montrer comment à son insu le tempérament, l'éducation, les relations de Schiller avaient déterminé le choix des principes, les définitions premières et les déductions ultérieures, comment, ainsi qu'il arrive ordinairement, cet *a priori* qui semble ne tenir compte ni du temps, ni de l'espace, n'est que la formule masquée des impressions individuelles et des connaissances incomplètes d'un homme, en un petit coin de l'Allemagne, à la fin du XVIIIe siècle? On aurait aimé une discussion un peu moins abstraite de ces abstractions, et que le point de vue historique, que M. Basch n'a pas négligé absolument,

dominât davantage. Son instructive et vigoureuse étude, pour être moins sévère, n'en eût pas été moins solide.

G. Brandes. — L'École romantique en France, ouvrage traduit sur la 8e édition allemande par A. Topin, professeur au collège de Blois. Précédé d'une introduction, par **Victor Basch,** professeur à l'Université de Rennes. Paris, A. Michalon, 1902, in-8°.

Les leçons sur l'École romantique forment le cinquième et avant-dernier volume du grand ouvrage de M. Georg Brandes sur les *Courants directeurs de la Littérature du XIXe siècle.* Il est fâcheux que l'étendue de l'ouvrage ait effrayé le traducteur, ou l'éditeur. Ce n'est pas nous présenter Georg Brandes à son avantage que de supprimer dans ses études ce qui est à la fois le plus original en soi et le plus neuf, le plus instructif pour nous : la notion et le tableau d'*une littérature européenne.* Je ne sais s'il n'eût pas mieux valu, à démembrer l'ouvrage, nous offrir le romantisme allemand, sur lequel nous n'avons pas d'étude d'ensemble facilement accessible, et suffisamment moderne. Comme le dit M. Basch très justement dans ces études du romantisme français, nous ne trouvons pas beaucoup à apprendre ; nous sommes surtout frappés des grandes lacunes et des inexactitudes du détail. Il est évident que le théâtre et la poésie lyrique sont sacrifiés, que le roman occupe une place disproportionnée, et que les écrivains que M. Brandes met au premier plan ne sont pas pour nous les représentants les plus authentiques du romantisme. Mais dans ces constatations même, il faut moins trouver matière à critique qu'à instruction. Les partis pris de M. Brandes s'expliquent d'abord parce qu'évidemment le roman, dans toutes les littératures, est plus accessible aux étrangers que la poésie, et puis par ce que la place attribuée ici à nos écrivains nous permet de mesurer assez exactement leur vogue et leur diffusion hors de France, et comme leur valeur européenne de représentation, que nous sommes mal placés pour évaluer. Au reste, le succès éclatant de ces leçons, lorsqu'elles furent professées à l'Université de Copenhague, et lorsque l'auteur les imprima, est tout à fait justifié. Rarement on a étudié la littérature française à l'étranger avec plus d'intelligence et d'impartialité. M. Georg Brandes analyse les œuvres principales avec pénétration, mais il regarde autour des œuvres pour les expliquer : circonstances historiques, état des mœurs et de l'opinion, biographie des auteurs, documents intimes, tels que journaux, lettres et conversations, il fait tout concourir avec discrétion pour donner une connaissance exacte. Je n'accepterais pas tous ses jugements : il n'y en a guère qui ne soient sérieusement fondés, et dont il ne faille retenir une partie, un aspect, en les contredisant.

R. P. G. Longhaye, de la C. de J. — **Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales.** *Deuxième période. Rationalisme. Romantisme.* Paris, Victor Retaux, 1901, in-18.

Je ne répéterai pas que le P. Longhaye a de l'esprit, du savoir et du style puisqu'il aperçoit de la malveillance dans ces constatations. Mais, puisqu'il ne souhaite pas meilleur éloge, je dirai encore qu'il prend son critérium littéraire dans le catéchisme, et que le but de son livre n'est pas la science, mais la foi. « J'avais l'ambition...., écrit-il, de contribuer, pour mon humble part, à rendre les croyants plus logiques, plus fermes contre la mode, contre le prestige du génie dévoyé, contre les surprises de leur propre imagination. » Ne cherchons donc pas dans ce livre l'histoire de la littérature : c'en est le contrepoison. Puisque la *situation de fait,* comme

dit M. Goyau, ne permet pas à l'Église de supprimer les œuvres de Hugo, Sand, Michelet, et puisqu'elle l'oblige même à ne pas en prescrire l'ignorance complète, il faut au moins que la condamnation accompagne la connaissance; et c'est à quoi le P. Longhaye emploie, s'il m'est permis de le dire sans l'offenser, son esprit, son savoir et son style. On pourrait dire que le plan de son ouvrage, déguisé sous la forme littéraire, est celui du *Syllabus :* énonciations de doctrine et façons de penser, et contradiction, censures, avec affirmation de l'unique et obligatoire vérité. M. Longhaye revient assez longuement sur Chateaubriand, à qui il refuse d'infliger l'épithète de *romantique*. Je suis tout à fait sur ce point de l'avis de la *Revue catholique belge* qui l'a contredit, en soutenant que Chateaubriand est le père du romantisme. Si l'on définit, avec le P. Longhaye, le romantisme par *orgueil* et *sensualisme*, je ne sais comment on peut éviter de reconnaître que Chateaubriand est encore mieux que le père, l'incarnation du romantisme. Nous qui ne voyons en lui qu'un précurseur, nous pouvons le faire, parce que nous mettons encore quelques petites choses en plus dans la définition du romantisme. Dans un chapitre sur Vigny, fort curieux et caractéristique de sa manière, le P. Longhaye conclut ainsi une analyse de la *Mort du loup* « Il est donc vrai, le dernier effort de l'*intellectualisme* stoïque est de remonter à la hauteur de l'animal. Eh! oui, « qui veut faire l'ange fait la bête »; c'est écrit depuis longtemps; et il est bon qu'on nous en répète l'aveu. » Qui donc a dit: « Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent; ils n'amassent rien dans des greniers, et votre père céleste les nourrit. » Vigny a assez le culte de l'esprit, de l'idée, pour n'avoir pas besoin, après avoir donné les animaux en exemple, d'ajouter comme l'auteur du *Sermon sur la montagne :* « Et ne valez-vous pas bien mieux qu'eux? »

Victor Hugo. — Postscriptum de ma vie. Paris, Calmann Lévy, 1901, in-8°.

Ce nouveau et avant-dernier volume des œuvres posthumes de V. Hugo contient un certain nombre de morceaux et de pensées en prose qui datent en général de l'exil. Cependant je relève un fragment politique daté du 17 février 1844. Les sujets traités se répartissent en deux catégories : les uns se rapportent à l'esthétique, les autres à la religion. La seconde partie est la moins intéressante : elle nous offre une nouvelle expression du déisme de V. Hugo, et de ses deux articles fondamentaux, l'âme immortelle et la réalité de Dieu. Quant à la première partie, rien n'est plus amusant que d'écouter Hugo rêver sur le beau, sur le goût, sur l'art : il a de prodigieuses inventions de mots, des développements extraordinairement riches de visions concrètes; et, si on sait convertir l'image en idées, repasser à l'abstraction suggestive de la forme, on trouvera souvent, sous toute cette splendeur verbale, les fines intuitions d'un grand artiste. Hugo se moque de l'histoire littéraire comme de la logique : il n'estime les faits comme les idées que par l'effet qu'ils peuvent rendre. Mais on n'a pas fait impunément les vers qu'il a faits, et il nous dit, par exemple sur la forme et son rapport à l'idée, des choses charmantes ou profondes. Au reste, poète, éternellement poète; qu'il ratiocine sur l'esthétique ou qu'il argumente sur la métaphysique, toutes ces pages font l'effet de canevas de poèmes; et cette prose déjà est souple, rythmée, élastique, chantante comme des vers. Elle est de son meilleur temps.

Alexandre Dumas, père, par **Hippolyte Parigot**. *Collection des Grands Écrivains français*. Paris, librairie Hachette, 1902, in-16.

J'imagine que ni Dumas père n'eût voulu être loué autrement, ni Dumas fils n'eût souhaité pour son père un autre éloge. M. Parigot nous apporte

une étude écrite de verve et toute chaude d'enthousiasme. Il a d'ailleurs étudié de fort près son sujet, et le lecteur se souvient sans doute d'une grosse thèse pleine d'érudition, à propos de laquelle mon excellent ami M. Parigot et moi nous nous sommes cordialement et vigoureusement chamaillés ici même. Je ne veux pas rentrer en campagne : que dirais-je de plus que ce que j'ai déjà dit? que je ne puis me monter à ce ton d'enthousiasme, et que vraiment M. Parigot nous surfait son auteur. Il est trop fin, trop homme de goût, trop artiste, pour ne pas voir, trop loyal critique pour ne pas marquer toutes les insuffisances, faiblesses et vulgarités de son dieu. Mais après avoir bien énoncé qu'il les voit, et paré le reproche de ne pas les dire, il se débarrasse avec rondeur de toutes ces constatations, et n'entonne qu'avec plus de force le cantique de l'admiration. Ne lui en cherchons pas chicane, puisqu'enfin tout y est, et prêtons-nous pour un moment à cet esprit endiablé, à cette fantaisie étourdissante : pour nous rendre le sang-froid et remettre les choses au point, cent pages de Dumas nous suffiront. Il y a d'ailleurs une chose que M. Parigot fait très adroitement et très justement dans son livre : c'est d'établir l'étroite corrélation de l'œuvre de Dumas père et des besoins sentimentaux et esthétiques du peuple français entre 1830 et 1870. Peut-être vaudrait-il mieux dire « bourgeoisie » que « peuple », la petite et la moyenne bourgeoisie toujours, et la grande par occasion; c'est la petite et la moyenne bourgeoisie qu'il atteint et qu'il satisfait, et en tout cas qu'il exprime, plus que la classe paysanne et la classe ouvrière. Le roman de Dumas est le pendant de l'histoire de Thiers : tous les deux *purgent* l'âme bourgeoise et *garde-nationale* du Français du milieu du siècle des passions héroïques et militaires. Du concierge au notaire, et du « calicot » au banquier, tous, comme dit M. Parigot, se donnent l'illusion de l'énergie; et les victoires de d'Artagnan les aident à apaiser en eux l'humiliation de Waterloo; ils font une si furieuse dépense d'action et de vaillance dans leurs lectures, qu'ils restent dans la réalité les plus pacifiques des hommes. Aristote a raison : ils sont *purgés* d'héroïsme. Dumas les a bercés de contes, de ces contes merveilleux qui endorment, et non excitent la force de l'âme. Et lui-même ne s'est-il pas donné aussi tout le premier l'illusion et l'énergie? J'admire par quel abus de mots on vient nous donner Dumas pour un homme d'action. Il a *rêvé* beaucoup d'actions, et d'impossibles actions : je me demande où il a vraiment agi. Car M. Parigot lui-même ne lui attribue pas la révolution de 1830. Personne, en ce XIX[e] siècle, n'a plus parlé ni plus écrit que Dumas : et parlé et écrit non de ces paroles ni de ces écrits qui sont des actes, mais simplement pour la joie, aussi pour l'argent. Appellerons-nous cela être homme d'action? Un point où je serais presque tenté de donner raison à M. Parigot, c'est quand il dit, avec une certaine appréhension que l'énormité du paradoxe nous fasse bondir : « Nul n'a mieux restitué la manière et le sentiment du XVII[e] siècle. » Assertion stupéfiante, et qui a pourtant une part de vérité. Je ferai, pour moi, une distinction : l'histoire et la philosophie de l'histoire du bon Dumas sont enfantines; le dessin de ses personnages, le langage et l'esprit dont il les dote, font rire ou souffrir; et c'est tout de même un manque outrageant de vérité que de faire parler le XVII[e] siècle en langage de calicots ou de concierges du XIX[e]. Mais il est un point que Dumas a vu, et que de plus savants, de plus grands que lui n'ont pas vu : c'est la sève encore brutale de ce XVII[e] siècle, la chaleur du sang, la turbulence énergique des âmes, la passion de l'action, des aventures et des risques, les coups hardis, voire médiocrement délicats, de l'ambition et de l'amour. Dumas a bien vu cela; et il y a de ce point de vue plus de vérité dans les *Trois mousquetaires* et *Vingt ans après*, que dans la *Société française au XVII[e] siècle* de M. Victor Cousin, et — pourquoi ne l'ajouterais-je pas? — dans tout ce qu'a dit de l'homme de salon ou de

cour du XVIIe siècle notre grand Taine, trop aveuglé par la politesse des œuvres littéraires, et qui n'a pas assez regardé la vie vraie sous la surface de l'esprit. C'est que Cousin lit Mlle de Scudery, Taine et Racine : Dumas, mieux inspiré, lit Tallemant; et la grossièreté même de son goût littéraire le sert quand il lit Mme de La Fayette; où Taine s'arrête à la finesse exquise des mots, Dumas, qui ne la sent guère, aperçoit la qualité réelle des actes, la forme vraie que les mots décorent. Si M. Parigot nous disait cela, j'y souscrirais sans hésitation. Pour me résumer, le livre de M. Parigot est tout à fait amusant; on y trouve de tout ce qui peut plaire, de l'enthousiasme, de l'humour, de la verve, de l'érudition, et même de la vérité.

Les Années de retraite de M. Guizot. Lettres à M. et Mme Charles Lenormant. Précédées d'une lettre de **Mgr de Cabrières,** évêque de Montpellier. Paris, librairie Hachette et Cie, 1902, in-16.

Parmi les collections de lettres qu'on publie chaque jour, j'en sais peu de plus intéressantes que cette correspondance de M. Guizot qui va de l'année 1848 à sa mort. Guizot s'y montre tout entier, avec sa belle tenue morale et son entêtement politique. On ne peut avoir que de l'estime, du respect, de la sympathie pour l'homme de famille. Mais quelle humilité, qui ne s'accuse jamais que pour se relever, et aux dépens d'autrui ! quel libéralisme, qui aboutit à sacrifier la liberté à l'ordre, et à soumettre l'orléanisme aux légitimistes et aux catholiques, en se faisant peut-être l'illusion de les absorber ! quel protestantisme qui s'applaudit d'exclure de la chaire un pasteur libéral au nom « de la liberté des auditeurs » ! Ceux-là seuls qui ne lisent pas le volume ou qui ne connaissent pas Guizot, s'étonneront que ces lettres nous soient présentées par un évêque. Quoique Guizot reste ferme en son calvinisme, quoiqu'il n'accepte pas l'idée catholique de la prière, son attitude prépare le triomphe, sinon réel, du moins logique de l'Église romaine. Si c'est là qu'aboutit le calvinisme, c'est Bossuet évidemment qui a raison, et c'est M. Brunetière en sa récente conférence de Genève. Et c'est Newmann qui a tracé la voie à suivre. Ces protestants-là ne sont plus séparés de Rome que par leurs préjugés et leurs rancunes. Mais il y en a d'autres.

L'Œuvre de Cherbuliez. Extraits choisis à l'usage de la jeunesse avec une notice sur la vie et les œuvres de l'auteur, par **Georges Meunier,** professeur de l'Université. Paris, librairie Hachette, 1901, in-12.

Peu d'œuvres se prêtent mieux que celle de Cherbuliez au découpage des extraits. C'était un homme d'esprit, intelligent, ayant le goût des idées et le sens du dialogue : n'étant pas taillé pour bâtir une grande œuvre d'art, il excellait à disserter avec humour, à choquer les doctrines et les idées dans des conversations piquantes. Il n'avait pas un talent à faire le *Père Goriot* ni *Madame Bovary;* mais de travailler dans le goût de l'*Homme aux quarante écus* ou de *Zadig*, c'était son affaire. C'est ainsi qu'on peut, en jetant à bas la charpente de ses grands romans, en retirer des débris exquis, lestes, courts, vifs dialogues, discussions narquoises, toutes sortes de rapides esquisses et d'idées curieuses. On nous rend ainsi le meilleur de Cherbuliez.

Henri Aimé. — Les Fragments de la vie radieuse, 1890-1900. Paris, éditions du Mercure de France, MCMI, in-8°.

Paul Claudel. — L'Arbre. Tête d'or. L'échange. Le repos du

septième jour. La ville. La jeune fille Violaine. Paris, Société du Mercure de France, MCMI, in-18.

Frédéric de France. — Métopes et triglyphes. Paris, Offenstadt frères, 1901, petit in-8°.

Joachim Gasquet. — L'Arbre et les Vents, poème. Paris, Félix Juven, 1901, in-18.

Virgile. — L'Énéide, traduite en vers français, par Alphée Motheau. Librairie académique Perrin et Cie, 1902, in-16.

Martin Paoli. — Les Flammes mortes. Paris, Alphonse Lemerre, MDCCCCI, in-18 jésus.

Étienne Renaud. — Amours barbares. Paris, Alphonse Lemerre, MDCCCCI, in-18 jésus.

Marcel Roland. — Les insomnies. Lettre-préface par Fernand Gregh. Paris, librairie Paul Ollendorff, 1901, in-16.

Gabriel Vicaire. — Au pays des ajoncs. Avant le soir. Paris, librairie Henri Leclerc, MDCCCCI, petit in-8°.

Voici le bataillon formidable et sacré des poètes. Dans les *Fragments de la vie radieuse*, de M. Henri Aimé, il y a, pour mon goût, trop peu de simplicité et de spontanéité, trop d'analyse, trop d'expression contournée et laborieuse, trop d'artifice à quêter et sertir les mots extraordinaires : la forme de l'alexandrin libéré qui a les préférences de M. Henri Aimé, demande plus d'abandon et de naïveté; c'est un contresens que d'y placer les vocables somptueux et rares du Parnasse. Çà et là des vers trouvés qui s'envolent. — L'*Arbre* de M. Paul Claudel est, si je puis me permettre d'user de ce mot, en prose. Ce sont cinq poèmes dramatiques symboliques, pleins d'intentions profondes qui se réalisent en formes, je l'avoue, déconcertantes. Les personnages parlent un langage éperdument lyrique; s'ils n'étaient des symboles, je dirais qu'ils sont bien bavards. J'ai peur que la tentative de M. Claudel ne nous montre surtout les défauts et en quelque sorte la caricature involontaire du symbolisme. — Il y a de tout dans le petit recueil de M. Frédéric de France : des vers impersonnels, évocateurs de l'héroïque antiquité, des vers éloquents, des vers intimes et recueillis. Les premiers sonnets pourraient être dédiés à M. de Heredia. L'invocation à Lamartine est une épître dans le goût de Musset. Inspiration incertaine, art peu sûr : mais du tempérament et de l'élan, une nature tourmentée de hautes inquiétudes. — L'*Arbre et les Vents*, de M. J. Gasquet, est sorti d'une longue et enthousiaste étude de V. Hugo. On pouvait choisir un moins bon maître. Malheureusement M. Gasquet en a été opprimé. Ses vers ont quelque chose de déjà vu, qui date. C'est du V. Hugo, moins les cimes et les éclairs, les envolées et les frissons. Mais les tics y sont, et la prolixité. Et parfois cela donne la sensation de Barbier plus que de Hugo. Il faut que M. Gasquet se débarbouille de la couleur de son maître, et nous fasse voir son vrai visage dans un prochain recueil. — Est-ce un bon moyen de nous faire goûter Virgile que de le traduire en vers contemporains de Voltaire et de La Harpe? La traduction consciencieuse de M. Motheau ne pourra satisfaire que les lecteurs que Chénier inquiète et qui se cabrent devant les *Odes* de Victor Hugo. Mais à ceux-là Delille ne suffisait-il pas? — M. Martin Paoli, dans ses *Flammes mortes*, nous dit une vieille chanson en vers traditionnels. Mais ses vers chantent. L'inspiration est sincère, intime. M. Paoli a pris ses maîtres dans le Parnasse, et M. Sully Prud'homme, par son idéalisme, par la

méditation sentimentale de la vie intérieure, l'a surtout retenu. — M. Étienne Renaud nous dit des *Amours barbares*, qui sont parfois de jolis amours bien frisés. Ces vers sont de quelqu'un qui tâtonne et cherche sa voie : il me semble qu'il la trouve par moments, dans l'abandon aux suggestions du pays cévenol, quand il traduit en vers rudes et vigoureux soit le réalisme humble de la vie paysanne, soit la leçon idéaliste de la montagne, du Rhône et du mistral. — Mon ami Gregh a raison : M. Marcel Roland, dans ses *Maximes*, est trop Verlainien, trop, non parce que le modèle est mal choisi, mais parce que le pastiche est trop complet, et trop adroit. A la fin, M. Roland se libère un peu, non sans retomber parfois de Verlaine en Hugo (le geste du semeur). C'est égal : M. Gregh a encore raison, M. Roland a un réel talent. Il fabrique ici son instrument : attendons sa prochaine chanson. — Et voici enfin des vers rafraîchissants, les derniers vers de ce pauvre Gabriel Vicaire. Dans le premier des recueils, le *Pays des ajoncs*, c'est la Bretagne, où cette âme charmante et naïve, imprégnée de simplicité rustique et séculaire, devait se sentir à l'aise et en sympathie, encore qu'elle réduise trop la farouche âpreté, la grandeur sauvage, la tristesse immense du pays breton à la grâce modeste de sa nature bressane. C'est une âme fine et claire comme une enluminure de missel; tout l'univers, en la traversant, s'allège, s'effile et s'éclaircit. Le charme est le même dans le second recueil, *Avant le soir*, fait de pièces de circonstance, dont deux, la *Nuit* et l'*Alouette*, marquent bien le caractère et les limites de cet aimable poète.

Fernand Gregh. — La Fenêtre ouverte. Pages sur V. Hugo, P. Verlaine, G. Rodenbach, H. de Régnier, Anatole France, E. Zola, G. de Maupassant, G. d'Annunzio, Paul Hervieu, F. de Curel, O. Mirbeau, G. de Porto-Riche, E. Rostand, Saint-Saëns, etc., suivies de divers Essais et Poèmes en prose. Paris, Bibliothèque Charpentier, in 18, 1901.

La Fenêtre ouverte, cela veut dire que le poète qu'est M. Gregh ne s'enferme pas, ne se replie pas, ne se *roule* pas en lui-même, dans le subjectivisme du lyrique absolu : il ouvre sa fenêtre aux bruits, à la vie du dehors; et il reçoit le *non-moi* en son *moi*. Tout simplement M. Gregh nous apporte ses impressions littéraires : elles sont fines, délicates, intenses comme sa poésie.

Georges Maze-Sencier. — Les Vies closes. Études d'âmes. *La Boétie. Hégésippe Moreau. Dovalle. Escousse. Lebras. Maurice de Guérin. Alfred Tonnellé. Henri Regnault. Le Prince Impérial. Charles Read. Marie Bashkirtseff.* Librairie académique Perrin et C[ie], 1902, in-16.

Études un peu molles, d'un genre ambigu, entre la biographie et la méditation morale. Ce sont, à vrai dire, des *exemples moralisés*.

Carlyle. — Cathédrales d'autrefois et moines d'aujourd'hui. *Passé et Présent.* Traduction de **Camille Bos.** Introduction par **Jean Izoulet**, professeur de philosophie sociale au Collège de France, *sur l'impérialisme anglais*. Paris, éditions de la *Revue blanche*, 1901.

Il eût plutôt appartenu à mon collaborateur M. Léon Morel de rendre compte de cet ouvrage. Puisque pourtant les éditeurs me l'ont adressé, j'en

dirai un mot. On voit avec plaisir passer en français un des plus fameux ouvrages de Carlyle, un vigoureux réquisitoire contre la société industrielle et les théories économiques du radicalisme anglais. « Ce n'est pas de mourir, ni même de mourir de faim, qui rend un homme malheureux; bien des hommes sont morts, tous les hommes mourront.... Mais c'est de vivre misérable sans savoir pourquoi; de travailler rudement et pourtant de ne rien gagner; d'avoir le cœur brisé, d'être las et pourtant de se sentir isolé, sans lien avec personne, pris dans le cercle d'un froid et universel *laissez-faire*, c'est de mourir lentement, tout le temps de la vie, emprisonné dans une injustice infinie, sourde, morte » — Carlyle ajoute, et je me reprocherais de retrancher cet indice littéraire « ainsi que dans les flancs maudits d'un taureau de Phalaris ». Voilà tout le livre en une phrase. Le développement est poussé avec une puissance d'imagination, tour à tour éloquente, raisonneuse, lyrique, humoristique, qui fait de l'ouvrage un frère anglais de la *Légende des siècles* ou des *Misérables :* la première partie — évocation des moines d'Edmondsbury — est un tableau de « légende des siècles »: la seconde — le Mammonisme contemporain — est un appel à la justice pour les « misérables ». Je ne sais pourquoi on a relégué au second plan le titre simple et expressif de Carlyle (*Passé et Présent*), pour lui en substituer un autre, pompeux, criard et inexact. C'est outrer Carlyle : mais est-il de ces écrivains auxquels il soit utile de donner du ton?

Georges Goyau. — Autour du catholicisme social. *Deuxième série.* Perrin et C[ie], 1901, in-16.

Parmi les ennemis de la démocratie laïque, qui ne reconnaît de maîtres que la raison et la science, il en est peu de plus passionnés que M. Georges Goyau, mais il en est peu de plus intelligents. Il met une forte érudition historique au service d'un rude talent de controverse. Aussi la lecture de ses articles et de ses livres est-elle instructive, pour ceux d'abord qui croient comme lui, mais plus encore pour ceux qui ne partagent pas ses idées. M. Goyau ne veut plus de ces catholiques réservés, qui limitent leur religion à leur conscience privée, et à l'affaire de leur salut propre. « Leur catholicisme.... est un catholicisme qui porte une date et une marque : il porte la date et la marque d'une période où l'on était féru de laïcisation.... Le catholicisme social qui prétend faire intervenir les droits et les actes de la morale chrétienne dans le régime du travail, dans le régime agraire, dans le régime de la spéculation, est une réaction décisive contre le concept de laïcisation de la société. » Dans le catholicisme, M. Goyau trouve l'idée d'une société terrestre précédant et préparant celle de là-haut, et dans laquelle le *vouloir de Dieu* est « la règle constante, non seulement des rapports de l'âme avec Dieu, mais des rapports fraternels de tous les hommes entre eux. » Or comme c'est à l'Église seule qu'il appartient de définir la volonté de Dieu, il apparaît que le catholicisme social, coupant avec Léon XIII le lien qui en notre pays a depuis un siècle amarré l'Église au corps mort de la monarchie, la débarrasse en outre de toutes les entraves que depuis Philippe le Bel le pouvoir civil a mises à son action. L'Église n'est plus l'administration du culte, chargée d'un service qui a son temps et son ressort : elle reprend sa fonction et son esprit d'hégémonie sociale; elle embrasse, domine et dirige tous les modes de l'activité individuelle et publique. Elle est la forme du corps social. C'est le rêve théocratique du moyen âge que reprend le catholicisme social; seulement ce n'est pas en formules monarchiques qu'il le réalise, comme au temps du Saint-Empire et des royautés féodales : c'est en formules démocratiques, ainsi qu'il sied à notre lendemain de la grande Révolution, et que l'exige la concurrence du collectivisme. M. Goyau explique encore que « la situation de fait où se trouve actuellement notre société,

ne permet pas aux gouvernements de prêter une sanction pratique aux droits de la vérité absolue; de là résulte la reconnaissance de la liberté des cultes, de la liberté de conscience. Lamennais considérait comme un insurpassable idéal le fonctionnement de ces libertés; il s'en félicitait *a priori* au nom de considérants philosophiques, au lieu de soutenir, simplement, qu'elles étaient provisoirement imposées, *a posteriori*, par l'évolution de l'histoire ». En sorte que le jour où *la situation de fait* permettra à l'Église de contraindre les gouvernements à *prêter une sanction pratique aux droits de la vérité absolue*, la liberté de conscience, la liberté des cultes, ces concessions *provisoires*, auront tôt fait de disparaître. Autre avis à ceux que le mot de *démocratie chrétienne* ou inquiéterait ou séduirait (selon les tempéraments) : « Il serait condamnable, dit le pape, de détourner à un sens politique le terme de démocratie chrétienne. Sans doute la démocratie chrétienne, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire; mais dans les circonstances actuelles, il ne le faut employer qu'en lui ôtant tout sens politique et en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. » Ainsi la démocratie chrétienne est réalisable dans le tsarisme comme dans la féodalité; et ce n'est au fond que le principe de la charité chrétienne qu'elle nous apporte. Mais alors pourquoi cette équivoque étiquette? Cependant M. Goyau accepte la *situation de fait* que crée en France la démocratie politique, et c'est sur le terrain de la réforme sociale par l'organisation politique du suffrage universel et par l'intervention de l'État dans l'ordre économique, qu'il veut porter résolument l'action catholique. Il n'a que mépris et désaveu pour les républicains libéraux « parce qu'ils marchent à l'encontre de l'évolution démocratique ». Et lui aussi, se rencontrant avec les radicaux et les socialistes, nous dit que le « libéralisme », doctrine de progrès autrefois, est aujourd'hui la doctrine de la réaction. « Ces libéraux, qui considéraient le *Syllabus* comme un acte d'hostilité au progrès, sont aujourd'hui passés à l'arrière-garde du progrès. » On voit par ces échantillons quel profit il y a à suivre M. Goyau dans ses ardentes apologies du catholicisme social.

Opportunité, par **Mgr Spalding**, évêque de Peoria aux États-Unis, traduit de l'anglais et augmenté d'une notice avec autorisation de l'auteur par **l'abbé Félix Klein**, professeur à l'Institut catholique de Paris. 2e éd. Paris, P. Lethielleux, in-18.

M. l'abbé Klein nous offre six discours de Mgr Spalding qui sont un des documents les plus curieux qu'on puisse voir sur le catholicisme américain. « Toute vérité est orthodoxe, dit Mgr Spalding, qu'elle nous vienne de la révélation confirmée par la voie infaillible de l'Église, ou qu'elle nous arrive sous la forme d'une connaissance certaine et scientifique... Quiconque s'efforce d'élever l'humanité entière, en lui donnant la possibilité de vivre une vie plus libre et plus humaine, celui-là, qu'il en ait ou non conscience, est l'ouvrier de la cause du Christ pour le salut des hommes (p. 96-97) — La théologie n'est-elle pas, comme les autres sciences, tenue d'accepter l'autorité des faits?... Le fait par excellence, c'est la vie, et cela seul est vrai, dans la meilleure acception du mot, qui favorise la vie dans son développement, sa joie, sa force, sa liberté et sa permanence. Tout ce qui diminue, arrête ou affaiblit la vie, est un mal (p. 110-111). — La religion catholique cessera de plus en plus d'être une puissance dans le monde, si les catholiques eux-mêmes ne reprennent plus de vie morale et intellectuelle. Il leur faut comprendre qu'il est plus important pour eux de faire le bien que de le faire d'une certaine manière, plus nécessaire pour eux de penser que

de penser uniformément... Tout ce qui sert au progrès de l'humanité favorise la religion chrétienne, qui est le culte de Dieu en esprit et en vérité... tous les faits sont sacrés, puisque la vérité est sacrée (p. 158-159). — Ici l'Église vit et agit en vertu de son propre pouvoir, sans posséder ni désirer le soutien de l'État, sans regretter les privilèges qui, à d'autres époques, résultaient des conditions sociales différentes des nôtres. Nous voudrions obtenir ces privilèges que nous ne le pourrions pas; et, si nous les obtenions, ils nous seraient plus nuisibles qu'utiles. Il nous suffit des droits communs, des droits qui, dans un pays libre, appartiennent à tous : la liberté d'enseigner, d'écrire, d'organiser nos œuvres et d'adorer Dieu. La liberté, sans doute, a ses inconvénients et même ses dangers, mais l'atmosphère qu'elle crée est comme l'air natal des grandes âmes; où elle n'est pas, manque toujours ce qui fait le plus d'honneur à l'homme (p. 178). — Le séminaire a pour but de préparer les jeunes gens à l'exercice convenable des fonctions générales du sacerdoce... Ni en Amérique ni ailleurs, le séminaire n'est proprement une école de culture intellectuelle, et c'est une illusion de s'imaginer qu'il le devienne jamais. Sa mission est d'enseigner une certaine mesure de connaissances professionnelles, de préparer ses élèves à remplir avec plus ou moins d'habileté le rôle de catéchistes, de rubricistes et de casuistes. Il est fait pour cela; s'il en résulte un progrès intellectuel, c'est par surcroît et par accident... Cette haute culture de l'esprit..., c'est à l'Université, non pas au séminaire qu'on peut la recevoir (p. 246-248). » Un discours a été consacré, en 1899, à combattre l'impérialisme et l'esprit de conquête, à distinguer le faux patriotisme et le véritable: « Il est un amour supérieur à celui de la patrie, c'est l'amour de la vérité, de la justice, de la droiture. Et celui-là seul est digne du nom de patriote, qui est décidé à subir le blâme, la ruine, l'éloignement de ses amis, plutôt que de trahir la vérité, la justice, la droiture (p. 275). — Pour nous..., la nationalité a cessé d'être la limite des sympathies individuelles (p. 278). — Pourquoi posséder Cuba? nous n'en avons pas besoin... Pour la conserver, il faudra augmenter notre armée et notre marine, nous laisser entraîner graduellement vers un militarisme qui menacera nos plus chères institutions (p. 291). » Il y a dans ce catholicisme moderne une vie intense, une énergie, une générosité, une ouverture dont il est impossible de n'être pas frappé. Mais est-ce encore un catholicisme? Je comprends l'effarement d'une partie de notre clergé devant cet américanisme. Exception faite de quelques rares formules, et de certaine jouissance esthétique du culte qui s'indique à un ou deux endroits, un protestant ne parlerait pas autrement que ce prélat. J'entends bien qu'il dit : « Nous restons fermement attachés au principe d'autorité (p. 98). La raison et l'autorité ne sont pas en antagonisme: il n'est pas au contraire d'autorité légitime que la raison n'approuve (p. 161). » Mais autorité, dogme, tradition, Église, Rome, sont des mots absents ou des mots sans vertu dans son discours : aucune de ces notions n'y est fondamentale et vivante. La religion se réduit vraiment à l'Évangile et au Christ, à la vie du cœur en communion avec l'idéal chrétien. De même que nos libres penseurs et plus d'un théologien calviniste sont chez nous tout portés à la « mentalité » catholique, de même ce catholique américain participe éminemment à la « mentalité » protestante. Il accepte sans doute tout le catholicisme: mais il l'accepte pour ne pas s'en embarrasser, pour le « remiser », si je puis dire, bien vite, et ne fait guère usage de ce qui pour notre clergé en est l'essentiel. Est-ce tactique? est-ce nature? Nature, sans aucun doute: l'accent est profondément sincère. Je ne me charge pas d'expliquer comment il peut concilier la doctrine de Rome, sinon en n'y pensant pas, avec les principes de la civilisation moderne, la liberté, la raison et la science; mais le fait est qu'il y adhère, non du bout des lèvres,

et provisoirement, comme à un fait dont on subit la nécessité, tant qu'on ne peut s'y soustraire ou le supprimer, mais du cœur, et comme à un heureux et noble progrès. On conçoit le peu de défiance et même la faveur que peut trouver ce catholicisme aux Etats-Unis: en pays de protestantisme, la philosophie de la croyance (p. 314-315), qui paraît faible au libre-penseur, redevient forte, le principe de croire en la réalité de Dieu étant accordé d'avance. Mais on se demande si le terme nécessaire où aboutira le catholicisme américain ne sera pas un symbolisme qui ne laissera subsister que la beauté esthétique et la signification morale des mystères, et la réduction de la notion d'Eglise à celles d'association et de fédération d'associations. Sans qu'on en vienne là expressément, les choses pourront se passer, et, en dépit de toutes les protestations, se passent déjà parfois comme si on en était venu là.

Henri Thédenat, membre de l'Institut. — *Une carrière universitaire*. **Jean-Félix Nourrisson**, membre de l'Institut, 1825-1899. Librairie Albert Fontemoing, 1901, in-18.

Quelques lettres intéressantes, parmi beaucoup d'insignifiantes, de Barante, de Cousin, de Guizot, du P. Gratry, etc., relèvent cette biographie assez incolore d'un estimable universitaire. Le talent du biographe n'est pas en cause, mais la matière était pauvre. Une très pieuse illusion d'amitié a persuadé à M. Thédenat d'élever une statue, quand un médaillon aurait suffi.

Fables et légendes du Japon, par **Claudius Ferrand**. 2e *édition*. Tokio, Imprimerie de la Tsukiji, type Famdry, 1901.

Il y a dans ce livre des récits assez curieux et qui peuvent amuser des enfants. L'ouvrage se vend au profit d'une mission catholique du Japon : je pense que les très impartiales réflexions de M. Weulersse sur l'œuvre des missionnaires en Chine peuvent s'appliquer à leurs confrères japonais.

Maxime Gorky. — **Les déchus**. Le ménage Orlov. Les ex-hommes. Traduits par **S. Kikina** et **P.-G. La Chesnais**. Paris, Société du Mercure de France, MCMI, in-18.

Dmitri Merejkowsky. — **La Résurrection des dieux** (Léonard de Vinci). Roman. Traduction et Préface de **S.-M. Persky**. Librairie académique Perrin et Cie, 1902.

La réputation de Maxime Gorky n'est plus à faire. Personne n'a plus puissamment étudié « les misérables » de la société russe d'aujourd'hui : avec moins d'illusion et plus de sympathie, et un sentiment plus grave de la responsabilité sociale dans cette déchéance. Le ménage Orlov est un chef-d'œuvre pathétique et profond. — Pour l'autre romancier russe dont son traducteur nous atteste le succès en son pays, je l'aime moins. Cette *résurrection des dieux* me paraît surtout avoir les défauts du roman historique et je crois que quiconque saura se débrouiller ou s'intéresser dans cette confuse évocation de tout un siècle, aura assez de force intellectuelle ou d'imagination pour se donner, par de vrais livres d'histoire, la vision du passé. Au point de culture esthétique où est parvenu aujourd'hui le public qui lit, l'intermédiaire de la forme romanesque peut souvent être supprimé : le lecteur est capable d'extraire et de former ses sensations d'art par son activité propre, opérant sur les récits historiques, et principalement sur les documents originaux, intelligemment classés, commentés et encadrés par l'historien.

Tor Hedberg. — Gerhard Grim. Traduction de **G. Levy-Ulmann.** Édition de la *Revue d'Art dramatique*, 1901.

M. Gaston Levy-Ulmann analyse l'étrange « poème dramatique mêlé de vers » que M. Tor Hedberg a donné en 1897 et qui fut représenté l'année suivante avec éclat à Stockholm, et il nous en traduit les principales scènes. L'œuvre est certainement d'un poète. Une scène est particulièrement puissante : celle où Gerhard Grim hypnotise son fils adoptif. Il y a là un emploi neuf et heureux d'une récente acquisition de la science, dont la valeur à la fois poétique et dramatique est mise en lumière d'une façon poignante. M. Levy-Ulmann a fait précéder sa traduction d'une notice sur Tor Hedberg qu'on voudrait seulement moins sommaire : nous avons si peu d'informations exactes sur le mouvement littéraire des pays scandinaves.

G. Weulersse. — Chine ancienne et nouvelle. Impressions et reflexions. Librairie Armand Colin, 1902, in-18.

Les impressions sont d'un homme qui sait voir et conter. Mais elles valent surtout pour nous disposer à avoir confiance dans les réflexions. En ces réflexions consiste la valeur originale du livre. Je crois n'avoir rien lu de plus impartial, de plus complet, de plus instructif sur la question chinoise, et l'intérêt français dans cette question. Le point délicat des missionnaires et de leurs écoles est traité avec une modération, une largeur de vues, qui n'en rendent que plus fortes les conclusions de M. Weulersse en faveur de l'établissement d'écoles françaises laïques, seules capables de faire accepter aux Chinois la civilisation européenne.

Notes sur l'Enseignement secondaire, par **Henry Michel.** Paris, Hachette et C[ie], 1902, in-18.

Sous ce titre modeste, c'est une sorte d'histoire critique des essais de réforme tentés depuis vingt ans que nous offre M. Henry Michel. On sait avec quelle compétence, quelle intelligence philosophique, quelle conviction libérale il traite ces questions, d'une manière originale et propre, très discrète et pas du tout timide. Il abonde en idées, et il a le soin de les éprouver aux réalités. Il y a beaucoup à apprendre dans la lecture de son livre. Sur bien des points, je donnerais raison à M. Michel, avec plus ou moins de nuances, et tour à tour d'atténuations et de renforcements. Il y a un point où je ne puis le suivre : c'est dans sa conception du caractère essentiel de l'enseignement secondaire qui, selon lui, doit être esthétique pour ne pas être utilitaire. D'abord on peut enseigner des choses utiles autrement que d'une façon utilitaire. Puis l'enseignement esthétique est quelque chose d'exquis et de supérieur, mais qui suppose au préalable une formation intellectuelle et morale que seules aujourd'hui peuvent donner des études scientifiquement conduites (je ne dis pas l'étude des sciences). La capacité de connaître et de rechercher le vrai en quelque ordre que ce soit, ne peut s'acquérir que par l'éducation scientifique : la culture esthétique ne la donne pas. Il me paraît tout à fait déraisonnable et dangereux de faire consister dans l'éducation esthétique, dans le développement du sentiment littéraire, l'œuvre essentielle de l'enseignement secondaire, quand les enfants qui le reçoivent n'ont d'ailleurs aucune doctrine ou croyance qui donne une base à leur vie morale, ni aucune méthode qui leur serve à trouver cette base. Pour l'acquisition des idées générales, s'il est vrai qu'aujourd'hui nous ne les imposons plus par la force de l'autorité, ni ne les implantons plus par la surprise de l'habitude, si elles n'ont de valeur que par la libre adhésion de l'esprit qui les reçoit, donc doit les contrôler, comment peut-on en séparer la transmission de l'apprentissage des méthodes, par lesquelles seules le

contrôle sera possible? Et où se familiarisera-t-on avec les méthodes, si ce n'est dans l'étude scientifique? Méthodes analytiques, expérimentales. critiques, tous les moyens d'aller au vrai et toutes les garanties contre l'erreur que la raison humaine a constituées par l'observation des conditions de la recherche dans les différents domaines, tout cela doit concourir à former l'esprit clair, exact, capable de se faire en toute occasion une connaissance précise pour régler ensuite son action sur sa connaissance. Voilà la formation qui de plus en plus me paraît essentielle au temps où nous vivons. Et si nous lançons dans la circulation un peu moins d'*esthètes*, de *littérateurs*, et d'avocats, médecins, politiciens qui feront leur métier en littérateurs et en esthètes, mus par l'amour de la gloire (traduisons par le désir d'arriver), les choses n'en iront pas pis en ce pays.

Maurice Faure, vice-président de la Chambre des députés. — **Pour l'Université républicaine.** Discours et opinions. 1899-1901. Paris, Édouard Cornély, 1901, in-12.

L'Université doit de la reconnaissance à M. Maurice Faure, qui, plusieurs fois rapporteur du budget de l'Instruction publique, s'est placé à la chambre au premier rang de nos défenseurs. Ce sont de braves et vaillants discours que ceux qu'il a prononcés soit pour venger l'Enseignement de l'État d'attaques injustifiées, et marquer la nécessité de ramener la concurrence effrénée de l'enseignement libre dans les limites que la loi, la justice, et l'intérêt démocratique ont fixées; soit pour plaider la cause des instituteurs, que recommandent les deux titres des services et des besoins. M. Maurice Faure est de ceux sur qui l'Université a le droit de compter au Parlement, pour l'aider dans le double effort qu'elle a aujourd'hui à faire, effort contre les ennemis extérieurs qui poursuivent en elle l'esprit de la science et de la démocratie, effort contre elle-même, contre les habitudes routinières et les préjugés chéris qui l'ont empêchée de développer encore en elle autant qu'il faudrait l'esprit scientifique et démocratique, et de réaliser une complète adaptation aux besoins ou à l'idéal de la société actuelle.

Essai d'histoire critique de l'Instruction primaire en France, de 1789 jusqu'à nos jours, par **Eugène Brouard**, inspecteur général honoraire de l'Instruction primaire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Paris, librairie Hachette et Cie, 1901, in-8°.

Ouvrage utile, qui offre l'histoire succincte et cependant complète de notre instruction primaire. Il faut louer M. Brouard d'avoir regardé au delà de toutes les lois, jusqu'à la vie, et de nous avoir donné quelques extraits de rapports et de documents par lesquels on saisit les réalités, la condition des écoles et des maîtres à certaines époques. Après avoir suivi chronologiquement le développement de la législation scolaire, M. Brouard a classé analytiquement les principaux textes qui règlent actuellement la matière, rendant ainsi son livre doublement pratique. Je ne puis suivre M. Brouard dans le regret qu'il exprime de la multiplicité et de l'incohérence de ces lois. Évidemment une loi unique et synthétique serait plus belle à l'œil. Mais cette confusion, cette dispersion, ce développement lent, intermittent, incertain, c'est la vie. Cela prouve que toutes ces lois sont nées du besoin et se sont adaptées au moment. C'est à notre esprit de dégager l'orientation générale et les grandes lignes, et à ce besoin à la fois logique et pratique, le dernier chapitre de M. Brouard comme le recueil de Pichard répondent. Ne nous plaignons pas d'avoir trop peu de géométrie et d'abstraction dans nos lois. — M. Pichard cite ce conseil de Voltaire : « *Mentez, mentez, mes amis : il*

en reste toujours quelque chose. » Voltaire a dit : « Mentez, mentez, mes amis : je vous le rendrai dans l'occasion. » (A Thieriot, 21 oct. 1736). M. Aulard a fort bien établi, à propos d'une thèse récente, le sens et la portée de ce propos. Il s'agissait de l'*Enfant Prodigue*, que Voltaire était aussi fermement décidé à ne pas reconnaître que Saint-Cyran le *Petrus Aurelius*. Il invoqua en s'amusant un principe de casuistique : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal : c'est une très grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. » Et c'est après cela, et sur le même ton qu'il lâchait le scandaleux conseil : « Mentez, mentez, mes amis. » Il ne faut pas ériger une gaminerie en théorie positive.

Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres. XIV. **Mélanges d'étymologie française**, par **Antoine Thomas**, professeur de littérature du moyen âge et philologie romane à la Faculté. Paris, Félix Alcan, 1902, in-8°.

Je ne puis que signaler ces mélanges d'étymologie française : le nom de M. Antoine Thomas les recommande assez; un éloge de ma part n'y ajouterait rien, et je n'ai pas la compétence qui me permettrait de discuter. Dans une courte préface, M. Antoine Thomas nous dit quelques mots rapides et excellents sur sa méthode. « Je la vénère (la phonétique) et j'observe ses lois religieusement; j'espère cependant ne pas tomber dans la superstition.... Les lois ne trompent pas, mais nous pouvons nous tromper sur leur compte.... Les lois une fois élaborées ont un caractère absolu. Personne n'en doute. Mais il se peut que sur un point ou sur un autre, la période d'élaboration ne soit jamais close. »

Lope de Vega. — Arte nuevo de hacer comedias en este tiempo, publié et annoté par **Alfred Morel-Fatio,** directeur adjoint à l'École des Hautes-Études (Extrait du *Bulletin hispanique* d'octobre. Décembre 1901). Bordeaux et Paris, 1901, in-8°.

Excellente édition, qui sera utile à ceux même qu'intéresse seulement l'histoire du théâtre français.

Coleccion de autos, farsas y coloquios del siglo XVI, publiées par **Léo Rouanet**. T. III. Barcelone et Madrid, 1901, in-12.

L'éloge de cette publication n'est plus à faire. On trouvera dans ce volume 30 pièces, dont 6 *autos*, deux *coloquios*, et 22 *farsas :* celles-ci font la partie la plus curieuse de ce recueil. Plusieurs contiennent des attaques contre les luthériens. D'autre part, en lisant ce genre de comédies, il est impossible de ne pas penser à celles qu'a laissées Marguerite de Navarre : on a l'impression souvent que c'est bien le même art.

GUSTAVE LANSON.

PHILOSOPHIE

Charles Renouvier. — Les dilemmes de la Métaphysique pure. Paris, Félix Alcan, 1901, 283 p. in-8°. — **Histoire et Solution des problèmes métaphysiques.** Paris, Félix Alcan, 1901, 477 p. in-8°. — **Uchronie (L'utopie dans l'histoire)**, 2e édition. Paris, Félix Alcan, 1901, 413 p. in-8°.

A maintes reprises, M. Charles Renouvier a essayé de dégager de l'histoire des problèmes philosophiques les questions principales, celles qui, suivant lui, obligent les esprits à une option sans compromis; et pour éclairer ce choix indispensable, il s'est appliqué à définir en des séries de formules antithétiques les deux grandes espèces de solutions contradictoires par lesquelles les philosophes ont répondu à ces questions. — Dans l'*Année philosophique* de 1868, il traitait « de quelques questions qu'on ne peut éviter »; et ces questions, ramenées à trois, étaient celles de l'Infini, de la Substance et de la Liberté : questions d'ailleurs tellement connexes entre elles, « qu'un résultat de ce travail sera d'établir qu'elles n'en forment à bien dire qu'une seule et ne donnent lieu qu'à deux doctrines opposées tant en elles-mêmes que dans l'histoire de la philosophie vue de haut et convenablement systématisée. » C'était entre la philosophie de l'Infini et celle du Fini que se posait l'alternative essentielle. — Dans les articles de la *Critique religieuse*, parus à partir de 1883, qui ont servi à former l'*Esquisse d'une classification systématique des doctrines philosophiques*, M. Renouvier distinguait six oppositions fondamentales, marquées par les six paires de termes suivantes : la Chose, l'Idée; l'Infini, le Fini; l'Évolution, la Création; la Nécessité, la Liberté; le Bonheur, le Devoir; l'Évidence, la Croyance; et il faisait ressortir, au début, avec une grande vigueur le caractère analytique de ce groupement des doctrines en thèses et en antithèses irréductibles, par contraste avec le caractère synthétique de la reconstruction hegelienne, fondée sur la notion d'un développement antinomique et d'une identité conciliatrice, également nécessaires, des systèmes. — Aujourd'hui, avec une précision plus stricte, M. Renouvier extrait des doctrines métaphysiques, anciennes et modernes, les cinq dilemmes suivants : 1° La série universelle des phénomènes, conditionnés les uns par les autres, doit se terminer à un être premier, relatif à ce monde phénoménal, et définissable par des relations qui soient des formes ou des lois de notre connaissance. Ou bien elle se termine à un être en soi, inconditionné et nécessaire, sans relations intrinsèques ou extrinsèques qui en rendent la nature définissable pour l'entendement. 2° Une substance est un sujet logique de qualités et de relations définissables, se rapportant en droit ou pouvant se rapporter en fait à ce sujet. Une substance est un être en soi, et, à ce titre, le siège indéfinissable de relations afférentes à des classes ou à des groupes de phénomènes liés entre eux. 3° Toute composition réelle de parties distinctes réelles forme un tout déterminé qui est le nombre fini de ces parties composantes considérées comme des unités. Il existe des quantités concrètes dont les parties réelles et réellement distinctes ne forment pas des touts et des nombres déterminés. 4° Il est des phénomènes qui ne sont pas entièrement, ou sous tous les rapports, prédéterminés par leurs antécédents et leurs circonstances; il est des actes qui sont ou des actes délibérés d'option entre des déterminations possibles, ou des variations spontanées dans les fonctions élémentaires des corps. Tout phénomène est entièrement déterminé par le fait de ses antécédents et de ses circonstances, qui constituent

un ordre regressif de conditions nécessaires. 5° Toute idée est une représentation, toute représentation un fait de conscience; la conscience, comme loi, est le principe de la connaissance, de l'être connaissable aussi bien que de l'être connaissant; la personne est une conscience douée du pouvoir d'être en partie la cause de ses idées. La conscience et la personne sont des produits du monde conçu comme Chose en soi. Être universel et nécessaire. — Les thèses et les antithèses, ainsi présentées, forment respectivement, bien qu'elles se soient au cours de l'histoire étrangement amalgamées, deux corps de doctrines, qui se soutiennent, l'un par une adhésion entière, l'autre par une opposition plus ou moins explicite au principe de relativité. Ce principe, qui décide du sens dans lequel doit s'opérer l'option, comporte que toute connaissance, et par suite toute existence réelle ne peut être atteinte qu'à l'aide de relations, n'est en elle-même qu'un système de relations. Peut-on cependant se fier uniquement à la force logique de ce principe? M. Renouvier, évidemment inspiré ici par ses idées sur le rôle de la volonté dans l'affirmation, estime que le développement purement abstrait des dilemmes ne créerait peut-être pas en fin de compte une alternative pour des consciences, s'il n'aboutissait pas à des formules capables de les intéresser pratiquement et de les faire intervenir, en dehors de tout dogmatisme préconçu, dans le parti à prendre. De là la pensée, que le dilemme de la liberté et du déterminisme présente le point de scission le plus favorable, non seulement à la reconstitution logique des synthèses opposées de théories, mais encore au sentiment d'un choix à faire et à la position personnelle d'une croyance motivée. De là l'importance maintenue au fameux argument de Lequier, considéré d'ailleurs non pas comme un moyen de réfuter le déterminisme par le scepticisme qui en serait la conséquence, mais comme une façon d'apprécier la situation logique et morale faite au penseur par chacune des deux hypothèses en présence, indémontrables rigoureusement : nécessité ou liberté. Il y a donc, semble-t-il, pour éclairer le choix, deux critères, un critère logique, qui est le principe de la relativité, et un critère moral, qui est le principe de la libre personnalité. Or, ce qui semble rendre possible l'union du sentiment de la liberté avec la considération intellectuelle de l'alternative, c'est sans doute la théorie de la conscience conçue à la fois comme sujet de relations et comme pouvoir de détermination autonome : resterait à savoir si ces deux aspects de la conscience nous présentent bien une même conscience, sans que les conditions logiques du développement de la pensée subordonnent entièrement leur validité propre aux conditions pratiques de la croyance personnelle. En d'autres termes, le rapport du *pratique* et du *logique* dans la conscience nous paraît exiger une définition, s'il se peut, encore plus complète.

Pour expliquer les thèses et les antithèses des dilemmes, M. Renouvier avait dû introduire par fragments et en raccourci les grandes doctrines philosophiques. Il a eu l'heureuse idée d'en reprendre l'exposé d'une façon plus abondante, plus complète et plus régulière dans son *Histoire et Solution des problèmes métaphysiques*. Nous n'avons pas évidemment là l'histoire de la philosophie, impersonnelle et objective, qui en France nous manque tant. Par ses idées directrices, par ses procédés d'arrangement, par le choix des éléments caractéristiques des doctrines, l'ouvrage est trop naturellement orienté vers le néo-criticisme de la conclusion; il est bien surtout, comme le déclare M. Renouvier, le complément des *Dilemmes*. Mais pour peu qu'on ait étudié le *Manuel de philosophie ancienne* et la *Philosophie analytique de l'histoire*, on sait à quel point la richesse et la précision des connaissances se trouvent liées chez M. Renouvier à sa puissance d'invention et d'organisation philosophique : ce livre-ci en apporte, en tout cas, l'indiscutable témoignage. Certains chapitres, ceux qui concernent les théologies infini-

tistes, Descartes, Locke, Berkeley, Hume, sont particulièrement pénétrants. Il est à noter que l'exposé de Kant souligne avec une insistance singulière les défauts du Kantisme et laisse moins de place à l'approbation qu'à la critique. Par contre-coup, M. Renouvier qui, dans sa *Nouvelle Monadologie*, avait plus étroitement rattaché sa pensée à celle de Leibniz, la rattache volontiers ici à celle de Descartes : il essaie de montrer que les divers moments de la doctrine néo-criticiste reproduisent ceux de la doctrine cartésienne, dès qu'il est entendu que l'évidence des idées claires et distinctes est remplacée par la croyance rationnelle.

En même temps qu'il donnait par ses deux nouveaux livres la preuve de son infatigable vigueur d'esprit, M. Renouvier rééditait son curieux ouvrage, *Uchronie*. Cette *Esquisse apocryphe du développement de la civilisation européenne tel qu'il n'a pas été, tel qu'il aurait pu être*, destinée à rendre sensible l'ambiguïté possible des actions humaines, est, comme on le sait, une sorte de mythe, qui au lieu de se jouer, comme les mythes des anciens philosophes, dans le monde invisible, se joue dans le monde de l'histoire et en fait dépendre certains premiers événements de l'initiative du libre arbitre. On ne peut qu'admirer la grande ingéniosité d'invention qu'il a fallu pour donner un contenu concret à cette longue fiction. Mais parmi les ouvrages de M. Renouvier actuellement épuisés, les trois premiers *Essais de critique générale* et la *Science de la morale* eussent été peut-être plus urgents à rééditer.

Louis Prat. — Le Mystère de Platon. Aglaophamos. Avec une préface de **Ch. Renouvier.** Paris, Alcan, 1901, 215 p. in-8°.

M. Prat inaugure par ce livre une série de dialogues dans lesquels il met aux prises, sous des noms de personnages anciens, des doctrines qui divisent les philosophes d'aujourd'hui. Nous avons dans Eudoxos un représentant du positivisme scientifique, dans Kalliklès un représentant du dilettantisme ironique et bienveillant, dans Aglaophamos un représentant de l'esprit théocratique, dans Platon enfin un représentant du rationalisme métaphysique et moral, devenu seulement plus conscient, en ce qui concerne les spéculations sur l'âme et la destinée humaine, de l'illégitimité des démonstrations dogmatiques absolues et des droits de la simple probabilité, un néo-criticiste, pour tout dire. Quelque intéressantes, quelque habiles surtout que soient certaines parties de ce dialogue, on reste tout de même déconcerté par l'abus des formules indirectes et détournées que les nécessités du pastiche imposent. M. Renouvier, dans sa *Préface*, explique à merveille le rôle que peut jouer le dialogue dans l'exposé et la discussion des idées philosophiques : il approprie aux tendances de la pensée criticiste un genre qui pouvait tout d'abord, semble-t-il, être aussi bien réclamé par l'esprit éclectique et syncrétique. Il ne s'agit pas de présenter, sous des noms divers, les éléments abstraits d'une doctrine conciliatrice, mais de développer, pour chacun des personnages, les motifs vivants et personnels par lesquels il se fait et se justifie à lui-même sa croyance. Ceci étant, le dialogue philosophique doit-il, par le souci de garder d'anciens décors et d'anciennes formes de langage, s'asservir à une sorte d'archéologie littéraire ?

Ch. Seignobos. — La Méthode historique appliquée aux sciences sociales. Paris, Félix Alcan, 1901, 322 p. in-8°.

On sait avec quelle rigueur minutieuse M. Seignobos, dans le livre qu'il a publié avec M. Ch.-V. Langlois, *Introduction aux études historiques*, a tâché de définir les méthodes de l'histoire. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, s'il rappelle tout naturellement les analyses et les idées critiques de ce précédent

travail, ne fait pas cependant avec lui double emploi : d'abord parce qu'il apporte certains compléments utiles et même certaines rectifications intéressantes, ensuite parce qu'il a pour principal objet de faire rentrer sous les lois de la méthode historique l'ensemble des sciences sociales. Il se caractérise, négativement, par une profonde aversion pour toute métaphysique, pour la métaphysique explicite, bien entendu, qui subordonne l'étude des phénomènes sociaux à des croyances transcendantes, mais aussi pour cette métaphysique plus ou moins implicite, plus dangereuse actuellement pour la science parce qu'elle s'essaie à en revêtir les apparences, qui abuse de prétendues similitudes, veut découvrir immédiatement en tout l'unité, croit déterminer des causes plus profondes en usant de termes plus généraux; M. Seignobos dénonce impitoyablement tout ce réalisme de la crédulité savante, aussi inexact et plus artificiel que celui de la crédulité spontanée. « Tout système qui, pour expliquer la solidarité entre les diverses espèces de phénomènes sociaux, commence par admettre l'unité de la vie sociale, repose sur un besoin métaphysique d'unité contraire aux conditions de la méthode scientifique. On n'a pas le droit d'admettre *a priori* l'unité des phénomènes, pas plus en science sociale qu'en chimie. » p. 269. Le livre se caractérise, positivement, par un effort, d'une intensité et d'une continuité singulières, pour tâcher de saisir, par une réduction graduelle de toutes les causes d'illusion, le résidu vrai qui dans les documents résiste à la critique, et qui doit toujours être en fin de compte, non une chose ou une notion indéterminée, mais un état psychologiquement représentable. S'il y a des cas dans lesquels on peut se rapprocher de la vérité ou y atteindre, il ne faut pas cependant perdre de vue la nature subjective des faits que l'on cherche à connaître, ni des procédés par lesquels on s'applique à les saisir. C'est ainsi que, d'un côté, des faits matériels ne sont des faits sociaux que par des phénomènes internes qui leur communiquent ce caractère : les faits politiques impliquent l'idée de l'obéissance à un même centre ou de la solidarité avec les mêmes hommes; les faits économiques impliquent certaines idées sur l'appropriation, l'échange, la valeur. C'est ainsi que, d'un autre côté, l'analyse opère, ici non pas sur des choses réelles, mais sur les représentations qu'on s'en fait : on est obligé de s'imaginer les hommes, les objets, les actes, les motifs que l'on étudie. Par conséquent il n'y a pas d'histoire sans psychologie ; c'est de la psychologie que M. Seignobos a tiré toute son argumentation nominaliste; c'est de la psychologie qu'il tire sa méthode d'interprétation par analogie. « On imagine une humanité analogue à celle que l'on connaît, c'est-à-dire des hommes et des objets analogues, unis entre eux par des rapports analogues. On commence ainsi par une affirmation *a priori* des caractères et des rapports généraux de l'humanité. C'est pourquoi il entre forcément une part d'*a priori* dans toute science documentaire. » p. 120.

On comprend de la sorte le genre de critique par lequel M. Seignobos réfute les théories biologiques, évolutionnistes, sociologiques, matérialistes de l'histoire. C'est de la critique radicale, qui porte sur les conceptes fondamentaux de ces théories, et en fait ressortir l'inadéquation inévitable aux faits donnés ou l'abusive extension ; il faut signaler particulièrement l'examen des images confuses ou des notions artificiellement abstraites qui servent à composer l'idée d'évolution historique ou l'interprétation économique de l'histoire selon les marxistes. La critique de ces systèmes laisse le champ libre pour tâcher d'expliquer avec une précision concrète le lien entre l'histoire sociale et les autres histoires, l'action des faits humains individuels sur les faits sociaux, l'action des faits humains collectifs sur la vie sociale. La *Conclusion* remet l'histoire sociale sous la dépendance des autres histoires, en rappelant que les faits sociaux ne sont les conditions nécessaires des

autres faits historiques que dans un sens négatif, non dans un sens positif.

L'ouvrage est animé d'un esprit de probité scientifique qui empêche l'attention d'être rebutée par la minutie indispensable de l'analyse. Il ne peut être que très profitable aux philosophes par la contribution qu'il apporte à la méthodologie des sciences historiques et sociales. Si d'aventure il décourage quelques-uns de nos « sociologues », je connais des gens qui s'en consoleront, et je crois bien que l'auteur s'en applaudira.

G. Tarde. — L'Opinion et la foule. Paris, Félix Alcan, 1901, 226 p. in-8°.

L'étude de la foule, telle qu'elle a été généralement comprise dans ces derniers temps, paraissait mettre en évidence des caractères spécifiquement sociologiques, réfractaires à l'analyse du psychologue. On sait, d'autre part, à quel point M. Tarde répugne à toute conception d'une réalité collective qui existerait en dehors ou au-dessus des individus, à toute théorie qui substantialise les groupements humains et les dote de vertus irréductibles. Il s'est appliqué à vérifier sur un sujet qui leur semblait d'abord hostile ses manières de voir ordinaires. Le livre est dominé par une distinction subtilement et vigoureusement établie : celle de la foule et du public. Tandis que la foule est un agrégat surtout physique, formé d'individus en contact immédiat, le public est une association toute mentale d'individus qui peuvent être physiquement séparés ; et M. Tarde montre comment l'action du public, moins intermittente, plus cohérente et en un sens plus spirituelle, prévaut de plus en plus sur l'action des foules. Analysant les causes et les moyens qui contribuent à la formation du public, il signale comme cause principale la presse, et sur le rôle de la presse, sur le rapport qu'elle a avec les individus plus ou moins façonnés par elle, sur l'instrument qu'elle est pour les conducteurs d'esprits, il abonde en observations originales et pénétrantes, comme aussi sur ce moyen de créer l'opinion et de la répandre, qui est la conversation. M. Tarde estime qu'une histoire complète de la conversation chez tous les peuples et à tous les âges serait un document de science sociale du plus haut intérêt : à défaut de cette histoire, il fournit, notamment sur le rôle politique et économique de la conversation, de très suggestives remarques. La richesse et l'ingéniosité du détail ne laissent pas toujours suivre aisément la direction de la pensée ; mais nous savons à quoi elles tendent et elles servent : à ramener toujours à des commencements individuels toutes ces influences unilatérales ou réciproques, qui, par la multiplicité et la complexité des actions qu'elles mettent en jeu, apparaissent d'abord comme des forces d'ensemble indécomposables. Par là peut-être M. Tarde s'interdit d'aboutir à ce que l'on pourrait appeler exactement des lois ; il nous offre plutôt des façons générales de nous représenter les relations des individus dans la vie sociale, et il nous invite surtout à ne jamais faire dépendre ces relations que d'états psychologiquement déterminables. De là la constante nouveauté de son effort pour découvrir directement ou par analogie dans tel fait singulier l'origine des faits sociaux qui ont été arbitrairement, selon lui, schématisés en entités massives. De là aussi la disposition à ne pas enfermer dans un jugement unique la formule de ce que valent pour la société telles coutumes, telles croyances, tels désirs, tels groupements : c'est ainsi que le rôle de la foule n'est pas estimé dans un sens exclusivement pessimiste pas plus que celui du public ne l'est dans un sens exclusivement optimiste ; c'est ainsi encore que dans l'étude consacrée aux sectes criminelles, la complicité du milieu dans le délit de groupe ressort avec plus de force qu'on ne l'eût présumé d'après les tendances de l'auteur.

Dr Georges Dumas. — La tristesse et la joie. Paris, Félix Alcan, 1900, 426 p. in-8°.

Il a été rendu compte, dans cette *Revue* (juin 1900) de la soutenance des thèses de M. Dumas. Mais on n'a pu alors indiquer, de la thèse française sur *la tristesse et la joie*, que les parties qui avaient été soumises à la discussion. Il y a lieu d'exposer plus directement la méthode et les idées générales du livre. L'étude qu'a tentée M. Dumas est une étude analytique, c'est-à-dire qu'elle exclut délibérément toute explication par des facteurs empruntés à l'évolution; c'est une étude mécaniste qui n'a d'autre but que de répondre en termes précis à la question : qu'est-ce que la tristesse? qu'est-ce que la joie? C'est une étude expérimentale, mais qui préfère à la méthode des moyennes et aux comparaisons d'un même état chez des individus différents la méthode de notation en quelque sorte singulière et les comparaisons d'états affectifs divers chez un même individu. Or ce qui permet d'user de ces derniers procédés, ce sont ces cas de *folie circulaire*, dont l'analyse clinique a été exactement faite par Baillarger, Falret, Ritti, et qui nous fournissent de véritables expériences de laboratoire, le malade passant alternativement par deux états tout à fait contraires, abattu et triste dans le premier, excité et joyeux dans le second. La description de plusieurs de ces cas, qui occupe une bonne partie du livre, est faite avec une extrême précision de détails ; c'est une suite de procès-verbaux dressés sans autre préoccupation que celle de l'exactitude scientifique. Si de ce que sont la tristesse et la joie morbides on peut conclure à la tristesse et à la joie normales, c'est en vertu de ce postulat, d'ailleurs vraisemblablement très juste, qu'une émotion reste la même, qu'elle dépende d'une cause normale ou d'une cause morbide.

L'étude de la tristesse s'appuie sur une distinction que M. Ribot avait déjà présentée entre la tristesse passive, sans réactions, et la tristesse active, avec réactions. Ce qui constitue la tristesse passive, c'est un sentiment d'impuissance et de résignation, accompagné d'une impuissance véritable de la pensée, c'est aussi un isolement moral et un besoin d'isolement, résultat de la diminution de la vie de relation. Ce qui constitue la tristesse active, ce sont, outre ces caractères de la tristesse passive, un état de névralgie psychique, ainsi qu'un délire provoqué par la douleur morale et réagissant sur elle. M. Dumas essaie de distinguer symétriquement deux espèces de joies, une joie passive et une joie avec excitation ; mais il doit reconnaître que la différence ne peut être aussi profonde, car il entre de l'excitation dans les deux espèces de joies. A un point de vue psycho-physiologique, la tristesse passive est caractérisée par une anémie périphérique, un ralentissement du cœur et de la respiration ; la joie est caractérisée par une hypérémie périphérique, une accélération du cœur et de la respiration; or, la souffrance aiguë est caractérisée par les mêmes symptômes que la joie, ce qui donne à supposer que l'excitation chronique ne suffit pas à différencier la joie de la tristesse. A un point de vue psycho-chimique, la dépression mélancolique est caractérisée par une diminution des combustions, et il se trouve que la mélancolie active l'est également, tandis que l'excitation agréable est caractérisée par une augmentation des combustions : ici donc nous avons, pour distinguer la joie de la tristesse active, un signe de grande valeur, étant donnée l'importance de la nutrition. A un point de vue psycho-physique (ce dernier mot étant pris dans un sens large, différent de celui que lui ont donné Fechner et son école), la mélancolie passive est caractérisée par une hypothermie marquée, la mélancolie par une hypothermie légère, l'excitation agréable par une hypothermie légère ou marquée. A un point de vue psycho-mécanique, la dépression mélancolique

est caractérisée par une diminution des mouvements dans tous les sens, la tristesse active par une augmentation momentanée de forces, qui dissimule sous des expressions motrices nouvelles les expressions de la mélancolie passive; la joie est caractérisée par une hyperactivité musculaire qui se spécifie par un mécanisme plus psychologique, à mesure qu'il y a plaisir moral. Il faut se reporter au livre pour bien apercevoir la riche variété d'observations, comme aussi l'ingéniosité des procédés qui ont permis de déterminer ces divers caractères.

Sur la nature de la tristesse et de la joie, M. Dumas, tout en marquant ses préférences pour la théorie physiologique, qu'il distingue d'ailleurs de la théorie périphérique, ne laisse pas de faire une place à la théorie intellectualiste. Les représentants de la théorie physiologique ont eu le tort, d'après lui, de négliger l'origine et les formes représentatives du sentiment. Dans le cas de tristesse active, c'est bien à la représentation qu'est due la désorganisation mentale qui précède et détermine les contre-coups de l'organisme. Il est vrai que M. Dumas considère la représentation, non comme une force vive, mais comme une expression mentale qui tire sa puissance et sa valeur des tendances qui la provoquent ou qu'elle provoque. Mais on se demande parfois si sa pensée ne s'accommoderait pas du dualisme des théories, si elle ne jugerait pas plus directe ou plus commode, au moins pour certaines formes aiguës du plaisir et de la douleur morale, l'interprétation intellectualiste, qui attribue une efficacité causale à la représentation. Il est en tout cas visible que M. Dumas ne veut imposer aucun système préconçu à l'expérience, et qu'ayant acquis un sentiment vif de la complexité des faits psychiques, il se tient en garde contre les explications trop simples. Son livre est un apport considérable dans l'œuvre de la psychologie expérimentale française.

Dr Paul Sollier. — Le problème de la mémoire. Essai de psycho-mécanique. Paris, Alcan, 1900, 218 p. in-8°.

Le sens dans lequel M. Sollier poursuit une explication de la mémoire permet de comprendre la stupeur avec laquelle il a considéré les idées de M. Bergson : mais sa critique eût pu être tout de même ici plus directe et moins superficielle. Elle ne manque pas, en revanche, d'une certaine pénétration quand elle signale certaines lacunes ou difficultés des théories physiologiques ordinaires de la mémoire. Parmi les théories qu'introduit pour son compte M. Sollier, on remarque surtout celles qui ont trait à la différence des centres de réception et des centres d'aperception, du cerveau organique et du cerveau psychique. M. Sollier compare la conservation des souvenirs au fait de l'aimantation et l'ensemble des phénomènes de mémoire aux phénomènes de résonance électrique; bien que parfois il reconnaisse que ces comparaisons ne doivent pas être prises tout à fait à la lettre, il ne s'en sert pas moins pour conclure « que le problème de l'âme n'est probablement au fond qu'un problème de physique et de mécanique ». On saisit bien ici sur le vif l'illusion qui consiste à prendre pour de la science une certaine imagerie.

Th. Ribot. — Essai sur l'imagination créatrice. Paris, Alcan, 1900, 304 p. in-8°.

Après la *Psychologie de l'attention*, la *Psychologie des sentiments* et l'*Evolution des idées générales*, l'*Essai sur l'imagination créatrice* vient remplir pour sa part la promesse qu'a faite M. Ribot et qui sera, espérons-le, intégralement tenue, d'aborder successivement toutes les questions principales de la psychologie. Ce livre-ci a pour premier mérite de combler une

lacune. Tandis que les nombreux travaux sur les images de diverses sortes, visuelles, acoustiques, tactiques, motrices, convergeaient vers une détermination précise de ce qu'il faut entendre par imagination reproductrice, l'imagination créatrice, probablement parce qu'elle est restée à peu prés inaccessible à l'expérimentation proprement dite, a peu tenté les psychologues. Mais les procédés objectifs en psychologie peuvent être de plus d'une espèce, et c'est certainement un des grands intérêts des derniers livres de M. Ribot que d'avoir introduit dans les études psychologiques une plus libre variété de méthodes. Ici plus qu'ailleurs cette souplesse d'esprit était requise et n'a pas manqué. L'*Introduction* insiste sur la nature motrice de l'imagination et tâche d'établir, en se fondant sur des analogies de développement, que l'imagination est dans l'ordre intellectuel l'équivalent de la volonté. La première partie, la partie *analytique*, résout l'imagination créatrice en ses facteurs : le facteur intellectuel qui, sous sa forme principale, est la pensée par analogie; le facteur émotionnel, qui est l'ensemble des besoins, des tendances. des désirs: le facteur inconscient, qui se manifeste par la soudaineté et l'impersonnalité de l'inspiration, et qui ne représente sans doute qu'un mode d'action, difficile à expliquer, des deux autres facteurs; le principe d'unité, qui sous le nom d'idéal, organise les images. est, par sa force d'obsession, très semblable à l'idée fixe et souvent indiscernable d'elle. La seconde partie, la partie *génétique*, suit l'imagination dans son développement, des formes les plus humbles aux plus complexes, des animaux à l'enfant, de l'homme primitif et créateur de mythes à l'artiste et au savant; on trouve là en abondance de ces remarques brèves et caractéristiques, comme excelle à en user M. Ribot, particulièrement sur le rôle du jeu chez l'animal et chez l'enfant, sur cette double action de tout animer et de tout qualifier qui constitue le mythe, sur l'évolution différente des mythes explicatifs et des mythes non explicatifs, sur le mécanisme de la création chez les grands inventeurs et la précocité de leur vocation; le développement de l'imagination paraît pouvoir être ramené à cette loi empirique : l'imagination créatrice, dans son évolution complète, parcourt deux périodes séparées par une phase critique, autrement dit une période d'autonomie ou d'efflorescence, un moment critique, une période de constitution définitive qui présente plusieurs aspects. La troisième partie, la partie *concrète*, est consacrée, non plus à l'imagination, mais aux imaginatifs, c'est-à-dire aux principaux types d'imagination que l'observation nous révèle. M. Ribot distingue l'imagination plastique, l'imagination diffluente, l'imagination mystique, l'imagination scientifique et mécanique, l'imagination commerciale, l'imagination utopique; c'est dans l'étude de deux espèces d'imaginations bien diverses, l'imagination pratique d'une part, l'imagination diffluente de l'autre, avec les abstraits émotionnels qu'elle suppose, qu'apparaissent peut-être les vues les plus neuves. En rappelant dans sa *Conclusion* que la « spontanéité créatrice » se résout en besoins, tendances et désirs, M. Ribot établit les degrés de la vie imaginative, qui se marquent d'abord par la quantité des images spontanées, puis par la quantité et l'intensité, puis par la quantité, l'intensité et la durée, enfin par une systématisation complète et permanente qui rapproche l'imaginatif du fou. — La sobriété élégante et l'agilité de la langue qu'écrit M. Ribot ajoutent encore, surtout en un pareil sujet, à l'intérêt de ses analyses et de ses explications.

F. Paulhan. — Psychologie de l'invention. Paris, Alcan, 1901, 184 p. in-18.

Ceux qui connaissent les précédents travaux de M. Paulhan ne s'étonneront pas qu'il ait voulu montrer dans l'invention un cas important de systématisation mentale; mais ce qu'il dit quelque part du développement

ultérieur d'une idée neuve, qui consiste non pas en un simple prolongement mécanique, mais en une série plus ou moins régulière d'innovations de détail, vaut pour la façon dont il applique ses thèses générales à son sujet. Il considère d'abord la création intellectuelle dans son rapport avec l'individu; il montre comment elle est une synthèse nouvelle, plus ou moins nettement pressentie, plus ou moins complètement préparée par les systèmes psychiques préexistants, plus ou moins indépendante aussi des excitations occasionnelles; il étudie les divers rapports qu'elle a avec les phénomènes affectifs, le jeu varié d'éléments psychiques qu'elle suppose, la part d'imitation et même de routine qu'elle comprend. Il n'analyse pas dans l'abstrait; il multiplie volontiers les anecdotes typiques, surtout celles qui relatent des confidences d'artistes et d'inventeurs. L'intérêt du livre se ramasse surtout dans la seconde partie, quand M. Paulhan se demande ce que devient et comment se détermine l'idée neuve : il distingue trois sortes de développements de l'invention : il y a le développement par évolution, que caractérisent l'augmentation du nombre des éléments du système et l'harmonie plus grande des relations qui les unissent; il y a le développement par transformation, qui profite de l'indétermination du système initial pour changer la première forme en une autre, le roman en pièce de théâtre, qui modifie les proportions premières et même l'idée directrice de l'œuvre entrevue; il y a le développement par déviation, qui conduit aux digressions, aux hors-d'œuvre, qui établit à côté du centre principal d'autres centres plus ou moins indépendants de systématisation. Il va sans dire, du reste, qu'évolution, transformation et déviation souvent s'impliquent, la finalité de l'esprit n'étant pas soumise à une logique abstraite. L'invention ressemble plutôt à la vie; encore serait-il inexact de l'assimiler à l'acte de l'instinct; car la spontanéité en est moins immédiatement harmonieuse, entravée qu'elle est souvent par des conflits inévitables; et ce sont précisément les dissociations d'idées, les ruptures d'habitudes qu'elle exige, qui la rendent si irrégulière, si fortuite. On s'aperçoit ainsi en fin de compte que le sujet de l'invention était un sujet privilégié pour l'application des thèses générales de M. Paulhan : l'atomisme téléologique par lequel il rend compte de la vie mentale, lui permet d'expliquer, d'un côté, par l'indépendance des éléments psychiques, l'extrême variété des combinaisons qu'ils comportent et l'obstacle qu'ils opposent souvent à l'éclosion de la synthèse nouvelle, d'un autre côté, par la loi de finalité immanente, la tendance constante à des formes d'organisation plus complètes dans l'ensemble ou dans le détail, à ce titre nouvelles et souvent imprévues.

E. Grosse. — Les débuts de l'art. Traduit de l'allemand par **E. Dirr.** Introduction par **L. Marillier.** Paris, Alcan, 1902, 139 p. in-8°.

Il était utile qu'une traduction française vînt vulgariser chez nous le livre de M. Ernest Grosse, en même temps que le genre de recherches qu'il expose. M. Grosse présente son travail comme un essai, et il peut le présenter comme tel, non pas à cause de l'insuffisance de l'effort, mais à cause de la nouveauté de l'œuvre. Il nous offre en effet une des premières tentatives sérieuses qui aient été faites pour enlever à la spéculation pure et pour confier à la science l'explication de l'art. Or, pour arriver à comprendre scientifiquement l'art des peuples civilisés, il juge nécessaire de déterminer la nature et les conditions de l'art des peuples primitifs, et à cette détermination ce n'est ni l'histoire, ni la préhistoire, mais l'ethnographie qu'il fait servir. Théoriquement les difficultés de la méthode ethnologique pour cet usage particulier sont grandes, au point de paraître même insolubles; pra-

tiquement elles s'atténuent par ce fait, que l'art primitif, très éloigné du nôtre, est, en revanche, très simple. Avant d'entrer dans le détail de son étude, M. Grosse essaie de définir le concept, généralement si vague, de peuple primitif, et il le définit par la forme de la production : or la forme de la production la plus élémentaire est la chasse et la cueillette des plantes; ce sont donc les peuples chasseurs et ramasseurs de plantes qui sont exclusivement adoptés comme types de primitifs. Quelle que soit la valeur de ce critère, contre lequel les exagérations de Buckle et de l'École marxiste nous ont mis en défiance, les limites dans lesquelles M. Grosse l'emploie permettent sans doute qu'on lui en fasse le crédit. En tous cas, ce qui dans son livre inspire une pleine confiance, c'est la façon prudente autant que pénétrante dont il discerne et interprète l'art primitif; on ne peut naturellement résumer ici tout ce qu'il nous apprend sur ces premières formes d'art, sur la parure, l'art ornementaire, la sculpture, la peinture, la danse, la poésie, la musique : tous ces chapitres valent, non pas seulement par la précision critique du savoir, mais encore par l'élégance et le tour alerte de l'exposition. Ce qui ressort bien, c'est que les produits artistiques des divers peuples chasseurs sont extrêmement uniformes : par là l'unité de l'art primitif est en contraste avec la diversité des races primitives. Ce qui ressort bien encore, c'est que l'art, à ses débuts, a été nettement réaliste, visant seulement à représenter de façon exacte les principaux faits de l'existence journalière. A l'exception de la musique, tous les arts permettent de reconnaître l'influence directe ou indirecte qu'exerce sur le choix de leurs matériaux et de leurs sujets la vie errante et pauvre des chasseurs; c'est ainsi que la reproduction fidèle, par la peinture ou la sculpture, des formes animales et humaines, dans lesquelles ils excellent, est la manifestation des facultés que devaient spécialement développer chez eux les nécessités de la lutte pour l'existence. D'un autre côté, il apparaît que les arts primitifs réagissent sur la vie primitive de diverses façons; l'art ornementaire développe la technique, tout en recevant d'elle des influences qu'a ingénieusement signalées M. Grosse; la parure et la danse jouent un rôle considérable dans les rapports des sexes, la parure, qui effraye l'ennemi, la poésie, la danse et la musique, qui encouragent le guerrier, augmentent la force de cohésion ou de résistance du groupe social. Aussi la fonction sociale de l'art est originaire, et le développement de la civilisation n'a fait qu'accroître cette fonction, tout en modifiant selon les temps les proportions dans lesquelles les divers arts y concourent.

Puisqu'il est question de M. Grosse, je signale volontiers un autre livre de lui tout récent, *Kunstwissenschaftliche Studien* (Tubingen, Mohr, 1900), qui contient d'intéressantes études sur l'essence de l'art, la création artistique, l'âme de l'artiste, le rapport de l'art avec la race, etc... ; et puisqu'il est question des origines de l'art, je signale encore le beau livre, également récent, de M. Yrjö Hirn, *The origins of art* (London, Macmillan, 1900), qui continue les recherches sociologiques de M. Grosse en les complétant par des théories psychologiques voisines de celles de Baldwin et de Marshall.

Paul Souriau. — L'imagination de l'artiste. Paris, Hachette, 1901, 288 p. in-16.

M. Paul Souriau, qui nous a déjà donné plusieurs ouvrages d'esthétique, étudie dans celui-ci l'imagination comme faculté maîtresse de l'artiste. Il en a exclu de parti-pris toute psychologie analytique abstraite pour s'appliquer surtout à vérifier et à préciser, par des analyses de cas et d'exemples concrets empruntés à la peinture, à la sculpture et à l'art décoratif, le rôle de l'imagination sous sa double forme, comme puissance d'évoquer les images

de la nature, comme puissance d'élaborer des images nouvelles. Une large documentation, de curieux détails, une élégance soutenue de style renouvellent des thèses qui ont le bon goût de ne se signaler par aucun paradoxe. Ce que M. Souriau veut surtout mettre en lumière, c'est l'insuffisance de la conception réaliste qui prétend vouer l'art à l'imitation stricte. En étudiant l'imagination simplement représentative, il a maintes fois l'occasion de marquer la part d'invention qui entre en elle, de discerner la poésie qui s'élabore dans la pure vision des choses, dès que celle-ci est vive et forte. Il a à ce propos des descriptions fines du symbolisme des couleurs et du symbolisme des images, ramenant ce dernier à trois espèces principales : le symbolisme par exemple typique, le symbolisme par personnification, le symbolisme par transposition. L'étude de l'imagination inventive porte sur les procédés d'invention technique, ainsi que sur les formes d'invention plastiques par lesquelles l'artiste transforme les images de la nature et les pousse de degré en degré jusqu'à l'idéal, parfois surnaturel et surhumain, jusqu'à la convention et à la fantaisie. Sans méconnaître les nécessités de l'éducation technique et du métier, elle manifeste une prédilection vive pour les grands imaginatifs et réclame éloquemment contre tout apprentissage d'école qui opprime l'esprit d'invention et ajourne les manifestations de l'initiative personnelle.

Théodore Wechniakoff. — Savants, penseurs et artistes. Publié par les soins de **Raphaël Petrucci**. Paris, Alcan, 1899, 221 p. in-18.

Dans ces notes qui ont pour objet de fonder sur des caractères empruntés à la biologie et à la pathologie comparées une classification de types de savants, de penseurs et d'artistes, on trouvera peut-être plus d'une remarque qui, après une première surprise, paraîtra plus plausible et semblera même pénétrante ; mais la clarté manque souvent et l'arbitraire abonde. La façon dont l'auteur représente ou classe des hommes tels que Darwin, Pasteur, Léonard de Vinci, Hume, Aug. Comte, Lotze, Fechner, Lagrange, Laplace, Breughel, Al. de Humboldt, etc... dépend de l'idée souvent assez partiale qu'il se fait de la portée de leurs œuvres : quant à l'information biographique et psychologique qui serait nécessaire, elle est très incomplète et visiblement peu sûre.

Amédée Matagrin. — Essai sur l'esthétique de Lotze. Paris, Alcan, 1901, 166 p. in-18.

M. Matagrin a raison de dire que la philosophie de Lotze est moins connue en France qu'elle ne devrait l'être ; il a donc jugé à propos de nous donner une analyse des *Grundzüge der Æsthetik* publiés par Rehnisch. Mais son travail ne paraît pas répondre parfaitement à son intention ; il ne détermine pas avec une suffisante précision ce qui appartient à Lotze, ce qui distingue son esthétique de celle de Kant et de celle de Hegel, et dans l'effort même pour être exact se trahit une inexpérience encore grande. Puisque Lotze n'a pu pousser la publication de son *Système de philosophie* jusqu'à l'Esthétique, son *Histoire de l'Esthétique en Allemagne* fournissait des indications et des ressources dont M. Matagrin n'a pas fait assez usage.

Lucie Félix-Faure. — Newman. Sa vie et ses œuvres. Paris, Perrin, 1901, 308 p. in-16.

M[lle] Lucie Faure s'est proposé dans ce livre d'étudier moins le mouvement d'Oxford que la physionomie intime de Newman ; elle montre bien comment

le souci de reconstituer dans l'anglicanisme une tradition, de soigner la liturgie et de faire respecter le *Prayer Book*, de répandre la doctrine de la Succession apostolique amena Newman de l'anglicanisme au catholicisme; elle discerne avec une grande finesse les motifs psychologiques ainsi que les phases successives de sa conversion, tout ce qu'il y eut, en son âme, d'énergie et de poésie mêlées. La seconde partie du livre est consacrée à l'explication des œuvres de Newmann : elle néglige volontairement tout ce qui aurait un caractère trop abstrait pour montrer surtout la personne dans son enseignement, ses travaux, ses idées. Cependant, malgré sa brièveté, l'analyse des deux grands ouvrages philosophiques de Newman, l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne* et la *Grammaire de l'assentiment*, est exacte; elle fait suffisamment ressortir l'importance qu'a prise dans l'Église, depuis Newman, l'idée du développement des dogmes, et elle nous explique bien la distinction de l'assentiment notionnel et de l'assentiment réel par laquelle Newman réduisait la fonction du pur entendement. D'une façon générale, l'auteur se plaît à signaler l'influence directe ou indirecte que l'esprit de Newman exerce, et tout ce qu'il faut continuer à en attendre.

Albert Bazaillas. — La crise de la croyance. Paris, Perrin, 307 p. in-16.

Le livre de M. Bazaillas est formé essentiellement de trois études, l'une sur Ollé-Laprune, l'autre sur Newman, la troisième sur Balfour; il contient en outre un avertissement et une conclusion qui indiquent le rapport de ces trois études à une théorie générale ou plutôt à une conception de la croyance. L'étude sur Ollé-Laprune est, des trois, la plus développée, la plus riche en traits caractéristiques, la plus directement inspirée par un sentiment profond de sympathie intellectuelle et morale; on sent que c'est d'elle que le livre est sorti; les autres portent la marque d'une curiosité très en éveil, mais plus libre et moins émue. De la pensée philosophique d'Ollé-Laprune, ce que M. Bazaillas dégage admirablement, c'est le rapport qu'elle établit entre la certitude et la vie, c'est l'appel qu'elle adresse à toute la personne, ce sont les fruits qu'elle promet à l'expérience humaine intégrale, ce sont les limites qu'elle oppose aux prétentions de tout rationalisme quand il reste dans l'abstrait, que ce soit le rationalisme aventureux et engageant de Malebranche, ou le rationalisme sec et étriqué de Jouffroy. Peut-être qu'abondant dans son propre sens, M. Bazaillas a quelque peu réduit le rôle fermement maintenu par la *Certitude morale* à la raison théorique; mais il a excellé à saisir et à traduire les intimes dispositions dont cette philosophie est née. Ce qu'il retient volontiers de Newman, c'est l'idée d'une évolution interne des croyances précédant et préparant le moment de l'affirmation dogmatique, c'est aussi la notion d'un élément personnel et incommunicable qui s'engage non seulement dans nos convictions, mais encore dans notre façon de nous les prouver, à nous et aux autres. Enfin ce qu'il signale surtout dans Balfour, c'est la tendance à faire de l'adaptation progressive à la réalité le principe de toute croyance viable, à ériger par là la société en institution régulatrice des croyances. Par des voies diverses, M. Bazaillas aspire à une conception de la croyance qui lui est bien personnelle, quoiqu'il aime à la montrer toute voisine de certaines théories contemporaines. Il écarte résolument la question de savoir ce qui fait définitivement qu'une croyance est vraie ou fausse, et peut-être n'y a-t-il pas là seulement l'abstraction nécessaire à qui veut être psychologue, — psychologue très fin et très souple, — sans être logicien. On sent que ce qui l'intéresse dans la croyance, c'est la qualité d'âme qu'elle révèle, l'attitude plus ou moins originale par laquelle elle s'annonce, la trame

plus ou moins riche de sentiments et d'émotions qu'elle est capable de dévider au cours de la vie, c'est « ce lyrisme qui convertit nos pensées intérieures en autant de formes agiles. » La croyance ainsi entendue ne va-t-elle pas recevoir son objet de toute main? Ce qu'il faut croire paraît devenir indifférent : c'est la manière de croire qui importe. Et certes l'analyse des façons personnelles de croire, ou pour mieux dire, du développement libre des états intérieurs avait été rarement poussée à ce degré de raffinement et de complaisance subtile; il faut faire effort pour se ressaisir devant ce livre, pour ne pas se laisser bercer par le rythme d'une langue infiniment flexible et nuancée, en rapport direct avec le genre de pensées ou d'images qu'elle suggère.

Henri Berr. — Peut-on refaire l'Unité morale de la France ? Paris, Librairie Armand Colin, 1901, 146 p. in-18 jésus.

Il y a dans ce livre une générosité d'intention par laquelle il se recommande à ceux-là mêmes qui se sentiraient mal à l'aise pour s'en approprier intellectuellement et pratiquement les conclusions. Il s'y trouve une peinture vive de l'état des esprits et des mœurs dans la France actuelle, un examen précis des causes principales de dispersion et d'anarchie, avec le juste souci de ne condamner que les volontés mauvaises ou inertes, de dégager l'âme de vérité et de bonté qui se mêle aux erreurs des consciences sincères. Si notre civilisation est trouble, c'est selon M. Berr, faute d'une croyance précise qui soit comme une religion allégée de tous les éléments traditionnels devenus caducs, mais qui avant tout dérive de la science. Cependant pour que la science puisse se convertir en foi, il faut qu'elle vise avant tout à être la synthèse de toutes les connaissances spéciales, à reconstituer sous une unité de pensée forte et souple toute l'histoire de l'humanité. C'est cette conception de la science qui, dans ce livre-ci comme dans le précédent ouvrage de M. Berr sur l'*Avenir de la Philosophie*, reste beaucoup trop indéterminée, et en elle-même, et dans son rapport avec la vie. De l'hypothèse « moniste » que M. Berr nous propose comme le dernier mot de la philosophie unie à la science, on peut tirer toutes les notions que l'on voudra sur les fins de l'homme et de la société : il n'y a là rien de spécifique pour inspirer et éclairer l'action. Les raisons de croire comme l'objet de la foi se présentent là avec un caractère trop exclusivement spéculatif pour pouvoir fournir des maximes directes de conduite, parmi les questions pratiques qui nous pressent. Ou bien quand de telles maximes apparaissent dans le livre, c'est qu'elles sont pleinement indépendantes des considérations théoriques abstraites qui sont censées les fonder.

Léon Ollé-Laprune. — La vitalité chrétienne. Introduction par **Georges Goyau.** Perrin, 1901, 342 p. in-16.

On eût été exposé à avoir de l'esprit et de l'œuvre de M. Ollé-Laprune une idée à certains égards incomplète, si ce livre-ci n'avait pas paru. Bien que M. Ollé-Laprune n'ait jamais rien écrit où il ne se soit mis tout entier, et que dans ses divers travaux de philosophie il ait toujours marqué avec une netteté catégorique le moment où, suivant lui, la pensée humaine, pour se justifier et se compléter, réclame la foi religieuse, il ne pouvait, sans manquer à ce sentiment de la proportion et à cette idée de la spécialité des tâches qui étaient des règles de son intelligence, développer là tout ce que cette foi apportait de contentement, d'inspirations, de ressources spirituelles dans l'homme qu'il était, tout ce quelle lui donnait de lumière pour apercevoir et estimer les événements et les choses de son temps. C'est de

cela que ce livre vient instruire. Presque tous les morceaux, à vrai dire, en avaient déjà paru; seulement certains étant des conférences ou des discours provoqués par quelque occasion, d'autres étant des études ou des articles considérables, mais matériellement dispersés dans des publications diverses : il était tout à fait utile de les grouper et de les ordonner; ce travail de groupement et d'ordonnance a été fait avec autant d'intelligence que de pieux respect pour une chère mémoire. Mais l'arrangement harmonieux des parties du livre n'est encore rien auprès de cette invisible harmonie d'esprit qui les a naturellement reconquises sous sa loi et qui les représente si bien, malgré leur aspect extérieur de morceaux détachés, comme les expressions et les productions vivantes d'une même âme. *La tâche intellectuelle*, *la tâche morale*, *les devoirs du moment*, tels sont les titres sous lesquels ont été recueillis ces discours ou études, qui montrent la foi de M. Ollé-Laprune à l'œuvre et à l'épreuve des circonstances, qui témoignent constamment qu'elle n'admettait pas, suivant une parole volontiers rappelée, « d'être soupçonnée de ne pas accepter les conditions d'une époque militante. » Invinciblement ferme dans sa croyance chrétienne et catholique, au point de ne l'avoir jamais sentie compromise ou menacée par la moindre crise de doute, il semble que M. Ollé-Laprune ait pu plus librement appliquer son effort à en explorer le contenu et à en développer les conséquences. On voit bien, en tous cas, tout ce que cette croyance a ajouté chez lui à ces vertus d'honnête homme dont il avait fait dans sa *Morale d'Aristote* la peinture si exacte et si vive; on voit bien en particulier tout ce que sa foi comportait de souci de la justice humaine. de tolérance sans dilettantisme, de virilité de caractère et de générosité. En tête du livre a été reproduite l'étude qu'il avait écrite pour la publication collective : *La France chrétienne dans l'histoire*, sur *la Vie intellectuelle du catholicisme en France au dix-neuvième siècle*. Châteaubriand, de Maistre, Lamennais, Montalembert, Lacordaire, Ozanam, Gratry, Dupanloup, Veuillot y revivent avec une vérité saisissante; et par la façon dont il recompose leurs physionomies, il fixe à son insu les traits de sa propre figure, si digne de paraître dans l'avenir auprès de celles qu'il a évoquées. A la fin, quelques extraits de carnets qu'il tenait et où il consignait, uniquement pour se les rendre plus précises, ses impressions, ses résolutions et ses expériences intérieures, exposent sa conception de l'esprit chrétien et de la foi chrétienne.

De ces carnets M. Goyau a eu la liberté d'user, et il en a usé avec autant de discrétion que d'à-propos dans la biographie si attachante qu'il a écrite comme *Introduction*, et qui est bien, dans toute la force de ces deux mots, l'histoire d'une âme.

Une *Bibliographie* qui suit l'*Introduction* donne la liste complète des œuvres diverses, livres, articles, discours de M. Ollé-Laprune.

VICTOR DELBOS.

Chronique du mois

Le baccalauréat unique et l'enseignement moderne. — La question des sanctions il y a vingt ans.— Le général Boulanger et le baccalauréat moderne. — La solution raisonnable. — La complication des cycles. L'enseignement professionnel est-il à sa place dans les lycées? — Concurrence et doubles dépenses. — Les gens de service et le casier judiciaire.

Voilà enfin un grand pas de fait. Sur tous les points en litige, l'accord s'est établi entre la commission Ribot et le ministre. La crise de l'enseignement secondaire ne sera bientôt plus, espérons-le, que de l'histoire ancienne. Tout nous porte à croire qu'on veut en finir du même coup avec l'irritante question du baccalauréat. Pour essayer de contenter tout le monde, on avait fini par créer autant de diplômes qu'il y avait de différents types d'enseignement et à chacun de ces diplômes, soigneusement étiquetés, on avait attaché le bénéfice de certaines sanctions. Les portes des grandes Écoles et des administrations publiques étaient ainsi munies de serrures différentes et malheur à qui se trompait de clef! A bas les serrures compliquées et vive le passe-partout ! Toutes les cloisons artificielles s'effondrent. Il n'y a plus désormais qu'un baccalauréat de l'enseignement secondaire et tous les diplômes confèrent les mêmes droits. A mes yeux, c'est là le pivot de la réforme parce que c'est la fin du dualisme, ou plutôt du duel engagé, depuis vingt ans, entre le classique et le moderne.

On avait bien consenti, il y a vingt ans, à créer un baccalauréat pour les modernes, mais *honoris causa* et à condition que les modernes n'en feraient aucun usage. Par une antinomie singulière, il était de règle que les études dites utilitaires ne devaient servir à rien du tout tandis que toutes les fonctions et toutes les places (depuis le contrôle des Contributions jusqu'à l'École polytechnique), étaient réservées de droit aux sectateurs des études désintéressées.

Ce fut un beau tapage quand, sous le ministère Goblet, M. Charles Zévort, alors directeur de l'enseignement secondaire, réunit une commission composée de délégués de tous les autres ministères afin de constituer un petit avoir à ce pauvre diplôme d'enseignement spécial. L'accueil fut plutôt frais au début. Tous ces délégués avaient fait des études classiques. Tous étaient nantis du baccalauréat ès lettres ou ès sciences et ne comprenaient pas qu'on pût arriver à quelque chose en suivant une autre route que celle qui les avait conduits

à leurs places. On fit très grise mine au frère cadet. Je me rappelle que le directeur de l'Enregistrement se montra particulièrement intraitable. Avec un grand luxe d'arguments, il établit qu'on était absolument incapable de percevoir, pour le compte de l'État, les droits d'une société en commandite si l'on n'avait fait pendant sept ou huit ans avec un nombre respectable de contre-sens un nombre non moins respectable de versions latines. Et cet avis, on le voyait bien, était alors partagé par la majorité de ses collègues. C'était tout au plus si le représentant des Postes et Télégraphes consentait à faire au baccalauréat moderne l'aumône de quelques points de majoration.

Mais, à l'une des dernières séances, un coup de théâtre vint changer la face des choses. Converti par le directeur de l'enseignement, le ministre de la guerre —qui était alors le général Boulanger— donna ordre à son représentant, le colonel aujourd'hui général Caillard, d'accorder au pauvre diplôme délaissé l'École polytechnique et l'École de Saint-Cyr. Inutile d'ajouter que ce changement à vue en entraîna bien d'autres. Comme une bonne fortune ne vient jamais seule, le baccalauréat moderne se trouva en quelques mois doté de la plupart des sanctions qu'il a possédées jusqu'à ce jour. Seul le directeur de l'Enregistrement, à cheval sur ses principes classiques, ne capitulait pas : *Etiamsi omnes, ego non.* Pour emporter d'assaut les Contributions directes, l'Enregistrement et les Domaines, il n'a pas fallu moins de treize ans de siège et l'avènement du ministère Peytral. Ce fut assurément une belle défense. Troie n'avait résisté que dix ans aux Grecs. Mais je doute que ce souvenir classique ait jamais consolé le directeur de l'Enregistrement qui mourut peu après avec la douleur d'avoir vu les « barbares » dans la place.

Ce qui rend très séduisante la solution actuelle, c'est qu'elle établit à la fois les équivalences dans la nature des études et l'égalité dans leur durée. Elle admet que des études très différentes puissent donner une bonne culture générale. Évidemment, tous les bacheliers ne se ressembleront pas, est-ce bien nécessaire? Il y aura de l'un à l'autre des compensations, plus de raffinement de distinction du côté classique, de l'autre côté, plus de sens pratique, plus de « jours » sur les nécessités du présent. Mais cette variété de culture — équivalente, non égale — n'est-elle pas l'essence même et le charme de la société moderne ? Ce qu'il fallait éviter, c'est qu'on pût arriver à ce baccalauréat moderne par des chemins de traverse. Jusqu'ici, on pouvait l'obtenir au bout de six ans alors qu'il en fallait sept pour achever les études classiques. Cette objection à l'égalité des sanctions était vraiment excessive. Elle disparaît aujourd'hui et la suppression de cette trop forte prime aux arrivistes entraîne la concession des sanctions dernières. Pour l'un comme pour l'autre enseignement, il faudra désormais sept ans d'études. Par suite, plus de privilèges. Des routes diverses s'ouvrent devant les jeunes gens à l'entrée du collège. Ils choisiront celle qui leur conviendra le mieux, à eux ou à leurs familles, mais qu'ils ne comptent plus sur le raccourci! Quel que soit l'objet de leurs études, ils devront y consacrer le même nombre d'années d'efforts.

Et maintenant, s'il n'y a qu'un baccalauréat, n'y a-t-il pas trop de routes qui y mènent? On a partagé les études secondaires en deux cycles et chaque cycle en plusieurs sections entre lesquelles, à première vue, on a quelque peine à se reconnaître. Passe encore pour le premier cycle qui ne renferme que deux sections, la section classique avec grec et latin, la section moderne avec sciences et langues vivantes. Pour notre compte, nous eussions préféré plus de simplicité encore. Nous croyons qu'il était possible et souhaitable d'unifier cet enseignement secondaire à la base en ne mettant dans le premier cycle que les connaissances générales nécessaires à tous et en reportant au second cycle l'étude du grec et du latin. On a estimé qu'il valait mieux laisser subsister ce dernier vestige du dualisme. C'est une opinion très soutenable, après tout, et qui mettra un peu de baume sur les plaies des classiques intransigeants, si éprouvés d'autre part.

Mais, dans le second cycle, les divisions deviennent plus nombreuses et peut-être y a-t-il un luxe excessif de groupements. Le grec, lui, est réduit à la portion congrue. Il paie les frais de la guerre faite aux vieilles humanités. On vous le claquemure dans un cycle comme dans une enceinte fortifiée avec défense expresse d'en sortir. Mais le latin, qui a conservé sans doute des partisans plus nombreux ou plus tenaces, déborde volontiers sur les autres cycles. On le retrouve associé aux langues vivantes — cause première de tous ses malheurs. On le retrouve même amalgamé aux sciences dans un troisième cycle où il fait revivre la bifurcation Fortoul qu'on croyait morte et enterrée avec son auteur. Peut être y a-t-il dans ces associations contre nature quelque chose d'artificiel qui ne résistera pas à l'expérience. On a cru faire vivre le latin en en mettant partout. Il est aisé de prévoir cependant que, si quelque chose doit tomber dans les sections de langues vivantes et de sciences, ce sera tout d'abord la langue morte.

Il y a enfin un cinquième cycle ouvert « aux jeunes gens qui ne se destinent pas au baccalauréat. » (Il y en a donc?). Dans ce cours d'études d'une durée de deux ans, les sciences seront étudiées surtout en vue de leurs applications et appropriées aux besoins des diverses régions. Je ne me plaindrais pas comme le font quelques confrères, de cette nouvelle complication si elle devait répondre à des besoins réels. Je vois bien le but visé. On a voulu donner satisfaction aux gens de négoce et d'industrie en annexant au lycée une section technique. On a fait un sort à une idée chère à Victor Duruy qui, en créant l'enseignement spécial, s'était attaché à l'adapter aux conditions si variées de notre vie économique. Mais n'y a-t-il pas quelque inconvénient à reprendre une idée vieille de quarante ans et à refaire ainsi du neuf avec du vieux?

Quand M. Duruy créait en 1866 l'enseignement secondaire spécial, l'enseignement technique était dans l'enfance. Il y avait peu ou point d'écoles de commerce, peu ou point d'écoles d'apprentissage, et enfin l'enseignement primaire était limité aux connaissances usuelles et élémentaires : lire, écrire et compter.

Les véritables disciples de Victor Duruy sont ceux qui ont créé en 1886, je crois, l'enseignement primaire supérieur qui s'adresse précisément à tous les jeunes gens attirés vers le commerce, l'agriculture ou l'industrie. Or, en moins de vingt ans, on a ouvert en France 297 écoles primaires supérieures dont 200 pour les garçons et 88 pour les filles. La population de ces écoles est actuellement de 31 000 élèves. Joignez-y l'effectif des écoles de commerce ou des écoles d'apprentissage et dites-moi si vraiment il n'y a pas là de quoi donner satisfaction à tous les besoins de la clientèle à laquelle on songe, par surcroît, à ouvrir une section nouvelle dans les lycées. Ou ce cycle restera vide, ou il attirera une partie de la population scolaire des écoles supérieures en pleine activité aujourd'hui. Et alors l'État se fera concurrence à lui-même. Il entretiendra à grands frais dans une même ville un double personnel pour un même service public.

Espérons au moins qu'on ne s'empressera pas de créer à l'aveuglette le cinquième cycle partout. Ce qui se passe pour les collèges est topique à cet égard. Dans bien des petites villes la concurrence entre ces établissements et les écoles primaires supérieures avait été aussi funeste aux unes qu'aux autres. On a dû les réunir en un seul groupe scolaire pour éviter aux villes et à l'État d'inutiles sacrifices. Partout ou il y aura des établissements techniques, l'ouverture du cinquième cycle n'aura pas de raison d'être. Et n'est-ce pas le cas pour tous les lycées ou à peu près?

La presse quotidienne a fait ces jours-ci quelque bruit autour de la condamnation d'un domestique du lycée Janson-de-Sailly qui faisait des voyages d'exploration dans les poches et les tiroirs des élèves ou des répétiteurs. Le fait en soi n'a rien de bien surprenant. Cela peut arriver dans les meilleures familles et les établissements publics ne sont pas à l'abri des méfaits de cette nature. Mais, à l'audience, il a été établi que ce domestique n'avait pas moins de sept condamnations pour vols à son actif! Évidemment, il avait pris le lycée Janson pour un établissement pénitentiaire. Mais comment l'économe, qui n'avait pas, je suppose, accepté ce domestique sans certificats, n'avait-il pas songé a lui demander un extrait de son casier judiciaire? C'est une précaution élémentaire qu'un simple particulier s'empresse de prendre vis-à-vis des gens qu'il engage à son service. Pourquoi donc, en fait de garanties, serait-on moins exigeant pour le compte de l'État que pour son propre compte?

ANDRÉ BALZ.

Échos et Nouvelles

Les garanties des fonctionnaires de l'Enseignement. — On sait que le conseil d'État avait jusqu'ici refusé de reconnaître une valeur légale aux circulaires qui accordaient des garanties aux professeurs de l'Enseignement secondaire. A la suite d'un vœu déposé au Conseil supérieur et approuvé par la section permanente, le Ministre avait promis de faire sanctionner ces garanties par un décret.

Ce décret vient de paraître et en voici les termes :

Article premier. — Les fonctionnaires de tous ordres des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles seront toujours entendus et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente avant qu'une mesure disciplinaire soit prononcée contre eux.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sera chargé de l'exécution du présent décret.

En le communiquant aux Recteurs, le Ministre le fait suivre de la circulaire suivante :

Monsieur le Recteur,

L'article 31 du décret du 28 août 1891 dispose que les « répétiteurs seront toujours entendus et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente avant qu'une mesure disciplinaire soit prononcée contre eux ».

D'autre part, la circulaire du 31 décembre 1891, confirmée par celles des 17 juin 1892 et 27 février 1874, a spécifié qu'il s'agissait là d'une garantie de droit commun dont le bénéfice devait être assuré à tous les fonctionnaires de l'Enseignement secondaire.

Bien que l'administration ait toujours veillé à l'application rigoureuse de cette règle, j'ai cru devoir, pour répondre au vœu déposé par plusieurs membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique, consacrer ces prérogatives par un texte spécial.

Tel est l'objet du décret du 13 janvier 1902, dont vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires.

Décorations universitaires. — Les nominations suivantes dans la Légion d'honneur ont été rendues officielles par décret du 22 janvier :

ADMINISTRATION. — *Officier :* M. Belin, recteur de l'académie d'Aix. — *Chevaliers :* MM. Lloubes, inspecteur d'académie à Melun ; Istria, inspecteur d'académie à Toulouse ; Moreau, économe du lycée Louis-le-Grand.

Enseignement supérieur. — *Chevaliers* : MM. Blondel, doyen de la Faculté de droit de Dijon; Brillouin, professeur au Collège de France; Flahaut, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier ; Gley, assistant au Muséum ; Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Royer, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Enseignement secondaire. — *Chevaliers :* MM. Charruit, professeur de mathématiques (Saint-Cyr) au lycée de Lyon; Lafont, professeur de rhétorique supérieure au lycée Louis-le-Grand; Olivier, proviseur du lycée de Nice; Richard, professeur de mathématiques élémentaires au lycée Charlemagne.

Enseignement primaire. — *Chevalier :* M. Bizet, instituteur public à Paris.

Nous sommes particulièrement heureux d'applaudir à la promotion d'un de nos plus précieux collaborateurs, M. Léon Mention, examinateur d'admission à l'école de Saint-Cyr, au grade d'officier de la Légion d'honneur (Ministère de la guerre).

Nominations. — MM. Fernet, Bossert et Coppinger, inspecteurs généraux de l'Enseignement secondaire, viennent d'être admis à la retraite. Ils sont remplacés, le premier par M. Lucien Poincaré, recteur de l'académie de Chambéry; les deux autres par M. Firmery, professeur de littérature allemande à l'Université de Lyon, et par M. Hovelacque, maître de conférences d'anglais à l'École normale.

M. Joubin, doyen de la Faculté des sciences de Besançon, est nommé recteur de l'académie de Chambéry.

Le recrutement des Établissements universitaires. — On sait que la Ligue de l'Enseignement, dont l'action est toujours si intelligente et si efficace, a eu l'heureuse idée de distribuer des récompenses aux collaborateurs qui ont le plus fait pour développer le recrutement de nos établissements universitaires. M. Edouard Petit achève en ce moment le rapport de cette sorte de concours; nous espérons pouvoir bientôt en faire connaître à nos lecteurs les parties essentielles. Mais nous tenons à publier dès aujourd'hui les noms des lauréats.

La Ligue n'a pas décerné moins de quatorze prix :

Huit prix de 500 francs : à MM. Doliveux, inspecteur d'académie à Rouen; Bizeray, inspecteur primaire à la Flèche; Bourlier, proviseur du lycée de Dijon et vice-président de l'Association des anciens élèves du lycée de Dijon; Sallé, proviseur du lycée de Tourcoing; Fay, principal du collège de Cassel; Désarnauts, principal du collège de Saint-Mihiel, à l'Association des anciens élèves du lycée de Marseille, à l'Association des anciens élèves du lycée du Mans.

Deux prix de 250 francs : à MM. Fournier, directeur d'école à Castellane; Cottin, inspecteur primaire à Coulommiers.

Quatre prix de 125 francs : à MM. Mortier, instituteur à Saint-Rémy-en-Montmorillon (Vienne); Sourdeveau, instituteur à Vaux-

Rouillac (Charente); Griffon, directeur d'école à Besançon; Morvan, directeur d'école à Pordic (Côtes-du-Nord).

Société de secours mutuels des fonctionnaires de l'Enseignement secondaire public. — En 1901, le nombre des sociétaires s'est élevé de 2 951 à 3 220, dont 235 sociétaires femmes. La somme totale des secours distribués dans l'année a atteint 30 066 francs, au lieu de 27 020 francs en 1900; dans le même temps, le capital inaliénable s'est élevé de 4 740 francs à 9 220 francs; la réserve disponible, de 8 300 francs à 11 500 francs; les fonds disponibles, de 11 852 francs à 12 840 francs; l'avoir total, de 24 892 francs à 33 560 francs; les dépenses d'administration, malgré des frais de poste considérables, restent stationnaires (428 francs au lieu de 433 francs) et ne représentent que 1,42 p. 100 du chiffre des secours.

La Société a perdu 35 sociétaires âgés de 27 à 60 ans: 1 proviseur, 1 principal, 22 professeurs, 3 répétiteurs, 2 économes, 6 sociétaires femmes. Cinq décès n'ont été suivis d'aucune demande de secours. 29 sociétaires vivants ont été secourus.

La Société a reçu une somme de 2 000 francs en souvenir et au nom de M. Antoine Chalamet, professeur d'histoire au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, mort au commencement de l'année dernière.

Les sommes versées pour les années antérieures par les sociétaires nouveaux ou par des sociétaires qui avaient négligé de payer quelques cotisations se sont élevées à 1 307 francs. Le conseil est heureux de remercier les sociétaires qui ont tenu à s'assurer la mention *sociétariat complet* en réparant un retard ou un oubli. La somme nécessaire au 31 décembre 1901 pour avoir droit à cette mention est de 41 francs pour le personnel enseignant en exercice dans les lycées et collèges de garçons au mois de mai 1897, de 35 francs pour les autres catégories du personnel en exercice au mois de mai 1898. On peut verser cette somme par fractions. Les sociétaires inscrits dans le courant de la première année où ils ont été pourvus d'un poste dans l'enseignement secondaire ont droit à la mention *sociétariat complet.*

Le nombre des établissements fermés à la mutualité universitaire continue à décroître. Ne comptaient aucun sociétaire au 31 décembre 1901 : 1 lycée de garçons : Roanne; — 77 collèges de garçons : Agde, Ajaccio, Ambert, Aubusson, Barbezieux, Bayeux, Bernay, Béthune, Blois, Calais, Carpentras, Castelnaudary, Chalon-sur-Saône, Châtillon-sur-Seine, Civray, Condé-sur-Escaut, Condom, Coulommiers, Cusset, Dieppe, Dunkerque, Eymoutiers, Falaise, Fontainebleau, Fougères, Gaillac, Gray, Issoire, Issoudun, Joigny, Langres, Lannion, Lectoure, Loudun, Lure, Médéa, Melle, Menton, Moissac, Morlaix, Nogent-le-Rotrou, Nyons, Orange, Péronne, Pertuis, Polygny, Pont-de-Vaux, Pontarlier, Pontoise, Provins, Le Quesnoy, Riom, La Rochefoucauld, Romans, St-Amand (Nord),

St-Claude, St-Flour, St-Gaudens, St-Marcellin, St-Mihiel, Sarlat, Sées, Sétif, Sézanne, Sillé-le-Guillaume, Sisteron, Soissons, Tarascon, Thiers, Thonon, Tlemcen, Tonnerre, Toul, Verneuil, Vire, Vitry-le-François, Wassy; — 25 lycées et collèges de jeunes filles : Albi, Amiens, Armentières, Auxerre, Avignon, Beauvais, Besançon, Béziers, Cahors, Carpentras, Chartres, Clermont-Ferrand, Constantine, Louhans, Mâcon, Montauban, Morlaix, Nantes, Oran, Roanne, St-Étienne, Sedan, Tarbes, Toulouse, Valenciennes.

Le *Bulletin* de 1901 paraîtra vers le milieu du mois de mars. On espère pouvoir le fournir à titre gracieux aux nouveaux sociétaires inscrits avant le 5 mars. Après cette date, les nouveaux sociétaires ne pourront le recevoir que moyennant un franc, à cause des conventions passées avec l'éditeur. Les collègues non-sociétaires peuvent se le procurer au même prix. Si le nouveau règlement relatif à l'avancement est connu à temps, il sera publié dans le *Bulletin*.

On rappelle aux sociétaires que la cotisation annuelle de dix francs doit être versée en une fois dans les trois premiers mois de l'année ou en deux fois dans les trois premiers mois de chaque semestre. En s'acquittant en une fois, les sociétaires rendent plus facile et plus économique la comptabilité de la Société; ils risquent moins de négliger de faire à temps ou d'oublier de faire le versement du second semestre. Au 31 décembre, 27 sociétaires n'avaient pas encore fait le versement du second semestre et étaient momentanément déchus de leurs droits.

Les fonds doivent être adressés, nets de tous frais, au trésorier, M. Mangin, professeur au lycée Louis-le-Grand, 2, rue de la Sorbonne, à Paris (5e).

La correspondance doit être adressée au secrétaire, M. Clairin, professeur au lycée Montaigne, 30, avenue des Gobelins, à Paris (13e).

Concours universitaires. — Le ministre de l'Instruction publique a fixé ainsi qu'il suit le nombre maximum des candidats et aspirantes à recevoir en 1902, à la suite des concours pour les divers ordres d'agrégation et les différents certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire et pour l'admission à l'École normale supérieure de Sèvres :

Agrégation de philosophie, 6 ; lettres, 16 ; grammaire, 13 ; histoire et géographie, 10; sciences mathématiques, 12; sciences physiques, 10; sciences naturelles, 3; allemand (hommes), 6; anglais (hommes), 6 ; espagnol, 2 ; italien, 2.

Certificat d'aptitude d'allemand (hommes), 8; d'anglais (hommes), 7 ; d'espagnol, 3 ; d'italien, 3.

Certificat d'aptitude des classes élémentaires, 6.

Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles, ordre des lettres (sections réunies), 8 ; ordre des sciences (section des sciences mathématiques et des sciences physiques et naturelles réunies), 4; allemand, 2 ; anglais, 2.

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles. ordre des lettres, 16; ordre des sciences, 6; allemand, 6; anglais, 6.

Concours pour l'admission à l'École normale supérieure de Sèvres, ordre des lettres, 10; ordre des sciences, 4.

A l'Université de Paris. — Voici quelques renseignements qui viennent d'être communiqués au Conseil de l'Université, dans sa dernière séance :

Au 1er novembre 1901, la statistique du personnel enseignant de l'Université de Paris se décomposait ainsi :

Théologie protestante : 10 professeurs, dont 4 titulaires; droit : 41 professeurs, dont 35 titulaires; médecine : 76 professeurs, dont 36 titulaires; sciences : 49 professeurs, dont 25 titulaires; lettres : 52 professeurs, dont 25 titulaires; pharmacie : 17 professeurs, dont 10 titulaires. Soit un total de 245 professeurs, dont 135 titulaires.

Les cours libres, professés en 1900-1901, ont été au nombre de 32 (dont 10 à la Faculté de médecine); c'est le chiffre le plus élevé qui ait été constaté ces dernières années.

L'État a accordé des bourses à 144 étudiants (dont 82 en lettres), et la ville de Paris à 19 étudiants. La Société des Amis de l'Université a accordé 4 bourses de voyage, et les fonds de la subvention « de Rothschild » ont permis de doubler ce nombre. Il n'y a pas eu en 1901 d'attribution de bourses de voyage autour du monde, aucune ressource n'ayant été mise à la disposition du Conseil pour cet objet.

La statistique des étudiants se décompose ainsi :

Théologie protestante : 68, dont 7 étrangers; droit : 4825, dont 325 étrangers (129 Roumains, 51 Égyptiens, 12 Russes); médecine : 3789, dont 365 étrangers (84 Ottomans, 54 Russes, 52 Roumains, 24 Américains de l'Amérique centrale, 20 Grecs, 19 Allemands, 14 Suisses, 13 Américains du Sud) et 104 étudiantes (dont 27 Françaises et 67 Russes); sciences : 1 360, dont 146 étrangers (58 Russes, 39 Roumains, 10 Allemands); lettres : 1 685, dont 282 étrangers, et 101 étudiantes; parmi ces étrangers, en augmentation de près d'une centaine sur l'année dernière, les plus forts contingents ont été fournis par l'Allemagne, 64, la Russie, 55, l'Amérique, 40; pharmacie : 1742, dont 16 étrangers (5 Turcs).

Il y a augmentation pour le droit (90), les sciences (16), les lettres (71) et diminution pour la théologie protestante (12), la médecine (183), la pharmacie (42).

Au total, l'Université de Paris a compté, en 1901, 13469 étudiants.

Le budget de l'Université a été arrêté au chiffre de 1290772 fr.

Comité d'études pour le placement gratuit des Français à l'étranger. — Ce Comité, qui vient de s'instituer à Paris, pourra rendre service à de jeunes universitaires qui, désireux d'aller se perfectionner à l'étranger dans la connaissance

d'une langue, se préoccupent d'y trouver provisoirement une situation et des ressources.

Il leur offre : avant leur départ, des indications précieuses et de salutaires conseils; à leur arrivée, à côté de la protection officielle des consuls, les directions fraternelles de ses correspondants.

Les personnes qui désirent encourager moralement cette œuvre de solidarité et de propagande française sont invitées à faire partie de son Comité de patronage. Celles qui peuvent lui prêter leur concours effectif seront reçues avec reconnaissance dans le Comité actif. Écrire à M. Ch. Poujol, 13, boulevard Arago, Paris (XIII[e]).

Associations d'anciens élèves. — Nous continuons à enregistrer avec le même plaisir les nouvelles fondations d'Associations amicales. La dernière constituée est celle des Anciens Élèves du collège de Cholet, qui compte déjà 80 membres. — Celle du collège de Saint-Nazaire a donné, le 1[er] février, une fête très réussie.

Nouvelles diverses. — Voici quelle a été la progression du nombre des étudiants, depuis trente ans, dans les Universités allemandes et dans les Hautes Écoles techniques :

En 1869/70, 17.761 ; en 1872/73, 20.418; en 1875/76, 23,261 ; en 1880/81, 26.032; en 1885/86, 31.755; en 1888/89, 34.118 ; en 1891/92, 33.922; en 1896/97, 40.286; en 1899/1900, 46.520.

Ce sont surtout les études techniques qui se sont développées d'une façon remarquable :

En 1869/70 il y a 13.674 étudiants aux Universités pour 2.928 aux Hautes Écoles techniques; en 1875/76 il y en a 16.726 pour les unes et 5.442 pour les autres; puis en 1888/89, il y a 29.057 étudiants aux Universités et 2.887 seulement aux Écoles techniques. Mais en 1899/1900, on compte 32.824 étudiants aux Universités et 10.412 aux Écoles techniques.

Le Congrès d'hygiène scolaire de Lausanne s'est occupé de la scoliose contre laquelle on recommande d'employer l'écriture droite, de ne pas laisser l'enfant longtemps assis, même d'interrompre, toutes les heures, les leçons pendant 15 minutes.

La Société franco-écossaise d'Édimbourg et le Cercle universitaire français de Glasgow ont organisé des séries de conférences en français qui réunissent chaque mois un public assez nombreux.

M. Lamentie, ancien élève de l'École normale, a été nommé professeur de littérature française à l'Université de Montréal.

EXAMENS ET CONCOURS

AGRÉGATION D'ALLEMAND

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE 1902 (*suite*).

4. Le relèvement de l'Allemagne (1806-1815).

Ouvrages historiques. — Les deux ouvrages les plus commodes à consulter pour le lecteur français sont : G. CAVAIGNAC, *La formation de la Prusse contemporaine*, 2 vol., Paris, 1891-97, et E. DENIS, *L'Allemagne*, I, 1789-1810; II, 1810-1852, Paris, Quantin.

Parmi les ouvrages allemands citons : DROYSEN, *Vorlesungen über die Freiheitskriege*, 2 t., Kiel, 1846; L. HÄUSSER, *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs der Grossen bis zur Gründung der deutschen Bundes*, 4 vol., Leipzig, 1854-57; F. STEGER, *Deutschlands Erniedrigung durch Napoleon Bonaparte*, 1792-1813, Leipzig, 1860; MAX DUNCKER, *Aus der Zeit Friedrich Wilhelms III;* HASSEL, *Geschichte der preussischen Politik*, 1807-1815; TH. BACH, *Denknisse u. Erinnerungen aus der Zeit der Erniedrigung Preussens*, Berlin, 1886; R. GŒTTE, *Geschichte der deutschen Einheitsbewegung I. Das Zeitalter der Erniedrigung Preussens*, Gotha 1891; G. KAUFMANN, *Politische Geschichte Deutschlands im XIX. Jahrhundert*, Berlin, 1899.

Sur les questions d'histoire administrative et sociale voir :

BORNHAK, *Geschichte des preussischen Verwaltungsrechts;* PHILIPPSON, *Geschichte des preussischen Staatswesens*, 2 vol., 1880-82; ISAACSOHN, *Das preussische Beamtenthum;* E. MEIER, *Die Reform der Verwaltungsorganisation unter Stein und Hardenberg*; KNAPP, *Die Bauernbefreiung und der Ursprung der Landarbeiter in den älteren Theilen Preussens*, Leipzig, 1887.

Principaux hommes publics de la période de 1806 à 1815 :

Baron de **Stein** : G.-H. PERTZ, *Das Leben des Ministers Freiherrn vom Stein*, 6 vol., Berlin, 1849-55; R. SEELEY, *Life and Times of Stein*, 3 vol., Cambridge, 1878; F. NEUBAUER, *Stein*, Berlin, Hofmann, 1894; W. BAUR, *Das Leben des Freiherrn vom Stein*, 5e éd., Berlin, 1901. — **Wilh. von Humboldt** : R. HAYM, *W. von Humboldt. Lebensbild und Charakteristik*, Berlin, 1856; BR. GEBHARDT, *W. von Humboldt als Staatsmann*, 2 vol., Stuttgart, 1896-99; O. KITTEL, *W. von Humboldts geschichtliche Weltanschauung*, Leipziger Studien VII, 3, Leipzig, 1901. — **Hardenberg** : *Denkwürdigkeiten* hg. von L. VON RANKE, 5 vol., Leipzig, 1877. — **Scharnhorst** : M. LEHMANN, *Scharnhorst*, 2 vol., Leipzig, 1886-87, etc.

Parmi les écrivains et philosophes nous citerons **Fichte** dont les *Reden an die deutsche Nation* sont l'œuvre capitale de la période du relèvement de la Prusse (Edit. : *Sämtl. Werke* Abth. III, tome 2, ou édition Reclam. — cf. KUNO FISCHER, *Fichtes Leben, Werke und Lehre*, 3e éd. Heidelberg, 1900; P. DUPROIX, *Kant et Fichte et le problème de l'éducation*, Paris, 1897; un volume de X. LÉON sur *Fichte* est annoncé comme devant paraître incessamment chez Alcan). Étudier aussi **E.-M. Arndt** (lire plus spécialement : *Geist der Zeit, Erinnerungen aus dem äusseren Leben, Meine Wanderungen und Wandelungen mit dem Reichsfreiherrn H. K. F. von Stein*), **Heinrich von Kleist** (son rôle politique est étudié dans tous ses détails par R. STEIG, *H. von Kleists Berliner Kämpfe*, Berlin u. Stuttgart, 1901), **Jahn** (édit. K. EULER,

Hof., 1884-87; *Das deutsche Volksthum* a paru aussi dans l'édition Reclam; cf. les biographies de K. Euler, Stuttgart, 1881 et F.-G. Schultheiss, Berlin, 1894), etc.

Rückert. — **Textes.** — *Gesammelte poet. Werke*, 12 vol., Francfort, 1867-69, 2e éd., 1882. Parmi les éditions modernes nous signalerons celles de Laistner, 6 vol., Stuttgart. 1895-96; Ellinger, 2 vol. Bibliogr. Institut, Leipzig, 1897 et C. Beyer, 6 vol., Leipzig, 1897.

Études. — A mentionner en première ligne les nombreuses études, en général par trop laudatives consacrées à Rückert par C. Beyer : *Rückerts Leben u. Dichtungen*, Coburg, 1866; *Fr. Rückert, ein biographisches Denkmal*, Frankfurt, 1868; *Neue Mittheilungen über Fr. Rückert* und *Kritische Gänge und Studien*, Leipzig, 1873; *Nachgelassene Gedichte F. Rückerts und neue Beiträge zu dessen Leben und Schriften*, Wien, 1877; cf. aussi le t. XII des *Ges. poet. Werke* et le t. I de l'édit. de Beyer en 6 vol. — On consultera, en outre : C. Fortlage, *F. Rückert und seine Werke*, Frankfurt, 1867; Boxberger, *Rückertstudien*, Gotha, 1878; B. Suphan, *F. Rückert*, Weimar, 1888; A. Sohr, *F. Rückert*, Weimar, 1880; F. Muncker, *F. Rückert*, Bamberg, 1890.

H. von Treitschke. — H. Baumgarten, *Treitschkes Deutsche Geschichte*, Strassburg, 1883 (cf. la réponse de Treitschke, *Preuss. Jahrbücher*, t. L et LI); J. Bourdeau, *Un Apologiste de l'État prussien*, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1889; M. Lenz, *H. von Treitschke*, Berlin, 1896; G. Schmoller, *Gedächtnisrede auf H. von Sybel und H. von Treitschke*, Berlin, 1896; P. Bailleu, art. sur Treitschke dans la *Deutsche Rundschau*, 1896-97, et dans le *Bibliogr. Jahrbuch und Deutsches Nekrolog.*, Berlin, 1897; Guilland, *L'Allemagne nouvelle et ses historiens*, Paris, 1900; Th. Schiemann, *H. von Treitschkes Lehr- und Wanderjahre*, 1834-1866, 2e éd., München., 1898; *G. Freytag und H. v. Treitschke im Briefwechsel*, Leipzig, 1899; A. Hausrath, *Alte Bekannte, Gedächtnisblätter 2. Zur Erinnerung an H. von Treitschke*. Leipzig, 1901.

5. Heine.

Éditions. — La meilleure de beaucoup est celle de E. Elster, 7 vol., Leipzig, 1897. Les lettres de Heine se trouvent dans l'édition de Strodtmann (Hambourg, Hoffmann et Campe, t. XIX-XXII) ou dans celle de Karpeles (Berlin, 1893).

Études biographiques et critiques. — Deux ouvrages essentiels : A. Strodtmann, *H. Heines Leben u. Werke*, 2 vol., Berlin, 1867-69, 3e éd., 1884 et J. Legras, *Henri Heine poète*, Paris, 1897. — On pourra consulter en outre les biographies de H. Hüffer (Berlin, 1878), R. Proelss (Stuttgart, 1886), G. Karpeles (Berlin, 1887, 1888 et 1899), H. Keiter (Cologne, 1891), ainsi que les études suivantes : Montégut, *H. Heine* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1884); L. Ducros, *H. Heine et son temps*, Paris, 1886; W. Bölsche, *H. Heine, Versuch einer aesthetischkritischen Analyse seiner Werke und seiner Weltanschauung*, Leipzig, 1887; L.-P. Betz, *Heine in Frankreich*, Zürich, 1895. — Sur la jeune Allemagne en général voir les ouvrages de F. Wehl (Hambourg, 1886), de G. Brandes (*Hauptströmungen*, t. VI, Leipzig, 1891), de J. Prölss (Munich, 1892), de L. Geiger (*Das Junge Deutschland und die preussische Censur*, Berlin, 1900).

Langue et métrique. — P. Remer, *Die freien Rythmen in Heines Nordseebildern*, Heidelberg, 1889; M. Seelig, *Die dischterische Sprache in Heines Buch der Lieder*, Halle, 1891.

AGRÉGATION D'ANGLAIS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE 1902 (*suite et fin*).

Walton.

Textes : 1) *Walton's Complete Angler* (Cassell's National Library), edited by Prof. H. Morley. 3 d. or 6 d. London.

2) *Walton and Cotton's* Complete Angler edited with an introduction by CH. H. DICK. The Scott Library. 10. 6 d.

3) *Walton's Lives* (*the Temple classics*). 2 vols. 1896. 8°.

Biographies et critiques : 1) *Tercentenary of I. Walton*, by A. LANG. 1893. 4°.

2) *Walton and some earlier writers on Fish and Fishing*, by R. B. MARSTON. 1894.

3) *Walton's life*, by Dr ZOUCH (English Worthies). 1814.

Thomson.

Textes : 1) *The Seasons and the Castle of Indolence edited with Biographical notice, introductions, notes and a glossary*, by J. LOGIE ROBERTSON. Oxford Clarendon Press. 1891.

2) *Thomson's Seasons.* (*Winter-*) *with life of the author, notes and an introduction to the series*, by BRIGHT. P. 1. s. Rivington London. English school classics.

3) *Thomson. Reproduction of the first edition. Introd.*, by WILLIS, 8 vo. 1. s. net. W. H. Bartlett and C°.

Biographies et Critiques : 1) *James Thomson, ein vergessener Dichter des 18 Jahrunderts*, v. SCHNEDING. 1889. vo.

2) *James Thomson, sa vie et ses œuvres*, par L. MOREL. Hachette, Paris, 1895.

3) *Étude sur la vie et les œuvres de Robert Burns*, par ANGELLIER (A.). (*Étude sur la littérature écossaise*). Paris, Hachette, 1892.

4) *Dr. Johnson's Life of the Poets.* Tauchnitz edition. Second volume.

5) *A. History of Eighteenth century Literature*, by E. GOSSE. Macmillan.

6) *Tableau de la Littérature au* XVIII° *siècle*, par VILLEMAIN. Paris, Didier, 1864, 4 vol.

7) *Le Public et les Hommes de lettres en Angleterre au* XVIII° *siècle*, par BELJAME (A.). Paris, Hachette, 1881.

8) *Les Saisons*, traduction par J.-P.-F. DELEUZE. Paris, 1801.

9) *Les Saisons*, traduction par F. BEAUMONT. Paris, 1806.

Boswell.

Textes : 1) *Boswell's Life of Johnson with the Tour to the Hebrides and Johnsoniana edited*, by the Rev. A. NAPIER, 6 vols. (Bohn's libraries).

2) *Life of Johnson, etc.*, edited by J. W. CROKER, revised by WRIGHT. (Bohn's libraries).

Critiques : 1) Très copieuse biographie de BOSWELL, dans le *Dictionary of National Biography* (voir plus haut).

2) *Critical and Historical Essays contributed to the Edinburgh Review*, by T. MACAULAY, 5 vols. Leipzig. Tauchnitz. Dans le volume I, article sur Croker's, edition of Boswell's life of Johnson.

3) *Dr Johnson*, by LESLIE STEPHEN. (English men of Letters). Macmillan. 1 s.

4) *Essays on Burns and Boswell's Life of Johnson*, by Carlyle. Chapman and Hall. London, 1882, 8°.

Sir W. Scott.

Textes : 1) *The Antiquary*. Copyright Edition, (avec un glossaire). Edinburgh. Adam and C. Black, 6 d.

2) *The Waverley Novels*. A new edition in-48 vols. pott 8 vo. With portraits and photogravure frontispices, by Herbert Railton. Bibliographical introductions, par C.-K. Shorter. 1s. 6d. each net. Dent, London. (Dans cette collection, *The Antiquary* est en 2 volumes.)

3) *Scott's Lyrics and Ballads* edited with an essay, by A. Lang. 5 s. net Dent. London.

Biographies et Critiques : 1) *Memoirs of the life of Sir W. Scott*, by Lockhart (J.-G.). 4 vols.

2) *The life of Sir W. Scott abridged from the larger work*, by J. Hope-Scott. Edinburgh. Adam and C. Black, 1879.

3) *W. Scott*, by R.-H. Hutton. (English men of Letters), Macmillan. London. 1 d.

4) *Sir W. Scott*, by G. Saintsbury, 1897, 8 vo. (Famous Scots).

5) *Sir Walter Scott*, by W.-A. Hudson, 1901, 8 vo.

6) *Sir W. Scott*, by Rev. J. Hay, 1899, 8 vo.

7) *Le Roman historique à l'époque romantique. Essai sur l'influence de W. Scott*, par L. Maignon, 1898, 8°.

8) *Hours in a Library*, by Leslie Stephen. New. ed. 3 vols, 1892.

Keats.

Textes : 1) *Keats's Endymion, etc.* (Cassell's National Library), edited by Prof. A. Morley. 3 d. et 6 d.

2) *Keats, with introductory sketch*, by John Hogben. (Canterbury Poets). Scott. London. 1 s.

3) *Keats's longer Poems* (The Temple classics), 1 s. 6 d. Temple classics. Dent. London.

4) *Endymion and longer works*, by H.-B. Forman, 1898, 8 vo.

Biographies et Critiques : 1) *Keats*, by Sidney Colvin (English men of Letters). Macmillan. London 1 s.

2) *John Keats, critical essay*, by R.-S.-A. Bridges, 1895, 8 vo.

3) *Keats' Jugend und Jugendgedichte*. V. J. Hoops, 1895.

4) *De John. Keatsii vita et carminibus*, par Angellier (A.). Thèse, 1892, 8 vo.

Carlyle.

Textes : 1) *Sartor Resartus, Heroes and Heroworship, Past and Present*, by Carlyle. London. Routledge et Sons, 8 vo.

2) *Past and Present*. (Sir John Lubbock's, Hundred Books), 1891, 8 vo.

3) *Past and Present*, with an introduction, by F. Harrison. Century Classics. 1996, 8 vo.

4) *Sartor Resartus, Heroes and Hero worship with a critical introduction* (Bettany The Minerva Library), 1869, 8 vo.

Biographies, Critiques et Traductions : 1) *Carlyle* (English men of Letters), by J. Nichol 1892, 8 vo. Macmillan.

2) *Carlyle*, by H. C. Macpherson, 1896, 8 vo.

3) *Lessons from my masters*, by P. Bayne, 1879, 8 vo.

4) *Carlyle's Place in literature*, by F. Harrison, 1894, 8 vo.

5) *New Humanist. Sociologic Studies* (of Carlyle, etc.), by J. M. Robertson, 1891, 8 vo.

6) *Chambers' series*, Th. Carlyle. (Story of his life, writings), 8 vo, London, 1896.

7) *Prophets of the* 19th *Century*, by MAY A. WARD, 1900, 8 vo.

8) *Frohmanns' Classiker der Philosophie. Th. Carlyle*, 1901. 8 vo. (P. HENSCHEL).

9) *T. Carlyle. Ein Gedenkblatt* (C. ROGGE), 1895, 8 vo.

10) *Gaevernitz, Carlyles Welt und Gesellshaftanschauung* (C. VON SCHULTZE), 1893, 8 vo.

11) *Le culte des Héros*, traduction avec préface de J. IZOULET. Librairie Armand Colin, Paris, 3 fr. 50.

12) *Cathédrales d'autrefois et Usines d'aujourd'hui* (traduction de *Past and Present*), par C. BOS, avec préface de J. IZOULET. Édition de la *Revue Blanche*, 7 fr.

Matthew Arnold.

Textes : 1) *Essays in Criticism* (1st and 2d series). 2 vols. London, Macmillan and Co, 1895, 8 vo.

2) *Essays in Criticism* (1st and 2d series). Leipzig. Tauchnitz.

3) *Matthew Arnold's Poetical works*. London, 1890, 8 vo.

4) *Matthew Arnold's Irish Essays and Others*, London, 1882, 8 vo.

Biographies et Critiques : 1) *Matthew Arnold*, by G. SAINTSBURY, 1899, 8 vo.

2) *Matthew Arnold and the spirit of the age*, by G. WHITE, 1898, 8 vo.

3) *Three Studies in Literature*. by GATES, 1899, 8 vo.

4) *Bibliography of M. Arnold*, by J.-B. SMART. 1892.

5) *La Crise religieuse* (*M. Arnold*), traduction exécutée sous la direction de l'auteur, d'après la 5e édition anglaise. Paris, Alcan, 1 vol., 7 fr. 50.

E. B. Browning.

1) *The Poems of E. Barrett. Browning* (avec les *Sonnets from the Portuguese*). Chandos Classics, London, F. Warne and Co.

2) *Sonnets from the Portuguese with decorative settings*, by TILNEY, introduction by E. GOSSE, Dent. London, 1894, 4o.

3) *Mrs Browning's Aurora Leigh* (The Temple Classics). 1 s. 6 d. Dent. London.

Biographies, Critiques et Traductions : 1) *Two great English Women* (*G. Eliot and E. Browning*), by P. BAYNE, 1881, 8 vo.

2) *Life of E. B. Browning*, by E. C. STEDMAN.

3) *Drei Englische Dichterinnen* (H. DRUSKOWITZ), 1885, 8 vo.

3) *Study of E. B. Browning*, by WHITING, 8 vo. 1899.

4) *Roberto ed E. Browning* (*Zampini Sallar*), 1896, edited with Introduc. by A. M. F. ROBINSON (Casa Guidi Windows), 1901. London et New-York.

5) *Letters of E. B. Browning edited with biographical addition*, 2 vols, Smith Elder, 1897.

6) *Portraits de Femmes*, par C. SELDEN, 1877.

7) *Poètes modernes de l'Angleterre* (G. SARRAZIN), 1885, 8 vo.

8) *Grands Écrivains d'outre-Manche*, par MARY DUCLAUX (M. J. DARMESTETER). Paris, Calmann-Lévy, 1901. 1 vol., 3 fr. 50.

9) *Poètes anglais contemporains*, par BUISSON DU BERGER, 1890, 8o.

10) *Écrivains modernes de l'Angleterre* (2e série), par E. MONTÉGUT, 1889, 8o.

11) *Aurora Leigh*, traduit de l'anglais par A. B. Paris Savine, 1886, 12o.

12) *Sonnets Portuguais*, traduits en vers, par DES GUERROIS, 1885, 8o.

13) *Sonnets of the Century*, edited by W. SHARP. (Canterbury Poets).

(*Fin.*)

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Ordre des lettres. — Section historique.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES. — PROGRAMMES DE 1902 (*suite*).

3° QUESTION. **Histoire intérieure de la France, depuis la réunion des États généraux jusqu'à la fin de la Convention.**

Notre bibliographie sera nécessairement très sommaire. Pour les histoires générales de la Révolution. nous indiquerons brièvement les principales en renvoyant aux appréciations si judicieuses d'AULARD (Études et leçons sur la Révolution, 1re série), et à l'excellente introduction que JULLIAN a mise en tête de ses *Extraits des Historiens français*. Les deux premières en date sont celles de THIERS et de MIGNET (1823-1824). « Ce sont des narrateurs et rien de plus » (JULLIAN). Ils ont contribué à populariser chez nous cette histoire traditionnelle de la Révolution que les écrivains d'aujourd'hui ont peine à déraciner. Le premier « compile avec génie et ordonne les faits en orateur » (AULARD). Le second est plus froid, plus précis, plus académique. — L'*Histoire parlementaire* de BUCHEZ et ROUX, entachée de mysticisme, est du moins un recueil de textes précieux. — GABOURD n'écrit qu'un pamphlet royaliste, LAMARTINE qu'un roman. — La *Révolution française* de MICHELET, commencée en 1847, est trop rabaissée. Malgré « ses fables innocentes » et ses erreurs, elle repose sur une longue et profonde investigation. L'ouvrage de LOUIS BLANC (1847-1862) a moins de lyrisme et aussi moins de génie; si sa documentation est insuffisante, sa méthode est scientifique; « il n'y a pas encore de guide mieux muni et plus sûr » (AULARD). — L'*Ancien Régime et la Révolution* de TOCQUEVILLE reste l'une des œuvres les plus puissantes et les plus originales du siècle. La *Révolution* de QUINET (1865) est l'un des premiers essais que l'on ait tenté pour refaire l'histoire critique de cette grande période. Les *Origines de la France contemporaine* de TAINE, publiées à partir de 1875, sont « une œuvre de dénigrement et de colère » dont certaines parties seules (ainsi le *Régime moderne*) ont conservé une grande valeur. L'*Europe et la Révolution* d'ALBERT SOREL, par la netteté des vues, la précision et la sûreté de la méthode, constitue l'une des œuvres les plus solides de l'École historique française. Bien que consacré avant tout à l'histoire diplomatique de l'Europe, l'ouvrage n'en est pas moins indispensable pour l'étude de l'histoire intérieure de la France révolutionnaire : le premier volume notamment en éclaire les origines d'une grande lumière. Mais le livre par excellence dont on devra s'inspirer est celui d'AULARD : *Histoire politique de la Révolution française; Origines et développement de la Démocratie et de la République* (1901, Librairie Armand Colin). Par la nouveauté et la précision de sa méthode, par la clarté de son exposition, ce livre marque une date importante dans l'histoire des études révolutionnaires.

A ces indications générales, ajoutons l'indication de quelques ouvrages spéciaux.

1° Assemblée constituante.

Voir quelques mémoires, notamment ceux de la collection Barrière : *Barère*, 1842; — *Miot de Mélito*, 1858; — *Mallet du Pan*, 1851; — *Augeard*, 1867; — *Mme Campan*, *Brissot*, *Dumouriez*, *de Ferrières*, *Mme Roland*, *Bourrienne*, *Weber*, *Besenval*, *Durand de Maillane*, *Bertrand de Molleville*, *Bailly*, *Rivarol*, *Garat*.

Comme ouvrages modernes :

CHAMPION. *La France d'après les Cahiers de* 1789 (Armand Colin); — AULARD, *Études et leçons sur la Révolution* (la 3e série vient de paraître); *L'Éloquence politique pendant la Révolution française*, 1882 ; — BIMBENET, *La fuite à Varennes*, 1864 ; — EDME CHAMPION, *Esprit de la Révolution ;* — DROZ, *Histoire de Louis XVI ; — Mirabeau et l'Assemblée constituante*, 1839-42 ; — GEFFROY et D'ARNETH, *Correspondance secrète entre Marie-Antoinette et le Comte de Mercy-Argenteau*, 1874 ; — PAUL JANET, *Philosophie de la Révolution ;* — DEBIDOUR, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France*, 1898 ; — RAMBAUD, *Histoire de la Révolution ;* — RABAUT, *L'Assemblée constituante*, 1826 ; — REYNALD, *Mirabeau et la Constituante*, 1872 ; — ROUSSE, *Mirabeau ;* — SAGNAC, *La législation civile de la Révolution*, 1898 ; — SCIOUT, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, 1882 ; — VERMOREL, *Mirabeau, sa vie, ses opinions, ses discours*, 1865 ; — SOURIAU, *Louis XVI et la Révolution.*

2e **Assemblée législative.**

E. BIRÉ, *La légende de Girondins*, 1881 ; — DAUBAN, *Les prisons de Paris sous la Révolution*, 1870 ; — GUADET, *Les Girondins*, 1871 ; — HUE, *Dernières années de Louis XVI*, 1860 ; — MORTIMER-TERNAUX, *La chute de la royauté*, 1864 ; — POLLIO et MARCEL, *Le bataillon du 10 août*, 1881 ; — CH. VATEL, *Vergniaud.*

3e **Convention nationale.**

Comme documents, voir les Mémoires de BARÈRE, BRUNO DANGLETERRE, MIOT DE MÉLITO, MALLET-DU-PAN, Mme DE LA ROCHEJACQUELEIN, AUGEARD, MEILLAN, DOPPET, BARBAROUX ; Œuvres de CAMILLE DESMOULINS (éd. CLARETIE). — La réimpression du *Moniteur ;* surtout les documents importants publiés de nos jours : *Procès-verbaux de la Commune* (éd. TOURNEUX) ; le *Recueil des actes du Comité de Salut public* (AULARD) ; la *Société des Jacobins* (AULARD) ; les *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention* (J. GUILLAUME).

Comme ouvrages modernes :

AULARD, *Le culte de la Raison ;* — BOUGEART, *Danton*, 1861 ; — CAMPARDON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, 1861 ; — CHRISTIAN, *Histoire de la Terreur*, 1853 ; — J. CLARETIE, *Camille Desmoulins ; Les derniers Montagnards*, 1867 ; — CHASSIN, *La Vendée et la Chouannerie*, 10 vol., 1890-1900 ; — DAUBAN, *La démagogie en* 1793 ; — E. DAUDET, *Histoire des conspirations royalistes du Midi*, 1881 ; — DESPOIS, *Le vandalisme révolutionnaire*, 1868 ; — ESQUIROS, *Histoire des Montagnards*, 1837 ; — L. GALLOIS, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution* 1845 ; — GAZIER, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution* (Armand Colin) ; — HAMEL, *Histoire de Saint-Just*, 1859 ; *Histoire de Robespierre*, 1866 ; — HIPPEAU, *L'Instruction publique en France pendant la Révolution ;* — LIARD, *L'Enseignement supérieur pendant la Révolution* (Armand Colin) ; — MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, 1862-1869 ; — RÉMOND, *Histoire de Carnot*, 1882 ; — ROBINET, *Mémoire sur la vie privée de Danton*, 1853 ; *Le Procès des Dantonistes*, 1879 ; *Danton, homme d'État*, 1888 ; VATEL, *Charlotte de Corday ;* — WALLON, *La Terreur*, 1873 ; *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, 1880 ; *Les Représentants du peuple en mission*, 1885.

4e QUESTION. **La question d'Orient depuis l'avènement de Catherine II jusqu'au traité de Berlin.**

A. Ouvrages généraux sur la question d'Orient.

E. DRIAULT, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours* (avec une préface de G. Monod), 1898. C'est le livre essentiel, pour la connaissance

des faits : — A. SOREL, *La question d'Orient au* XVIII*e* *siècle*, 1878; — ID. *L'Europe et la Révolution française*, t. I. 1885. Tous les deux indispensables; — E. BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, t. I. et II. Le second volume va jusqu'en 1830, ouvrage capital; — DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 2 vol. 1891. Indispensable à consulter pour la période contemporaine; — M. CHOUBLIER, *La question d'Orient* renferme quelques aperçus sur les problèmes contemporains.

On trouvera des renseignements dans les grands ouvrages suivants :

Les Histoires de l'Empire ottoman de HAMMER, LAVALLÉE, LA JONQUIÈRE ; — *l'Histoire de l'Autriche-Hongrie* de LOUIS LÉGER ; celles de la *Russie* par RAMBAUD, des *États scandinaves* par GEFFROY ; — les excellents chapitres de *l'Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD consacrés à la question d'Orient (Armand Colin); — les grands ouvrages de DROYSEN (*Geschichte der preussischen Politik*); de BEER (*Die orientalische Politik Œsterreichs*).

B. Première période, 1762-1789.

WALISZEWSKI, *Le roman d'une impératrice;* — Id. *Autour d'un trône;* — BBRÜCKNER, *Katharina II* (coll. Oncken), 1883; — SAINT-PRIEST, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie;* — JAUFFRET, *Catherine II et son règne;* — PINGAUD, *Choiseul-Gouffier;* — GEFFROY, *Gustave III et la Cour de France;* — BERGBOHM, *Die bewaffnete Neutratität.* — *Instructions données aux ambassadeurs de France en Suède, Russie, Pologne* (publiées par *Geffroy*, *Rambaud*, *Farges*).

C. Deuxième période, 1789-1815.

DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* (trad. Dosquet, 5 vol.); — DE BOURGOING, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française ;* — GROSJEAN, *La mission de Sémonville;* — DE LARIVIÈRE, *Catherine II et la Révolution française;* — BELLOC, *Bonaparte et les Grecs;* — BOULAY DE LA MEURTHE, *Le Directoire et l'expédition d'Égypte;* — G. PALLAIN, *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire;* — HEEREN, *Histoire de l'expédition française en Égypte;* — TATISCHEFF, *Alexandre Ier et Napoléon;* — A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre Ier* (3 vol.); — FOURNIER, *Napoléon Ier* (trad. Iœglé); — A. SOREL, *Le Congrès de Vienne* (*Hitoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD, t. X. Armand Colin); — FLASSAN, *Histoire du Congrès de Vienne* (2. vol.).

D. Troisième période, 1815-1830.

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS, *Tableau de l'Empire ottoman*, 1844; — SOUTZO, *Histoire de la Révolution grecque*, 1829; — POUQUEVILLE, *Histoire de la Régénération de la Grèce*, 1826; — GERVINUS, *Histoire de l'indépendance grecque*, 1863; MENDELSOHN-BARTOLDY, *Geschichte Griechenlands seit* 1453 (2 vol.); — ZINKEISEN, *Geschichte des osmanichen Reichs;* — SAINT-MARC GIRARDIN, *Les origines de la question d'Orient* (Rev. des Deux Mondes, mai 1864); — BEER, *Die orientalische Politik Metternichs*, 1883.

E. Quatrième période, 1830-1870.

D'AUBIGNOSC, *La Turquie nouvelle*, 1829; — CADALVÈNE ET BARRAULT, *Deux années de l'histoire d'Orient*, 1839-1840; — ID. *Histoire de la guerre de Méhémet-Ali contre la Porte ottomane*, 1831-1833; — MOURIEZ, *Histoire de Mahémet-Ali ;* — GOUIN, *L'Égypte au* XIX*e* *siècle;* — HAMONT, *L'Égypte sous Méhémet-Ali ;* — DE MOLTKE, *Lettres sur l'Orient;* — A. LEFEBVRE, *Mahmoud et Méhémet-Ali* (Rev. des Deux Mondes, 15 mai 1839); — THUREAU-DANGIN, *Histoire de la Monarchie de juillet;* — D'HAUSSONVILLE, *Politique extérieure du gouvernement de juillet;* — L. FAUCHER, *La question d'Orient* (Rev. des Deux Mondes, nov.-déc. 1841); — DUVERGIER DE HAURANNE, *La*

question d'Orient en 1841 (Rev. des Deux Mondes, sept. 1841); — ENGELHARDT, *La Turquie et le Tanzimat* (2 vol.); — FORCADE, *Histoire des causes de la guerre d'Orient;* — DE LA GORCE, *Histoire du second Empire* (4 vol.); — TAXILE-DELORD, *Histoire du second Empire* (6. vol.); — POUJOULAT, *La France et la Russie à Constantinople;* — ID., *La question des Lieux saints;* — UBICINI, *La question d'Orient devant l'Europe;* — C. ROUSSET, *La guerre de Crimée* (2 vol.); — ANITSCHKOFF, *La campagne de Crimée* (trad. Baumgarten); BOGDANOVITCH, *Histoire de la guerre d'Orient;* — ROOTHAN, *La Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée;* — GOURDON, *Histoire du Congrès de Paris;* — RAYMOND, *La Conférence de Paris* (Revue des Deux Mondes, 1er mars 1856); — THOUVENEL, *Trois ans de la question d'Orient*, 1856-1859; — DE MORNY, *Une ambassade française en Russie;* — R. EDWARDS, *La Syrie de* 1840 à 1862; — JOBIN, *La Syrie en* 1861; — LOUET, *Expédition de Syrie;* — SAINT-MARC GIRARDIN, *La Syrie en* 1860 (Rev. des Deux Mondes, 15 mai 1860); — ID., *La Grèce et la question d'Orient* (*ibid.*, 15 mars 1869).

F. Cinquième période, 1870-1880.

A. D'AVRIL, *Négociations relatives au traité de Berlin;* — BALLOT, *Histoire de l'insurrection créloise*, 1868; — BELLE, *Voyage en Grèce*, 1881; — BELIN, *Histoire économique de la Turquie*, 1865; — BOUKHAROW, *La Russie et la Turquie*, 1877; — BRUNSWICK, *La crise financière en Turquie*, 1874; — Id., *Le Traité de Berlin;* — CHERTIER, *Les réformes en Turquie*, 1864; — COLAS. *La Turquie en* 1864; — A. DUMONT, *Le Balkan et l'Adriatique*, 1872; — GLADSTONE, *The Bulgarian horrors and the question of the East;* — JANKOVITCH. *Slaves du Sud*, 1880; — JOVANOVICS, *Les Serbes et la mission de la Serbie;* — J. KLACZKO, *Deux Chanceliers, Gortschakoff et Bismarck;* — ID., *Les évolutions du problème oriental* (Rev. des Deux Mondes, oct., nov., déc. 1878); — ID., *Le Congrès de Moscou et la propagande panslaviste* (Rev. des Deux Mondes, sept. 1869); — DE LAVELEYE, *La nouvelle politique de la Russie* (Rev. des Deux Mondes, 15 nov. 1871); — ID., *L'Angleterre et la Russie en Orient* (Rev. des Deux Mondes, 15 juillet 1880); — LECOMTE, *Guerre d'Orient*, 1876-77; — L. LÉGER, *La Save, le Danube, le Balkan*, 1884; A. LEROY-BEAULIEU, *La politique russe et le Panslavisme* (Rev. des Deux Mondes, juillet 1876); — OSMAN-BEY, *La Turquie sous Abd-ul-Aziz*, 1868; — RUSTOW, *La question d'Orient;* — SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *La Serbie*, 1872; — VALBERT, *Gladstone et la question Bulgare* (Rev. des Deux Mondes, 1er oct. 1876); WYROUBOFF, *La question d'Orient et le Traité de Berlin*, 1880.

G. Questions actuelles.

BÉRARD, *La Turquie et l'Hellénisme contemporain*, 1893; — ID., *La politique du Sultan*, 1897 (Armand Colin); — ID., *La Macédoine*, 1897 (Armand Colin); — ID., *La Crète* (Armand Colin); — BAKER, *Les Anglais et les Russes dans l'Asie centrale;* — DE BEYLIÉ, *L'Inde sera-t-elle Anglaise ou Russe?* — BOURGUET, *La France et l'Angleterre en Égypte;* — DE CASTRIES, *l'Islam* (Armand Colin); — DE CHAUDORDY, *La France et la question d'Orient;* — F. CHARMES, *L'avenir de la Turquie;* — J. DARMESTETER, *Lettres sur l'Inde;* — GEORGIADÈS, *La Turquie actuelle*, 1892; — HERVÉ, *L'Égypte;* — DE LAVELEYE, *La péninsule des Balkans;* — L. LEGER, *Études slaves;* — A. VANDAL, *Les massacres arméniens et la réforme de la Turquie.*

N. B. — Pour la 5e question, le « régime du travail et la production économique en France, depuis 1830 », voir le numéro du 15 janvier 1901 de la *Revue Universitaire*.

(*A suivre*).

CH. DUFAYARD.

Sujets proposés

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation française. — Volonté et caractère.

Sorbonne.

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française. — Discuter les idées de La Bruyère sur la critique (*De quelques usages*).

Version latine[1]. — Quintilien, *de Institutione oratoria*. Préface du livre VIII, depuis : « Neque enim Asiani, aut quicunque alio genere corrupti, res non viderunt,... », jusqu'à : « ... et quod uno verbo patet, pluribus oneramus; et pleraque significare melius putamus, quam dicere. »

Thème grec[1]. — Timon. — Eh bien ! je conviens qu'il faut plaindre les méchants, mais non pas les aimer. — Socrate. — Il ne faut pas les aimer pour leur malice, mais il faut les aimer pour les en guérir. Vous aimez donc les hommes sans croire les aimer; car la compassion est un amour qui s'afflige du mal de la personne qu'on aime. Savez-vous bien ce qui vous empêche d'aimer les méchants ? Ce n'est pas votre vertu, mais c'est l'imperfection de la vertu qui est en vous. La vertu imparfaite succombe dans le support des imperfections d'autrui. On s'aime encore trop soi-même pour pouvoir toujours supporter ce qui est contraire à son goût et à ses maximes... La vertu parfaite détache l'homme de lui-même et fait qu'il ne se lasse point de supporter la faiblesse des autres. Plus on est loin du vice, plus on est patient et tranquille pour s'appliquer à le guérir... O mon cher Timon ! les hommes grossiers et aveugles croient que vous êtes misanthrope parce que vous poussez trop loin la vertu; et moi, je vous soutiens que, si vous étiez plus vertueux, vous feriez tout ceci comme je le dis; vous ne vous laisseriez entraîner ni par votre humeur sauvage, ni par votre tristesse de tempérament, ni par vos dégoûts, ni par l'impatience que vous causent les défauts des hommes. C'est à force de vous aimer trop que vous ne pouvez plus aimer les autres hommes imparfaits. Si vous étiez parfait, vous pardonneriez sans peine aux hommes d'être

1. Ce texte convient également aux candidats à l'**Agrégation de Grammaire**.

imparfaits, comme les dieux le font. Pourquoi ne pas souffrir doucement ce que les dieux, meilleurs que vous, souffrent? Cette délicatesse qui vous rend si facile à être blessé est une véritable imperfection. La raison qui se borne à s'accommoder des choses raisonnables et à ne s'échauffer que contre ce qui est faux, n'est qu'une demi-raison. Sa raison parfaite va plus loin : elle supporte en paix la déraison d'autrui. Voilà le principe de vertu compatissante pour autrui et détachée de soi-même qui est le vrai lien de la société.

FÉNELON, *Dialogues des morts*, XVIII.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Composition française. — Discuter cette opinion d'un critique contemporain :

« Les indignations de La Bruyère ont assurément quelque chose de plus profond que celles de La Fontaine ; il s'est moins aisément arrangé que Molière de la société de son temps ; et l'on voit percer une pitié chez lui qui n'est pas dans Boileau. C'est l'idée d'humanité qui commence à se faire jour. »

(BRUNETIÈRE, *Manuel de l'H. de la L. F.*).

Thème latin. — *L'éloquence politique.* — Les principes éternels de justice sont là[1] dans toute leur puissance naturelle, invoqués devant la puissance qui a le droit de les appliquer. Ils sont là pour servir l'homme de bien qui saura en faire un digne usage, pour faire rougir le méchant qui oserait les démentir ou les repousser. Enfin, ce n'est point ici l'effet toujours incertain et variable d'une lecture particulière, où chacun a tout le loisir de lutter contre sa conscience et de se préparer des défenses et des refuges. J'ose dire à l'orateur de la patrie : Si tous ses représentants sont réunis pour t'entendre, s'ils délibèrent après t'avoir entendu, c'est pour assurer ton triomphe et le sien. J'en atteste un des plus nobles attributs de la nature humaine, l'empire de la vérité éloquente sur les hommes rassemblés. Les plus justes et les plus sensibles reçoivent la première impression; ils la communiquent aux plus faibles, et l'étendent en la redoublant de proche en proche : la conscience agit dans tous; dans les uns, le courage dit tout haut Oui ; dans les autres, la honte craint de dire Non; et s'il reste un petit nombre de rebelles opiniâtres, ils sont renversés, atterrés, étouffés par cette irrésistible impulsion, par ce rapide contre-coup qui ébranle toute la masse d'une assemblée; et comme la première lame des mers du Nouveau Monde pousse le dernier flot qui vient frapper les plages du nôtre, de même la vérité, partant de l'extrémité d'un vaste espace, accrue et fortifiée dans sa route, vient frapper à l'extrémité opposée son plus violent adversaire, qui, lorsqu'elle arrive à lui avec toute cette

force, n'en a plus assez pour lui résister. Mais pour que l'éloquence politique acquière généralement ce caractère et cet empire, il faut supposer que l'esprit national est généralement bon et sain, comme il l'était dans les beaux siècles de la Grèce et de Rome.

La Harpe, *Cours de littérature.*
Siècle de Louis XIV, livre second, chap. I, sect. II.

1. Dans les États généraux.

Grammaire. — 1° Étudier au point de vue grammatical ces vers de Sophocle (*Électre*, 1-14) :

Ὦ τοῦ στρατηγήσαντος ἐν Τροίᾳ ποτὲ
Ἀγαμέμνονος παῖ, νῦν ἐκεῖν' ἔξεστί σοι
παρόντι λεύσσειν, ὧν πρόθυμος ἦσθ' ἀεί.
Τὸ γὰρ παλαιὸν Ἄργος οὑπόθεις τόδε,
τῆς οἰστροπλῆγος ἄλσος Ἰνάχου κόρης·
αὕτη δ', Ὀρέστα, τοῦ λυκοκτόνου θεοῦ
ἀγορὰ Λύκειος· οὑξ ἀριστερᾶς δ' ὅδε
Ἥρας ὁ κλεινὸς ναός· οἷ δ' ἱκάνομεν
φάσκειν Μυκήνας τὰς πολυχρύσους ὁρᾶν,
πολύφθορόν τε δῶμα Πελοπιδῶν τόδε,
ὅθεν σε πατρὸς ἐκ φόνων ἐγώ ποτε
πρὸς σῆς ὁμαίμου καὶ κασιγνήτης λαβὼν
ἤνεγκα κἀξέσωσα κἀξεθρεψάμην
τοσόνδ' ἐς ἥβης, πατρὶ τιμωρὸν φόνου.

2° Décliner à tous les genres, cas et nombres la forme soulignée dans le passage précédent.

3° Exposer sommairement et méthodiquement, à l'aide d'exemples, les différents emplois de l'optatif en grec.

4° Étudier au point de vue grammatical, et traduire ce passage des *Captifs* de Plaute (acte III, sc. III, v. 1-11) :

Nunc illud est, quom me fuisse quam esse nimio mavelim :
Nunc spes opes auxiliaque a me segregant spernuntque se.
[Hic illest dies, quom nulla vitæ salus sperabilist :
Neque auxilium mist neque adeo spes, quæ mi huncaspellat metum :
Neque subdolis mendaciis mihi usquam mantellumst meis].
Nec sycophantiis nec fucis ullum mantellum obviamst.
Neque deprecatio perfidiis meis nec malefactis fugast.
Nec confidentiæ usquam hospitiumst nec devorticulum dolis.
Operta quæ fuere aperta sunt, patent præstigiæ.
Omnis palamst res neque de hac re negotiumst,
Quin male occidam oppetamque pestem eri vicem malam.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

I. La France au temps de Philippe-Auguste (Histoire politique et civilisation).

II. La Renaissance en Italie depuis l'avènement de Jules II jusqu'au sac de Rome.

Sorbonne.

AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Thème. — A. DE VIGNY : *La Veillée de Vincennes*, depuis : « *Timoléon écoutait...* » jusqu'à : « *Ce sont des navires aériens.* »

Version. — *Niebelungenlied, mort de Siegfried*, de la strophe 987 à la strophe 992.

Dissertation française. — Comparer les principales œuvres que la légende du Juif-Errant a inspirées en France et en Allemagne.

Dissertation allemande. — Gœthe's Hellenismus in seinem : *Prometheus*.

ANGLAIS

Version. — SHAKESPEARE. *M. N. D.*, a. II, sc. 1. depuis : *The King doth keep his revels here to-night*, jusqu'à : *Would that he were gone.*

Thème. — LECONTE DE LISLE. *Poèmes barbares, La vigne de Naboth*, depuis : *Vers l'heure où le soleil allume au noir Liban*, jusqu'à : *Que l'Exterminateur me brûle de son feu.*

Dissertation anglaise. — Thomson's blank verse.

A consulter : MOREL, *Thomson*.

Dissertation française. — Le sentiment de la nature dans le *Midsummer Night's Dream* de Shakespeare.

Plan de la dissertation anglaise [1]

Écrit presque tout entier en vers héroïques, le quatrième livre d'*Endymion* ne contient que deux pièces de vers lyriques. On pourra donc traiter successivement la mesure héroïque et la mesure lyrique dans Keats.

I. *Vers héroïque.* — Ce vers est le pentamètre ïambique, le vers de Chaucer et de Pope.

Étudier la structure du vers : aux ïambes sont mélangés des *tro-*

1. Voir le numéro de décembre, p. 518.

chées, au *premier* pied : *Múse of* my native land ! loftiest Muse !; au *deuxième :* He leant, *wrétched.* He surely cannot now ; au *troisième :* With the tinge of love, *pánting* in safe alarm ; au *quatrième :* One moment from his home : *ónly* the sward.

Relever les exemples analogues afin d'établir à quel pied le trochée revient le plus souvent. Dresser la même statistique des *spondées.* — A côté d'une syllabe franchement accentuée, on rencontre en anglais des syllabes à accent faible : ainsi dans le mot *constitution*, on entendra très nettement la troisième syllabe, la voix glissera rapidement sur la deuxième et la quatrième, mais la première aura un son intermédiaire ; on dira donc que ce mot est composé de deux syllabes non accentuées et de deux syllabes accentuées portant, l'une un accent fort, l'autre un demi-accent ou accent faible, et l'on pourra représenter symboliquement ces différences de son par des chiffres : $\overset{1\ 0\ 2\ 0}{\textit{constitution}}$. Étudier la répartition de ces demi-accents dans le vers : p. ex. : au deuxième pied : Our pil*lows;* $\overset{1}{\textit{and}}$ the fresh to-morrow morn. Au troisième : Spake fair Ausoni*a;* $\overset{1}{\textit{and}}$ once more she spake ; au quatrième : Leant to each other trembl*ing*, $\overset{1}{\textit{and}}$ sat so.

Existe-t-il des pieds de trois syllabes ? Sont-ils fréquents ? Quelle est leur place ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre. Voici quelques exemples : 1er pied : *With the tinge* of love, panting in safe alarm ; 2e pied : I move *to the end*, in lowliness of heart ; 3e pied : Outblackens Ere*bus and the* full-caverned earth ; 4e pied : Even those words went echo*ing dis*mally ; 5e pied : Let me not think, soft Angel ! shall *it be so !* — Will in a few short hours be no*thing to me.*

Il y a quelques exemples de pieds d'une seule syllabe au commencement du vers : *Phœ-* | be is fair- | er far | — O gaze | no more ; *Dove-* | like in | the dim | cell ly- | ing beyond ; *To* | her for the last | time. Night | will strew.

Le nombre des syllabes dans le même mot est variable : *Heaven*, monosyllabique : The *heavens* and earth in one to such a death ; dissyllabique : I was to top the *heav* | *ens.* Dear maid sith. — *Endymion*, 3 syllabes : *Endymion* could not speak, but gazed on her ; 4 syllabes : *Endy* | *mion* | to heaven's airy dome. — *Impious*, 3 syllabes : Thirst for another love ; O *im* | *pious.* — *Destruction*, 4 syllabes : Waiting for some | *destruc* | *tion* | — when lo !

L'accent est déplacé arbitrairement dans le mot *upon* du vers suivant : Sweet as a musk rose *úpon* new-made hay.

Coupes : après la 1re syllabe : Thou, | Carian lord, hadst better have been tost ; la 2e : Ah me, | how I could love ! My soul doth melt ;

la 3°: Come hither, | Sister of the Island! Plain; la 4°: On barren souls. | Great Muse, thou know'st what prison; la 5° : Into a whirlpool. | Vanish into air; la 6° : As doth the voice of love: | there's not a breath; la 7° : For the unhappy youth — Love! | I have felt; la 8°: Of flesh and bone, curbs and confines, | and frets; la 9° : I was to top the heavens. Dear maid, | sith. Chercher quelle variété de coupe prédomine. — Plusieurs coupes dans le même vers; double, triple, quadruple coupe.

Césure : Comment la définir dans Keats; est-elle constante?

Enjambement : Il est très fréquent, après le second comme après le premier vers du *distique* rimé. Ex. : vers 2-3, 12-13, etc.

Rimes: Sont-elles parfaites ou imparfaites? Rimes à remarquer : *choir*, *briar; sacrifice*, *devise; culls*, *pulse ; bedfellow*, *grew ; me*, *me;* elles ne sont pas très heureuses. Rimes dites *Cockney*, c'est-à-dire conformes à une prononciation locale, celle de la classe moyenne à Londres : *sward*, *lord; javelin*, *been ; draught*, *quaffed ; among*, *clung ; wrath*, *henceforth*, etc.

Les mots non accentués à la rime. Monosyllabes rimant avec des polysyllabes. Retour des mêmes rimes. Vers sans rime correspondante. *Triplets* (trois vers ayant les mêmes rimes); il paraît n'en exister qu'un seul exemple :

Are visible above : the Seasons *four* —
Green-kirtled Spring, flush Summer, golden *store*
In Autumn's sickle, Winter frosty *hoar*.

Rimes féminines (vers de onze syllabes) : Of life from charitable voice? No sweet say*ing*. — So faint a kindness, such a meek surrend*er*, etc.

Allitération. — Accent prosodique et oratoire.

II. L'une des pièces de vers lyriques est appelée par Keats *a roundelay*, il ne faut pas prendre ce mot littéralement. Examiner la construction assez irrégulière des strophes. — La mesure de la seconde pièce est à peine lyrique; elle ne contient pas, à proprement parler, de strophes; par intervalles irréguliers, les couplets héroïques sont interrompus par un vers de deux pieds. — Étudier rapidement la structure des différents vers lyriques.

Il ne faut pas oublier de conclure. Le vers héroïque de Keats ressemble plutôt au vers blanc de Shakespeare qu'au couplet héroïque de Pope, il est manifestement inspiré par les poètes du XVI° siècle, qui l'ont manié avec une liberté pareille. Résumer ici les innovations de Keats par rapport à Pope : Pieds de trois syllabes (*slurred syllables*), enjambement après le deuxième vers du distique rimé; et les imitations de Shakespeare : dédoublement de certaines syllabes. comme *-ion* (voir ABBOTT. *Sh. Gr.*, § 479), pieds d'une seule syllabe (*id.* 479 *a*, 480, 481).

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Croyez-vous, avec Plotin, que : « Nous portons en nous-mêmes toute la beauté que notre pensée attribue aux corps ? »

Composition française. — Développer le jugement suivant : « Acclimaté par les timides imitations de Ducis, le drame Shakespearien s'est épanoui sur notre scène dans le triomphe du romantisme, et, de toutes les influences subies en ce siècle par notre littérature, celle de Shakespeare, sans qu'elle en ait toujours conscience, est la plus profonde et la plus puissante. »

Cf. Dietz, *Les Littératures étrangères*. Librairie Armand Colin.

LICENCE HISTORIQUE

SUJETS DE COMPOSITION

1° **La fondation de l'Empire romain.**

Comme sources, voir surtout Dion Cassius, liv. LII; — Suétone, *Vie d'Octave;* Res Gestæ Divi Augusti, ou Monumentum Ancyranum, publié avec commentaire par Mommsen, 2e édit. (traduction dans le tome IV de Duruy). Comme ouvrages modernes : Willems, *Le Droit public romain*, p. 120 et suiv.; — Madvig, *La constitution et l'administration de l'État romain*, t. II de la trad. franç., pp. 529-534 ; — Mispoulet, *Les institutions politiques des Romains*, I, 233-237 ; — Pigeonneau, *Transformation de la République romaine en monarchie* (Journ. de l'Instruct. publ., juin 1874); — Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, ch. lxv, lxvi, lxvii; — Merivale, *Histoire des Romains sous l'Empire* (les quatre premiers volumes traduits par Hennebert); — Lange, *Histoire intérieure de Rome*, t. II.

2° **L'œuvre intérieure de Charles VII.**

Consulter les chroniques de Monstrelet, de Mathieu d'Escouchy, de Jacques de Clercq, de Georges Chastelain, d'Olivier de la Marche, de Jean Chartier et de Thomas Bazin, les tomes XIII et XIV du *Recueil des Ordonnances.*

Comme travaux contemporains, utiliser surtout :

Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII et de son époque*, 3 vol.; — Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 7 vol.; — Cosneau, *Le connétable de Richemont* ; — Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, 2 vol.; — P. Clément, *Jacques-Cœur et Charles VII*, 2 vol.; — Dansin, *Histoire du gouvernement de la France sous le règne de Charles VII ;* — Vallet de Viriville, *Mémoire sur les institutions de Charles VII* (*Biblioth. École des Chartes*, 1872); — Vuitry, *Études sur le régime financier de la France*, t. I et II; — Noël Valois, *Inventaire des arrêts du conseil d'État* (Introduction); — A. Thomas, *Les États généraux sous Charles VII* ; — Id., *Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, 2 vol. ; — Neuville, *Le Parlement royal à Poitiers* (Rev. Hist., t. VI); — Pigeonneau, *Histoire du commerce français*, t. I.

3° **La France et la Maison de Savoie sous Louis XIV.**

Consulter principalement DOMENICO CARUTTI, *Storia di Vittorio Amedeo II*, 3° édit., 1900; — ID., *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, 4 vol., 1885-1892; — CH. DE MAZADE, *Le premier roi de Sardaigne* (*Rev. des Deux Mondes*, juin 1859); — G. GREPPI, *Una pagina della politica di Casa Savoia*, 1858; — C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. II et III; — ARMENGAUD (*Revue Histor.*, t. VII, p. 459); — MARQUIS DE COURCY, *La coalition de* 1701 *contre la France*; — H. REYNALD, *Louis XIV et Guillaume III*; — GAEDEKE, *Die Politik Oesterreichs in der spanischen Erbfolgefrage*, 1877, 2 vol.; — V. DE SAINT-GENIS, *Histoire de la Maison de Savoie*, 3 vol.; — RICOTTI, *Storia della monarchia piemontese*, t. IV et V.

CH. DUFAYARD.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Thème. — DUMAS FILS : *Denise*, acte III, scène IV, depuis : « *Je le connaissais avant...* », jusqu'à : « *Je mourrais désespérée que...* ».

Version. — ERNST VON WILDENBRUCH : *Das Edelweiss*.

Composition française. — Pascal et Lessing comme polémistes dans les *Provinciales* et les *Anti-Gœze*.

Leçons orales. — Analyser, au point de vue du fond et de la forme, « *Undine* » de LA MOTTE-FOUQUÉ.

ANGLAIS

Version, — SHAKESPEARE. *M. N. D.*, a. II, sc. II, depuis : *Well, go thy way ; thou shalt not from this grove*, jusqu'à : *And I will overhear their conference.*

Thème. — CORNEILLE. *Le Menteur*, A. II, Sc. II, jusqu'à : *Et son honneur se perd à le trop conserver.*

Composition anglaise. — Compound adjectives.

A consulter : LA QUESNERIE, *Vocabulaire anglais*, II, pp. 135 sqq.

Composition française. — L'*Oceana* de Froude.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — De l'esprit de discipline. Quels moyens emploieriez-vous, si vous étiez professeur, pour le faire régner dans votre classe ?

Composition française. — Commentez, par ce que vous savez de Mme de Sévigné, ce passage d'un portrait tracé par Mme de La Fayette : « Vous êtes sensible à la gloire et à l'ambition et vous ne l'êtes pas moins aux plaisirs... la joie est l'état véritable de votre âme. »

CLASSES DES LYCÉES & COLLÈGES

Sujets proposés

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Candidats à l'École de Saint-Cyr et à l'École navale.

Composition française. — *Lettre de Bonaparte à Desaix* (1799). — Le 26 thermidor, an VII, Bonaparte, général en chef de l'armée d'Égypte, envoya du Caire un sabre d'honneur à Desaix, et lui décerna ainsi la plus haute récompense militaire : « Je vous envoie, citoyen général, disait-il, un sabre d'un très beau travail sur lequel j'ai fait graver : *Conquête de la Haute Égypte*, qui est due à vos bonnes dispositions et à votre constance dans les fatigues. Voyez-y, je vous prie, une preuve de mon estime et de la bonne amitié que je vous ai vouée... » Il chargeait en même temps Desaix de faire les honneurs de la Haute Égypte aux membres de la commission des arts et des sciences, qui avait été instituée récemment.

Vous composerez la lettre de Bonaparte à Desaix.

Communiqué par M. Ed. Jullien, répétiteur au collège Rollin.

Rhétorique.

Devoir français. — Voltaire, dans une lettre adressée en 1740 à milord Hervey, garde des sceaux d'Angleterre, défend le titre de *Siècle de Louis XIV* qu'il donna à son grand ouvrage historique.

Il semble d'après cette réponse que les objections de son correspondant anglais aient dû être fort pressantes. Élevé dans un pays où les libertés politiques furent définitivement garanties par le plus redoutable des adversaires de Louis XIV, milord Hervey avait dû relever avec soin toutes les fautes commises par le grand roi.

Vous essayerez de restituer la lettre de milord Hervey après avoir lu attentivement la réponse qu'y fit Voltaire.

Sujet proposé par M. Mertz, professeur au collège de Meaux.

Lire : *Siècle de Louis XIV*. Introduction. Edit. Rébelliau, Librairie Armand Colin. Louis XIV. Saint-Simon. *Scènes et Portraits*. De Lanneau, chez Hachette.

Composition latine. — Juvenis viator, cum Acropolim ascendisset, Parthenonisque reliquias inviseret, poetica prece, gratias Palladi agit, humanitatis educatrici, doctrinæ artiumque magistræ, eamque obsecrat, ut hominum animos, e terrestri cæno emersos, ad æternæ pulchritudinis contemplationem attollat.

Ce travail devra être une *traduction libre* de la « Prière sur l'Acropole », de Renan. — Voir *Pages choisies* de Renan (Librairie Armand Colin), pages 165-172.

Seconde.

Composition française. — *Une visite.* — Un condisciple, désireux de vous présenter à ses parents, vous a prié d'aller chez lui; vous savez que vous serez reçu par toute sa famille, par son père, sa mère, ses sœurs, ses frères... Dites comment vous comptez vous conduire au cours de cette visite, depuis le moment où vous sonnerez à la porte jusqu'à celui où vous prendrez congé.

CONSEILS : Il ne s'agit pas de tracer une sorte de protocole qui serait ici plus que ridicule : le cérémonial ne convient point à votre âge, ni même aux relations cordiales qu'ont entre eux les honnêtes gens. Encore est-il permis, avant de faire une première visite où vous serez jugé, de fixer quelques règles générales pour soutenir et guider votre conduite. En ces circonstances, pas plus qu'ailleurs, l'inspiration ne consiste point à ne rien préparer du tout, et à compter sur la décision du moment et les bonheurs de la rencontre. Une visite se prépare comme une lettre, où, tout en restant très simple, très naturel, très franc on s'ingénie pourtant à ne désobliger en rien son correspondant, même à lui plaire, afin qu'après avoir lu il nous estime davantage. Il n'est certes pas question de tromper son prochain, de donner à ceux qui vous reçoivent le change sur votre caractère et sur votre esprit : cette hypocrisie, outre qu'elle est en soi condamnable, est toujours maladroite et ne trompe guère : il est sot et malhonnête de chercher à se faire valoir, il est bon de se faire agréer; mais cela ne va pas sans quelque peine. On doit donc, qu'on se rende chez ses amis ou qu'on les reçoive chez soi, s'appliquer à leur révéler le meilleur de soi-même; dans les visites, il est à propos de porter son velours en dehors. Ce qui, d'ordinaire, facilite cette bonne grâce, c'est la connaissance qu'on a des personnes auprès desquelles on se rend, et de leur caractère : alors, comme dans une lettre, on collabore pour ainsi dire avec ces personnes, on les fait entrer en part dans l'amabilité qu'on leur montre et dans les politesses qu'on leur fait. Cette fois, pour vous la difficulté est plus grande, puisque de toute la famille vous ne connaissez que votre camarade; c'est d'après lui seul qu'il vous faut juger toute la maison; guidez-vous donc d'après ce que vous savez qu'on doit de déférence à l'âge, au sexe, etc. Enfin il conviendra de penser que, si les parents de votre condisciple veulent vous connaître, c'est que leur fils leur a parlé de vous en termes avantageux, et vous devez à votre ami autant qu'à vous-même, vous devez à votre famille, qui en vous sera également jugée, de tenir et de dépasser la réputation qui a déterminé votre visite.

Communiqué par M. F. GACHE, professeur au lycée d'Alais.

Thème grec. — *Combien les hommes ont tort de croire que les dieux n'ont rien à faire.* — Voici par exemple le soleil : il n'a pas

plus tôt attelé son char qu'il lui faut faire le tour du ciel pendant toute la journée, sans avoir même, comme on dit, le temps de se gratter l'oreille ; car si, dans un moment d'oubli, il se relâche de sa vigilance, voilà ses chevaux qui s'emportent et mettent tout en feu. Et la lune, ne faut-il pas qu'elle veille, et qu'elle fasse, elle aussi, son tour de ciel, pour éclairer les gens en goguettes, qui reviennent de quelques festins à des heures indues. Apollon, de son côté, s'est chargé d'un métier qui lui donne terriblement de besogne, et peu s'en faut qu'il n'ait perdu l'ouïe, assourdi qu'il est par tous ceux qui veulent des oracles ; tantôt sa présence est nécessaire à Delphes ; l'instant d'après, c'est à Colophon qu'il doit courir ; de là il passe aux bords du Xanthe, et, toujours du même train, à Claros, puis à Délos ; en un mot, en quelque endroit qu'une devineresse le somme de se rendre, il faut que sur-le-champ il y soit présent pour débiter sa série d'oracles ; sans quoi, c'en est fait de son crédit.

Traduction.

... Αὐτίκα γέ τοι ὁ μὲν ἥλιος οὑτοσὶ ζευξάμενος τὸ ἅρμα πανήμερος τὸν οὐρανὸν περιπολεῖ, οὐδ' ὅσον κνήσασθαι τὸ οὖς, φασί, σχολὴν ἄγων· ἢν γάρ τι κἂν ὀλίγον ἐπιρρᾳθυμήσας λάθῃ, ἀφηνιάσαντες οἱ ἵπποι κατέφλεξαν τὰ πάντα. Ἡ σελήνη δὲ ἄγρυπνος καὶ αὐτὴ περίεισι φαίνουσα τοῖς κωμάζουσι καὶ τοῖς ἀωρὶ ἀπὸ τῶν δείπνων ἐπανιοῦσιν. Ὁ Ἀπόλλων τε αὖ πολυπράγμονα τὴν τέχνην ἐπανελόμενος ὀλίγου δεῖν τὰ ὦτα ἐκκεκώφηται πρὸς τῶν ἐνοχλούντων κατὰ χρείαν τῆς μαντικῆς · καὶ ἄρτι μὲν αὐτῷ ἐν Δελφοῖς ἀναγκαῖον εἶναι, μετ' ὀλίγον δὲ ἐς Κολοφῶνα θεῖ, κἀκεῖθεν ἐς Ξάνθον μεταβαίνει, καὶ δρομαῖος αὖθις ἐς τὴν Κλάρον, εἶτα ἐς Δῆλον · καὶ ὅλως ἔνθα ἂν ἡ πρόμαντις κελεύσῃ παρεῖναι, ἄοκνον χρὴ αὐτίκα μάλα παρεστάναι ξυνείροντα τοὺς χρησμούς, ἢ οἴχεσθαί οἱ τὴν δόξαν τῆς τέχνης.

D'après Lucien, *Double accusation*, 1.

Troisième.

Thème latin. — *Éloge de la France.* — Que votre esprit se représente un moment la nature de la France, et les avantages qu'elle possède ; remarquez sa situation, la place qu'elle occupe dans l'Europe, dont elle est en quelque sorte l'œil et le cœur ; les deux mers qui la baignent, pour faciliter les relations commerciales, mais sans l'envelopper de tous côtés et l'enfermer comme dans une prison. Elle est maîtresse de l'Océan, mais sa conquête n'a pas fait

violence aux lois de la nature, et elle n'a pas à craindre que les flots vengeurs submergent ses champs et ses villes; les royaumes voisins l'entourent, lui faisant, non pas une étroite ceinture, mais comme une couronne. Contemplez son ciel si beau, si salubre, que n'obscurcissent point d'épais brouillards, mais qui brille presque toujours d'une lumière limpide, que n'embrasent point d'excessives chaleurs, que ne glacent point des froids immodérés. Jetez les yeux sur son sol, naturellement fertile, avec le concours d'une habile culture, qui ne nous fournit pas seulement ce qui est nécessaire à tous les besoins de la vie, mais qui se fait l'esclave de nos plaisirs; il ne renferme pas de métaux précieux, mais il est riche des trésors, contre lesquels la France peut échanger assez d'or et d'argent pour faire la fortune de tous les habitants, si l'avarice de certains hommes pouvait jamais être satisfaite.

C. D.
Traduit du *P. Porée.*

Corrigé.

Regni Gallici naturam et dotes paulisper animo recognosce; ejus observa situm, illud aspice in Europa sic positum, tanquam ipsius cor oculumve; gemino conterminum mari ad socianda commercia, non illo circumdatum undique, nec veluti carcere inclusum; imperans Oceano, sed non contra leges naturæ domito, neque a pelago vindice metuens agris et urbibus diluvium; regnis præcinctum adjacentibus, non arctatum illorum ambitu, sed quasi coronatum. Illius contemplare cælum, amœnum, salubre; non crassis obductum nebulis, sed plerumque luce pura diffusum, non vaporatum nimiis ardoribus, non asperatum immodicis frigoribus. Illius explora solum, natura sua fertile, si accedat cultura solers; nec modo suffecturum ad omnia vitæ necessaria, sed ipsis quoque deliciis serviturum; non pretiosi quidem metalli ferax, sed earum dives rerum, e quibus auri tantum argentique colligat, quantum ditandis omnibus ejus incolis satisfecerit, si quid explendæ quorumdam hominum avaritiæ foret satis.

P. Porée. — *Ludovico XV regni moderamen capessenti gratulatio*, 1723.

Version grecque. — *Les figues de Damas.* — Χρυσὸς μὲν, οἶμαι, καὶ ἄργυρος ὁ αὐτὸς πολλαχοῦ φύεται, μόνη δὲ ἡ παρ' ἡμῖν χώρα τίκτει φυτὸν ἀλλαχοῦ φῦναι μὴ δυνάμενον. Ὥσπερ δὲ τὰ ἐξ Ἰνδῶν ἀγώγιμα καὶ οἱ Περσικοὶ σῆρες ἢ ὅσα ἐν τῇ Αἰθιόπων γῇ[1] τίκτεται μὲν καὶ τρέφεται, τῷ δὲ τῆς ἐμπορίας νόμῳ πανταχοῖ διαβαίνει, οὕτω δὲ καὶ τὸ παρ' ἡμῖν σῦκον ἀλλαχοῦ τῆς γῆς οὐ γινόμενον πανταχοῖ παρ' ἡμῶν

στέλλεται, καὶ οὔτε πόλις οὔτε νῆσός ἐστιν ἣν οὐκ ἐπέρχεται. Ἀλλὰ καὶ τράπεζαν βασιλικὴν κοσμεῖ, καὶ παντὸς δείπνου σεμνόν ἐστιν ἐγκαλλώπισμα, καὶ οὔτ' ἂν ἔνθρυπτον οὔτε στρεπτὸν οὔτε νήλατον[1] οὔτε ἄλλο καρυκείας γένος οὐδὲν ἐς τὸ ἴσον ἀφίκοιτο. Τοσοῦτον αὐτῷ τῶν τε ἄλλων ἐδεσμάτων καὶ δὴ καὶ τῶν ἑκασταχοῦ περίεστι τοῦ θαύματος. Καὶ τὰ μὲν ἄλλα τῶν σύκων ἢ ὀπωρινὴν ἔχει τὴν βρῶσιν, ἢ τερσαινόμενα ἐς τὸ ὅμοιον ἔρχεται· τὸ δὲ παρ' ἡμῖν μόνον ἀμφοτερίζει τῇ χρείᾳ, καὶ καλὸν μέν ἐστιν ἐπιδένδριον, πολλῷ δὲ κάλλιον εἰ ἐς τὴν τερσιὰν ἔλθοι...

JULIEN, *Lettre XXIV, à Sarapion.*

1. Le bois d'ébène, l'ivoire, les plumes d'autruche. — 2. De même Démosthène, 314, 1, *Discours sur la couronne :* ἔνθρυπτα καὶ στρεπτοὺς καὶ νήλατα.

Classes de grammaire.

ENSEIGNEMENT MÉTHODIQUE DE L'ART D'ÉCRIRE (*suite*).

Exercice de correction et de retouche. — Vous corrigerez les fautes qui se trouvent dans les lignes suivantes : « Lourdeur — tours pénibles — consonances désagréables. »

Un fabuliste, qui est peu connu, dit qu'autrefois, sur la place publique d'une petite ville, il y avait deux horloges qui étaient vieilles. L'une d'elles, dont la grande aiguille était à demi-rompue et le cadran depuis longtemps vermoulu, ne marchait plus; l'autre marchait encore, mais mal. Les rouages étaient tantôt ralentis par la rouille des ressorts, tantôt accélérés par leur faiblesse. Elle n'indiquait jamais l'heure vraie[1].

Exercice de transitions entre les paragraphes d'un devoir entier

PORTRAIT DES HUNS

1er §. *Portrait physique :*
- Aspect général ; — petits, trapus.
- *Visage*
  - forme, teint.
  - tailladé.
  - pommettes saillantes.

(Exemple : Ce premier paragraphe se résume en une idée de *laideur ;* — cette *laideur* est *augmentée* par leur *habillement :* voilà le lien logique.)

IIe §. *Habillement :* Casaque en peaux de rats, — toile.

1. Voir LABBÉ, *Principes de composition et de style.*

IIIe §. *Nourriture :* Viande crue, — racines, — lait.
IVe §. *Mœurs :* Manière de combattre, — pillage, — religion.

REMARQUE. — Le 2e paragraphe peut se ramener à cette idée : *ils se contentaient de peu.* De là, la transition : « Ils n'étaient pas difficiles *pour* la nourriture. »

G. CHATEL, professeur au lycée de Rennes.

Quatrième.

Version latine. — *Marius à Minturnes.* — Marius, post sextum consulatum, annoque septuagesimo, nudus, ac limo obrutus, oculis tantum et naribus eminentibus, extractus arundineto, circa paludem Maricæ, in quam se, fugiens consectantes Sullæ equites, abdiderat, injecto in collum loro, in carcerem Minturnensium jussu duumviri perductus est. Ad quem interficiendum missus cum gladio servus publicus, natione Germanus, qui forte ab imperatore eo, bello Cimbrico, captus erat, ut agnovit Marium, magno ejulatu expromens indignationem casus tanti viri, abjecto gladio, profugit e carcere. Tum cives, qui ab hoste misereri viri paullo ante principis edocti fuerant, Marium instructum cum viatico, collataque veste, in navem imposuerunt.

VELLEIUS-PATERCULUS, livre II, chapitre XIX.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Seconde.

Composition française. — Commenter le mot de Gœthe : « Nous ne pouvons tous servir notre pays de la même façon, » et montrer que le savant comme le soldat, que l'homme de pensée comme l'homme d'action sont également utiles à leur patrie.

Communiqué par M. ED. JULLIEN, répétiteur au collège Rollin.

Troisième.

Composition française. — *Les colonies.* — Quels sont les services rendus par les colonies à la métropole ? Leur utilité matérielle et morale. — Distinguer les colonies agricoles, les colonies de plantation et les colonies de commerce. — Indiquer les qualités nécessaires pour fonder une colonie (esprit d'aventure, énergie qui triomphe de la fatigue et du danger, bonne humeur qui résiste à tous les déboires, aptitude à se concilier les indigènes, etc.).

Communiqué par M. ED. JULLIEN, répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Cinquième année.

Éducation, pédagogie. — Un auteur contemporain, M. Legouvé, a dit : « On sait deux fois une chose quand on la sait et qu'on l'admire. » Montrez comment l'éducation peut nous procurer à la fois science et jouissance.

Quatrième année.

Éducation, pédagogie. — De la Dissimulation. La comparer à la réserve et au mensonge.

Troisième année.

Éducation, pédagogie. — Faites le portrait d'une jeune fille réservée. Montrez comment la réserve est, chez elle, à la fois, la vertu de son sexe et de son âge.

Composition française. — Expliquer et apprécier cette pensée de La Bruyère : « La politesse n'inspire pas toujours la bonté, la complaisance, l'équité, la gratitude; elle en donne du moins les apparences; elle fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. »

Communiqué par M. G. Chatel, professeur au lycée
et aux cours secondaires, Rennes.

Exposition Universelle 1900 — MÉDAILLE D'OR — Enseignement secondaire (Classe 3)

N° 3. — Onzième année. 15 Mars 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin

5, rue de Mézières, Paris, 6e

[illegible] le 15 de [illegible]. — UN AN, [illegible] : France, 10 fr. — Colonies & Étranger, 12 fr.

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Examens et Concours

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (**Concours de 1902**).

SUJETS PROPOSÉS

SUJET TRAITÉ

Classes des Lycées et Collèges.

SUJETS PROPOSÉS

Correspondance anglo-française, 52e *liste de Correspondants.*

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, *5, rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

RAPPORT

SUR LE

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES[1]

Concours de 1901

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom du jury, le compte rendu des épreuves du Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées et collèges.

Cette année, 120 candidats se sont fait inscrire, 55 aspirantes et 50 aspirants ont pris part aux examens écrits, et 4 dames sur 10 admissibles, et 7 hommes sur 15, ont été définitivement reçus.

Le progrès que nous avons déjà constaté dans l'épreuve du thème s'est maintenu. En effet, 36 copies d'aspirantes ont été notées de 20 à 29 (maximum 40) et 28 copies d'aspirants, de 20 à 28. On sent un effort, du travail. Les candidats cherchent à appliquer les règles de la grammaire et à serrer

1. Le jury était composé de M. Coppinger, inspecteur général de l'Instruction publique; M. Masquillier, professeur au collège Rollin; et M. Guiraud, professeur au lycée Voltaire.

de près le texte tout en le traduisant d'une manière aussi idiomatique que possible.

Mais un thème, fût-il excellent, ne suffit pas et n'est d'ailleurs pas la seule épreuve importante. Bon nombre de concurrents semblent vraiment croire qu'ils se tireront toujours d'affaire avec la version et la composition française. Ils ne s'habituent sans doute guère par des traductions et des dissertations nombreuses, à trouver et à employer les ressources et les finesses de leur propre langue, à bien ordonner leurs idées et à les exprimer avec netteté, élégance et précision. La version donc, à peu d'exceptions près, laisse beaucoup à désirer. La meilleure copie des candidates a été cotée 17 (maximum 20) ; 34 ont obtenu des notes entre 12 et 15, et 16, entre 5 et 10. La note la plus élevée des candidats a été 15; 10 versions ont été cotées de 12 à 14, et 28, de 5 à 10. Les concurrents, en général, font de la paraphrase, perdent de vue le texte, n'en expriment pas le mouvement et le caractère, n'en saisissent pas toutes les nuances, ou du moins ne savent pas les rendre avec assez d'exactitude. Leur traduction, par conséquent, est souvent peu vivante, lâche, lourde, parfois d'un français douteux, et, ce qui est grave, trop souvent erronée, puisque sur 105 copies, il n'y en a que 3 qui soient totalement exemptes de contresens. Nous devons ajouter que la version, une lettre de Cowper, n'offrait aucune difficulté sérieuse.

La composition française est encore, cette année, la moins bonne des épreuves écrites; sur 54 copies d'aspirantes, 5 seulement dépassent la moyenne, 18 se classent entre 6 et 10 (maximum 20), et 30 ont moins de 6. Sur 50 copies d'aspirants, 4 sont notées de 10 à 12, 13, de 6 à 10, et 30 restent au-dessous de 6. Il est visible que les candidats n'ont guère tenu compte des conseils qui leur ont été donnés à différentes reprises, et ne s'exercent pas suffisamment à la composition française. Sauf quelques concurrents qui semblent n'avoir pas même jeté les yeux sur les auteurs du programme, tous les autres, sans doute, connaissaient la comédie de Shakespeare, qui était le sujet de la composition. Notons que les aspirantes, pour la plupart, avaient non seulement lu « *As You Like It* », mais savaient aussi beaucoup de choses intéressantes sur cette œuvre. Malgré la forme

familière donnée avec intention à la question et leur demandant une opinion franche et personnelle, presque tous les candidats, faute de travail préparatoire, se sont perdus dans des analyses confuses, des critiques à côté, persuadés en apparence qu'ils devaient dire tout ce qu'ils avaient appris dans Taine et M. Mézières sur Shakespeare, au lieu de formuler simplement l'impression que leur avait laissée la lecture de la pièce. Dans ces dissertations écrites, en général au courant de la plume, sans le moindre plan, la composition manque, les fautes sont nombreuses et la conclusion n'arrive pas toujours.

Si beaucoup de concurrents négligent la version et la dissertation au profit du thème, d'autres ont l'illusion qu'une fois admissibles, ils atteindront le but et ne paraissent pas comprendre toute l'importance que de futurs professeurs de langues vivantes doivent attacher aux examens oraux. Les candidats, comme on le sait, traduisent des passages tirés des auteurs du programme, répondent à des questions de littérature et font une leçon après une heure de préparation.

Le niveau des versions et des thèmes oraux ne s'est pas élevé. Les candidats n'ont pas toujours préparé les auteurs avec tout le soin désirable; quelquefois même, de leur propre aveu, ils les ont à peine parcourus. Il n'est certes pas facile après avoir lu un passage d'une vingtaine de lignes, d'en bien saisir le sens et de le mettre immédiatement en aussi bon français ou anglais que possible, sans se traîner dans un mot à mot enfantin et fastidieux. Il est indispensable de s'être souvent exercé en vue de cette épreuve pour pouvoir en sortir avec succès. Que de candidats s'aperçoivent avec confusion et regret qu'ils ont eu tort de compter sur la chance et l'inspiration du moment! Pour la littérature française et anglaise, 1 aspirant a mérité 15 (maximum 20), 5 ont eu des notes de 12 à 10, et les autres n'ont pas atteint la moyenne et sont même descendus jusqu'à 4 et 3. Quant aux aspirantes, 3 ont obtenu 14 et 13; 4, 11 et 10; et 3, 8 et 6. En exceptant cinq ou six concurrents des deux sexes, dont les épreuves ont été bonnes, le jury n'a été guère satisfait des autres. Leurs réponses indiquent des connaissances assez limitées, bien élémentaires souvent. D'une manière

générale, tous les candidats donnent peu d'opinions et d'impressions personnelles et se contentent de répéter des phrases de manuel, des jugements tout faits. Ces réponses deviennent parfois bien sommaires quand il faut les exprimer en anglais, et que la mémoire est peu meublée et le vocabulaire insuffisant.

Les leçons, qui doivent durer au moins vingt minutes, portent sur des questions de grammaire et aussi sur l'explication prosodique ou grammaticale de passages de vers ou de prose. Ces épreuves auxquelles le jury attache une grande importance, car elles lui permettent de bien se rendre compte des aptitudes pédagogiques des candidats, ne sont pas encore aussi satisfaisantes qu'elles devraient l'être. Les meilleures leçons des aspirantes ont été cotées 14, 13, 12, 10 (maximum 20), et les moins bonnes, 8, 7 et 6. Les aspirants n'ont obtenu que les notes 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, et trois d'entre eux sont même descendus à 3. Les leçons, en général, manquent de plan, de précision, de proportion, sont bondées d'exemples qui pourraient être moins nombreux et souvent mieux choisis, et ne sont pas assez préparées et assez faites en vue d'une classe qu'il s'agit d'instruire et d'intéresser. Des élèves, très certainement, ne les écouteraient que d'une oreille distraite, et l'on ne saurait guère leur en vouloir. Malgré les conseils réitérés du jury, les concurrents, en grand nombre, ignorent encore ou ne savent qu'imparfaitement les règles à la fois si simples et si utiles de la versification anglaise. Aussi des leçons de certains candidats qui expliquaient des passages de Shakespeare ou de Shelley au point de vue de la prosodie, ont-elles été d'une faiblesse extrême. Après avoir longuement parlé des différents pieds, ils n'arrivaient pas à scander des poésies d'un rythme facile et bien marqué, parce que, ne tenant compte ni de l'accent tonique, ni de l'accent oratoire, ni du sens, ni de l'harmonie, ils brisaient systématiquement les vers en une série continue d'ïambes. Le résultat frisait le burlesque, et la cacophonie le disputait à l'absurde.

La lecture, la scansion et la récitation souvent répétée de poésies sont le moyen le plus efficace et le plus pratique pour apprendre à détacher avec force et correction les syllabes accentuées et, par suite, à bien prononcer et à ne pas

transposer constamment l'accent tonique, sous l'influence de la mélopée française, comme le font la plupart des concurrents. En effet, pour la prononciation, une seule aspirante a mérité 36 (maximum 40), celle des autres a été cotée de 31 à 13. Quant aux aspirants, leurs notes n'ont pas dépassé 32 et sont descendues jusqu'à 8.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une bonne prononciation, car les Français peuvent parfaitement l'acquérir, quand ils veulent s'en donner la peine, et nous sommes dans un pays artistique où le sentiment du ridicule est des plus vifs. Quand quelques candidats, et non des moins intelligents, s'expriment dans la langue qu'ils voudraient être chargés d'enseigner, le jury écoute et garde son sérieux, mais des Anglo-Saxons d'outre-Manche ou d'outre-mer qui les entendraient seraient fortement déroutés. Ces candidats n'ont pas été reçus et ne le seront sans doute jamais.

Lorsque, selon votre désir, Monsieur le Ministre, on exigera dans nos universités et nos grandes écoles que les langues *vivantes* soient *parlées*, et qu'une sanction *sérieuse* sera établie, nos jeunes générations se mettront vite au pas, et *parleront*, *liront* et *écriront* avec facilité, non seulement l'allemand et l'anglais, mais aussi les autres langues dont l'expansion coloniale de la France rend de jour en jour la connaissance plus indispensable.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

COPPINGER.
Président du Jury.

générale, tous les candidats donnent peu d'opinions et d'impressions personnelles et se contentent de répéter des phrases de manuel, des jugements tout faits. Ces réponses deviennent parfois bien sommaires quand il faut les exprimer en anglais, et que la mémoire est peu meublée et le vocabulaire insuffisant.

Les leçons, qui doivent durer au moins vingt minutes, portent sur des questions de grammaire et aussi sur l'explication prosodique ou grammaticale de passages de vers ou de prose. Ces épreuves auxquelles le jury attache une grande importance, car elles lui permettent de bien se rendre compte des aptitudes pédagogiques des candidats, ne sont pas encore aussi satisfaisantes qu'elles devraient l'être. Les meilleures leçons des aspirantes ont été cotées 14, 13, 12, 10 (maximum 20), et les moins bonnes, 8, 7 et 6. Les aspirants n'ont obtenu que les notes 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, et trois d'entre eux sont même descendus à 3. Les leçons, en général, manquent de plan, de précision, de proportion, sont bondées d'exemples qui pourraient être moins nombreux et souvent mieux choisis, et ne sont pas assez préparées et assez faites en vue d'une classe qu'il s'agit d'instruire et d'intéresser. Des élèves, très certainement, ne les écouteraient que d'une oreille distraite, et l'on ne saurait guère leur en vouloir. Malgré les conseils réitérés du jury, les concurrents, en grand nombre, ignorent encore ou ne savent qu'imparfaitement les règles à la fois si simples et si utiles de la versification anglaise. Aussi des leçons de certains candidats qui expliquaient des passages de Shakespeare ou de Shelley au point de vue de la prosodie, ont-elles été d'une faiblesse extrême. Après avoir longuement parlé des différents pieds, ils n'arrivaient pas à scander des poésies d'un rythme facile et bien marqué, parce que, ne tenant compte ni de l'accent tonique, ni de l'accent oratoire, ni du sens, ni de l'harmonie, ils brisaient systématiquement les vers en une série continue d'ïambes. Le résultat frisait le burlesque, et la cacophonie le disputait à l'absurde.

La lecture, la scansion et la récitation souvent répétée de poésies sont le moyen le plus efficace et le plus pratique pour apprendre à détacher avec force et correction les syllabes accentuées et, par suite, à bien prononcer et à ne pas

transposer constamment l'accent tonique, sous l'influence de la mélopée française, comme le font la plupart des concurrents. En effet, pour la prononciation, une seule aspirante a mérité 36 (maximum 40), celle des autres a été cotée de 31 à 13. Quant aux aspirants, leurs notes n'ont pas dépassé 32 et sont descendues jusqu'à 8.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une bonne prononciation, car les Français peuvent parfaitement l'acquérir, quand ils veulent s'en donner la peine, et nous sommes dans un pays artistique où le sentiment du ridicule est des plus vifs. Quand quelques candidats, et non des moins intelligents, s'expriment dans la langue qu'ils voudraient être chargés d'enseigner, le jury écoute et garde son sérieux, mais des Anglo-Saxons d'outre-Manche ou d'outre-mer qui les entendraient seraient fortement déroutés. Ces candidats n'ont pas été reçus et ne le seront sans doute jamais.

Lorsque, selon votre désir, Monsieur le Ministre, on exigera dans nos universités et nos grandes écoles que les langues *vivantes* soient *parlées*, et qu'une sanction *sérieuse* sera établie, nos jeunes générations se mettront vite au pas, et *parleront*, *liront* et *écriront* avec facilité, non seulement l'allemand et l'anglais, mais aussi les autres langues dont l'expansion coloniale de la France rend de jour en jour la connaissance plus indispensable.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

COPPINGER.
Président du Jury.

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE SCOLAIRE
DANS UN GYMNASE ALLEMAND

(*Suite et fin*[1]).

Une fois ces épreuves subies et les examens terminés, a lieu une grande fête, la fête finale (*Schlussfeier*, *Schlussaktus*), à la fois pour célébrer le succès de ceux qui vont quitter le Gymnase (*Abiturienten*), et pour fêter l'approche des vacances : dans certains États, comme la Saxe, la fête finale et la consécration officielle des *Abiturienten* forment deux solennités indépendantes, mais c'est l'exception. Cette solennité, qui se déroule devant les professeurs, les élèves, souvent les parents des *Abiturienten*, et quelquefois, quand la place le permet, toutes les familles, comprend, avant tout, quatre éléments immuables : deux chœurs, l'un au commencement, l'autre à la fin[2]; une harangue d'un des *Abiturienten* et un discours du directeur. Le chœur d'ouverture est, soit un psaume, soit un chœur; il a toujours un caractère religieux ; celui qui termine la fête est emprunté aux musiciens les plus divers de l'école allemande, à Weber et à sa *Préciosa*, à Glück, à Mendelssohn-Bartholdy ou au *Tannhaüser*. Le discours du jeune homme qui va quitter le Gymnase est, le plus souvent, un salut de reconnaissance à l'établissement, de remerciement à ses maîtres et d'adieu à ses camarades. Quelquefois aussi il traite un sujet quelconque en allemand (je traduis) : Albert Dürer; le *Tasse* de Gœthe et ce que l'auteur a tiré de ce qui l'environnait à Weimar ; les fondateurs de la nouvelle astronomie; Stein et Bismarck; la *Médée* d'Euripide et celle de Grillparzer — en latin (je traduis encore): Sur la dignité de l'histoire; sur Arminius, libérateur de la Germanie ; Cicéron ; sur les principaux auteurs classiques grecs et latins ; les vertus des anciens Germains; Tibère — ou même en français : les colonies françaises ; mais toujours, à la péroraison, on retrouve quelques mots qui traduisent les sentiments des *Abiturienten* à l'endroit de ceux qui ont formé et meublé leur esprit. Le directeur répond : il donne des

1. Voir la *Revue Universitaire* du 15 février 1902.
2. Ne pas oublier que le chant fait partie intégrante de l'enseignement secondaire allemand et que, à partir de la troisième supérieure, les élèves apprennent à chanter en chœur.

conseils à ceux qui vont se lancer dans la vie. L'un exprime l'idée qu'il voit sans inquiétude les jeunes gens s'éloigner, car ils ont appris à l'école la modestie, ils y ont pris le goût de l'idéal et la conscience de leur vocation. Un autre montre à ses élèves le travail comme la source des plus nobles joies de la vie (*res severa verum gaudium*), émet le vœu qu'ils ne se laissent pas aller au pessimisme, qui tue les âmes, mais restent fidèles aux Idées qui vivront toujours. Un troisième, enfin, parle d'Horace ; il cherche dans ses poésies ce qu'il a été comme fils, élève, étudiant, soldat, conseiller de la jeunesse ; il insiste sur ce dernier point, à l'aide des *Épîtres* II, 3, 161-165 ; I, 2 et 3 et accessoirement 18 ; il tire de là des conseils pratiques. Même les chansons composées pour cette cérémonie et dont j'ai plusieurs sous les yeux, revêtent le même caractère grave, austère et quasi religieux. Le discours du directeur se termine par la consécration officielle (*Entlassung*) des *Abiturienten.*

Il arrive aussi — et maintenant nous entrons dans la partie variable de la fête — qu'il remet en même temps, à ceux qui les ont mérités, les certificats qui donnent droit au volontariat d'un an, délivrés à la suite d'un examen passé à la sortie de la Seconde inférieure, au bout de six ans d'études. Il distribue aussi à quelques élèves, choisis parmi les meilleurs, soit des *Abiturienten*, soit de ceux qui restent, un certain nombre de volumes, pas très nombreux (dix en moyenne, souvent moins) que les autorités l'ont chargé de donner, entre autres : BÜXENSTEIN, *Notre Empereur ;* WISLICENUS, *La puissance maritime de l'Allemagne autrefois et maintenant*, ou une relation de l'inauguration de l'Église évangélique à Jérusalem par l'empereur, et son discours. Enfin, comme tous les établissements d'enseignement secondaire, même les plus récemment fondés, disposent de fondations (*Stiftungen*), dont le directeur peut distribuer, sous certaines conditions fixées par le donateur, les intérêts, qui montent quelquefois à des sommes assez élevées et forment des prix qui vont jusqu'à 300 marks et au-dessus, c'est, presque toujours, à l'occasion de cette fête, que sont proclamés les noms des élèves sur lesquels s'est porté le choix du directeur et des professeurs. Enfin le directeur n'est pas toujours le seul, ni le premier, à répondre à celui des *Abiturienten* qui a pris la parole au nom

de ses camarades. Assez souvent, un des élèves qui vont entrer dans la classe la plus élevée, un de ceux qui, l'année suivante, quitteront le Gymnase, salue ceux qui partent au nom de ceux qui restent, soit dans une courte harangue dont c'est l'objet spécial, soit à la fin d'un développement, portant sur une matière quelconque, comme les chants populaires allemands, ou l'œuvre de Racine, ce dernier sujet traité en français. Tous ces discours sont séparés les uns des autres par des chœurs, que chantent les élèves, par des morceaux qu'exécute un orchestre composé d'éléments puisés dans les diverses classes, par des lectures de la Bible ou enfin par la récitation de morceaux grecs (par exemple une *élégie* de TYRTÉE), latins (*Lupus et Agnus*, *Vulpes et Caper* de Phèdre, *Métamorphoses* d'Ovide, I, 324-347), allemands, français, anglais, ou même italiens! *Le Laboureur et ses Enfants*, l'*Abbé de Molière et le Voleur*, *Lorsque l'enfant paraît* sont débités à Francfort-sur-le-Mein, le *Corbeau et le Renard*, ou le *Retour dans la Patrie* à Gleiwitz, en Silésie, à moins qu'on ne représente l'*Avocat Patelin*, comme à l'École Réale Supérieure d'Heidelberg. Qu'on n'aille pas s'imaginer que, par ces déclamations, l'école poursuit un but de réclame, comme le font certaines petites pensions françaises par les représentations qui précèdent la distribution des prix: elle pense simplement intéresser par là l'auditoire. Dans cette cérémonie, qu'on ne voie non plus aucun appel à l'amour-propre des enfants : la preuve en est que les noms des élèves admis à passer dans la classe supérieure ne sont pas proclamés en séance publique, mais dans les différentes classes, par le professeur principal (*Ordinarius*), et en présence des seuls élèves de la classe, ou s'ils sont proclamés dans l'*Aula* par le directeur, c'est seulement devant les élèves réunis pour la circonstance.

Mais cette partie de la fête est réservée aux productions de l'esprit ; il y en a quelquefois une deuxième, exclusivement consacrée aux exercices du corps.

En Allemagne on veut que, au sortir du gymnase, l'esprit du jeune homme soit cultivé, mais aussi que son corps soit formé. Aussi l'enseignement de la gymnastique, à raison de trois heures par semaine généralement, est-il, lui aussi, obligatoire ; les enfants ne peuvent en être dispensés que sur cer-

tificat médical ; encore l'exemption n'est-elle accordée que pour un temps déterminé, après lequel elle doit être renouvelée. Les établissements d'enseignement secondaire, dans leurs compte rendus annuels (*Programmes*), consacrent à la gymnastique une rubrique spéciale, où ils donnent, sur la force physique de leurs élèves, des renseignements précis et détaillés. Il n'est pas sans intérêt, pour des comparaisons éventuelles, de savoir que, dans une classe de Seconde inférieure, où l'âge des élèves correspond à celui de nos rhétoriciens, tous les élèves, sauf deux, étant présents, la moyenne obtenue pour le saut en longueur et en hauteur a été 4^{m},10 et 1^{m},22, le « record » étant, dans chacun des deux cas, 4^{m},80 et 1^{m},45 ; que 130 mètres sont parcourus en 22 secondes par le vainqueur à la course et qu'une pierre de 5 kilos est lancée respectivement à 10 mètres, 5^{m},65 et 4^{m},50 par les enfants de 14 ans et au-dessus, de 12 et 13 ans et de 11 ans. La natation fait partie de la gymnastique ; elle a lieu, souvent, sous la direction de sous-officiers empruntés au régiment de la garnison, qui figurent, dans ce cas, au catalogue des maîtres : dans certains établissements, il y a jusqu'à 75 $^{o}/_{o}$ des élèves capables de nager plus d'une demi-heure (*Freischwimmer*) ; la proportion habituelle est de 20 à 35 $^{o}/_{o}$, dont 60 $^{o}/_{o}$ environ pour les classes supérieures, 40 $^{o}/_{o}$ pour les classes moyennes et 10 $^{o}/_{o}$ pour les petites classes : aussi les *Primaner* peuvent-ils, sans danger, constituer des équipes de canotiers ; on attache même un tel prix à tous les exercices physiques que, en hiver, certains directeurs accordent deux ou trois après-midi de vacances supplémentaires, pour permettre à tout le monde de goûter en liberté les fortifiants plaisirs du patinage. Dès lors comment ne pas s'attendre à ce que, à côté de la fête célébrée dans l'*Aula*, il y en ait une autre qui se déroule, soit dans la salle de gymnastique, où les différentes classes exécutent le travail aux appareils, des mouvements de cannes, ou des exercices en rang serré, le tout clos par des groupes esthétiquement harmonieux, soit sur un terrain plus vaste, où les divisions d'une même classe et les classes mêmes rivalisent d'ardeur et d'agilité dans les jeux dits athlétiques ?

Cette préoccupation de la santé physique des enfants ou

des jeunes gens jointe au souci de rapprocher, en dehors de l'enseignement, les maîtres, les élèves et même les parents de ceux-ci, a inspiré une coutume universellement pratiquée en Allemagne, celle de l'excursion annuelle de l'école. Dans un certain nombre d'établissements, surtout en Bavière, elle a lieu au mois de mai : c'est ce qu'on appelle la « Fête de Mai » (*Maifest*) ; ailleurs on en fixe généralement la date de telle sorte qu'elle vienne couper, par un repos complet d'esprit, une assez longue période de travail. Les élèves partent, dès le matin, sous la conduite de leurs maîtres, soit tous ensemble, soit en deux groupes, formés l'un des « grands », l'autre des « petits », soit enfin par classes : dans le dernier cas, les élèves choisissent eux-mêmes le but de l'excursion. C'est un site pittoresque ou un monument historique, qui exige toujours, pour être atteint, une assez longue marche à pied, égayée par les chants, toujours graves, des élèves, ou par les batteries ou sonneries des tambours et fifres qui existent dans certains gymnases. Au terme du voyage, on retrouve les femmes des professeurs, les mères et les sœurs des élèves, venues par chemin de fer et par voiture ; on envoie des cartes postales illustrées, on se fait photographier, on mange, on danse et on rentre. Quelquefois, pour les *Primaner* et les *Sekundaner*, l'excursion est plus longue, on prend le chemin de fer et l'on va, à cent kilomètres, visiter, pendant deux jours toute une région intéressante au point de vue physique, historique ou industriel. Durant les vacances, des caravanes d'une vingtaine d'élèves poussent jusqu'en Suisse et en Italie, sous la conduite de quatre ou cinq maîtres.

Les maîtres et les élèves sont encore rapprochés, en Saxe, par exemple, à l'occasion d'un bal, qui a lieu généralement tous les ans, parfois tous les deux ans, à des dates très variables, et auquel prennent part les professeurs, leurs familles, les élèves des trois classes les plus élevées et leurs familles, en tout quatre ou cinq cents personnes et même quelquefois plus. Il y a d'abord un banquet commun, avec un toast au directeur et une réponse d'un élève, puis on danse jusqu'à deux heures du matin ; le lendemain, l'enseignement commence deux heures plus tard, pour permettre aux danseurs de se reposer. Ainsi l'union des maîtres et

des élèves est affermie et affirmée; en même temps les jeunes gens ont l'occasion d'apprendre ou de mettre en pratique certains usages de politesse ou de civilité, en un mot, de faire leurs « débuts dans le monde » dans un cercle familier et indulgent.

Cérémonie pour commencer l'année, fête pour la finir, excursion ou quelquefois bal annuels, telles sont les solennités fixes et presque immuables de la vie scolaire. Il faut en ajouter une autre, qui ne trouve pas tous les ans l'occasion d'être célébrée[1] : c'est l'installation d'un nouveau directeur. Dans l'*aula*, ornée pour la circonstance de plantes, de sapins et d'étendards, se réunissent les professeurs, les élèves, et, dans les établissements qui dépendent des villes, le Conseil d'administration de l'école et le conseil municipal ; si la place le permet, on invite aussi les directeurs des autres établissements d'enseignement secondaire ou même d'enseignement primaire supérieur et les parents des élèves. La cérémonie s'ouvre par le chant d'un psaume. Puis le bourgmestre, lorsqu'il a lieu d'être présent, prend la parole, fait l'histoire de l'établissement, surtout quand il n'est pas très ancien, présente le nouveau directeur, exprime sa confiance en son habileté et forme le vœu de lui voir conserver longtemps ses fonctions. Le directeur remercie, promet de consacrer toute son activité au développement du gymnase qui lui est confié; mais il a besoin, pour cela, du concours des maîtres, des élèves et de leurs parents, qui, il en est sûr, ne lui fera pas défaut: ainsi l'école ne sera que le prolongement de la maison paternelle. Un membre du corps enseignant, et, dans certains États, un élève, saluent alors au nom des professeurs et des élèves le nouveau directeur, qui, souvent, profite de l'occasion pour distribuer quelques livres comme récompense. Après l'exécution d'un nouveau psaume, l'assemblée se sépare. Est-il rien de plus différent, comme inspiration, de ce qui a lieu chez nous dans des circonstances analogues?

Mais l'école ne se borne pas à célébrer des solennités qui

1. On ne peut regarder comme fêtes, quoique les élèves les considèrent ainsi, les suppressions de classes déterminées par la trop violente chaleur.

se rattachent à la vie propre du gymnase, en tant qu'elle intéresse les membres du corps enseignant, les élèves ou leur famille ; elle s'associe également, mais chez elle et d'une façon particulière, aux réjouissances qu'amènent certaines dates, soit dans toute l'Allemagne, soit dans un seul État. Sans parler des fêtes exceptionnelles, comme en 1896, le 18 janvier, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'empire; en 1899, le cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Gœthe; en 1900, le centième anniversaire de la naissance de Moltke ou le passage du XIX[e] au XX[e] siècle, partout, le 27 janvier, pour l'anniversaire de la naissance de l'empereur, presque partout (dans certains États les élèves sont encore en vacances, dans d'autres on ne célèbre pas la fête), le 2 septembre, pour l'anniversaire de la bataille de Sedan, et, dans chaque État, pour l'anniversaire de la naissance ou de la fête, quelquefois de la naissance et de la fête du souverain (en Bavière, où il y a un roi et un régent: 30 septembre et 27 avril, 1[er] novembre et 12 mars; en Saxe : 23 avril ; en Wurtemberg : 25 février; dans le Grand-duché de Saxe-Weimar, 24 juin, etc.), se place une cérémonie qui réunit encore dans l'*aula* les professeurs et les élèves et se déroule suivant la même ordonnance que la fête finale[1]. Pour commencer, un hymne d'un caractère grave et religieux; pour terminer, presque toujours les chants nationaux ou patriotiques, soit de l'Allemagne entière (*Wacht am Rhein* ou *Deutschland Deutschland über alles*), soit de l'État en particulier, pour la fête du souverain (en Prusse par exemple : *Heil dir im Siegeskranz*). Dans l'intervalle, un discours du directeur ou d'un professeur, des discours d'un ou de plusieurs élèves, des déclamations et des chœurs, quelquefois la distribution de prix à quelques élèves. Les chœurs n'offrent aucun caractère spécialement patriotique; comme déclamations, on choisit de nombreux morceaux qui se rapportent à des épisodes de la guerre de 1870-1871 ; mais très souvent aussi ils parlent du peuple ou du pays allemand, à moins que le sujet n'en soit quelconque. Les harangues des élèves, prononcées soit en allemand, soit en latin, dans les établissements réservés à la culture classique, font,

1. Quelquefois, pourtant, la fête de Sedan consiste uniquement dans une excursion.

quelquefois, l'éloge du souverain, développant, par exemple, à propos du roi de Saxe, les paroles d'Homère : ἀμφότερον βασιλεύς τ'ἀγαθὸς κρατερός τ' αἰχμητής, ce mot de César : *non minus est imperatoris consilio superare quam gladio*, ou la réflexion de Tite-Live : *certe id firmissimum longe imperium est, quo obedientes gaudent*; mais, non moins fréquemment, elles ont comme matière, lorsqu'elles sont prononcées en latin, Périclès ou la royauté chez les anciens Germains, quand elles sont débitées en allemand, les caractères d'Antigone et d'Ismène, d'Électre et de Chrysothémis chez Sophocle, ou des réflexions à propos d'un poème de Schiller (*die Künstler*). Enfin les discours des directeurs ou des professeurs portent sur les sujets les plus variés : quelques-uns, surtout pour l'anniversaire de Sedan, exaltent le patriotisme allemand : ce que le XIX[e] siècle a fait de l'Allemagne (la première puissance du continent), ce que le XX[e] siècle doit faire d'elle (une des premières puissances du monde entier) ; d'autres, sur les chants patriotiques depuis le XVII[e] siècle jusqu'à nos jours[1], sont plutôt des reconstitutions historiques; beaucoup pourraient être prononcés dans n'importe quelle circonstance : « Denys l'Ancien de Syracuse. — L'histoire de la mesure de la terre. — Les progrès de l'électricité. — La civilisation arabe au moyen âge et son influence sur l'Europe. — Les avantages de l'unité allemande au point de vue de la commodité des relations entre les différents peuples allemands. — La légende de l'empereur Barberousse depuis son origine jusqu'à nos jours (fêtes du chef d'Etat). — Du goût de l'Allemagne pour les antiquités et le rôle des romantiques (fête de Sedan). — Le développement de l'Allemagne sur mer. — L'extension de la valeur commerciale des colonies allemandes : leur importance pour le développement nécessaire de l'empire allemand (plusieurs fois). — L'éducation et les voyages de Platon. — Rapport de la littérature allemande avec le temps des légendes et des héros germaniques. — Les poètes et l'école. — Développement de l'industrie minière et métallurgique en Silésie depuis les Hohenzollern. — Portrait de l'empereur, qu'on représente comme religieux, imprégné

1. Ceux qui étaient les plus populaires en 1756, 1813 et 1870 furent exécutés par un chœur.

d'idéal et véritable Allemand (fête de l'empereur). » Cette cérémonie dans l'*aula* est souvent accompagnée, soit d'une fête de gymnastique, soit d'une représentation théâtrale ou d'un concert : c'est ainsi que le gymnase de Bautzen jouait, le 20 et le 21 avril 1898, l'*Antigone* de Sophocle, en grec, pour la fête du roi de Saxe. En effet, dans les États autres que la Prusse, l'anniversaire du souverain, souvent très populaire, comme en Saxe, est célébrée avec non moins de dévotion que celui de l'empereur : c'est une preuve de plus que les États allemands, *absolument unifiés en tout ce qui concerne les relations avec l'étranger*, ont conservé leur autonomie et leur caractère national sous beaucoup de rapports, comme le constatent avec étonnement ceux qui voyagent en Allemagne pour la première fois.

C'est une des conclusions qui doit ressortir de cette étude rapide. Puis le titre des sujets traités dans les fêtes patriotiques nous a montré l'évolution qui s'est accomplie depuis dix ans dans l'esprit d'un peuple, toujours fier de ses victoires et de son unité, qui lui est d'autant plus chère qu'il en jouit depuis moins longtemps, mais qui est revenu à une conception plus exacte des choses et à des sentiments plus équitables à l'endroit de ses voisins; cependant — et qui s'en étonnerait? — l'idée de patrie n'est jamais absente de l'école. Enfin le caractère simple, sérieux, grave, solennel et presque religieux de ces cérémonies, où rien ne rappelle les uniformes, les toilettes, le piquet d'honneur et la musique militaire de nos distributions de prix, nous fait toucher du doigt les deux traits qui distinguent l'âme allemande de la nôtre : le besoin d'idéal et ce mélange de simplicité et de sensibilité, qu'ils appellent, d'un mot intraduisible en français : *das Gemüth*. C'est en même temps un symbole de la pédagogie allemande qui n'accorde pas les récompenses à l'extérieur, c'est-à-dire aux compositions, mais au travail continu. Aussi bien les fêtes proprement scolaires ont-elles pour objet, la principale de l'honorer publiquement, mais toutes d'établir entre les maîtres d'une part, et d'autre part les élèves et leur famille, cette intimité et cette confiance qui rendent, aux uns et aux autres, le travail facile et fructueux.

HENRI BORNECQUE.

L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES

PAR

Henri MARION

EXTRAITS

Le deuxième volume des « Études de psychologie féminine », l'ouvrage posthume de Henri Marion, doit paraître prochainement à la Librairie Armand Colin. Il traite de l'éducation et de l'instruction des filles. L'auteur y discute toutes les grandes questions du sujet, et, avec sa fine sagesse, il observe presque toujours cette juste mesure qui, dans la pratique, est la vérité même. Après s'être donné carrière dans les chapitres relatifs à l'éducation morale où il était passé maître, il insiste avec une vivacité extrême sur ces parties de l'éducation trop souvent négligées, — surtout dans les maisons de l'Université, toujours un peu embarrassées par leurs règlements et leurs programmes uniformes, — l'éducation du corps, l'éducation physique, l'enseignement professionnel. Les derniers chapitres sont réservés à l'enseignement secondaire.

Avec l'autorisation des éditeurs, nous offrons aux lecteurs de la Revue *la primeur de quelques passages qu'on lira, croyons-nous, avec autant de plaisir que de profit.*

A. D.

L'Enseignement professionnel.

... Pour les garçons, à tous les degrés, je voudrais qu'une part fût faite au travail proprement dit, au travail manuel dans l'éducation générale, ne fût-ce que pour leur donner le respect du travail. Je pense absolument de même pour les filles; je voudrais voir augmenter la partie manuelle et, si l'on veut, demi-professionnelle dans nos lycées de filles, où elle est déjà, Dieu merci, bien moins nulle que dans nos lycées de garçons. Moins nulle, mais très insuffisante. Et quand je parle de l'accroître, j'entends dire que ce serait la ruine de nos maisons, que cela les ferait déserter, que les parents, les mères surtout jugent essentiellement du rang social par l'oisiveté manuelle, et par conséquent du niveau des écoles par la part qu'elles font aux connaissances de luxe et aux arts d'agrément, et

par celle qu'elles ne font pas au savoir utile et aux talents professionnels, ou seulement susceptibles de le devenir. Cela est trop vrai! Telle est la force des préjugés sociaux! Cela fait partie du comme-il-faut pour une femme et de la bonne opinion qu'elle a d'elle-même et qu'on a d'elle, d'être portée sur les actes de l'état civil comme étant « *sans profession* ». On rougirait d'en avoir une. C'est une vulgarité, une inélégance. Il est donc très possible qu'aux yeux de cette clientèle dite choisie, qui n'admet dans l'éducation que les arts inutiles, cela nuisit à nos maisons de faire une part sérieuse au travail des doigts. Mais je me demande si vraiment ce préjugé est indéracinable et sera éternel! Il revient à regarder le travail comme une tare; et il en est une, en effet, dans l'opinion universelle, du moins dans l'opinion tacite et inconsciente, sans doute par l'association d'idées qu'il y a entre lui et sa cousine la pauvreté! N'est-ce pas étrange, pourtant, dans une religion qui glorifie la pauvreté et dans un pays où tout le monde a l'éloge du travail sur les lèvres?

C'est là un legs du passé, et qui prouve que le Christianisme chez nous n'est qu'à fleur de peau. C'est un souvenir du temps où le travail était chose servile, surtout pour les hommes, où la femme libre elle-même s'occupait sans doute dans sa maison, mais ne tirait pas salaire de son travail.

Quoi qu'il en soit, ce préjugé coûte assez cher aux classes sociales dans lesquelles il règne. Ne le répandons pas davantage, combattons-le, au contraire, de toutes nos forces dans celles qui ne le connaissent pas. Cette perversion du sens de la dignité, cette aberration du sentiment de l'honneur qui fait qu'on aime mieux mourir de faim que de diminuer son train de vie, que de baisser son loyer et de se passer d'une bonne, par exemple, fait assez souffrir les pauvres filles qui en sont dupes et victimes; nous avons assez de misère noire en gants et en fourrures; faisons tout pour éviter ce cruel ridicule aux filles des travailleurs, même des travailleurs aisés, employés ou petits patrons, qui forment la clientèle des écoles primaires supérieures.

Au reste, c'est l'honneur de notre temps d'avoir compris ce besoin et d'avoir fait beaucoup pour y satisfaire. Je ne me pardonnerais pas de ne rien dire de ce grand effort, laissant croire aux étrangers qui m'écoutent que nous n'avons presque rien fait dans ce sens, tandis qu'au contraire le mouvement qui s'est répandu dans tous les autres pays, plus ou moins, a pris naissance chez nous en grande partie, et, chose plus rare, a été l'œuvre de l'initiative privée.

L'honneur en revient au cœur féminin d'abord, à cette passion de la bienfaisance que les femmes portent si haut quelquefois et

qui leur fait faire de si bonnes choses. Mais il en revient ensuite au Saint-Simonisme, chose curieuse, à cette utopie humanitaire en partie bizarre, en partie grandiose, qui a touché par moments au ridicule, frisé le scandale, eu maille à partir avec la justice, et qui, avec tout cela, a groupé une véritable élite intellectuelle et morale, qu'on retrouve à l'origine de presque toutes les œuvres de progrès industriel, économique et social de notre temps.

Élisa Lemonnier était une jeune fille de Sorrèze (Tarn), née le 24 mars 1805 (Maria, Juliette Grimailh, dite Élisa), d'une très bonne famille du Rouergue, la troisième de cinq enfants très bien élevés dans une modeste aisance patrimoniale. Instruite, curieuse des choses de l'esprit, après une enfance passée chez une tante, à la campagne, sur les premières pentes de la Montagne noire, elle avait rencontré dans le salon du Directeur du collège de Sorrèze, alors si célèbre, des hommes de haute valeur qui avaient ouvert son esprit sur les plus grandes questions, morales et sociales. De gracieuse jeune fille qu'elle était d'abord, elle était devenue très grave à la suite d'une grande maladie et aimait dès lors à visiter les pauvres, faisant des libéralités au-dessus de ses moyens. Protestante, et très pieuse, elle l'était avec largeur, demandant des prières aux catholiques mêmes, au grand scandale d'une de ses tantes. C'est dès ce temps-là que, « un jour, l'idée de la glorification du travail traversa, dit-elle, mon esprit comme un éclair ». Vers le même temps (1828), un jeune professeur, M. Lemonnier, venu à Sorrèze pour y enseigner la philosophie, fut présenté dans sa famille. Elle l'écouta avidement et lui plut. Mis en demeure de professer publiquement le catholicisme ou de renoncer à sa chaire, sur le conseil même de sa jeune amie, préférant à tout l'indépendance de sa pensée, Lemonnier partit avec une lettre de Jacques Rességuier (un Sorrézien abonné du *Producteur*) pour Émile Barrault, ami et collaborateur de Rodrigues, Bazard et Enfantin. Peu de mois après, il quittait ses études de droit et entrait dans les rangs des nouveaux apôtres. Pendant ce temps, Élisa entrait ardemment dans la même voie, initiée par Jacques Rességuier, séduite surtout par l'idée de l'amélioration du sort moral, intellectuel et matériel de la classe la plus nombreuse, assignée pour but direct à la société, et de celui de la femme placée sur le pied d'égalité avec les hommes par le bienfait d'une éducation libérale.

« Ah! mon ami », écrit-elle à Lemonnier en janvier 1831, huit mois avant son mariage (à propos d'un jeune charbonnier, naïf néophyte rencontré dans la montagne) « quand pourrons-nous prouver à ce peuple que nous ne lui donnerons point comme les libéraux la seule fumée de leurs splendides jouissances, mais qu'il sera invité au même banquet moral, intellectuel et physique que

nous, qu'il ne ne sera plus condamné à ramasser, au prix de ses sueurs, les miettes qui tombent de la table du riche? Ce jour sera grand dans les annales Saint-Simonniennes. Oh! comme nous serons heureux alors, comme nous nous embrasserons, quand nous pourrons nous dire que nous avons employé toute notre vie, tout ce que nous possédions, à réaliser la loi de Dieu, à racheter la liberté de nos frères!... Charles, mon ami, j'espère, oui, j'espère que je ne mourrai pas sans avoir posé moi aussi une pierre à l'édifice social qui doit réunir les peuples et ne former d'eux tous qu'une même famille ».

Le mariage eut lieu le 22 août 1831; Lemonnier était venu dans le Midi, chargé de la direction des enseignements Saint-Simoniens qui se firent publiquement à Toulouse cet été-là... Cette année fut l'âge héroïque du Saint-Simonisme, celle où il eut son maximum d'action par *le Globe* avec Michel Chevalier, par la parole d'une légion de jeunes adeptes pleins de foi et de talent; c'est le moment où l'on vit paraître tous les germes féconds que la doctrine contenait, mais aussi toutes les menaces d'extravagances. Le schisme éclata sur la question du mariage précisément, et elle faillit troubler profondément le jeune ménage. Élisa réprouva avec horreur la doctrine d'Enfantin sur les rapports des sexes, tenant, elle, avec une énergie infaillible pour l'indissolubilité du mariage, tempérée seulement par le divorce dans des cas bien déterminés. Lemonnier, d'accord en cela avec elle en ce qui les concernait personnellement, ne voulait pourtant pas se séparer de ses amis. Mais les événements précipitèrent la dispersion.

Lemonnier reprit ses études de droit et devint avocat au barreau de Bordeaux. Il y plaida dix ans... bien peu, au début. Le jeune ménage avait donné 50000 francs à la cause perdue, le meilleur de son patrimoine; il connut là toutes les difficultés de la lutte pour la vie. En attendant la clientèle, on vivait sur le reste du capital, faisant bonne contenance, élevant les enfants. Élisa fit des prodiges d'activité même manuelle, et d'élégance dans la pauvreté fièrement supportée. Dans son ardeur, et pour alléger les charges de son mari, elle eut la pensée d'ouvrir à Bordeaux un magasin de lingerie, mais elle dut y renoncer, le préjugé ne permettant pas en France que la femme d'un avocat soit marchande publique. A la fin de 1845, la position commençait à être « honorable », quand d'anciens amis, MM. Pereire, offrirent à Lemonnier la direction du contentieux de leurs chemins de fer. Il accepta, et les voilà à Paris. Même vie, d'ailleurs, étroite, cachée et heureuse. La révolution de 1848 éclate. Des milliers d'hommes et de femmes sont sans ouvrage. Mme Lemonnier s'émeut, et, avec le concours de quelques amies dévouées, ouvre un atelier de couture rue du Faubourg-Saint-Martin,

soumissionne au nom de cet atelier une entreprise de fournitures pour les hôpitaux et pour les prisons, fait les avances, achète la toile, tient les comptes, distribue et surveille l'ouvrage dès six heures du matin, le fait rentrer et le livre; bref, au prix d'une incroyable activité, elle a la joie de fournir du travail pendant plus de deux mois à plus de deux cents mères de familles. Ce premier succès fit éclore en elle la première pensée de fonder un enseignement professionnel pour les femmes. Elle ébauche deux ou trois projets qui n'aboutissent pas (une société des *travailleuses mères, une crèche modèle*). Survient décembre 1851. Au premier coup de fusil, l'horreur de la guerre civile la soulève. En sortant de Sainte-Barbe, où était son fils, elle va trouver une amie, et avec elle se présente chez l'archevêque Mgr Sibour. « Monseigneur, le sang coule dans Paris, nous venons demander votre assistance. Rendez vous à Notre-Dame, assemblez votre clergé, prenez vos habits de fête, déployez les bannières, faites briller votre croix; nous, femmes de Paris de tout âge et de toute condition, nous marcherons avec vous, tenant nos enfants par la main. Tous ensemble, nous irons à la rencontre des troupes, nous verrons bien si des soldats français osent tirer! » Le prélat fit des objections, elles y répondirent; mais Mgr Sibour ne voulut pas jouer le rôle qu'on lui offrait.

Cependant elle couvait toujours dans sa tête et son cœur l'idée de faire quelque chose pour son sexe. La clef de bien des difficultés lui semblait être dans l'éducation des filles. C'était pour elle une conviction inébranlable que la moralité sociale n'est que le fruit de la moralité des familles. Sa pensée s'arrêtait avec une tendre commisération sur les jeunes filles de la classe pauvre, obligées, si jeunes, d'aller chercher hors de la famille, parmi les dangers sans nombre de l'atelier, l'instruction professionnelle.

Dès 1852, elle et ses amies se cotisent pour payer la pension de deux jeunes filles dans une institution de Francfort-sur-le-Mein; puis d'une troisième. Puis en mai 1856 dix-huit dames fondent la « Société de Protection maternelle ». Les souscriptions étaient de 15 francs par an au minimum, mais il y en eut, dès lors, de 25, de 50 et de 100 francs. A la fin de 1862, cela devint *la Société pour l'Enseignement professionnel des Femmes*, et l'on se donne pour premier objet la fondation et l'entretien d'une école. Un local est loué par Élisa Lemonnier, 9, rue de la Perle; le programme est arrêté; Mlle Marchef Girard accepte la direction et ouvre avec 15 élèves (oct. 1862). Le succès est immédiat, tant le besoin était senti des familles. Deux mois plus tard il y a 50 élèves, en juillet il y en a 80. Un atelier de couture est ouvert. M. Aimé Paris, un des inventeurs de la méthode Galin-Paris-Chevé, offre gratuitement des cours de musique.

Dans la deuxième année, le nombre des élèves monte à 150 et le local devient trop étroit. On se transporte dans un local plus grand, 31, rue des Francs-Bourgeois, avec un programme et un outillage complets. Plus tard, on passera rue de Poitou, 7. On fait mieux, on ouvre une nouvelle école, 72, rue Rochechouart, celle qui deviendra l'École de la rue de Laval, et, en dernier lieu, de la rue Duperré.

L'exemple est suivi aussitôt, d'abord à l'étranger, en Suisse, en Belgique, en Italie, puis dans quelques grandes villes de province par les municipalités. A l'Exposition universelle de 1878, les écoles Élisa-Lemonnier obtiennent une médaille d'or, et on voit paraître nombre de tentatives similaires.

Permettez-moi de saluer avec le plus profond respect la mémoire d'Élisa Lemonnier (inséparable dans ma pensée de celle de son mari, mort l'an dernier à la tête d'une autre grande œuvre, au service d'une autre grande cause, celle de la paix européenne par l'arbitrage international). Élisa Lemonnier mourut le 5 juin 1865, sans avoir vu les bienfaits de son œuvre. Mais ses chères écoles ont gardé exactement le caractère que la fondatrice leur avait donné, caractère à la fois strictement professionnel, mais très libéral et très élevé. Toute sa vie, dit son biographe, elle eut le sentiment profond de la dignité de la femme, l'horreur et l'aversion des théories étourdies d'émancipation à outrance, mais une extrême ardeur à défendre et à revendiquer les droits de son sexe.

« Dans quinze ans, disait-elle, nos jeunes filles seront devenues des mères; elles élèveront leurs fils mieux que nous n'avons élevé les nôtres. Le souvenir de nos efforts et de nos exemples vivra dans leur pensée; les habitudes de dignité personnelle, d'estime et de respect de soi qu'elles auront prises fortifieront toute leur vie. Fonder de bonnes écoles pour les filles, c'est reprendre la société en sous-œuvre. » Toutes ses paroles, toute sa personne respiraient cette élévation; de là l'émotion que sa présence excitait toujours parmi les jeunes filles. « La recherche des états les plus avantageux pour les femmes » était l'objet de ses préoccupations constantes, elle en écrit de loin à son amie et fidèle continuatrice de son œuvre, M[lle] Julie Toussaint. En même temps elle voit toujours le côté moral des enseignements utiles. Par exemple, elle rêve du temps où « toute institution » pour les demoiselles aura son cours de commerce. Toutes les familles, pense-t-elle, voudront terminer l'éducation de leurs filles par un enseignement qui donne de l'ordre et de la rectitude à l'esprit, qualités qui manquent généralement aux femmes. « La femme la plus riche doit savoir administrer; toute mère doit pouvoir devenir chef de famille..... » Elle admire la discipline et le bon ordre de certains ouvroirs dirigés par des congrégations. Elle veut qu'on imite ce qu'ils ont de bon, et qu'on mette

en jeu, en outre, d'autres ressorts, le sentiment du bien général, une inspiration de haute moralité sociale et civique. Le 20 mai elle donna à ses vues une très noble expression dans une fête de distribution de prix. Il s'agissait d'un prix institué par elle en faveur de l'élève que le libre suffrage de ses camarades jugerait la meilleure et la plus digne : institution toute virile et bien propre à affermir le sens moral des jeunes filles. Le discours qu'elle prononça ce jour-là est fort beau; ce fut son testament moral. Quinze jours après elle était morte, laissant sur son œuvre une marque ineffaçable.

L'Enseignement secondaire des jeunes filles.

..... C'est ce que pensa un grand Ministre de l'Instruction publique, V. Duruy. Il pensa que l'État moderne, l'État laïque, ne pouvait se contenter de l'éducation des couvents pour la bourgeoisie française. Les couvents ont un privilège qui se retourne contre eux à l'occasion, c'est qu'il est très difficile de savoir au juste ce qui s'y passe. Ils souffrent impatiemment le contrôle et l'inspection de l'autorité laïque. Sous le gouvernement de Juillet, le Ministère ayant voulu exercer son droit d'inspection, le clergé protesta si haut qu'on adopta un compromis par lequel l'inspecteur laïque devait avertir l'autorité épiscopale et n'entrer dans les écoles congréganistes qu'accompagné d'un prêtre.

En 1867, M. Duruy suscita les *Cours secondaires* de jeunes filles, faits par les professeurs de lycées de garçons. C'était l'initiative privée, mais favorisée et soutenue par l'administration. Le clergé poussa un cri d'alarme, et ce fut une mémorable levée de boucliers. Ma génération était alors à l'école; et nul de nous n'oubliera cette polémique où nous voyions nos aînés attaqués, et où nous brûlions d'aller les rejoindre.

Le curieux, et ce qui prouve bien à quel point ces questions sont des questions politiques, où la passion religieuse envahit et altère tout, c'est que l'attaque était conduite par un prélat lettré et éclairé entre tous, libéral même jusqu'au paradoxe en fait d'éducation des femmes : celui-là à qui j'ai emprunté à pleines mains et à vingt reprises quand j'ai parlé de la nécessité d'une instruction étendue et solide pour les femmes, de l'insuffisance des éducations mondaines, des défauts et même du vide intellectuel de l'éducation purement dévote, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Il voulait bien une éducation très haute pour la femme, dans l'intelligence de qui il a toute confiance ; mais il la voulait donnée dans un esprit rigoureusement catholique et sous le contrôle étroit de l'autorité ecclésiastique. Par exemple, il réclame pour elle l'étude de la philosophie, mais de la philosophie de saint Thomas d'Aquin. Il regardait comme

l'abomination de la désolation qu'elle s'initiât aux choses modernes, à la science, à la philosophie, aux idées par la *Revue des Deux Mondes*, sa bête noire. Dans la polémique contre Duruy, il soutint donc « que les pensions (religieuses) suffisaient pour les femmes ; que dans ces maisons l'éducation intellectuelle était, non seulement pour les matières enseignées et les méthodes, mais sous une foule d'autres rapports, meilleure, plus solide, plus élevée, plus délicate, plus féconde en résultats définitifs et durables que dans les écoles de jeunes gens ». La passion lui faisait oublier ce que lui-même avait dit dans un article du *Correspondant* du 25 avril 1867 (*Femmes savantes et femmes studieuses*) : « L'éducation qu'on leur donne est légère, frivole et superflue, quand elle n'est pas fausse. » La vérité reprenant le dessus, quelque temps après, en 1869, il réimprimait l'article du *Correspondant* et avouait que l'instruction parmi les filles était une exception. Dans ses *Lettres sur l'Éducation*, son dernier ouvrage, un chapitre reprend et maintient l'aveu sous cette forme : Mal que les femmes font autour d'elles par leur ignorance et leur frivolité. On y trouve cette réflexion si juste. « Quand on pense que parmi toutes ces personnes qu'une éducation superficielle a frappées d'impuissance se trouvent des esprits d'élite... qui n'auraient eu besoin que d'une culture appropriée pour donner des fruits rares et exquis, on ne peut se défendre d'appeler dans l'éducation des femmes une réforme qui certainement importe à la dignité de la France ! » Ne dirait-on pas qu'il appelait dans ses vœux cette réforme même qui l'a tant irrité faite par d'autres ?

La tempête de 1870 emporta les cours Duruy, sauf un ou deux, fit péricliter les meilleures institutions laïques, et remit tout en question, il faut bien le dire, en faisant éclater nos divisions intestines, en faisant apparaître de plus en plus les maisons religieuses d'éducation comme des foyers de réaction politique. Certes, la bonne foi était absolue; l'Église, se jugeant menacée dans ses prérogatives séculaires, s'attachait d'autant plus à ses maisons d'éducation des deux sexes, les orientait vers le passé, y organisait savamment la résistance à l'esprit du siècle, issu de la Révolution. Dans ces conditions, la question pédagogique prit nécessairement un intérêt bien autre, l'intérêt, tragique en quelque sorte, d'une question politique capitale, nœud de toutes les autres, et la clef de l'avenir.

Quand l'enseignement eût été très fort dans les couvents et les pensionnats (et de fait, je crois qu'il s'éleva précisément parce que ceux qui se disputaient, comme on dit, l'âme de la jeunesse, en sentaient au vif l'importance), quand il eût été supérieur partout comme enseignement, cela devenait secondaire, à vrai dire, dans ce temps de lutte et de représailles, et ce n'est pas ce qui eût

empêché, au contraire, le parti libéral et progressiste de sentir le devoir et de revendiquer le droit pour l'État moderne, de fonder, à côté et en dehors de l'enseignement privé, « un enseignement national » pour les jeunes filles, comme il y en avait un pour les garçons. National, ce n'est pas que l'enseignement congréganiste ne le soit à sa manière, certes. Il est français, il fait des patriotes, il serait inique de ne pas lui rendre cet hommage, et c'est grâce à cela que Dieu merci, on nous trouve, en somme, unanimes dès que le drapeau est engagé et qu'il s'agit des rapports de la France avec l'Étranger. Mais c'est la vieille France surtout qu'on aime et qu'on regrette, qu'on aspire à restaurer, dans les établissements religieux d'éducation, comme dans les familles qui leur fournissent leur clientèle. Certes, cela est un droit et on n'eût jamais trouvé une majorité pour supprimer ce droit. Mais n'était-il pas naturel aussi, si naturel que cela apparut comme une nécessité criante, et que le contraire eût semblé une naïveté prodigieuse, que l'État moderne, l'État essentiellement et exclusivement laïque, au moment où il triomphait, avec combien de peine ! après une lutte acharnée contre ce passé même, voulût exercer lui aussi son action directe, puissante et méthodique sur les jeunes générations, pour leur faire aimer la jeune France, la France nouvelle, avec ses institutions et tous les hasards de la liberté. Certes les États libres, les Républiques surtout, ne sont pas des asiles de paix sans trouble, de recueillement pieux, de foi sans critique. On peut le regretter, mais c'est ainsi. Les États libres, selon la bonne image de Guizot, « sont des vaisseaux à trois ponts, ils vivent au milieu des tempêtes ; ils montent, ils descendent, et les vagues qui les agitent sont aussi celles qui les portent et les font avancer. J'aime cette vie et ce spectacle. » On a le droit de ne pas l'aimer, je le répète ; mais telle est notre condition. Nous sommes embarqués tous. Que voulez-vous que pensent ceux qui ont la responsabilité de la manœuvre et du voyage (quand même ils n'auraient ni levé l'ancre les premiers, ni choisi l'itinéraire), que voulez-vous qu'ils pensent d'une éducation des jeunes passagers, des jeunes de l'équipage, qui consiste essentiellement à leur faire regretter le port, à leur peindre comme un enfer cette navigation périlleuse, comme des fous ou des coupables ceux qui la dirigent, et qui leur fait un devoir pieux de contrarier la manœuvre ?

L'intérêt de la loi, le voilà, et l'honneur de ceux qui l'ont proposée et soutenue a été de porter la question vaillamment sur ce terrain. Ainsi fit M. Camille Sée avec une parfaite franchise et une grande élévation. Là fut le nœud du débat, là fut le point passionnant. Tout le reste était secondaire. Jamais on n'eût rallié une majorité dans le Parlement avec des considérations purement pédagogiques, si

frappantes fussent-elles. Mais deux conceptions politiques irréductibles étaient en présence, celle qui provient de la Révolution, l'acceptant, n'aspirant qu'à lui faire porter ses meilleurs fruits ; l'autre qui la maudit, réprouve tout le mouvement des esprits et des institutions dans ce siècle et n'aspire qu'à rebrousser chemin. Il était de toute nécessité, et il n'était que temps d'organiser en conséquence toute l'éducation publique. Prenant plus profondément conscience de ses responsabilités, la République ne pouvait sans absurdité laisser livrée au hasard et pour plus de moitié à des influences franchement hostiles l'éducation des femmes, c'est-à-dire de la moitié et, peut-être de la moitié la plus influente de la nation. Le malheur des temps voulut que ce grand débat prît quelque chose d'aigu et soulevât de part et d'autre des passions violentes ; mais il fut large, élevé en somme, il fit honneur à la tribune française.

Et le résultat général, à savoir la prise en main par l'État de l'éducation secondaire des femmes comme celle d'un intérêt national de premier ordre, est regardé par les étrangers, qui ont suivi ces grands événements avec autant d'attention que nous-mêmes, comme un fait considérable, plus décisif peut-être que tout autre dans l'histoire de la civilisation.

L'enseignement de la morale et l'enseignement religieux.

... L'autre grande question qui retarda le vote de la loi (la loi Camille Sée) fut celle de l'enseignement religieux. Il ne figurait pas dans le projet, il ne figura pas dans le programme prescrit par la loi. Il était dit seulement : « L'enseignement religieux sera donné aux élèves (internes et externes également), sur demande des parents, par les ministres des différents cultes, dans l'intérieur des établissements en dehors des heures de classe. Les ministres des différents cultes seront agréés par le ministre de l'Instruction publique. »

Cette rédaction fut une transaction entre ceux qui voulaient que l'enseignement religieux fût donné uniquement au dehors, dans la paroisse, au gré des parents, et ceux qui auraient voulu un aumônier à la maison. Cette transaction même fut très attaquée, quelque concession qu'elle constituât ; on cria à la violation de la liberté de conscience.

Exagération évidente. La liberté eût été violée, au contraire, si l'enseignement religieux eût été mis dans les classes comme matière obligatoire. Dans un pays où il n'y a pas de religion d'État, il me paraît de toute évidence que l'État doit protéger, respecter, hono-

rer toutes les religions pratiquées par les citoyens, et ne point en imposer aucune dans ses écoles. Il n'a donc qu'à observer une neutralité bienveillante et déférente, en se conformant à la volonté des parents.

Pourquoi cette instruction doit-elle être en dehors des classes? Parce que les classes réunissent nécessairement les élèves pour les enseignements communs. « On les réunit pour ce qui est commun, on les sépare pour ce qui est distinct et particulier. » En honneur donc, je ne crois pas qu'il y ait, dans l'institution des lycées de filles, la moindre atteinte à la liberté de conscience. Que cette impartialité paraisse tiède à ceux qui sont à l'état militant sur ce chapitre, c'est possible; et il ne s'agit pas de les convertir à la haute tolérance qui est nécessairement celle de l'État; mais pour l'État elle est de devoir strict.

Mais la loi met en première ligne dans le programme l'enseignement de la morale. De là des colères et des récriminations: « Morale sans religion, morale irréligieuse, morale destinée à remplacer la religion! » Eh bien, ici vraiment, sans me faire garant des intentions de tous, il m'est impossible de ne pas croire que la passion qui s'est déchaînée contre cet excellent programme faisait fausse route. Il y a plus qu'injustice, il y a imprudence grave à opposer ainsi la morale et la religion. Ce sont choses parentes, voisines, en partie identiques, en partie différentes. Malheur à ceux qui couperaient le lien dès qu'on n'entendrait pas comme eux la relation.

Pour certains, la religion est la cause dont la moralité est l'effet, elle est la tige dont la morale est une branche et dont la vertu est le fruit : soit, c'est une façon de voir. Mais traiter d'impies, excommunier ceux pour qui la morale est la base de la vie, la racine sur laquelle le sentiment religieux fleurit, quelle faute et quelle imprudence! Je l'ai dit déjà d'autres fois, c'est dispenser du devoir ceux qui n'ont pas le bonheur d'avoir la foi! Comment n'a-t-on pas peur d'être pris au mot! Combien mieux avisés sont ceux qui disent : enseignons d'abord dans toutes nos écoles les principes de la morale qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à tous les hommes et qu'il est honteux et criminel de renier. Si rien de plus ne pousse sur cette rude tige que la froide et sèche honnêteté privée et publique, ce sera trop peu, soit; aussi la famille croyante, aussi le prêtre investi de sa confiance ont toute latitude pour faire plus; et l'on ne soutiendra pas peut-être que la morale ferme l'accès à la religion. Encore faut-il convenir d'autre part, que ce peu, la simple honnêteté temporelle, n'est pas rien, ni pour l'individu, ni pour la société. Le simple respect de soi et des autres, le sentiment du devoir, combien n'est-il pas supérieur

déjà à un certain mysticisme tendre et vague et élégant, insuffisamment solide dans la pratique!

Or, qu'il soit possible d'enseigner ainsi la morale à tout le monde, une morale commune à tous les honnêtes gens de tous les cultes et même sans culte, qui le nierait? Talleyrand, dans son fameux rapport à l'Assemblée nationale, demandait déjà que la morale fût ainsi enseignée comme une science véritable. « On a, dit-il, gémi longtemps de voir les hommes la faire dépendre uniquement de cette multitude d'opinions qui les divisent. Il en est résulté de grands maux, car en la livrant à l'incertitude, souvent à l'absurdité, on l'a nécessairement compromise; on l'a rendu versatile et chancelante. Il est temps de l'asseoir sur ses propres bases. Il faut la détacher de tout ce qui n'est pas elle, pour la rattacher à tout ce qui mérite notre assentiment, notre hommage... Comment ne pas voir, en effet, qu'abstraction faite de tout système, de toute opinion, et en ne considérant les hommes que dans leurs rapports avec les autres hommes, on peut leur enseigner ce qui est bon, ce qui est juste et leur faire aimer, leur faire trouver du bonheur dans des actions honnêtes, du tourment dans celles qui ne le sont pas. »

Si vous récusez Talleyrand, je ferai remarquer, après Paul Janet[1], que dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* il y a un chapitre de morale absolument laïque, absolument indépendante de tout dogme, et que toute la religion naturelle de Fénelon, aussi bien que de Bossuet, est de même exclusivement rationnelle.

Je ne nie pas que la morale elle-même ne gagne en profondeur et en accent à ce que le professeur qui l'enseigne ait pénétré dans les questions métaphysiques. L'essence de la morale, c'est de nous apprendre à nous tenir à notre place dans le tout, à jouer notre rôle en ce monde, et la conception qu'on se fait du tout ne peut être sans influence sur la morale que l'on professe : le choix des professeurs est donc délicat; leur préparation, les épreuves sur lesquelles on les juge ont une importance infinie. A l'Université de comprendre sa responsabilité à cet égard.

Dans la discussion du Sénat, Jules Ferry m'a fait le grand et périlleux honneur, c'est le cas de le dire, de tirer de mes livres la preuve que l'enseignement moral de l'Université serait toujours pur, élevé, hautement idéaliste, au fond véritablement religieux. Périlleux honneur, car dans ces questions il est bien difficile de contenter tout le monde et soi-même! Toujours est-il que je n'entends pas me dérober, et puisque quelques personnes ici, de mes plus fidèles auditeurs, m'ont exprimé le désir de me voir revenir encore sur cette question d'un intérêt inépuisable, d'un

1. *Revue des Deux Mondes*, 1 septembre 1883.

intérêt dramatique pour quelques consciences, je dirai nettement comment je vois la chose. Mettons sous nos pieds toute passion d'ordre politique ou profane. Élevons nous très haut et parlons-en en toute sincérité, en toute sérénité. Je ne voudrais pas, comme père de famille, que mes filles fussent élevées dans l'ignorance de toute religion, dans l'incuriosité et sécheresse, encore moins dans l'indifférence frondeuse et hostile... Tout cela est peu féminin; je n'y vois ni une supériorité, ni une condition de bonheur pour la femme, vu les besoins de son cœur et les heures de faiblesse encore plus nombreuses pour elle que pour nous. Je dirai donc franchement que je trouve bon que l'éducation de la jeune fille soit dans une large mesure et au meilleur sens du mot religieuse, et d'abord qu'elle soit simplement conforme à la tradition de son milieu. J'ai vu des parents, dans une très bonne intention, écarter longtemps tout enseignement religieux afin que l'enfant eût plus tard toute liberté de choisir. Eh bien, cela réussit peu avec les filles, qui sont gênées, attristées de se voir en cela différentes des autres. Elles demandent l'enseignement qu'on écartait, et plus c'est sur le tard, plus elles s'y jettent avidement. C'est en suivant la tradition avec circonspection et critique qu'on est encore le plus sûr de n'avoir rien à se reprocher, d'être et de les mettre dans la mesure.

Mais, quoi qu'il en soit, il n'y a rien de plus religieux que la morale! De tout ce qui nous donne la pensée de Dieu et nous le révèle et nous fait nous tourner vers lui, le devoir est pour moi ce qui le révèle le mieux, le devoir dans nos cœurs mieux même que le ciel étoilé au-dessus de nos têtes. Je suis disposé, peut-être à tort, à attacher plus de valeur éducative, et même religieuse, à l'enseignement du devoir tout simple, mais solide et vivant, qu'aux formes et pratiques auxquelles on plierait les âmes dès l'enfance sans y mettre l'enseignement moral, qui est le meilleur de la religion. En d'autres termes, car cela se tient comme je l'ai dit, je crois que si le chemin qui conduit de la croyance religieuse à la morale est le plus connu, le plus vanté de confiance, pour la plupart des âmes c'est l'inverse qui est le vrai; le vrai chemin va de la morale à la religion, du profond sentiment du devoir à la foi dans les conditions de son triomphe final, à l'espoir d'un avenir dans lequel la justice régnera. J'ai trop horreur du mécanisme et du dressage en tout pour n'avoir pas une forte tendance à faire relativement bon marché du dressage et du perroquettage routinier dans lequel consiste trop souvent ce qu'on appelle l'instruction religieuse à haute dose; j'y vois trop peu de contenu moral. Je ne serais donc pas étonné que l'absence de ce mécanisme dans les programmes officiels de l'enseignement secondaire des filles, loin d'être un si grand mal, fût sans inconvénient, bien mieux, tournât

peut-être finalement à un rajeunissement du sentiment religieux épuré, en même temps que ranimé! Ceux qui craignent que cela ne l'empêche de naître (toujours à supposer l'enseignement moral réel, vivant et bien donné), n'ont pas, en vérité, assez foi en lui, ne le croient pas autant que moi naturel et invincible.

Je crois, moi, qu'il y a des sources de bonté, d'amour infini, d'espérance, en un mot de religiosité qui ne sont pas près de tarir, qu'on ne tarirait pas quand on le voudrait. Mais le vrai et pur sentiment religieux jaillira d'un sentiment profond du devoir, des sentiments de justice et de charité bien cultivés; car là en est la source la plus vive à la fois et la plus pure, là en est la plus sûre comme la plus universelle révélation.

L'enseignement des langues vivantes et l'enseignement du français.

Les langues vivantes sont obligatoires d'un bout à l'autre du cours d'études, à raison de trois heures par semaine. C'est là-dessus sans doute qu'on a compté pour faire un enseignement secondaire digne de ce nom ; secondaire, sinon à la manière de l'enseignement classique des garçons, du moins à la manière de l'enseignement moderne. Et, en effet, quoique l'allemand et l'anglais soient des langues moins parfaites que le latin et le grec, moins dépouillées, en quelque sorte, plus troubles puisqu'elles n'ont pas subi le filtrage des siècles; moins simples aussi par les pensées qu'elles revêtent, bref, moins classiques, c'est-à-dire moins parfaitement éducatives, néanmoins ces deux langues ont leurs très grandes beautés, toutes deux ont leurs chefs-d'œuvre et nous ouvrent des jours sur de grandes civilisations, nous font entrer en communion avec elles, augmentant par là notre humanité ; je suis donc de ceux qui croient qu'à les étudier avec le même soin que le latin, on en peut avoir presque le même bénéfice intellectuel, auquel s'ajoute, pour faire l'appoint, le bénéfice d'une connaissance pratique quotidiennement utile.

Seulement ce bénéfice des langues vivantes ne serait complet qu'à une condition, c'est qu'elles soient enseignées grammaticalement et littérairement, c'est-à-dire par raisons s'adressant à l'intelligence, par exemples toujours choisis s'adressant au goût pur ; qu'elles soient enseignées, en un mot, comme langues classiques, par des maîtres ou maîtresses d'une culture générale très élevée en même temps que d'une aptitude pratique indéniable. Je ne me lasserai pas de le redire, on pourrait savoir six langues, à la manière des maîtres d'hôtel allemands ou des grooms anglais, on n'en serait pas mieux élevé pour cela, si l'on n'avait que la culture et le goût d'un maître d'hôtel ou d'un groom. Or à cet égard il y a, selon moi, un

desideratum dans notre enseignement des jeunes filles : l'enseignement de la langue vivante n'y est pas assez fondamental, assez réellement à la base.

Entendons-nous bien, je n'ai garde de dire du mal de l'enseignement des langues vivantes dans nos lycées de jeunes filles. Il est fort bien donné en général, il porte fruit. J'entends dire que les résultats sont supérieurs à ceux qu'on obtient dans les lycées de garçons. C'est que trois heures par semaine avec des devoirs et des leçons dans l'intervalle, cela fait nombre à la fin. Et puis les filles ont le don des langues. Leurs organes vocaux sont plus souples, elles ont peut-être l'oreille plus fine. Toujours est-il que les filles semblent apprendre les langues plus facilement en moyenne que les garçons, et que les maîtresses les enseignent peut-être d'une façon plus vivante, moins lourde, avec moins d'appareil rebutant que les hommes. Un assez grand nombre des jeunes femmes qui enseignent l'anglais et l'allemand dans nos lycées de filles ont le même grade que les hommes, l'agrégation commune aux uns et aux autres. Aucune autre agrégation virile n'est aussi bravement affrontée ni aussi souvent conquise avec éclat par les filles que l'agrégation des langues vivantes. Confirmation éclatante du don que je signalais tout à l'heure. Celles qui ne sont pas agrégées ont le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes : grade très sérieux déjà et nullement à dédaigner.

Toujours est-il que les résultats sont bons, excellents même assez souvent. J'entendais dire à un inspecteur l'autre jour qu'on commençait dans nos lycées à savoir très convenablement, à écrire avec quelque aisance, à parler sans timidité et sans trop d'incorrection l'anglais et l'allemand, qu'il comptait là-dessus, quant à lui, pour hâter le jour, sans cela trop lent à venir, où nos garçons manieront usuellement les langues étrangères. C'est par la famille, disait-il, c'est par la mère et la sœur que la question sera enfin résolue. Voilà un résultat que je me reprocherais de ne pas signaler, et dont je suis heureux de faire honneur à notre personnel. Cela prouve que les langues vivantes sont enseignées d'une manière vivante, ce qui en est toute la pédagogie. Il n'y a qu'à faire ainsi toujours et de plus en plus.

Cependant, cet enseignement des langues vivantes, tout fort qu'il est, n'est pas à la base de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Il ne se mêle pas du tout à l'enseignement du français, qui n'en profite que peu, ou du moins de la façon la plus indirecte. Il n'est pas donné par les mêmes professeurs ; il n'est pas donné par les professeurs principaux, ce qui fait qu'on ne sent pas assez combien il est principal. Il n'y a pas de professeur de langue qui sorte de Sèvres, quoiqu'on apprenne très bien aussi les langues à

Sèvres, mais non pour les enseigner ; si bien que l'élite du personnel féminin (l'élite présumée) ne fait pas bénéficier l'enseignement des langues vivantes de son prestige d'abord, ni de sa forte culture littéraire ; et elle-même ne retire aucun profit dans son enseignement de la langue et de la littérature étrangères.

Voilà donc notre enseignement secondaire des filles établi sur la seule base du français. C'est une base un peu étroite. Je sais tout ce qu'on peut dire de la richesse admirable de la langue française, et qu'elle est classique à l'égal des langues anciennes, et qu'elle compte une riche variété de chefs-d'œuvre. Il est très vrai aussi que ces Grecs que nous admirons tant n'ont pas eu d'autres maîtres qu'eux-mêmes ; ils n'allaient qu'à l'école de leur vieil Homère, et leur pur génie faisait le reste. Malgré tout, il reste fâcheux, nous qui avons les chefs-d'œuvre de plusieurs littératures et les ressources de plusieurs langues pour élever nos fils, que nous nous réduisions pour nos filles à nos propres ressources. Le français tout seul comme langue littéraire étudiée de près (et encore sans la clef du latin) n'est-ce pas le régime de l'école primaire supérieure ?

Dans ces conditions, je me garderai sans doute de crier, avec les critiques moroses, que notre enseignement secondaire des filles n'a de secondaire que le nom ; mais vous ne vous étonnerez pas de m'entendre insister sur les moyens que je conçois de le fortifier et de l'élever.

En fait, je ne sais s'il y a un seul exemple de femme arrivée à une pleine et fine possession du français par le français seul. Je souhaite donc ouvertement qu'on s'applique à fondre et à solidariser de mieux en mieux en un seul personnel homogène les professeurs de langues et les professeurs de français. En même temps et en attendant, je voudrais que les littératures étrangères qui ne figurent guère dans le programme y entrassent largement, non pas pour le surcharger, mais pour apporter la variété et la vie, l'ampleur des vues, les comparaisons suggestives. Actuellement, les littératures étrangères ne sont qu'entrevues à travers de maigres textes d'explication. Il faut qu'on lise les chefs-d'œuvre anglais et allemands dans le texte, les chefs-d'œuvre italiens et espagnols dans les traductions, puisqu'on n'apprend pas encore ces langues.

Quant aux œuvres des littératures anciennes, on les étudie, mais bien tard, à mon gré, en quatrième et en cinquième années ; on les étudie, on les effleure plutôt. Les jeunes filles ont-elles le contact vif des beaux récits d'Homère, ce roi des conteurs, ont-elles senti son charme, auquel j'ai vu sensibles cependant des enfants de six ans, dévorant l'*Odyssée* dans la traduction abrégée de Couat, si parfaitement élégante. Et quelle idée ont-elles de la noblesse de Sophocle, de l'émotion tragique d'Eschyle, du drame si réaliste et

si poignant d'Euripide? Qu'ont-elles lu du divin Platon, du père de l'histoire Hérodote, du spirituel Lucien? Ont-elles vraiment senti, ne fût-ce qu'une minute, le parfum des brises de l'Attique?

Et en latin, sauront-elles ce qu'on veut dire quand elles liront les noms de Cicéron ou de Tacite, de Lucrèce, d'Horace ou de Virgile? Quand elles entendront parler du style cicéronien, de la grâce et de la mélancolie virgilienne.

Il faut bien le dire : c'est là un des enseignements dont on peut le plus douter qu'ils puissent être donnés par des femmes dépourvues de la culture classique. Si les traductions donnent quelque idée des beautés antiques (assez solides pour y résister), encore est-il difficile de les sentir et de les interpréter quand on ne les connaît que de la sorte. Ce n'est pas à dire que tous les hommes, parce qu'ils ont appris le grec, soient des attiques. Il y en a, paraît-il, qui dans leur classe trouvent moyen d'être secs, morts et assommants, de dicter un chapelet interminable de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages sans larges et vivifiantes lectures.

Tout cela revient à dire que l'on ne devrait rien laisser perdre de ce qui élève l'enseignement secondaire des filles au-dessus du primaire et est de nature à le différencier. Loin de là, il faut mettre en pleine valeur tout ce qui permet de dire qu'il n'est pas réduit littérairement à la seule étude du français, qu'il ouvre de vastes horizons à l'esprit et sur les civilisations antiques et sur les grandes civilisations modernes, qu'il élargit la pensée et le cœur, qu'il développe l'esprit de finesse qui fait tout comprendre, et les grands sentiments de sympathie qui donnent à l'âme toute son humanité en la mettant en communication avec l'humanité entière : rien n'est plus dans le génie français.

L'enseignement de la psychologie.

... Ce qu'il y a de plus original dans l'enseignement philosophique des jeunes filles c'est le programme du cours de psychologie appliquée à l'éducation. C'est à la fois ce qu'on leur enseigne de plus élevé théoriquement et de plus utile peut-être pratiquement. Théoriquement, c'est la description des phénomènes de l'âme, de toutes les sciences la plus délicate; mais c'est celle aussi où il est le plus facile à la femme d'exceller. Analyser les sentiments, les inclinations, suivre dans leur développement les passions de tout genre, pénétrer dans le mécanisme de l'intelligence, démonter un à un les ressorts de la volonté, les rouages de l'habitude, quelle plus curieuse étude et plus propre à parachever la culture! Quelle autre développe mieux et plus naturellement l'esprit de finesse! Quelle apprend mieux à parler et à écrire avec nuance et propriété! Mon regretté

ami, Ch. Bigot, disait que son vrai professeur de littérature et de langue française avait été Paul Janet, son professeur de philosophie à Louis-le-Grand. Ce maître éminent, disait-il, avait plus fait pour lui former le goût par quelques leçons sur le beau, et surtout par les habitudes de précision qu'il lui avait données que tous les professeurs de rhétorique et de belles-lettres. Voilà tout justement la part, immense, en vérité, de la psychologie dans la culture générale. Et nous voilà loin du primaire et de l'éducation des anciens pensionnats !

Mais l'utilité est bien autre encore. Ce n'est pas la psychologie pure qu'on enseigne, c'est la psychologie appliquée. Appliquée à l'éducation, dit le programme, appliquée à la vie, pourrait-on dire, d'une façon plus large. La femme exerce autour d'elle par l'empire de la beauté et de l'amour, plus simplement par l'autorité domestique, une influence souvent immense ; elle est toujours éducatrice en fait, et par omission quand ce n'est pas par action. Honnête et de bonne volonté comme nous la supposons par nature et par l'effet de notre éducation morale, nous ne pouvons que vouloir que cette influence soit la plus grande possible, c'est-à-dire la plus méthodique et la plus éclairée. Or c'est par la psychologie qu'elle le sera. Il n'est pas une rubrique du programme qui ne porte à côté de l'enseignement théorique l'enseignement pratique, à côté de l'analyse (vivante et socratique, cela va de soi) l'indication secrète et saisissante de la lumière qu'elle jette sur l'éducation.

Herbert Spencer, vous vous le rappelez, dans sa critique si vive de l'instruction moderne en général, qui ne donne presque jamais aux gens le savoir vraiment nécessaire, et en particulier de l'instruction vaine et toute décorative de filles, se plaignait surtout qu'on ne leur apprît rien dans les écoles qui les préparât à leur rôle d'éducatrices. De là, disait-il, le néant de l'éducation domestique dans tant de familles, le régime de toutes les sottises et de tous les préjugés dans la *nursery*. Eh bien, la psychologie c'est avant tout, qu'on le veuille on non, l'étude du développement psychologique de l'enfant à l'homme, donc l'étude de l'âme de l'enfant. Sur chaque point c'est un trait de lumière qui jaillit des faits, même des plus familiers, et illumine la vie réelle.

Mais pour rendre ces services, la psychologie ne doit pas consister en définitions dictées et récitées. Quelle maîtresse serait assez sotte pour n'en avoir pas senti la saveur et ne pas deviner la méthode qui seule la rend vivante et pénétrante, savoir la causerie, l'interrogation socratique. Et ici l'intérêt peut d'autant moins faire défaut, qu'à chaque leçon, c'est-à-dire au fur et à mesure on applique ce qu'on apprend. Ce serait même peut-être un moyen d'exciter davantage l'intérêt, que de poser quelquefois les questions

d'abord en termes pratiques. Par exemple, on demanderait ce qu'il faut savoir pour élever un enfant à coup sûr? Très vite on amènerait les élèves à trouver qu'il faudrait savoir le mécanisme des facultés, leur ordre de croissance, etc., c'est-à-dire avoir appris la psychologie.

J'ajouterais bien qu'il n'est nullement nécessaire que la psychologie enseignée aux jeunes filles soit identique à celle qu'on enseigne aux garçons. Elle gagnera à être un peu spéciale, non dans les généralités, qui sont les mêmes, mais par les exemples et les nuances particulières qu'il faudrait toujours leur faire trouver dans leur expérience personnelle. Quelles jolies occasions de leur faire faire d'utiles examens de conscience, de les avertir doucement, ou vertement, de leur dire tout haut ce que personne ne leur dira plus tard. Cet enseignement est si beau et si riche que, s'il était donné dans la perfection, il pourrait remplir toute la cinquième année à lui seul. C'est le vrai couronnement des études. Seulement je me demande s'il arrive souvent qu'il soit tout à fait bien donné, soit par des jeunes femmes, dont les études philosophiques sont nécessairement un peu récentes et un peu maigres, soit par des hommes dont la compétence et la pénétration pratique ne sont pas toujours suffisantes, pas tout ce qu'elles devraient être pour les femmes. Ainsi, moi-même, je l'avoue, qui ai écrit des leçons de psychologie appliquée à l'éducation, livre de chevet pour bien des étudiants, j'ai donné trop peu de place à l'application, tout occupé que j'étais d'humaniser la psychologie pour des femmes qui avaient en cela tout à apprendre. J'ai repris la chose depuis dans des cours non publiés. Bientôt peut-être, si Dieu me prête vie, j'y reviendrai, de plus en plus attentif au côté pratique des choses, et ne disant plus une parole de philosophie pure qui ne serve à éclairer la pratique pédagogique[1].

1. On laisse ici subsister cette expression d'une espérance qui n'a pu se réaliser, mais qui est un avertissement pour tous les maîtres (note de l'Éditeur).

DESCENTES AUX ENFERS

CLASSIQUES ET ÉGYPTIENNES

Jusqu'en notre siècle, ce fut une règle du poème épique de soulever les voiles qui enveloppent la vie humaine, et de la montrer toute pénétrée d'interventions surnaturelles. Pas de merveilleux, pas d'épopée ! Dans le monde invisible, la curiosité des auditeurs ou des lecteurs ne cherchait pas seulement la puissance des dieux, mais la destinée des hommes après la mort. Le poète, écho sonore de tous les « pourquoi ? » de ses concitoyens, répercutait en réponse leurs propres croyances. De là, dans les épopées, le récit presque obligatoire d'une descente aux Enfers.

Dante, Virgile, Homère, pour ne citer que les plus illustres, ont ainsi exposé poétiquement les idées de leur temps sur les suites de la vie. Pour Dante, c'est le fond même de son œuvre. Pour Homère et Virgile, ce sont des épisodes habilement rattachés à leurs poèmes. Tous deux consacrent un chant à la description d'un monde inaccessible aux simples mortels, avec lequel leurs héros communiquent grâce aux pratiques de la magie.

La filiation de ces poèmes est évidente. Dante choisit Virgile comme guide de ses pérégrinations. Les modèles d'Homère hantèrent la pensée de Virgile. Est-il possible de remonter plus haut dans la généalogie de ces poèmes et de ces idées ?

Jusqu'ici on a plus d'une fois comparé le XIe chant de l'*Odyssée* et le VIe livre de l'*Énéide*. On a fait ressortir les différences profondes qui séparent les deux épisodes. Il suffit de les rappeler en peu de mots.

Ulysse ne quitte point la terre, quoiqu'il soit parvenu à ses confins ; il évoque les ombres qui viennent à lui et répondent à ses questions. Énée descend par la bouche de l'Averne dans une région souterraine ; il va chez eux visiter les habitants des Enfers. Ulysse converse avec les morts ; Énée rencontre, non seulement les hommes qui ne sont plus, mais les âmes de ceux

qui ne sont pas encore. Les morts qu'interroge Ulysse regrettent la vie terrestre dont la leur est une image pâle et monotone; tous ensemble résident aux mêmes lieux, sans autre distinction entre eux que celle des conditions terrestres. Ceux que voit Énée sont répartis entre des demeures distinctes, séparées par des abîmes; leur destinée est la conséquence, non la reproduction, de leur vie sur terre : les uns subissent des supplices, les autres jouissent d'ineffables récompenses.

Ces différences s'expliquent-elles seulement par l'imagination inventive du second poète, ou par le progrès des idées grecques, tant chez les philosophes que dans les milieux populaires. Il faut bien avouer qu'entre Homère et Virgile les idées sur l'autre monde changèrent et surtout que la morale y prit une part prépondérante. Déjà dans le texte classique de l'*Odyssée* même, certaines interpolations ont une valeur exemplaire et morale. La Grèce est bien la source où Virgile a puisé les légendes sur le Tartare et les Champs-Élysées, sur Ixion et Tantale. On a signalé dans son œuvre l'influence platonicienne; et sans doute la théorie de la préexistence des âmes, et de la réminiscence ou le mythe d'Her l'Arménien lui étaient familiers. Mais, en dehors de Socrate le raisonneur qui, par principes, ne sortait point d'Athènes, Platon n'eut-il point, selon la tradition, des maîtres étrangers? et serait-ce bien assez de sept villes pour se disputer la naissance de toutes les idées d'Homère? De la source grecque ne sont-ce point des eaux d'infiltration qui rejaillissent?

L'Égypte, qui explique tant de choses dans l'histoire de la civilisation grecque, n'est-elle pour rien dans la genèse de ce thème épique de la descente aux Enfers? Je ne dis pas seulement : a-t-elle semé les idées eschatologiques, philosophiques, religieuses, morales, d'où sont sorties les légendes sur les Enfers? Mais encore il faut se demander si l'Égypte n'a pas fourni aux Grecs et aux Latins le cadre littéraire que remplit leur poésie.

Voilà une question que pose nettement un papyrus récemment publié et traduit par M. F.-L. Griffith[1], étudié à nouveau par M. G. Maspero[2], auquel j'emprunterai les citations qui vont suivre.

On connaissait déjà plusieurs contes ou romans égyptiens dont les héros entrent en relations avec les morts. Dans les fragments de Florence, un grand prêtre d'Amon consulte un revenant. Dans un papyrus de Boulaq, Satni-Khamoïs enlève un livre magique dans la tombe d'un prince ancien qui lui raconte sa vie

1. Stories of the High Priests of Memphis, the Sethon of Herodotus and the Demotic Tales of Khamuas. Oxford, 1900, VII-208 p. in-8°, et XIV pl. in-fol.
2. *Journal des Savants*, août 1901, p. 473-504.

terrestre et le poursuit de ses prestiges jusqu'à restitution du livre dérobé. Dans le papyrus de Saint-Pétersbourg, un naufragé aborde à l'île de Double, dont par un sacrifice il se concilie le maître, un serpent gigantesque, parent des monstres infernaux [1]. Je ne compte pas le papyrus de Leyde et l'adjuration de l'âme d'Onkhari par son mari qu'elle persécute chaque nuit : ce n'est pas une fiction littéraire.

Le nouveau conte est assez compliqué : il juxtapose ou combine plusieurs thèmes anciens, comme Térence et Plaute *contaminaient* les données des comédies grecques. Dans l'histoire d'un mage égyptien, qui, par deux fois à 1 500 ans de distance, défend son pays contre les défis et les miracles des magiciens d'Éthiopie, s'intercale l'épisode d'une descente aux Enfers.

Sénosiris est le nom de ce mage dans sa réincarnation comme fils de Satni, le savant fils de Ramsès II. Mais il n'a pas bu l'eau du Léthé avant de revenir sur terre : enfant prodige, il dépasse bientôt en science magique son père même. Or, un jour qu'ils se trouvaient ensemble sur leur terrasse, passent deux enterrements, celui d'un riche entouré de lamentations et d'honneurs, celui d'un pauvre roulé dans une natte et sans cortège. Satni a l'imprudence de souhaiter pour lui-même le sort posthume de ce riche. Sénosiris l'en reprend vivement : « Te soit fait dans l'Amentit ce qu'on fait à ce pauvre homme, et non ce qu'on fait à ce riche ! » Et pour se justifier, il mène son père visiter l'Amentit, qui est l'Enfer des Égyptiens.

Les voyageurs arrivent à la demeure d'Osiris. Comme les palais et les temples égyptiens, c'est une longue enfilade de cours et de vastes salles. Des lacunes nous empêchent de connaitre ce que Satni et Sénosiris virent dans les trois premières salles.

« En entrant dans la quatrième. Satni aperçut des gens qui couraient et s'agitaient, tandis que des ânes mangeaient derrière eux, d'autres avaient leur nourriture, eau et pain, suspendue au-dessus d'eux et s'élançaient pour la mener bas, tandis que d'autres creusaient des trous à leurs pieds pour les empêcher de l'atteindre ». Comme l'expliquera plus tard Sénosiris, ce sont des maudits, les uns ruinés par leurs femmes, les autres punis par les dieux.

« Arrivés à la cinquième salle, Satni aperçut les Mânes vénérables qui se trouvaient chacun à sa place propre. Mais ceux qui étaient inculpés de crimes se tenaient à la porte, suppliants ; et le pivot de la porte de la cinquième salle était fixé sur le seul œil droit d'un homme qui implorait et qui poussait de grands

1. Voir Maspero, *Contes*, p. 287-296, 161-208 et 131-146.

cris.» Cet homme c'était le riche dont Satni enviait les obsèques ; il a été jugé et condamné, car ses méfaits sur terre dépassaient en nombre ses mérites.

« Arrivés à la sixième salle, Satni aperçut les dieux du conseil des gens de l'Amentit, qui se tenaient chacun à sa place propre, tandis que les huissiers de l'Amentit appelaient les causes.

« Arrivés à la septième salle, Satni aperçut l'image d'Osiris, le dieu grand, assis sur son trône d'or fin, couronné du diadème *atef*, Anubis le dieu grand à sa gauche, le dieu grand Thot à sa droite, les dieux du conseil des gens de l'Amentit à sa gauche et à sa droite, la balance dressée au milieu en face d'eux, où ils pesaient les méfaits contre les mérites, tandis que Thot le dieu grand remplissait le rôle d'écrivain et qu'Anubis leur adressait la parole. Celui dont ils trouveront les méfaits plus nombreux que les mérites, ils le livrent à Amaït, la chienne du maître de l'Amentit, ils détruisent son âme et son corps et ils ne lui permettent plus de respirer jamais; celui dont ils trouveront les mérites plus nombreux que les méfaits, ils l'amènent parmi les dieux du conseil du maître de l'Amentit, et son âme va au ciel avec les Mânes vénérables; celui dont ils trouveront les mérites équivalents aux fautes, ils le placent parmi les Mânes bien munis d'amulettes qui servent Sokarosiris.

« Lors Satni aperçut un personnage de distinction, revêtu d'étoffes de fin lin, et qui était près de l'endroit où Osiris se tenait, dans un rang très relevé ». Or c'était le pauvre que Satni avait vu porter en terre. Lui aussi, comme le méchant riche, il a été jugé : à la pesée des actions, ses mérites l'ont emporté sur ses méfaits. « Au temps de vie que Thot inscrivit à son compte ne correspondit pas une somme de bonheur suffisante, tandis qu'il était sur terre : aussi ordonna-t-on par devant Osiris de transférer le trousseau funèbre du riche à ce pauvre homme, puis de le mettre parmi les Mânes vénérables qui servent Sokasoris. »

Satni s'émerveille, Sénosiris lui explique tout ce qu'ils voient, et conclut : « Celui qui fait le bien sur la terre, on lui fait le bien dans l'Amentit ; mais celui qui fait le mal, on lui fait le mal. Elles ont été établies pour toujours et elles ne changeront jamais, ces choses que tu vois dans l'Hadès de Memphis. » Puis tous deux s'en retournent par un autre chemin qu'à la descente. Et le conte repart sur de nouvelles données.

Les lecteurs ont retrouvé dans ce conte des mythes que la Grèce nous a rendus familiers : le tribunal de Minos et Rhadamanthe, Cerbère qui dévore les ennemis de Pluton, Oknos dont par derrière un âne mange tout le travail, Tantale qui ne peut

saisir l'eau ou les fruits convoités. Sont-ils grecs ou égyptiens? Ces salles successives, où Satni et Sénosiris aperçoivent, en passant, les morts qui attendent leur jugement, les damnés, les justes, les officiers des Enfers et les juges assesseurs d'Osiris, pour aboutir au trône du dieu, n'ont-elles nulle analogie avec les cercles de l'Enfer et du Paradis dans la Divine comédie? Dante n'eût-il pas envié ce pivot de porte qui roule comme en un gond dans l'orbite droit du mauvais riche? Et ces champs divers où Virgile promène Énée, non seulement le Tartare et les Champs-Élysées, avec leurs portes forgées par les Cyclopes, où il faut suspendre le rameau d'or, mais le champ des enfants, le champ des suicidés, le champ des pleurs où se cache Didon, n'ont-ils pas moins de rapport avec la fosse d'Ulysse qu'avec les salles du palais d'Osiris aux portes desquelles on doit d'ordinaire subir un examen et s'armer de magie. L'épigraphe du Tartare virgilien :

« Discite justitiam moniti et non temnere divos ! »

n'est-elle pas conforme à la morale de Sénosiris ?

On se rirait sans doute de moi si je soutenais sérieusement que Virgile a connu et imité directement le conte égyptien. Serait-il plus sérieux de dire qu'il l'a inspiré?

Les dates ne s'opposent pas plus à l'une qu'à l'autre hypothèse. Avant que le verso du papyrus reçût le conte en question, le recto avait servi à un recueil de pièces officielles en grec, l'an VII de Claude César. Mais si la copie date de la deuxième moitié du premier siècle de notre ère, postérieure par suite à Virgile, la rédaction a pu précéder de deux ou trois siècles. Je ne crois pas toutefois qu'elle remonte au delà des Ptolémées. En effet, le *Conte de Satni* fut copié l'an 37 de Ptolémée II et par ses détails décèle une origine saïte. Celui de Sénosiris, fils de Satni, l'a suivi, comme les gestes des fils de Charlemagne ou la geste des fils de Garin et de Bégon ont suivi celles de l'empereur à la barbe chenue et celles des premiers Loherains. Peut-être même faut-il voir dans le héros du conte, Sénorisis, fils de Satni, un simple doublet du père de Satni, Ramsès II Mériamon, dont la légende a fait Sésostris. Manéthon lui-même ne partage-t-il pas la légende de Sésostris, entre son Sésostris de la XIIe dynastie et un Séthôsis-Ramsès de la XVIIIe? Le nom de Sénosiris ne s'identifie pas au nom de Sésostris; mais il consonne étrangement, malgré la différence d'orthographe, à celui de Sen-ouosirit, lu jusqu'ici Ousirt-sen, et porté par plusieurs grands rois de la XIIe dynastie qui ont fourni à la légende de Sésostris, sinon

leur nom, du moins bien des traits de leur vie[1]. Il y a lieu de noter aussi, à l'appui de ce rapprochement, que le dieu de Memphis, Ptah-Héphaistos, apparaît au père de Sénosiris, comme au père de Sésoôsis, selon Diodore (I, 53), et lui annonce la gloire de l'enfant à naître. Le conte de Sénosiris serait donc un rejeton tardif et bâtard de la Geste de Sésostris. De pareils doublets ne se produisent point à l'âge d'or d'une légende.

Par les idées, toutefois (M. Maspero l'a parfaitement démontré), le conte est bien indigène : il a emprunté tous ses éléments au vieux fond égyptien. La renaissance de Sénosiris avec toute sa science d'autrefois ne dérive en aucune façon de la réminiscence platonicienne : comme lui, Bitiou, dans le *Conte des deux frères*, classique sous la XIX[e] dynastie, se réincarne à plusieurs reprises, et même dans le sein de sa femme infidèle, avec le souvenir de tout le passé et toutes ses rancunes. *Amaït*, la Dévoreuse, figurait avec d'autres monstres semblables, dans l'Amentit, bien avant que les Égyptiens connussent les Grecs. Bien avant, l'imagination égyptienne partageait le séjour infernal en salles, en demeures, en cantons, à travers lesquels voyageaient et les morts et la barque du soleil nocturne. Le *Livre des morts*, en plusieurs chapitres, et le *Livre de ce qu'il y a dans le Douaout*, en son entier, décrivent ces salles et ces régions : comme de bons guides, ils indiquent aux défunts les mots de passe ainsi que les amulettes, vêtements et bâtons, nécessaires pour en franchir les portes. Le jugement d'Osiris est presque aussi ancien que l'Égypte pharaonique : il n'eut point, à vrai dire, dès l'origine, une signification morale ; mais, à la faveur de la confession négative, la distinction des fidèles et des ennemis d'Osiris se confondit avec celles des bons et des méchants, bien avant le contact des Grecs et des Égyptiens. Même rien ne prouve que la parabole du mauvais riche et du Lazare n'eût pas une origine égyptienne. En tout cas, le supplice du mauvais riche a son pendant en archéologie égyptienne dans le seuil de porte de Kom-el-Ahmar représentant un homme couché à plat ventre entre les deux épaules duquel repose le pivot du battant[2]. L'attribution des neutres au domaine de Sokaris est l'idée qui paraît la plus neuve dans ce conte ; mais elle se rattache intimement au syncrétisme qui, déjà dans le *Livre de ce qu'il y a dans le Douaout*, place le royaume de Sokaris sur la route de la barque de Râ.

Reste le ressort narratif lui-même de la descente d'un vivant

1. Kurt Sethe, *Sésostris*, 1[er] fasc. du t. II des *Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde-Ægyptens*, 1900. — Maspéro, *La geste de Sésostris*, dans le *Journal des Savants*, Oct.-Nov. 1901, p. 593-609 et 665-683.

2. Quibell, *Hieracónpolis*, pl. III.

au pays des morts. La Grèce disait Ulysse abordant au pays des Cimmériens, Orphée redemandant Eurydice à Pluton, et Thésée avec Hercule arrachant par la force Cerbère à l'antre infernal. Mais l'Égypte ne lui doit rien sur ce point : plus tôt, elle avait le naufrage à l'île du Double ; elle était la terre classique de la magie. A moins d'admettre que les relations des deux peuples eussent été sans influence sur leur imagination et leurs légendes, il faut penser à l'influence de l'Égypte sur la Grèce. Le conte de Sénosiris dans sa contexture complexe renferme des éléments antérieurs, tous égyptiens : un autre conte, avant celui-là, a dû développer comme sujet principal, la descente d'un vivant aux Enfers par magie de grimoire, qui n'est ici qu'un incident. Ce n'était également qu'un incident dans la légende de Rampsinite, rapportée par Hérodote (II, 122). Mais l'historien grec rattache à ce roi et à sa lutte avec Déméter une cérémonie célébrée dans un temple d'Égypte. Son témoignage met sur la voie d'une légende divine, forme plus ancienne encore du même thème. C'est ce conte-ancêtre qui, plus ou moins intact ou transposé, pénétra en Grèce par les récits oraux de ses marins et de là passa en Italie, soit toujours par tradition orale, soit par quelque œuvre littéraire des Grecs[1].

On a déjà démontré ce que l'épisode d'Aristée doit inconsciemment à l'Égypte[2]. Peut-être un jour retrouvera-t-on ce conte égyptien dont l'existence me semble très probable. Alors serait démontré que Virgile a, sans s'en douter, coulé quelques-uns de ses plus beaux vers dans un moule égyptien dont la Grèce avait enlevé la marque de potier.

Il n'eût pas fait bon, il y a quelque quarante ans, avancer que l'art des Grecs n'était pas autochtone et devait quelque chose à Babylone ou à l'Égypte : aujourd'hui, après la publication de MM. Perrot et Chipiez, c'est devenu vérité banale. Pareil paradoxe au sujet de leur littérature deviendra-t-il jamais pareillement vérité ?

J. Baillet.

1. A ce cycle inferno-magique se rattachent, comme une des dernières répliques grecques, les fragments de poème grec trouvés sur des papyrus du Fayoum, publié par MM. Grenfell et Hunt (*Fayum towns and their papyri*. London, 1900), étudiés par M. H. Weil (*Journal des Savants*, janvier 1901, pp. 24-28).

2. Ph. Virey, *Quelques observations sur l'épisode d'Aristée à propos d'un monument égyptien*. Paris, 1889.

QUESTIONS D'HYGIÈNE UNIVERSITAIRE

Le monde médical semble s'intéresser de plus en plus à la grande question des réformes de l'Enseignement.

Après le docteur Le Gendre dont notre colloborateur M. André Balz a déjà discuté ici les conclusions[1], le docteur Albert Mathieu, médecin des hôpitaux de Paris, a appelé de nouveau sur ce sujet l'attention de ses confrères.

Dans un important article de la *Presse Médicale* (N° du 1er février 1902), il a rappelé que les mauvaises conditions de l'hygiène du lycéen le prédisposent certainement à divers maladies chroniques et à divers états diathésiques : la tuberculose, le neuro-arthritisme, la goutte, la diabète, etc.

« Souvent, dit-il, on retrouve dès la vie scolaire les premiers germes des névroses, y compris la neurasthénie. Et puis la paresse des écoliers n'est souvent que la manifestation de leur fatigue, de leur surmenage cérébral pour une tâche trop difficile, imposée sans relâche suffisante.

« Ces conditions d'hygiène sont tout aussi mauvaises pour l'éducation du jugement et de la volonté. Mieux vaudrait avoir à la vingtième année un jugement plus juste et une volonté plus ferme dans un corps plus sain et mieux développé !

M. Mathieu serait donc heureux de voir se créer une *Ligue des Pères de famille amis de l'Université*, dont un groupe de médecins formerait le noyau. Cette ligue serait près de l'Université et des pouvoirs publics le représentant naturel et autorisé dés familles. En défendant l'intérêt bien compris du développement physique et intellectuel des enfants, elle concourrait à lutter contre les causes de dégénérescence qui ont entamé déjà la race française, et qui la menacent plus gravement encore pour l'avenir.

Revenant dans un numéro suivant sur ce projet, il relève avec satisfaction cette déclaration du Ministre dans sa lettre au Président de la Commission parlementaire : « Il y a lieu, d'une manière générale, de mesurer plus exactement l'enseignement aux forces

1. *Revue universitaire* du 15 décembre 1901.

et à l'âge des élèves, et de donner plus de temps à la vie en plein air et aux exercices physiques. »

Il faut profiter de ces bonnes intentions, ajoute le docteur Mathieu. Il faut que les médecins pèsent de tout le poids de leur autorité sur les Chambres et sur l'Université pour que le côté hygiénique de la réforme soit suffisant. Il importe qu'ils fassent de la propagande dans ce sens près des pouvoirs publics, des familles et des membres de l'Université. Beaucoup de pères de famille et de professeurs ne *se doutent pas* des nécessités de la puériculture, de l'élevage de la race humaine, beaucoup plus négligé que l'élevage de la race chevaline.

« C'est par les médecins qu'a été inaugurée la lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose. C'est par eux que sera réalisée la réforme hygiénique des lycées; sans eux elle aura difficilement l'ampleur de la durée. »

La ligue devra se proposer l'étude approfondie de toutes les questions communes à l'hygiène et à la pédagogie : elle contribuera ainsi à préparer les spécialistes dont l'Université ne pourra plus se passer dans l'avenir. Elle viendra à l'Université en collaboratrice, elle vivra près d'elle en amie.

La *Presse Médicale* a reçu un certain nombre de lettres d'adhésion à ce sujet. La plus intéressante nous semble être celle du docteur H. Surmont (de Lille), dont nous résumons sommairement les conclusions[1].

Le docteur Surmont souhaiterait de voir instituer à Paris une section spéciale du Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui serait le *Conseil supérieur d'hygiène universitaire*.

Cette institution serait complétée par la création, dans chaque académie, d'un *Conseil académique d'hygiène*. Les uns et les autres n'auraient, bien entendu, qu'une voix consultative : ils correspondraient auprès du ministre de l'Instruction publique et auprès du recteur, pour l'Université, à ce que sont le Comité central d'hygiène publique et les Conseils d'hygiène départementaux auprès du ministre de l'Intérieur et des préfets. Ils ne pourraient donc gêner en rien l'administration universitaire dans l'exercice de son autorité.

Le *Conseil supérieur* serait appelé à donner son avis non seulement sur l'installation matérielle des classes, c'est-à-dire sur leur emplacement, leur chauffage, leur éclairage, leur nettoyage, leur mobilier, mais encore sur l'emploi du temps des élèves, réglé d'après les nécessités physiologiques inhérentes à l'âge des écoliers, sur la somme d'exercice physique qu'il faut exiger de tous les élèves et sur la forme la meilleure de cet exercice.

1. *Presse Médicale* du 15 février.

Quant aux *Conseils académiques*, ils ne seraient pas moins utiles. « L'hygiène prophylactique, par exemple, est avant tout et essentiellement locale; plus brèves sont les formalités à remplir avant l'application des mesures de défense, et plus celles-ci sont efficaces. D'autre part, n'est-il pas évident que les différences climatologiques des diverses académies doivent aussi logiquement avoir leur répercussion sur l'organisation générale de l'emploi du temps, sur l'heure des classes, sur le moment des vacances, etc. ? En quoi est-il utile que les élèves entrent en classe à la même heure au mois de Juillet et au mois de Décembre, à Lille et à Nîmes, et partent en vacances le même jour à Alger et à Nancy, etc. ? Ce n'est pas du reste, au moment où l'on vient de créer les Universités régionales qu'il est besoin d'insister plus longuement sur les avantages de toute nature de la décentralisation universitaire à tous les degrés. »

Les Jurys universitaires

en 1902

Les jurys des divers ordres d'agrégations et des différents certificats d'aptitude de l'Enseignement secondaire sont constitués ainsi qu'il suit pour 1902 :

Agrégation de Philosophie.

MM. LACHELIER. . Membre de l'Institut, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, *Président*.
DARLU. . . . . Inspecteur général de l'Instruction publique, *Vice-Président*.
BELOT. . . . . Professeur au lycée Louis-le-Grand.
HAMELIN. . . . . Chargé de cours à l'Université de Bordeaux.
HANNEQUIN. . . . . . . Professeur à l'Université de Lyon.
RAUH. . . . . Maître de conférences à l'École normale supérieure.

Agrégation des lettres.

MM. CROISET (Maurice). Professeur au Collège de France, *Président*.
HÉMON. . . . . Inspecteur de l'Académie de Paris, *Vice-Président*.
LAME. . . . . Professeur au lycée de Dijon et chargé de cours à la Faculté des Lettres.
EDET. . . . . Professeur au lycée Henri IV, Maître de conférences à l'Université de Paris.
GOELZER. . . . . Maître de conférences à l'École normale supérieure.

Agrégation de Grammaire.

MM. DUPUY (Adrien). Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président*.
CHABERT. . . . . Professeur à l'Université de Grenoble.
DURAND. . . . . Maître de conférences à l'École normale supérieure.
HAUVETTE. . . . . Maître de conférences à l'École normale supérieure.
HUGUET. . . . . Professeur à l'Université de Caen.
PETITJEAN. . . . . Professeur au lycée Buffon.
DOBY. . . . . Professeur au lycée St-Louis (adjoint pour l'épreuve orale).

Agrégation d'Histoire et de Géographie.

MM. FONCIN. . . . . . Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président*.
GALLOIS. . . . . Maître de conférences à l'École normale supérieure.
GUIRAUD. . . . . Professeur adjoint à l'Université de Paris.
MARIÉJOL. . . . . Professeur à l'Université de Lyon.
PFISTER. . . . . Professeur à l'Université de Nancy.
PAGÈS. . . . . Professeur au lycée Carnot.

Agrégation des Sciences mathématiques.

MM. APPELL..... Membre de l'Institut, Professeur à l'Université de Paris, *Président.*
PIÉRON.......... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Vice-Président.*
ANDOYER......... Professeur adjoint à l'Université de Paris.
BOURLET......... Professeur au lycée Saint-Louis.
COSSERAT......... Professeur à l'Université de Toulouse.

Agrégation des Sciences physiques.

MM. JOUBERT..... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président.*
POINCARÉ........ Inspecteur général de l'Instruction publique, *Vice-Président.*
BOUASSE.......... Professeur à l'Université de Toulouse.
CAVALIER......... Professeur adjoint à la Faculté des sciences de Marseille.
RIVIÈRE.......... Professeur au lycée Saint-Louis.

Agrégation des Sciences naturelles.

MM. FERNET..... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président.*
BOUVIER......... Professeur au Muséum d'histoire naturelle.
PÉCHOUTRE....... Professeur au lycée Buffon.
WALLERANT...... Maître de conférences à l'École normale supérieure.

Agrégation d'Allemand.

MM. BOSSERT..... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président.*
EHRHARD......... Professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
LEGRAS.......... Professeur à la la Faculté des lettres de Dijon.
BALDENSPERGER.. Professeur à la Faculté des lettres de Lyon (adjoint pour les épreuves orales).
BAUER........... Professeur au lycée Michelet (adjoint pour les épreuves écrites).

Agrégation d'Anglais.

MM. ANGELLIER... Professeur à l'Université de Lille, *Président.*
HOVELACQUE..... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Vice-Président.*
LEGOUIS.......... Professeur à l'Université de Lyon.
BEAUJEU......... Professeur au lycée Condorcet (adjoint pour les épreuves orales).

Agrégation d'Espagnol et d'Italien.

MM. MOREL-FATIO. Professeur au Collège de France, *Président.*
DEJOB............ Professeur adjoint à l'Université de Paris.
HAUVETTE...... . Chargé de cours à l'Université de Grenoble.
MÉRIMÉE......... Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.
THOMAS.......... Professeur à l'Université de Paris.

Certificat d'aptitude à l'Enseignement des Langues vivantes.

I. — ALLEMAND.

MM. FIRMERY.... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président.*
PINLOCHE........ Professeur au lycée Charlemagne.
MATHIS.......... Professeur au lycée Louis-le-Grand.
POTEL........... Professeur au lycée Voltaire.

II. — ANGLAIS.

MM. COPPINGER... Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, *Président.*
GUIRAUD......... Professeur au lycée Voltaire.
MASQUILLIER..... Professeur au collège Rollin.

III. — ESPAGNOL ET ITALIEN.

MM. MÉRIMÉE.... Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, *Président.*
DEJOB............ Maître de conférences à l'Université de Paris.
THOMAS.......... Professeur à l'Université de Paris.

Certificat d'aptitude des Classes élémentaires.

MM. FRINGNET.... Inspecteur de l'Académie de Paris, *Président.*
BÉNAERTS........ Professeur au lycée Charlemagne.
LAPRESTÉ........ Professeur au lycée Buffon.
PEINE............ Professeur au lycée Condorcet.
SIMONNOT........ Professeur au collège Chaptal.

Agrégation de l'Enseignement secondaire des jeunes filles.

I. — ORDRE DES LETTRES.

MM. THAMIN..... Recteur de l'Académie de Rennes, *Président.*
JALLIFFIER....... Professeur au lycée Condorcet, maître de conférences à l'École normale supérieure de Sèvres.
JULLIAN.......... Professeur à l'Université de Bordeaux.
LANSON.......... Maître de conférences à l'Université de Paris et à l'École normale supérieure de Sèvres.
PESSONNEAUX.... Professeur au lycée Henri IV.
MM[lles] MINSSEN... Professeur au lycée de jeunes filles de Versailles (adjointe pour les épreuves de langues vivantes).
SOULT........... Professeur au lycée Fénelon (adjointe pour les épreuves de langues vivantes).

II. — ORDRE DES SCIENCES.

a) *Section des sciences mathématiques.*

MM. PRUVOST.... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président.*
NIEWENGLOWSKI .. Inspecteur de l'Académie de Paris.
M[lle] PICOT........ Professeur au lycée de jeunes filles de Nancy.
M. MARTIN....... Professeur au lycée Saint-Louis (adjoint pour la composition de morale ou d'éducation).

b) *Section des sciences physiques et naturelles.*

MM. FERNET...... Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique. *Président.*
MARGOTTET....... Recteur de l'Académie de Lille.
MONIEZ.......... Inspecteur de l'Académie de Paris.
MARTIN.......... Professeur au lycée Saint-Louis (adjoint pour la composition de morale ou d'éducation).

Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire des jeunes filles.

I. — ORDRE DES LETTRES.

MM. J. GAUTIER.. Inspecteur de l'Académie de Paris, *Président.*
BERNARDIN...... Professeur au lycée Charlemagne.
JACOB........... Maître de conférences à l'École normale supérieure de Sèvres.
Mme LANDOLPHE.. Professeur au lycée Lamartine (adjointe pour les épreuves de langues vivantes).
Mlle SCHACH...... Professeur au lycée de jeunes filles de Versailles (adjointe pour les épreuves de langues vivantes).

II. — ORDRE DES SCIENCES.

M. PRUVOST....... Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président.*
Mme COLLET...... Professeur au lycée de jeunes filles de Grenoble.
MM. MONIEZ..... Inspecteur de l'Académie de Paris.
ROCHEBLAVE..... Professeur au lycée Janson-de-Sailly (adjoint pour la composition littéraire et la lecture expliquée.
Mme LANDOLPHE.. Professeur au lycée Lamartine (adjointe pour les épreuves de langues vivantes).
Mlle SCHACH...... Professeur au lycée de Versailles (adjointe pour les épreuves de langues vivantes).

Coefficients de 1902

Agrégation de philosophie.

Épreuves préparatoires.

a) 1re dissertation de philosophie dogmatique.......... 2
2e dissertation de philosophie dogmatique.......... 2
Dissertation portant sur un sujet d'histoire de la philosophie.................... 2
b) Leçon sur un sujet d'histoire de la philosophie ou de critique philosophique....... 2

....

Épreuves définitives.

c) Explication d'un texte d'un philosophe grec........... 1
Explication d'un texte de philosophie en latin.......... 1
Explication d'un texte en français, d'un philosophe moderne.................... 1
d) Leçon sur un sujet de philosophie pris dans le programme des lycées....... 2

Agrégation des lettres.

Épreuves préparatoires.

Composition française......... 12
Composition latine............ 12
Composition de grammaire et exercices de prosodie........ 10
Version latine................ 10
Thème grec.................... 10

Épreuves définitives.

Explication d'un texte grec..... 10
Explication d'un texte latin.... 10
Explication d'un texte français........................ 10
Explication d'un texte grec ou latin avec commentaire...... 10
Leçon sur un sujet de littérature classique.................. 10

Agrégation d'histoire.

Épreuves préparatoires.

a) Composition d'histoire ancienne.................... 1
Composition d'histoire du moyen âge............... 1
Composition d'histoire moderne ou contemporaine... 1
Composition de géographie... 1
b) Leçon pédagogique.......... 1

Épreuves définitives.

c) 1re Leçon d'histoire.......... 1
2e Leçon d'histoire.......... 1
Leçon de géographie........ 1

Agrégation de grammaire.

Épreuves préparatoires.

I

Épreuves écrites.

Composition française......... 10
Composition sur une ou plusieurs questions de grammaire grecque et latine, de prosodie et de métrique grecque et latine élémentaire......... 10
Composition sur une ou plusieurs questions de grammaire, de prosodie et de métrique française........................ 10
Thème latin.................... 10
Thème grec.................... 10
Version latine................. 10

II

Épreuves orales.

Explication d'un texte grec..... 10
Explication d'un texte latin ... 10

Épreuves définitives.

Explication d'un texte français avec commentaire........... 10
Explication de quelques lignes de vieux français. 3
Explication d'un texte grec avec commentaire................ 10
Explication d'un texte latin avec commentaire................ 10
Leçon d'histoire ancienne...... 7

Agrégation d'allemand.

Épreuves préparatoires.

Thème...................... 2
Version.................... 2
Composition allemande........ 4
Composition française......... 4

Épreuves définitives.

Explication d'un texte allemand. 4
Thème oral.................. 4
Leçon allemande............. 4
Leçon française............... 1
Traduction d'un texte anglais.. 1

Agrégation d'anglais.

Épreuves préparatoires.

Thème...................... 2
Version..................... 2
Dissertation anglaise.......... 4
Dissertation française......... 4

Épreuves définitives.

Explication d'un texte anglais.. 4
Thème oral.................. 4
Leçon anglaise............... 4
Leçon française............... 4
Traduction d'un texte allemand. 1

Agrégation d'espagnol et d'italien.

Épreuves préparatoires.

Thème...................... 4
Version..................... 4
Composition italienne ou espagnole....................... 4
Composition française.......... 4

Épreuves définitives.

Explication d'un texte italien ou espagnol	2
Thème oral	2
Leçon italienne ou espagnole	4
Leçon française	4
Traduction d'un texte de la langue complémentaire	4
Note pour la prononciation	

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

Épreuves préparatoires.

Thème	1
Version	1
Composition française	1

Épreuves définitives.

Thème oral	1
Version orale	1
Leçon de grammaire	1
Interrogations sur la littérature allemande	1
Interrogations sur la littérature française	1
Note pour la prononciation	1

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais

Épreuves préparatoires.

Thème	2
Version	1
Composition française	1

Épreuves définitives.

Thème oral	1
Version orale	1
Leçon de grammaire	1
Interrogations sur la littérature anglaise et la littérature française	1
Note pour la prononciation	2

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'espagnol et à l'enseignement de l'italien.

Épreuves préparatoires.

Thème	2
Version	1
Composition française	1

Épreuves définitives.

Thème oral	1
Version orale	1
Interrogations sur la littérature espagnole ou italienne et la littérature française	1
Leçon de grammaire	1
Note pour la prononciation	1

Certificat d'aptitude au Professorat des classes élémentaires.

Épreuves écrites.

Français	3
Allemand	2
Histoire et géographie	2
Arithmétique	1
Sciences physiques et naturelles	1

Épreuves orales.

Lecture et explication d'un texte français	2	Histoire ou géographie	1 1/2
Exercices pratiques	1 1/2	Sciences	1 1/2
Allemand	1 1/2	Pédagogie	1 1/2

Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

I. Ordre des lettres.

Épreuves écrites.

Épreuves communes aux aspirantes des deux sections :

Composition sur un sujet de morale ou d'éducation	4	Version de langue vivante	3

Épreuves spéciales.

Section littéraire :

Composition sur un sujet de littérature........................... 4

Section historique :

Composition sur un sujet d'histoire................................ 4

Épreuve orale commune.

Lecture expliquée d'un texte de langue vivante.................. 3

Épreuves orales spéciales.

Section littéraire :

Lecture expliquée d'un texte français	4	Exposé sur une question de langue ou de grammaire	4
Leçon de morale	4		

Section historique :

Leçon d'histoire	4	Leçon de géographie	4

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

I. Ordre des lettres.

Épreuves écrites.

Composition sur un sujet de littérature ou de langue française	4	Composition d'histoire	4
Composition sur un sujet de morale ou de psychologie	4	Composition sur les langues vivantes	3

Épreuves orales.

Lecture d'un texte français	4	Interrogation sur la morale et les méthodes d'éducation	4
Exposé d'histoire ou de géographie et interrogation sur celle de ces deux matières qui n'aura pas donné lieu à l'exposé	4	Explication d'un texte de langue vivante	3

Bibliographie

LITTÉRATURE ANGLAISE

Jacques Bardoux. — Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIX° siècle.

Nous venons bien tard parler de ce travail, qui valut à son auteur les félicitations de ses juges en Sorbonne, et que l'Académie française honorait l'autre jour d'un de ses prix. C'est que l'œuvre est de celles qui demandent à être étudiées, et non pas feuilletées d'un doigt rapide; il y fallait les loisirs prolongés des vacances.

Nous pouvons donc à notre tour féliciter le jeune écrivain. Beaucoup de courage était nécessaire pour entreprendre la tâche; beaucoup de persévérante énergie, pour la mener à bonne fin. Le résultat est un livre éminemment instructif, et précieux à quiconque voudra désormais connaître J. Ruskin. Grâce à M. J. Bardoux, cette œuvre énorme, qui occupa cinquante années d'incessante activité, et se manifeste sous forme de quatre-vingts ouvrages, cesse d'être l'amas confus et inextricable qu'elle paraissait. M. Bardoux a tout vu, tout lu, tout analysé, tout résumé et classé. Il a dégagé les quelques principes fondamentaux qui ont inspiré cette activité prodigieusement féconde, et par eux il explique toutes les théories, les tentatives ou les actes par lesquelles s'est exprimée cette âme.

Nous ne saurions dire que J. Ruskin n'ait pas à souffrir d'une étude aussi méthodique et rigoureuse. Les erreurs, les partis pris, les ignorances, les paralogismes et les incessantes contradictions du penseur en ressortent avec une impitoyable netteté. Mais l'ardente sympathie du critique pour le grand idéaliste anglais ne le fait pas dévier de son devoir; *magis amica veritas*, c'est-à-dire la vérité avant tout.

Du reste il était nécessaire que cet examen minutieux et sévère fût fait. Aussi longtemps que le prophète parlait, ses auditeurs étaient éblouis et fascinés par la puissance de son verbe. Depuis bien des années déjà, l'influence du maître avait baissé; le moment était venu de se demander ce que vaut en réalité, pour la libre raison, cet enseignement éloquent qui s'imposait avec une si altière autorité.

Voilà qui est fait désormais et bien fait, grâce à M. Bardoux. Nous souhaitons, que dans une réimpression destinée au public, il complète son livre, et en fasse un outil de travail plus commode, en y joignant une table des matières détaillée et un index.

Mary Duclaux (MARY-JAMES DARMESTETER). — **Grands écrivains d'Outre-Manche.** Paris, Calmann Lévy.

Nous avons grand plaisir à saluer le premier ouvrage que publie, sous un nom illustre, l'auteur qui, dans la langue de ses deux patries, avait acquis déjà plus d'un titre à la respectueuse sympathie des lecteurs anglais et français. Le titre de ce volume nous fait espérer que le critique songe à donner une suite à ces études. Qui ne s'en réjouirait? Il est des délicatesses de perception et d'analyse, de subtiles sympathies avec certains côtés des

âmes d'artistes qu'on peut, semble-t-il, attendre plus sûrement d'une femme. Quand, en outre, cette femme se trouve avoir toute l'ouverture d'esprit, toute la fermeté de pensée que peut donner une forte éducation scientifique, et cet élargissement du goût et du talent littéraire qu'assure l'absolue possession de deux langues, deux littératures et deux âmes, ses études et ses jugements ne sauraient manquer de nous apporter des aperçus féconds et de très intéressantes révélations.

Les écrivains dont s'occupe ici Mme Duclaux sont les sœurs Brontë, Thackeray, les Browning et Dante Gabriel Rossetti. Sur tous, elle a quelque chose de bien personnel à nous dire. Elle a été des premières à exalter le génie de cette étrange et charmante Émily Brontë, « poétesse farouche, silencieuse, stoïque et stoïcienne, panthéiste même, petite sœur de Spinoza et de Hoffmann, née par hasard dans la maison d'un *clergyman* du Yorkshire. » Pendant vingt ans, elle a lu les œuvres des trois sœurs, approfondi leur pensée, reconstitué leur vie, parcourant le triste pays où s'accomplit leur destinée, interrogeant les quelques survivants qui les avaient connues. C'est le résultat de ce long et intime commerce que nous donnent les cent pages ici consacrées à cette étonnante nichée d'aiglonnes écloses au foyer, peu héroïque, du Révérend Patrick Prunty. Après l'excellent volume de Mrs Gaskell et tant d'autres études sur Charlotte et ses sœurs, les pages de Mme Duclaux nous apportent ce très vif intérêt qui vient d'une sympathie vivante pour ces natures d'exception.

Notre critique a su aussi, dans l'étude sur Thackeray, démêler avec une perspicacité, une finesse exquise de tact, ce qu'il y a eu de désaccords, de force et de faiblesse, de dévouement admirable et d'humaine fragilité chez le grand romancier, moitié titan et moitié enfant, humoriste amer dans ses œuvres et dans la vie bon, facile et crédule. Nous retrouvons ici cette qualité de fine compréhension féminine pour des contrastes illogiques, grâce à laquelle l'auteur nous présentait naguère un Renan si vivant et si vrai.

Délicieux est le chapitre consacré à ce ménage de poètes, unique sans doute dans l'histoire littéraire, qui unit, dans les deux Browning, deux esprits supérieurs et deux génies poétiques de premier ordre. Enfin Dante Rossetti, ce trecentiste égaré en Angleterre, esprit puissant et inégal, père névrosé d'une lignée de rejetons trop souvent obscurs, prétentieux et insuffisants, nous est présenté dans une étude où l'auteur avec une parfaite délicatesse de touche, nous fait connaître tout ce qu'il nous est utile de savoir pour comprendre ce caractère d'impulsif à moitié irresponsable, et cet initiateur à qui le génie ne manqua point, mais qui, peintre ou poète, sut rarement dessiner.

Mme Duclaux n'a pas perdu le talent de Miss Robinson, et le poète reparaît en ces études critiques, non seulement dans la divination sympathique des âmes, mais aussi dans plus d'une description colorée et pittoresque. Dans d'autres passages, nous retrouvons les qualités de pensée pénétrante et forte que nous avons notées à l'occasion d'autres ouvrages. Voyez par exemple, à la page 47, quelques lignes sur la nature de l'âme lyrique, et cette « curiosité impie avec laquelle elle accueille la souffrance ». Sur le caractère nettement individualiste de la pensée de Browning, antipanthéistique et antimystique (bien qu'Élisabeth Barrett elle-même ait pu s'y tromper), Mme Duclaux a des observations d'une parfaite justesse. Cette revendication des droits et de la grandeur de l'homme et de l'individu, c'est le caractère par lequel l'œuvre de Rob. Browning et celle (Mme Duclaux aurait pu le dire) de son grand émule, Tennyson, s'opposent le plus fortement à ce romantisme de Wordsworth, de Coleridge ou de Shelley, qui tend à subordonner l'individu à l'espèce ou à noyer l'homme dans l'univers.

On admire la manière dont notre auteur s'est rendue maîtresse d'une

langue qu'elle n'a pas toujours parlée. Avec toute notre application de professeur et de pédant, à peine avons-nous trouvé trace d'un léger anglicanisme dans l'expression « cacher de » (p. 334), et une tournure de français douteux à la page 183 : « Ils nous avertissent quel esprit curieux... »

Nous signalerons à l'auteur quelques erreurs probables sur une très secondaire question. S'il en faut croire M. Sidney Lee, qui, pour sa biographie de Smith, avait évidemment les documents les plus sûrs sous les yeux, les appointements offerts à Thackeray pour la direction du *Cornhill Magazine* étaient 25000, et non 50000 francs. En revanche, il devait toucher pour chaque page des *Roundabout Papers*, non pas 250 francs, mais environ 314 (12 guinées). Il recevait aussi un payement élevé pour le roman que publiait la Revue, *Lovell the Widower*.

D. R. Kron. — The Little Londoner. Englische Realien in modernem Englisch mit Hervorhebung der Londoner Verhältnisse. Karlsruhe, J. Bielefelds Verlag, 1900.

Tous les mots utiles de la langue parlée courante sont réunis dans ce petit volume, non pas sous forme de liste, mais en de petits exposés successifs moins secs et plus intéressants. Un index soigneusement établi rend d'ailleurs à l'élève les recherches très faciles. Un plan de Londres accompagne l'élégant petit volume.

Thomas Hardy. — Tess d'Urberville. Roman traduit par Mlle Rolland. 2 volumes. Paris, Hachette et Cie, 1901 (*Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*).

Hardy est, en Angleterre, l'un des trois ou quatre romanciers les plus en vue parmi les contemporains, et *Tess of the d'Urbervilles* passe pour son chef-d'œuvre. On pourra, dans la traduction qu'en donne Mlle Rolland, observer les caractères et les mérites de l'écrivain. Il est de ceux qui ont subi puissamment l'influence du naturalisme continental, qui se sont le plus affranchis des conventions et des scrupules imposés par le « cant » britannique, même aux plus grands des romanciers de deux générations précédentes. Il est un de ceux aussi chez qui se manifeste cette recherche, nouvelle ou renouvelée, des effets puissants, au prix même de brutalité dans l'exécution, qui caractérisait jadis le roman anglais. Hardy appartient au peuple, croyons-nous, par ses origines; son œuvre le montre par une connaissance précise et profonde des choses et des êtres rustiques, et par une interprétation franche, simple et véhémente des passions et de l'amour chez ses personnages.

L'histoire de Tess est à recommander aux lecteurs qui aiment les fortes émotions. Elle est navrante à souhait, la vie de cette pauvre fille des champs, à l'âme délicate et droite, bonne et dévouée, dont tous les instincts aspirent au bien, et qui trouve partout, pour son lot, souffrances, misères, dégradation imméritée, jusqu'à cette dernière et atroce douleur d'être rejetée avec mépris par l'homme qu'elle aime de toute sa puissance d'affection. Elle meurt ignominieusement, sans même cette consolation que peut donner le souvenir d'une période heureuse dans la vie, et sans rien de cet encouragement qu'assure la foi religieuse.

Nous pensions, en lisant l'ouvrage, à *La Joie de vivre*, de Zola. Il y a dans le roman anglais la même accumulation de douleurs injustes sur un même cœur, mais plus tragiques encore et plus impitoyables. Et de même que le roman du maître du naturalisme est transformé en une façon de poème par la présence constante d'un acteur surhumain, la mer, dont l'action inéluctable

accompagne et dirige le drame humain, de même, tout au long du roman de Hardy, s'entend la symphonie de la campagne avec ses voix, ses bruits, ses charmes et ses fatalités.

Mlle Rolland apporte à sa traduction une connaissance très sûre de l'anglais. La langue un peu hésitante au début devient ensuite plus aisée à la fois et plus vigoureuse. Mais l'œuvre offrait une de ces difficultés dont aucune traduction ne peut triompher. Les paysans de Hardy parlent un dialecte précis ; comme il est impossible de le rendre en picard ou en normand, le traducteur en est réduit à se contenter de mauvais français ; c'est un pis-aller inévitable.

H. Wells. — L'Homme invisible. Roman traduit de l'anglais, par Achille Laurent. Sixième édition. Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 50, Chaussée-d'Antin, 1901.

Nous rendions compte, ici même, il y a quelques années, d'un roman de Wells, et dans ce récit des aventures d'un calicot cycliste, nous avions noté, outre la fantaisie spirituelle, une évocation et un sentiment précis des choses de la campagne, en même temps qu'un don réel de vie chez les deux modestes héros, qui faisaient bien augurer de la carrière à venir du romancier. De fait, l'auteur des *Roues de la Fortune* est rapidement devenu un des astres de première grandeur du firmament littéraire. Il s'est adonné surtout au genre fantastique et quelques-uns de ses récits ont obtenu un succès prodigieux. C'est l'un de ceux-là que vient de traduire M. Laurent.

L'*Homme invisible* est inspiré, semble-t-il, par *le Cas étrange du docteur Jekyll*, de Stevenson. Il y a ici, au moins au même degré que chez le maître conteur, cette apparente vraisemblance au milieu des plus folles imaginations, qui est la condition première du genre. Mais l'effet produit par l'*Homme invisible* manque d'unité, et l'intérêt en est un peu compromis. Dans toute une première partie, c'est à des résultats comiques ou surprenants que nous sommes invités à nous intéresser. Nous sommes, par là, mal préparés aux péripéties dramatiques et sanglantes de la fin.

La traduction de M. Laurent est assez facile et assez énergique pour conserver au récit cette allure endiablée qui précipite les mouvements et les coups de théâtre, comme dans une pantomime anglaise, sans laisser au lecteur le temps d'en discuter la possibilité ou la vraisemblance.

Sidney Lee. — Dictionary of National Biography. Supplément. Vol. I, II, III. London, Smith, Elder et Co, 15. Waterloo Place, 1901.

Avant même que le dernier des soixante-trois volumes du monumental dictionnaire de biographie britannique eût paru, M. S. Lee et ses dévoués collaborateurs en préparaient le Supplément, qui vient d'être publié. Il continue, pour le clore avec la dernière année du siècle, la liste des personnages qui, dans toutes les branches de l'activité humaine, ont honoré l'Angleterre.

Si le dictionnaire lui-même est, par son étendue et par son prix, presque uniquement destiné aux bibliothèques publiques, le Supplément a une utilité qui le recommande à quiconque s'occupe de l'Angleterre contemporaine. Ces trois volumes renferment des notices sur 800 personnages décédés pendant les quinze années qui se sont écoulées entre l'apparition du premier volume et la mort de la reine Victoria, qui a coïncidé presque exactement avec la fin du siècle. C'est dire quel nombre considérable d'hommes éminents figurent dans ces nécrologies, pour y recevoir le traitement impar-

tial, éclairé, judicieux, parfaitement conforme à l'importance relative de chacun, qui caractérise cet admirable répertoire.

Nous aurons suffisamment indiqué l'intérêt de ces trois volumes, quand nous aurons dit qu'ils renferment les biographies étendues et complètes d'hommes tels que, parmi les artistes ; Ford Madox Brown, Sir Edward Burne Jones, George du Maurier, Sir John Gilbert, Lord Leighton, et Sir John Ev. Millais; — parmi les littérateurs : Matthew Arnold, Robert Browning, Wilkie Collins, Edw. Freeman, J. A. Froude, William Morris, Coventry Patmore et J. Ruskin;— parmi les gens de science : John C. Adams, Sir H. Bessemer, Sir William Flower, T. H. Huxley, Sir Austen Layard et F. Max Müller; — parmi les personnages politiques : John Bright, Lord Randolph Churchill, Wil. E. Gladstone, lord Herschell, Sir Henry Parkes et enfin la reine Victoria, dont M. Sidney Lee a écrit la vie avec un tact parfait, et dont l'histoire nous présente comme un abrégé de l'histoire de presque tout un siècle.

M. S. Lee a écrit en tête de ce Supplément une biographie étendue de M. Smith, l'intelligent et actif directeur de la grande maison qui entreprit et mena à bonne fin l'audacieuse tentative du dictionnaire. Les rapports de Smith avec quelques-uns des plus grands parmi les écrivains anglais de notre temps, Charlotte Brontë, par exemple, Thackeray ou John Ruskin, donnent à l'ample étude de M. Lee un intérêt très vif. Comme exemple, au contraire, de quelques jugements ramassés et substantiels, donnant en quelques lignes la critique définitive d'un talent, nous citerons la notice consacrée par M. T. Seccombe à Wilkie Collins.

George Borrow. — Isopel Berners. The text edited with introduction and notes, by Thomas Seccombe. London : Hodder and Stoughton. 27, Paternoster Row. 1901. (*The Red Leather series.*)

Mary Wilkins. — Cinnamon Rose and other Stories. London : Hodder and Stoughton, 27, Paternoster Row, 1901. (*The Red Leather series.*)

Alfred Tennyson. — In Memoriam with a Commentary, by Professor L. Morel, LL. D. London : Hodder and Stoughton, 27, Paternoster Row, 1901. (*The Red Leather series.*)

La « série » nouvelle, dont nous signalons ici les trois premiers volumes se recommande au moins par son extrême élégance. Pour deux shillings et demi, ces jolis volumes à souple reliure de cuir rouge et or, aux titres en deux couleurs, de papier et d'impression luxueux sont une merveille de bon marché. La nature des ouvrages déjà parus montre chez les éditeurs l'intention de faire place à des œuvres infiniment diverses.

Le premier nous fait connaître un auteur étrange, vigoureux, tantôt charmant et tantôt irritant, et traite d'un sujet qui est fort en vogue en Angleterre aujourd'hui : les bohémiens, égyptiens ou *romanies*, leurs caractères, leurs mœurs et leurs pittoresques façons de vivre. Mais très différent est ce monde des chevaliers de la lande et de la grand'route, tel qu'il apparaît dans les poèmes de M. Watts-Dunton ou dans son beau roman poétique de *Aylwin*, et tel que nous le font voir l'humeur ironique et la sympathie narquoise de G. Borrow.

Isopel Berners est le nom de l'héroïne, une Brünehilde née dans l'asile des pauvres, qui fournit l'épisode le plus caractéristique et le plus captivant des deux principaux ouvrages, *Lovengro* et le *Romany Rye*, où l'auteur a mêlé, au récit de quelques incidents de sa vie, tant de descriptions, de dissertations, de fantaisies bizarres ou profondes.

M. Thomas Seccombe était l'introducteur qui convenait à ces pages savoureuses. Il nous fait connaître l'auteur et ses œuvres dans une introduction riche de faits et de renseignements précis, où il nous parle de Borrow, comme celui-ci traite les modèles qui posent devant lui : avec un mélange de sympathie et de railleuse liberté.

Cinnamon Roses (les Roses cannelle) est le titre d'une courte nouvelle, la première d'une trentaine qui forment le volume. Elles sont d'un charmant auteur américain, Mary E. Wilkins. Toutes se rapportent à la vie de très modestes personnages dans les petites villes ou les campagnes de la grande république; toutes ont un même caractère d'observation scrupuleuse et de vérité parfaite, relevée, comme il convient aux choses les plus vraies, d'un subtil parfum de simple et pure poésie. La littérature anglaise, qui abonde en énormes romans, ne contient pas un grand nombre de chefs-d'œuvre dans le genre « nouvelle » : les lectrices françaises surtout prendront intérêt, croyons-nous, à ce recueil où se retrouve une inspiration aimable et doucement mélancolique, assez analogue à celle de *Cranford* et de Mrs Gaskell.

Du troisième volume de la série, *In Memoriam,* nous dirons peu de chose, et pour cause. Nous nous bornerons à signaler l'édition comme apportant un secours consciencieux aux lecteurs de ces poèmes souvent obscurs, même pour les lecteurs anglais; et nous notons en passant l'originale indépendance de cet éditeur, qui demande à un annotateur français les commentaires destinés à élucider une des œuvres maîtresses de la poésie anglaise.

Rowley Cleeve. — George Romney. London, George Bell et Sons, 1901. (*Miniature series of Painters.*)

Charles Bateman. — G. F. Watts, R. A. London. George Bell et Sons, 1901. (*Miniature series of Painters.*)

Deux gracieux petits volumes, dont le premier est une monographie succincte de l'un des portraitistes fameux du XVIIIe siècle. Romney, dont le Louvre a une ou deux toiles, a cessé d'être simplement un nom dans l'histoire de l'école anglaise, pour les Français qui ont admiré plusieurs de ses portraits au pavillon britannique de la récente exposition universelle. Sa vie, qui leur est moins connue encore que son œuvre, est ici résumée rapidement.

Plus digne encore d'être connu est Watts, le vieux maître qui porte allègrement ses quatre-vingt-quatre ans, et dont le talent et la vie sont l'orgueil de l'art anglais contemporain. Chacun des petits volumes de cette collection renferme huit reproductions d'œuvres caractéristiques.

C. Stoffel. — Intensives and Down-Toners. A Study in English Adverbs. Heidelberg. Carl Winter's Universitätsbuchandlung, 1901.

Monographie intéressante, exécutée avec la minutie consciencieuse des savants d'Allemagne. Ces adverbes, de valeur presque entièrement conventionnelle qui ont pour effet de fortifier ou d'atténuer le sens soit d'un mot, soit d'une phrase, offrent un élément d'étude très piquant, et s'adressent à l'observation psychologique presque autant qu'à la philologie. L'abondance des exemples empruntés par l'auteur à des sources extrêmement variées ajoute à l'intérêt de cet ouvrage. La première partie est consacrée à l'étude des « intensifs » ; *full, pure; very, right; quite; so; as*, et à une série d'autres termes analogues mis en vogue par l'usage élégant ou par l'argot vulgaire.

La deuxième partie traite de ces deux termes restrictifs *rather* et *pretty*. Un exemple tiré de Punch (p. 34) présente une singularité que M. Stoffel

n'a pas élucidée. « She is not a bit posé or loud », dit le joyeux philosophe. M. Stoffel interprète fort justement : « elle ne posait aucunement », et cite une expression analogue en hollandais : « geposeerd zijn ». Comment donc ce mot français présente-t-il en anglais et en hollandais en sens tout opposé à celui que lui donne notre usage moderne? Serait-ce un souvenir de l'emploi fait du mot dans la langue du blason, où « posé » s'appliquait à certaines représentations d'animaux héraldiques? « Posé » signifierait alors « prenant une attitude », et « posant » comme un lion *posé*. — Nous nous bornons à « poser » la question.

D. Karl D. Bülbring, o. Professor an der Universität in Bonn. — **Altenglisches Elementarbuch.** I. Teil : Lautlehre. Heidelberg. Carl Winter's Universitätsbuchhandlung. 1902.

En l'absence d'ouvrages semblables dans notre langue, signalons ce travail, clairement disposé, et, pour un traité élémentaire, très suffisamment étendu, sur l'étude des mots et des sons dans le vieil anglais.

Arthur H. Wall (**M. A.**). — **A concise French Grammar including Phonology, Accidence, and Syntax, with historical notes**. Oxford. At the Clarendon Press, 1901.

Il y a profit à voir parfois les choses qui nous sont familières de l'aspect où elles se présentent aux étrangers. Une grammaire française bien faite, telle que celle-ci, est intéressante à feuilleter. Les différences de génie des deux langues y apparaissent plus nettement que dans les grammaires faites par des nationaux. Nous aurions même aimé à les trouver plus fortement soulignées ici. Il nous semble que les élèves retiennent mieux les faits de grammaire, quand le substratum logique leur en a été nettement montré. Nous reportant à deux points caractéristiques à cet égard, nous voyons que M. Wall donne en termes excellents les règles de formation du pluriel des noms composés; mais il ne fait aucune remarque sur la formation même de ces composés, et sur les lois tout opposées qui y président dans les deux langues, — sauf quelques rares exceptions comme notre singulier composé « chiendent ». Aux paragraphes des verbes pronominaux, je ne le vois pas insister sur le caractère arbitraire et idiomatique de ces formes en français, tandis qu'elles sont en anglais si rigoureusement logiques.

Est-il vrai que l'adjectif *romane* n'existe qu'au féminin, appliqué à *langue*? Ne dit-on pas aussi le style roman et l'architecture romane?

Wilh. Vietor und Franz Dörr. — **Englisches Lesebuch.** — Phonetic transcription by E.-R. Edwards. Leipzig, B.-G. Teubner, 1901.

L'alphabet employé dans ce petit livre est celui de l'Association phonétique internationale, qui a pour organe le *Maître phonétique* dirigé par M. P. Passy. Une seconde partie est annoncée.

Dr Max Kaluza. — **Historische Grammatik der englischen Sprache.** Erster Teil : Geschichte der englischen Sprache; Grundzüge der Phonetik; Laut und Formenlehre des Altenglischen. Berlin, Verlag von Emil Felber, 1900.

Ce n'est pas aux élèves de nos lycées que ce livre peut être recommandé. Mais les professeurs, et les étudiants qui veulent pousser à fond l'étude de l'anglais, trouveront dans l'ouvrage du savant professeur de Königsberg, une mine de renseignements utiles.

Le plan suivi est très méthodique et très complet. Le résumé de l'histoire de la formation de la langue donne, en moins de quarante pages, une quantité considérable de faits précis. L'étude phonétique, qui forme la 2e partie de l'ouvrage, est au niveau des théories les plus récentes sur la matière. Le chapitre est suffisamment détaillé pour suffire à tous les besoins; il ne tombe pas cependant à cet excès de complication dans l'analyse des sons où se perdent volontiers les spécialistes. La 3e partie, de beaucoup la plus importante, nous présente une grammaire complète du vieil anglais. Elle débute par un exposé très intéressant de l'histoire de l'alphabet anglo-saxon, bien plus détaillé, par exemple, que celui que donne Earle, et avec ce luxe de caractères, runiques ou anglo-saxons, que nous pouvons envier à nos collègues d'outre-Rhin. On ne se doute pas chez nous, à moins d'en avoir fait l'expérience, de la difficulté qu'éprouve un grammairien à faire figurer dans une étude, quelques signes alphabétiques de ce genre. Après un rappel sommaire des lois de l'accentuation dans ce que l'auteur appelle l'indo-germanique, et nous l'indo-européen, puis dans le vieux germanique, et enfin dans le vieil anglais, le Dr Kaluza expose dans un ordre très clair, avec une science très sûre et parfaitement informée, la grammaire du vieil anglais : étude des voyelles, puis des consonnes; déclinaison des substantifs; déclinaison et comparaison des adjectifs; termes numéraux; pronoms; verbes; adverbes; prépositions; conjonctions et adverbes.

La disposition typographique est excellente, le papier est mince sans transparence; l'ouvrage est peu coûteux et à tous égards recommandable. Pour mêler une critique à nos éloges, nous regrettons une lacune dans ce travail si nourri. A la page 11, l'auteur, parlant de l'influence des Danois sur la formation de la langue, donne une liste assez longue des termes secondaires introduits dans l'anglais par la domination danoise du IXe siècle. Les exemples sont bien choisis (la valeur de 'to and fro', par exemple, est très utilement indiquée; un préjugé populaire voyant à tort dans 'fro' une forme de 'from'). Mais la préposition 'of', et les formes 'am' et 'are' du verbe substantif ne sont-elles pas des conquêtes du danois bien plus importantes que n'importe quel nom ou adjectif imposé par lui à la langue? Le Dr Kaluza ne les mentionne cependant point.

De V. Payen-Payne. — French Idioms and Proverbs. Third edition. London, D. Nutt. 57-59, Long-Acre, 1900.

Nous avons passé une heure agréable à feuilleter ce volume; à y constater quelle verdeur, quelle richesse d'images, quelle variété de tours piquants, d'esprit, d'humour et de fantaisie caractérisent la bonne vieille langue qu'a faite le peuple de France, au-dessous du langage noble et châtié jusqu'à l'anémie qu'ont artificiellement créée les grammairiens et les littérateurs. C'est aussi une étude de vif intérêt que de voir quels équivalents la langue anglaise fournit de ces innombrables et savoureux idiotismes. M. Payen-Payne ne se contente pas de donner une seule traduction dans chaque cas; il a grand'raison, car souvent aucun des équivalents proposés ne correspond tout à fait au proverbe ou à l'idiotisme français.

Le livre est fort bien fait, et dénote une connaissance rare des deux langues. La liste des expressions étudiée est très complète. L'auteur ne se contente pas d'enregistrer les locutions correspondantes; il y ajoute un commentaire discret et approprié, qui rend compte du sens caché, ou rappelle l'origine historique. A ce propos, je remarque une explication de l'expression « ceinture dorée », dans le proverbe connu, différente de celle qui a cours généralement; elle ne semble pas cependant plus satisfaisante. N'y a-t-il point quelque allusion à un édit ou arrêté interdisant aux femmes de mau-

vaise vie le port de ceintures dorées? En tout cas il est difficile de comprendre « ceinture dorée » comme signifiant « bourse bien garnie ».

En face de la page du titre l'auteur a réuni plusieurs formules piquantes où des écrivains, tels que Bacon, Érasme ou Pope, ont défini le proverbe. Mais la jolie épigramme de Martial s'applique à l'épigramme et non pas au proverbe :

Omme epigramma sit instar apis; sit aculeus illi,
Sint sua mella, sit et corporis exigui.

W. Thomas. — De Epico apud Joannem Miltonium versu. Lutetiæ Parisiorum. Hachette, Bibliopola, 1901.

Brillante soutenance à la Sorbonne, le mercredi 29 janvier. M. W. Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, distingué parmi tous ses collègues de l'enseignement supérieur ou secondaire par cette rarissime originalité d'être agrégé d'anglais et agrégé d'allemand, présentait à la Faculté deux travaux dont chacun lui a valu les chaudes félicitations des jurys. Les critiques ont été rares ou peu importantes, et à toutes le candidat répondait avec une promptitude, une sûreté d'information, un mélange de fermeté et de déférence qui charmaient le public et les juges. Ceux-ci lui ont attribué la mention *très honorable*, et celui-là ses applaudissements cordiaux.

La thèse latine est consacrée au vers de Milton, poète épique. Le *Paradis perdu* est, sauf de négligeables précédents, la première œuvre non dramatique où ait été employé le vers décasyllabique non rimé. Le vers de Milton est donc le prototype de cette forme littéraire dans laquelle ont été écrites la plupart des grandes œuvres de la poésie anglaise depuis les *Saisons* de Thomson jusqu'aux poèmes de Wordsworth et de Tennyson. On comprend quel intérêt historique il peut y avoir à en connaître exactement la structure. La question est moins simple qu'on ne le croirait. Tous les métriciens anglais veulent trouver chez Milton le principe prosodique qui gouverne la poésie moderne, à savoir : le vers constitué par la présence d'un certain nombre d'accents, cinq le plus souvent, indépendamment du nombre des syllabes. Presque tous les critiques étrangers, au contraire, sont d'avis que le vers de Milton repose encore sur le nombre des syllabes, comme le décasyllabe rimé de Chaucer. C'est cette thèse que soutient M. Thomas, et aux arguments présentés déjà par des maîtres tels que Ten Brink, M. Motheré ou M. Beljame, il ajoute de très nombreuses et très ingénieuses observations.

Le Dr Masson, l'auteur d'une monumentale édition de Milton, est très dur pour les théoriciens qui veulent réduire à la norme des dix syllabes et cinq accents le vers miltonien; il les traite volontiers de gens barbares et grotesques. Il n'est pas douteux que certains vers du grand poète musicien, ainsi émondés et rognés, sonnent bizarrement à nos oreilles. Cependant nous sommes en face de ce fait obstiné que l'édition princeps du poème indique ces contractions et ces suppressions. M. Masson veut que cela n'ait pas d'importance : le poète était aveugle, et l'imprimeur est seul responsable. C'est disposer bien facilement d'une objection, et il est difficile de croire que le lecteur qui renseignait Milton ne lui ait pas fait connaître la prononciation imposée par l'impression. Mais M. Thomas ne se contente pas de cette observation : il a relevé les mêmes suppressions dans des poèmes publiés à l'époque où Milton n'était pas aveugle. Il faut bien croire que ces particularités typographiques ont correspondu à une manière de prononcer.

M. Baret a dit au candidat que l'opposition entre lui et M. Masson était moins forte qu'il ne semblerait au premier abord; que M. Masson avait tort de vouloir que toute syllabe du vers miltonien ait été nettement prononcée; mais que lui, M. Thomas, avait tort de vouloir qu'une syllabe fût jamais

entièrement supprimée. Si les deux adversaires voulaient convenir qu'ils exagèrent l'un et l'autre, ils se mettraient d'accord en acceptant ce fait que, pour s'écarter le moins possible du rythme décasyllabique, Milton prononçait légèrement et rapidement les syllabes hypermétriques. Je ne sais pas ce que le Dr Masson aurait répondu à cette offre d'intervention conciliante; mais M. Thomas l'a accueillie de la meilleure grâce du monde. Il était fort à l'aise pour admettre le principe de l'observation, puisque lui-même avait développé cette idée fort ingénieuse que Milton, très au courant de la langue et de la littérature italiennes, avait dû goûter cette licence de la prosodie romane qui permet de fondre en une seule syllabe deux et même trois sons de voyelles distinctes. Mais il ne lui a pas paru possible de suivre plus loin M. Baret dans cet effort de conciliation. Là où le texte imprimé porte une apostrophe, aucun effort de dialectique ne peut faire admettre que les lecteurs de Milton aient substitué une voyelle. Là où une terminaison en *e* muet, devant une voyelle, est hypermétrique, il n'y a pas de raison de penser que cet *e* doive être prononcé.

M. Baret objectait la dureté et même l'impossibilité de cette suppression dans une langue où *le* final se prononce *el*. M. Thomas a répondu avec infiniment d'à-propos que cette transposition de sons ne s'était pas encore produite au XVIIe siècle. Il n'était pas plus dificile aux Anglais d'alors de dire « nobl'art » qu'aux Français « noble art ». De même « Th'Almighty » est aussi simple que « L'Éternel ». Mais si, pour les pures voyelles, M. Baret et M. Thomas se sont facilement mis d'accord, il n'en est plus de même quand des consonnes interviennent. Ici l'analogie de l'italien ne trouve plus d'application. La consonne germanique a une valeur qui ne permet pas ce glissement rapide par lequel deux syllabes se fondent en une seule. Passe encore pour la voyelle *e* précédent un *r*; on peut la considérer comme neutre, on peut croire que la prononciation de l'*r* exige la présence d'une voyelle au moins atténuée : *neighb* (*ou*) *ring*, *answ* (*e*) *ring*, *glitt* (*e*) *ring*, etc. Mais en face d'un exemple tel que *pol* (*i*) *tic* (*Paradis Regagné*, III, 400) il faut prendre parti nettement pour l'une ou l'autre doctrine; ou bien Milton en faisait trois syllabes et dès lors son vers n'était pas décasyllabique, ou bien il atténuait, jusqu'à la suppression, la voyelle médiane. Cette supposition ferait évidemment bondir M. Masson. Mais nous croyons que son indignation a surtout sa source dans la puissance des habitudes acquises. Ce qui lui paraît une mutilation profonde et ridicule des vers de Milton pouvait bien ne choquer en rien les Anglais du XVIIe siècle; la prononciation de la langue a singulièrement évolué depuis deux cents ans.

M. Havet a soulevé mainte observation de détail où il n'était pas toujours facile de le suivre. Son insistance sur la question de la césure prosodique ne semblait pas avoir d'application au vers anglais qui ne connaît que la césure déterminée par le sens. C'est d'ailleurs ce que M. Thomas avait cherché à montrer quand il critiquait chez Milton un vers tel que :

Went up and water'd all the ground, and each
Plant of the field. (P. L. VII, 334.5).

où, pour lui, une coupe manque à la fin du vers alors que M. Havet reconnaîtrait après *each* une coupe purement métrique. Du reste aussi bien que M. Baret et M. Beljame il a rendu hommage à la conscience, à la probité, à la clarté et à l'ingéniosité de la discussion dans le travail du récipiendaire.

Walter Thomas. — Le poète Edward Young (1683-1765). Étude sur sa vie et ses œuvres. Paris, Hachette et Cie, 1901, in-8.

La thèse française de M. Thomas est à la fois un travail considérable et une excellente étude. Un des juges lui reprochait d'être bien grosse et bien lourde pour un pareil sujet. Nous ne croyons pas qu'il y ait à regretter de

voir la Faculté approuver ces ouvrages solides et consciencieux jusqu'à la minutie. Sans doute la science en paraît au grand public inélégante et sans mesure, mais les chercheurs et les hommes d'étude à qui ces ouvrages sont destinés se loueront d'y trouver, sur un sujet donné, tous les renseignements antérieurs réunis, classés et contrôlés par une critique sévère, des faits nouveaux apportés à la connaissance d'une vie, des jugements énoncés sur la valeur d'une œuvre après un long commerce avec cette œuvre, et une détermination solide des influences subies ou exercées par l'auteur et son œuvre, soit dans sa patrie, soit à l'étranger.

C'est tout cela que nous fournit l'Edward Young de M. Thomas. Sa biographie dépasse de beaucoup en exactitude et en intérêt toutes celles dont s'est contenté jusqu'ici la critique anglaise. Mentionnons seulement, comme exemple, le curieux et romanesque épisode qui se mêle à la vie du pieux auteur des *Nuits* et sur lequel notre auteur jette une lumière nouvelle. La *Narcissa* dont la perte inspirait au poète quelques-unes de ses lamentations les plus éloquentes, M. Thomas établit avec force qu'elle ne pouvait être, comme l'ont cru presque tous les critiques, Mrs. Temple, sa belle-fille; mais très probablement une fille naturelle, dont l'existence n'avait jamais été jusqu'à présent soupçonnée.

L'étude critique est éclairée par une connaissance parfaite du sujet et de ses alentours. Sur Young satiriste, dramaturge, moraliste et philosophe; sur son grand poème des *Nuits*, comme sur ses essais de philosophie religieuse ou de critique littéraire, on trouvera dans ces chapitres les jugements les plus sûrs, respectueux d'une grande figure littéraire, sans aveuglement; signalant et soulignant avec sympathie les très grands mérites d'un poète aujourd'hui dédaigné, mais reconnaissant aussi les taches et les imperfections qui se mêlent aux beautés. La plupart des conclusions auxquelles aboutit la critique de M. Thomas nous semblent rigoureusement justifiées. Edward Young, ce représentant d'un goût littéraire si loin du nôtre, mérite de conserver une place importante dans l'histoire littéraire : il a été, lui qui nous parait si « vieux jeu », un des principaux précurseurs de l'esprit moderne. Il fut le principal promoteur de ce courant d'émotion sentimentale qui s'étendra, dans toute l'Europe, jusque sur une bonne partie du XIXe siècle; et il a été le premier à introduire dans la poésie cet élément essentiel du lyrisme, l'expression des sentiments personnels.

M. Faguet a rendu hommage à l'originalité de bon aloi de ces opinions et a reconnu, par exemple, l'influence exercée par Young sur le jeune Lamartine. On pourrait se demander même si les ressemblances frappantes que suggère une comparaison de Young avec Victor Hugo ne prouvent pas quelque action directe. M. Thomas répond, avec une discrétion louable, qu'en l'absence d'aucune preuve de cette influence, il vaut mieux constater une simple analogie de nature (qui n'exclut pas une très grande différence de degré), entre les poètes, tous deux puissants, inégaux et rhétoriciens. M. Beljame s'est associé aux éloges exprimés par M. Faguet; il insiste particulièrement sur la grande connaissance de l'anglais dont fait preuve l'auteur, et sur l'intérêt que présente le chapitre consacré à la langue des *Nuits*. Il est regrettable que les pages consacrées par l'auteur à l'influence de Young en Allemagne et en Italie n'aient pas été signalées en Sorbonne par quelques-uns des spécialistes. On voit que les sujets d'intérêt abondent dans cette thèse écrite d'un bout à l'autre d'une langue claire, précise, alerte et probe. Avec son appendice publiant des poèmes et des lettres ou inédits ou imprimés seulement dans des publications difficilement abordables, avec sa copieuse bibliographie, et son index clairement établi, ce volume rendra de précieux services à tout étudiant de la littérature anglaise.

LÉON MOREL.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Lea. — Histoire de l'Inquisition au moyen âge, traduite par S. Reinach, précédée d'une introduction historique par Paul Frédéricq. Tome I : *Origines et procédures de l'Inquisition.* Tome II : *Inquisition dans les divers pays de la chrétienté.* Bellais, 1900-1901 [1].

L'éloge du volumineux ouvrage de M. Lea n'est plus à faire. La critique l'a unanimement considéré, à juste titre, comme une œuvre de science sûre et solide, d'érudition étendue, et, mérite plus grand encore, de bonne foi. Aucune trace de déclamation dans ces 2 énormes volumes ; ce qui, dans un pareil sujet, n'est certes pas un mince mérite. L'auteur n'est assurément pas tendre pour l'Inquisition, ni pour l'Église du moyen âge en général ; mais il ne maudit pas, il explique ; il tient compte des circonstances historiques, des idées, des mœurs, et reconnaît que le moyen âge, avec sa foi religieuse si profonde, ne pouvait pas ne pas considérer l'hérésie comme le mal suprême, comme le péril essentiel, qu'il fallait vaincre par tous les moyens, dans l'intérêt et de l'hérétique lui-même, et de tout le reste du troupeau : il note comment l'ascétisme même des hommes de ce temps étouffait en eux des sentiments d'humanité devenus plus tard universels. Il n'hésite pas à déclarer d'ailleurs, contrairement aux idées courantes, que le nombre des victimes brûlées par l'Inquisition (ou, plus exactement, par l'autorité séculière, après que l'Inquisition les lui avait abandonnées) a dû être fort restreint. Et, comme l'exemple de l'Inquisition contribua malheureusement à aggraver la cruauté et l'arbitraire de la procédure séculière, comme il se produisit à cet égard, à partir du XIIIe siècle, un recul, un retour vers la barbarie, dont les conséquences se firent sentir jusqu'en 1789, il est rigoureusement exact de dire que c'est par contre-coup que l'Inquisition a tué le plus de gens.

Le tome Ier expose l'état de l'Église au XIIIe siècle, les progrès menaçants de l'hérésie, la fondation des ordres mendiants, l'établissement, l'organisation, la procédure et la jurisprudence de l'Inquisition ; le tome II montre spécialement le fonctionnement de l'Inquisition dans le Languedoc, la France, l'Espagne (l'auteur, conformément à son titre, ne dépasse pas la date de l'avènement de Ferdinand et d'Isabelle, et laisse donc en dehors de son travail la partie la plus importante de l'histoire de l'Inquisition espagnole), l'Italie, l'Allemagne et la Bohême.

L'introduction de M. Frédéricq constitue une excellente *Histoire de l'Histoire* de l'Inquisition.

Ch.-V. Langlois. — L'Inquisition d'après des travaux récents. Bellais, 1902.

Ceux qu'effraiera la lecture des gros volumes de M. Lea pourront aisément chercher des renseignements utiles sur le même sujet dans la brochure que M. Langlois vient d'y consacrer (en y ajoutant un chapitre sur l'Inquisition d'Espagne). Clair, agréable à lire, l'opuscule de M. Langlois se recommande encore et surtout par son impartialité. Il sera extrêmement gênant, et pour les apologistes de parti pris, et pour le public peu exigeant qui ne connaît et ne veut connaître du sujet « que ces petits livres à couverture jaune, terrifiants et obscènes, où les mystères de l'Inquisition sont dévoilés avec gravures à l'appui. » Voici, brièvement résumées, les conclusions auxquelles arrive M. Langlois sur l'Inquisition du moyen âge : procé-

1. Un 3e volume, contenant des études spéciales sur le procès des Templiers et sur celui de Jeanne d'Arc, est annoncé comme devant paraître prochainement.

dures abominables, vies et fortunes sous le coup d'un perpétuel brigandage; d'autre part, beaucoup moins d'excès dans la pratique que dans la théorie; quelques provinces de l'Italie et du Midi de la France, et seulement pendant quelques années du XIIIe siècle, ont seules été vraiment troublées dans leur vie normale par le terrible tribunal.

La France au milieu du dix-septième siècle (1648-1661), d'après la correspondance de **Gui Patin**. Extraits publiés avec notice bibliographique par ARMAND BRETTE, et introduction par EDME CHAMPION. Librairie Armand Colin, 1901.

Les lettres de Gui Patin, très en faveur autrefois, sont maintenant presque inconnues du grand public. Il faut en chercher sans doute la cause dans la place considérable qu'y occupent des idées ou plutôt des superstitions médicales n'offrant aujourd'hui d'intérêt que pour l'histoire de la médecine. Il n'en est pas moins vrai que ces lettres contiennent une chronique des faits divers et des dessous de l'histoire du XVIIe siècle, et qu'à ce titre elles ont une réelle valeur. M. Brette ne les publie cependant pas toutes; il a borné ses extraits à la période comprise entre le début de la Fronde et la mort de Mazarin : c'est la plus troublée, par conséquent aussi la plus vivante, et celle qui offre le plus d'observations piquantes à un témoin sincère et peu flatteur, comme l'était Gui Patin. Esprit chagrin, mesquin, malveillant et peu sympathique, Gui Patin ne voit et ne montre guère que misère, sottise, imposture, fourberie. C'est l'histoire du XVIIe siècle vue par ses vilains et ses petits côtés. Mais ce sont ceux-là même qu'il importe le plus de mettre en pleine lumière. « Les brillants aspects du XVIIe siècle, dit très bien M. Champion, ne nous échapperont sans doute jamais : trop de voix immortelles les ont exaltés. Et cet âge n'a plus besoin de panégyristes. Les parties basses, sombres, répugnantes, s'aperçoivent moins, et nous avons besoin qu'on nous les montre avec quelque insistance, qu'on ne laisse pas ravir à la mémoire

Cette indigne moitié d'une si belle histoire.

Qui n'entendrait que Gui Patin et ceux qui parlent comme lui, aurait assurément une idée très fausse du milieu du XVIIe siècle; qui ne les entendrait pas n'aurait peut-être pas une idée beaucoup plus juste..... Il faut prendre garde à tout ce qu'il y eut de tristesse sous la splendeur dont nous sommes éblouis, et prêter une oreille attentive à ces gens affligés et honteux de vivre au siècle de Louis XIV. »

Un bon index alphabétique facilite les recherches à travers les 368 pages que remplissent les lettres publiées par M. Brette.

Histoire socialiste. La Constituante, par **Jean Jaurès**. Rouff et Cie.

Il est assez fréquent de voir des historiens protester, dans leur préambule, de leur impartialité, et n'offrir ensuite au lecteur qu'un récit arrangé au gré de leurs préjugés et de leurs sympathies. Il est beaucoup plus rare d'en voir s'annoncer, dans leur titre même, comme les champions d'un parti, et donner ensuite dans leur ouvrage autre chose et bien meilleure chose que l'histoire tronquée, sollicitée et altérée à laquelle on pouvait s'attendre. Ce cas rare est celui de M. Jaurès : son titre éveille la suspicion; son livre est bon et ne justifie pas ces craintes.

Non pas, assurément, que M. Jaurès ne fasse pas du socialisme dans son histoire; il en est, au contraire, si fortement imprégné qu'il ne manque pas une occasion de prédire mal de mort à la société capitaliste et bourgeoise. Mais il est, et c'est cela qui importe, beaucoup moins socialiste qu'histo-

rien. Il ne fait aucune difficulté pour reconnaître qu'en 89 il n'y a pas de socialisme et qu'on chercherait en vain à cette date trace d'un antagonisme réel entre le capital et le travail. Il s'embarrasse peu de s'inscrire nettement en faux contre certaines opinions assez souvent répandues parmi les amis les plus chauds de la Révolution; ce qu'il dit par exemple de la décadence du régime seigneurial, vers la fin de l'ancien régime, du grand développement de la petite propriété roturière, de l'existence d'épargnes dans les populations rurales, en déconcertera plus d'un. On voit par là dans quel esprit vraiment objectif son livre a été écrit.

Ce qu'on y remarquera le plus, c'est le point de vue nouveau auquel l'auteur s'est placé pour envisager l'histoire de la Révolution. C'est un côté jusqu'ici fort négligé, le côté économique, qui a surtout attiré son attention. En insistant fortement sur cette idée très juste, que c'est là que l'effort principal des historiens doit désormais se porter, il a rendu un service signalé aux études révolutionnaires. Sa thèse favorite que la Révolution, à ses débuts, a été le signal et la cause d'un vigoureux développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et d'une grande prospérité économique étonne au premier abord : elle n'en est pas moins digne de la plus sérieuse attention.

Un autre très grand mérite du livre de Jaurès, c'est qu'avec lui Paris n'est jamais toute la France révolutionnaire; il a sans cesse les yeux tournés aussi vers la province, et abonde notamment en détails précieux sur ces puissants foyers d'activité économique et politique qu'étaient alors Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes. Cette rupture avec des habitudes simplistes et commodes, mais peu conformes à la réalité historique, mérite d'être signalée.

Appuyé sur un savoir des plus étendus, œuvre plutôt de science que de polémique, le livre de M. Jaurès se recommande à l'attention des historiens.

Ernest Daudet. — La conjuration de Pichegru et les conspirations royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797). Plon, 1901.

Est-il vrai que Pichegru se soit fait battre volontairement dans la campagne de 1795, et qu'il ait, dans toute l'acception rigoureuse du terme, trahi? Telle est la question essentielle que M. Daudet examine dans ce livre et qu'il résout négativement; et il sera difficile, après avoir lu son volume vigoureusement écrit et fortement documenté, de ne pas se ranger à ses conclusions. Certes, les agents plus ou moins véreux, Montgaillard, Fauche-Borel, que Condé et Wickham entretenaient auprès de lui (et avec lesquels il n'est nullement prouvé qu'il se soit jamais abouché) avaient le plus grand intérêt à faire croire le contraire, pour se faire valoir et soutirer le plus d'argent possible à ceux dont ils exploitaient la crédulité; et ils y ont mis tant de zèle, en effet, qu'après avoir trompé les contemporains ils ont aussi trompé l'histoire. Mais la légende qu'ils ont accréditée ne résiste pas à un examen sérieux des faits. M. Daudet a fort bien montré pourquoi c'est à la pénurie de l'armée du Rhin et aussi aux défaillances de Jourdan à la tête de celle de Sambre-et-Meuse, qu'il faut attribuer la misérable issue de la campagne de 1795.

Quelques chapitres sont consacrés aux partisans royalistes de la Franche-Comté, du Lyonnais et des Cévennes, sur la puissance desquels on se faisait aussi, autour de Condé et de Louis XVIII, de singulières illusions.

G. Lenôtre. — Tournebut (1804-1809), d'après des documents

nédits, avec préface par VICTORIEN SARDOU, de l'Académie française. Perrin.

Un peu trop historique pour un roman, un peu trop « fait-divers » pour un livre d'histoire; telle est l'impression que laisse ce volume. Il n'y faut pas chercher, comme semblerait l'indiquer le sous-titre, une histoire de la chouannerie normande au temps de l'Empire, mais seulement (à part les premières pages qui donnent un intéressant récit de la capture de Cadoudal), l'histoire de l'enlèvement, en 1807, d'un chariot transportant des fonds d'État, par une bande de chouans qui agissaient sous l'impulsion de Mme de Combray, châtelaine du château de Tournebut, près Gaillon, lieu propice aux conspirations, aux coups de main audacieux, et riche en retraites impénétrables. Quel que soit l'attrait de beaucoup des figures que l'auteur a fait revivre, d'Aché, David l'Intrépide, Mme de Combray, sa fille l'infortunée Mme Acquet, etc., etc.; quel que soit l'intérêt de ces aventures romanesques et tragiques, et l'héroïsme de ces champions implacables de la cause royale que l'Empire, dans tout l'éclat de sa puissance, ne parvint jamais à décourager ni à réduire, c'est beaucoup qu'un gros volume de 378 pages pour une simple affaire d'enlèvement de diligence, chose alors presque quotidienne, et, comme dit M. Sardou, aussi naturelle que l'est pour nous un accident de chemin de fer.

Dubois et **Sarthou**. — **Abrégé de l'Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France** (1789-1870), de M. DEBIDOUR. Bibliothèque utile, Alcan.

Le savant ouvrage de M. Debidour a contre lui son étendue même, susceptible d'effrayer des lecteurs pressés. MM. Dubois et Sarthou en ont fait passer toute la substance dans un bon résumé, fait évidemment dans un but de vulgarisation, au besoin même de propagande, car ils ne s'en tiennent pas à la date de 1870, vont jusqu'en 1901, et ajoutent un peu de politique à beaucoup d'histoire.

Daniel Halévy. — **Essais sur le mouvement ouvrier en France**. Bellais, 1901.

Ce volume qui traite successivement de l'histoire du mouvement syndical, des corporations, Maisons du peuple et Universités populaires, des différentes sectes du socialisme français et de leur action politique, est l'œuvre d'un socialiste ardent, mais conservant d'ailleurs sa pleine indépendance de jugement, et appréciant souvent avec sévérité les tendances de son parti. Voici, par exemple, ce qu'il dit à propos des Universités populaires : « Sauf quelques individus, aussi rares, même plus rares que dans l'Athènes de Périclès ou la Florence du XVe siècle, l'homme n'éprouve pas le désir de la libre pensée. Il porte en lui-même un idéal qu'il cherche à vérifier, et tout ce qui l'infirme est à ses yeux comme non avenu, ou devient un sujet de colère... Sous telle ou telle forme, la foi guette tous les hommes..... Dans les Universités populaires l'histoire philosophique, c'est-à-dire faussée, et détournée par principe et pour la gloire d'une doctrine, est très en faveur. Mais la véritable histoire, uniquement soucieuse de noter les diverses nuances de la pensée humaine, de celle-là on ne veut pas. »

De Rousiers. — **Les syndicats industriels de producteurs, en France et à l'étranger** (trusts, cartells, comptoirs). Librairie Armand Colin, 1901.

Le sujet très spécial du nouvel ouvrage de M. de Rousiers n'offre pas moins

un réel intérêt, même pour le grand public. Après avoir étudié, dans un livre antérieur, les industries monopolisées aux États-Unis, M. de Rousiers consacre celui-ci à un phénomène analogue, mais non pas identique, plutôt commercial qu'industriel, les associations entre producteurs pour limiter leur concurrence mutuelle et faciliter l'écoulement de leurs produits par la vente en commun. L'exemple du Comptoir métallurgique de Longwy, pour ne citer que la plus importante, montre bien comment ces associations, objet de craintes chimériques et de critiques injustifiées, sont en réalité favorables à la fois et aux ouvriers et aux consommateurs et aux producteurs, en rendant la production plus régulière, par conséquent les chômages moins fréquents, et en abaissant le prix de revient.

Machat. — Le développement économique de la Russie. Librairie Armand Colin, 1901.

M. Machat a réuni dans ce volume quantité de faits, de chiffres et d'indications tendant à démontrer que l'empire russe est en train de devenir une des puissances les plus riches du monde, qu'il est appelé bientôt à égaler, sinon à dépasser l'Allemagne, à menacer l'Anglelerre et les États-Unis. Richesses minérales, agricoles, industrielles, conditions naturelles (sauf le climat) favorables, main-d'œuvre à bon marché, il a tout en abondance. La mise en œuvre ne fait que commencer, mais elle ira vite, aucune contrée au monde, à part l'Inde et la Chine, ne possédant de pareils instruments de production.

Telles sont les idées que M. Machat développe avec une persuasion qui entraîne la conviction. Il a fait justice du préjugé encore trop répandu d'après lequel la Russie serait un pays économiquement arriéré. Il lui prédit presque le sceptre du monde : il le fait même avec une nuance de jalousie et de mauvaise humeur qu'on s'explique difficilement.

Les chiffres sont généralement très exacts. Un seul lapsus à signaler, page 125 : il n'y a pas en France 14 millions de propriétaires fonciers, mais environ 14 millions de cotes foncières, ce qui est fort différent.

Weulersse. — Chine ancienne et nouvelle. *Impressions et réflexions*. Librairie Armand Colin, 1901.

Ce volume doit sa naissance à l'utile fondation des bourses de voyages universitaires autour du monde, et à tous égards y fait honneur. L'auteur, dans sa 1re partie, nous mène à Hong-Kong, à Changhaï, à Han-keou, à Tsintau, faisant ressortir le contraste entre la Chine ancienne et la Chine nouvelle, quasi européenne, avec ses grands navires, ses usines, ses chemins de fer, ses concessions anglaises, allemandes, américaines, etc. La seconde est consacrée à la discussion de l'important problème chinois. Elle abonde en vues justes et en idées pratiques sur l'avenir industriel de la Chine, sur son développement matériel et moral auquel la France ne prend malheureusement qu'une part si restreinte. L'auteur énumère, avec une clarté parfaite les diverses causes du soulèvement boxer de 1900, qui n'a pu surprendre que des regards insuffisamment attentifs, et il expose avec une singulière perspicacité les graves dangers des deux politiques possibles pour les puissances européennes en Chine, celle de l'intervention minima, et celle de l'intervention maxima, aboutissant à un partage. Cette dernière, qui n'a pas les sympathies de M. Weulersse, lui paraît néanmoins celle qui a le plus de chances de se réaliser. La mesure des jugements, la sûreté de la dialectique, l'indépendance d'esprit de l'auteur, attireront tout spécialement l'attention sur cette dernière partie de son étude.

A. de Pouvourville. — La Chine des Mandarins (Bibliothèque d'histoire et de géographie universelles, Schleicher frères, 1901).

Voici un autre ouvrage sur la Chine, qui ne fait pas double emploi avec le précédent, mais qui le complète. Le livre de M. Weulersse contient surtout des impressions de voyages et des vues d'avenir : celui de M. de Pouvourville présente une analyse d'institutions et de coutumes. Avec trois autres volumes parus ou à paraître (la *Chine des lettrés*, la *Chine des agriculteurs*, l'*Empire du Milieu*), la *Chine des Mandarins* donne une description complète de l'état politique et social de la Chine. On y trouvera d'utiles renseignements sur le gouvernement central, l'administration locale, la justice, les finances, l'armée, etc.; 54 gravures bien choisies contribueront aussi à faire apprécier cet ouvrage. La conclusion de l'auteur est que la hiérarchie mandarinale est au déclin de sa puissance et voit ses derniers jours, et que la situation politique de la Chine est à la veille d'une complète transformation. Les Européens pourront la bouleverser à leur guise sans s'aliéner les populations, et sans se créer d'autres ennemis que ceux-là même qu'ils déposséderont. Perspective moins sombre que celle de l'ouvrage précédent; mais ne pèche-t-elle pas par un excès d'optimisme?

M. Marion.

Ernest Lebon, professeur au lycée Charlemagne. — **Histoire abrégée de l'Astronomie.** Paris, Gauthier, 1899. 1 vol., 288 pages.

Dans cette Revue consacrée aux lettres et à la pédagogie, le compte rendu d'un ouvrage scientifique ne serait peut-être pas à sa place. Mais, en dépit du titre, le livre de M. Lebon ne s'adresse pas seulement aux professionnels de la science, mais encore à ceux qu'au XVII[e] siècle on appelait les honnêtes gens. Et la preuve, c'est que ce n'est pas l'Académie des sciences, mais l'Académie française qui lui a décerné un des prix consacrés à récompenser « la littérature utile ».

Il n'est pas nécessaire, en effet, d'avoir pâli sur les mathématiques pour lire et comprendre cette histoire de l'astronomie, la plus désintéressée des sciences, celle peut-être qui ouvre le champ le plus vaste à l'imagination. Sans doute, on connaît plus ou moins les noms de Ptolémée, de Copernic, de Galilée, de Laplace, d'Arago, de Le Verrier. Mais combien de gens, même instruits, n'en connaissent que les noms! Et combien se figurent qu'ils n'en peuvent apprendre autre chose faute d'une initiation préalable à la science astronomique! La lecture du présent livre dissipe ces inquiétudes et nous dispense de retourner à l'école.

Nous suivons, à travers les âges, l'histoire des découvertes et l'histoire des savants, et elles sont exposées avec une telle clarté que nous n'avons jamais à rougir de notre ignorance. Sans avoir l'air de nous faire la leçon, par la limpidité et l'à-propos de ses explications, l'auteur nous aide à comprendre une foule de termes techniques qui nous avaient autrefois rebutés. La période moderne nous a paru particulièrement intéressante. Il s'agit de savants dont les journaux nous entretiennent, que nous sommes exposés à rencontrer tous les jours. Si nous ne pouvons suivre par le menu leurs travaux, nous ne devons cependant pas en ignorer le sens et la portée générale. C'est à des livres comme celui de M. Lebon qu'il nous faut demander ces « clartés de tout » que Molière jugeait indispensables aux femmes, et qui, à plus forte raison, ne le sont pas moins à tous les hommes. L. M.

L'Algérie et les Colonies françaises, par Henri Vast. Paris, Garnier, 1901, 1 vol., 808 pages.

Si le livre de M. Henri Vast a paru en décembre dernier, il n'en faut pas conclure qu'il n'est qu'un livre d'étrennes. Je sais des gens qui font une moue dédaigneuse devant les ouvrages de ce genre : « Peuh ! un livre d'étrennes, une belle couverture, des gravures à toutes les pages, la joie des enfants, la tranquillité des parents ! » Il serait déplorable que cette fortune ou cette infortune fût le lot du présent livre. J'affirme que, pour être luxueusement édité, il ne se recommande pas moins auprès du lecteur sérieux par le fond que par la forme.

On a déjà beaucoup écrit sur nos colonies et il y a pour chacune d'elles toute une bibliothèque d'intéressants travaux et de solides monographies. Mais présenter un tableau d'ensemble à la fois exact, détaillé et assez bien documenté pour dispenser de toute autre recherche, c'est un travail qui a tout le mérite et l'attrait de la nouveauté par l'excellente raison que notre empire colonial date d'hier. La période de conquête s'achève à peine ; la période d'exploitation commence. Pour exposer au public cette œuvre grandiose de relèvement et d'expansion lointaine qui étonnera plus nos descendants que nous-mêmes, le moment ne pouvait être mieux choisi.

Et non seulement le livre arrive à point, mais, ce qui est plus rare sur le terrain mouvant de la géographie politique et économique, il est au point. L'Exposition universelle a fourni l'occasion de dresser le grand inventaire de toutes les ressources de notre domaine colonial. M. Vast a mis à contribution tous les documents officiels et officieux qui pouvaient l'aider à bien charpenter son ouvrage. Il s'est attaché, comme il le dit dans une très remarquable introduction « à tracer l'*histoire naturelle* de chacune de nos colonies pour montrer, une fois le milieu géographique bien connu, quel est pour chacune le meilleur mode de gouvernement et quelles sont les conditions les mieux appropriées à la mise en valeur de ses richesses. » Par ces vues générales, appuyées sur une solide méthode scientifique et sur une grande sûreté de jugement, l'ouvrage échappe à la fois à l'aridité des précis et à la banalité courante des livres de lectures. Il dégage et éclaire tous les problèmes de notre politique coloniale à laquelle est lié, comme disait Jules Ferry, l'avenir même de la patrie. L. M.

Ernest Lavisse. — Histoire de France, tome III : *Saint Louis, Philippe le Bel, Les derniers Capétiens directs* (1226-1328), par **Ch. V. Langlois,** professeur adjoint à l'Université de Paris.

La publication du grand ouvrage de M. Lavisse vient d'être continuée par le beau volume dû à M. Langlois. Nul n'était plus apte à nous présenter un tableau d'ensemble du XIII[e] siècle que le profond érudit à qui nous devons tant de solides travaux sur le Moyen âge français. Le volume est divisé en deux parties. La première traite des événements politiques qui ont marqué l'histoire intérieure et extérieure de la monarchie, depuis la minorité de Louis IX jusqu'aux origines de la guerre de Cent ans. La seconde, qui a pour titre *Les Institutions et la Civilisation*, s'occupe de l'évolution des idées au XIII[e] siècle, marque les progrès de l'organisation administrative, suit dans le détail la vie morale, intellectuelle et artistique de la nation.

Qu'il y ait là une grande précision dans les connaissances, une vive netteté dans l'exposition, des vues ingénieuses et sûres sur l'œuvre des rois et des

peuples, on n'a pas à s'en étonner : l'auteur est de ceux qui promettent et qui tiennent. Mais la vie et l'intérêt, qui étaient les qualités si éclatantes des volumes précédents, sont encore le caractère propre du volume nouveau. Le portrait de saint Louis est tracé avec une étonnante précision de dessin : le prince « aux yeux de colombe », *subtilis et gracilis*, aux vêtements de laine sombre et au manteau de cendal noir qui lui donnent l'austérité d'un moine couronné, le chrétien rigide qui couche sur un lit de bois et se fait administrer la discipline avec cinq chaînettes de fer, mais qui tempère son mysticisme par une ironie souriante et par les saines pratiques d'une vie toute consacrée à l'action, le roi d'humeur impérieuse qui sait commander, corriger et punir, et qui donne à son fils cette règle suprême : « Sois rigide et loyal, » a été l'homme nécessaire de la France du XIIIe siècle « déjà assez forte pour se passer le luxe coûteux d'un prince idéaliste. Il est peut-être le seul roi honnête homme qui, respecté de son vivant, ait été mis après sa mort au nombre des grands rois ». Voyez par contre combien il est difficile de se faire une idée précise de Philippe le Bel, combien nous sommes mal renseignés par les documents contemporains, combien cette physionomie ondoyante et diverse est insaisissable. Mais si la physionomie de l'homme nous échappe, les actes du roi sont présentés dans une suite de tableaux d'un relief puissant, depuis le tragique démêlé avec Boniface VIII jusqu'à la révolte de 1314.

Dans la seconde partie, l'auteur isole, pour mieux les étudier, les grands phénomènes historiques qui caractérisent l'histoire du XIIIe siècle, les principaux offices dont l'origine remonte à cette époque importante, *Cour du Roi*, *Hôtel du Roi*, *Conseil*, *Parlement*, etc. La vie morale et sociale, dont il est difficile d'avoir une connaissance synthétique et intégrale, est présentée avec autant d'habileté que d'intérêt par l'étude de quatre documents de premier ordre : le Livre de Guillaume Le Maire, le roman de *Jehan et Blonde*, celui de *Bauduin de Sebourc* et la collection des fabliaux. Pour tout ce qui concerne le mouvement intellectuel et artistique, l'auteur montre la place remarquable qui revient à la France, « le four où cuit le pain intellectuel du monde entier », comme disait le cardinal Eudes de Châteauroux, et le rôle immense joué par notre langue qui était alors la véhicule des idées dans tout l'Occident. Le XIIIe siècle était en même temps un de ces moments d'intense activité esthétique, « où l'habileté technique s'associe à la force créatrice » : c'est ce qui fait l'intérêt du dernier chapitre où sont étudiés les artistes et les œuvres.

CH. DUFAYARD.

Chronique du mois

Le budget de 1902. — Le Concours général. — La question des aumôniers des lycées. — Nouvelle charge contre le pourcentage. — Un projet de réforme. — Pour les commis d'économat. — Les plaintes des instituteurs des lycées. — Où le féminisme triomphe trop. — Professeurs et répétiteurs des collèges. — Dernier écho d'une vieille affaire.

Elle a été très courte et très calme à la fois la discussion du budget de 1902. Deux questions pouvaient soulever à la Chambre des discussions d'ordre plus politique que pédagogique : la question de Stanislas et la question des aumôniers des lycées. La première a été ajournée, l'autre tranchée après un échange d'observations qui a bien duré cinq minutes.

Doit-on « cléricaliser » le collège Stanislas, c'est-à-dire lui retirer les professeurs laïques que l'Université s'est chargée de lui fournir jusqu'ici ? On a fait remarquer que la proposition faite en ce sens par la Commission ne se reliait à aucun des chapitres du budget. C'est dans la loi de finances que se trouve inséré le tout petit paragraphe en vertu duquel les professeurs précités « cesseront d'appartenir au cadre permanent de l'enseignement public s'ils n'acceptent pas leur réintégration dans un établissement de l'État ». Le débat se trouve donc reporté au moment où l'on abordera l'examen de la loi de finances.

A ce propos, le rapporteur du budget qui réclame le divorce entre Stanislas et l'Université s'est prononcé, bien entendu, pour l'exclusion de cet établissement du Concours général des lycées et des collèges. Il avait ajouté à cette motion ses doutes personnels sur l'utilité de ce Concours et invoqué, à l'appui de la suppression totale, l'opinion de M. Burdeau.

M. Vigoureux, à la Chambre, s'est prononcé pour la mort sans phrases. Le Concours général n'a été sauvé que sous la promesse faite par le Ministre de faire rentrer sa réforme dans l'ensemble des réformes que doit subir l'enseignement secondaire.

Nous avions relevé, en discutant le rapport Maurice Faure, l'anomalie qui supprimait les aumôniers des lycées et laissait en fonctions ceux des collèges de garçons et des lycées et collèges de jeunes filles. Par quelle contradiction singulière l'État, qui entretient les ministres des différents cultes, leur fermerait-il la porte de ses maisons d'éducation? Si l'on veut la séparation de l'Église et de l'État, ce n'est pas de biais, par l'infime petit bout

de la lorgnette, mais carrément et de front qu'il faut l'envisager. Le Ministre de l'Instruction publique n'a eu que quelques mots à dire pour rallier une majorité de cent voix : « La question, a-t-il dit, a déjà été portée à la tribune et l'honorable M. Berthelot, alors Ministre de l'Instruction publique, a donné pour le maintien des aumôniers des raisons décisives. Les aumôniers, les pasteurs, les rabbins et les imans en Algérie sont indispensables pour donner l'instruction religieuse aux enfants pour lesquels les familles la réclament. »

Il n'est point de bonne discussion du budget sans un petit jeu de massacre organisé autour du pourcentage. Ce qui a caractérisé le débat cette fois-ci, c'est que « le monstre » n'a même pas trouvé un défenseur d'office. On allait voter un projet de résolution invitant le Gouvernement à remplacer ce système « par un règlement plus large assurant à tous ceux qui n'auraient pas démérité une promotion de classe au moins tous les cinq ans ». — Mais ce règlement n'est pas à faire, a répondu le Ministre, il est fait. Toutefois, comme il entraînera inévitablement un relèvement de crédits, il a fallu le soumettre à l'approbation du Ministre des Finances. Souhaitons que l'indispensable visa ne se fasse pas trop attendre.

M. d'Iriart d'Etcheparre a profité de l'occasion pour plaider la cause des commis d'économat. Tous les commis ne peuvent devenir économes. S'ils restent commis, ils sont exposés à se retirer avec une retraite de mille ou douze cents francs. Ne pourrait-on pas leur assurer un avancement plus sérieux en portant de deux à trois cents francs la promotion de classe et en leur permettant de cumuler avec leurs appointements l'indemnité qui leur est donnée? De cette façon, s'ils se retiraient commis d'économat de seconde classe, ils seraient tout au moins assurés d'avoir une retraite convenable. Sur ce point encore, le Ministre a promis pleine satisfaction.

Un débat qui a beaucoup surpris les féministes de la Chambre, c'est celui qu'a soulevé M. Cazals pour l'assimilation des traitements des instituteurs des lycées de garçons avec les institutrices. Jusqu'ici, les plus ardents apôtres des droits de la femme, sans en excepter les apôtres-femmes, n'avaient jamais osé réclamer que l'égalité. Ici, leurs désirs se trouvent singulièrement dépassés. C'est au profit du sexe faible que l'équilibre est rompu. Ce sont les hommes qui maintenant demandent à être traités comme des femmes!

M. Cazals a fait remarquer, en effet, que les institutrices des lycées de jeunes filles touchaient un traitement de trois à quatre cents francs plus élevé que leurs collègues des lycées de garçons. Et cette différence de traitement a, bien entendu, son retentissement sur la retraite. Supposons un ménage composé du mari, instituteur dans le lycée de garçons, et de la femme, institutrice dans le lycée de jeunes filles de la même ville. Non seulement la femme touchera pendant ses années d'exercice trois ou quatre cents francs de plus que le mari, mais alors que la retraite du mari

ne pourra pas dépasser 1333 francs, celle de la femme pourra s'élever jusqu'à 1800 francs. Dans ces conditions, c'est la femme qui est la clé de voûte de la famille et l'homme se trouve, par la force des choses, ravalé au rôle peu glorieux du « mari de la reine ».

A ce plaidoyer en faveur du sexe jadis fort le Ministre a répondu qu'il avait, comme fiches de consolation, accordé auxdits instituteurs la médaille d'argent qui entraîne une allocation viagère de 200 francs et aussi la possibilité d'arriver à la retraite après vingt-cinq ans de service au lieu de trente.

Mais sur le fonds même, c'est-à-dire sur l'égalité entre le traitement des hommes et des femmes, il y a un obstacle. En relevant le traitement des instituteurs détachés dans les lycées on leur donne un traitement supérieur à celui des répétiteurs de collège. Et la hiérarchie ne le peut souffrir. Les répétiteurs de collège sont bacheliers, les instituteurs ne le sont pas. Vous me direz que rien n'empêche de relever aussi le traitement des répétiteurs de collège, mais alors ils seront égaux aux licenciés. Rengrégement de mal! Il faudra hausser aussi les licenciés. La vérité, c'est qu'il est de plus en plus difficile de procéder par réformes fragmentaires. Mais comme justement une réforme d'ensemble est sur le chantier, le moment est favorable pour reprendre du même coup toute la gamme des traitements.

Ce serait peut-être le moyen de donner satisfaction à M. Lafferre qui est venu apporter des réclamations analogues en faveur des professeurs et des répétiteurs de collège.

On n'a peut-être pas oublié que l'an dernier M. Viviani avait obtenu un relèvement de 10 000 francs en vue de favoriser l'assimilation des professeurs de 1er ordre des collèges et des chargés de cours des lycées. M. Lafferre reprochait à l'administration d'avoir appliqué cette somme à contresens des intentions de la Chambre en ne tenant pas un compte suffisant de l'ancienneté des services ou de l'admissibilité aux diverses agrégations. Mais le Ministre a fait remarquer sur ce point que la motion Viviani avait été modifiée par le Sénat et cette modification acceptée par la Chambre en deuxième lecture. Le Sénat a voulu que ces 10 000 francs fussent employés, non à établir l'assimilation, mais à créer dans le premier ordre une section supérieure pour les professeurs les mieux notés et les plus méritants. Et c'est précisément ce qui a été fait.

La condition des répétiteurs de collège a aussi retenu l'attention de la Chambre. Vous avez, a dit M. Lafferre, 700 répétiteurs des collèges qui ne sont soumis à aucune règle d'avancement, qui n'ont droit à aucun classement, auxquels aucun externement n'est garanti même quand ils sont mariés. Le seul espoir qu'ils avaient, c'était de passer dans un lycée au bout d'un temps plus ou moins long. « Or, que venons-nous de faire ? Nous leur avons fermé pour longtemps l'entrée des lycées puisque, d'après le projet Ribot, on va supprimer 600 répétiteurs de lycées. »

Situation d'autant plus critique, en effet, qu'un répétiteur de collège touche 700 francs et seulement 600 francs de la municipalité,

ce qui le condamne, quelquefois chargé de famille, à vivre avec 1300 francs dans une petite ville où la vie est souvent plus chère que dans les grandes. C'est la misère noire. Tout ce qu'on pouvait répondre aux très justes observations de M. Lafferre — et ni le Ministre ni M. Ribot n'y ont manqué — c'est que les réformes en voie de s'accomplir ne pourraient avoir pour conséquence de favoriser une classe de fonctionnaires au détriment d'un autre. « Nous cherchons tous, a dit M. Leygues, à améliorer la situation des répétiteurs, mais ce n'est pas en une seule séance qu'on peut trouver la solution. Il y a chez eux beaucoup de savoir et de bonne volonté. Il faut leur donner une situation digne de leur titre et du dévouement qu'ils apportent à l'Université. »

Je reviens une dernière fois, dans l'intérêt de la vérité, sur la condamnation du domestique du lycée Janson-de-Sailly dont je vous entretenais dans ma dernière chronique. Je m'étonnais qu'on eût accepté ses services sans avoir, au préalable, exigé un extrait de son casier judiciaire. Des renseignements qui m'ont été fournis il résulte bien que l'administration n'a manqué ni de vigilance ni de précautions. Mais comment donc a-t-elle pu accepter les services d'un individu six ou sept fois condamné ?

Il paraît que le domestique en question était Alsacien d'origine, c'est-à-dire étranger. La Préfecture de police à qui l'on s'était adressé tout d'abord se déclara incompétente et renvoya la demande de renseignements au Ministre de la Justice. A la Justice, après enquête, on déclara que le dossier du postulant était vierge de toute condamnation. L'économe du lycée Janson n'avait dès lors aucun motif de se montrer plus difficile que M. Monis. Vous voyez, je suppose, ce qui s'était passé. Le domestique, étranger d'origine, avait cueilli toutes ses condamnations en France. La Préfecture de police n'en voulait rien savoir parce qu'il n'était pas Français. Le Ministère de la Justice déclarait, lui, que, comme étranger, ce serviteur était irréprochable. Et voilà à quoi aboutit le système des cloisons étanches qui séparent nos diverses administrations ! En ce cas, le plus prudent ne serait-il pas d'ouvrir moins complaisamment la porte aux étrangers et de ne choisir, en fait d'Alsaciens, que ceux qui auraient opté pour la France ?

André Balz.

Échos et Nouvelles

Une fête de langues vivantes dans un lycée de Jeunes Filles[1]. — I. « Pour l'allemand, le programme comprenait :

1° La *Lorelei* de Heine, chœur chanté par les élèves de 1re année au nombre de trente-quatre.

2° *Pour la Couronne* : Une saynète jouée par les élèves de 1re et de 2me année. Cette petite pièce met en scène les douze mois y compris le Roi Janvier que ses ennemis (Mars, Novembre et Décembre) voudraient détrôner.

3° *Mignon*, de Gœthe, poésie dite par une élève de seconde année, portant le costume de l'héroïne de *Wilhelm Meister*.

4° Une scène tirée du *Haustheater* de Benedix : la scène du café au lait dans la *Hochzeitsreise* (*le Voyage de noce*) : Un jeune professeur qui vient de se marier ne veut rien changer à ses habitudes de célibataire; mais gagné par la bonne grâce de sa jeune femme, il finit par lui abandonner la direction absolue de la maison.

Cette scène a été jouée par quatre élèves de troisième année.

5° *La grand'mère* (également tirée du *Haustheater*) : Une bonne vieille, dont la vie a été toute de travail et de dévouement, parle seule, tout en vaquant aux travaux du ménage : elle berce sa dernière petite-fille, s'interrompt pour gourmander ses deux autres petits-enfants, également confiés à sa garde; puis elle se met au rouet, reçoit, à la fenêtre, la visite du pasteur, et c'est une conversation pleine de charme et de bonhomie dans laquelle nous n'entendons pourtant qu'un des interlocuteurs. La bonne grand'mère, dans ses réponses naïves, nous donne une belle leçon de résignation. « Après la pluie, le beau temps; après le beau temps, la pluie; après les joies, les peines; après les peines, les joies, voilà la vie! ». Le pasteur s'en va, la petite s'éveille, mais cette fois, c'est la grand'-mère qui s'endort en la berçant, et peut-être du sommeil dont on ne s'éveille plus.

Ce monologue a été dit par une élève de cinquième année.

Le chœur de *Lorelei*, chanté par toutes nos fillettes de 1re année, avait été, au préalable, lu en classe, puis expliqué en allemand par

1. Extraits des rapports des professeurs d'allemand et d'anglais d'un lycée de jeunes filles. La fête dont il est parlé a eu lieu le 8 février sous la présidence du Recteur, assisté du Doyen et du professeur de littérature étrangère de la Faculté des lettres.

le professeur et les élèves, et enfin appris par cœur en décembre 1901, par des enfants ayant à peine deux mois d'allemand. Cette étude, comme d'ailleurs celle de toutes les poésies apprises en cours d'année, avait donné lieu à quantité de remarques intéressantes.

Le numéro 2 du programme « *Der Streit um die Krone* » avait été adapté par le professeur d'après un petit scénario français, trouvé dans un vieux journal d'éducation (*l'École et la Famille*). Il est à peine besoin d'insister sur la simplicité de style et d'expression apporté à la composition de la saynète. Le tout a été expliqué en classe, et en moins de trois semaines, aux répétitions d'ensemble faites après les cours, les enfants étaient en état de jouer leur rôle, et même — l'expérience a été faite — ceux de leurs compagnes.

Le numéro 3, *Mignon*, dit par une élève de seconde année — commençante de février 1901 — a été étudié en octobre dernier. C'est une des poésies les plus goûtées par des enfants : « Le pays, c'est l'Italie!... la maison, dont le toit repose sur des colonnes, c'est le « Palazzo » des parents de Mignon. — Toute maison italienne n'est-elle pas un palais ! — La montagne qu'il faut traverser, c'est le Gothard! Mignon, c'est tout cela; c'est aussi, elles le savent, le cri de la « Sehnsucht » du poète vers l'Italie; c'est la musique d'Ambroise Thomas, c'est la figure si pleine de charme de Chapu! Pour nos fillettes, c'est plus encore : Mignon, c'est l'héroïne de leur rêve, une enfant, comme elles!

Quant aux deux derniers numéros du programme, c'est à la *Providence* du « Théâtre à la maison » qu'ils ont été empruntés : Benedix fait partie du programme de seconde année; c'était donc une ancienne connaissance. Les deux scènes n'en ont pas moins été lues, expliquées et commentées dans les diverses classes d'allemand. Une élève de 4me année s'est même chargée de faire la traduction écrite du *Voyage de noce*, tandis que l'interprète de la *Grand'mère* traduisait elle-même sa scène; le tout en vue de former, avec les autres morceaux du programme, un cahier constituant en quelque sorte le procès-verbal de la fête.

Toutes les élèves des classes d'allemand, au nombre de 112, ont collaboré, d'une façon directe ou indirecte, à la représentation. Celle-ci, d'ailleurs, n'aura pas été seulement une occasion de plaisir et de divertissement, mais encore la source d'exercices multiples et variés, devant se continuer au cours de l'année scolaire. En effet, dans toutes les classes, dès le lendemain de la fête, les élèves ont enregistré, sous forme de dictée, sur un cahier *ad hoc*, le compte rendu complet de la représentation donnée par le professeur avec plus ou moins de détails selon la force des élèves. Ceci pour servir de texte à des conversations générales ou à des exposés oraux faits par des élèves désignées d'avance. C'est la *Sleeping Beauty* qu'on restituera à Perrault et aux frères Grimm; c'est *the song of the shirt* qu'on comparera à la *Vieille Lavandière* de Chamisso, ou même qu'on opposera à *la Grand'mère* de Benedix.

En somme, notre fête des langues vivantes aura fourni un heureux appoint au travail journalier, et fait germer une émulation de

bon aloi, dont le fruit, nous l'espérons, ne sera pas perdu pour nos enfants.

II. — Le Programme d'anglais, pour la fête du 8 février, comprenait :

1° *The sleeping Beauty* (*La Belle au Bois dormant*), — petite comédie écrite en un style à la fois familier et charmant, — très chère aux enfants anglais qui la représentent à Noël, aux fêtes de famille, etc.

Jouée par des élèves de 1re et de 2e année.

Comme chants, on a « incorporé » à cette féerie trois berceuses également populaires en Angleterre, — et le *chœur de la Belle au Bois dormant* (voir recueil de M. Bouchor), — traduit en anglais pour la circonstance.

2° *Les quatre Saisons*, — d'après le peintre Burne-Jones, — représentées par une élève de 5e année et trois de 3e année.

Trois des « *Saisons* », après s'être décrites, ont récité quelques poèmes appropriés :

Le Printemps.	court éloge de la violette ; et poème de Wordsworth commençant par ces mots : It is the first mild day of spring... « Voici la 1re douce journée du Printemps... »
L'Été	?
L'Automne...	*To autumn*, W. Blake ; « O autumn laden with fruit, and stained with the blood of the grape... O automne chargée de fruits et tachée du sang de la grappe... »
L'Hiver......	*Winter*, — de Tennyson. « The frost is here... » « Voici le givre... » et Winter Song, — Chant d'Hiver, de Shakspeare : « Quand les glaçons pendent au mur... »

3° Quelques autres morceaux dits par des élèves de 4e et de 5e année.

a. — *Portrait d'Évangeline*, Longfellow.
« Elle était belle... cette jeune fille de dix-sept étés... »

b. — *La Chanson de la chemise*, Th. Hood.
«... Les doigts las et usés,... Une femme, assise, poussait son aiguille et son fil : stich ! stich ! stich !

c. — *The Legend Beautiful*, Longfellow.
« Si tu étais resté il m'aurait fallu fuir,
C'est ce que dit la vision... »

d. — *Three yeart she grew*, Wordsworth.
Trois ans elle grandit au soleil, à l'ondée,
La Nature alors dit : ....

....

La petite comédie de la *Belle au Bois dormant*, apprise spécialement pour la fête, a préalablement servi dans toutes les classes à

des exercices de traduction et de *prononciation* afin que nos 92 élèves d'anglais puissent bien jouir de la représentation et en tirer tout le profit désirable.

Quant aux divers poèmes, ils ont été, presque tous, choisis librement par les élèves qui les devaient réciter ; — et choisis parmi les morceaux appris depuis la rentrée d'octobre, — ou même au cours des années précédentes.

Ex : *To Autumn*, de Blake, — apppris en octobre 1900.
Chanson d'hiver, Shakespeare, — apprise en décembre 1900.
Trois ans elle grandit,.. — Wordsworth, — appris en 1899 et repris en 1900 et 1901, — parce que ce poème est très beau, riche d'idées, simple de forme. Il ferait un magnifique pendant au poème fameux d'Hugo décrivant sa mère inquiète et consultant la Nature « éducatrice » au sujet de l'enfant qui grandit sous les ramées des « Feuillantines ».

La préparation de notre *matinée* n'a donc point troublé la tâche quotidienne, mais a été, au contraire, une excellente occasion de travail supplémentaire, d'autant plus profitable qu'il était plus séduisant. Assister, après les heures de classe, aux dernières répétitions de la « Belle » était considéré comme une grande faveur. Et quelle bonne chose pour habituer les oreilles aux sons d'une langue dont la prononciation est si fuyante et capricieuse ! On serait peut-être étonné du nombre de mots *familiers*, de locutions *usuelles*, de phrases entières que nos élèves ont appris en se jouant, — tantôt récitant leurs rollets, tantôt écoutant ceux de leurs compagnes de tout âge. Voici, par exemple, « l'aiguille, le dé, le fil » de la pauvre ouvrière cousant, sans trêve, dans sa « mansarde aux murs si nus », « devant, poignet et col » de la célèbre « chemise ». — Voici l'Hiver : les glaçons pendent au mur ; le berger souffle sur ses doigts ; Thomas porte de grosses bûches dans la cuisine de la ferme ; le lait gèle dans les seaux ; le nez de Marianne est rouge ; le hibou hulule et la grosse Jeanne écume le pot-au-feu. Quoi de plus *familier*, de plus sainement réaliste ? Cependant c'est le grand Shakespeare qui l'a chanté en une ode joyeuse.

Ainsi une fête de Langues vivantes complète les exercices de chaque jour ; elle les idéalise pour quelques heures ; elle est une occasion sûre d'assouplir, d'affiner corps et esprits ; enfin elle affirme la valeur éducative des langues étrangères quand on les étudie en même temps au point de vue pratique et au point de vue littéraire ».

Cinquième Congrès des Professeurs des lycées et collèges. — Le cinquième Congrès des Professeurs des lycées et collèges, autorisé par décision ministérielle, se réunira à Paris, à la Faculté de droit, le jeudi 3, vendredi 4 et samedi 6 avril 1902. La séance d'ouverture aura lieu le 3 avril à 9 heures et demie du matin.

La remise des cartes sera faite dès l'après-midi du mercredi 2.

L'ordre du jour a été établi comme suit :

I. *La réforme de l'enseignement moderne.*

1° Organisation du premier cycle ; sa durée ; les enseignements fondamentaux communs ; les enseignements particuliers ;

2° Adaptation aux besoins régionaux ; qu'a-t-il été fait dans ce sens jusqu'ici ? Que convient-il de faire dans chaque région ?

3° Examen final : doit-il y avoir un examen final ? Le jury ; les sanctions.

II. *De la méthode dans l'enseignement des langues vivantes* (garçons et jeunes filles).

Les différentes méthodes ; leur efficacité suivant le but à atteindre ; conditions d'application. — Adaptation des méthodes aux différents enseignements et aux différents âges. — Part à faire aux règlements et à la liberté du professeur.

III. *L'éducation scientifique dans la nouvelle organisation de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne.*

1° Enseignement classique : modifications à apporter aux programmes actuels de sciences dans les sections littéraires des classes supérieures. — Part à faire aux sciences dans les diverses années de la section scientifique. — L'enseignement scientifique en philosophie. — Moyen de ménager l'accès des classes spéciales de sciences aux élèves des sections littéraires ;

2° Enseignement moderne : place des études scientifiques dans le cycle supérieur. Doivent-elles différer comme but, programmes et méthodes de celles de la section scientifique de l'enseignement classique ?

IV. *Éducation et enseignement civique.*

Définition. — L'éducation qui résulte de l'enseignement secondaire a-t-elle besoin d'être complétée au double point de vue :

1° Des notions pratiques sur les institutions de la France actuellement rattachées à l'enseignement de l'histoire et de la géographie ;

2° De l'enseignement de la morale sociale actuellement dans les classes supérieures ?

Dans quelles classes, de quelle manière, par qui ?

V. *Cours et Classes.*

Valeur des classes ou des cours : 1° pour la discipline ; 2° pour l'enseignement (enseignements principaux ; langues vivantes, sciences ; histoire et géographie).

Au moment où il va être procédé à une transformation de l'enseignement secondaire, l'importance de ces diverses questions n'a pas besoin d'être soulignée. Il est du plus haut intérêt que l'étude en soit faite avec soin dans chacune des associations ou dans les réunions de professeurs, et que des rapports résumant leurs avis et leurs propositions soient apportés en aussi grand nombre que possible au Congrès. Les discussions seront ainsi rendues plus rapides et plus claires et les décisions finales gagneront beaucoup en autorité.

A propos du Centenaire de Victor Hugo. — Nous ne songeons pas à revenir sur les imposantes cérémonies qui n'ont pas seulement honoré Victor Hugo, mais qui ont aussi honoré les lettres et montré quel prestige elles ont encore dans notre pays. Les journaux ont abondamment rendu compte de ces solennités et reproduit la plupart des beaux discours qui ont été alors prononcés.

Un hommage plus discret a été rendu au grand génie que l'on fêtait par une charmante petite Revue qui s'appelle la *Revue des Poètes*. Dans le numéro qu'elle a consacré à Victor Hugo nous trouvons un bien joli sonnet d'un des plus délicats et des plus aimés de nos poètes universitaires, M. Henri Chantavoine. On nous saura gré de le reproduire :

Violettes.

Puisque l'œil le plus simple et la plus humble toile
Peuvent apercevoir et refléter le Beau,
Que Dieu commande au chêne et permet au roseau
De répéter son nom que l'Univers dévoile;

Puisque le ver de terre ose aimer une étoile,
Qu'on retrouve le ciel dans une goutte d'eau,
Que l'âme des forêts tient dans un chant d'oiseau
Et le rythme des mers dans le pli d'une voile;

Le plus chétif de nous, et le plus inconnu,
O Maître, peut venir devant toi, le front nu,
T'apporter son brin d'herbe et dire ton génie :

Ton génie est bien haut pour nous; mais le grillon,
Qui, le soleil couché, chante au creux du sillon,
Mêle sa voix perdue à l'immense harmonie.

A l'occasion du centenaire, on a aussi cité un peu partout des extraits du dernier recueil de vers de Victor Hugo, *La Dernière Gerbe*. On a moins parlé de son dernier volume de prose, le *Post-scriptum de ma vie*, qui a été écrit pendant les années d'exil.

Il y a deux parts dans ce volume. L'une, philosophique, comprend d'assez longues méditations sur l'âme, la destinée, la création et Dieu ; elle ne nous apporte rien de très neuf. L'autre, littéraire, se compose de brèves maximes sur l'art, la morale, l'histoire, la politique, réunies sous ce vocable modeste : *Tas de pierres*. « On n'est jamais trop concis, a dit Victor Hugo. La concision est de la moelle. Il y a dans Tacite de l'obscurité sacrée. » Ne soyons donc pas surpris de trouver dans ce volume un très grand nombre de ces brèves formules dont le grand poète a eu toute sa vie le goût. Quelques-unes servent admirablement à le définir lui-même : « Ronces, épines, pierres, cailloux, escarpements, fondrières, inconvénients et conditions des grandes renommées. Ce qui ferait la laideur d'un jardin fait la beauté d'une montagne. — Donner de l'ombrage. Mot qui s'applique également aux grands arbres et aux grands hommes. — Dans ce temps où l'on ne fait que changer d'abime, voici toute

ma politique : je m'attelle en avant aux montées et en arrière dans les descentes. Cela fait dire aux esprits superficiels que je varie. » Un joli mot, à propos de la critique d'un rival : « Je n'ai lu qu'aujourd'hui le travail de Lamartine sur *les Misérables*. Cela pourrait s'appeler *Essai de morsure par un cygne.* » Un chapitre, intitulé *le Goût*, est surtout le commentaire du *Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.* Pour excuser les licences de Shakespeare : « De certaines familiarités, écrit Hugo, des tutoiements altiers, des insolences, si vous voulez, qui ne peuvent venir que de la grandeur, ne se rencontrent que dans les œuvres souveraines et en sont le signe. Une fiente d'aigle révèle un sommet. » Un autre chapitre, consacré aux *grands hommes*, débute par cette épigramme contre les classiques de l'Empire : « Vers 1804, la poésie toussait. » La Suzanne de Beaumarchais a inspiré à Victor Hugo un joli couplet. « Ce nom a trois aspects : Suzanne, Suzette, Suzon... Suzette est tout près de l'ange, Suzon est tout près du diable ; Suzanne est entre les deux. » Le portrait de La Fontaine n'est pas moins charmant : « On peut presque dire qu'il végète plutôt qu'il ne vit... Ses pieds ont pris racine parmi les racines de la forêt ; la grande sève universelle les traverse et lui monte au cerveau... Il fait sa fleur et son fruit, fable et moralité... La Fontaine, c'est un arbre de plus dans le bois, le *fablier.* » Et voici, pour finir, le plus spirituel résumé d'un des chefs-d'œuvre de Racine : « Scénario de *Bérénice.* — Acte I : *Titus.* — Acte II : *Reginam Berenicem.* — Acte III : *Invitus.* — Acte IV : *Invitam.* — Acte V : *Dimisit.* »

Soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres. — M. Delfour, censeur des études au lycée d'Amiens, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De Nicolaï Josephi Selisii vita et scriptis (*1737-1802*)
Les Jésuites à Poitiers (*1604-1762*)

M. Delfour a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

M. Joubin, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De sarcophagis clazomeniis.

La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès.

M. Joubin a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *honorable.*

M. Léon Pineau, professeur au lycée de Tours, lauréat de l'Aca-

démie française, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Saxo grammaticus quid et quo modo ad gesta Danorum conficienda ex carminibus patrio sermone traditis hauserit.

Les vieux chants populaires scandinaves.

M. Pineau a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

M. Bruhat, professeur au lycée de la Rochelle, a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De administratione terrarum sanctionensis abbatiæ (1047-1220).

La Seigneurie de Châtelaillon (969-1427).

M. Bruhat a été jugé digne du grade de docteur ès lettres.

M. Vial (Francisque), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de rhétorique au lycée Lakanal, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De Condorceto institutionis liberalis ad popularis civitatis formam accommodatæ conditore.

Les principes de l'enseignement libéral dans leur application à la question de l'enseignement secondaire.

M. Vial a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

M. Toutey (Émile-Paul), inspecteur primaire à Marseille, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Besançon, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De ludi magistro rerum publicarum novis temporibus (1789-1800).

Charles le Téméraire et la ligue de Constance.

M. Toutey a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *honorable.*

M. W. Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De epico apud Joannem Miltonium versu.

Le poète Edward Ioung (1683-1765), étude sur sa vie et ses œuvres.

M. Thomas a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

Mission laïque française. — Un groupe d'universitaires appartenant pour la plupart à l'Enseignement primaire s'est formé à Paris pour créer une *Mission laïque française.*

Les missions religieuses de tout culte font des progrès constants aux colonies et à l'étranger: les fondateurs du nouveau groupe ont été frappés par le petit nombre des institutions laïques. Persuadés cependant que les instituteurs et les institutrices laïques rencontreraient un accueil favorable auprès des indigènes dont ils respecteraient les idées et les traditions; désireux aussi de revendiquer pour l'esprit et les maîtres laïques le rôle qu'ils doivent avoir dans la propagation de l'influence française, ils se proposent, dans la mesure de leurs moyens, de donner à l'enseignement laïque français ses instituteurs coloniaux et ses missionnaires.

Pour viser au plus urgent et au plus pratique, la Mission laïque française se préoccupera avant tout d'assurer le meilleur recrutement possible des instituteurs officiels des colonies et de les préparer à leur tâche. A cet effet, une école normale d'enseignement colonial — l'École Jules-Ferry — sera créée à Paris. Dans cette école, les instituteurs et les institutrices désireux d'enseigner aux colonies pourront terminer leur éducation pédagogique et étudier la langue, les institutions et la situation économique des pays auxquels ils désireront être affectés.

Dès que ses ressources le lui permettront, la Société fondera dans les colonies françaises où l'enseignement laïque est insuffisamment représenté des écoles relevant d'elle. Elle s'efforcera de créer à l'étranger des institutions du même genre.

Dans ces écoles, dans toutes celles où exerceront les maîtres formés par elle, la Mission laïque française s'interdira tout prosélytisme religieux. Elle s'efforcera d'améliorer la condition sociale et d'élever l'état moral et intellectuel des indigènes. Loin de poursuivre la transformation immédiate des indigènes et de les « déraciner » en quelque sorte de leur milieu, elle respectera leurs institutions, leur religion et leurs mœurs, dans ce qui ne heurte pas les principes de la morale naturelle.

On a pensé que dans cette œuvre d'éducation des races indigènes, l'enseignement laïque a une place à prendre et une tâche à remplir. C'est aux membres de l'Université à se faire les premiers propagateurs de cette œuvre.

M. le Directeur de l'Enseignement primaire a bien voulu accepter la présidence d'honneur de l'Association. La liste des membres du Comité de patronage sera arrêtée en assemblée générale.

L'Association se compose de membres titulaires, de membres bienfaiteurs et de membres fondateurs.

Pour être membre de l'Association, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Comité central.

Les membres titulaires payent une cotisation annuelle minimum de 1 franc. La cotisation peut être rachetée en versant une somme minimum de 30 francs.

Les membres bienfaiteurs versent dans un délai maximum de deux ans, à partir de leur inscription, une somme minimum de 100 francs.

Les membres fondateurs versent, dans un délai maximum de deux ans à partir de leur inscription, une somme minimum de 500 francs.

Les collectivités peuvent être membres de l'Association.

Les adhésions peuvent être envoyées dès aujourd'hui à M. Foncin, inspecteur général de l'Instruction publique, 1, rue Michelet.

Nouvelles diverses. — L'ouverture du concours pour les bourses de licence aura lieu au siège des Facultés des sciences et des lettres, le mardi 24 juin 1902.

Dans les Facultés des lettres, la composition latine aura lieu le mardi 24 juin et la composition française le mercredi 25 juin.

Il est accordé six heures pour la composition latine et quatre heures pour la composition française.

Les épreuves commenceront à huit heures du matin.

Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'académie dans laquelle ils résident.

Les registres d'inscription seront clos le mardi 17 juin à quatre heures.

Le Conseil de l'Université de Besançon vient d'instituer pour les étudiants de nationalité étrangère un certificat d'études françaises.

Un décret a créé une section supérieure des professeurs du 1er ordre des collèges.

Le nombre des professeurs qui constitueront cette section n'excédera pas le dixième du nombre total des professeurs du 1er ordre.

Les traitements attribués aux professeurs de la section supérieure sont égaux à ceux qui ont été fixés par le décret du 16 juillet 1887, pour chacune des six classes des chargés de cours de lycée, pourvus des mêmes grades.

Un autre décret a fixé ainsi qu'il suit les traitements des chargés de cours en fonctions dans les lycées de la Seine et de Seine-et-Oise :

1re classe	6000 francs.
2e classe	5500 —
3e classe	5000 —
4e classe	4500 —

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, en 1903, un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant: *La Fronde en Normandie.*

L'Université de Marbourg continuera, en juillet et août 1902, ses cours de vacances. On peut s'adresser, pour tous renseignements, au Sekretariat der Marburger Ferienkurse (A. C. Cocker, villa Cranston, Marburg a. d. Lahn.)

Un décret vient d'attribuer au lycée de Saint-Pierre (Martinique) la dénomination de *Lycée Schœlcher.*

EXAMENS ET CONCOURS

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Ordre des lettres. — Section historique.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (*suite*).

Géographie.

1° La Flandre française, l'Artois, la Picardie et l'Ile-de-France : géographie physique et économique.

Voir surtout A. DE LAPPARENT, *Leçons de géographie physique ;* ID., *Traité de géologie ;* — ÉLISÉE RECLUS, *Géographie universelle, la France ;* VIDAL DE LA BLACHE et CAMENA D'ALMEIDA, *La France.*

Consulter en outre : DUFRÉNOY et ÉLIE DE BEAUMONT, *Explication de la carte géologique de France*, 2 vol. ; DE LAPPARENT, *Description géologique du bassin de Paris ;* MEUGY. *Essai de géologie pratique de la Flandre française ;* GOSSELET, *Esquisse géologique du nord de la France et des contrées voisines* (Bullet. Soc. Géolog. Nord. 1880-83) ; J. GIRARD, *Les rivages de France autrefois et aujourd'hui* ; BELGRAND, *La Seine, études hydrologiques, régime de la pluie, des sources, des eaux courantes ;* BONNIER et DE LAYENS, *Nouvelle flore du nord de la France ;* RISLER, *Géographie agricole de la France ;* LABOURT, *Essai sur l'origine des villes de Picardie ;* JANVIER, *Dictionnaire historique et archéologique de Picardie ;* H. BAUDRILLART, *Les populations agricoles de la France ;* POIRÉ, *A travers l'industrie française.*

2° La Belgique : géographie physique et économique.

ÉLISÉE RECLUS, *L'Europe du nord-ouest ;* — VIDAL DE LA BLACHE, *États et nations de l'Europe : autour de la France ;* — TARLIER, *Description géographique de la Belgique ;* — HOUZEAU, *Essai d'une géographie physique de la Belgique ;* — VAN BEMMEL, *La Belgique illustrée ;* — LEMONNIER, *La Belgique ;* — DE LAVELEYE, *Essai sur l'économie rurale de la Belgique.*

3° L'Empire chinois, le Japon et l'Indo-Chine.

Pour la Chine, une bibliographie très complète est donnée par le livre de H. CORDIER, *Bibliotheca Sinica, Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'Empire chinois*, 2 vol. — Voir surtout : WEULERSSE, *Chine ancienne et nouvelle ;* — E. BARD, *Les Chinois chez eux ;* — Pierre LEROY-BEAULIEU, *La Rénovation de l'Asie (Sibérie, Chine, Japon)* ; — BONVALOT, *De Paris au Tonkin à travers le Thibet inconnu ;* — BRANDT, *Ostasiatische Fragen, China, Japan, Korla ;* — DE COURCY, *L'empire du Milieu ;* — DAVID, *Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'Empire chinois ;* — DE HUBNER, *Promenade autour du monde ;* — J. F. DAVIS, *The Chinese*, 2 vol. ; — HUC, *L'empire chinois ;* — MAYERS, *The Chinese government ;* — VON RICHTHOFEN, *China ;* — PRJÉVALSKY, *Mongolie et pays des Tangoutes ;* — ROBIN, *Les institutions de la Chine ;* — DE ROCHECHOUART, *Pékin et l'intérieur de la Chine ;* — ROUSSET, *A travers la Chine ;* — SIMON, *Récit d'un voyage en Chine ;* —

ID., *La côte chinoise;* — ÉLISÉE RECLUS, *Géographie universelle*, t. VIII; — S. W. WILLIAMS, *The Middle* KINGDOM (capital).

Pour le Japon : BOUSQUET, *Le Japon de nos jours*, 2 vol.; — B. H. CHAMBERLAIN, *Things japanese;* — CLAPARÈDE, *Au Japon;* — A. HUMBERT, *Le Japon pittoresque;* — L. METCHNIKOFF, *L'Empire japonais;* — R. HILDRECHT, *Japan as it was and is;* — MURRAY, *Japan;* — NORMAN, *The Real Japan;* — É. RECLUS, *Géographie universelle*, t. VII; — REIN, *Japan* (important); — DE VILLARET, *Dai Nippon;* — HESSE-WARTEGG, *China und Japan.*

Pour l'Indo-Chine : AYMONNIER, *Géographie du Cambodge;* — BOUINAIS et PAULUS, *L'Indo-Chine française contemporaine;* — P. DESCHANEL, *La question du Tonkin;* — EHLERS, *Im Sattel durch Indo-China;* — F. GARNIER, *Voyage d'exploration en Indo-Chine;* — DOUDART DE LAGRÉE, *Explorations et missions;* — H. GAUTIER, *Les Français au Tonkin;* — J. FERRY, *Le Tonkin et la mère-patrie;* — D[r] HARMAND, *Le Laos et la population sauvage de l'Indo-Chine* (Tour du monde, 1880); — LA LOUBÈRE, *Description du royaume de Siam;* — DE LANESSAN, *L'Indo-Chine française;* — CH. LEMIRE, *La Cochinchine et le royaume du Cambodge; Affaires franco-siamoises; le Laos annamite*, etc.; — LURO, *Le pays d'Annam;* — MOURA, *Le royaume de Cambodge;* — PALLEGOIX, *Description du royaume de Siam;* — RECLUS, *Géographie universelle*, t. VIII; — RAMBAUD, *La France coloniale;* — WAHL, *La France aux colonies;* — HESSE-WARTEGG, *Siam.*

4° Géographie physique de l'Amérique du Sud.

Pour la Colombie, le Vénézuela et l'Équateur, outre l'ouvrage général d'ÉLISÉE RECLUS, *Géographie universelle*, t. XVIII et XIX, voir F. BOUYER, *La Guyane française;* — DE CAZENEUVE et HARAINE, *Les États-Unis de Vénézuela;* — H. COUDREAU, *La France équinoxiale*, 2 vol.; — ID., *Les Français en Amazonie;* — ID., *Chez les Indiens; Quatre années dans la Guyane française;* — CHAFFANJON, *Orénoque et Caura;* — GERSTÄCKER, *Achtzehn Monate in Süd-Amerika;* — J. GROS, *Les Français en Guyane;* — F. HUE, *La Guyane française; La Guyane néerlandaise* (Bullet. Soc. Belge de géogr., 1885); — RICARDO S. PEREIRA, *Les États-Unis de Colombie;* — ÉL. RECLUS, *Nouvelle-Grenade;* — M[me] RONCAYOLO, *Au Vénézuéla*, 1876-1892; — J. DE TALLENAY, *Souvenirs du Vénézuela;* — WOLF, *Geografia y geologia del Ecuador.*

Pour le Pérou, la Bolivie et le Chili : DE BASTEROT, *De Québec à Lima:* — A. BELLESSORT, *La Jeune Amérique, Chili et Bolivie;* — A. BRESSON, *Bolivia;* — JOHN BALL, *Notes of a naturalist in South America:* — MANUEL FUENTES, *Lima;* — GRANDIDIER, *Voyage dans l'Amérique du Sud;* — DE GABRIAC, *Promenade à travers l'Amérique du Sud;* — E. CARREY, *Le Pérou;* — MARKHAM, *A history of Peru;* — MARCEL MONNIER, *Des Andes au Para;* — O. ORDINAIRE, *Du Pacifique à l'Atlantique;* — ORTON, *The Andes and the Amazon;* — WIENER, *Pérou et Bolivie;* — ID., *Chili et Chiliens.* — L. GALLOIS, *Les Andes de Patagonie* (*Annales de Géographie*, n° du 15 mai 1901.).

Pour les républiques de La Plata :

D[r] ARMAIGNAC, *Voyages dans les pampas;* — BARRION, *Le développement de l'élevage du bétail dans la République Argentine;* — BRUYSSEL, *La République orientale de l'Uruguay;* — ID., *Le Paraguay;* — EBELOT, *La pampa;* — DE BASSILAN, *L'Amérique inconnue;* — J. CREVAUX, *Voyages dans l'Amérique du Sud;* — H. COPPIN, *Quatre républiques de l'Amérique du Sud;* — E. DAIREAUX, *La vie et les mœurs à La Plata;* — DU GRATY, *La République du Paraguay;* — MARTIN DE MOUSSY, *Description géographique*

et statistique de la République Argentine, 3 vol.; — LATZINA, *L'agriculture et l'élevage dans la République Argentine;* — PONCEL, *Le Paraguay moderne;* — COMTE DE SAINTE-FOY, *La république orientale de l'Uruguay:* — F. LOPEZ, *Historia de la Republica Argentina* (en cours de publication); — J. LE LONG, *Les progrès de la République argentine, émigration et colonisation;* — ZEBALLOS, *Description de la République Argentine.*

Pour le Brésil, consulter quelques relations de voyages (AUG. DE SAINT-HILAIRE, CASTELNAU, Abbé DURAND); ALLAIN, *Rio de Janeiro;* — COUDREAU, *Les Français en Amazonie;* — F. HOUSSAY, *De Rio-Janeiro à São-Paulo;* — LAMBERG, *Brasilien, Land u. Leute.* — A. MARC, *Le Brésil*, 2 vol.; — PRADEZ, *Nouvelles études sur le Brésil;* — RIBEYROLLES, *Le Brésil pittoresque;* — CAETANO DA SILVA, *L'Oyapok et l'Amazone*, 2 vol.; — SANTA-ANNA-NÉRY, *Le pays des Amazones, l'Eldorado, les terres à caoutchouc;* — ID., *Le Brésil en 1889;* — ID., *L'émigration et l'immigration au Brésil pendant les dernières années.* — VON DER STEINEN, *Durch Centralbrasilien.*

(*Fin*). CH. DUFAYARD.

Sujets proposés

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation française. — Le Temps et l'Espace d'après Leibnitz et d'après Kant.

Sorbonne.

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française. — Des « cas de conscience » dans la tragédie de Corneille : Montrer comment ils en font la grandeur, mais aussi la subtilité (Cf. Brunetière, *Manuel*, p. 132).

Composition latine. — Indagabis utrum Plauti stylus, *Captivos* conscribentis, cum ipsa fabulæ materia aptissime congruat, necne.

Version latine [1]. — CICÉRON : *De finibus bonorum et malorum*, livre V, chapitre XXI, depuis : « *Ergo hoc quidem apparet, nos ad agendum esse natos...* » jusqu'à : « *...quibus tantum præstat mentis excellens perfectio, ut vix cogitari possit, quid intersit.* »

Thème grec. — Théognis est recherché dans son ajustement, et il sort paré comme une femme ; il n'est pas hors de sa maison qu'il a déjà ajusté ses yeux et son visage, afin que ce soit une chose faite quand il sera dans le public, qu'il y paraisse tout concerté, que ceux qui passent le trouvent déjà gracieux et souriant, et que

1. Ce texte convient également aux candidats à l'Agrégation de Grammaire.

nul ne lui échappe. Marche-t-il dans les salles, il se tourne à droite, où il y a un grand monde, et à gauche, où il n'y a personne; il salue ceux qui y sont et ceux qui n'y sont pas. Il embrasse un homme qu'il trouve sous sa main, il lui presse la tête contre sa poitrine; il demande ensuite qui est celui qu'il a embrassé. Quelqu'un a besoin de lui dans une affaire qui est facile; il va le trouver, lui fait sa prière : Théognis l'écoute favorablement; il est ravi de lui être bon à quelque chose, il le conjure de faire naître des occasions de lui rendre service; et comme celui-ci insiste sur son affaire, il lui dit qu'il ne la fera point; il le prie de se mettre en sa place, il l'en fait juge. Le client sort, reconduit, caressé, confus, presque content d'être refusé...

Si les grands ont des occasions de nous faire du bien, ils en ont rarement la volonté; et s'ils désirent de nous faire du mal, ils n'en trouvent pas toujours les occasions. Ainsi l'on peut être trompé dans l'espèce de culte qu'on leur rend, s'il n'est fondé que sur l'espérance ou la crainte, et une longue vie se termine quelquefois sans qu'il arrive de dépendre d'eux pour le moindre intérêt, ou qu'on leur doive sa bonne ou sa mauvaise fortune. Nous devons les honorer parce qu'ils sont grands et que nous sommes petits, et qu'il y en a d'autres, plus petits que nous, qui nous honorent.

LA BRUYÈRE, *Caractères*, chap. IX, *Des grands*.

Grammaire. — 1° Étudier sous le rapport de la syntaxe et du style ce passage de Démosthène (*sur l'Ambassade*, § 41) :

Οὐκοῦν πρὶν μὲν εἰρήνης τυχεῖν, εἰ καὶ συμμαχία προσγένοιτ' αὐτῷ, γράψειν ὡμολόγει, ἡλίκα τὴν πόλιν εὖ ποιήσει· ἐπειδὴ δ' ἀμφότερ' αὐτῷ γέγονεν, οὐκ εἰδέναι φησὶ τί ἂν ποιῶν χαρίσαιτο, ἂν δ' ὑμεῖς λέγητε, ποιήσειν ὃ μήτ' αἰσχύνην, μήτ' ἀδοξίαν αὐτῷ φέροι, εἰς ταύτας τὰς προφάσεις καταφεύγων, κἂν ἄμ' εἴπητέ τι καὶ προαχθῆθ' ὑμεῖς ἐπαγγεῖλασθαι, ἀναχώρησιν ἑαυτῷ καταλείπων.

2° Dans le paragraphe 4 de la harangue de Démosthène *sur l'Ambassade*, les manuscrits donnent les deux leçons suivantes :

a) Εἰ σκέψασθε παρ' ὑμῖν αὐτοῖς, ὦ ἄνδρες δικασταί, καὶ λογίσασθε, τίνων προσήκει λόγον παρὰ πρεσβευτοῦ λαβεῖν.

b) εἰ σκέψαισθε..... λογίσαισθε.....

Commenter ces deux leçons au point de vue grammatical.

3° Étudier au point de vue grammatical ce passage de Cicéron (*Philippiques*, I, chap. VI, § 13) :

An me censetis, quod vos inviti secuti estis, decreturum fuisse, ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in rem publicam inducerentur? ut decernerentur supplicationes mortuo ? Nihil dico cui. Fuerit ille Brutus, qui et ipse dominatu regio rem publicam liberavit, et ad similem virtutem et simile factum stirpem jam prope in quingentesimum annum propagavit, adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum immortalium religione, ut, cujus sepulchrum usquam exstet ubi parentetur, ei publice supplicetur. Ego vero eam sententiam dixissem ut me adversus populum Romanum, si qui accidisset gravior rei publicæ casus, si bellum, si morbus, si fames, facile possem defendere : quæ partim jam sunt, partim timeo ne impendeant. Sed hoc ignoscant di immortales velim et populo Romano, qui id non probat, et huic ordini, qui decrevit invitus.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Composition française. — Les *Épîtres* de La Fontaine et celles de Voltaire.

Thème latin. — Rabelais. *Pantagruel*, livre II, chap. viii, *Lettre de Gargantua à son fils*, depuis : « *Mais encores que mon feu père de bonne mémoire...* » jusqu'à : « *...et ne se fauldra plus doresnavant trouver en place ny en compaignie, qui ne sera expoli en l'officine de Minerve.* »

Grammaire. — 1° Étudier, au point de vue syntaxique, ce passage des *Helléniques* de Xénophon (I, 7, 9-10) :

Ἐντεῦθεν ἐκκλησίαν ἐποίουν, εἰς ἣν ἡ βουλὴ εἰσήνεγκε τὴν ἑαυτῆς γνώμην Καλλιξένου εἰπόντος τήνδε· Ἐπειδὴ τῶν τε κατηγορούντων κατὰ τῶν στρατηγῶν καὶ ἐκείνων ἀπολογουμένων ἐν τῇ προτέρᾳ ἐκκλησίᾳ ἀκηκόασι, διαψηφίσασθαι Ἀθηναίους πάντας κατὰ φυλάς· θεῖναι δὲ εἰς τὴν φυλὴν ἑκάστην δύο ὑδρίας· ἐφ' ἑκάστῃ δὲ τῇ φυλῇ κήρυκα κηρύττειν, ὅτῳ δοκοῦσιν ἀδικεῖν οἱ στρατηγοὶ οὐκ ἀνελόμενοι τοὺς νικήσαντας ἐν τῇ ναυμαχίᾳ, εἰς τὴν προτέραν ψηφίσασθαι, ὅτῳ δὲ μή, εἰς τὴν ὑστέραν· ἂν δὲ δόξωσιν ἀδικεῖν, θανάτῳ ζημιῶσαι καὶ τοῖς ἕνδεκα παραδοῦναι καὶ τὰ χρήματα δημοσιεῦσαι, τὸ δ' ἐπιδέκατον τῆς θεοῦ εἶναι.

2° Analyser et conjuguer à tous leurs modes les formes soulignées dans le passage précédent.

3° Étudier, au point de vue grammatical, ce passage des *Philippiques* de Cicéron (*Phil.* II, 10, 5) :

Sed cum mihi et pro me aliquid et in M. Antonium multa dicenda sint, alterum peto a vobis ut me pro me dicentem benigne, alterum ipse efficiam ut, contra illum cum dicam, attente audiatis. Simul illud oro, si meam cum in omni vita, tum in dicendo moderationem modestiamque cognostis, ne me hodie, cum isti, ut provocarit, respondero, oblitum esse putetis mei. Non tractabo ut consulem : ne ille quidem me ut consularem. Etsi ille nullo modo consul, vel quod ita vivit vel quod ita rem publicam gerit vel quod ita factus est : ego sine ulla controversia consularis.

4° Du locatif et de l'instrumental, en grec et en latin.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

I. — Le concile de Trente.
II. — La révolution de 1648 en Angleterre.
III. — Principaux types de régime des pluies en Afrique.

AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Thème. — Mérimée. *Lettres à une inconnue : Lettre* 83me jusqu'à « *Je suppose que...* »

Version. — Wilhelm Müller : *Lied vor der Schlacht* (*Griechenlieder.*)

Dissertation française. — Guillaume II et l'école romantique.

Dissertation allemande. — In velchem Gegensatz stehen Novalis' und Gœthe's Ansichten über Leben und Kunst ?

ANGLAIS

Version. — Keats, *Endymion*, I, depuis « *Thus ending, on the shrine he heaped a spire* » jusqu'à « *O forester divine.* »

Thème. — Leconte de Lisle, *Poèmes barbares* : *Le Nazaréen*, jusqu'à « *O fils du charpentier, tu n'avais pas menti !* »

Dissertation anglaise. — Webster and the *Tragedy of Blood.*

A consulter : J.-A. Symonds, *Shakespeare's Predecessors*, ch. xii (Bibl. de l'Univ., L E a 1 56).

Dissertation française. — Quelle a pu être, dans la littérature anglaise, l'influence de la version autorisée de la Bible (1611) ?

A consulter : Saintsbury, *Elizabethan Literature.*

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Mme Necker de Saussure a dit : « Ce qu'il importe de former chez les femmes, c'est un sentiment juste et prompt de ce qu'exige chaque moment. » Quels moyens vous paraissent les meilleurs pour arriver à cette justesse et à cette décision d'esprit ?

LICENCE ÈS LETTRES[1]

Dissertation latine. — I. De rhetorica disciplina apud Juvenalem.

II. Quo animo Tristium libri primi elegias Ovidius scripserit.

III. Num Apuleius pro locuplete mysteriorum Isiacorum teste habendus sit?

Composition en histoire littéraire latine. — I. Quelle a été l'influence de Virgile sur la littérature de l'empire?

II. Histoire abrégée de la satire romaine.

III. Tibulle comparé aux autres élégiaques romains.

Composition de grammaire grecque. — I. Formation du comparatif. Syntaxe de l'infinitif.

II. Formation du datif pluriel dans les thèmes consonantiques. Ajouter les formes poétiques. Modes employés dans les propositions volitives. Différentes traductions de l'idée exprimée en français par *avec :* leur usage.

III. Exposer les différences entre la conjugaison en ω et la conjugaison en μι.

Principaux emplois de l'optatif.

Hérodote, VIII, 90 : Ἐγένετο δὲ καὶ τόδε ἐν τῷ θορύβῳ τούτῳ· τῶν τινες Φοινίκων, τῶν αἱ νέες διεφθάρατο, ἐλθόντες παρὰ βασιλέα διέβαλλον τοὺς Ἴωνας, ὡς δι' ἐκείνους ἀπολοίατο αἱ νέες, ὡς προδόντων. Traduire ; rétablir les formes attiques. Faire les remarques nécessaires relativement à la syntaxe.

Les candidats traiteront à leur choix l'un de ces trois sujets.

LICENCE PHILOSOPHIQUE[1]

Dissertation dogmatique. — I. D'après la philosophie de la contingence, « les lois logiques expérimentales reposeraient, en définitive, sur des principes esthétiques *a priori* ». Que pensez-vous de cette théorie ?

II. Que pensez-vous de cette formule, que les partisans de la « phi-

1. Sujets donnés par la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse (Juillet 1901).

losophie nouvelle » prétendent appliquer non pas seulement aux vérités d'ordre pratique, mais aux vérités d'ordre scientifique : « Une vérité n'est pleinement comprise que si elle a été vécue »?

III. De l'utilitarisme comme science de la morale.

LICENCE HISTORIQUE

SUJETS DE COMPOSITION

1° La marine de guerre des Romains.

Comme documents, voir les quinze derniers chapitres de VÉGÈCE, *Epitome rei militaris*. Les inscriptions surtout sont indispensables :

MOMMSEN, *Inscript. Regn. neapol.*, p. 145-154. — GARRUCCI, *Classis prætoriæ Misenensis monumenta quæ existant*, 1852. FERRERO, *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'Impero romano*, 1884.

Les principaux ouvrages modernes sont :

B. GRASER, *De veterum re navali*, 1864; — L. FINCATI, *La pugna navale antica*, 1880; — ASSMANN, *Zur Kenntniss der antiken Schiffe*, 1889; — BREUSING, *Die Nautik der Alten*, 1886 (un résumé français a été publié par J. VARS : l'*Art nautique dans l'antiquité*, 1891); — Amiral SERRE, *Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge*, 1881-91; — C. TORR, *Ancient Ships*, 1894; — F. ROBIOU, *Le recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines* (Rev. Archéol., 1872, p. 95 et suiv.); — FERRERO, *L'ordinamento delle armate romane*, 1878; — HAUPT, *Zur Geschichte der romischen Flotte* (Hermès, 1880, 154-157); — CORAZZINI, *Storia della marina militare italiana antica*, 1882; — V. CHAPOT, *La Flotte de Misène*, 1896.

2° La politique intérieure de saint Louis.

Voir LENAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis* (éd. DE GAULLE, 1847-1851, 6 vol.); — F. FAURE, *Histoire de saint Louis*, 1865; — H. WALLON, *Saint Louis et son temps*, 1875; — LECOY DE LA MARCHE, *La France sous saint Louis*, s. d.; — CH.-V. LANGLOIS, t. III de l'*Histoire de France* de LAVISSE, 1901; — BOUTARIC, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 1870; — A. MOLINIER, *Etude sur l'administration de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers* (t. VII de l'*Histoire du Languedoc*); — STERNFELD, *Karl von Anjou als Graf der Provence*, 1888.

3° L'influence française en Italie de 1789 à 1800.

N. BIANCHI, *Storia della monarchia piemontese dal* 1773 *al* 1861, 4 vol., 1877-1881; — BONFADINI, *La Republica cisalpina e il primo regno d'Italia*, 1867; — BOUVIER, *Bonaparte en Italie*, 2° éd., 1902; — D. CARUTTI, *Storia della Corte di Savoja durante la Rivoluzione e l'Impero*, 2 vol., 1892; — FRANCHETTI, *Storia d'Italia dal* 1789 *al* 1800, 1878; — GAFFAREL, *Bonaparte et les Républiques italiennes*, 1895. — A. PINGAUD, *L'Italie de* 1789 *à* 1799 (t. VIII de l'*Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD); — EDGAR QUINET, *Les Révolutions d'Italie*, 1862; — A. SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, 4 vol., 1886-92; — SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* (trad. DOSQUET, 1 vol., 1869-1885); — TIVARONI, *Storia critica del Risorgimento italiano*, t. I et II, 1889; — *La Vita italiana durante la Rivoluzione e l'Impero* (conférences faites à Florence en 1896 par C. Lombroso, Morso, Barrili, Fiorini, etc.); — J. ZELLER, *Histoire résumée de l'Italie*, 1876.

CH. DUFAYARD.

LICENCE ET CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Thème. — A. FRANCE. *Livre de mon ami*, page 306, depuis : « *Mais permettez-moi de rassembler...* » jusqu'à... « *et vécut pour son propre compte.* »

Version. — SIMROCK, *Gedichte* (1842) : *Der sterbende Gœthe.*

Composition française. — Comparer *la Mort du loup* d'Alfred de Vigny au *Löwenritt* de Freiligrath.

Leçon orale. — Analyse grammaticale et littéraire des 3 premières strophes de : « der sterbende Gœthe (Simrock.)

ANGLAIS

Version. — BYRON, *The Siege of Corinth*, XI, depuis « *'Tis midnight : on the mountains brown* », jusqu'à « *Wakes, though but for a stranger's Knell.* »

Thème. — PASCAL, *Pensées : Le bon usage des maladies*, XI, depuis « *Faites-moi la grâce, Seigneur, de joindre vos consolations* », jusqu'à « *Seigneur, c'est la grâce que je vous demande.* »

Composition anglaise. — Study the metaphors in *Midsummer Night's Dream*, acte II, scène I.

A consulter : ABBOTT, *Sh.Gr*, § 516-529.

Composition française. — La vie de Cowper.

A consulter : GOLDWIN SMITH, *Cowper* (Eng. Men of letters).

Corrigé du **thème** [1].

A character of Duke de la Rochefoucauld drawn by himself.

I am a middle, miuble, well-proportioned man. I have a dark but rath smooth complexion; a high and tolerably broad forehead; black, small, deep-set eyes; and black, thick, but well-shaped eyebrows. I sould be very much al a loss to tell how my nosc is shaped; for il is neither flat, aquiline, thick, nov sharp, al least as I believe : all I know is that it is rather large than small, and slants a little too much downwards. I have a wide mouth, with lips usually pretty ruddy, weither well nor ill-fashioned. My teeth are white, and passably well-set. I was once told that my chin was a little too full : I have just looked in the glass to know how the matter stands; and I do not know very well how to determine. As to the outline of my face, it is either square or oval; which it is, twould be most difficult for we to tell. My hair is black, curls natu-

1. Voir le numéro de janvier, p. 97.

rally, is thick withal, and long enough to entitle il to some pretensions on a haudsonn head.

I am somewhat morose and Langhty-looking : which makes most people believe me scoruful, allhongh I am by no means such, My movements are most sprightly, nay, a little too much so, even to making many gestures when speaking. Such is candidly what I thinck my outsidi is, and it will be found, I believe, that what I think of myself in that respect, is not far removed from what actually is. I intend to deal as truth fully with what remains to be drawn of my character; for I have sufficiently studied my temper to know it well, nov shall I lack either assurance to freely state what good qualities I may have, or suicerity frankly to acknowlidge what my faults are.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Appréciez cette maxime d'un moraliste grec : « Réprimande avec l'accent d'un homme qui doit bientôt avoir l'occasion de louer. » PÉRIANDRE. — Ne pourriez-vous pas en tirer une règle de conduite pédagogique ?

Composition française. — Expliquer cette pensée de Chateaubriand : « Les peuples commencent par la poésie et finissent par les romans : la fiction marque l'enfance et la vieillesse de la société. »

Sujet traité.

ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES

Composition de morale (1901). — *Peut-on fonder la fraternité humaine sur la solidarité des intérêts?* — Dans le monde des conceptions morales il y a pour chaque siècle des mots à la mode, des mots employés par tous les contemporains pour exprimer parfois des idées assez différentes. Cependant il y a généralement sous cette étiquette une réalité. Ce mot qui revient toujours dans les conversations et les écrits du temps traduit souvent les préoccupations ou même le travail moral de deux ou trois générations. C'est ainsi que l'œuvre du XVIIIe siècle dans le domaine des idées morales peut se résumer en grande partie dans ces deux mots que nous retrouvons si fréquemment sous la plume des écrivains du temps : justice et humanité. De nos jours, c'est le mot de solidarité que nos hommes politiques ont sans cesse à la bouche ou qui revient perpétuellement dans les œuvres des écrivains, moralistes ou sociologues. Quand une fois on l'a prononcé, les gens qui mettent sous ce mot les idées les plus diverses croient

s'entendre jusqu'au jour où l'action vient leur démontrer les différences parfois assez profondes qui les séparent. Tout, dans notre temps, « est à la solidarité », comme l'on dit vulgairement. La solidarité qui est un simple fait, un des faits nécessaires de la vie en société, passe pour le remède propre à guérir tous nos maux, si bien que des économistes, c'est-à-dire des hommes d'ordinaire peu indulgents aux rêves chimériques, n'hésitent pas à dire que, sous la forme positive de la mutuelle dépendance des intérêts, elle suffit à fonder la fraternité humaine. Demandons-nous s'ils ne sont pas dupes du déguisement scientifique d'une illusion aujourd'hui presque universelle, et commençons par chercher ce qu'il convient de mettre sous chacune de ces impressions : « Fraternité », « solidarité des intérêts ».

Sur le mot de fraternité il n'est pas d'équivoque possible. La Révolution a peut-être fait preuve d'un optimisme très naïf en inscrivant sur sa devise ce beau mot de fraternité. Elle a, du moins, beaucoup devancé les temps. Mais si, aujourd'hui encore, les faits ne correspondent guère à ce troisième terme de la série révolutionnaire, nous savons tous ce qu'il faut entendre idéalement par les mots de fraternité humaine. La famille naturelle est là pour nous instruire. Vivre en frères, c'est, entre humains comme entre enfants des mêmes parents, s'aimer avant tout, s'aimer pour tout ce que l'on a en commun : origine, éducation, souvenirs, épreuves et peut-être même projets d'avenir. Comme conséquence de cette affection, vivre en frères, c'est aussi se prêter un mutuel appui, unir ses forces à travers la vie pour vaincre les difficultés. C'est, pour chacun, adopter les intérêts des autres, s'associer d'une manière intime et profonde à leurs joies et à leurs souffrances. Si les uns sont plus que les autres favorisés par l'existence, ils feront bénéficier leurs frères de leurs avantages, ils sacrifieront même une partie de leur bien-être, ils donneront de leur temps, de leur influence, de leur tranquillité, et leurs frères paieront leur dette par la force et la chaleur accrues de leur sentiment fraternel.

C'est cette belle union dans l'action et le sentiment qu'on voudrait fonder sur le simple fait de la solidarité des intérêts. En face de cette prétention on est tout d'abord vaguement inquiet par le seul fait qu'il est question, là, d'*intérêts*. Il est certain que nous devons nous occuper de nos intérêts puisque nous ne sommes pas de purs esprits; le souci, le calcul, au besoin, de ces intérêts, fait partie de notre moralité dans la mesure où la vie matérielle est le soutien de la vie spirituelle. Sans un minimum de bien-être il ne peut y avoir ni dignité personnelle ni activité vraiment utile aux autres; et si un homme donnait sa fortune à n'importe qui, par simple soif de donner, de se dépouiller, il nous apparaîtrait certainement comme moins vertueux qu'un autre qui la garderait entre ses mains pour en faire un usage à la fois désintéressé et rationnel. Mais entre ce qui est désir légitime de s'assurer la condition d'une vie morale indépendante et féconde et ce qui serait complaisance pour l'égoïsme, que la limite est difficile à marquer et à garder! L'intérêt nous guette et nous envahit sous mille formes; et l'on sait si, de sa nature, il est exigeant. Plus on lui donne, plus il réclame. Bien loin de craindre de ne pas lui donner assez, nous avons toujours, peut-on dire, à redouter de lui donner trop. Par cela même qu'il ramène chacun sur soi, il est essentiellement impropre à devenir un trait d'union entre les hommes : il est, au contraire, ce qui les divise. La sagesse des nations l'a depuis longtemps constaté quand elle nous avertit, dans un esprit de prudence un peu basse et méfiante, de ne pas traiter d'affaires avec nos amis. Et notre expérience de tous les jours confirme sans relâche la même vérité. Lorsque nous entendons parler d'un crime dont l'auteur est inconnu, instinctivement notre esprit cherche qui peut bien avoir eu intérêt à le commettre. Si, au contraire, nous connaissons l'auteur, tout de suite

nous demandons : « quel intérêt avait-il à agir ainsi? » Nous retrouvons de même l'intérêt au fond de la plupart de nos conflits. Voilà pourquoi on est tout d'abord mis en défiance quand on entend parler de fraternité fondée sur une solidarité d'intérêts.

Mais il ne faut pas se laisser aller trop légèrement à la fâcheuse impression produite par la seule présence du mot intérêt. La solidarité s'appliquant à l'intérêt ne corrige et n'ennoblit-elle pas ce principe d'action, inacceptable en soi? Si l'on examine les faits, on n'a pas de peine à reconnaître, tout d'abord, qu'une solidarité d'intérêts existe entre les divers groupes d'hommes et qu'elle prend même plusieurs formes pour un même groupe. Entre le patron et l'ouvrier, par exemple, la solidarité n'est-elle pas évidente? Si le patron fait de gros bénéfices, il pourra employer beaucoup d'ouvriers et leur donner de hauts salaires ; mais, si son industrie souffre, il sera obligé de restreindre son personnel et ne pourra pas le payer aussi bien. De l'autre côté, si l'ouvrier gagne bien sa vie, s'il peut se procurer tout ce qui est nécessaire à la santé, s'il sait les siens à l'abri du besoin présent et des éventualités du lendemain, il fournira probablement un travail plus considérable, plus rapide et mieux soigné. Entre les consommateurs — ouvriers ou patrons — et le commerçant les rapports sont les mêmes. Si le commerçant réalise des bénéfices sur la quantité, il lui sera possible de fournir ses denrées à meilleur compte, et si, au contraire, sa vente est incertaine ou trop restreinte, il sera obligé d'exiger un prix plus élevé. D'autre part, si le consommateur est à l'aise, il achètera davantage et paiera mieux. Tout se passe ici comme dans l'apologue de Menenius Agrippa. Il y a une liaison réelle entre les intérêts de différents groupes de personnes.

Mais on peut même faire plus que de constater cette liaison, on peut reconnaître qu'elle contribue, dans une certaine mesure, à procurer l'union morale. Du moins il faut avouer que, là où cette liaison n'existe pas, l'union morale est bien plus difficile à produire. C'est là un fait contre lequel il serait vain de s'insurger. Encore une fois, nous sommes soumis à des nécessités matérielles qu'il vaut mieux reconnaître sans hésitation pour ne pas souffrir, plus tard, de les avoir méconnues. Les purs sentiments peuvent être de plus puissants motifs d'union ou de désunion ; mais il faut toujours, dans nos affaires humaines, faire une place à l'action des intérêts.

L'histoire est là pour nous montrer ce que pèse dans une alliance, par exemple, la solidarité des intérêts. Au moyen âge, on voit, pendant la guerre de Cent ans, la Flandre, vassale de la France, s'allier le plus souvent à l'Angleterre parce que la Flandre était pays de tissage et que la laine des moutons anglais alimentait ses métiers. L'intérêt l'emportait sur les traditions, car il fallait vivre. Plus tard il faut certainement mettre au nombre des raisons qui empêchèrent les Pays-Bas espagnols du Sud et ceux du Nord d'unir leurs destinées l'opposition de leurs intérêts. Sans doute ce ne fut pas le principal motif, mais ce fut un des motifs secondaires qui vinrent aggraver le poids de raisons morales plus élevées, telles que la différence de foi religieuse et de tempérament politique. Et l'histoire contemporaine nous découvrirait aisément nombre de faits semblables, nous montrerait que des considérations d'affaires et de rapports commerciaux pèsent aujourd'hui comme autrefois sur les sentiments réciproques des peuples et peuvent, au besoin, retarder ou empêcher une guerre.

Ainsi le fait de la solidarité des intérêts dont personne ne songe à nier l'existence et l'importance, peut quelquefois contribuer à la paix, à la bonne harmonie, à l'échange de bons procédés entre les hommes. Mais c'est là tout ce qu'il nous est possible d'accorder à ceux qui voudraient, sur un fondement si étroit et souvent si instable, faire reposer la fraternité humaine. Ceux qui soutiennent cette thèse ont, semble-t-il, été dupes d'un sophisme.

Ils ont confondu solidarité et identité. Oui, les intérêts de l'ouvrier sont solidaires de ceux du patron ; mais cela ne veut pas dire que ces intérêts soient les mêmes : leur mutuelle dépendance n'abolit pas leur distinction. Le degré d'élévation des salaires a beau dépendre du degré de prospérité de l'usine, la fortune du patron n'est pas pour cela celle de l'ouvrier, les bénéfices du patron ne sont pas ceux de l'ouvrier. Il y a entre ces deux catégories d'intérêts, non pas unité, mais séparation, c'est-à-dire possibilité de heurts et de conflits. Il y a entre les intéressés inégalité, c'est-à-dire place pour le sentiment anti-fraternel de l'envie. En fait, il est même des cas où visiblement ces intérêts s'opposent. Quand l'ouvrier, par exemple, réclame une augmentation de salaire ou une diminution des heures de travail, c'est une baisse dont il menace les bénéfices du patron. Dans ce cas, les sentiments seront d'autant plus éloignés de la fraternité que l'intérêt aura plus de prise et une prise plus exclusive sur le cœur des hommes.

L'expérience, en effet, ne montre pas que les hommes liés par l'intérêt seul s'aiment comme des frères. Il est facile de constater le plus souvent, chez celui qui occupe la position la plus élevée, de la dureté, une jalousie spéciale à l'égard de ses inférieurs, comme s'il craignait qu'ils ne s'élèvent à son niveau ; chez ces inférieurs, une jalousie sourde, une malveillance cachée, le désir de prospérer aux dépens du patron, du maître, de l'associé plus favorisé. Il y a là quelque chose de tristement humain. On dirait que l'orgueil pousse l'homme à affirmer son indépendance en cherchant à nuire à celui dont dépendent ses intérêts, on dirait qu'il voit là comme une revanche à prendre pour la dignité personnelle. Loin de s'aimer, les gens qui n'ont entre eux qu'une solidarité d'intérêts sont bien souvent ceux qui se détestent le plus, comme si le frottement produit par les relations d'affaires ne servait qu'à leur faire sentir plus vivement, sous la dépendance réciproque, la différence essentielle de leurs intérêts. Ordinairement, les mauvais sentiments sont cachés, par décorum chez le fort, par nécessité chez le faible et par cette prudence qui est son bouclier contre l'autre ; mais qu'une occasion permette de les dévoiler sans danger, et alors ils se manifesteront avec la puissance des forces longtemps comprimées. Ce sera la revanche, non plus sourde cette fois, mais éclatante, de l'orgueil.

On peut dire que la solidarité des intérêts amène ceux qu'elle lie à se ménager ouvertement sans les empêcher de se nuire, s'ils peuvent, en secret. Lorsque cette solidarité vient à se rompre par suite du déplacement qui peut toujours se produire dans les intérêts, rien ne retient plus les anciens associés. C'est ainsi que, dans une association malhonnête, on voit les partenaires passer sans hésiter à une association rivale, si celle-ci leur offre plus d'avantages, et trafiquer au besoin des secrets qui étaient la propriété commune de la première. C'est encore ainsi que, si l'on a quelquefois dans l'histoire le spectacle d'alliances longtemps maintenues par un intérêt durable, on a bien plus souvent celui de trahisons intéressées. La solidarité des intérêts est donc impuissante à créer un lien de fraternité entre les hommes, qu'il s'agisse de groupes sociaux ou d'individus. Et cette impuissance, croyons-nous, ne fait qu'exprimer une grande loi psychologique : la solidarité des intérêts est un fait extérieur, la fraternité est un sentiment, et jamais un fait extérieur, si important soit-il, ne rend compte à lui seul de l'éclosion d'un sentiment. Il faut qu'il y ait dans la nature de qui l'éprouve le germe de l'émotion même qui doit devenir chez lui durable et profonde. Par conséquent il est nécessaire, si l'on veut expliquer la fraternité humaine, d'élargir la base incomplète fournie par l'intérêt seul.

De même qu'entre frères la solidarité, la communauté même d'intérêts, quand elle existe, n'est pas un lien aussi fort que l'étroite parenté de nature et la ressemblance imprimée encore par l'éducation, de même, entre les

hommes, l'identité essentielle des manières de sentir et d'agir que ne parvient pas à masquer le jeu varié et pittoresque des différences individuelles, rapproche plus véritablement que toutes les associations d'intérêts. Nous sommes tous doués des mêmes grandes facultés plus ou moins inégalement réparties, et c'est à cause de cette parenté foncière qu'aucune âme d'homme n'est complètement fermée à une autre. Nous comprenons facilement l'être qui nous ressemble, dans la mesure où il nous ressemble, et nous aimons aussi, facilement, ce que nous comprenons. Dans ce sens on peut dire strictement que « rien de ce qui est humain n'est étranger à aucun homme ». Sensations, sentiments, pensées, tout retrouve, d'une âme humaine à une autre, un écho sympathique.

Ces créatures humaines que la nature fait sœurs par les dispositions générales et malgré les variétés infinies du détail, sont ensuite soumises par la vie à des traitements bien divers aussi, mais dans lesquels, cependant, toujours quelques points communs subsistent. Quelle est l'existence, humble ou éclatante, dans laquelle ne se retrouvent pas certaines misères humaines, comme le sentiment plus ou moins obscur de son imperfection personnelle et de l'imperfection du monde, l'inégalité plus ou moins sentie entre le désir et le rêve d'une part, la réalité de l'autre, l'impossibilité, par conséquent, de réaliser tout son idéal, quel qu'il soit, l'injustice des étrangers ou même des amis, le mal physique, la perte des êtres chers — et il ne serait que trop facile d'allonger la liste. Ce sont là des épreuves qui nous rapprochent. Tous, plus ou moins, nous « avons passé par là », nous « savons ce que c'est », et, plus nos frères humains sont frappés, plus nous nous sentons de sympathie pour eux. Tous, nous avons désiré le bonheur, et notre sensibilité froissée s'émeut au spectacle des vains efforts d'autrui. Tous nous pouvons dire avec le poète :

« J'aime la majesté des souffrances humaines »,

ou, plus simplement, sans aucun souci du caractère auguste que revêtent ces souffrances aux yeux du poète et du sage, nous pouvons dire : « j'aime celui qui souffre parce qu'il souffre. » Oui, nous sommes souvent conduits à l'amour pour nos frères humains par la pitié, et non pas seulement la pitié pour les grandes catastrophes qui viennent de temps en temps bouleverser leur existence frêle et incertaine. Nous les aimons aussi pour leur faiblesse, leur misère de tous les jours, le pathétique simple et poignant qui se dégage de leurs natures imparfaites et de leurs destinées inachevées. Cette sympathie pour tous et cette pitié spéciale pour les malheureux sont si puissantes qu'elles suscitent chaque jour, chez les natures les moins raffinées, des actes de dévouement qui vont jusqu'au sacrifice, et elles sont si universelles que certains moralistes de l'école positive ont vu en elles les seules forces de notre nature capables de lutter contre l'égoïsme humain.

Si nous considérons, non plus la destinée de l'individu, mais celle de l'espèce, et si nous suivons à travers son histoire cette humanité faible, trop souvent en proie au mal et à la souffrance, dont chacun retrouve en soi un vivant exemplaire, nous voyons qu'elle n'a cessé de travailler et de progresser. A travers ses défaillances et ses chutes, elle a poursuivi invinciblement un haut idéal. Qui ne connaît les grandes étapes de l'effort continu par lequel elle se soulève au-dessus des servitudes de la vie animale? Elle a donné, là, le spectacle de la plus noble activité intellectuelle unie à l'amour ardent de la liberté et de l'indépendance ; ici, celui du courage et du dévouement absolu à la patrie; plus tard, celui du culte de l'honneur, de la bravoure, de la générosité, de la loyauté. Par deux fois au moins nous pouvons contempler en elle la puissance de la sincérité exaltée jusqu'au sacrifice de l'être entier à sa foi, et la seconde de ces révoltes de la conscience humaine coïncide avec la naissance d'une véritable religion de

la vérité. Plus près de nous, c'est le culte de la justice et de l'humanité aboutissant, après un siècle de travail, à une apothéose magnifique de la liberté et de la fraternité humaines. C'est enfin, hier encore, de toutes parts un élan de justice et d'amour à la fois en faveur de tous les déshérités, de toutes les victimes. Le spectacle de tous ces glorieux efforts accomplis par les hommes d'autrefois nous rend plus chers les hommes d'aujourd'hui, leurs fils. Nous sommes fiers et heureux de sentir couler dans nos veines quelque chose du sang des héros et des martyrs des siècles passés — des savants aussi, qui furent parfois eux-mêmes des martyrs et des héros. Nous nous sentons envers eux une sorte de dette de reconnaissance pour l'héritage qu'ils nous ont laissé, et nous la reportons en affection sur nos frères d'aujourd'hui. Les âmes où cette sympathie, cette admiration pour les grands spectacles du passé est le plus vive, comme celle de Michelet, par exemple, ne sont-elles pas aussi les plus accessibles à la pitié, les plus tendres et les plus chaudes, les plus vraiment fraternelles? Il y a ici une solidarité, mais non plus d'intérêts, cette fois : c'est par les plus nobles parties de notre nature que nous nous sentons unis.

Mais plus que les épreuves constantes, plus que les grands souvenirs du passé, ce qui pourrait fortifier dans nos cœurs l'amour pour les autres hommes, ce serait l'union dans un idéal de bien à réaliser. Si, après une longue culture désintéressée de la raison, lien commun de tous les hommes, après une longue lutte contre l'aveuglement de nos passions, individuelles ou collectives, nous pouvions apaiser nos querelles intestines en nous accordant sur le bien qu'il est vraiment désirable de faire; si nous étions ainsi rapprochés par le rêve et, ensuite, par l'action pour le réaliser, nous nous aimerions dans ces idées et ces sentiments que nous aurions en commun, nous nous aimerions dans cette action générale qui nous unirait plus étroitement tous les jours, et le règne de la fraternité serait tout près de commencer dans le monde. Il serait tout près de commencer justement parce que chacun aurait fait à son idéal — le même pour tous — et continuerait dans tous les actes de sa vie le sacrifice de ses intérêts étroits et de ses ambitions particulières, dans la pleine mesure où ce sacrifice serait compatible avec le progrès de ses idées. Et si, plus spécialement, notre idéal était un idéal de bien social qui exige des sacrifices précis, déterminés, des uns aux autres, combien le lien serait plus prompt à se former et plus puissant ! Nous nous aimerions tous pour le bien que nous nous ferions mutuellement et, de cette façon, les plus déshérités de nos frères seraient peut-être encore ceux auxquels nous nous attacherions le plus.

Ainsi, qu'il s'agisse de soulager les maux présents des autres hommes ou de procurer leur bien futur, il faut toujours en venir à l'immolation de l'intérêt, principe d'égoïsme et d'isolement. Le Christ a dit : « Aimez-vous les uns les autres, aimez votre prochain comme vous-même, » et il a ainsi formulé en termes impérissables la devise d'une humanité fraternelle. Mais il a dit aussi que, pour suivre la loi d'amour qu'il était venu proposer aux hommes, il fallait se détacher de soi-même, renoncer à ses biens. Sans aller aussi loin dans la voie de l'ascétisme, sans oublier les droits et les conditions de la vie et de l'action, il faut reconnaître que la vraie fraternité humaine, cette sœur laïque de la charité chrétienne, exige, non seulement que nous ayons le souci des intérêts d'autrui comme des nôtres, mais encore que nous soyons capables, lorsqu'un conflit éclate entre notre bien individuel et le bien social, de sacrifier à l'intérêt commun une partie, même importante, de notre intérêt privé. En un mot, ce qui peut fonder la fraternité humaine, ce n'est pas la solidarité des intérêts, c'est plutôt, si l'on peut s'exprimer ainsi, la « solidarité du désintéressement ». M. SABATIER.

CLASSES DES LYCÉES & COLLÈGES

Sujets proposés

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Candidats à l'École de Saint-Cyr et à l'École navale.

Composition française. — 1° *Discours de Jules Ferry sur l'expansion coloniale* (28 juillet 1885). — Jules Ferry, qui aima la France d'un amour profond et qui la voulait grande et prospère, fut l'ardent promoteur de l'expansion coloniale. Il désirait assurer à son pays la possession des territoires lointains et immenses où l'activité de l'homme peut trouver un champ illimité, et lui fournir ainsi d'inépuisables ressources.

Vous composerez le discours qu'il prononça le 28 juillet 1885 à la Chambre des députés.

N. B. — Vous négligerez les détails d'une actualité trop contemporaine, et vous insisterez surtout sur les avantages que la métropole peut retirer des colonies.

Il dira que le problème de l'expansion coloniale lui est à cœur et qu'il y revient souvent, parce qu'il estime qu'il y va de la grandeur et de l'avenir de la France.

Il veut une plus grande France, il veut par les colonies donner à son pays comme un prolongement, à l'exemple des autres peuples d'Europe qui rivalisent à l'envi pour la conquête des mystérieuses contrées d'outre-mer.

Surtout il insistera sur les avantages des colonies soit au point de vue *matériel*, soit au point de vue *moral*, et sur leur utilité soit en temps de guerre, soit en temps de paix. — *a*) en *guerre :* « un navire de guerre ne peut pas porter, si parfaite que soit son organisation, plus de 14 jours de charbon, et un navire qui n'a plus de charbon est une épave sur la surface des mers, abandonnée au premier occupant. D'où la nécessité d'avoir sur les mers des rades d'approvisionnement, des abris, des ports de défense et de ravitaillement. » — *b*) *en paix :* débouchés d'hommes, d'argent, d'industrie, etc.

Il terminera en examinant le « côté humanitaire et civilisateur » de la question : « les races supérieures ont le droit et le devoir de civiliser les races inférieures. »

2° *Lettre de Bonaparte au Directoire* (16 août 1797).

Le 16 août 1797, Bonaparte, le jeune conquérant de la Lombardie, le vainqueur d'Arcole et de Rivoli, écrivait au Directoire : « Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. »

Il était alors à peine maître de l'Italie, mais il dédaignait cette conquête et il portait plus loin ses rêves. Les généraux de la République étant morts, il

était débarrassé de tout rival de gloire. Son ambition ne voulait pas de la paix. Il craignait que la paix ne lui enlevât l'armée qu'il avait attachée à sa gloire et ne le rejetât dans la vie privée. Il voulait se créer une nouvelle illustration en Orient, sur ce théâtre des grands événements de l'antiquité.

Vous composerez sa lettre aux Citoyens Directeurs.

Communiqué par M. Ed. JULLIEN, répétiteur au collège Rollin.

Rhétorique.

Composition française. — On vient d'apprendre la déclaration de guerre à la Hollande par Louis XIV, et les préparatifs de la campagne qui se terminera par la paix de Nimègue. Vous supposerez qu'un Français, disciple de Descartes, écrit à un ami hollandais, chez lequel il a été jadis reçu à Amsterdam, pour lui exprimer sa désapprobation et son chagrin.

Il est affligé de voir un puissant royaume comme la France s'attaquer à un petit peuple si sage, si laborieux, si pacifique, ami des arts, des lettres, des sciences, refuge des esprits libres de tous les pays.

Quoique Français, et même parce qu'il est Français, il ne peut que prendre parti, dans le fond de son cœur, pour le faible contre le fort.

Il ne voit pas quelle gloire le roi de France pourra retirer d'une lutte si inégale; et, bien qu'il ne puisse que faire des vœux pour le succès des armées de sa patrie, il souhaite que la résistance de la Hollande fasse réfléchir le jeune monarque et provoque bien vite une intervention de l'Europe en faveur de la paix.

Nancy (Baccalauréat).

Composition latine. — *Dissertation littéraire.* Conferantur inter se Cicero et Plinius Secundus, epistolarum scriptores.

A consulter : BOISSIER, *Cicéron et ses amis;* R. PICHON, *Littérature latine.*

Version latine. — *Origines de la tyrannie.* — Ex nimia licentia, quam solam libertatem quidam putant, ait Plato ut e stirpe quadam existere et quasi nasci tyrannum. Nam ut ex nimia potentia principum oritur interitus principum, sic hunc nimis liberum populum libertas ipsa servitute afficit. Sic omnia nimia, cum vel in tempestate, vel in agris, vel in corporibus lætiora fuerint, in contraria fere convertuntur, maximeque in rebus publicis evenit, nimiaque illa libertas et populis et privatis in nimiam servitutem cadit. Itaque ex hac maxima libertate tyrannus gignitur, et illa injustissima et durissima servitus.

Ex hoc enim populo indomito, vel potius immani, deligitur aliquis plerumque dux contra illos principes afflictos jam et depulsos loco, audax, impurus, consectans proterve bene sæpe de republica meritos, populo gratificans et aliena et sua ; cui quia privato sunt oppositi timores, dantur imperia et ea continuantur; præsidiis etiam, ut

Athenis Pisistratus sæpiuntur; postremo a quibus producti sunt, existunt eorum ipsorum tyranni. Quos si boni oppresserunt, ut sæpe fit, recreatur civitas, sin audaces, fit illa factio genus aliud tyrannorum.

CICÉRON, *De republica*, liv. I, chap. XLII.

Version grecque. — *L'historien doit toujours dire la vérité, même si elle est blessante pour ses concitoyens.* — Τινὲς ἴσως ἐπιτιμήσουσιν ἡμῖν ὡς φιλαπεχθῶς ποιουμένοις τὴν γραφήν, οἷς καθῆκον ἦν μάλιστα πάντων περιστέλλειν τὰς τῶν Ἑλλήνων ἁμαρτίας. Ἐγὼ δὲ οὔτε φίλον οὐδέποτ' ἂν ὑπολαμβάνω γνήσιον νομισθῆναι παρὰ τοῖς ὀρθῶς φρονοῦσι τὸν δεδιότα καὶ φοβούμενον τοὺς μετὰ παρρησίας λόγους· καὶ μὴν οὐδὲ πολίτην ἀγαθὸν τὸν ἐγκαταλείποντα τὴν ἀλήθειαν διὰ τὴν ἐσομένην ὑπ' ἐνίων προσκοπὴν παρ' αὐτὸν τὸν καιρόν· συγγραφέα δὲ κοινῶν πράξεων οὐδ' ὅλως ἀποδεκτέον τὸν ἄλλο τι περὶ πλείονος ποιούμενον τῆς ἀληθείας. Ὅσῳ γὰρ εἰς πλείους διατείνει καὶ πλείω χρόνον ἡ τῶν ὑπομνημάτων παράδοσις τῶν πρὸς καιρὸν λεγομένων, τοσούτῳ χρὴ μᾶλλον καὶ τὸν γράφοντα περὶ πλείονος ποιεῖσθαι τὴν ἀληθείαν, καὶ τοὺς ἀκούοντας ἀποδέχεσθαι τὴν τοιαύτην αἵρεσιν. Κατὰ μὲν γὰρ τοὺς τῶν περιστάσεων καιροὺς καθήκει βοηθεῖν τοὺς Ἕλληνας ὄντας τοῖς Ἕλλησι κατὰ πάντα τρόπον, τὰ μὲν ἀμύνοντας, τὰ δὲ περιστέλλοντας, τὰ δὲ παραιτουμένους τὴν τῶν κρατούντων ὀργήν, ὅπερ ἡμεῖς ἐπ' αὐτῶν τῶν πραγμάτων ἐποιήσαμεν ἀληθινῶς· τὴν δ' ὑπὲρ τῶν γεγονότων τοῖς ἐπιγενομένοις διὰ τῶν ὑπομνημάτων παράδοσιν ἀμιγῆ παντὸς μίσους ἀπολείπομεν, χάριν τοῦ μὴ ταῖς ἀκοαῖς τέρπεσθαι κατὰ τὸ παρὸν τοὺς ἀναγινώσκοντας, ἀλλὰ ταῖς ψυχαῖς διορθοῦσθαι πρὸς τὸ μὴ πλεονάκις ἐν τοῖς αὐτοῖς διασφάλλεσθαι.

POLYBE, livre XXXVIII, 1.

Seconde.

Composition française. — *Une Visite.* — Un condisciple, désireux de vous présenter à ses parents, vous a prié d'aller chez lui ; vous savez que vous serez reçu par toute sa famille, par son père, sa mère, ses sœurs, ses frères... Dites comment vous comptez vous conduire au cours de cette visite, depuis le moment où vous sonnerez à la porte jusqu'à celui où vous prendrez congé.

CONSEILS : Il ne s'agit pas de tracer une sorte de protocole qui serait ici plus que ridicule : le cérémonial ne convient point à votre âge, ni même aux relations cordiales qu'ont entre eux les honnêtes gens. Encore est-il permis,

avant de faire une première visite où vous serez jugé, de fixer quelques règles générales pour soutenir et guider votre conduite. En ces circonstances, pas plus qu'ailleurs, l'inspiration ne consiste point à ne rien préparer du tout, et à compter sur la décision du moment et les bonheurs de la rencontre. Une visite se prépare comme une lettre, où, tout en restant très simple, très naturel, très franc on s'ingénie pourtant à ne désobliger en rien son correspondant, même à lui plaire, afin qu'après avoir lu il nous estime davantage. Il n'est certes pas question de tromper son prochain, de donner à ceux qui vous reçoivent le change sur votre caractère et sur votre esprit : cette hypocrisie, outre qu'elle est en soi condamnable, est toujours maladroite et ne trompe guère : il est sot et malhonnête de chercher à se faire valoir, il est bon de se faire agréer; mais cela ne va pas sans quelque peine. On doit donc, qu'on se rende chez ses amis ou qu'on les reçoive chez soi, s'appliquer à leur révéler le meilleur de soi-même; dans les visites, il est à propos de porter son velours en dehors. Ce qui, d'ordinaire, facilite cette bonne grâce, c'est la connaissance qu'on a des personnes auprès desquelles on se rend, et de leur caractère : alors, comme dans une lettre, on collabore pour ainsi dire avec ces personnes, on les fait entrer en part dans l'amabilité qu'on leur montre et dans les politesses qu'on leur fait. Cette fois, pour vous la difficulté est plus grande, puisque de toute la famille vous ne connaissez que votre camarade; c'est d'après lui seul qu'il vous faut juger toute la maison; guidez-vous donc d'après ce que vous savez qu'on doit de déférence à l'âge, au sexe, etc. Enfin il conviendra de penser que, si les parents de votre condisciple veulent vous connaître, c'est que leur fils leur a parlé de vous en termes avantageux, et vous devez à votre ami autant qu'à vous-même, vous devez à votre famille, qui en vous sera également jugée, de tenir et de dépasser la réputation qui a déterminé votre visite.

Communiqué par M. F. Gache, Professeur au lycée d'Alais.

Thème latin. — *L'Histoire.* — C'est un bien vif et poignant aiguillon aux hommes de gentil cœur et de nature généreuse, pour les inciter à entreprendre toutes hautes et grandes choses, que la louange et la gloire immortelle dont l'histoire rémunère les bienfaisans. Car les livres sont pleins d'exemples d'hommes de courage et d'entendement eslevé, qui, pour le désir de perpétuer la mémoire de leur nom, par le seur et certain tesmoignage des histoires, ont vouluntairement abandonné leurs vies au service de la chose publique, despendu tous leurs biens, supporté travaux infinis et d'esprit et de corps, pour deffendre les oppressez, bastir édifices publiques, establir loix et gouvernemens politiques, inventer arts et sciences nécessaires à l'entretenement et ornement de la vie humaine : de tous lesquelz grans bénéfices la grace est deue à la fidelle recommandation des histoires.

Car encore que la vraye vertu ne demande aucun loyer mercenaire de ses actes louables, et se contente à part soy de la conscience d'avoir bien faict : si est ce chose utile et bonne, à mon advis, d'attraire par tous moyens les hommes à bien faire, et ne doibt on point deffendre aux gens de bien d'espérer honneur, qui naturellement accompagne la vertu comme l'ombre le corps, de leurs vertueux faicts. Car on voit ordinairement que c'est un signe infaillible de

lasche, basse et vile nature, que ne sentir point les estincelles du désir d'honneur ; et que ceulx qui estiment chose impertinente, superflue ou malséante, que d'estre loué, ne font aussi rien qui mérite qu'on les loue.

AMYOT. *Préface des Vies des hommes illustres de Plutarque.*

Corrigé.

Bene cordatos et natura excellentes viros vivido acerrimoque incitamento ad sublimia grandiaque capessenda exacuit laus et gloria perennis, qua optime meritos historia remunerari solet. Plurima enim nobis libros evolventibus proponuntur exempla præclarorum et prudentissimorum virorum, qui, dum cuperent firmo et certiore historiarum testimonio nomen suum immortalitati commendari, sponte sua vitam communi utilitati impenderint; patrimonium effuderint; summo animi corporisque labore exsudaverint, ut oppressis opitularentur, ut publica exstruerent ædificia, ut legibus institutisque civitatem stabilirent, ut artes disciplinasque excogitarent, ad sustentandam amplificandamque humanam vitam necessarias; quorum tot beneficiorum gratia in fideli historiæ commendatione reponitur. Quanquam enim vera virtus nullam egregie factorum venalem mercedem expostulat, *bonæ tantum conscientiæ pretio ducta*[1], utile tamen et opportunum esse dixerim, si quoquo modo ad bene agendum homines excitaverimus, neque optimum quemque prohibere decet, quin præclarorum factorum eos honores speret, qui virtutem, quasi umbra corpus, sequi solent. Constat nempe illos naturæ suæ ignaviam, et turpitudinem et deformitatem haud dubie significare [detegere], qui nullo laudis amore inflammantur; et eos qui insulsum, et supervacaneum et indecorum censent laudari, nulla efficere laudanda. C. D.

Thème grec. — Philopœmen était pour l'ordinaire vêtu fort simplement. Il arriva seul dans la maison d'un ami qui l'avait invité à prendre un repas chez lui. La maîtresse du logis, qui attendait le général des Achéens, le prit pour un domestique et le pria de vouloir bien l'aider à faire la cuisine, parce que son mari était absent. Philopœmen quitta sans façon son manteau et se mit à fendre du bois. Le mari étant survenu dans cet instant s'écria, dans la surprise que lui causa un tel spectacle : « Qu'est-ce donc, seigneur Philopœmen, et que veut dire ceci? — C'est, répliqua-t-il, que je paye l'intérêt de ma mauvaise mine. »

ROLLIN, *Traité des Études.*

1. TACITE. *Vie d'Agricola*, ch, I.

Traduction.

Φιλοποίμην τὰ πολλὰ ἠμφιεσμένος ἦν ἀφελέστατα. Τούτος δὲ ἐλθόντος μόνου εἰς τὴν οἰκίαν τινὸς τῶν φίλων καλέσαντου ἐπὶ δεῖπνον παρ' αὐτόν, ἡ δέσποινα, πυθομένη ἔρχεσθαι πρὸς αὐτοὺς τὸν στρατηγὸν τῶν Ἀχαιῶν, ᾠετό τινα τῶν ὑπηρετῶν εἶναι καὶ παρεκάλει τῆς διακονίας συνεφάψασθαι καὶ ὀψοποιῆσαι, οὐ παρόντος κατὰ τύχην τοῦ ἀνδρός. Καὶ ὁ μὲν εὐθὺς ἀπορρίψας τὴν χλαμύδα τῶν ξύλων ἔσχιζεν· ὁ δὲ ξένος ἐπεισελθὼν καὶ θαυμάσας τὸ θέαμα· « Τί οὖν, ἔφη, ὦ Φιλοποίμην; τί ἡμῖν βούλεται τοῦτο; — Τί γὰρ ἄλλο, ἔφη ἐκεῖνος, ἢ κακῆς ὄψεως δίκας δίδωμι; »

Troisième

Version latine. — *Le retour du printemps.*

Sentio, fugit hiems, Zephyrisque moventibus orbem,
Jam tepet Eurus aquis; sentio, fugit hiems[1].
Parturit omnis ager, præsentit terra calorem,
Germinibusque novis parturit omnis ager.
Læta vireta tument, foliis sèse induit arbor,
Vallibus apricis læta vireta tument!
Jam Philomela gemit modulis Ityn impia mater[2],
Oblatum mensis jam Philomela gemit.
Monte tumultus aquæ properat per lævia saxo,
Et late resonat monte tumultus aquæ.
Floribus innumeris pingit sola flatus Eoi,
Tempeaque exhalant floribus innumeris.
Per cava saxa sonat pecudum mugitibus Echo,
Voxque repulsa jugis per cava saxa sonat.
Vitea musta tument vicinas juncta per ulmos,
Fronde maritata vitea musta tument.
Nota tigilla linit, jam garrula luce, chelidon;
Dum recolit nidos, nota tigilla linit.

1. Ces vers de Pentadius, où dans un balancement symétrique, chaque distique reproduit à la fin du pentamètre l'hémistiche qui commence l'hexamètre, sont appelés *épanaleptiques*. On en trouve des exemples dans Ovide (*Amours*, livre I, élégie IX; *Fastes*, liv. IV, v. 365), dans Martial (liv. IX, épigramme XCVIII). Cet écho, en somme gracieux, a quelque analogie avec celui des rondeaux et des triolets de notre vieille poésie. — Pentadius vivait, croit-on, à l'époque de Constantin le Grand. Il reste de lui plusieurs élégies et épigrammes que Burmann fait figurer dans son *Anthologie latine* (1759-1773).

2. Le poète semble ici faire une confusion; d'après la légende, Itys est le fils de Progné qui servit ses membres sur la table de son époux Térée, pour venger sa sœur Philomèle des outrages que Térée lui avait fait subir. (Voir Ovide, *Métamorphoses*, liv. VI, v. 412-686).

Sub platano viridi jucunda somnus in umbra,
Sertaque texuntur sub platano viridi.
PENTADIUS, *Elégie II.*

Version grecque. — *Soins donnés par Caton à son fils.* — Γενομένου τοῦ παιδὸς, οὐδὲν ἦν ἔργον οὕτως ἀναγκαῖον, εἰ μή[1] τι δημόσιον, ὡς[2] μὴ παρεῖναι τῇ γυναικὶ λουούσῃ τὸ βρέφος καὶ σπαργανούσῃ· αὐτὴ γὰρ ἔτρεφεν ἰδίῳ γάλακτι... Ἐπεὶ δὲ ἤρξατο[3] συνιέναι, παραλαβὼν αὐτὸς ἐδίδασκε γράμματα· καίτοι χαρίεντα[4] δοῦλον εἶχε γραμματιστὴν ὄνομα Χίλωνα· οὐκ ἠξίου δὲ τὸν υἱὸν, ὥς φησιν αὐτός, ὑπὸ δούλου κακῶς ἀκούειν[5] ἢ τοῦ ὠτὸς[6] ἀνατείνεσθαι μανθάνοντα βράδιον[7], οὐδέ γε μαθήματος τηλικούτου τῷ δούλῳ χάριν ὀφείλειν· ἀλλ᾽ αὐτὸς μὲν ἦν γραμματιστής, αὐτὸς δὲ νομοδιδάκτης, αὐτὸς δὲ γυμναστής, οὐ μόνον ἀκοντίζειν οὐδ᾽ ὁπλομαχεῖν οὐδ᾽ ἱππεύειν διδάσκων τὸν υἱόν, ἀλλὰ καὶ τῇ χειρὶ πὺξ παίειν, καὶ τὰ δινώδη τοῦ ποταμοῦ νηχόμενον ἀποβιάζεσθαι...

PLUTARQUE, *Caton*, XX.

1. = *nisi*. — 2. = ὥστε. — 3. Sujet sous-entendu ὁ παῖς. — 4. Qui a bonne grâce à faire quelque chose ; par suite : qui s'entend à, habile. — 5. Entendre mal parler de soi, être blâmé. — 6. Génitif de la partie. — 7. Comparatif employé au sens de *trop*, comme souvent en latin.

Quatrième.

Thème latin. — *Charlemagne.* — Peu de princes ont mieux mérité le surnom de Grand que Charlemagne. Tout le cours de son règne fut un enchaînement de victoires et de conquêtes. Il eut pour ennemis tous les peuples qui l'environnaient, et leur fit face à tous, et les obligea à subir ses lois. Attaqué en même temps à des distances très éloignées, on le voyait passer avec une rapidité surprenante des Pyrénées au fond de la Germanie, des extrémités de l'Italie sur les bords de l'Océan. Au milieu de ses expéditions militaires, il réglait ses États, comme s'il eût été dans une paix profonde. Les lettres lui ont aussi les plus grandes obligations ; il établit des écoles publiques en différents endroits.

Corrigé.

Ex principibus pauci admodum fuerunt Magni cognomine digniores quam Carolus. Quamdiu regnavit, victorias reportavit, populosque multos subegit ; hostes habuit omnes gentes finitimas, quibus obstitit, legesque imposuit. Simul et in remotissimis spatiis lacessitus, mira celeritate ex Pyrenæis ad extremam Germaniam,

ex finibus Italiæ ad oras Oceani transcurrebat. Inter arma quasi in summa pace imperium gubernabat. De litteris etiam optime meritus, scholas publicas variis in locis instituit.

Version grecque. — *Armement des soldats indiens.* — Οἱ πεζοὶ τόξον τε ἔχουσιν ἰσόμηκες τῷ φορέοντι[1] τὸ τόξον, καὶ τοῦτο κάτω ἐπὶ τὴν γῆν θέντες καὶ τῷ ποδὶ τῷ ἀριστέρῳ ἀντιβάντες, οὕτως ἐκτοξεύουσι, τὴν νευρὴν[2] ἐπὶ μέγα ὀπίσω ἀπαγαγόντες· ὁ γὰρ ὀϊστὸς αὐτοῖσιν[3] ὀλίγον ἀποδέων[4] τριπήχεος, οὐδέ τι[5] ἀντέξει[6] τοξευθὲν πρὸς Ἰνδοῦ ἀνδρὸς τοξικοῦ, οὔτε ἀσπὶς οὔτε θώρηξ[7] οὔτε εἴ τι[8] κάρτερον ἐγένετο. Ἐν δὲ τῇσιν ἀριστερῇσι[9] πέλται εἰσὶν αὐτοῖσιν[3] ὠμοβόϊνοι, στεινότεραι μὲν ἢ κατὰ[10] τοὺς φορέοντας[1], μήκεϊ[1] δὲ οὐ πολλὸν[11] ἀποδέουσαι. Τοῖσι δὲ[12] ἄκοντες ἀντὶ τόξων εἰσί. Μάχαιραν δὲ πάντες φορέουσι[1], πλατέην[13] δὲ καὶ τὸ μῆκος[14] οὐ μέζω[15] τριπήχεος· καὶ ταύτην, ἐπεὰν[16] συστάδην καταστῇ αὐτοῖσιν[3] ἡ μάχη, ἀμφοῖν ταῖν χεροῖν καταφέρουσιν ἐς τὴν πληγήν.

ARRIEN, *Indiques*, XVI, 6, suiv.

1. Contraction non faite. — 2. = νευράν. — 3. = αὐτοῖς. — 4. Sous-entendu ἐστί. — 5. Même sens que καὶ οὐδέν. — 6. = ἀνθέξει. — 7. = θώραξ. — 8. De même en latin *si quid*. — 9. = ταῖς ἀριστεραῖς. — 10. De même en latin *quam pro*. — 11. = πολύ. — 12. = τοῖς δε, même sens que ἐνίοις, τισίν. — 13. = πλατεῖαν. — 14. *Pour ce qui est de la longueur*. — 15. = μείζω. — 16. = ἐπάν.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Seconde.

Composition française. — En analysant le genre d'intérêt que vous prenez aux relations des voyages et des découvertes modernes, soit dans les glaces du Nord, soit au centre des continents inexplorés, y trouvez-vous des analogies avec les impressions qu'ont dû éprouver les anciens à entendre les aventures d'Ulysse, chantées par Homère ? — Et le héros de l'*Odyssée* ne vous apparaît-il pas, aujourd'hui encore, comme le type toujours vrai et toujours admirable du génie humain en lutte avec les éléments hostiles et les forces mystérieuses de la Nature ?

Troisième.

Composition française. — *Le torrent et la rivière* (dialogue). — Le torrent se vantera de briser tous les obstacles et de précipiter

avec fracas ses eaux du sommet de la montagne. Enfant terrible de la tempête, il est irrésistible comme l'avalanche et rien ne saurait arrêter sa course impétueuse.

La rivière se flattera d'être toujours égale à elle-même et de couler à pleins bords. Elle se joue des ardeurs de l'été, et promène à travers la plaine ses eaux limpides. Elle fertilise les campagnes, elle abreuve les troupeaux qui paissent sur ses bords, elle nourrit dans son sein des milliers de poissons, etc. (Voir la fable 23 du livre VIII de La Fontaine.)

Communiqué par M. Ed. Jullien, répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Cinquième année.

Éducation, pédagogie. — La Fontaine parle de la grâce « plus belle encor que la beauté ». Essayez de définir la grâce et sa valeur tant esthétique que morale.

Quatrième année.

Éducation, pédagogie. — Développez ce proverbe arabe : « L'étoffe de la vie est faite de beaucoup de patience et de beaucoup d'espérance. »

Composition française. — La Plume et le Papier se racontèrent un jour leur histoire. Après s'être émerveillés des multiples transformations qui, du morceau de minerai ou de l'humble plante de lin, de chanvre ou de coton, avaient fait les interprètes de la pensée, ils s'enorgueillirent de leur sort présent. Ils en arrivèrent même à se quereller, chacun d'eux s'attribuant la prééminence et reprochant à l'autre d'être impuissant sans lui. L'Encrier, resté longtemps silencieux, les apaisa enfin en leur montrant qu'ils n'étaient rien sans l'homme : seul, son génie les avait créés et les utilisait.

Communiqué par M[me] L. Lévy, professeur au lycée de jeunes filles d'Auxerre.

Troisième année.

Composition française. — Vous possédez sans doute, depuis votre enfance, une armoire ou une caisse où vous serrez vos jouets. Vous vous supposerez en train de mettre de l'ordre dans l'une ou dans l'autre et vous direz les souvenirs et les réflexions que cette occupation éveille en votre esprit.

Communiqué par M[me] L. Lévy.

Paris. — Imp. [illegible]

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement secondaire (Classe 3)

N° 4. — Onzième année. 15 Avril 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin
5, rue de Mézières, Paris, 6e

La *Revue* paraît le 15 de mois. — UN AN, *de chaque mois :* France, 10 fr. — Colonies & Étranger, 12 fr.

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Examens et Concours

SUJETS PROPOSÉS

Classes des Lycées et Collèges.

SUJETS PROPOSÉS

Correspondance anglo-française, 53e *liste de Correspondants.*

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, 5, *rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

CERTIFICAT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Concours de 1901

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du concours de 1901 pour le Certificat des classes élémentaires des lycées[1].

95 candidats s'étaient fait inscrire (88 hommes et 7 dames). C'est, à une unité près, le nombre de l'an dernier. Les 7 dames ont fait toutes les compositions. Mais des 88 hommes 22 ont fait défaut, 2 n'ont fait que la composition de français et la composition d'histoire et géographie, 5 n'ont fait que la composition de français, 1 n'a fait que la composition d'histoire et géographie; 58 seulement ont fait toutes les compositions. Au total, 65 candidats, au lieu de 71 en 1900, ont subi la totalité des épreuves écrites. La décroissance du chiffre des candidats persévérants, qui vous a été signalée depuis 1897, n'est pas encore arrêtée : elle était de 5 en 1900; elle est encore de 6 en 1901. Cela tient sans doute au nombre restreint des places mises au concours depuis plusieurs années, surtout depuis deux ans. Un certain nombre de candidats, désespérant de pouvoir atteindre un des six premiers rangs, se sont découragés : parmi eux nous avons relevé les noms de plusieurs qui avaient pris part aux concours précédents. Peut-être aussi la préparation par correspondance, organisée à Paris et offerte aux instituteurs pourvus du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, n'est-elle pas connue de tous les maîtres de l'enseignement primaire qui pourraient avoir l'ambition de devenir professeurs élémentaires dans les lycées. Elle était notamment ignorée d'un des candidats que nous avons jugé digne

1. Composition du jury : *Président :* M. Fringnet, inspecteur de l'Académie de Paris. *Membres :* M. Peine, professeur au lycée Condorcet; M. Benaerts, professeur au lycée Charlemagne; M. Laprestè, professeur au lycée Buffon; M. Simonnot, professeur au collège Chaptal.

du certificat et à qui elle eût certainement profité, surtout pour la composition de français. Nous avons regretté qu'il n'ait pas usé de conseils qu'il était capable de suivre avec fruit et qui l'auraient mieux préparé à l'enseignement élémentaire dont il sera chargé prochainement dans un lycée.

Le nombre des places mises au concours était de 6, comme en 1900. Le jury a admis 16 candidats au bénéfice de l'admissibilité, et, après les épreuves orales, il vous a présenté 6 d'entre eux qu'il a jugés dignes du certificat. Il a regretté d'être obligé, par le nombre très limité des places, d'ajourner plusieurs candidats, qui ont fait preuve d'intelligence, de savoir et d'expérience. Il espère que ces candidats, dont le succès prochain lui semble très probable, reviendront au concours de 1902, sérieusement préparés par un nouvel effort.

Si l'on considère l'ensemble des notes de l'écrit et de l'oral, le niveau de cette année apparait un peu supérieur à celui de l'an dernier. Aux épreuves écrites, le premier a eu un total de points inférieur à celui du premier de 1900 (114 au lieu de 125 sur 180); mais le 2ᵉ et le 3ᵉ ont eu un nombre de points supérieur à celui du 2ᵉ et du 3ᵉ du concours précédent (111 1/4 et 109 1/4 au lieu de 107), le 4ᵉ, le 5ᵉ et le 6ᵉ un nombre supérieur à celui du 3ᵉ de 1900 (103, 102 1/4, 101 1/2 au lieu de 100) : le dernier admissible de 1901 avait 92 1/4, alors que le dernier admissible de 1900 n'avait que 86 3/4 : il eût été classé 10ᵉ sur la liste de 1900. Aux épreuves orales, le premier de 1900 n'avait que 126 points sur 190, le 2ᵉ 124, le 6ᵉ 112 1/2 : les 6 admis de 1901 ont eu 131 points, 129, 121, 117, 117 et 115. Pour les épreuves écrites et orales réunies, le premier de 1901 reste un peu inférieur au premier de 1900 (240 1/4 au lieu de 249), mais les 5 autres ont un total supérieur à celui des candidats admis en 1900 (234, 229, 218, 216 1/2, 212 1/4 au lieu de 233, 218 1/4, 214 1/2, 211 et 208) : la moyenne de 1901 se trouve ainsi un peu plus élevée que celle de 1900.

De nos 16 admissibles 4 avaient été déjà admissibles en 1900 et 1 en 1896 : 4 de ces anciens admissibles ont été admis définitivement. Tous, sauf un, avaient profité, au moins partiellement, soit cette année, soit antérieurement, de la préparation par correspondance.

Une dame a été admise et classée 4e. Elle avait été admissible l'an dernier et classée 7e. Une autre a approché de près l'admissibilité. Elle doit son échec, assurément réparable, à l'insuffisance de sa composition de français et de sa composition de sciences naturelles.

Si l'on examine les études premières et les grades des concurrents, on relève, sur les 65 qui ont fait toutes les compositions, 45 candidats d'origine primaire (40 hommes et 5 dames) et 20 seulement d'origine secondaire (18 hommes et 2 dames). Les 45 concurrents d'origine primaire possèdent le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique : parmi eux, 2 ont en outre le baccalauréat moderne, 1 le baccalauréat ès sciences, 1 le baccalauréat ès sciences et la licence ès sciences physiques. Des 20 candidats d'origine secondaire, 2 possèdent les deux baccalauréats ès lettres et ès sciences, 9 le baccalauréat ès sciences, 3 le baccalauréat ès lettres, 3 le baccalauréat moderne, 1 le diplôme d'études d'enseignement spécial et le certificat d'aptitude à l'enseignement spécial, 2 le diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles. Parmi les 30 candidats inscrits qui n'ont fait qu'une partie des compositions ou se sont entièrement abstenus, 15 sont d'origine primaire, 15 d'origine secondaire. La proportion des candidats d'origine primaire est, des 5/7 environ, supérieure à celle de l'an dernier qui n'était que des 4/7.

Les candidats d'origine primaire ont conservé l'avantage de la qualité comme du nombre. Des 16 admissibles, 3 seulement sont d'origine secondaire, et encore l'un d'eux avait pris le brevet supérieur avant de faire des études secondaires. Parmi les 6 admis, un seul, le 2e, est d'origine secondaire. Le jury, tout en se félicitant de voir le certificat recherché par les jeunes maîtres les plus distingués de l'enseignement primaire, regrette une fois de plus que les répétiteurs, qui autrefois ambitionnaient l'honneur de faire la meilleure partie de leur carrière comme professeurs élémentaires, et en faveur de qui surtout le certificat a été institué, laissent ainsi prendre par les instituteurs la plupart des places auxquelles ils pourraient légitimement prétendre.

I

La moyenne des épreuves de français est légèrement supérieure à celle du concours précédent. Elle atteint presque 7 1/2 (sur 20) pour l'ensemble des copies, tandis que l'an dernier elle n'était pas tout à fait de 6 1/2. Mais le résultat est encore fort au-dessous de ce que le jury désire et espère. 6 copies seulement, comme en 1900 et en 1899, ont atteint ou dépassé la moyenne 10 sur 20 (2 ont été notées 11, une 10 3/4 et les trois autres 10). Si la moyenne générale s'est relevée, c'est que le nombre des copies notées de 8 à 9 3/4 a été plus grand en 1901 (15 au lieu de 9) et celui des copies notées au-dessous de 4 moindre (1 seule au lieu de 11). L'épreuve de français est la plus difficile, la plus délicate : elle exige non seulement de l'intelligence, du jugement, du goût, mais encore une possession sérieuse de la langue, de bonnes habitudes d'esprit et une méthode qu'on n'acquiert pas sans une préparation patiente et approfondie. Le jury appelle toute l'attention des candidats sur cette épreuve, dont le coefficient est le plus élevé, non sans raison, puisqu'elle fait ressortir plus que toutes les autres les dons naturels de chacun et sa culture générale.

Dans la dictée[1], les fautes d'orthographe ont été rares. L'erreur principale a porté sur le mot *fonds* que 16 candidats ont écrit sans *s*. Un peu de réflexion eût fait éviter cette faute : le sens était clair. La ponctuation a été bonne en général; elle a péché plutôt par excès, étant parfois trop minutieuse.

L'écriture a été assez souvent négligée, moins dans la dictée, où elle est notée, que dans le reste de la composition, où la crainte de perdre des points n'a plus retenu une main trop hâtée. Dans les classes élémentaires, la bonne tenue des cahiers et une écriture régulière, soignée, élégante même, ne sont pas chose indifférente. Le maître devrait se souvenir qu'il doit l'exemple à ses élèves.

Le jury a encore constaté, dans l'explication des mots, le vague et l'absence de méthode dont il s'est plaint maintes fois. Les candidats, pour la plupart, oubliant les conseils

1. Dictée. *L'âne.* « L'âne n'est pas un cheval dégénéré... on ne pense qu'à la figure et aux qualités du cheval, qui lui manquent et qu'il ne doit pas avoir. » Buffon.

réitérés qu'ils ont reçus des correcteurs de la préparation par correspondance et du jury lui-même, n'étudient pas assez le texte dont le mot tire son sens particulier : ils détachent ce mot de l'ensemble, l'examinent en lui-même, exposent, souvent au hasard et sans suite, les différentes significations qu'il peut avoir, plus préoccupés, ce semble, d'étaler une science généralement incertaine que soucieux de suivre une méthode. Ils devraient savoir cependant qu'en expliquant le sens des mots le professeur a pour but de faire comprendre le morceau étudié et qu'une explication bien rattachée au sujet, précise, simple, exacte et sobre, est d'une autre portée et d'une autre valeur qu'une énumération confuse et verbeuse, traitée en hors-d'œuvre, où à force de vouloir tout dire on arrive non seulement à trop dire, mais encore à inventer témérairement. C'est ainsi qu'à propos du mot *plastron* beaucoup de candidats, au lieu d'en préciser le sens dans le passage très clair où il se trouvait, se sont livrés à des fantaisies étymologiques qu'ils ont prises sans doute pour de la science. Un candidat, qui n'est pas cependant des moins bons, puisqu'il a été admissible l'an dernier, s'est tellement dégagé du texte que dans la phrase : *la comparaison le dégrade*, il a expliqué *dégradent* en l'écrivant au pluriel, comme si ce verbe avait pour sujet *les rustres*. Il n'est pas inutile, on le voit, d'inviter les candidats à lire avec attention le texte de la dictée et à se bien pénétrer d'abord de son sens général.

L'explication des phrases donne lieu à des critiques analogues. Les candidats, tantôt se bornent à quelques mots vagues, à quelques renseignements hâtifs, comme s'ils jugeaient inutile d'éclairer ce que tout le monde peut comprendre, tantôt s'étendent en longues et touffues paraphrases à côté du texte qu'ils perdent de vue. Quelques-uns cependant, mais en trop petit nombre, sont plus précis et serrent le texte de plus près : ceux-là ont assez de méthode, réfléchissent et voient. D'autres affectent surtout l'apparence de la précision. Au lieu de chercher à saisir l'idée et de la mettre en lumière, ils prennent chaque mot l'un après l'autre, sans choix, sans mesure, sans lien, plaçant tout sur le même plan et expliquant longuement même ce qui est très clair. Ceux-là ignorent encore ce qu'est la précision et se

croient bien à tort en possession d'une méthode. La pensée n'étant pas chez eux bien nette, leur style se ressent de cette incertitude. Trop souvent la rédaction a une allure négligée. Toutefois, est-ce bien toujours négligence? Certaines phrases mal construites, incorrectes même, révéleraient plutôt l'inexpérience de l'art d'écrire. Mettons cependant au compte de la négligence les fautes d'orthographe que l'on relève trop souvent dans cette partie de la composition, qui n'est pas une dictée.

L'analyse grammaticale est bonne en général. Beaucoup de candidats paraissent en avoir une assez longue pratique. Mais l'analyse logique offre moins de précision et d'exactitude. Trop de candidats changent encore la forme de la phrase, soit en complétant ou même en modifiant entièrement des propositions qu'ils jugent trop elliptiques, soit en intervertissant l'ordre des propositions pour adapter la phrase à une sorte de type immuable. Les procédés en quelque sorte mécaniques paraissent toujours plaire à beaucoup. Le malheur est que toutes les phrases n'entrent pas bien dans le moule qu'ils ont préparé. En général, on ne montre pas assez comment la forme de la phrase, telle qu'elle est, exprime ce que l'auteur a voulu dire. On se contente aussi trop souvent d'énumérer à la file les diverses propositions sans indiquer le rapport logique qui les unit. Ne pourrait-on, au besoin, les disposer dans un tableau qui permette d'embrasser d'un coup d'œil la constitution de la phrase?

Presque tous nos admissibles paraissent avoir compris que la lecture expliquée est d'abord une lecture avant d'être une explication. Ils ont apporté, et le jury les en félicite, un soin particulier à cette première partie de l'épreuve : ils ont lu avec netteté, sans précipitation, en articulant bien. Plusieurs ont fait preuve de goût et d'intelligence en lisant des poésies : tout en faisant sentir avec mesure la cadence des vers et la rime, ils ont bien suivi l'idée. De ce côté il y a eu progrès évident. Mais tous ne sont pas arrivés à donner le ton juste; ils n'ont pas toujours appuyé sur les mots importants ni marqué les nuances, les délicatesses et les finesses de la pensée; parfois ils ne paraissaient pas avoir bien saisi le sens général, le sentiment dominant, le caractère vrai du morceau : leur débit laissait une impression inexacte ou même fausse. L'explication orale, aussi délicate que l'ex-

plication écrite, n'a pas été sans défauts assez graves. Si quelques-uns parviennent à dégager nettement l'idée principale du morceau ou sentent le mouvement qui entraîne le développement de la pensée, les autres, en résumant le passage, souvent d'une façon diffuse et inélégante, montrent qu'ils n'ont pas compris exactement l'idée. Le sentiment littéraire est médiocre en général. A l'exception d'un candidat d'origine secondaire qui a expliqué avec précision et justesse une poésie de Victor Hugo dont il avait bien reconnu le caractère, et d'un candidat d'origine primaire qui, dans le commentaire d'une lettre de Mme de Sévigné, malgré un peu de recherche et de raffinement, a montré du goût et de la méthode, les autres concurrents sont restés superficiels et, faute d'avoir pénétré la pensée de l'écrivain, n'ont pas distingué ce qu'il y avait d'essentiel, ce qu'il fallait particulièrement faire ressortir, et n'ont pas su choisir entre les expressions, qu'ils ont essayé d'expliquer toutes, comme si elles avaient toutes la même valeur. De là des remarques disproportionnées et par suite inexactes, parfois raffinées et à côté de l'idée principale qu'elles dénaturent. La méthode manque de rigueur ou est mal appliquée. On ne prend point d'abord le mot dans le sens que lui donne le contexte de la phrase : on disserte d'une façon générale sur l'étymologie, sur les diverses acceptions, un peu au hasard. Pour quelques-uns l'explication des mots n'est qu'un exposé ambitieux et fastidieux de règles grammaticales : encore ne choisissent-ils pas les règles importantes. Ils ne devraient pas oublier que, si la grammaire, dans l'explication des mots et des phrases, peut devenir une utile auxiliaire, c'est à condition qu'elle ne soit qu'une auxiliaire employée à propos : l'analyse purement grammaticale d'une phrase n'est qu'une partie et une partie minime de l'explication. C'est la pensée de l'écrivain qu'il faut dégager, exposer, apprécier, en appuyant sur les expressions et les images par lesquelles elle s'affirme et se fortifie ; c'est le sentiment qui l'anime et lui donne son originalité propre qu'il faut saisir et comprendre ; c'est la suite et le développement de l'idée qu'il faut mettre en pleine lumière, en serrant le texte de près, sans s'égarer en des considérations générales toujours vagues et hors de propos.

Le jury n'ignore pas ce qu'a de difficile cette épreuve

d'un caractère surtout littéraire. Aussi croit-il devoir inviter les candidats à s'y préparer avec un soin patient et à ne pas se fier à une certaine facilité qu'ils pensent avoir acquise par la lecture trop superficielle des textes qui leur ont été indiqués au début de l'année et d'où ils savent que seront tirés les morceaux d'épreuve. La note la plus élevée, en lecture expliquée, a été, comme l'an dernier, 29 sur 40. Un autre candidat a eu 28, un autre 25, un autre 24; 5 ont eu de 20 à 22; 7 sont restés au-dessous de la moyenne.

L'exercice pratique a été à peu près de même valeur qu'en 1900. 7 candidats n'ont pas atteint la moyenne 15 sur 30, mais 6 ont eu de 18 à 21 et 3 de 15 à 17. Les candidats savent la grammaire. Ils ont montré, en général, de la méthode dans leurs exposés. Ils ont tiré bon parti des exemples qui leur étaient indiqués, les ont bien compris et y ont trouvé la règle ou la définition qu'ils comportaient. Chez quelques-uns cependant on eût souhaité plus de précision dans le langage, qui a été verbeux et diffus. Mais en général les candidats ont paru comprendre ce que doit être une leçon de grammaire.

L'épreuve de pédagogie a été, comme l'an dernier, assez satisfaisante. 10 concurrents ont atteint ou dépassé la moyenne 15 sur 30 : 4 ont eu de 18 à 20, 6 de 15 à 17; 6 seulement ont été notés au-dessous de 15, et parmi ces derniers 3 ont eu 14, note très voisine de la moyenne. Les candidats, en général, ont lu avec assez de soin les passages des auteurs du programme, qu'ils ont eus à commenter. Toutefois, si la plupart ont cherché à dégager la pensée de l'auteur, ils ne l'ont pas tous mise bien en relief et sous son jour, préoccupés qu'ils étaient de dire ce qu'ils pensent eux-mêmes, ce qu'ils font dans leur classe. Ils ont surtout exposé des procédés pédagogiques qui leur sont familiers et dont leur expérience leur a montré les effets. Mais le commentaire du morceau a été trop souvent écourté; parfois même le jugement porté sur le principe pédagogique qu'il contenait a été insuffisamment justifié ou même erroné. Faute de se rendre compte des conditions où se trouvait l'écrivain en formulant son précepte, les candidats n'ont pas vu ce que ce précepte comportait par allusion de critiques contre les pratiques et les théories du temps et n'en ont pas deviné l'à-propos et la portée : ils l'ont jugé comme s'il émanait d'un pédagogue

contemporain et, en l'appliquant aux conditions présentes alors qu'il visait des conditions différentes auxquelles il s'adaptait, ils l'ont condamné d'une façon absolue, sans le bien comprendre. Pour ne pas être injuste envers des écrivains qui ont pu commettre des erreurs, mais dont les théories ont été cependant raisonnées et suscitées par des circonstances particulières, il faut se reporter à l'époque où ces théories ont été conçues, voir ce que veut dire l'auteur, préciser sa pensée et son but, s'assurer s'il n'a pas eu raison, au moins partiellement, en son temps. Ce n'est qu'après avoir ainsi mis les choses au point qu'il faut généraliser la maxime et juger si elle est applicable à notre temps. Le jury recommande aux candidats, lorsqu'ils lisent les auteurs d'où doivent être tirés les morceaux d'examen, d'étudier de plus près les idées particulières de chacun d'eux et d'en mieux pénétrer la portée philosophique.

II

Les compositions d'allemand[1], dans leur ensemble, ne sont pas inférieures à celles de 1900. Le progrès signalé l'an dernier s'est maintenu. Il y a eu, il est vrai, un peu plus de copies faibles (13 au lieu de 8), qui proviennent de candidats n'ayant pas usé de la préparation par correspondance; mais les bonnes copies ont été plus nombreuses : 8 (au lieu de 6) ont mérité les notes *très bien* ou *bien*, parmi lesquelles 3 (au lieu de 1) ont pu être cotées au-dessus de 30 (sur 40); 17 ont été assez bonnes avec des notes variant de 20 à 26; 7 ont approché la moyenne avec 18 et 19. Des 6 candidats admis définitivement, 3 ont eu de 29 à 32, 3 de 22 à 25.

Les candidats qui affrontent l'examen sans une préparation convenable sont encore nombreux. Leur insuffisance se montre surtout dans l'épreuve du thème. A défaut de connaissances sûres en grammaire, ils comptent imprudemment sur le secours incertain du dictionnaire. Ils oublient que le dictionnaire, n'étant qu'un instrument de contrôle, exige des mains exercées et ne supplée pas à l'ignorance des règles. Chez certains candidats on a relevé plus de 40 fautes de

1. Version : Die Alpen (J. Von Müller), 13 à 14 lignes. — Thème : Les exhortations d'un père à son fils (Anatole France : les Désirs de Jean Servien). Ta mère me demanda en mourant de faire de toi un homme instruit..., 14 lignes.

grammaire élémentaire. Assurément ces candidats ignorent à la fois les exigences de l'examen et la tâche qui incombe aux professeurs élémentaires. Heureusement ceux qui se sont placés en tête et ont été admis au certificat possèdent des connaissances solides, qui ont rassuré le jury sur l'avenir de l'enseignement de l'allemand dans les classes élémentaires.

La version, bien comprise par les bons candidats, a été assez bien rendue par eux en français. Si parfois la traduction est restée encore trop littérale, elle a été en plusieurs endroits assez élégante, sans cesser d'être fidèle. Mais cette épreuve a été aussi fatale, et pour les mêmes raisons que celle du thème aux candidats trop inexpérimentés. De nombreuses inexactitudes et des contresens proviennent d'ignorance de la syntaxe : la construction des différents membres de la phrase n'a pas été assez étudiée, la suite des idées assez observée, le développement assez compris. Même avec le dictionnaire en mains on ne peut réussir à dégager, puis à rendre avec exactitude le sens et le mouvement de l'original que si l'on possède le mécanisme de la langue étrangère. Le jury ne saurait trop inviter les candidats à fortifier leurs connaissances grammaticales et à se persuader que, sans la grammaire, aucune langue n'est parfaitement possédée. Les bons livres, les livres simples, clairs, sobres d'exceptions, méthodiques et pratiques ne manquent pas : les candidats, pour en tirer profit, n'ont qu'à vouloir.

Sur nos 16 admissibles, 8 ont pris, aux épreuves orales, une avance marquée. Ils ont montré de sérieuses qualités de professeur, de l'aisance dans la lecture, de la sûreté dans l'accent, de l'abondance dans le vocabulaire, une certaine facilité à converser. Plusieurs doivent leur supériorité à un séjour assez prolongé en Allemagne. D'autres ont su utiliser avec intelligence les occasions de parler l'allemand dans le milieu où ils exercent. Les 6 candidats admis définitivement sont tous parmi les meilleurs. L'un d'eux, après une année d'études à Constance, a obtenu un certificat allemand qui équivaut à notre baccalauréat moderne. Des candidats ajournés après l'examen oral, 3 ont encore eu de 20 à 24 sur 30 : les 7 autres sont restés au-dessous de la moyenne et n'ont eu que 8 à 12. Ils doivent la médiocrité de leur note moins à l'indigence de leur vocabulaire qu'à des défauts

très accusés de prononciation et surtout à l'inexactitude de l'accentuation. La place de l'accent peut cependant être apprise par l'étude personnelle, puisqu'elle est déterminée par des règles précises. Les textes qui doivent servir pour les épreuves sont publiés dix mois à l'avance et sont assez limités; les candidats ont le temps de les étudier à loisir; on est donc étonné de voir quelques-uns dénaturer complètement le rythme des morceaux de poésie et révéler une ignorance absolue de la prosodie allemande. La récitation des poésies tient une grande place dans l'enseignement des langues vivantes en 7e et 8e. Cet exercice est excellent pour habituer l'oreille des enfants au rythme général de la langue, mais à condition que le mètre soit respecté et bien accusé par la diction. L'an dernier déjà on rappelait à ceux que leurs fonctions font les premiers maîtres d'allemand des jeunes élèves que l'allemand, comme toute langue vivante, doit être parlé, que l'on doit apprendre aux enfants à prononcer correctement les mots, d'une façon intelligible et nette, et qu'une bonne prononciation est indispensable. Une circulaire ministérielle récente donne à ce conseil, que le jury renouvelle, le caractère d'une prescription. Les langues vivantes ne doivent pas être enseignées comme les langues mortes. Les professeurs doivent employer la méthode qui donnera le plus rapidement et le plus sûrement à l'élève la possession effective de ces langues. Cette méthode est la méthode directe, la méthode orale, qui consiste surtout en exercices oraux. La langue à enseigner est la langue courante. Il faut nécessairement qu'avant tout le professeur sache parler cette langue correctement et avec aisance. Le jury attache donc à bon droit une grande importance à la prononciation.

III

En mathématiques[1] 42 copies, en sciences physiques et

1. Mathématiques : Deux dépôts de charbon A et B, reliés par une ligne de chemin de fer, sont distants de 225 kilomètres. Les 100 kilogrammes de charbon sont vendus en A 3 fr. 75, en B 4 fr. 11. 1° Quel est le point de la ligne où le charbon revient au même prix, qu'on aille le chercher en A ou en B, le prix de transport d'une tonne étant de 0 fr. 08 par kilomètre; 2° démontrer que ce point est celui où le charbon revient le plus cher. Résoudre ce problème par l'arithmétique et par l'algèbre. Dire de façon explicite comment on effectuerait mentalement les opérations qu'il comporte.

Sciences physiques et naturelles : L'air atmosphérique. Plan d'une leçon faite à des élèves de classe élémentaire, dans laquelle on se bornera à exposer : 1° la

naturelles 26 ont atteint ou dépassé la moyenne 10 sur 20. L'écart entre les deux épreuves est à peu près le même que l'an dernier. Le jury appelle de nouveau l'attention des candidats sur la leçon de choses qui, dans les classes élémentaires, a une place importante, puisqu'elle a pour but d'habituer les enfants à observer et qu'elle peut, d'une façon intéressante et utile, former leur esprit en satisfaisant leur curiosité toujours éveillée. Ce n'est pas un petit mérite que de savoir exposer les faits avec choix, avec ordre, avec précision, avec simplicité et clarté, d'une façon familière et attrayante. Une préparation sérieuse est ici nécessaire. Cette préparation est trop souvent insuffisante, pour ne pas dire presque nulle. En mathématiques, une copie a eu 18 sur 20, une autre 17; 13 ont été notées de 15 à 16, 8 de 13 à 14, 19 de 10 à 12; 2 ont été nulles, 7 ont eu de 2 à 6. En sciences physiques et naturelles, une copie a eu 18 sur 20, une autre 17; 3 ont eu de 15 à 16, 5 de 13 à 14, 16 de 10 à 12; une a été nulle, 25 ont eu de 1 à 6.

En mathématiques, le problème devait être résolu par l'arithmétique et par l'algèbre. Les données numériques avaient été choisies de telle sorte que les opérations pussent être exécutées au moyen du calcul mental. On avait demandé aux candidats d'indiquer de façon explicite comment ils procéderaient. Trois concurrents seulement n'ont pas su résoudre le problème. Dans l'appréciation des copies, il a été tenu compte de la façon dont la solution était présentée. On considère en effet que les candidats sont de futurs maitres et qu'à ce titre ils doivent prouver non seulement qu'ils peuvent résoudre un problème, mais encore qu'ils savent le faire comprendre à leurs élèves. Le calcul mental, chez la plupart, est assez faible. Pour cette partie de l'épreuve, moins de la moitié ont atteint la note moyenne. Certains ont montré qu'ils ne s'étaient point familiarisés avec cet exercice, recommandé pourtant d'une façon particulière au programme des classes élémentaires; d'autres, trouvant sans doute les opérations trop faciles, se sont dispensés d'exposer leur manière de procéder.

composition de l'air; 2° son rôle pour entretenir la vie des animaux et celle des plantes. Dire les expériences qu'on pourrait réaliser (joindre des figures aux explications). Mettre dans des notes distinctes du plan los points qui se rapportent au sujet, que le maître doit connaître, mais qu'il ne croit pas devoir exposer aux enfants.

Le sujet de la composition de sciences physiques et naturelles (l'air atmosphérique) est traité dans les livres de chimie. Il n'était pas permis aux candidats de l'ignorer. Mais il ne leur suffisait pas de faire appel seulement à leur mémoire et de reproduire une leçon apprise dans un livre de classe; ils devaient approprier leur exposé à l'intelligence d'élèves de 7e, par conséquent faire une leçon de choses plutôt qu'une leçon de chimie. On était en droit d'attendre d'eux plus de personnalité qu'en mathématiques. Il a paru qu'en général les candidats n'étudient pas assez les sciences physiques et naturelles en vue d'un enseignement élémentaire, approprié à de jeunes élèves. Il faut surtout parler aux yeux des enfants et faire habilement des expériences judicieusement choisies. Or, la description fausse ou incomplète d'expériences possibles et l'indication d'expériences absurdes ont montré que les candidats qui les ont données ne se sont pas exercés à les réaliser. Il a été souvent recommandé aux candidats de s'habituer à manipuler les objets et à exécuter des expériences simples et faciles, non avec des ustensiles de laboratoire, déplacés dans les classes élémentaires, mais avec des objets usuels très suffisants ici. Ce défaut de pratique manuelle entraîne cette conséquence que l'on a tiré souvent des conclusions inexactes d'observations ou d'expériences incomplètes ou mal conduites. On compromet ainsi le profit des leçons de choses, qui doivent apprendre à l'enfant à voir et l'initier à la déduction.

Aux épreuves orales, le sort a amené 4 leçons de mathématiques et 12 leçons de choses. L'impression du jury a été plutôt favorable. Des 4 leçons de mathématiques 2 ont été notées 20 et 23 sur 30 : leurs auteurs, tenant compte des conseils du jury, se sont attachés à donner des définitions exactes et claires et des règles précises : ils ont utilisé habilement divers objets appropriés pour rendre leurs explications concrètes et les mettre à la portée de jeunes intelligences. Les deux autres leçons de mathématiques, un peu confuses et verbeuses, n'ont pas atteint la moyenne. Un progrès a été constaté dans l'ensemble des leçons de choses. 5 candidats ont atteint ou dépassé la moyenne 15 sur 30, parmi lesquels 2 ont mérité 23. La plupart, ayant une idée plus nette du but à atteindre, ont fait porter leurs explications sur les choses

mêmes : ils se sont efforcés de décrire, de faire voir, et ont réalisé heureusement de petites expériences. On regrette cependant que les leçons n'aient pas été toujours bien composées. Si les concurrents avaient des connaissances exactes et suffisantes, s'ils savaient bien choisir les objets à présenter, leurs explications n'étaient pas assez coordonnées, assez précises, assez sobres. On eût souhaité qu'ils se fussent mieux pénétrés de leur sujet et s'y fussent plus exactement renfermés. Ainsi, lorsqu'on leur proposait une leçon sur les animaux qui volent, on leur demandait moins de décrire les oiseaux, puis la chauve-souris, etc., que de parler du vol et des modifications que présentent les organes du vol chez les divers animaux. Bien comprendre la question posée, dire tout le nécessaire et rien que le nécessaire, circonscrire le sujet pour le mieux éclairer, tel doit être le souci des candidats.

IV

La composition d'histoire et géographie[1] marque un progrès réel sur celle de 1900. 35 candidats, au lieu de 14 en 1900, ont atteint ou dépassé la moyenne 20 sur 40, et parmi eux 7 ont obtenu de 28 à 32, 28 de 20 à 27. Des 30 qui n'ont pas atteint la moyenne, 11 ont eu de 15 à 19 et 19 sont restés au-dessous de 15 : 4 seulement, au lieu de 13 en 1900, ont été notés au-dessous de 10. Le résultat est donc honorable et prouve que les conseils donnés dans la préparation par correspondance ont été écoutés.

Les faits historiques étaient connus des candidats ; mais peu d'entre eux ont pu donner une chronologie suffisamment exacte des opérations militaires de la campagne. Sur ce point particulier, bon nombre de confusions ou d'erreurs ont été relevées. Mais là n'était pas l'essentiel du sujet. Il s'agissait surtout de montrer la personnalité de Bonaparte après le 13 vendémiaire an IV, et de donner non pas une fastidieuse nomenclature des États de la péninsule, mais un tableau animé et coloré de cette Italie, placée en 1796 sous

1. Histoire : Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. La campagne de 1796-97 : Arcole et Rivoli. Traité de Campo-Formio. Comparer la situation politique et territoriale des États italiens au début et à la fin de la campagne.

Géographie : La Marne, l'Oise et leurs affluents ; description des régions traversées : principales villes ; industrie et commerce. Faire un croquis.

le joug de l'Autriche et affranchie en 1797, toute remplie du bruit des victoires françaises, toute frémissante de liberté. Il fallait voir que cette glorieuse transformation était l'œuvre de cette armée bien française, active, brave, légère, turbulente, première origine de la Grande Armée qui allait quelques années plus tard parcourir victorieusement l'Europe et étonner l'ancien monde par sa prodigieuse épopée. Presque aucun candidat n'a vraiment fait connaître d'une façon pittoresque ces incomparables soldats. Nul n'a insisté sur l'entrée des Français à Milan, le 15 mai 1796. On ne sait pas encore nettement discerner les scènes intéressantes et dramatiques, qui peuvent graver de bonne heure un souvenir durable dans la mémoire des enfants. On eût dû parler de cette journée brillante où le jeune vainqueur de Lodi, rayonnant de bonheur et d'orgueil légitimes, fit par un clair soleil de mai son entrée dans Milan délivrée, au milieu d'une population enthousiaste, saluant de ses cris de joie le général et les soldats à qui elle devait sa liberté. La guerre de 1796 est une guerre libératrice, qui marque le réveil de l'Italie. Elle méritait d'être caractérisée.

La composition de géographie a été traitée d'une façon satisfaisante. Les notes qui atteignent ou dépassent la moyenne sont en plus grand nombre que pour l'épreuve historique (39 au lieu de 32). Le plan indiqué a été en général suivi fidèlement et les descriptions, très importantes pour un auditoire de jeunes élèves, n'ont pas été négligées.

A l'examen oral, le sort a donné 11 leçons d'histoire et 5 de géographie. Les 5 leçons de géographie ont toutes dépassé la moyenne 15. Elles ont révélé chez leurs auteurs des connaissances assez précises, suffisantes pour les classes élémentaires, et un réel souci de la méthode descriptive. Deux d'entre elles ont été notées 20 sur 30. Des 11 leçons d'histoire, 3 seulement sont restées au-dessous de la moyenne : 5 ont été notées de 15 à 19, 3 ont dépassé 20. L'une de ces dernières a été vraiment satisfaisante et a mérité une très haute note (27 sur 30). La note la plus élevée en 1900 avait été de 23 pour les leçons d'histoire et de 24 pour les leçons de géographie. Le jury, laissant à la disposition des candidats un atlas et un dictionnaire historique pour la préparation des leçons, a pris soin de ne pas proposer des sujets qui ne réclame-

raient qu'un exposé sec et monotone des faits. Plusieurs candidats de cette année ont eu le mérite de comprendre qu'ils devaient composer leur leçon, choisir entre les faits, donner du relief aux événements les plus importants, insister sur les scènes les plus intéressantes et les plus propres à laisser une impression juste et nette, mettre un peu de mouvement et de chaleur dans leur exposition, soigner leur langage et s'efforcer de le rendre précis et limpide. Mais plusieurs aussi ont paru un peu novices en ce genre d'exercice : ils n'ont pas su donner à leur travail une allure vive et aisée.

Comme l'an dernier, deux leçons ont eu pour objet des événements postérieurs à 1815, qui figurent à la fin du programme de 7e (Bugeaud et Abd-el-Kader. — L'armée de Metz en 1870 ; les grandes batailles d'août ; la capitulation). Elles ont été médiocrement traitées. Mais, bien que le jury ait eu à regretter de singulières confusions, il a néanmoins constaté que l'histoire contemporaine est mieux connue qu'autrefois et que les candidats ont perdu la fâcheuse habitude de croire que l'histoire de France finit en 1815.

V

En résumé, le concours de 1901, malgré les imperfections signalées, laisse une impression favorable. Si aucun candidat ne s'est révélé d'un mérite supérieur, l'ensemble a fourni une moyenne très honorable. Chez les 6 admis, jeunes encore ou même très jeunes et partant perfectibles, le jury a reconnu des qualités sérieuses, des aptitudes réelles, une intelligence assez cultivée, des connaissances sûres et suffisantes, un jugement droit, un goût déjà exercé, un sentiment juste des nécessités particulières de l'enseignement élémentaire. Plusieurs ont déjà l'expérience que donne la pratique : tous ont prouvé par leur préparation qu'ils savent comprendre les conseils et les mettre à profit ; tous paraissent capables de devenir rapidement de bons professeurs et de vouloir le devenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

A. Fringnet,
Inspecteur de l'Académie de Paris.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

La ville de Clermont-Ferrand vient de prendre une décision très louable, qui atteste chez ses représentants un réel souci des intérêts scientifiques de leur pays.

Clermont-Ferrand est une ville de 52,000 âmes, heureusement située au pied des Monts Dômes, au bord de la Limagne, une des plus fertiles plaines de France, presque à égale distance de Vichy et du Mont-Dore. Chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, quartier-général du XIIIe corps d'armée, siège d'une académie, Clermont est resté la capitale de l'Auvergne et tend à devenir une cité industrielle importante. Cependant sa fortune n'a pas été ce qu'elle pouvait être. La malencontreuse rivalité de Riom a privé Clermont de la Cour d'appel et l'a empêché d'obtenir à temps une faculté de droit. Son Université incomplète, fondée en 1854, est encore une des plus pauvres parmi nos pauvres Universités françaises, si besoigneuses à côté de leurs sœurs opulentes d'Allemagne ou des États-Unis.

Clermont possède une Bibliothèque municipale, provenant en partie du Chapitre cathédral, des couvents supprimés en 1790 et des collections particulières confisquées pendant la période révolutionnaire. Créée par arrêté consulaire du 28 janvier 1803, la Bibliothèque municipale s'est augmentée depuis cette époque par les dons de l'État ou des particuliers, et par les achats que lui permet son modeste budget. Elle comprend actuellement un assez grand nombre de manuscrits parmi lesquels les plus célèbres sont *la Passion du Christ*, et *la Vie de saint Léger*, du Xe siècle, deux documents de premier ordre pour l'histoire de la langue française.

Les imprimés forment un total d'environ 55,000 volumes. Elle est surtout une bibliothèque de vulgarisation, et sauf

sur quelques points tels que l'histoire d'Auvergne et la Littérature française, elle n'offre pas aux chercheurs les collections d'ensemble, complètes et à jour, qui sont indispensables aux travaux sérieux.

L'Université de Clermont n'eut pendant longtemps qu'une bibliothèque rudimentaire. Quinze ans après sa fondation, en 1869, elle ne possédait que quelques centaines d'ouvrages disparates et de valeur très inégale. La section de géographie ne comprenait encore que trois volumes. Depuis vingt-cinq ans elle s'est considérablement développée, et compte aujourd'hui environ 35,000 volumes. Elle est en relations avec nombre d'Universités américaines, qui lui font parvenir leurs principales publications. Elle reçoit en don toutes les thèses et écrits académiques de nos Universités françaises et de 39 Universités étrangères (suisses, allemandes, anglaises, russes, suédoises). Elle renferme plus de 350 collections de périodiques français et étrangers. Son budget du matériel dépasse 10,000 francs. Elle tend à devenir une bibliothèque d'érudition et d'étude.

L'installation de ces deux bibliothèques est misérable.

Les collections municipales occupent, avec le Musée, l'ancien couvent des PP. Charitains. Le magasin ne suffit plus à contenir les livres ; on est réduit à les empiler dans les coins ou sur le parquet ; mis en place, ces livres sans feu ni lieu couvriraient 670 mètres de rayonnages. Le vieux couvent ne saurait être agrandi et sa solidité ne paraît pas suffisante pour permettre une restauration.

La bibliothèque universitaire est encore plus mal logée. L'architecte de 1854 n'avait pas prévu les développements qu'elle a pris. Le local primitif est rapidement devenu insuffisant, la bibliothèque a envahi l'ancien cabinet de physique et l'ancienne salle du Conseil académique. Elle est aujourd'hui coupée en deux tronçons. Une partie est installée dans les deux salles du rez-de-chaussée du palais académique, une autre est remisée sous les combles, dans une salle interdite aux étudiants, que l'hiver change en glacière et l'été en fournaise. Les livres continuant à affluer, il a fallu établir de nouveaux rayonnages, qui resserrent l'espace réservé aux bibliothécaires et aux lecteurs et semblent menacer de les étouffer.

L'existence parallèle de ces deux bibliothèques entraîne d'énormes inconvénients : inutile entretien d'un double personnel, mauvaise distribution des ressources, achat en double de livres chers, dont un seul exemplaire suffirait aux besoins de l'Université et des érudits de la ville, défaut d'harmonie entre les règlements : le public n'est pas admis à la Bibliothèque universitaire ; le règlement de la Bibliothèque municipale soumet le prêt des livres à des règles beaucoup plus étroites que celui de la Bibliothèque universitaire.

L'idée de fondre les deux éléments en un seul, et de constituer à Clermont une belle bibliothèque de 90,000 volumes, ouverte tout entière au public, aux étudiants et aux professeurs, était une idée juste et féconde, qui trouva bien vite des partisans, mais les promoteurs de cette élégante solution durent attendre pendant longtemps une occasion favorable. Il ne fallait pas que par un empressement maladroit l'Université parût vouloir substituer son autorité à celle de la ville et confisquer à son profit les collections municipales. On avait à ménager de justes susceptibilités, à respecter des droits acquis et des intérêts légitimes. Il restait surtout à trouver une grosse somme pour construire le nouveau bâtiment destiné à recueillir les deux bibliothèques si étroitement logées à l'Université et chez les PP. Charitains.

L'an dernier la ville commença la construction d'un nouveau Musée; la question de la bibliothèque se posa d'elle-même. Sur les instances de M. Zeller, le dévoué recteur de l'Académie, M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, consentit à venir étudier l'affaire sur place, et apporta aux partisans de la mise en commun des deux bibliothèques le concours de sa prévoyante autorité. M. Liard visita les locaux, reconnut leur insuffisance et proposa à la ville la construction d'une bibliothèque modèle, où les collections municipales et universitaires pourraient s'installer côte à côte, et s'augmenter même, jusqu'à concurrence de 255,000 volumes. Le projet de convention, rédigé par lui, détermina les conditions de la mise en commun des bibliothèques et porta à 120,000 francs la part contributive de l'Université dans la dépense totale estimée à 300,000 francs. Les plans du nouvel édifice furent dressés par un architecte parisien,

M. Gerhardt, un spécialiste en matière de constructions de bibliothèques.

La question ainsi posée fut vite résolue. M. Laude, bibliothécaire de l'Université, se chargea de renseigner le public sur les avantages de la transformation projetée. Traducteur du *Manuel de Bibliothéconomie* du docteur Arnim Graesel[1] auteur d'un savant travail sur *Les Bibliothèques universitaires allemandes et leur organisation*[2], M. Laude écrivit dans la « Revue d'Auvergne » un article sur *Les Bibliothèques publiques, leur importance et leur rôle.* La même question fut reprise sous une forme plus simple dans « le Moniteur du Puy-de-Dôme » et l'opinion se rallia au projet présenté par M. Liard. Le Conseil municipal soumit ce projet à ses commissions des finances et des travaux publics, qui l'adoptèrent et choisirent comme rapporteur M. Ehrhard, professeur à la Faculté des lettres, adjoint au maire, naturellement désigné pour cette tâche par ses connaissances spéciales, sa juste popularité à Clermont et son dévouement à l'Université. L'excellent rapport de M. Ehrhard[3] a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 22 février dernier, et les travaux commenceront aussitôt que les dernières formalités légales et administratives auront été remplies.

La bibliothèque s'élèvera sur l'ancienne place Lecoq, en bordure de la rue Bardoux et du boulevard Lafayette. Elle sera presque contiguë au Musée et fera face à la Faculté des sciences. De style très simple, mais élégant, elle comprendra deux salles de lecture, l'une affectée au public et aux étudiants, l'autre réservée aux professeurs, aux membres du Conseil municipal, aux membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, aux membres du bureau de la Société des Amis de l'Université, et aux savants autorisés par le maire, le recteur ou le bibliothécaire. Les professeurs et les personnes autorisées auront accès dans la salle du Catalogue. Une salle spéciale sera aménagée pour servir de bibliothèque populaire. L'édifice sera chauffé à la vapeur d'eau et éclairé à l'électricité.

Dans l'intérêt du service, et du consentement de la ville

1. Paris. Welter, 1897. In-8° 628 p.
2. Extrait de la « *Revue des Bibliothèques* ». Paris. Bouillon, 1900. In-8° 68 p.
3. Clermont-Ferrand. A. Dumont, 1902. In-8° 40 p.

de Clermont, la nouvelle bibliothèque sera dirigée par le bibliothécaire de l'Université, qui aura son logement dans le bâtiment même. Le sous-bibliothécaire sera nommé par la ville, mais devra être choisi à l'avenir parmi les candidats pourvus du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. Un règlement élaboré par le bibliothécaire, et approuvé par le maire et le recteur, fixera l'organisation générale des services. La réunion des bibliothèques étant faite dans l'intérêt commun de la ville et de l'Université, ce règlement sera conçu dans l'esprit le plus large, de façon à permettre aux habitants de Clermont de profiter de toutes les ressources que les collections du nouvel établissement offriront aux travailleurs.

Dans deux ans, l'Université de Clermont célébrera le cinquantième anniversaire de sa création, et pourra montrer avec quelque orgueil la belle maison d'étude qu'elle devra à la générosité et à la confiance de la ville. L'Université de Clermont sera la première en province à posséder une bibliothèque vraiment bien installée, commodément utilisable et répondant à toutes les exigences du travail moderne. La ville de Clermont sera la première à donner le bon exemple de la mise en commun des ressources scientifiques des villes et des Universités. Réunir les bibliothèques dispersées, les compléter les unes par les autres, en faire de puissants foyers d'études, c'est faire œuvre prévoyante et utile au premier chef, c'est comprendre l'avenir, c'est marcher résolument dans la bonne voie. La ville de Clermont a l'honneur de l'avoir compris la première, il faut souhaiter qu'elle trouve bientôt de nombreux imitateurs.

G. Desdevises du Dezert,
Professeur d'histoire à l'Université de Clermont.

LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE D'AFRIQUE

TERTULLIEN, SAINT CYPRIEN

En 1894, dans son *Étude sur la littérature latine d'Afrique* (*les Païens*), M. Monceaux, suivant le développement de cette littérature depuis Manilius jusqu'à Martianus Capella, mettait surtout en lumière le talent d'Apulée, le seul écrivain qui se dégage nettement comme un maître. Il indiquait que « les qualités dominantes du génie africain sont dans les Métamorphoses d'Apulée, dans les Traités de Tertullien, dans les Confessions d'Augustin » ; il reconnaissait que « Tertullien est en littérature l'héritier direct d'Apulée » : mais déjà il séparait nettement *les Païens* avides de gloire littéraire et tournés vers le passé et *les Chrétiens* qui regardent vers le présent et vers l'avenir, pour qui le bien-dire n'est encore qu'une forme de l'action.

Aujourd'hui, après de longues années de lectures, d'études et de recherches, M. Monceaux commence, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de l'Afrique du Nord, la publication d'une *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*. Les deux premiers volumes viennent de paraître : tome I, *Tertullien et les origines;* tome II, *Saint Cyprien et son temps*. — « Si la critique érudite peut seule préparer les matériaux, la critique littéraire peut seule les mettre en œuvre et en valeur. » L'auteur désireux de faire connaître et de faire comprendre cette littérature originale, s'est efforcé d'abord de reconstituer l'histoire de l'ancienne Église d'Afrique ; il a consulté les traités anonymes, les lettres, les procès-verbaux, les actes des conciles, les inscriptions, les actes des martyrs ; il a résolu avec toute l'exactitude et la précision possible les questions d'authenticité, d'origine, d'attribution, de date ; il a écrit de solides et intéressants chapitres d'histoire, qu'il appelle modestement « des notes historiques destinées à expliquer une littérature ». (Tome I : l'Église d'Afrique à la fin du II[e] siècle ; les actes des Scillitains et la Passion de sainte Perpétue; la Bible latine en Afrique. — Tome II : l'Église d'Afrique au milieu du III[e] siècle : les actes des Conciles de Carthage au temps de saint Cyprien ; la littérature épistolaire ; les premières

inscriptions chrétiennes d'Afrique ; les relations de martyres.) — « Cette littérature, ainsi définie et encadrée, restait à l'observer en elle-même, à en suivre les destinées, à en déterminer l'évolution et la valeur propre. » C'est donc avant tout une *enquête littéraire* que s'est proposé de faire M. Monceaux ; étudiant un Tertullien, un Cyprien, un Arnobe, un Augustin, c'est l'*auteur*, dit-il, qui l'intéressera surtout en chacun d'eux. Pour apprécier ces auteurs, pour pénétrer le sens et la portée de leurs doctrines, il fallait bien prendre l'avis des théologiens de profession ; M. Monceaux l'a fait avec réserve, « n'apportant dans ces études qu'un souci scrupuleux de la vérité historique et objective. » Pour traiter les questions d'authenticité, de sources, de chronologie, de langue, etc., il était indispensable de consulter les philologues et de s'appuyer sur leurs ouvrages d'ensemble ou leurs dissertations de détails : des notes de bibliographie générale et de bibliographie spéciale sont placées en tête des livres ou des chapitres et renseignent le lecteur avec discrétion et avec précision. Suivant alors les meilleures éditions et surtout le *Corpus script. eccles. latin.* de Vienne, l'auteur se met en face des textes originaux et cherche à définir la personnalité, l'œuvre, le style, le génie propre des grands docteurs de l'Afrique chrétienne.

Pour bien apprécier ces deux volumes, si riches de faits, de documents et d'idées, il faudrait être historien, théologien, philologue, littérateur. C'est assez dire que je ne prétends point ici discuter ou critiquer. Je voudrais seulement laisser entendre qu'un ouvrage où la critique littéraire s'appuie très fortement sur la critique érudite, où l'œuvre, si intéressante et en somme si peu connue, d'un Tertullien, d'un Cyprien, d'un Augustin nous est mise sous les yeux et présentée avec autant de science que de goût, doit être connue des bons élèves et des maîtres et qu'elle mérite de prendre place dans nos bibliothèques. Une analyse, nécessairement trop brève et trop sèche, ne donnera, je le sais, qu'une idée incomplète de ces deux volumes ; peut-être du moins inspirera-t-elle le désir de les connaître de près et de les étudier.

Sur l'évangélisation de l'Afrique romaine, sur les origines des premières communautés ou Églises, nous ne savons rien de précis. Il semble que Carthage relève des divers pays d'Orient aussi bien que de Rome, qu'il y eut un actif échange d'idées entre l'Afrique et l'Orient, que l'influence asiatique est visible jusque dans la liturgie africaine, et que cependant c'est l'Église de Rome qui, en entreprenant et en poursuivant l'évangélisation systématique de la contrée, mérite d'être considérée comme la mère des Églises d'Afrique. — Vers la fin du IIe siècle, l'Église de Carthage apparaît, entièrement constituée. Il est infiniment probable qu'elle

fut la première des églises fondées en Afrique. En tout cas, elle fut, de bonne heure et sans contestation, le centre et le foyer du christianisme africain. C'est à Carthage qu'il faut reconnaître les premiers cimetières ou *areæ* (fouilles du P. Delattre), dont on peut aujourd'hui déterminer l'emplacement avec assez d'exactitude; — la hiérarchie de l'Église, avec son *episcopus* ou *papa*, ses *presbyteri*, ses *diaconi*, ses lecteurs, etc.; — les *agapes*, qui furent d'abord un repas de charité; — les deux grandes fêtes liturgiques de Pâques et de la Pentecôte, les cérémonies du baptême, et, dès les premiers temps, les polémiques sur l'utilité et la légitimité de plusieurs rites. Déjà nous savons que, dès la fin du IIe siècle, l'évangélisation avait fait de rapides progrès, que l'Église d'Afrique s'était étendue et organisée, que soixante-dix évêques de Proconsulaire et de Numidie se réunirent à Carthage sous la présidence d'Agrippinus, que l'évêque de Carthage apparaissait comme une sorte de primat, presque de patriarche.

Les premiers faits dûment constatés de l'histoire des Églises africaines sont des martyres (édits de l'empereur Commode). On est d'abord frappé de l'acharnement et de la violence de la population païenne. M. Monceaux l'explique avec raison par une rancune de dévots: « Les païens d'Afrique étaient, à leur façon, aussi passionnément pieux que les chrétiens et aussi obstinés dans leur foi. » Sans doute, c'était une foi un peu vague : sur le vieux fond des dévotions puniques et berbères avaient grandi des religions importées d'Orient, de Grèce, d'Italie; au-dessus même de toutes ces religions, s'était comme superposé le culte officiel des empereurs. Il n'en est pas moins vrai que, si un bon païen de Carthage adorait également Baal-Saturne ou Tanit-Cælestis et, avec la même ardeur, les empereurs divinisés, cette apparente tolérance n'excluait nullement le fanatisme dévot. Or, voici que la religion nouvelle prétendait vivre à part et rompre avec les cultes consacrés par la tradition. La première loi qu'elle imposait à ses prosélytes était d'abjurer toute idolâtrie. On comprend dès lors que la population ignorante et passionnée ait accueilli toutes les accusations et toutes les calomnies dirigées contre les chrétiens, qu'elle ait cru aux complots ténébreux, aux sacrifices d'enfants, à l'anthropophagie, et qu'elle soit devenue, non seulement la complice, mais parfois l'instigatrice des persécutions. — L'ère des persécutions d'Afrique s'ouvre en 180 et se prolonge, à travers des trêves plus ou moins longues, jusqu'en 212.

Nous ne saurions insister comme nous le voudrions sur les premiers documents chrétiens, sur les traductions latines de la Bible, sur les *Actes* des Scillitains, martyrisés le 17 juillet 180, sur la *Passio* de sainte Perpétue et de sainte Félicité, martyrisées le 7 mars 203. Indiquons seulement que l'influence de la Bible africaine a été déci-

sive sur la littérature chrétienne du pays et que les écrivains, comme les lecteurs, y ont pris l'habitude et le goût « des hardies métaphores, des accumulations d'images, des phrases courtes et symétriques opposées deux à deux comme dans un verset des psaumes ». Lisons surtout ou plutôt invitons à lire le récit simple, précis, sobre du martyre des Scillitains et la très belle *Passio* de sainte Perpétue, dont M. Monceaux peut dire sans aucune exagération qu'elle est « une œuvre singulière et originale, riche en renseignements curieux et précieuse pour l'historien, remarquable par l'exquise simplicité du récit, par la justesse de l'observation et la peinture exacte des caractères ».

C'est aux environs de l'an 200 que Tertullien publia plusieurs de ses grands ouvrages et l'on peut conjecturer qu'il est né vers 160. Il connut donc cette Église d'Afrique qui avait rapidement grandi et s'était déjà organisée; il fut témoin des atrocités de la persécution d'Afrique, qu'il peint avec une rare vigueur au début du *Scorpiace;* il conserva pendant cette longue période toute sa liberté, toute sa franchise, toute sa véhémence de langage, et, fait étrange, il semble n'avoir jamais été inquiété. — Fils d'un officier romain en garnison à Carthage, il fut élevé dans sa ville natale; il étudia avec ardeur, avec fougue; il lut les poètes grecs et latins, les philosophes, les historiens; il fit une étude approfondie du droit et se servira de la jurisprudence comme d'une arme; d'une curiosité insatiable, il s'intéresse à tout, à la médecine, à la magie, aux beaux-arts, et cette érudition, un peu confuse, mais toujours prête, lui permettra d'attaquer ses adversaires sur leur propre terrain. Aussi ardent au plaisir qu'à l'étude, il eut, de son propre aveu, une jeunesse dissipée, orageuse. Il ne se convertit que vers 190 ou 195. Élu prêtre vers l'an 200, il attaqua d'abord avec une véhémence et une audace extraordinaires les ennemis de l'Église et ne craignit pas de dédier aux magistrats mêmes ses pamphlets injurieux; puis, fulminant contre les abus, discutant avec âpreté les problèmes de morale et de discipline, « batailleur incorrigible et disputeur intraitable, » il se fit redouter dans l'Église par son ironie mordante autant que par ses emportements. Son grand défaut, il le confesse lui-même avec franchise et bonhomie, c'est la colère, c'est l'impatience d'une âme exclusive et altière; il était « de ceux qui vont toujours au bout de leur idée et même un peu plus loin ». En désaccord avec les catholiques sur certaines questions de discipline, il se sépare de l'Église en 213, se jette dans l'hérésie du montanisme, combat directement l'évêque de Rome dont il raille les prétentions à la suprématie et finit par fonder la communauté distincte des Tertullianistes. — Il semble, par sa vie, qu'il fut surtout véhément, batailleur, rebelle à toute autorité; et cependant M. Monceaux dégage nettement en lui un fond de bonté

et de tendresse : « Tertullien, dit-il, a parlé comme personne des droits de la conscience, de la solidarité, de la charité et de la fraternité. » L'œuvre de Tertullien est étrangement complexe ; elle n'en est que plus intéressante à étudier.

Après avoir discuté et établi la chronologie des œuvres, M. Monceaux définit en cinq chapitres l'apologiste, le polémiste, le docteur chrétien, le moraliste, le montaniste. — Il dégage les principes sur lesquels repose tout le système apologétique de Tertullien : « droit naturel et droit commun pour tous, nécessité de conformer la loi à l'équité, respect de la personne humaine, tolérance et liberté de conscience ». Mais il montre aussi avec beaucoup de netteté que, si Tertullien, dans l'*Apologétique*, dans les livres *aux Nations*, dans la lettre *à Scapula*, professe un sincère loyalisme et s'efforce de séduire et de rallier les consciences, en revanche, dans le *de Spectaculis*, dans le *de Corona*, dans le *de Idololatria*, qui s'adressent aux chrétiens, il fait preuve d'un rigorisme intransigeant et donne à vrai dire, des conseils d'abstention et de rupture. — Polémiste, Tertullien le fut dans toutes ses œuvres, surtout dans ses traités contre les juifs et contre les hérétiques. Sa polémique est à la fois abstraite et étrangement personnelle ; il discute avec une logique vigoureuse, il « défend les dogmes à coups de syllogismes et de textes », et, dans le même temps, il se met lui-même en scène, il interpelle, il raille, il injurie ses adversaires, Apelles, l'homme à bonnes fortunes, Hermogène, le mauvais peintre de Carthage, Marcion, l'armateur de Sinope, qui avait un melon à la place du cœur : « peponem, quem Marcion cordis loco habuit. » — Même contraste dans ses traités dogmatiques : tantôt il cherche une explication rationnelle des articles de foi, il argumente, il subtilise même ; tantôt il lâche la bride à sa puissante et vigoureuse imagination : c'est une page d'une rare beauté que celle du *de Spectaculis* où il oppose, *spiritu imaginante*, la gloire des saints qui ressuscitent aux tortures et aux grimaces des damnés. — Et le même docteur qui enseigne avec sévérité la morale la plus austère, qui démontre que la patience est la vertu essentielle du chrétien, qui proclame le respect de la règle établie, le même défenseur ardent de l'Église, de la tradition, de la discipline, s'éloigne comme involontairement de ses frères chrétiens, se sépare du commun des fidèles et se fait montaniste.

Toutes ces idées, ces sentiments, ces arguments et ces faits, qui bouillonnent comme dans une fournaise, de quel style Tertullien les présente-t-il et les fait-il vivre sous nos yeux ? Le chapitre que M. Monceaux consacre à l'écrivain est fort intéressant : il est clair que le critique s'est laissé prendre au génie original de l'auteur. Sans doute il reconnaît que Tertullien trahit à chaque page son éducation de rhéteur ; il y remarque aussi le stylisme des païens

d'Afrique, surtout celui d'Apulée; il y reconnaît le mélange des éléments les plus divers, latin juridique, latin populaire, hellénisme, métaphores orientales; il avoue même que « le style semble à la fois négligé et maniéré, un peu pédant et, avec cela, presque trop neuf ». Mais, en dépit de toutes les réserves, l'admiration l'emporte. Au lieu de regarder vers le passé et de juger le docteur africain d'après la pure tradition classique, M. Monceaux considère l'avenir et voit en Tertullien un grand initiateur : « Personnalité, vie, couleur, mouvement, précision, voilà, dit-il, de quoi compenser largement tous les défauts et de quoi façonner un style très original, puissant, vibrant, très moderne. »

C'est ainsi que Minucius Félix, l'auteur souvent admiré de l'*Octavius*, paraît à M. Monceaux avoir été un peu « surfait ». Il ne voit guère en lui qu' « un fin lettré, un écrivain élégant, un homme d'esprit, mais un esprit à la suite, un habile metteur en œuvre ». Et l'on ne saurait nier que le cadre du dialogue ressemble singulièrement à celui du *de Natura Deorum*, que sans cesse Minucius cite, commente et imite Platon, Aristote, Cicéron, Sénèque, qu'il écrit enfin d'un style élégant et savant, mais un peu précieux et maniéré. M. Monceaux conclut : « Son originalité, qui en vaut une autre, a été d'écrire en fin lettré une apologie du christianisme à l'adresse des lettrés. » Cette originalité en vaut-elle bien une autre? L'approbation, ou je me trompe fort, ne va pas sans quelque dédain.

Avant d'étudier l'œuvre personnelle de saint Cyprien, M. Monceaux esquisse la physionomie et suit les destinées de l'Église d'Afrique au milieu du IIIᵉ siècle. Nous ne pouvons qu'indiquer en passant les chapitres consacrés à cette histoire, aux pièces d'archives, aux lettres, sermons et pamphlets, aux actes des conciles ou relations des martyres, etc. (tome II, chap. II, III, IV, V, VI). Pendant la période de paix religieuse qui va de 213 à 250 (persécution de Dèce), l'Église d'Afrique fut troublée, non par de véritables hérésies, mais par des dissentiments intérieurs et surtout par le relâchement des mœurs et de la discipline. La profondeur du mal apparut à l'heure même de la persécution. « Les apostasies se multiplièrent... Les confesseurs de Carthage, dans leurs prétentions orgueilleuses, allèrent jusqu'à méconnaître l'autorité de leur évêque, presque à s'insurger contre lui-même. Puis des prêtres, des diacres groupèrent autour d'eux les mécontents; leur rivalité jalouse aboutit au schisme en pleine persécution. » Les deux schismes de Félicissimus à Carthage et de Novatianus à Rome (251 apr. J.-C.) avaient profondément troublé l'Afrique chrétienne; la question du baptême des hérétiques provoqua (256) un conflit et une rupture temporaire

entre les Églises d'Afrique et l'Église de Rome. Il faudra toute la vertu, toute l'énergie et toute l'habileté de Cyprien pour veiller sur la discipline, pour défendre son autorité épiscopale, pour maintenir contre les schismatiques l'unité de l'Église, pour rétablir la bonne entente avec l'évêque de Rome (257). Son œuvre est toute d'action et l'on peut dire qu'il fut le chef et l'âme de l'Afrique chrétienne.

Cæcilius Cyprianus qui et Thascius (dit Thascius) naquit probablement à Carthage vers l'an 210. Il était de famille païenne, de haute bourgeoisie, possesseur d'une assez grande fortune. Il reçut une excellente éducation. Rhéteur brillant, il mena d'abord à Carthage la vie élégante et, de son propre aveu, il ne dédaignait ni le luxe, ni la bonne chère, ni les honneurs, ni aucune sorte de plaisirs. Il parle lui-même de sa conversion comme d'un miracle. Mais, du jour où il fut baptisé (vers 245 ou 246), « l'Esprit, dit-il, le changea en un homme nouveau par une seconde naissance. » Il fait vœu de continence, il vend la plus grande partie de ses biens pour faire l'aumône, il renonce aux lettres profanes et, par un raffinement d'ascétisme intellectuel, s'interdit désormais toute citation d'auteur païen. Il conquit aussitôt une grande autorité morale. Dans les premiers mois de l'année 249, il fut élu évêque. Homme d'action avant tout et homme d'autorité, il apporta dans toutes les circonstances une vue claire des choses, une décision ferme mêlée de prudence, une grande énergie qui n'excluait ni la persuasion ni même la bonne grâce. Il donna d'admirables exemples de piété, de charité, de dévouement. Il fut, au témoignage du diacre Pontius, « l'homme d'un génie providentiellement équilibré qui, à travers les remous et les écueils des schismes, sut diriger droit et d'aplomb le vaisseau de l'Église. » Au mois d'août 257, le premier édit de Valérien et l'ordre du proconsul de Carthage l'envoient en exil dans la petite vallée de Curubis, au sud-est de Carthage. Cyprien y vécut près d'un an dans la pensée et l'attente du martyre. Rappelé à Carthage par un nouveau proconsul, Galerius Maximus, il comprit que son heure était proche. En vain ses vieux amis restés païens l'engagent-ils à fuir : il refuse « parce que Dieu, disait-il, ne lui ordonnait pas de se dérober ». Le 14 septembre 258, il comparut devant le proconsul; avec une fermeté simple il déclara qu'il ne voulait point sacrifier : c'était se condamner à mort. « On arriva à l'*Ager Sexti*, et l'on s'arrêta dans un vallon entouré d'épais ombrages. Des curieux grimpèrent dans les arbres pour mieux voir. Cyprien se dépouilla de son manteau, puis de sa dalmatique, qu'il remit aux diacres; il ne garda que la tunique de lin. On le vit alors s'agenouiller et prier en silence. Il n'ouvrit la bouche que pour ordonner aux siens de remettre au bourreau vingt-cinq pièces d'or.

Déjà des fidèles étendaient autour de lui des linges pour recueillir son sang. Il noua lui-même le bandeau autour de ses yeux; il se fit lier les mains par un prêtre et un diacre. Puis il pressa le bourreau de frapper et reçut enfin le coup de mort. » Il consacrait en quelque sorte une vie de dévouement et d'action bienfaisante par une mort héroïque et simple.

Dans les chapitres qui suivent, M. Monceaux détermine avec précision l'authenticité, la classification, la chronologie des œuvres de saint Cyprien. Il montre nettement comment, dans ses polémiques et dans ses livres apologétiques, il n'invoque jamais que l'autorité des livres saints et se propose seulement d'affermir dans la foi les âmes déjà conquises. — De même, étudiant les opuscules, les sermons et les instructions pastorales, il fait comprendre, avec beaucoup de finesse et de pénétration, pourquoi l'éloquence de Cyprien, homme de lutte et d'action, est parfois un peu banale et terne, parfois au contraire vivante et vigoureuse : « Que son Église, dit-il, soit décimée par la persécution, troublée par le schisme ou désolée par la peste, l'homme grandit aussitôt, l'évêque court à son poste, l'orateur s'élève sans effort à la haute éloquence. » — De même encore, dans la correspondance, aucun détail intime, aucune concession à la curiosité intellectuelle ; l'évêque est toujours préoccupé de l'utilité immédiate et subordonne tout à l'intérêt de son Église. Il pense comme priera plus tard Bossuet : « O Dieu, donnez-moi des paroles sages, donnez-moi des paroles efficaces, puissantes; donnez-moi la prudence, donnez-moi la force, donnez-moi la circonspection, donnez-moi la simplicité. » Ainsi, chacune des lettres de Cyprien est un acte: une telle correspondance éclaire d'une vive lumière le rôle du grand évêque et l'histoire de l'Église dans l'Occident latin.

Saint Cyprien, nous l'avons dit, s'est interdit toute citation d'auteur profane; il a comme affecté d'ignorer les philosophies païennes, et la poésie, et l'éloquence, et la rhétorique même; il a formé le dessein de tout tirer de la Bible et d'y tout ramener. Et cependant il serait difficile de nier que le rhéteur brillant subsiste en lui. Saint Augustin critique le style de la lettre *à Donatus* comme trop apprêté: « Ce saint homme, dit-il spirituellement (*de Doctr. Christ.*, *IV*, 14) a montré qu'il était capable de parler ainsi, en le faisant une fois, et qu'il ne le voulait pas, en n'y revenant plus. » Sans doute c'est surtout dans cette lettre ou discours que, suivant la juste remarque de M. Boissier, saint Cyprien « travaille son style avec complaisance et ne peut oublier qu'il vient d'être professeur ». Mais, involontairement, il se rapproche des classiques beaucoup plus que Tertullien ; par les proportions et le moule de la phrase, il relève, dans tous ses écrits, de la tradition cicéronienne; par le

goût de l'antithèse, par la fréquence des comparaisons, par le redoublement des mots synonymes, il rappelle Sénèque et surtout la tradition africaine du IIe siècle. Il ne veut pas être un écrivain, un auteur : il l'est comme malgré lui. Et précisément cette gloire littéraire qu'il fit profession de mépriser ne lui a point manqué. « Il est superflu, dit saint Jérôme (*de Vir. illustr.*, 67), de dresser des catalogues des productions de son génie ; car ses ouvrages brillent d'une lumière plus éclatante que le soleil. » L'admiration semble ici emphatique et va jusqu'à l'hyperbole. Nous préférons conclure avec M. Monceaux. « Cyprien fut un apôtre, vigilant évêque et parfait chrétien, resté malgré lui, et à son insu, un parfait rhéteur. Il n'a oublié définitivement les leçons de ses premiers maîtres qu'au jour du martyre. Chez l'ancien rhéteur, devenu le plus grand évêque de son temps, et suivi jusqu'au lieu du supplice par Carthage entière, le plus beau trait d'héroïsme c'est probablement de s'être tu en face de la mort. »

Nous n'avons voulu présenter, dans cette trop longue et trop brève analyse, que des notes sommaires sur les deux premiers volumes de « l'Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne ». L'œuvre est solide, sérieuse, fortement documentée, écrite dans un style souvent vigoureux et précis. Nous attendons avec impatience et avec confiance les nouveaux volumes que l'auteur nous promet.

G. EDET.

LE STYLE DE SALAMMBÔ

MANUSCRITS ET ÉDITIONS

On sait le soin passionné qu'apporta Flaubert au travail du style. Pour *Salammbô*, qu'il mit cinq ans à écrire, les aveux de sa *Correspondance* sont significatifs : il a en lui « un idéal de style dont la poursuite le fait haleter sans trêve » ; « à chaque ligne, à chaque mot, la langue lui manque, » cette langue « usée jusqu'à la corde, vermoulue, affaiblie, et qui craque sous le doigt à chaque effort » ; il travaille le jour « comme quinze bœufs », se couche à quatre heures du matin, « exténué comme un manœuvre qui a cassé du caillou sur les grandes routes, » relit le lendemain sa besogne et recommence tout, arrive à écrire « quinze pages en sept semaines », — et de nouveau se désespère [1]. — Mais, en face de ces témoignages connus, une question se pose : quel a donc été ce travail du style ? dans ses « tortures », qu'est-ce que Flaubert a supprimé, conservé, modifié ? par quel système de corrections est-il arrivé à la forme définitive et parfaite de son œuvre ?

Une telle question ne peut se résoudre que par l'étude des *manuscrits* et des *éditions*. Les *manuscrits* de *Salammbô* sont la propriété de la nièce de Flaubert, Madame Franklin Grout : nous devons à sa libéralité d'avoir pu les étudier : mais, pour obéir à son désir formel, nous nous bornons à choisir quelques exemples entre toutes les corrections que nous avons relevées. — Nous multiplierons au contraire les variantes des *éditions*, dont l'examen est essentiel, et que chacun peut consulter. — Pour les manuscrits comme pour les éditions, nous nous limitons à deux chapitres de *Salammbô :* les chapitres XIII (*Moloch*) et XIV (*le Défilé de la Hache*) [2].

I. — LES MANUSCRITS

1° Les brouillons.

La masse énorme des brouillons de *Salammbô* [3] donne l'impres-

1. *Corr.*, III, 112, 140, 143, 148, 150, 152, 195. — Cf. G. Doublet. *La Composition de Salammbô d'après la Correspondance de Flaubert*, Toulouse, Privat, 1894.

2. Ces deux chapitres figurent cette année au programme de l'agrégation de grammaire.

3. Les *brouillons* représentent, en réalité, plusieurs séries, qui étaient à l'origine séparées, mais qui se sont mêlées par accident. On a rétabli, tant bien que mal, un ordre provisoire, en suivant la pagination de Flaubert, c'est-à-dire en mettant ensemble toutes les pages portant le même numéro. On compte 342 numéros : chacun se répète de trois à dix fois. Il y a donc, pour chaque page, de trois à dix textes successifs. En outre, un autre texte, écrit au verso et barré en croix, est, selon nous, le dernier en date avant la rédaction définitive.

sion d'un labeur extrême et d'une admirable conscience d'écrivain. Tout s'y trouve, notation simple et abstraite de l'idée, — pages hérissées de mots et presque illisibles où Flaubert, essayant de « faire voir », s'acharne à trouver l'expression juste et l'image frappante, — ébauches de la rédaction définitive où la phrase se forme et se développe harmonieusement. Pour reconnaître et suivre, dans ces brouillons non classés, les étapes successives du style de *Salammbô*, plusieurs années de travail seraient nécessaires. Trois exemples suffiront à montrer la distance qui sépare le texte définitif de la forme première.

Forme première.	Texte définitif.
a. *La visite de Narr'Havas à Salammbô.*	
Compliments orientaux.	Mais Narr'Havas poursuivant, compara ses désirs à des fleurs qui languissent après la pluie, à des voyageurs perdus qui attendent le jour. Il lui dit encore qu'elle était plus belle que la lune, meilleure que le vent du matin et que le visage de l'hôte (180)[1].
b. *L'ennui de Salammbô.*	
Salambô... calme, raisonnable, embourgeoisée...	... Les angoisses dont elle (Salammbô) souffrait autrefois l'avaient abandonnée. Une tranquillité singulière l'occupait. Ses regards, moins errants, brillaient d'une flamme limpide.
Le serpent de plus en plus malade. Taanach s'en réjouit — ça prend la maladie de sa maîtresse.	Le Pithon était redevenu malade; et, comme Salammbô paraissait au contraire se guérir, la vieille Taanach s'en réjouissait, convaincue qu'il prenait par ce dépérissement la langueur de sa maîtresse.
On le trouve mort. peu sensible. Taanach n'y comprend rien.	Un matin, elle le trouva derrière le lit de peaux de bœuf, enroulé sur lui-même, plus froid qu'un marbre et la tête disparaissant sous un amas de vers. A ses cris, Salammbô survint. Elle le retourna quelque temps avec le bout de sa sandale, et l'esclave fut ébahie de son insensibilité.
Salam. fait moins de pratiques dévotes. Ennui plat. Regarde la ville et le camp au clair de la lune...	La fille d'Hamilcar ne prolongeait plus ses jeûnes avec tant de ferveur. Elle passait des journées au haut de sa terrasse, les deux coudes contre la balustrade, s'amusant à regarder devant elle. Le sommet des murailles, etc. (suit la description) (101-102).

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages de l'édition Lemerre, Paris, 1879, in-12, t. II.

c. *Les sentiments de Schahabarim.*

Le plus furieux de tous Schahabar. Ça étonne — lui si calme d'habitude. Indigné de ce que Salambô a f... (*sic*).	Il (Schahabarim) venait chez Salammbô. Mais il restait silencieux, la contemplant les prunelles fixes, ou bien il prodiguait les paroles; et les reproches qu'il lui faisait étaient plus durs que jamais. Par une contradiction inconcevable, il ne pardonnait pas à la jeune fille d'avoir suivi ses ordres; — Schahabarim avait tout deviné, — et l'obsession de cette idée avivait les jalousies de son impuissance (100-101).

On voit assez par là que, s'il est vrai de dire, avec le dernier historien de Flaubert, qu' « il n'y a aucun rapport entre la langue de sa correspondance et celle de ses romans [1] », les brouillons forment la transition et rapprochent les distances.

2° Le manuscrit proprement dit.

Le manuscrit proprement dit est d'une étude plus facile [2]. Très net, d'une belle écriture ferme et montante, il ne présente point, comme les manuscrits de Victor Hugo, d'additions interlinéaires ou marginales. Ses corrections consistent en suppressions et en changements.

a) *Suppressions.*

Les passages supprimés nous montrent un Flaubert effrénément romantique. « Il y a en moi, disait-il en 1852, deux bonshommes distincts : un qui est épris de *gueulades*, de lyrisme, de grands vols d'aigle, de toutes les sonorités de la phrase...; un autre qui creuse et qui fouille le vrai tant qu'il peut [3]. » Et en 1857, exaspéré d'entendre les critiques comparer *Madame Bovary* aux romans de Balzac, il s'écriait : « Je vais tâcher de leur triple-ficeler quelque chose de rutilant et de gueulard où le rapprochement ne sera plus facile [4]. »

1. E. Faguet. *Flaubert* (*Les Grands Écrivains français*). Paris, Hachette, 1899, p. 145.
2. Il porte les deux dates : septembre 1857-avril 1862. — La *Correspondance* nous apprend aussi que *Salammbô* fut commencée en 1857. Le manuscrit n'est donc pas postérieur aux brouillons, mais a été composé par chapitres, la rédaction définitive d'un chapitre précédant la préparation du suivant. C'est ce qu'indique une phrase de la *Correspondance* : « J'ai enfin terminé mon interminable quatrième chapitre, d'où j'ai retranché ce que j'en aimais le mieux. Puis j'ai fait le plan du cinquième, pris des notes en quantité, etc. » (*Corr.*, III, 160). — Ajoutons qu'un contraste frappant entre diverses pages du manuscrit, les unes presque sans ratures, les autres couvertes de corrections, prouve que, selon les passages, Flaubert a poussé plus ou moins loin ce travail de « mise au point ».
3. *Corr.*, II, 69.
4. *Corr.*, III, 91.

Mais en évitant Balzac, Flaubert retrouvait ses vieux maîtres romantiques, — et les suppressions du manuscrit prouvent qu'il a conscience de ce qu'il leur doit.

Le nom de Chateaubriand fut prononcé dès l'apparition de *Salammbô*. Flaubert reprocha à Sainte-Beuve de « le battre avec les *Martyrs* » et établit que « le système de Chateaubriand était diamétralement opposé au sien »[1]. Mais il avait, d'abord, barré dans son siège de Carthage une phrase : *Le sifflement aigu des flèches se mêlait à la vibration des balistes, au ronflement des catapultes, et les hautes portes retentissaient;* elle rappelait *les sourds roulements des balistes et des catapultes*, au VI[e] livre des *Martyrs* [2].

Une influence plus sensible encore est celle du « père Hugo ». Flaubert l'admire dès sa jeunesse [3] et en conserve le culte toute sa vie[4]. Au moment de la composition de *Salammbô* paraît la *Légende des Siècles* (1859). « As-tu lu la *Légende des Siècles* du père Hugo? » écrit-il à Jules Duplan. « Je trouve cela tout bonnement énorme. Ce bouquin m'a fortement calotté. Quel immense bonhomme! On n'a jamais fait de vers comme ceux des *lions!* » [5]. A Ernest Feydeau il crie son enthousiasme : « Quel homme que ce père Hugo! S... n... de D..., quel poète! Je viens d'un trait d'avaler les deux volumes! Tu me manques! Bouilhet me manque! Un auditoire intelligent me manque! J'ai besoin de gueuler trois mille vers comme on n'en a jamais faits! Et quand je dis gueuler — non, hurler! Je ne me connais plus! qu'on m'attache! Ah! ça m'a fait du bien!... ». « Mais, ajoutait-il, j'ai trouvé trois détails *superbes* qui ne sont nullement historiques et qui se trouvent dans *Salammbô*. Il va falloir que je les enlève, car on ne manquerait pas de crier au plagiat. Ce sont les pauvres qui ont toujours volé[6]! » Il n'en devait pas moins, dans le chapitre XIV, écrit deux ans après [7], montrer et faire disparaître les traces de l'influence du maître. C'est

1. *Corr.*, III, 238-239.

2. Chateaubriand, *Œuvres complètes*. Ed. Pourrat, XIX, p. 150. — Les témoignages de ses amis nous disent quo Flaubert savait par cœur *René* et des pages entières de Chateaubriand; la *Correspondance*, qu'il lisait les *Martyrs* dès 1846. — L'influence de Chateaubriand sur Flaubert, déjà indiquée par Sainte-Beuve (*Nouveaux Lundis*, IV, 50) a été étudiée par M. Brunetière (*Roman naturaliste*, p. 167-170) et précisée par M. A. Albalat (*Le mal d'écrire et le roman contemporain*, Paris, 1895, pp. 39-77 : *Chateaubriand et Gustave Flaubert*). A l'aide de ces indications, on pourra étudier le rapport entre le style de Chateaubriand et celui de Flaubert. Nous nous en tenons aux suppressions du manuscrit.

3. *Corr.*, I, 15, 16, 18; II, 277-78, etc.

4. Voir les *Souvenirs littéraires* de Maxime du Camp. Paris, Hachette, 1882-83. 2 vol. in-8.

5. *Corr.*, III, 167.

6. *Corr.*, III, 212. Cette lettre à Ernest Feydeau, qui se date par elle-même de 1859 (apparition de la *Légende des Siècles*), est inexactement classée dans la *Correspondance*, parmi des lettres de 1861.

7. *Corr.*, III, 223-224. Flaubert annonce qu'il vient de « sortir » du *Défilé de la Hache* dans une lettre à Jules Duplan qui contient des souhaits pour l'an 1862.

à la fin du chapitre. Tous les mercenaires sont morts; Mâtho reste seul ; le Samnite qui le défendait vient de tomber. « Le flot des Carthaginois se resserrait; ils le touchaient. *Alors il prit le cadavre à deux mains par les chevilles, — et dressé de toute sa taille, il s'en servait comme d'une massue et frappait avec la tête qui sonnait contre les hommes* (203). — On reconnait assez la fin d'*Eviradnus*[1].

Plus généralement, Flaubert supprime tout ce qui, dans le manuscrit, lui semble trop romantique. Il pouvait dire à propos de *Salammbô* ce qu'il déclarait en composant *Madame Bovary :* « Je biffe les mouvements extra-lyriques[2]. »

Tantôt c'est le romantisme de la première manière, voyageurs lointains, visions de rêve, clairs de lune :

des bras et des jambes... se tenaient tout debout, comme des échalas dans un vignoble incendié. *La nuit, les Carthaginois ne se reposaient point. Ils continuaient leurs ouvrages, ils chauffaient leurs fourneaux. Des flammes brillaient perpétuellement au sommet des tours. Une large couleur d'incendie empourprait le ciel : et au milieu de la mer, sur les navires, les voyageurs se demandaient si ce n'était pas quelque volcan nouveau, et ne reconnaissant plus le rivage, ils s'enfuyaient à pleines voiles, épouvantés* (95).

son petit bras... restait tout droit dans une attitude impérative. *Hamilcar, debout près du lit, le contemplait* (Hannibal) *et il croyait entendre dans les murmures de sa gorge des clameurs lointaines, et l'apercevoir sur de grands sommets avec des files d'hommes au-dessous de lui tourbillonnant comme des feuilles sèches emportées par le vent* (130).

De lourdes fumées montaient, en roulant des étincelles qui se perdaient dans le ciel noir. *Puis la lune se leva derrière le cyprès d'Eschmoûn* (120).

Tantôt ce sont les passages « rutilants » et « gueulards », où éclate le goût romantique du violent et de l'étrange :

Ils... fouillaient au hasard, devant eux. *Les pieds nus se cramponnaient dans le sol par les ongles; les regards flamboyaient comme les épées; les mains empoignaient les lames tranchantes; mais l'espace leur manquait* (202).

Mâtho cria un commandement; tous les boucliers se rabattirent sur les casques; il sauta dessus, pour s'accrocher quelque part afin de rentrer dans Carthage, et *la peau de lion mouillée faisait autour de ses hanches des flocons rouges. Son visage écumant apparaissait dans la gueule, ses cheveux se mêlaient à la crinière, les griffes lui battaient les épaules* (116).

1. L'influence de Hugo semble moins connue et moins étudiée que celle de Chateaubriand. Les contemporains l'avaient aperçue : G. Frœhner (*Revue contemporaine*, 31 déc. 1863, p. 855) rapproche Flaubert de Hugo, mais en appelant *Salammbô* « la fille naturelle des *Misérables* » ! Ce mot maladroit s'explique si l'on songe aux dates, et si l'on se rappelle que Flaubert voulut attendre, pour « risquer » *Salammbô*, la publication des *Misérables* (*Corr.*, III, 225). Il trouva d'ailleurs, malgré son admiration pour Hugo, le livre mauvais, et le style « intentionnellement incorrect et bas » Le véritable rapport à établir est entre la *Légende des Siècles* et *Salammbô*. On le trouverait en maint endroit (des *galops accouraient* (152) : vers les ravins bourbeux *Se ruaient des galops* de moutons et de bœufs. *Les Lions*). Mais, pour Hugo comme pour Chateaubriand, nous ne donnons qu'un exemple tiré du manuscrit.

2. *Corr.* III, 39.

Les plus dangereux étaient les buveurs de jusquiame. Dans leurs crises ils se croyaient des lions et sautaient alors sur les passants pour les mordre et les déchirer. *Il y en avait un complètement nu avec de grands yeux jaunes effrayants et une chevelure hérissée qui lui descendait jusqu'aux reins. Il montait au bord du rempart, puis il bondissait de crénau en crénau, tout en faisant tournoyer sur sa tête une longue hache, et si rapidement, qu'il apparaissait comme dans un cercle et entouré d'une auréole* (99).

A côté des passages entiers disparaissent les métaphores romantiques. « Les métaphores y sont rares, » écrivait-il à Sainte-Beuve[1]. C'était après avoir supprimé :

Les assiégés, chaque fois, les relevaient (les murailles), *et la grande ville se dressait toujours orgueilleusement dans sa ceinture de pierres grises* (93).

Il en eût pu dire autant des comparaisons.

Les lions, *comme des sphinx*, reposaient la poitrine contre le sol (205).

Les tollénones, instruments composés d'une longue poutre établie transversalement sur une autre, *comme une antenne au bout d'un mât* (95).

Les colliers de perles traînant sur les draperies de pourpre, *comme de blanches vipères parmi des tas de roses* (104).

Enfin, c'est le tour des épithètes grandiloquentes et sonores.

On aurait dit que ses prunelles *flamboyantes* cherchaient des espaces (104).
Des huées *formidables* s'élevèrent (136).
Le Samnite, courbé sur les jarrets, *hagard*, *la bouche ouverte...* (202).

Il aime et répète l'adjectif *énorme*[2]; aussi l'a-t-il en défiance, et souligne-t-il *énormes* boucliers (88), pinces *énormes* (91), devançant ainsi le reproche de Sainte-Beuve, qui l'a blâmé pour ce mot[3].

C'était donc vraiment en connaissance de cause que Flaubert pouvait dire de *Salammbô* : « Les épithètes y sont positives[4]. »

b) *Changements de mots ou de phrases.*

Si l'étude des suppressions du manuscrit nous montre Flaubert se dégageant du romantisme, les changements de mots ou de phrases témoignent d'un autre souci. « Quel chien de sujet! s'écriait-il : je passe alternativement de l'emphase la plus extravagante à la platitude la plus académique. Cela sent tour à tour le Pétrus Borel et le Jacques Delille[5]. » — En réalité, il a voulu s'écarter du Delille autant que du Borel, — et c'est ce que prouve chaque page du manuscrit.

1. *Corr.* III, 249.
2. Du Camp. *Souvenirs littéraires*. Voir aussi les plaisanteries de la *Correspondance :* « *Hénaurme!* quinze mille fois *Hénaurme*, avec trente milliards d'H ! » (III, 136).
3. Sainte-Beuve a blâmé le silence *énorme* (*Nouveaux Lundis*, IV, 91-92). Flaubert « ne le défend pas », « bien qu'un silence excessif fasse l'effet du vacarme ». (*Corr.*, III, 249).
4. *Corr.*, III, 249.
5. *Corr.*, III, 139.

La *vierge* classique fait place à la *jeune fille* (100), les *pavés d'or* se transforment en *dalles* (104) et les trompettes à tubes d'*airain* prennent des tubes de *plomb* (110).

Au verbe noble qui voile l'action, Flaubert substitue le verbe vulgaire qui la peint. Une pluie d'étincelles *s'éclabousse contre* les visages, au lieu de les *inonder* (94).

En changeant deux mots, il transforme la valeur pittoresque d'une phrase. Le vieil Hannon pleure-t-il? Les larmes ne *coulent* pas entre les tubercules de son *visage*, mais *ruissellent* entre les tubercules de ses *joues* (186).

Enfin Flaubert décrit-il la somnolence qui engourdit les Barbares? Il écrit d'abord : « leurs pensées *se succédaient* avec la *netteté* des songes. » Par le changement d'un mot et l'adjonction d'un seul autre, d'une phrase quelconque il fait une image saisissante : « leurs pensées *se heurtaient* avec l'*emportement* et la netteté des songes (164).

3° La copie du manuscrit.

La copie du manuscrit[1] a un intérêt particulier : elle porte des annotations de la main de Flaubert, qui ne se bornent pas à faire disparaître les fautes du copiste, mais ajoutent d'autres corrections, et constituent en réalité un autre état du texte.

Elles nous révèlent un nouveau souci de Flaubert : la pureté grammaticale. « Je m'occupe présentement, écrit-il, à enlever... quelques fautes de français. Je couche avec la *Grammaire des grammaires*, et le *Dictionnaire de l'Académie* surcharge mon tapis vert[2]. »

« Oui, vieux pédagogue, dit-il à Maxime du Camp, l'accord des temps est une ineptie, j'ai le droit de dire : « Je voudrais que la grammaire *soit* à tous les diables, et non pas *fût*, entends-tu?[3]. » — Et il en plaisante encore dans une lettre à Georges Charpentier : « Ne serait-il pas temps que vous alliez (ou allassiez) *proprio motu* chez le bon Renan? »[4]. — Mais cet irrespect n'est que boutade.

1. Elle est datée de mai 1862. Généralement exacte, et soigneusement revue par Flaubert, elle contient pourtant quelques erreurs inaperçues, qui ont passé dans le texte imprimé. C'est ainsi qu'au chapitre XIV, p. 168, après la phrase : « Spendius avait peur; il balbutiait », un paragraphe de trois lignes, *oublié* par le copiste, et non rétabli par Flaubert, a disparu du texte : *Enfin s'enhardissant, il dit qu'eux tous, les mercenaires, ils étaient bien à plaindre depuis que le grand Barca ne les commandait plus. Si on ne les eût pas contraints à la révolte, ils se seraient bien gardés de vouloir le combattre.*

2. A Edmond et Jules de Goncourt, septembre 1862 (III, 237). — Cf. Anna Ahlström, *Étude sur la langue de Flaubert*, Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des Lettres d'Upsal, Macon, 1899.

3. Maxime du Camp, *Souv. litt.*

4. *Corr.*, IV, 193.

Dans la première édition de *Madame Bovary*, Flaubert avait fait dire à son héroïne : « Comment *voulais-tu* que je *vive* sans toi? »; les éditions postérieures corrigent : « Comment *voulais-tu* que je *vécusse* sans toi? » — Même soumission à la règle dans la copie de *Salammbô*. Il avait d'abord écrit : « On les *fit* sortir de la tente afin qu'ils *puissent* délibérer. » A-t-il consulté, dans l'intervalle, la *Grammaire des grammaires?* toujours est-il qu'il corrige : « On les fit sortir de la tente afin qu'ils *pussent* délibérer (169). »

Mais le *Dictionnaire de l'Académie?* Il n'y trouvait pas le mot *dérouler* au sens neutre : il le remplace par *rouler* dans les phrases :

ils... *déroulèrent* dans une fosse. Corr. : *roulèrent* (113)
ces blocs énormes *déroulant* pêle-mêle. Corr. : *roulant* (154).

et par *rebondir :*

La plus élevée (des roches) *déroula* jusqu'en bas. Corr. : *rebondit* (166).

Souci de la grammaire, épuration du vocabulaire, — ce sont les scrupules « de la dernière heure ».

II. — LES ÉDITIONS

1° L'édition Michel Lévy (1863).

Salammbô paraît enfin, à la date de 1863, chez Michel Lévy[1]. Entre le texte de cette première édition et celui de la copie livrée à l'imprimeur s'aperçoivent de nombreuses divergences, qui prouvent une nouvelle série de corrections, sur épreuves[2].

D'une manière générale, ces corrections continuent celles de la copie. Elles visent à épurer encore le vocabulaire et la syntaxe[3].

Flaubert pourchasse encore le mot *dérouler* et lui substitue la forme simple, plus académique :

La pente du terrain trop rapide faisait *dérouler* en bas les cadavres. Corr. : *rouler* (202).

Tout à coup de petits graviers *déroulèrent* d'en haut. Corr. : *roulèrent* (206).

1. Gustave Flaubert. *Salammbô*, Paris, Michel Lévy frères, in-8°, 1863 (en réalité 1862). Trois autres éditions suivent bientôt. Une cinquième succède en 1864 (in-12), puis une sixième en 1865 (in-12). Elles représentent toutes un texte unique, malgré quelques très légères divergences : par exemple, *Scissites* pour *Syssites*, est, dit Flaubert, une « faute typographique » de la première édition, corrigée dans la seconde (A. M. Frœhner. *Corr.*, III, 255).

2. Nous n'avons pas retrouvé ces épreuves de *Salammbô*. Mais la comparaison de la copie au texte de la première édition y supplée.

3. Nous ne parlons pas de l'orthographe. Des fautes comme *narrines*, *crénaux*, *escabot*, qui, reproduites fidèlement par la copie, ne sont pas corrigées par Flaubert, et dont plusieurs se répètent, disparaissent dans l'édition. Il y a, là aussi, tout un travail de revision.

Il écrit d'abord spontanément le vieux mot *accouvé*, qu'il retrouve dans le patois de Normandie[1], mais, se ravisant, le corrige en *accroupi*.

(Les Garamantes) *accouvés* sur les talons. Corr. : *accroupis* (159).

Les corrections grammaticales sont encore plus significatives. Par une revision soigneuse, Flaubert fait disparaître des fautes de genre.

un cueillère (*sic*) (87).
un artère (99).
un amoncellement de décombres *fumantes* (190).

Il remplace une forme pronominale fautive, *s'alterner*, par la forme neutre *alterner*.

De longues poutres qui *s'alternaient* comme les pièces d'un échiquier. Corr. : *alternaient* (113).

Est-ce encore par déférence envers la *Grammaire des grammaires?* Il supprime *ne* après la conjonction *avant que* :

Et avant qu'il *ne* fut comblé. Corr. : et avant qu'il fut comblé (93).

Il rectifie enfin d'étranges erreurs de formes :

Leurs chairs (des chevaux d'Eschmoûn) coupées en portions égales, furent *enfouites* derrière l'autel (106).

Quant au style, d'autres retouches montrent que le souci du mot exact et la défiance de l'épithète inutile ne l'ont point abandonné depuis les corrections du manuscrit. Après avoir parlé d'une *stupeur* qui immobilisait les Barbares, il a changé cette *stupeur* en *hébétement*, et transforme cet *hébétement* en *hébétude* (200)[2].

Il biffe comme inutiles les épithètes *bleu*, *bleuâtre* :

Le sommet des murailles découpait sur le ciel *bleu* des zigzags inégaux (102).
Des nuages *bleuâtres*, çà et là, planaient (133).

Vraiment, il avait le droit de dire à Sainte-Beuve : « Si je mets *bleues* après *pierres*, c'est que *bleues* est le mot juste, croyez-moi[3]. »

2° L'édition Charpentier (1874).

Salammbô une fois livrée au public, Flaubert s'en tient-il à la forme qu'il a d'abord si longtemps travaillée et si soigneusement arrêtée? — En 1874, Charpentier donne une « édition définitive de *Salammbô*

1. Cf. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française :* H. Normand, *s'accouver*, s'accroupir. — Cf. aussi *Glossaire du Patois Normand*, par M. Louis du Bois, Caen, 1856 : *s'accouver :* s'accroupir comme l'oiseau qui *couve*.
2. Le mot n'est pas au *Dictionnaire de l'Académie*. Littré le donne comme terme de médecine.
3. *Corr.*, III, 249.

avec des documents nouveaux[1] ». Les « documents nouveaux », publiés en appendice, sont la réponse de Flaubert à Sainte-Beuve, et sa double réplique à Frœhner[2]. L'« édition définitive » a été revue par Flaubert. — « J'attends toujours les épreuves de *Salammbô*[3] », écrivait-il à Charpentier. Et il lui annonçait bientôt : « J'ai hier renvoyé de Croisset à Toussaint les dernières épreuves du texte[4] ».

Si on compare cette édition à l'édition princeps, on voit, par les corrections, Flaubert préoccupé encore de soucis grammaticaux.

L'emploi de l'imparfait l'inquiète. — C'est une des nouveautés de la syntaxe au XIX[e] siècle. Dans une page curieuse du *Roman naturaliste*, M. Brunetière en a donné des raisons littéraires : l'imparfait est un « procédé de peintre » ; « il sert à prolonger la durée de l'action exprimée par le verbe, et l'immobilise en quelque sorte sous les yeux du lecteur... Le parfait est narratif, l'imparfait est pittoresque[5] ». — Tel paraît déjà être le sentiment de Flaubert, qui veut, par cela même, en restreindre l'emploi. « J'ai été irrité plusieurs fois par des imparfaits dans la narration, écrit-il aux Goncourt à propos de *Renée Mauperin*. Sont-ce des fautes typographiques, ou bien est-ce intentionnel?[6]. » Et ses corrections trahissent le même scrupule. Dès le manuscrit, il biffe l'imparfait :

Puis une porte se referma et des ténèbres l'*enveloppaient*. Corr. : l'*enveloppèrent* (204).

Il le supprime encore dans l'édition de 1863 :

Plusieurs s'*évanouissaient*. Corr. : *s'évanouirent* (138).

Il poursuit maintenant le même travail :

Des hommes..... s'*établissaient* au coin des carrefours. Ils déclamaient contre les Anciens. Corr. : *s'établirent* (99).

En revanche, là où l'imparfait a une valeur pittoresque, Flaubert le substitue au passé :

« Alors ils se précipitèrent avec leurs coutelas et leurs javelots, dont ils battaient les portes. La nudité de leurs corps facilitant les blessures, les Carthaginois les *massacrèrent* abondamment. Corr. : *massacraient* (97).

1. Gustave Flaubert, *Salammbô. Édition définitive avec des documents nouveaux*, Paris, Charpentier, 1874. — Deux autres suivent en 1877 et 1879 : mais ce ne sont que des réimpressions.

2. *Ibid.* Appendice, p. 353-374. — Les trois articles de Sainte-Beuve, publiés les 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre 1863, ont été réunis dans les *Nouveaux Lundis*, 1865, IV, pp. 31-95. — Les deux articles de Frœhner ont paru dans la *Revue Contemporaine* du 31 décembre 1862, p. 853-870 (*Le Roman Archéologique en France*) et du 3 janvier 1863, p. 413-424 (*M. Gustave Flaubert et M. Guillaume Frœhner à propos de Salammbô*).

3. *Corr.*, IV. 193.

4. *Corr.*, IV, 201.

5. Brunetière, *Le Roman Naturaliste*, p. 90-91.

6. *Corr.*, III, 276.

Mais les corrections les plus nombreuses et les plus importantes du nouveau texte consistent à supprimer les conjonctions et mots parasites. — « Que de répétitions de mots je viens de surprendre, disait déjà Flaubert en composant *Madame Bovary*, que de *tout*, de *mais*, de *car*, de *cependant*[1] ! » Pour *Salammbô*, il commence dès le manuscrit, la copie et la première édition, à « enlever les *et* trop fréquents[2]. » L'épuration allait bientôt devenir générale. Il l'annonçait en 1866 quand il déclarait à George Sand : « Il y a trop d'*alors*, de *mais* et de *et*[3] ».

Nous les voyons proscrits de l'édition Charpentier[4].

ALORS. — *Alors* Hamilcar demanda aux Anciens les cheveux de leurs femmes (108).
Alors une terreur sans nom glaça les Barbares (172).
Les Carthaginois descendirent *alors* le rempart (119).

MAIS. — Mâtho voulut monter dans la première qui fut prête. *Mais* Spendius l'arrêta (95).
Mais ce qu'il y avait de plus irritant, c'était les balles des frondeurs (107).
Mais Spendius avait peur : il balbutiait (168).

ET. — *et* sur toute sa personne s'étalait l'indéfinissable splendeur de ceux qui sont destinés aux grandes entreprises (104).
et l'attaque fut retardée (90).
Les clameurs de la ville, au loin, se perdaient dans les murmures des flots. Le ciel était tout bleu, *et* pas une voile n'apparaissait sur la mer (179)[5].

D'une manière générale, disparaissent en foule conjonctions et particules.

PUIS. — *Puis* ils se relevèrent et bondirent contre les roches (155).

CEPENDANT. — *Cependant* ils s'écartaient de plus en plus (115).

MAINTENANT. — *Maintenant* Hamilcar était bien sûr qu'on ne pouvait lui prendre son fils (130).

TANDIS QUE. — de petites cabanes... abritaient les travailleurs, *tandis que* les catapultes et les balistes (88)...

1. *Corr.*, II, 253.
2. *Corr.*, III, 237.
3. *Corr.*, III, 311.
4. Tous les mots en italique sont ceux qui disparaissent dans l'édition.
5. En lisant de telles phrases à haute voix, selon la méthode même de Flaubert, on verra tout l'effet rythmique de cette suppression d'un *et* final. Hugo avait eu le même sentiment en barrant *et* dans le passage d'*Eviradnus* :

La mélodie encor quelques instants se traîne
Sous les arbres bleuis par la lune sereine,
Puis tremble, puis expire, et la voix qui chantait
S'éteint comme un oiseau se pose ; *et* tout se tait.

NE... PAS MOINS. — et bien qu'ils fussent haïs généralement, on *n*'en conçut *pas moins* pour Hamilcar une grande horreur (107).

Il biffe tous ces mots inutiles qui alourdissent la phrase et en gênent le rythme. Il chasse « toute cette pouillerie de notre prose française[1] ».

3° L'édition Lemerre (1879).

En 1879 enfin paraissait chez Lemerre une nouvelle édition de *Salammbô*[2]. L'œuvre, déjà vieille de quinze ans, fut encore une fois corrigée par Flaubert, comme l'indique une phrase de la *Correspondance :* « Lemerre, le 15 de ce mois, fait paraître *Salammbô* dans sa Bibliothèque. Vous voyez si depuis deux mois je suis dans les épreuves[3]. »

Le nouveau texte diffère plus encore du précédent que celui-ci ne s'écartait de la première édition. La tendance à simplifier et à réduire continue et s'accuse davantage.

ET. — Elles (les machines) pouvaient se réduire à deux systèmes : les unes agissant comme des frondes, *et* les autres comme des arcs (87).

Les lions du temple de Moloch étaient devenus furieux, *et* les hiérodoules n'osaient plus s'en approcher (105).

Tout cela, du reste, flottait dans sa tête, mélancolique et brumeux comme le souvenir d'un rêve accablant, *et* elle n'aurait su de quelle manière, par quels discours l'exprimer (103).

PUIS. — *Puis* ils s'avancèrent jusqu'aux premières lignes des Barbares (96).

Puis, les Barbares, mécontents de leur invention, la perfectionnèrent (109).

ALORS. — *Alors* il était rentré dans sa tente (115).

Alors les Barbares furent indignés comme s'il les trahissait (148).

Alors tous se regardèrent sans parler (155).

MAIS. — *Mais* la perte plus tard serait trop considérable (109).

Mais des rues latérales une foule énorme se dégorgeait (116).

Hannibal se délectait devant le spectacle de sa vengeance; *mais* soudain il tressaillit (174).

CEPENDANT. — *Cependant* il n'existait dans Carthage ni cerfs ni taureaux (108).

Cependant le Pithon était redevenu malade (101).

Cependant des flèches jaillissaient au sommet des tours... (112).

ENFIN. — *Enfin* un jour arriva où les Anciens résolurent d'égorger, entre eux, les chevaux d'Eschmoûn (106).

Enfin les béliers rompirent la porte de Khamon et la porte de Tagaste (92).

Enfin Hamilcar, d'un signe, attira Salammbô (104).

1. L'expression est de M. P. Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*, p. 171.
2. Œuvres de Gustave Flaubert, *Salammbô*, Paris, A. Lemerre, 1879, 2 vol. in-12.
3. *Corr.*, IV, 335.

TOUT. — Ils les refusèrent, et *tous* moururent (105).
Il refoule les Gaulois; et *tous* les Barbares se trouvèrent *eux-mêmes* comme assiégés (151).
De longues poutres étendues *tout* à plat (113).
Hamilcar était assis *tout* au fond[1] (168).

La proscription s'étend à des locutions composées.

Mais à présent Salammbô n'éprouvait pour lui aucune terreur (101).
La décision, *presque immédiatement*, fut connue dans Carthage (122).

Elle atteint des membres de phrases. Flaubert ne s'en prend plus seulement aux conjonctions inutiles, mais à tout ce qui lui semble entraver la libre allure du style.

Les trois grandes catapultes, *malgré tous ces travaux*, ne s'arrêtaient pas (106).

Tantôt il supprime des lourdeurs dans la description.

Entre les ondulations de ces monticules, des gerbes couleur d'argent brillaient, espacées les unes des autres; les Barbares, éblouis par le soleil, apercevaient confusément, en dessous, de grosses masses noires *qui les supportaient*. Elles se levèrent *comme si elles se fussent épanouies*. C'étaient des lances dans des tours, sur des éléphants effroyablement armés (171).

Tantôt il simplifie, d'un trait, la chute d'une phrase.

Il cherchait à inventer des machines épouvantables *et comme jamais on n'en avait construit* (97).
Comme un dieu marin sur des flots *et qui secoue son trident* (116).

Il combine les deux procédés.

La foule, pendant ce temps-là, courait; *des bandes armées passaient*, les capitaines criaient des ordres, et l'on entendait toujours le heurt des béliers *qui battaient le rempart* (99).

Il en arrive à des résultats inattendus :

La soif n'en devint que plus intolérable; et toujours ils voyaient devant eux la longue cascade que faisait en tombant l'eau claire de l'aqueduc. *Sous les rayons du soleil une vapeur fine remontait de sa base, avec un arc-en-ciel à côté, et un petit ruisseau, formant des courbes sur la plaine, se déversait dans le golfe* (108).

La phrase entière, conservée jusqu'à 1879, reproduite par toutes les éditions Charpentier, disparaît brusquement[2].

1. Il fallait un sacrifice individuel, une oblation *toute* volontaire.... *Mais* personne, jusqu'à présent ne se montrait.... *Alors* pour encourager le peuple (139).

2. Depuis la mort de Flaubert (1880), l'édition Michel Lévy n'a pas eu de réimpression. — L'édition Charpentier a été au contraire très souvent réimprimée, jusqu'en 1901 : mais elle ne fait que se reproduire depuis 1874 et donne un texte antérieur au dernier corrigé par Flaubert. L'édition Lemerre a reparu en 1891.

En outre, *Salammbô* a paru chez Quantin, 1885, in-8. Cette nouvelle édition, faite avec raison par M. Leon Dierx sur l'édition Lemerre, ne la reproduit pas toujours exactement.

Signalons enfin deux éditions illustrées de *Salammbô*, Quantin, 1887, in-8 (Dix compositions par A. Poirson) et Ferroud, 1900, 2 vol. in-8 (Compositions de Georges Rochegrosse).

Ces exemples suffisent peut-être à montrer quel fut, dans *Salammbô*, le travail du style. — Les brouillons nous ont permis de mesurer toute la distance qui sépare, chez Flaubert, le « premier jet » et la forme définitive. — Le manuscrit nous révèle sa lutte passionnée contre l' « emphase » et contre « la platitude » : d'une part il rejette, après l'avoir subie, l'influence romantique, retranche les phrases boursouflées, biffe les expressions truculentes : soucieux, d'autre part, d'éviter le banal et le convenu, il simplifie et précise. — La copie nous le fait voir « couchant » avec la *Grammaire des grammaires* et le *Dictionnaire de l'Académie*, s'efforçant de corriger par un examen attentif les écarts d'une langue non académique et d'une syntaxe non reçue. — Dans les éditions, en même temps que continue le travail grammatical, s'affirme le caractère d'un style qui, de plus en plus, se dégage des mots encombrants et lourds, et qui, des conjonctions inutiles, en arrive à supprimer des phrases. — En assistant à ce labeur de tous les instants, en voyant aussi les résultats qu'il produit peu à peu sous nos yeux, on songe aux paroles de M. A. France : « Il faut admirer, il faut « vénérer cet homme de beaucoup de foi, qui dépouilla par un « travail obstiné et par le zèle du beau ce que son esprit avait « naturellement de lourd et de confus, qui sua lentement ses su- « perbes livres et fit aux lettres le sacrifice méthodique de sa vie « entière [1]. »

ARMAND WEIL.

1. A. France, *La Vie littéraire*. Deuxième série, 1890, p. 27.

Bibliographie

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Histoire de l'Imprimerie en France au xve et au xvie siècle, par **A. Claudin**, lauréat de l'Institut. Tome II. Imprimerie nationale, 1901, in-fol.

Dans ce second volume, digne du premier, et comme lui enrichi d'un grand nombre de fac-similés, M. Claudin achève de nous faire connaître les imprimeurs et libraires qui ont existé jusqu'en 1600. Il nous présente Philippe Pigouchet, Pierre le Dru, Pierre Le Caron, le Petit Laurens, Jean Tréperel, Félix Baligault, Jean Morand, Jean Philippe, Antoine Denidel, Thielman Kerver, Nicole de la Barre, etc... Ces imprimeurs tantôt publient eux-mêmes, tantôt travaillent pour des libraires, dont les plus illustres sont Antoine Verard, Simon Vostre et Jean Petit. Ce sont soixante et un ateliers qu'a retrouvés M. Claudin pour la période qui va de 1470 à 1500 : et une trentaine sont en activité en 1500. L'Angleterre est cliente de l'imprimerie parisienne. Ni en Allemagne, ni en Italie, aucune ville ne soutient la comparaison avec Paris. Cologne n'arrive qu'à 33 et Rome à 38 imprimeurs pour le même temps. Venise seule est plus active ; c'est vraiment l'école européenne de la typographie.

Le nombre des livres imprimés en ces trente ans à Paris dépasse, dit M. Claudin, tout ce qu'on pouvait soupçonner : pour ne prendre que les livres en français, on les voit dans les dix dernières années du siècle se multiplier formidablement, grâce à Pigouchet, Le Caron, Treperel, grâce à Verard et Jean Petit. Il y a visiblement une grande demande de livres français : vie de saints, chroniques, poésies et romans. Rien n'est plus intéressant pour l'historien de la littérature française que d'assister à ce progrès du livre français, et dans les belles reproductions d'une page, d'un titre, d'un bois de ces volumes souvent uniques, ou extrêmement rares, on reçoit la sensation de ce que cette chose si simple, un livre, avait encore en quelque sorte d'héroïque. Voyez le titre rouge et noir de ces *Adages* d'Érasme imprimés par Jean Philippe à l'enseigne de la Trinité, rue Saint-Marcel, et vendu par les Marnef, au *Pélican*, rue Saint-Jacques : c'est une date dans l'histoire de l'esprit moderne. Il faut souhaiter que ce grand monument que M. Claudin et l'Imprimerie nationale élèvent ici à l'honneur de l'imprimerie française ne tarde pas à s'achever, si vaste que soit la tâche.

Les Jésuites à Poitiers (1604-1762), thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par **Joseph Delfour**, censeur des études au lycée d'Amiens. Paris, librairie Hachette, 1901, in-8°.

Travail intéressant et instructif, fait sur des documents inédits que l'auteur a tirés des Archives départementales de la Vienne et de la Bibliothèque de la ville de Poitiers. Deux parties : d'abord l'histoire de l'établissement du collège des Jésuites, et de son développement jusqu'à leur expulsion ; ensuite l'organisation des études, la discipline, les mœurs scolaires. L'auteur n'aime

pas les Jésuites, et son style par endroits le marque peut-être d'une manière superflue : mais il allègue partout les faits et cite les documents, de façon à permettre un jugement impartial. Une question importante et d'un intérêt tout actuel se pose : Comment ici et ailleurs les Jésuites se sont-ils imposés ? d'où vient qu'en quelques années ils ont couvert la France de leurs collèges ? Il est certain, comme le dit M. Delfour, qu'ils ont su employer l'autorité du roi pour s'imposer là où on ne les désirait pas. J'ai parcouru en ces derniers temps un certain nombre d'histoires des anciens collèges : ce qui est arrivé à Poitiers s'est produit à Saintes, et ailleurs. Mais en d'autres endroits ils ont été appelés. Il est certain que beaucoup de villes voyaient leurs collèges dépérir ; les bâtiments tombaient en ruines : les élèves étaient rares ou déréglés ; les principaux, les régents changeaient souvent ; certains se conduisaient mal ; on avait peine à les recruter. Les Universités, en certaines villes, réussissaient à maintenir l'enseignement supérieur florissant ; presque partout, dans les provinces, elles ne parvenaient pas à faire prospérer les collèges. Avec les grandes corporations ecclésiastiques, jésuites ou oratoriens, tout rentra dans l'ordre. Les villes même qui n'avaient pas désiré les jésuites en furent généralement satisfaites. Les maîtres menaient une vie décente ; les élèves étudiaient, et étaient formés aux bonnes manières. Voilà, je crois, la vérité historique. On peut adresser de graves reproches à l'enseignement et à l'éducation des jésuites : tels qu'ils étaient, ils parurent aux gens d'alors réaliser une grande amélioration. En regardant ces faits, je me demande s'il ne donnent pas à réfléchir aux partisans de la liberté de l'enseignement, dont je suis très certainement. Mais le sens de l'expérience du XVIe siècle ne serait-il pas que l'organisation de l'enseignement, l'entretien d'un collège sont une grande chose dont ne sont capables ni les particuliers, ni les municipalités ? que ces choses sont seulement en la puissance et par conséquent de la fonction de l'État ? Et comme l'État du XVIIe siècle ne s'avisait pas qu'il fût redevable à la nation de l'éducation, l'Église, par ses grandes congrégations, en fit la charge de l'État. Je ne prétends pas résoudre ici cette grave question : j'indique un doute qui me vient, une suggestion de l'histoire qui semble contrarier la doctrine à laquelle je suis attaché.

Lettres inédites de P.-D. Huet, évêque d'Avranches, à son neveu, M. de Charsigné, conseiller et procureur général du roi au bureau des finances de Caen, par **A. Gasté**, professeur de littérature française à l'Université de Caen. Première partie, Caen, 1901, in-8°.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen a entrepris la publication des lettres inédites de Huet à son neveu : plus de 650 lettres dont les originaux sont à la bibliothèque de Caen, à la bibliothèque nationale, ou entre les mains de M. Armand Gasté. M. A. Gasté a donné ses soins à la publication dont l'intérêt est réel. Ce n'est pas précisément celui que le nom de Huet ferait attendre : il n'y a rien à peu près ici pour la philosophie, l'érudition, et la littérature, ni pour leurs historiens. Ce sont des lettres d'affaires. Mais elles sont un curieux document qui nous fait pénétrer dans la vie ecclésiastique du XVIIe siècle, non pas du côté du spirituel et de la religion, mais du côté du temporel et des intérêts pécuniaires. On y voit tout l'embarras des affaires qui peuvent naître entre un évêque démissionnaire et son successeur, entre un abbé et la famille de son prédécesseur, entre l'abbé et ses religieux et ses fermiers, etc. Et c'est une multitude de comptes, de questions, de contestations, à faire frémir. Certaines lettres aussi nous font voir le train de la vie ordinaire, et tout ce que l'organisation des

transports pouvait entraîner de difficultés et de complications dans la vie. M. de Charsigné ayant l'intention d'aller de Caen à Bourbon-l'Archambault, son oncle lui trace un itinéraire et discute la commodité et le prix des moyens de transport de la façon la plus instructive pour nous. Lui-même, prélat aisé sans doute, mais point du tout grand seigneur, et modeste en son train, il ne lui faut pas emmener moins de dix chevaux pour le conduire avec ses gens et ses bagages à Bourbon. Je ne sais si le caractère de Huet ressort très sympathique de ces lettres. L'accent de bonté y manque. Nous voyons un homme entendu en affaires, qui compte de très près et ne donne jamais, comme on dit, ses coquilles, rigoureux à exiger son dû, toujours en contestations et en procès, dur à ses gens, toujours volé ou prétendant l'être; postillon, jardinier, messager, religieux, et jusqu'à Mgr l'évêque d'Avranches son successeur, il n'a jamais affaire à un honnête homme; les enfants du jardinier sont des fripons. Il veille à son bois, à son sucre, à son avoine, à la graisse de son carrosse. Il est pointilleux, susceptible, tireur d'explications à l'infini; un caractère peu plaisant au total. Il se dit détaché du monde : il n'y paraît guère, et il n'en relâche rien de son attention à ses intérêts. Ni la philosophie ni la religion n'ont eu de prise sur ce Normand positif et retors. — P. 6. « Ils en ont payé le 8e denier pour faculté de retirer (?) ». Il s'agit d'une maison à propos de laquelle Huet demande à son neveu des renseignements sur la situation des acquéreurs, et Charsigné écrit cette note que l'éditeur accompagne d'un point d'interrogation. Le sens était facile à éclaircir. Cette maison était un bien d'Église aliéné, soumis par conséquent au « retrait » ecclésiastique. Pour se garantir, les acquéreurs paient le 8e denier, et en acquittant cette taxe ils n'ont plus à redouter que l'Église exerce contre eux la « faculté de retirer » : le retrait n'a plus lieu par le paiement de la taxe. Il y a ainsi dans le volume plus d'un endroit marqué d'un point d'interrogation comme douteux, et d'autres qu'aucun signe n'accompagne, et qui sont obscurs : on souhaiterait des notes pour éclaircir tout cela. On aurait droit aussi d'attendre quelques renseignements sur l'identité et la qualité des personnes dont les noms figurent dans les lettres, sur les lieux et les affaires dont il est question. Sans doute la santé de M. Armand Gasté, dont nous avons eu le regret d'apprendre la mort récemment, l'a empêché de donner à son travail cet utile complément.

G. Michaut. — Les époques de la pensée de Pascal, deuxième édition revue et augmentée. Paris, librairie A. Fontemoing, 1902.

M. G. Michaut réimprime l'étude très attentive qu'il a faite de la vie et du développement de Pascal, et qui précédait son utile édition des *Pensées* dans le désordre impartial du manuscrit autographe. On peut dire que la méthode historique et critique a donné ici des résultats décisifs : quelles que soient les croyances individuelles, l'étude précise des documents a mis pour tout le monde les grandes lignes de la biographie et de la pensée de Pascal hors de contestation, et ce n'est guère que sur des détails, sur des nuances, sur des problèmes secondaires qu'il y a des divergences entre M. Michaut, M. Brunschvicg, M. Giraud, M. Boutroux, et en général les récents historiens et critiques de Pascal. Je ne me séparerais d'eux aussi que sur des points accessoires. Là où la controverse paraît grave, c'est qu'en dessous se cache l'éternelle question de la science et de la foi, du surnaturel et du rationnel.

Voici quelques observations que me suggère une rapide lecture de l'étude de M. Michaut. P. 44-45, et 45 n. 1, p. 109, et 109 n. 2, M. Michaut se fâche contre les médecins et physiologistes libres penseurs qui appliquent

le vocabulaire de la pathologie à certains états de Pascal. Je crois que le reproche capital qu'il faut faire à ces savants est de manquer au principe même de la science, en affirmant si résolument sur des cas dont ils n'ont aucune observation précise, détaillée et authentique. Mais qu'il y ait un aspect physique, physiologique, et même pathologique du cas de Pascal, c'est ce qu'il me paraît impossible de nier. Qui de nous est jamais au point normal de la santé ? Nous oscillons autour de la normale, au-dessus et au-dessous, exaltés ou déprimés ; et il n'est guère d'activité intense ou d'émotion aiguë qui ne s'accompagne d'un trouble correspondant des fonctions de l'organisme physique. Ce qui nous arrive à tous devait arriver à plus forte raison à Pascal, nature maladive et souffrante, exaltée et violente : cet homme-là très probablement n'avait pas les nerfs en bon état. Et ce mot de *feu*, dans la fameuse pièce dite *Amulette*, sans prendre Pascal pour un « fou », non plus que Jeanne d'Arc ou sainte Thérèse, je ne sais trop comment on peut l'expliquer sinon par une « hallucination » ? Que Pascal ait été *neurasthénique*, c'est fort possible; bien d'autres grands passionnés, Rousseau par exemple, paraissent l'avoir été, ou quelque chose de pareil. Ces conjectures ne retranchent pas un iota à la beauté, à la profondeur, à la *lucidité* intellectuelle des écrits. Quant à ce que l'on veut trouver de physique dans l'empire que Pascal prend ou sur ses sœurs ou sur mademoiselle de Roannez, il n'y a pas là non plus de quoi se scandaliser : seulement il n'y a rien qu'on puisse affirmer catégoriquement. Il n'y a guère de parole autoritaire, ni d'éloquence active, sans une communication physique de l'orateur à l'auditeur, qui est de la *suggestion*, si atténuée qu'on voudra. Pascal, en ces matières, aurait été du côté des savants contre M. Michaut. Il savait trop que nous sommes machinés, que notre pensée dépend de nos organes, que notre état de maladie ou de santé vire notre faible raison, et que la plupart du temps par le ton de voix et le regard nous imposons ce que nous proposons. — P. 53. M. Michaut a eu l'excellente idée de nous donner en appendice la traduction ancienne du *Discours de la Réformation de l'Homme intérieur*, de Jansénius. Mais n'exagère-t-il pas, comme aussi M. Boutroux, la contradiction qu'il y a entre les préceptes du jansénisme et l'amour de Pascal pour la science ? Sans doute on peut tirer de Jansénius la condamnation de la recherche scientifique : on peut l'en tirer, puisque Pascal un jour l'en a tirée. Mais on peut aussi ne pas l'en tirer : et beaucoup de jansénistes ne l'en ont pas tirée. Il y a dans le discours de Jansénius comme dans tout discours deux sens : le sens littéral absolu, et un sens large libéral. Jansénius absout la « curiosité » quand elle est nécessaire pour « l'exercice d'un ministère public ». Nicole admettra les études nécessaires aux professions de la vie civile. Mais tout en posant le principe que « nos études doivent être réglées selon nos emplois », il autorise une façon de vivre « où nous n'avons point d'autre emploi que l'étude ». Il prescrit à quelles conditions cette vie d'étude est compatible avec la vie chrétienne. Tout le petit traité *De la manière d'étudier chrétiennement* est à lire ; il nous donne l'interprétation humaine et modérée des principes jansénistes. C'est ainsi que souvent dans la pratique le *Discours de la Réformation de l'homme intérieur* a été compris. Tillemont faisait son *Histoire des Empereurs*. Le duc de Luynes traduisait les *Méditations de Descartes*. Arnauld s'occupait de métaphysique et de géométrie. L'opinion janséniste n'exigeait pas le renoncement complet à la science : nous n'avons pas à être plus rigoureux qu'elle. Mais Pascal, après s'être tenu à ce premier degré, crut devoir quelque chose de plus à sa foi, et fit une application littérale des principes : il ne savait pas s'arrêter en chemin. — P. 66. Je ne sais quelle confiance on peut avoir en Fléchier, lorsqu'il nous rapporte Pascal comme fort empressé auprès de « la Sapho

du pays ». Il faut remarquer qu'en un endroit, à propos de la généalogie des Pascal, il a confondu notre Pascal avec un autre Blaise Pascal son cousin. — P. 92. Ce n'est pas seulement parce que « ni la critique religieuse ni l'exégèse n'étaient encore nées » que les libertins n'avaient que des tendances et des doctrines. Il y avait une autre raison, que les mésaventures de Giordano Bruno, de Vanini et de Théophile nous permettent d'entrevoir. « Pour vingt manières qu'il y avait de démontrer l'immortalité de l'âme ou le droit divin des rois, a dit M. Brunetière excellemment, *on n'en souffrait* pas une de les nier. » Bossuet est admirable de reprocher aux libertins leurs demi-mots, leurs hochements de tête, leurs sourires railleurs : ils eussent été bien reçus, s'ils avaient développé dogmatiquement leur incrédulité ! Et c'est ce qui fit au siècle suivant l'influence du déisme anglais : nos Français trouvaient là ce que le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel avaient mis bon ordre à ce qu'on ne pût trouver en France. — P. 101. Je crois, avec M. Michaut, et avec M. Giraud qui vient d'en faire l'objet d'une dissertation, qu'il ne faut pas attacher d'importance à l'anecdote du pont de Neuilly. Je ne me prononce pas sur la matérialité du fait : il est possible, et celui qui nous le transmet de 3e ou 4e main peut en effet nous apporter la tradition d'un fait réel. Mais nous avons le devoir de nous défier, de soupçonner au moins une déformation. Et l'accident fût-il réel, ce que nous ne savons pas, le silence de Jacqueline nous autorise à douter que cet accident ait contribué pour une part appréciable à la conversion de Pascal. — P. 127. n. 1. Il importe bien en effet de comprendre que la méthode des molinistes tirant les 5 propositions de l'*Augustinus* et celle de Pascal citant les casuistes sont identiques, et que quiconque admet l'une en faveur d'un parti doit autoriser l'autre en faveur de l'autre parti. — P. 240. Je crois qu'il serait peut-être utile, pour l'étude du dessein de l'*Apologie*, de remettre au premier plan le *Discours* de Filleau de La Chaise sur les *Pensées* de Pascal. Étienne Périer, qui n'était pas là, non plus qu'aucun des siens, quand Pascal parlait devant MM. de Port-Royal, Étienne Périer n'a fait qu'abréger Filleau de la Chaise, dont l'écrit me paraît se rapporter plus finement aux fragments et entrer plus à fond dans l'esprit de Pascal. — P. 262. Ce n'est pas par le relâchement religieux de Pascal que j'expliquerais sa conduite dans l'affaire de la dot : mais c'est par la tendresse inquiète et blessée. Il n'y a qu'à lire les écrits de Jacqueline à cette date ; on verra que c'est l'impérieuse affection, non l'intérêt besogneux de Pascal qui le conduit, de concert avec les Périer, à refuser une dot à Jacqueline. Pascal prend la voie qui peut mener à un résultat : légalement, Jacqueline le fait observer, elle ne pouvait rien contre lui ; il avait le *droit* de son côté. Et la preuve que c'est la tendresse jalouse qui le mène, c'est que lorsqu'il voit qu'on prend Jacqueline sans dot, et que son moyen par conséquent ne l'oblige pas à lui revenir, il cesse aussitôt sa résistance et règle très honnêtement la dot de Jacqueline. Ce n'était donc pas à l'argent qu'ils tenaient, les Périer et lui.

P. 264. Si l'on admet que le *Discours sur les Passions de l'amour* est de Pascal, il faut qu'il y ait eu un moment où la foi ait paru s'éteindre en lui. Les principes semés dans ce discours sont inquiétants à ce point de vue : « Qu'une vie est heureuse quand elle commence par l'amour et qu'elle finit par l'ambition... L'homme est né pour le *plaisir* (il ne dit pas ici pour le *bonheur*) ». Il y a le nom de Dieu et la spiritualité de l'âme dans ce discours : rien de chrétien. Mais le *Discours* est-il de Pascal ? Je ne crois pas qu'on en puisse douter, quand on analyse les rapports non des idées et du style, mais de la méthode d'expression et de pensée qui se trouvent entre cet opuscule et les Fragments de l'Apologie. Il y a là une démonstration aussi forte qu'aucune de celles sur lesquelles les plus rigoureux critiques, dans la

philologie classique, prononcent l'attribution d'une œuvre à un auteur. Et la tradition janséniste s'y ajoute. — Au reste je ne crois pas avoir laissé lieu de douter du sens que j'attribue au discours sur les Passions de l'amour. J'ignore comme tout le monde le secret du cœur et de la vie de Pascal, mais je sais que le *bourbier* où Jacqueline et Port-Royal le voyaient avec scandale, c'est, de leur aveu, la vie mondaine, le goût du mariage et de prendre une charge. Je ne vois dans tout ce que Pascal écrit que « débauche d'esprit », rien qui suppose des expériences de l'amour. Son état physique me garantit ses mœurs : s'il a eu dans le cœur une passion, c'est possible, je n'en sais rien, et je ne vois rien qui oblige ou autorise à le conjecturer. — P. 264. Je ne crois pas que Pascal ait eu besoin de l'affaire des *Provinciales* pour restreindre sa soumission à son directeur. La soumission janséniste est essentiellement une soumission insoumise. Quand on pose en principe qu'il faut se choisir avec circonspection un directeur, que c'est une affaire plus que délicate, que tous les prêtres n'y sont pas bons, quand on prononce le terrible « un entre dix mille », alors l'individu rejette la presque totalité du clergé ; il ne daignera surtout pas remettre sa précieuse âme aux mains des prêtres de sa paroisse. Il élira un directeur non parce que l'Église le soumet à lui par sa hiérarchie, mais parce que lui-même, dans sa liberté, l'estime et l'approuve. Et il se soumet aussi longtemps qu'il a confiance. Le directeur janséniste n'a jamais sur son pénitent que l'autorité qui lui est concédée par celui-ci. — Je ne vois pas que le procédé de raisonnement de Pascal qui affirme la thèse et l'antithèse soit contradictoire avec sa théorie de la grâce. Au contraire, il pose en cette matière le sens calviniste et le sens moliniste comme vrais : l'hérésie calviniste consiste à nier le sens moliniste ; l'hérésie moliniste consiste à nier le sens calviniste. Le jansénisme a la vérité parce qu'il affirme les deux vérités contraires. — P. 268. Je serais disposé, comme M. Michaut, à ne pas dire sans nuances et sans réserves que Pascal est le fondateur de la littérature classique. On n'a le droit de faire abstraction ici ni de Corneille ni de Malherbe, ni même de gens de second ordre comme, à des titres divers, Balzac, Maynard, Voiture, Chapelain, etc. De plus nous confondons à distance tous les grands esprits du XVIIe siècle sous ce nom de classiques ; en réalité, si on y regarde de près, les règles littéraires et esthétiques de Pascal ne sont pas du tout celles que Boileau et ses amis proposeront. Il y a quelque chose de commun à Pascal et à l'école artistique de 1660 : il y a de grandes divergences aussi. — P. 273. M. Michaut appelle ce que j'ai dit quelque part du pari de Pascal une « théorie un peu absolue ». Il oublie que lui-même, citant mes termes, a constaté que j'ai dit : *peut-être*. J'ai proposé une conjecture comme conjecture. L'avis de MM. Port-Royal, dans leur édition, prouve qu'ils ne regardaient pas le « pari » comme fait pour l'universalité des lecteurs, mais seulement pour « certaines personnes ». Et les mots *fin de ce discours* qui dans le manuscrit sont accolés à un fragment du pari, donnent à supposer que le morceau fut écrit pour une sorte de conférence qui devait être faite à Port-Royal. — P. 274. *Je ne suis pas du Port-Royal* évidemment se rapporte à Montalte, non à Pascal, comme ailleurs l'aveu de n'avoir pas lu Jansénius. Et ici se présente la délicate question : où est la limite de la fiction artistique ? où commence l'artifice et le mensonge reprochables à l'homme ? — On voit, comme je le disais, que je ne dispute contre M. Michaut que sur des détails, ou sur des problèmes qui dépassent Pascal, et se ramènent au problème général de la croyance.

Frantz Funck-Brentano. — La Mort de la Reine (Les suites de l'affaire du Collier), d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Régis, 2e éd., Paris, librairie Hachette et Cie, 1902, in-18.

Il y a deux choses bien distinctes dans ce volume. Il y a d'abord les *suites de l'affaire du Collier*, seize chapitres curieux faits sur des documents originaux et jusqu'à ce jour inédits ou peu connus, qui nous renseignent sur le sort ultérieur de tous les acteurs de ce drame étrange du Collier : sur Cagliostro, la fille Oliva et son mari, Mme de la Motte, son mari, la légende posthume de Mme de la Motte : sur tous ces sujets, M. Fr. Funck-Brentano nous renseigne avec une exactitude minutieuse qui rendra son livre agréable et précieux aux amateurs d'anecdotes historiques. Il y a en second lieu un chapitre sur la *Mort de la Reine* fait de coupures des Goncourt et autres documents aussi rares, et qui ne sert vraiment à rien, qu'à fournir une raison de donner au livre un titre plus sensationnel, et un moyen d'attaquer la sensibilité du lecteur. C'est une petite adresse pour grossir le succès de l'ouvrage : était-elle vraiment nécessaire? Il apporte assez de nouveau pour s'en passer. Et puis, l'auteur me semble un peu trop effacer deux vérités qui sont, l'une, que l'affaire du Collier fut *une* cause, non *la* cause de l'impopularité et de la mort de la reine; l'autre, que, s'il y eut des légistes féroces, des bourgeois apeurés et un peuple brutal pour torturer l'Autrichienne, ce peuple, ces bourgeois et ces légistes ne faisaient que reprendre, et souvent avec une crédulité enfantine, les calomnies artificieusement combinées parmi les courtisans, dans l'entourage même de la pauvre reine. Si Marie-Antoinette est morte de l'affaire du Collier, ses vrais assassins, il faut le dire, sont les gens de Versailles et de Trianon. Je suis frappé de la facilité avec laquelle, sous la Restauration, la police royale se prête, à plus d'une reprise, aux chantages du vieux comte de la Motte; dès qu'il parle de faire des Mémoires où il dira toute la vérité, on s'efforce de l'en empêcher ou d'acheter son travail : comme si l'on craignait qu'il n'y eût une vérité fâcheuse à découvrir. Je me demande, en vérité, si Louis XVIII, si Charles X — le comte de Provence, le comte d'Artois du temps du Collier — si les enfants des courtisans de Louis XVI, courtisans aujourd'hui et ministres de ses frères, croyaient aussi profondément, de la même certitude que nous, lecteurs des pièces de justice et d'archives, à l'innocence de leur sœur et de de leur reine, de la martyre qu'officiellement et publiquement on vénérait. Dans l'accueil toujours fait au vieux maître-chanteur, il y a à la fois de l'inquiétude et de la curiosité, une crainte et un désir de savoir, comme une attente de découvrir un peu de feu derrière une épaisse fumée. Enfin — dernière question que je poserai à M. Fr. Funck-Brentano — : ne peut-on raconter ce que devinrent Cagliostro ou Jeanne de Valois, sans formuler des arrêts collectifs et synthétiques où toute la Révolution et ses hommes sont sommairement exécutés?

Stendhal-Beyle par **Arthur Chuquet**, de l'Institut. Paris, librairie Plon, 1902, in-8°.

Dix chapitres de biographie, dix chapitres sur les œuvres, un chapitre de conclusions sur les caractères originaux de l'homme et de l'écrivain, voilà en deux mots le plan du livre de M. Chuquet. Ce livre a deux mérites : il apporte des documents nouveaux, ainsi sur la période jusqu'ici mal connue du séjour de Beyle au 6e dragons; et il soumet à une critique exacte les documents antérieurement connus, ainsi sur l'enfance de Beyle, sur ses états de service, ses amours, ses relations, ses voyages. M. Chuquet éclaircit nombre de points obscurs, détruit beaucoup de légendes. Il redresse surtout avec une impitoyable précision les récits que Stendhal nous a laissés de ses aventures ou de ses opinions : il nous le montre fort peu enthousiasmé de l'empire sous l'empereur, fort peu ennemi de la Restauration après Waterloo. Il nous démontre qu'il ne faut jamais croire Stendhal sans de

bonnes preuves quand il nous dit : « En telle année, j'étais ici, j'ai dit cela, je pensais ainsi. » Il nous découvre en lui un habitué du plagiat. M. Chuquet nous donne une impression du caractère de l'homme qui, je crois, est juste. Je serais tenté de le trouver un peu sévère pour l'écrivain. Cette critique, très avertie, très en défiance, et toujours occupée à n'être pas dupe ou à nous empêcher de l'être, insiste naturellement sur les tares de l'œuvre, et laisse un peu trop les mérites dans l'ombre. Mais c'est affaire de sentiment personnel. Ce qui importe, c'est d'avoir, pour lire Stendhal, un guide qui ne nous laisse pas surprendre, et nous mette au courant de toutes les circonstances capables de nous aider à prendre une idée juste de la valeur des œuvres. Ce guide, nous l'avons aujourd'hui, grâce à M. Chuquet. — Sur un point, je veux faire une remarque qui peut avoir une portée générale. Cinquante fois, M. Chuquet prend Stendhal en flagrant délit de « mensonge ». Mais Chateaubriand, pour M. Bédier, Victor Hugo, pour M. Biré, sont des « menteurs ». « Menteur » aussi Rousseau, « menteur » Lamartine, toutes les fois qu'ils parlent d'eux-mêmes, et « menteur » Pascal disant qu'il n'est pas du Port-Royal. Et en général tous les écrivains « mentent » à tout propos en se confessant ou en contant leurs souvenirs : ils mentent sans utilité, pas même toujours par vanité, mais parce que simplement *ce sera mieux ainsi*. Cette unanimité dans le mensonge, quels que soient les caractères individuels, et ce désintéressement me désarment un peu, je l'avoue. Ne serait-il pas équitable de leur épargner ce mot bien gros de « mensonge », et de leur accorder le bénéfice de leurs natures d'artistes? Tout s'ordonne pour ces esprits-là par rapport à la beauté, non à la vérité. Ni le point de vue de la science, ni celui de la morale ne sont le leur : et soit qu'inconsciemment ils déforment la réalité quand ils la reflètent, soit qu'ils la modèlent librement comme une matière plastique, ils n'ont souci que d'imprimer à leur vie, en la contant, à leur âme, en l'exprimant, le caractère d'art qu'ils aiment. Il est certain que si nous cherchons dans leurs récits la véracité de l'historien ou de l'honnête homme, nous ne l'y trouvons pas; mais n'est-ce pas nous qui avons tort de peser la poésie et l'art en de telles balances? Nous écoutons des hommes qui savent créer les belles, les aimables, les piquantes fictions : et nous les appelons « menteurs » pour nous donner la seule chose que leur esprit nous permet d'en attendre. Nous nous trompons plus qu'ils ne nous trompent. Jouissons de leurs inventions et ne nous laissons pas tenter d'y croire : cela nous dispensera de les flétrir. Je réserverais la qualification dure pour tous ces auteurs de *Mémoires* politiques ou militaires qui, n'ayant bien souvent pas, en toute leur vie, donné un instant au souci de la beauté, ne sont pas des artistes qui transforment, mais simplement de faux témoins qui déguisent la vérité : ceux-ci n'ont aucune excuse, en tâchant d'imposer à la postérité. Il n'en est pas moins vrai que la limite de la fiction et du mensonge, en matière d'art, est assez délicate à tracer; et peut-être y a-t-il là un problème d'esthétique assez grave. Jusqu'où s'étend le droit du poète de prendre sa vie, sa personne réelle pour matière de poésie? Si d'une histoire étrangère il peut faire une fiction, pourquoi pas de son histoire? S'il peut faire ce qu'il veut des sentiments intimes de son âme, pourquoi ne sera-t-il pas maître des faits extérieurs de sa vie? La fiction autobiographique sera-t-elle condamnée? ou ne sera-t-elle légitime qu'à condition d'être tout entière et manifestement irréelle? N'est-ce pas le mélange de réalité non convertie en fiction d'art, et d'invention artistique proposée comme réalité, qui choque comme un mensonge? Et ne faudrait-il pas détacher de soi tout ce qu'on prend de soi pour le travailler en beauté, de sorte que le public n'hésite jamais en son impression, incertain s'il a devant lui un artiste qui se joue ou un homme qui donne sa parole?

Le Théâtre d'Alfred de Musset, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par **Léon Lafoscade**, professeur au lycée de Lille. Librairie Hachette, 1901, in-8°.

M. Lafoscade nous offre sur le théâtre de Musset un travail fort estimable, consciencieux et instructif. La méthode de recherche est bonne. M. Lafoscade s'est préoccupé de réunir le plus grand nombre possible de faits exacts, pour éliminer de ses jugements et de ses analyses le plus possible d'arbitraire. Il a connu tout ce qui s'était imprimé d'important sur son sujet, et il a voulu aller au delà des imprimés, frappant aux bonnes portes, celle de Mme Lardin de Musset, celle de M. de Lovenjoul : il a rapporté de cette enquête des informations curieuses, dont la plus précieuse est sans doute ce qui concerne l'ébauche d'un *Lorenzaccio* faite par George Sand avant sa rencontre avec Musset, et dont Musset a profité. On pourrait compléter et parfois rectifier le détail des assertions et des jugements de M. Lafoscade. Je ne crois pas qu'il ait nulle part rapproché l'armoire du *Chandelier* de l'armoire de *Hernani*. Il me paraît difficile que la question de Jacqueline : « Comment étiez-vous là dedans ? » ne soit pas l'écho malin de l'observation de don Carlos :

Croyez vous donc qu'on soit à l'aise en cette armoire ?

« Voilà un uniforme dans un joli état » transpose dans un ton moderne :

Et puis je chiffonnais ma veste à la française.

P. 112. Ce n'est pas à Schiller, c'est à Dante qu'il faut penser, quand Lorenzaccio traite Florence de *mauvais lieu :*

Non donna di provincie, ma bordello (*Purgatoire*, VI, 28).

P. 171. Ce que dit M. Lafoscade sur le XVIIe siècle, et la culture classique de Musset, est tout à fait vague. Si Musset a découvert Racine en 1838, c'est la preuve que Racine n'a pas eu d'influence sur son théâtre. A l'époque des *Marrons de feu*, Musset ne songeait qu'à le parodier. Au contraire, Musset a pratiqué Molière en tout temps, et les traits en sont souvent apparents. Il ne fallait pas les négliger. Lorenzaccio (II, 4) se souvient de M. Jourdain quand il présente au duc « l'illustre Baptista Venturi, qui fabrique, il est vrai, de la soie, mais qui n'en vend point. » Et (II, 6) il se souvient du *Misanthrope* dans le prétexte dont il masque son attitude suspecte à Gremio : « Cracher dans un puits pour faire des ronds est mon plus grand bonheur. » Octave et Marianne transposent l'*Ecole des Femmes*, quand l'un reproche à l'autre le mal qu'ont fait ses yeux, et que l'autre demande quel est ce mal : Agnès disait :

Mes yeux ont-ils du mal pour en donner au monde (III, 5).

P. 173. M. Lafoscade, parlant du goût de Musset pour le XVIIIe siècle, a tort de ne songer qu'à Crébillon fils, Laclos ou Louvet, ou bien à Marivaux et Carmontelle. Il y a quelque chose de *Manon Lescaut* et de la *Nouvelle Héloïse* dans l'expression de l'amour que donne ce théâtre, et Perdican sort de là en grande partie. De plus, une différence capitale entre Musset et Marivaux dérive de Jean-Jacques (*Confessions* ou *Nouvelle Héloïse*) : si l'amour ne s'enferme pas comme chez Marivaux entre des trumeaux et des glaces, et s'il se donne un cadre de verdure, s'il s'épanouit au grand air, parmi les fleurs, sous les ombrages, près des eaux, c'est à certaines pages des *Confessions*, à certaines scènes de l'*Héloïse* qu'on le doit. Et puis peut-on ne pas nommer Beaumarchais ? Sans parler de Gremio, qui rappelle bien moins les serviteurs comiques du mélodrame (p. 26) que l'Antonio du *Mariage de Figaro*,

comment M. Lafoscade n'a-t-il pas vu que sans Chérubin, pas de Fortunio, et que dans la perversité et la rouerie féminines dont la meilleure femme de Musset a toujours quelques grains, la tendre Rosine du *Barbier*, la langoureuse comtesse et la sémillante Suzanne du *Mariage* sont pour quelque chose ? Ce mélange de bonté, de malice, et de sensualité, Beaumarchais l'a, je ne dis pas inventé, mais réalisé, je crois, sur la scène le premier.

P. 200. Tout ce que dit M. Lafoscade sur le déclin de Musset est bien paradoxal. Il est bien plus vraisemblable d'admettre que les intempérances des dernières années de Musset ont éteint son génie. Rien ne prouve que Musset fût usé avant de s'user par la vie qu'il a menée. Et il est certain qu'un cerveau intact aurait eu toutes les chances de ne pas résister à cette vie. Il ne faut pas mentir même pour la morale : mais pourquoi user de subterfuge et de subtilité pour voiler la leçon de morale et d'hygiène qui se dégage d'elle-même de la triste fin d'un grand poète ?

P. 239. Je ne puis admettre que le drame de *Lorenzaccio* soit construit selon la formule traditionnelle : c'en est justement le contrepied. « Il y a une intrigue qui se complique, se déroule et se résout, et la dernière scène nous donne bien l'impression que tout est fini... Chacun des actes correspond presque toujours à un échelon bien distinct de l'action... Musset ne s'écarte guère... des procédés chers aux écrivains dramatiques. » Tout cela est vague et plein de confusion. Oui, il y a un progrès de l'action chez Musset, et une distribution claire des moments de l'action. Mais ni dans *Lorenzaccio* ni dans la plupart des autres drames, il n'y a d'incertitude sur le dénouement : Musset ne s'impose pas cette loi du théâtre français, d'enfermer l'action entre deux solutions contraires, dont elle s'approche tour à tour, pour se fixer enfin dans l'une ou dans l'autre. Lorenzo, d'un bout à l'autre de la pièce, est décidé à tuer le duc ; le duc l'ignore et ne se défend pas avant la scène du meurtre. Il n'y a pas à proprement parler de suspension d'intérêt. La plupart des scènes ne se rapportent pas à la difficulté, mais à l'utilité de tuer le duc. D'où, en second lieu, le grand nombre des épisodes qui pourraient se retrancher sans que la marche de l'action, la production du dénouement en fussent affectées. Enfin ce que la tradition française exige, ce n'est pas seulement que « la dernière scène donne l'impression que tout est fini », mais que l'on n'ait pas cette impression à l'avant-dernière scène, ou à l'avant-dernier acte. C'est le cas de *Lorenzaccio*, et on l'a bien vu, quand un directeur de théâtre, homme expert et entendu, a marqué la fin du drame à la mort du duc : quiconque est familier avec la structure des tragédies, drames, mélodrames, et vaudevilles en notre pays, ne peut contester que la mort du duc ait tous les caractères d'un dénouement. Le reste, ce que Musset ajoute, c'est de la poésie, de l'histoire, de la philosophie ; ce n'est pas « du théâtre ». Je ne donne pas là mon sentiment, mais la formule du théâtre français que critiques et public soutiennent depuis tantôt trois siècles.

P. 320. Il est fâcheux que M. Lafoscade n'ait pas voulu « éplucher » ligne par ligne quelques scènes de Musset, et « y chercher des vers achevés ou déformés » : il eût réussi ainsi à comprendre et à expliquer cette prose rythmée. S'il avait fait une minutieuse étude, il aurait trouvé que la prose théâtrale de Musset prend un rythme sensible très exactement à proportion de la facilité qu'on a à la décomposer en éléments métriques, en « vers », non rimés et sans loi de succession régulière, librement mélangés, entrecoupés souvent de membres réfractaires à cette analyse, ou librement déformés, et, par excès ou manque, par le jeu des *e* muets, formant des « vers » approximatifs, des « vers » faux, si l'on veut, dont la mesure oscille autour d'une mesure connue, et la rappelle en s'en écartant.

P. 364. En étudiant les remaniements du *Chandelier*, M. Lafoscade n'a fait attention qu'aux arrangements de la scène : il n'a pas vu que Musset

avait changé la couleur de sa pièce et la date de l'action. En 1835, c'était le *juge de paix* et non le *lieutenant de police* qui disait que « tout se sait », selon Clavaroche. Et ce n'était pas un *amour en sucre*, mais un *petit Napoléon en sucre* que maître André rapportait à sa femme. Ainsi la pièce se passait d'abord pour Musset en pleine réalité contemporaine, dans la France napoléonienne du roi Louis-Philippe et non pas dans un XVIIIe siècle fantaisiste. Est-ce la censure qui, par pudeur, pour atténuer l'immoralité du sujet, a exigé ce recul dans l'irréel ?

J'arrive au plus gros défaut de l'ouvrage de M. Lafoscade : à son plan. Il nous offre, entre une introduction et deux appendices, dix chapitres. Déjà nous verrions plus clair, s'il avait réparti ces dix chapitres en deux parties : 1° Recherche des origines et des sources ; 2° analyse esthétique. Dans la première partie entrent les six premiers chapitres : *L'influence des genres contemporains. L'influence anglaise. L'influence allemande. L'influence italienne. L'influence française. Les influences d'ordre psychologique.* Que cette division est peu nette ! Elle confond tout. Il faudrait distinguer trois sortes d'influences : les influences générales d'ordre moral et intellectuel ; les influences plus spéciales, mais générales encore des esthétiques poétiques et théâtrales ; les sources particulières des sujets, épisodes, traits, etc., du théâtre de Musset. Il est impossible de caser dans le même chapitre, sous la même rubrique, les influences internes du *plaisir* et de l'*amour*, et l'influence externe du *monde :* et véritablement le *plaisir* et l'*amour* ne sont pas des *influences*, mais des *dispositions ;* ils représentent une partie du tempérament du poète, l'étoffe que sa sensibilité personnelle fournit pour recevoir la façon dramatique. Je ne puis concevoir d'autre ordre que celui-ci : le tempérament de Musset ; les influences de l'éducation et du monde ; les influences littéraires et esthétiques ; les sources particulières. Après quoi, M. Lafoscade, s'il le veut, pourra récapituler et totaliser les dettes de Musset à l'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à la France du XVIIe siècle et du XVIIIe, ou du romantisme. L'ordre qu'il a pris a encore cet inconvénient de ne nous laisser nulle part voir de quels éléments hétérogènes chaque œuvre est faite : il nous faut dans chaque chapitre aller repêcher les morceaux de *Lorenzaccio*, ou des *Caprices de Marianne*, et des autres. Même en adoptant le plan de l'auteur, nous aurions droit d'exiger un chapitre supplémentaire, où serait dressé pour chaque pièce le tableau complet des matériaux et des sources.

Dans la seconde partie, M. Lafoscade expose en quatre chapitres : *la structure des pièces de Musset*, *les caractères*, *le détail*, et *Musset à la scène* (représentations et remaniements). Mettons à part le dernier chapitre qui est à sa place et contient ce qu'il doit contenir ; les trois autres sont la confusion même. Pourquoi le *ton* est-il dans le chapitre de la *structure*, et la *conduite des scènes*, avec le style, dans le chapitre du *détail ?* La conduite n'est-elle pas de la structure? et le ton ne touche-t-il pas au style ? M. Lafoscade étudie d'abord le décor : pourquoi? il s'interdit ainsi de rechercher le rapport du décor aux sentiments, qu'il n'a pas encore étudiés. Il ne nous fait pas concevoir la genèse, le développement harmonieux, l'unité artistique d'une pièce de Musset. Puisque ce théâtre est d'essence toute lyrique, il fallait nous montrer d'abord le rapport du sujet à un certain état de l'âme du poète, d'où sortira la triple conception de l'action, des caractères, et du décor. Pour les caractères, le principe de leur organisation et de leur attribution est tout lyrique. Il y a, d'un côté, ceux que le poète aime, *lui*, *elle*, et ceux qui les servent : tendres, beaux, sympathiques, poétiques jusque dans le crime et les souillures ; de l'autre côté, ceux qui sont antipathiques à son tempérament, le rival, le tuteur, les surveillants, le monde, ses préjugés, sa morale (en un mot *Dangier*, comme disait le *Roman de la Rose*) :

sots, odieux, grotesques. Un rapport aussi s'établit entre la couleur des caractères et la couleur de l'action : le grotesque est violent dans les sujets tragiques et extraordinaires, s'atténue en simple ridicule dans les sujets réels et contemporains. Toute une gamme de comique correspond à la gamme des sujets. Quant au décor, qu'il soit donné par les sources, ou choisi par le poète, il réalise la qualité sentimentale du sujet ; il est le cadre poétique du sujet, fournit des représentations pittoresques qui sont comme les harmoniques des impressions morales du dialogue. Rêveuse et tendre Allemagne de *Fantasio*, Italie tragique et voluptueuse de la Renaissance pour les *Caprices de Marianne*, Italie galante et subtile des troubadours pour *Carmosine*, charmilles d'un dix-huitième siècle de rêve pour la paysannerie et la passion d'*On ne badine pas*, une maison de notaire dans une petite ville de garnison pour les aventures conjugales de Jacqueline et de maître André : Musset ne reçoit ou ne crée le décor que comme le prolongement et le symbole des émotions caractéristiques du sujet. Et dans l'essentiel, le décor change de forme quand l'émotion change de couleur. Un château est le digne cadre de la séduction tentée par le roué sur l'ingénue : mais l'action bien commencée dans le cadre artificiel d'un salon de campagne, s'achève harmonieusement, pour la séduction du roué par l'ingénue, en un coin de parc, dans la grande paix du soir, sous la sérénité des cieux pleins d'étoiles. On ne comprend le décor de Musset que lorsque l'analyse de tous les éléments moraux du sujet est terminée. Chez un dramaturge qui n'aime pas le décor pour lui-même, le décor est peinture de milieu, ou auxiliaire de l'intrigue : il sert à la psychologie ou facilite les coups de théâtre. Chez Musset, rien de tel : il est simplement la couleur du rêve du poète, il dégage l'essence poétique de l'action. En conduisant ainsi son exposition, M. Lafoscade aurait mieux montré l'unité organique du théâtre de Musset. Tel qu'il est, son ouvrage est intéressant, riche de faits et de documents, et contient des parties d'analyse tout à fait justes. Il aidera, j'espère, à faire triompher l'idée que le théâtre de Musset est le véritable théâtre romantique, tirant sa valeur dramatique de sa valeur lyrique. Il ne faut pas médire trop du drame de Victor Hugo, mais Hugo s'est empêtré dans le mélodrame, et préoccupé de donner des entorses à la poétique classique : Musset, plus libéré, indifférent à observer ou choquer des traditions, prenant tout ce qui le servait, rejetant tout ce qui le gênait, n'a eu souci que de s'exprimer, et de réaliser sa fantaisie en toute sa puissance. De là sa supériorité dramatique. Il n'a point travaillé à démontrer une théorie du drame, mais il a créé un lyrisme dramatique.

Victor Hugo : leçons faites à l'École normale supérieure par les élèves de deuxième année (lettres), 1900-1901, sous la direction de Ferdinand Brunetière. Hachette et Cie, 2 vol. in-18.

Je recommande la lecture de ces deux volumes à tous ceux qui seront curieux de savoir ce qu'un groupe de jeunes gens sérieux et instruits peut à l'heure actuelle penser de Victor Hugo. Je ne veux point juger ces études. Ce n'est point dans une *Revue* ni devant le public qu'il me convient de critiquer des travaux de normaliens. Encore moins ai-je à discuter des travaux faits sous la conduite d'un autre maître. J'ai dit ici et ailleurs librement ce que j'avais à dire sur les travaux personnels de M. Brunetière : je n'ai à porter aucune appréciation sur la direction qu'il donne dans la salle de conférences, où j'occupe provisoirement sa place.

L'Inquisition, d'après des travaux récents, par **Ch.-V. Langlois**. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1902, in-16.

M. Ch.-V. Langlois, dans cette courte étude, met au point un sujet très controversé, et sur lequel il est difficile de n'être pas passionnément partial.

Il a su garder la mesure et le sang-froid, et, n'entreprenant pas d'excuser l'Inquisition, n'a pas cédé à la tentation de la noircir : elle n'en a pas besoin. En quelques pages, M. Ch.-V. Langlois extrait des documents avec une sévère méthode ce qui éclaire le rôle et le caractère de cette institution ecclésiastique.

Gabriel Compayré, recteur de l'Académie de Lyon. — **J.-J. Rousseau et l'Éducation de la Nature. — Herbert Spencer et l'éducation scientifique.** Paris, librairie Paul Delaplane.

Ces deux études de M. Compayré, dont on sait la compétence en pareille matière et les précédents travaux, ouvrent dignement une petite collection de vulgarisation consacrée aux *Grands éducateurs.*

Joseph Fabre. — La Chanson de Roland, traduction nouvelle et complète, rythmée conformément au texte roman, précédée de *Roland et la belle Aude*, prologue à la *Chanson de Roland*, et suivie de *Autour de Roland*, échos des chansons de geste de la vieille France. Paris, Belin frères, 1902, in-12.

C'est une œuvre de vulgarisation, utile et généreuse, que M. Joseph Fabre a entreprise là. Il la dédie « à l'armée nationale » : j'imagine qu'en son cœur il l'adresse surtout aux enfants de France et à leurs instituteurs. Comme il s'est voué jadis au culte de Jeanne d'Arc, avec la même ardeur patriotique il exalte aujourd'hui le héros Roland. Il traduit en phrases rythmées, sans rime, la *Chanson de Roland*, et il l'entoure des plus beaux ou des plus curieux épisodes des autres chansons de geste. Je ne doute point que l'ouvrage n'aille à son vrai public et n'obtienne un grand succès.

Pierre Loti, de l'Académie française. — **Les derniers jours de Pékin.** Paris, Calmann-Lévy, in-18, 1902.

Il y a de fort belles choses dans ce volume : des visions prodigieuses de Pékin et de la ville Impériale, des impressions intenses d'un Européen porté dans un autre monde, des témoignages d'un soldat et d'un Français qui est un homme, et qui ose voir la guerre en son horreur. L'admirable peintre qu'est Loti gagne à n'avoir pas le souci de faire tenir debout une charpente de roman.

Des réputations littéraires. Essais de morale et d'histoire par **Paul Stapfer,** doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux. Deuxième série. Paris, librairie Fischbascher, 1901, in-12.

M. Paul Stapfer est un professeur distingué, un critique estimé, un homme d'esprit, un brave homme et un homme brave : il a prouvé toutes ces qualités par sa vie. Cela ne lui suffit pas : il ne se console pas de n'avoir pas eu la gloire. La gloire, c'est-à-dire la vente et le bruit précurseurs de l'immortalité. Car ce vif esprit, en rompant avec la théologie, n'a pu se refaire, et la forme théologique lui est restée : il veut être immortel. il en a besoin. Rien ne le console de n'avoir pas l'assurance de son immortalité littéraire, à défaut d'une autre. Cette pensée l'obsède, et il retourne et remâche obstinément la désespérante question : Comment devient-on immortel? Comment manque-t-on à le devenir? Pourquoi celui-ci, et non celui-là, sera-t-il élu? Il se donne l'amer plaisir de dévider toutes les raisons et tous les exemples de l'incohérente et capricieuse distribution du succès, de la gloire et de l'immortalité. Il y a dans cette enquête fiévreuse et inconsolée quelque chose de touchant et de tragique, tout au fond : et à la surface, beau-

coup d'idées, de finesse morale, de satire piquante et même de bonne humeur. Le tout fait un composé original, d'une saveur très particulière.

Francisque Vial, ancien élève de l'École Normale supérieure, professeur de rhétorique au lycée Lakanal. — **Les Principes de l'Enseignement libéral dans leur application à la question de l'enseignement secondaire.** Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Librairie Armand Colin, in-8°, 1902.

Ce livre vient à son heure. Et d'abord cette œuvre d'un professeur de rhétorique aide à comprendre ce qu'est à vrai dire la crise de l'Université : en grande partie un examen de conscience rigoureux et pénétrant que l'Université fait sur elle-même et qui exprime autant de souci d'une perfection idéale que de sentiment des imperfections réelles. Le public malin nous joue le mauvais tour de prendre à la lettre les gros mots accusateurs que nous employons à nous confesser publiquement. Ce petit inconvénient n'empêche pas que nous n'ayons raison de le faire ; poursuivons notre réforme, sans craindre de faire la joie des curieux et des malveillants. Mais pour revenir à M. Vial, il nous offre un traité de philosophie pédagogique qui est l'œuvre d'un esprit très personnel, indépendant, et vigoureux. Il a voulu se tenir dans la théorie et procéder par analyse. Rejetant l'érudition et l'histoire, il a par une méthode philosophique déterminé le rôle social de l'enseignement secondaire qu'il estime destiné à fournir aux classes moyennes, au moins provisoirement, les moyens de diriger la démocratie vers ses fins. Ce rôle défini, M. Vial en déduit le caractère de l'enseignement secondaire, et confrontant la pédagogie utilitaire avec la pédagogie libérale, donne la préférence à la seconde. Dans une troisième partie, sans descendre dans le détail des applications pratiques, il esquisse les principes généraux et les grandes lignes des programmes et des méthodes qui doivent réaliser la pédagogie libérale : c'est pour lui le moyen de se déclarer pour les langues anciennes contre les langues vivantes, pour l'enseignement classique contre l'enseignement moderne. L'enseignement secondaire doit être littéraire et philosophique, constamment et profondément moral.

Je ne veux pas disputer à M. Vial le droit de limiter son sujet et de choisir sa méthode ; et il y a profit, surtout en cette matière, à essayer de regarder les principes en face. Cependant il est toujours très dangereux de faire abstraction de l'histoire et des conditions réelles dans lesquelles les problèmes se posent, et de tout le passé dont le développement pèse sur nous et éclaire en même temps qu'il entraîne le présent. On évitera difficilement d'introduire dans l'*a priori* des éléments historiques et relatifs déguisés en principes absolus et affirmations générales. M. Vial n'a pas échappé à ce péril, et sans vouloir faire l'historien, c'est réellement sur une conception historique du rôle des classes moyennes qu'il appuie la définition du rôle de l'enseignement secondaire. Et je ne puis m'empêcher de trouver là beaucoup de vague et d'arbitraire. La description philosophique de la fonction des classes moyennes n'est que le système politique de Guizot et du libéralisme, retapé et pavoisé de belles formules : M. Vial a remarqué lui-même l'analogie. Mais où sont aujourd'hui les classes moyennes ? Quelle unité d'intérêts, d'esprit, de volonté ont-elles ? La bourgeoisie est et sera, semble-t-il, de plus en plus scindée en deux fractions, l'une capitaliste et conservatrice, l'autre intellectuelle et démocratique ; et il paraît probable que dans l'avenir l'une ira se fondre dans l'aristocratie, tandis que l'autre se réunira au peuple. Mais M. Vial se rend compte de cette scission et veut restaurer l'unité de la classe moyenne. Il proclame la déchéance de l'aristocratie, vu son état réel ; il travaille à relever la bour-

geoisie, malgré son état réel. Il ne croit pas le peuple capable de réaliser par lui-même son bien, vu son état réel. Pourquoi cette différence? La raison est-elle ailleurs que dans une préférence personnelle. A prendre l'homme des classes moyennes en général, le marchand, le bureaucrate, sont-ils plus capables d'idées générales et généreuses que l'homme de l'aristocratie? que l'homme du peuple? Cela n'apparaît pas, et j'aurais, pour ma part, plus de confiance dans la capacité intellectuelle de tel secrétaire de syndicat que dans celle de tel percepteur ou marchand de vin. S'il s'agit des enfants, ne voit-on pas tous les jours des fils de paysans ou d'ouvriers, s'ils ont la faveur d'une bourse au lycée, prendre les premiers rangs dans les concours ou aux grandes écoles. Quelle nécessité y a-t-il d'employer ces fils du peuple à constituer ou renforcer une classe dirigeante? La notion de classe dirigeante a fait son temps; il faut la remplacer par celle d'individus directeurs, de chefs, qu'il faut former, choisir, à qui il faut se confier pour des tâches définies, et qu'il ne faut pas laisser se grouper en une classe dont les intérêts seraient forcément en opposition avec ceux du grand nombre. Je crois au désintéressement possible d'un individu, je ne crois pas au désintéressement d'une classe : parce que c'est l'activité des individus qui fait l'action de la classe ; le désintéressement de l'individu s'exerce en servant l'égoïsme de la classe, et, s'il ne le sert pas, il est qualifié de trahison ; naturellement l'opinion de la classe pèse sur l'individu qui difficilement se résoudra à être méprisé ou haï des siens. J'estime donc tout à fait chimérique et illusoire le dessein de M. Vial de reconstituer une classe moyenne, tutrice de la démocratie, qu'elle instruirait à se passer d'elle. Une classe n'a jamais de ces abnégations-là !

La définition de l'enseignement secondaire par rapport au rôle social des classes moyennes me semble donc inacceptable. Je crois que l'enseignement secondaire doit se définir d'abord par l'âge de ceux qui le reçoivent : il est la continuation du primaire, et il en est l'élargissement, parce qu'il s'adresse à des enfants d'un âge plus avancé. Dans le primaire déjà le souci de faire un homme libre doit se marquer, si modestement, si humblement qu'on voudra, mais énergiquement : ou il faut renoncer à la démocratie. Dans le secondaire, ce souci peut se traduire en formes plus élevées et plus largement. En réalité, nous ne devons plus faire acception de classes dans l'éducation des enfants : nous ne devons connaître que des individus, auxquels selon leur nature, leur aptitude, leur goût, et les vues de leurs parents, telles ou telles études, telles ou telles matières conviendront. Dans aucune nous ne devons négliger le souci de former l'esprit et la conscience ; dans aucune nous ne devons répudier avec mépris, et par un dessein *a priori*, l'idée de fournir un savoir réellement utilisable.

Ceci me conduit à la seconde partie de la thèse de M. Vial. C'est plaisir de le voir choquer l'utilitarisme de Spencer contre la pédagogie désintéressée, et faire triompher l'abstraction noble de celle-ci de l'abstraction grossière de celui-là. Là-dessus, je ferais volontiers deux remarques : l'une, que c'est se ménager un triomphe facile que de réduire à cette abstraction grossière la théorie utilitaire. L'autre, que j'ai des doutes sur la qualité de la théorie du désintéressement en matière d'éducation, quand j'en étudie les origines historiques. Toutes ces études qu'on proclame aujourd'hui désintéressées parce qu'on ne sait plus vraiment à quoi elles servent dans le monde où nous vivons, et dont on proclame l'excellence à cause de cette inutilité même, elles nous ont été transmises par une tradition à l'origine de laquelle nous trouvons l'utilité. Si nos enfants font du latin, ce n'est pas parce que le latin est supérieur à l'allemand pour la formation de l'esprit, ce n'est même pas parce que le latin est un moyen de savoir mieux le français (chose assez douteuse au fond) : c'est parce que le latin au temps de Thomas d'Aquin était utile tous les jours de la vie; c'était la clef des sciences et la

langue de l'Église. On apprenait le latin pour le savoir, pour l'écrire, pour le parler. C'était la seule langue vivante nécessaire. On a continué d'apprendre le latin dans les collèges de la Renaissance : c'était encore la clef des sciences, et c'était l'outil de l'indépendance intellectuelle. Mais beaucoup de ces passionnés admirateurs de l'antiquité étaient si bien des utilitaires, dans leur pratique des langues anciennes, qu'un du Bellay exprime l'espérance formelle que lorsqu'on aura tout traduit, tout assimilé des littératures anciennes, on ne perdra plus les plus belles années de la vie à l'acquisition des langues. On a continué d'apprendre le latin au XVII[e] siècle et au XVIII[e] parce que le latin servait toujours à l'usage de l'Église et à la correspondance des savants : et parce que la connaissance du latin et des lettres antiques marquait les esprits du signe de l'éducation aristocratique, ce qui se traduisait très utilitairement en avantages sociaux, accession aux bénéfices, admission dans la bonne compagnie, capacité de tous emplois. Et qu'est-ce donc, sinon l'utilité inégale, qui a fait la fortune différente du grec et du latin? Pourquoi le grec s'est-il si difficilement maintenu, et n'a-t-il presque jamais été étudié sérieusement, sinon parce qu'il n'a jamais eu l'utilité précise et journalière du latin, parce qu'il n'était qu'un instrument de culture désintéressée, le véhicule de la plus haute philosophie et de la plus pure beauté? Mais voici que la dernière classe de philosophie en latin s'est faite: voici que l'éducation et la société se laïcisent, et que l'utilité de l'Église ne compte plus dans les préoccupations générales; voici que les clefs des sciences et de toute érudition, comme des relations commerciales, sont dans les langues vivantes; voici que les salons et la bonne compagnie ne décident plus de la fortune des individus, sinon par exception ; voici enfin qu'il apparaît qu'on peut devenir millionnaire, sénateur, ministre, président de République, et même un grand artiste, même un écrivain puissant, sans avoir fait d'études classiques. Il apparaît que le latin ne sert plus à rien. La question se pose : Pourquoi continuer d'apprendre le latin? C'est alors que d'ingénieux pédagogues répondent : *Parce qu'il ne sert à rien.* Telle est l'histoire exacte de la doctrine de l'éducation désintéressée.

M. Vial va mépriser mon utilitarisme. Je tombe d'accord pourtant de tout ou de presque tout ce qu'il dit sur la fin supérieure de l'enseignement secondaire, qui est de faire un esprit libre et une conscience libre. Mais je ne puis admettre l'irréductible incompatibilité qu'il établit entre l'utilité du savoir et la formation de l'esprit. Il y a chez nous, comme dans l'enseignement primaire, des notions nécessaires, un savoir immédiatement utilisable et pratique dont il faut munir les jeunes gens. Le primaire se continue si vous voulez dans le secondaire, comme le secondaire doit se commencer ou se préparer dans le primaire. On pourrait distinguer dans un programme des choses qu'on apprend pour les employer, et d'autres qu'on apprend pour avoir fait l'effort de les apprendre. Toutefois, ce serait, je crois, une vue superficielle et incomplète que de se figurer l'enseignement secondaire découpé par tranches, la tranche utilitaire alternant avec la tranche désintéressée. La vérité est que si le professeur sait son métier — et son devoir —, rien ne s'enseigne pour l'utilité pratique qui ne puisse servir aussi à la formation de l'esprit; et que, si les plans d'études sont bien faits, rien ne s'enseigne pour la formation de l'esprit, qui ne puisse avoir son utilisation prochaine. Le champ de l'étude est si immense, qu'il n'est vraiment pas chimérique de penser qu'on peut y trouver assez de matières où la vertu éducatrice se rencontre avec la valeur pratique, pour constituer les modestes programmes de nos études. Dosez inégalement, si vous voulez, l'utilité, et maintenez partout la culture de l'esprit : offrez à l'option des pères de famille des types variés où les deux éléments varieront en raison inverse l'un de l'autre, sans que jamais l'éducation de l'esprit

soit sacrifiée. Elle peut, au reste, ne jamais l'être, si l'on songe que l'utilité se détermine par le choix des matières, et la vertu éducatrice par le choix des méthodes : si l'on songe encore que choisir des matières utiles ne veut pas dire faire absorber toutes les matières utiles.

Il y aurait encore d'autres points que je ne concéderais pas à M. Vial. Il me paraît décider un peu arbitrairement que les lettres sont un meilleur moyen de culture pour l'esprit que les sciences : cela dépend des méthodes d'enseignement. — Arbitraires aussi sont les identifications de l'enseignement moderne avec l'utilitarisme, de l'enseignement classique avec la pédagogie libérale. — Singulière est, pour un adversaire de l'utilitarisme, la déclaration que la croyance à la liberté qui fonde la pédagogie libérale, doit être reçue surtout pour son utilité sociale. — Je ne puis croire qu'il suffise de dresser les esprits à bien raisonner, par une sorte de fusion des méthodes de toutes les sciences. Le temps où le *bon sens* suffisait à tout est passé. Tout se traite aujourd'hui et se résout par des méthodes spéciales. Ce sont elles qu'il faut enseigner, et leurs modes d'emploi, leurs objets, leurs domaines. On remarquera sans les confondre leurs tendances communes et leurs éléments communs. La discipline générale consiste à savoir qu'il faut aujourd'hui en toute recherche une méthode spéciale. Ne ramenons pas les esprits au *bon sens* voltairien. — Je ne puis comprendre aussi comment, dès qu'on fait de l'autonomie de la conscience et de la liberté intellectuelle les fins de l'éducation, le savoir positif n'acquiert pas une importance capitale; si l'on se fait à soi-même sa loi, il faut une connaissance vraie et complète, et la vérité est la base de la moralité. Il importe de connaître le mieux possible l'univers et l'humanité, pour refléter cette connaissance dans ses résolutions. — Je crois bien que Plutarque est plus aisé à comprendre que Pascal, mais Platon est-il plus aisé que La Bruyère? Que prouvent ces comparaisons? Est-il certain que la structure de l'esprit français (?) nous rende le grec et le latin plus assimilables que l'allemand et l'anglais? S'il y a de l'intraduisible dans Gœthe et dans Schiller, je ne serais pas embarrassé pour en montrer dans Virgile et dans Sophocle. Dans toute cette discussion de programmes, je crois que M. Vial déduit un peu arbitrairement, avec une complaisance involontaire, ses préférences personnelles de ses principes théoriques, et que la « pédagogie libérale » s'accommoderait d'un enseignement fondé sur le français, les sciences et les langues vivantes.

J'ai dit en quoi je me séparais de M. Vial. Ce que je n'ai pas dit, c'est combien on rencontre de vues originales, suggestives, de pensées fortes, de remarques fécondes, d'idées justes dans le cours de ses analyses. Sur la nécessité de former dans la nation « une méthode générale de pensée », sur la distinction de la matière et de l'esprit de l'enseignement, sur l'utilité de n'enseigner que les *théories-types* de chaque science, mais de les bien enseigner, de façon que l'élève entre dans la méthode de chaque science et la possède; sur la formation de la liberté, M. Vial écrit des phrases ou des pages qu'il sera bon de méditer. Il a résolu excellemment la question de la neutralité avec beaucoup de hardiesse et de justesse : c'est un des passages du livre que j'ai le plus goûtés, et qui donnent la plus haute estime pour l'élévation et la largeur de la pensée de l'auteur. Enfin, c'est un livre à lire : il oblige à penser, à discuter, et il instruit même en se faisant contredire.

GUSTAVE LANSON.

Romans et Nouvelles :

Marcel Barrière. — Le nouveau don Juan (L'éducation d'un contemporain. — Le roman de l'ambition. — Les ruines de l'amour). Paris, Alph. Lemerre, 3 vol. in-18, 1900.

William Morris. — Nouvelles de nulle part (*News from nowhere*). Extrait traduit par P. La Chesnais (Bibliothèque socialiste). Paris, 1902, in-16.

Julien Reyne. — Cigale. Paris, Calmann-Lévy, in-18. 1902.

Teodor de Wyzewa. — Contes chrétiens. Paris, librairie académique Perrin et Cie, in-8°, 1902.

Autres livres reçus :

Fabre des Essarts. — Les Églogues de Virgile interprétées en vers français, avec une étude de P. Laignel sur Virgile et la pastorale. Gravures d'après l'antique. Ouvrage couronné par la Société d'encouragement au bien. Paris, Charles, 1901, in-12.

J. Grasset, professeur de clinique médicale à l'Université de Montpellier. — **Les limites de la Biologie.** Paris, Félix Alcan, in-12, 1902.

F. Gache, professeur à l'Université. — **La Rhétorique du peuple.** La lettre. La conversation. Le discours public. Lettre de M. Léon Bourgeois. Préface de M. Antoine Benoist. Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Alcide Picard et Kaan, in-12, 1901.

Revue des Revues

PHILOLOGIE LATINE

Revue semestrielle des articles parus dans les Revues françaises et étrangères.

Cette Revue des articles qui touchent à la langue et à la littérature latines paraîtra, chaque année, le 15 Avril et le 15 Décembre. Elle permettra à nos lecteurs de se tenir au courant des plus récents travaux parus dans les Revues; elle permettra particulièrement aux professeurs de l'Enseignement secondaire de faire passer dans leur enseignement les idées nouvelles émises sur telle ou telle question : en même temps, ceux d'entre eux qui désirent étudier de près un sujet quelconque pourront voir immédiatement, à l'aide des sommaires qu'on trouvera ci-dessous, si les articles méritent d'être lus par eux *in extenso*. Ces idées directrices nous ont dicté le plan que nous avons suivi. Nous avons écarté les articles qui se bornent à la science faite, sans rien apporter de nouveau; sauf exception, nous n'avons porté aucun jugement sur la valeur des idées exprimées. D'autre part, pour ne pas faire double emploi avec la *Revue des Livres*, nous ne nous sommes pas occupé des périodiques dont chaque article ou chaque numéro forme ou est destiné à former un volume, comme les *Dissertationes philologicæ Argentoratenses* ou *Halenses* ou enfin les *Cornell Studies*. De même, c'est parce que la *Revue des Revues* publiée par la *Revue de Philologie* donne l'indication des passages, pour lesquels sont émises des conjectures ou des leçons discutées, que nous n'avons pas jugé utile de le faire.

On trouvera ci-dessous le résumé d'une partie des articles parus depuis le 1er juillet 1901, date jusqu'à laquelle nous avons cru devoir remonter; l'abondance des matériaux nous a obligés à en réserver une partie.

I. — Langue.

Latin d'Afrique (*africitas*), étudié dans Victor de Vita, écrivain du ve siècle, dont il est parlé aux pp. 112-113. Confusion des déclinaisons, du genre des noms (114-115), des formes des verbes (116), altération de la valeur des prépositions (117), transformation radicale de la signification de tous les mots (117-123), pour la morphologie et la langue — confusion des cas, emploi étrange des prépositions (319-325), désarroi dans la syntaxe, même lorsqu'il s'agit des règles les plus élémentaires (325-330) — avec cela, dans le style, recherche de l'effet par tous les moyens, surtout par l'abus des figures (330-325), en un mot contraste entre le dédain de la grammaire et le style travaillé, tel est un des caractères les plus frappants de l'*africitas*, comme le montrent des comparaisons fréquentes avec d'autres écrivains d'Afrique [F. Ferrère, *Revue de Philologie*, 1901, pp. 110-123, 320-336].

Les mots en -*aster*. Mots populaires, qui marquent que le mot en *-aster* se rapproche de la qualité indiquée par le mot dont il dérive. Étym. proposée : *ad* + *tro* [Wölfflin, *Archiv f. lateinische Lexikographie*, XII, pp. 419-421].

L'interjection *en* a trois sens : *a*) interrogatif. « Est-ce possible ? » *b*) exhortatif, surtout dans *en age*. *c*) synonyme de *em* [J. M. Stowasser, *Archiv f. lateinische Lexikographie*, XII, pp. 414-417].

Juturna. Le nom de cette divinité ne vient pas de *juvare*, comme le disent les anciens; c'est, ainsi que l'avait reconnu Döderlein, un doublet de *diuturna*, *diuturnus* pouvant signifier « qui dure longtemps », ou « qui dure toujours ». Or *Juturna*, « ayant été violée par Jupiter, reçut de lui en dédommagement l'immortalité (*Én.*, 12, 869). » Cette explication rend compte des expressions *lympha juturna* (Varron), *juturna fons* (Servius) [Bréal, *Mém. de la Soc. de Ling.* XII, pp. 78-79].

Explication de la locution proverbiale *operam et oleum perdidi*, où *oleum* est interprété comme l'huile de la lampe [L. Gürlitt, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1901, pp. 731-733].

II. — Grammaire.

Terræ, que l'on fait figurer au nombre des adverbes locatifs, et qui signifie, soit « à terre, par terre », soit « dans la terre », ne semble pas être un locatif ; ce qui est sûr, c'est que, dans toutes les phrases où il se trouve, il peut recevoir une autre explication [Lejay, *Mém. de la Soc. de Ling.*, XII, pp. 85-89].

l'a soutenu M. Lebreton dans sa thèse française, mais grâce à lui, on peut établir plus sûrement la syntaxe de *cum*.

A. *Cum* suivi de l'indicatif, quel que soit le temps, a toujours un sens temporel, et signifie : 1° *quand, lorsque, au moment où, dans le temps que*, etc.; 2° *toutes les fois que*. Dans ce dernier cas, il n'y a pas d'exceptions, quoi qu'on en dise.

B. *Cum* suivi du subjonctif : 1° imparfait ou plus-que-parfait, signifie *alors que, comme*, ou équivaut soit à une proposition participiale, soit à *en* suivi du part. présent ; 2° à tous les temps, a un sens causal et concessif. Les règles s'appliquent à *cum interim, cum interea*, etc.

En résumé : *a*) la syntaxe de *cum* se ramène avant tout à la distinction des modes; *b*) l'indicatif exprime toujours un rapport de temps.

Corollaire. Quand, dans une phrase où l'on trouve *cum ... tum* corrélatifs, *cum* est suivi du subjonctif, *cum ... tum* n'ont pas la valeur de *non modo ... sed etiam*, ou de *et ... et*, mais *tum* signifie simplement *dans ces conditions, eh bien!* [F. Gaffiot, *Revue de Philologie*, 1902, pp. 143-148].

III. — Prosodie.

Quantité des voyelles devant *gn*. Longues seulement quand la voyelle est longue de nature [Buck, *Classical Review*, 1901, pp. 311-314].

IV. — Métrique.

Versification archaïque. Dans la versification latine archaïque, la disposition des mots joue un rôle très important, surtout pour la portion de vers qui suit la coupe principale : ainsi, dans le second hémistiche d'un vers ïambique ou trochaïque, deux mots ayant la forme — — et — — —, ou étant leur monnaie (∪∪— et ∪∪∪∪—), ne peuvent se suivre que dans cet ordre. C'est que ces observances doublent le nombre des cas où coïncide l'initiale du mot et le temps marqué du vers, rencontre recherchée parce que les initiales, sans être frappées d'une intensité propre, sont prononcées d'une façon qui les rend plus compatibles avec l'ictus qu'avec une dépression rythmique. Dans le même ordre de faits rentre la recherche de l'allitération, comme ornement accessoire de la versification ïambique, et la loi du vers saturnien, connue

sous le nom de loi de Korsch, en vertu de laquelle les initiales sont ramenées à des places régulières [Duvau, *Mém. de la Soc. de Ling.*, XII, pp. 138-140].

Cf. aussi à **Virgile**, p. 13.

V. — Littérature.

A. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Catalogue des programmes de 1901 sur la littérature latine. [*Berliner philologische Wochenschrift*, 1901, p. 1212].

Les abrégés chez les Romains. C'est un genre, semble-t-il, plus proprement romain, qui ne s'est développé chez les Grecs que sous l'influence des productions romaines. Brutus avait composé des abrégés de Polybe, de Cœlius Antipater et de Fannius; il ne semble pas que ce fût à la prière de Cicéron. Varron, un peu plus tard, réduisit ses 25 livres *de lingua latina* à 9 livres; il conserva le livre d'introduction et condensa chaque triade en un livre; ce n'est pas simplement un abrégé, mais une sorte de seconde édition corrigée. Il réduit de même ses 45 livres d'*Antiquités* en 9 et ses 15 livres d'*Imagines* en 4. En 30 ap. J.-C., il existait déjà un abrégé de Tite-Live, complété d'après un autre auteur; cet abrégé est seul consulté par Valère-Maxime, Sénèque et Quintilien. Florus est aussi, en quelque sorte, un abréviateur de Tite-Live; mais il a utilisé également César et Salluste. Justin abrège Trogue-Pompée. Festus abrège Verrius Flaccus, mais avec des additions en certains endroits. Au IIIe siècle, nous trouvons l'abrégé que Lactance avait fait de ses sept livres d'*Institutions divines*. Au siècle suivant appartient l'*Epitome de Cæsaribus*, abrégé de Sex. Aurélius Victor complété d'après Suétone et d'autres, et les deux Épitomés (*E. rei militaris* et *Mulomedicina*) de Végèce, qui sont, en réalité, le résumé de tout ce qui a été écrit jusque-là sur la question. Ensuite W. mentionne les abrégés postérieurs.

On trouve un pluriel du mot (*epitomarum*, *epitomis*).

Ne pas confondre le mot avec *periochæ* qui signifie « sommaire » et *breviarium* qui désigne une « exposition rapide ». Nous ne connaissons pas le sens précis de *summarium*.

En résumé, dans les abrégés latins, il y a partout *contaminatio* : on se trompe donc en essayant de remonter par l'abrégé à ce qu'on croit l'original [Wölflin, *Archiv f. lateinische Lexikographie*, XII, pp. 333-345].

Valeur historique des discours chez les historiens anciens. Les historiens anciens et modernes, qui se touchent en

introduire dans une œuvre historique des discours analogues à ceux que nous trouvons chez les historiens grecs et romains; la différence s'explique non pas parce que, chez ceux-ci, le souci de la vérité était moindre, ou parce qu'ils voyaient dans l'histoire une œuvre d'art, car, nous aussi, nous exigeons de l'histoire une image vivante du passé, mais bien par le goût des anciens pour la rhétorique : à ce point de vue, il ne faut pas oublier que les œuvres historiques des anciens étaient souvent lues avant d'êtres publiées. D'ailleurs, à Athènes ou à Rome, il est bien évident que la parole jouait un rôle très important.

Tous les discours rentrent dans quatre classes : 1. Les discours authentiques. 2. Les discours de pure rhétorique. 3. Les discours qui caractérisent ou jugent un homme ou une situation. 4. Les discours qui expriment la pensée de l'auteur. C'est ce que l'on voit bien pour les écrivains qui ont fait porter leurs recherches sur l'histoire romaine.

De pure rhétorique sont les discours nombreux (400 pour la partie conservée) et souvent longs, dont Tite-Live a orné son œuvre : ce sont les déclamations d'un rhéteur, sans connaissance spéciale et précise. Dans deux cas seulement, il faut y attacher quelque valeur historique : il introduit de préférence des discours aux endroits où il en trouvait dans ses sources, qui, d'ailleurs, ne s'appuyaient pas toujours sur des pièces authentiques, sans compter que Tite-Live, même dans ces harangues, introduit ses idées ; d'autre part il a souvent mis à profit quelque bon ouvrage relatif à l'antiquité, Varron, par exemple, pour le récit de la séance du Sénat sur les *ludi romani* (34, 54). Dans cette École il faut faire entrer les annalistes, Cœlius Antipater, Valérius d'Antium, Claudius Quadrigarius et des historiens postérieurs, comme Denys d'Halicarnasse.

A ces discours s'opposent ceux qu'on trouve chez des historiens comme Caton, Fannius et Sempronius Asellio, qui semblent avoir reproduit sinon les termes, du moins les idées et le plan des harangues réellement prononcées. Leur tâche était facilitée par les comptes rendus des séances du Sénat et par les discours publiés.

Salluste, quoiqu'il ait mis à profit, pour son *Jugurtha*, les Annales de Rutilius et de Sempronius Asellio et les Mémoires de Sylla, pour cet ouvrage, comme pour les *Histoires* et le *Catilina*, les comptes rendus des séances du Sénat, et, pour le *Catilina*, les discours de Cicéron, s'est préoccupé le plus souvent moins de reproduire les idées et les paroles de l'orateur que de le faire connaître, comme il l'avoue lui-même (*Catil.*, 53, 6). Dans les *Histoires*, certains discours ont aussi pour but de faire connaître la pensée de l'historien.

C'est la tendance qui domine dans les *Commentaires* de César.

Aussi, s'il est mieux placé que personne pour savoir ce qu'il a dit lui-même et pour avoir entendu un grand nombre de discours, il n'en est pas moins vrai qu'il représente les hommes et les choses non pas conformément à la réalité, mais d'après l'idée qu'il veut qu'on en prenne. Il en était de même pour les discours qui figuraient dans les *Commentaires* d'Auguste.

Par suite, il est extrêmement important, pour les historiens anciens, de déterminer soigneusement à quel genre de discours on a affaire [W. Soltau, *Neue Jahrbücher*, 1902, pp. 20-29 (les pp. 30-31 portent sur les discours du Nouveau Testament)].

B. — ÉCRIVAINS LATINS

(Par ordre alphabétique.)

Avianus est placé tantôt au IIe, tantôt au IVe siècle. M. v. Winterfeld croit avoir découvert chez lui de la prose rythmique, ce qui le reporterait, au plus tôt, dans la deuxième partie du IVe siècle. [*Rhein. Museum*, 1902, pp. 167-168]. *N. B.* Cette prétendue prose rythmique, je m'en suis assuré, est de la prose métrique, et la démonstration de M. v. Winterfeld ne prouve rien.

Calpurnius Siculus a bien vécu à l'époque de Néron et non au temps de Gordien III, comme l'a prétendu le Dr Richard Garnett: réfutation des arguments apportés par ce dernier, en particulier de ceux qu'il a tirés de la comète, dont il est parlé dans la 1re Églogue. [J.-P. Postgate, *Classical Review*, 1902, pp. 38-40].

César. Sur le pont du Rhin. Explication nouvelle [J.-H. Taylor *Classical Review*, 1902, pp. 29-34].

Cicéron. *Brutus.* M. Bornecque, continuant ses études sur la constitution métrique de la phrase oratoire latine, montre successivement, pour le commencement, le milieu et la fin de la phrase, que Cicéron, dans le *Brutus*, applique, mais moins strictement, les mêmes règles que Pline le Jeune dans le *Panégyrique de Trajan*, en ce qui concerne le commencement et le milieu de la phrase, que Symmaque, en ce qui touche la fin. Chemin faisant, il est amené à corriger, en quelques endroits, le texte ou la ponctuation de l'édition Martha [H. Bornecque, *Revue de Philologie*, 1902, pp. 105-124].

Lettres. Résumé des ouvrages et des articles parus en 1900 et dans la première partie de 1901 : 1° Comment se sont formés les différents recueils (1-5) ; 2° la constitution du texte (5-9) ; 3° éditions (9-13) ; 4° critique et explication de certains passages [L. Gurlitt, *Jahresbericht de Bursian*, CIX, pp. 1-16].

Du Mesnil, qui voyait là l'application de la procédure ordonnée par la *lex Aurelia* de 70. Il n'y a pas eu le moins du monde *comperendinatio*, parce qu'il s'agit d'un procès criminel [Lezius, *Philologus*, 1901, pp. 593-600].

Correspondants de Cicéron. *M. Brutus.* La véritable date de sa naissance est bien celle qu'indique Velleius Paterculus (2, 72, 1): fin de 79 av. J.-C. ou 78, et non celle que donne Cicéron (*Brutus*, 94, 324) [Seeck, *Rhein. Museum*, 1901, pp. 631-634].

M. Cælius Rufus est né, non pas en 82, comme le dit Pline l'Ancien, ou en 85, comme le suppose Nipperdey, mais en 88 av. J.-C. : toutes les dates de sa vie répondent à cette hypothèse. Il était originaire sans doute de Tusculum [Groebe, *Hermes*, 1901, pp. 612-614].

Saint Cyprien. *L'Appendix.* On désigne sous ce nom une foule d'ouvrages qu'on attribuait à saint Cyprien. M. Monceaux se propose d'étudier les huit opuscules qu'on a des raisons sérieuses de placer au IIIe siècle, mais qu'il ne croit pas de saint Cyprien.

I. Ouvrages de polémique. Le petit traité *sur la pénitence* (*Exhortatio ad pœnitentiam*), dirigé contre les Novatianistes, n'adopte pas la version biblique toujours suivie par saint Cyprien. Elle n'est donc pas de lui, mais il faut l'attribuer très probablement à un contemporain et à un compatriote. — L'*ad Novatianum* est de l'automne de 253; l'auteur est un évêque africain, qui, comme saint Cyprien, combat le Novatianisme jusqu'à Rome ; l'ouvrage est un mélange d'exégèse allégorique et d'invectives violentes. — Le *de Rebaptismate*, de 256, dirigé contre saint Cyprien, soutient la validité du baptême conféré par les hérétiques. Le traité « est confus, d'une lecture pénible, alourdi par d'interminables digressions et de fatigantes redites »; en outre la thèse est défendue par des arguments souvent subtils, ailleurs réfutés d'avance, sans parler d'omissions qui pouvaient faire accuser l'auteur de mauvaise foi.

II. Traités de discipline et ouvrages divers. Le *de Pascha computus*, traité de chronologie relatif au comput Pascal, très important pour nous, les mémoires antérieurs étant perdus, a été écrit en Afrique en 243, c'est-à-dire à une date où saint Cyprien n'était pas encore chrétien. — Le *de Laude Martyrii* a été écrit en Afrique, en 252 ou 253, par un disciple de saint Cyprien, ou un clerc de son entourage, mais non par lui, car la méthode n'est pas la sienne et les citations bibliques diffèrent légèrement du texte adopté par saint Cyprien. C'est l'œuvre d'un esprit superficiel, mais ingénieux, et d'un habile rhéteur. — Tel est aussi le caractère du *de Spectaculis* et du *de Bono pudicitiæ*, qui sont certainement tous deux du même auteur, mais non de saint Cyprien, car on n'y retrouve ni le même

ton, ni les mêmes procédés de développement que dans ses ouvrages authentiques. Ces deux opuscules semblent une contrefaçon de saint Cyprien, de peu postérieure à sa mort.

III. Le *de Aleatoribus* ne peut être joint aux œuvres de saint Cyprien, à cause des différences de style et des divergences constatées dans les citations bibliques; il a été écrit dans l'Afrique du IIIe siècle par un évêque de l'école de saint Cyprien. C'est une homélie réellement prononcée, au plan simple, au ton énergique et aux tours pittoresques, d'une éloquence familière, mais parfois réelle [Paul Monceaux, *Revue de Philologie*, 1902, pp. 63-98].

Histoire Auguste. *La valeur historique de la vie de Commode.* 3 parties : l'une chronologique, qui se suffit à elle-même (chap. 1-9, 3; 17); abrégé fidèle d'une source excellente : style simple, emploi judicieux des termes techniques; plus complet que Dion Cassius et Hérodien; même source que pour la vie de Marcus Antoninus, mais ce n'est pas Marius Maximus. — La seconde, plutôt biographique (chap. 9, 4-16, 9), donne des détails sur le caractère de Commode et l'administration de l'empire : elle est puisée à deux et même (15, 3-8) à trois sources. — La troisième (chap. 18-20), l'Appendice, les *Actes du Sénat*, est authentique et peut bien remonter à Marius Maximus [Heer, *Philologus*, Suppltband IX, pp. 1-208].

Horace. *L'inexprimé dans les satires.* M. Cartault revient sur l'idée qu'il s'était attaché à mettre en lumière dans son *Étude sur les Satires d'Horace*, à savoir qu'Horace « aime à jeter des indications qu'il laisse à compléter au lecteur ». Ainsi, certains rapports logiques rendus par *unus*, *vel*, *ipse*, *ne... quidem*, *tantum*, etc., ne sont pas toujours exprimés. Fréquemment un mot remplace pour le sens toute une proposition; c'est ce que M. Cartault fait voir successivement pour le substantif et l'adjectif substantivé, l'adjectif et le participe pris adjectivement, le participe présent actif, le participe futur en *-rus* et le participe passé passif. Souvent Horace emploie le verbe simple à la place du verbe composé. Tous ces traits s'expliquent par ce fait que le genre, cultivé par Horace, se rapproche de la conversation et retient les libertés de celle-ci [A. Cartault, *Revue de Philologie*, 1902, pp. 12-31].

Juvénal. *Manuscrits.* Collation pour quelques endroits choisis de 57 manuscrits du British Museum; collation d'une satire entière pour ceux qui semblent les meilleurs : *Harl.* 3852, Sat. 8, comparée à l'éd. Bücheler de 1853; *Add.* 30.861, Sat. 8, comparée à l'éd. Friedländer; *Royal* 15 B XII et *Add.* 11.672, Sat. 14, comparée à l'éd. Bücheler 1893 [E. O. Winstedt, *Classical Review*, 1902, pp. 40-46].

Lactance. *Ses néologismes.* M. Glæsener s'occupe d'abord (293-300) des mots empruntés au vocabulaire grec, qui sont quelquefois copiés littéralement, quelquefois transcrits avec une désinence

de concision : dans la liste, en effet, figure
d'adjectifs commençant par le préfixe *in* ou
idée d'absence ou de privation, qui, dans le la
pu être rendue que par une longue péripl
séparé les substantifs (301-307), les adjectifs
(312-314) et les adverbes (314-315). Dans un
(316-317), il relève quelques cas particulie
modes et la syntaxe des cas chez Lactance, qu
articles de 1900 [Henri Glæsener, *Musée Belg*

Lucain. *Pharsale*, 1, 444-445. M. Tourneur
scholies de Berne relatives à ces vers : dans l
mot obscur, *semicupium*, qui veut dire moitié d
c'est-à-dire une « cuve », une « auge ». Dans
homo in arbore suspenditur usque donec per cruo
il faut lire *percussor* au lieu de *per cruorem*
homme est suspendu à un arbre, jusqu'à ce q
fait périr (en frappant). » [V. Tourneur, *Musée*

Lygdamus. C. 1. Étude au point de vue d
l'envoi à Neæra [Ehwald, *Philologus*, 1901, pp.

Martial. Étude du manuscrit L, nouvelle
Bibliothèque royale de Berlin (lat. fol. 612);
ancien que les manuscrits considérés jusqu'à
meilleurs. — En quoi il diffère des autres man
il permet de remonter à l'archétype de LPQ
Review, 1901, pp. 413-420].

Nonius Marcellus. *Les manuscrits pour le*
les quatre premiers livres, les manuscrits doiv
trois groupes : *a*) la tradition pure, représentée
et le groupe *Gen.* B (IV) ; *b*) un texte corrigé rep
manuscrits; *c*) des Extraits. Ces extraits jouen
plus important pour les livres V-XX, car ils do
plet. Ils forment deux groupes : *a*) ACX et le fra
b) DMO. Ces deux groupes sont indépendants; l
que l'autre, étant plus près de la source com
manuscrit complet. Rappel des manuscrits qu
établir le texte V-XX [Lindsay, *Philologus*, 190

Sur l'établissement du texte. M. Lindsay, qui
articles sur Nonius Marcellus, montre, par de
qu'on peut tirer, pour l'établissement du texte
fait que Nonius a utilisé des sources que nous
lexicographiques ou grammaticales, œuvres o
de certains écrivains) et les a utilisées toujours

Il s'élève aussi contre certaines erreurs des écrivains modernes, qui ont cru, par exemple, que toutes les citations devaient offrir un sens complet, ou, quand elles étaient tirées d'un poète, former un vers entier. Il montre, enfin, comment notre connaissance de Nonius et des manuscrits doit nous mettre en garde contre certaines erreurs commises par des éditeurs de Nonius, notamment par Lucien Müller [Ib., *Classical Review*, 1902, pp. 46-52].

Pétrone. *Date à laquelle il a vécu.* Réfutation d'une des raisons données par M. Sogliano pour le reporter dans la deuxième moitié du IIe siècle ou même au IIIe siècle. D'après M. S., « Pétrone non seulement a connu le christianisme, mais encore l'a combattu dans son *Satiricon.* » M. Collignon examine les morceaux qui, d'après M. S., « renferment une satire déguisée des dogmes et du culte chrétien » et montre que « Pétrone ignore les chrétiens, ou que, si par hasard il les a entrevus, il a dû les confondre avec les Juifs ou avec les adeptes des superstitions orientales et demeurer fort indifférent à leurs dogmes » [Collignon, *Annales de l'Est*, 1902, pp. 12-17].

Plaute. *La composition du Pœnulus.* Le prologue est composé de deux parties: la première (1-45), est latine, la deuxième (46-28), sauf quelques dittographies et interpolations, reproduit le prologue du Καρχηδόνιος.— La pièce est contaminée : M. Karsten ajoute une nouvelle preuve tirée des deux couples de sœurs. Dans le *Pœnulus*, les actes I-III contiennent le commencement d'une pièce grecque anonyme, exception faite pour la fin de la scène I, 1, pour la scène I, 2 et le commencement de la scène I, 3 que Plaute a sautées. Les scènes IV, 2-V, 4 inclus viennent du Καρχηδόνιος. Les scènes IV, 1 et V, 5, 6, 7 appartiennent à Plaute. — Il semble que Plaute ait d'abord donné la traduction pure et simple du Καρχηδόνιος, qui, un peu maigre et trop sérieux, ne réussit pas : c'est alors qu'il aurait composé le *Pœnulus* sous sa forme actuelle [Karsten, *Mnémosyne*, 1901, pp. 363-387].

Pline l'Ancien. *Ses idées directrices dans ses études sur l'histoire de l'art.* Continuant ses études sur Pline l'Ancien, M. Detlefsen montre, par l'examen de la partie relative aux statues de marbre (livre 36, chap. 9-43), que la principale source de Pline a été le catalogue des œuvres d'art appartenant à l'État et se trouvant à Rome, qui a été dressé par les soins des censeurs en 73, époque vers laquelle lui-même était à Rome. Il y a puisé environ les deux tiers de ses renseignements; les autres, il les a tirés, non pas d'écrivains, mais de son expérience personnelle, des inscriptions des statues ou de ce qu'il entendait dire à Rome.

De là résulte un certain nombre de conséquences : il est vraisemblable que les écrivains antérieurs ne lui fournissaient pas grand'chose; il est probable qu'il a procédé partout de la même

façon, comme M. Detlefsen le prouve pour les statues en métal (34, 1-48 et surtout 49-93) et pour la peinture (35, 1-150) ; dans cette dernière partie, il semble devoir beaucoup aux *Hebdomades* de Varron ; cependant certains détails lui appartiennent en propre. D'une façon générale, on voit que Pline ne songe pas à affiner le goût de ses lecteurs ; il se propose de leur fournir, sur les principaux artistes et leur valeur, des renseignements commodes à trouver, et il s'appuie surtout, pour les jugements portés, sur les œuvres qui se trouvent à Rome. A la *gratia placendi* il préfère l'*utilitas juvandi* (Préf. 16) [Detlefsen, *Jarhbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts*, 1901, pp. 75-107].

Salluste (*Œuvres attribuées à*). L'invective contre Cicéron, qui se place en 54 avant J.-C., n'est pas du même auteur que la réponse de Cicéron à cette invective, laquelle se place à une date postérieure, ainsi que l'ont montré Wirz et Reitzenstein, mais il est impossible d'admettre, avec Schwarz, que l'invective soit de L. Piso. L'hypothèse est invraisemblable et rien ne l'appuie [Schöll, *Rhein. Museum*, 1902, pp. 159-163].

Sénèque le père. *Son œuvre historique.* Nous n'en possédons rien. Suétone, qui invoque l'autorité de Sénèque, pense toujours au philosophe. Quant au passage cité par Lactance sous le nom de Sénèque, où l'histoire du peuple romain est comparée à la vie d'un homme, il se retrouve, avec de menues différences, dans Florus, suivi par Ammien Marcellin, et dans Vopiscus, qui est plus près de Lactance. Tous ces écrivains ont donc puisé à une source commune et le passage en question peut être laissé à Sénèque le philosophe. D'ailleurs le passage de Sénèque le philosophe, sur lequel on s'appuie pour prouver qu'il a publié l'ouvrage historique de son père, signifie plutôt le contraire [Klotz, *Rhein. Museum*, 1901, pp. 429-442].

Solin. M. Châtelain nous révèle un nouveau manuscrit de Solin, à l'aide des notes tironiennes, dont un moine du monastère de Saint-Mesmin s'était servi pour inscrire entre les lignes d'un manuscrit aujourd'hui à Leyde (*Vossianus*, Q. 87) des variantes tirées d'un *antiquum exemplar*. Ce manuscrit plus ancien concorde souvent avec des manuscrits de la première classe, et, outre des variantes purement orthographiques intéressantes, on y trouve quelques leçons qui méritent l'attention [E. Châtelain, *Revue de Philologie*, 1902, pp. 38-43].

Suétone. *Le texte.* 1° Les manuscrits d'Extraits d'Heiric d'Auxerre sont importants à cause de leur date (IX° siècle), qui les place à la même époque que notre ms. le plus important pour Suétone, le *Memmianus*, et parce que ces extraits sont ceux que dictait à ses élèves l'abbé Lupus de Ferrières, qui avait fait venir un texte de

l'abbaye de Fulda, à laquelle Einhard doit aussi son exemplaire. Suit la liste des manuscrits de ces extraits et un choix de variantes. [Ihm, *Hermes*, 1901, pp. 343-356].

2° Liste de gloses à propos de mots latins et grecs, tirées de diff. mss. importants de Suétone [*ib.*, pp. 356-363].

Tacite. *Ses Sources.* A propos d'une opposition qu'on trouve dans Tacite (*Hist.*, 1, 8, *cum timeret Otho, timebatur*) et dans Plutarque (*Othon*, III, φοβούμενος ...ἦν φοβερός), et qui vient, dit-on, de la source commune des deux historiens, Wölfflin montre combien de fois on retrouve, dans les auteurs latins, les oppositions *habeo, non habeor; victus est qui vicit; necesse est multos timeat, quem multi timent.* Ici, la source commune ne saurait être Pline; on ne peut se prononcer en ce qui touche à Cluvius Rufus, dont on n'a rien. C'est bien une expression de Tacite, qui a dû publier les trois premiers livres des *Histoires* avant 101 et Tacite est une des sources de Plutarque ; il importe de se rappeler que les historiens latins usent de la *contaminatio*, comme l'a montré Wölfflin, dans l'article analysé plus haut (p. 4) et qui a pour titre *Epitome* [Wölfflin, *Archiv. f. lateinische Lexikographie*, XII, pp. 345-354].

Les Annales et les Histoires. Se méfier des imitations insoupçonnées qu'on trouve dans Tacite (un exemple); les *Histoires* et les *Annales* sont bien deux ouvrages séparés (arguments tirés surtout des deux prologues). S'il a pris comme point de départ le 1er janvier 69, c'est à cause des habitudes annalistiques des Romains : d'ailleurs il n'est pas plus absurde de commencer au 1er janvier d'une année quelconque qu'au début d'un siècle, comme nous faisons [Rühl, *Rhein. Museum*, 1901, pp. 508-516].

Le texte de l'Agricola. Le *codex Toletanus* (T), qui donne le texte de cet ouvrage, de la *Germanie* et de quelques lettres de Pline, écrit entre 1471 et 1474, semble se rapprocher du texte de Tacite beaucoup plus que les deux autres manuscrits A et B : cet article en donne la preuve [A. Gudeman, *Classical Review*, 1902, pp. 37-38].

Térence. *Adelphes.* Nencini (*de Terentio ejusque fontibus*, p. 117 sqq.) a été trop loin en attribuant à Diphile les scènes 1 et 2 de l'acte II. Térence ne lui a pas pris la scène 2 (preuves tirées du prologue, de la pièce, de Donat). S'il n'a pas suivi Ménandre dans la scène 1, c'est qu'il a voulu remplacer le monologue de la pièce grecque par une scène plus comique, surtout d'un comique plus vivant [Kauer, *Wiener Studien*, 1901, pp. 87-105].

Tibulle, I, 8 et 9, les deux pièces relatives à Marathus et leurs modèles grecs. Souvent les ressemblances avec d'autres poètes latins s'expliquent par l'imitation d'un original commun [Friedrich Wilhelm, *Philologus*, 1901, pp. 579-592].

Virgile. *L'âge du Codex Romanus.* Première moitié du VIe siècle,

au temps de Cassiodore [Norden, *Rhein. Museu*

L'hexamètre de Virgile dans l'Énéide. a) La c se rencontre six fois sur sept (deux fois sur c elle se trouve, sans inconvénient, après une sy séparer deux mots unis par le sens ; le dernier pas chez Homère ; quand une préposition est a complément, il y a une coupe hephthémimère. l troisième se trouve environ une fois sur dix (l peu près chez Homère) ; après cette coupe, il y un mot ou un groupe de mots de forme ïambi une coupe hephthémimère, qui est habituelle La coupe hephthémimère seule se rencontre e vingt-cinq (dans Homère une fois sur quatre-vi

b) Étude de la répartition des vers entre l 209 vers à 5 dactyles, 1 680 à 4, 4 011 à 3, 3 238 incomplets. En somme, il y a 54 dactyles contr Homère, trois fois autant de dactyles que de s dées se trouvent surtout aux quatre premiers pi vers spondaïques. Étude détaillée, et avec les re rents types de vers [La Roche, *Wiener Studien*,

Énéide, 6, 743. *Quisque suos patimur Manes*, c accusatif de relation, signifie : « Nous souffron degré de souillure de nos âmes. » [Salomon Rei *gique*, 1901, pp. 229-236].

Vitruve. *Date à laquelle les X Libri de Arch posés.* — Ussing, en 1897, a émis l'hypothèse q l'ouvrage de Vitruve, mais une falsification fait J.-C. Les raisons qu'il donne de son opinion sont c dans l'ouvrage des particularités de langue] ɪvᵉ siècles, et inconnues au siècle d'Auguste, que Vitruve, au point de vue technique, sen Pline l'Ancien. L'auteur du livre ne peut donc du siècle d'Auguste, ni l'habile architecte que ajoute que Vitruve a eu comme source Athé ɪɪᵉ siècle de notre ère, et, par suite, a vécu lu date ; mais on a déjà montré que ces deux a source commune, vraisemblablement Agesistra

M. Degering entreprend de réfuter la thèse de en premier lieu des rapports entre Pline et Vi vrage de Pline suffit à prouver l'authenticité Vitruve, car on y trouve cités des passages d présente notre texte. D'ailleurs il est impossil ne soit pas authentique, car Palladius, qui a v ayant imité l'*Epitome* de Faventinus, auteur

Vitruve, il faudrait que le pseudo-Vitruve eût vécu au IIIe siècle. Mais si le faussaire a pu donner comme sienne l'œuvre de Suétone, c'est qu'elle était tombée dans l'oubli, sans doute comme manquant d'intérêt et pourquoi l'aurait-il reprise ? Quant aux ressemblances entre Pline et Vitruve, Ussing, après Œhmichen, les explique par une source commune, Varron. Mais pourquoi Pline aurait-il cité à plusieurs endroits Vitruve comme une de ses sources ? Ensuite vient l'examen de plusieurs passages de Pline où Ussing refuse de voir une imitation de Vitruve, ou dont il prétend inférer que Vitruve est moins bien informé et moins précis que Pline. Chemin faisant il montre le mal-fondé de l'assertion, d'après laquelle ce que Vitruve, et, après lui, Pline, disent du système des Quinaria, ne coïncide pas avec l'exposé pour ainsi dire officiel fait par Frontin.

En ce qui concerne les prétendus rapports entre Vitruve et Athénée, M. Degering se borne à montrer, après Thiel (*Leipziger Studien*, XVII, 2, 1896), qu'il y a, entre les deux auteurs, de nombreuses et importantes divergences et de grosses contradictions. Cette partie est extrêmement intéressante [Degering, *Rhein. Museum*, 1902, pp. 8-47].

HENRI BORNECQUE,
Maître de Conférences à l'Université de Lille.

Chronique du mois

A propos des dernières réformes. — Le pessimisme de M. Fouillée. — Les lettres et la philosophie dans l'enseignement moderne. — Le budget de l'instruction publique au Sénat. — Encore les instituteurs des lycées. — La question de Stanislas et l'avancement. — Ce qu'il faut penser de l'échéance fixée par les Chambres. — M. Gourju et le « bourgeon » violet. — Comment endiguer le flot des décorations.

Les réformes votées l'autre jour à la Chambre ont trouvé en M. Alfred Fouillée un implacable adversaire. Et ses critiques très serrées, qu'inspirent toujours des mobiles élevés, s'imposent à la discussion autant par leur valeur propre que par la haute compétence de l'auteur. Or M. Fouillée, très pessimiste, pousse un cri d'alarme devant l'invasion des barbares. A l'entendre, la réforme méconnaît « le principe scientifique des moyens aux fins, brouille tout, nivelle tout, rabaisse tout ». Et cela, parce qu'il n'y aura plus désormais qu'un baccalauréat unique pourvu des mêmes sanctions! Peut-être faudrait-il commencer par démontrer que le baccalauréat est « une fin ». C'est, je pense, lui faire beaucoup d'honneur. Aucune de nos grandes Ecoles ne se contente aujourd'hui du baccalauréat. Toutes ont leurs examens propres et le diplôme de bachelier, simple certificat d'études, figure modestement au rang des pièces à fournir avant de subir d'autres épreuves. Les Écoles mêmes qui s'ouvrent le plus facilement devant les bacheliers, comme les Écoles de droit ou de médecine, ont de fréquents examens de carrière qui permettent ou permettront, quand on le voudra, d'arrêter les incapables et les non-valeurs.

M. Fouillée semble redouter beaucoup la triple concurrence que feront les cycles nouveaux au cycle gréco-latin. Je ne crois pas que l'avenir justifie ses craintes. Alors même qu'on ferait à ses rivaux des avantages de toute sorte, l'enseignement classique trouverait encore dans l'opinion, dans nos traditions, dans nos mœurs, et surtout dans sa valeur propre, de quoi résister victorieusement à tous les assauts. En somme, on ne donne à ses rivaux que ce qu'ils ont demandé, c'est-à-dire l'égalité. On a fermé la porte aux arrivistes en exigeant des uns comme de l'autre sept années d'études. Plus de chemins de traverse, plus de raccourci, mais de grandes routes de longueur pareille qu'on mettra le même temps à parcourir.

« Êtes-vous bien sûrs, nous dit alors M. Fouillée, que les partisans de l'enseignement moderne, une fois établis dans la place, ne vont

pas réclamer la suppression de la septième année, pure concession qu'ils ont faite provisoirement pour obtenir avec une apparence de justice l'accès des carrières libérales et la soi-disant égalité des sanctions. Ils vous diront, comme ils le disaient hier, qu'un enseignement de sept années est trop long pour les jeunes gens qui se préparent à l'industrie, au commerce, à la colonisation. » Mais, s'ils nous disent cela, ne sera-t-il pas très facile de leur répondre qu'on a créé justement pour ces jeunes gens-là un cycle à part qui ne conduit pas au baccalauréat et qui prépare directement aux carrières industrielles et commerciales? On les renverra dans cette section ou dans les écoles techniques et professionnelles si nombreuses aujourd'hui dans les grandes villes comme dans les petites.

Et enfin, si, demandant à réformer la réforme, ils prétendaient revenir aux six ans tout en conservant les avantages du baccalauréat, il serait facile de leur répondre qu'alors il n'y a rien de fait. Ils ont réclamé l'égalité, ils l'ont. S'ils venaient aujourd'hui réclamer des privilèges, on aurait trop beau jeu vraiment à retourner contre eux les arguments dont ils se sont servis pendant vingt ans pour arriver à l'égalité.

Où M. Fouillée, par exemple, est dans le vrai jusqu'au cou, si j'ose dire, c'est quand il insiste sur la nécessité de couronner cet enseignement moderne par de sérieuses études littéraires et philosophiques. Il est irréfutable quand il rappelle les promesses du ministre de l'instruction publique sur la nécessité de la philosophie complète pour tous. « La classe de philosophie, nous dit-il, sanctuaire des idées libérales et démocratiques, doit être sanctionnée pour tous par une composition sérieuse de philosophie à tous les examens que le ministre lui-même, d'ailleurs, avait annoncée. Une dissertation française sur des sujets d'un intérêt d'ailleurs universel, vraiment humain et civique, constituera le signe d'une bonne culture générale. C'est cette culture — et non pas un savoir brut — qui, dans l'intérêt de tous, doit constituer l'objet même de l'enseignement secondaire, sa caractéristique par rapport au savoir primaire et au savoir supérieur. » On ne saurait parler ni plus ferme ni plus clair. Mais pouvait-on demander à une assemblée politique de confectionner des programmes ou de fixer la nature des épreuves à exiger des futurs bacheliers? Il y a précisément une assemblée tout indiquée pour dresser des plans d'études et répartir dans le cadre arrêté les différentes matières d'enseignement. Nous souhaitons que dans cette tâche le Conseil supérieur de l'instruction publique s'inspire des idées de M. Fouillée. C'est le plus grand service qu'on puisse rendre aux humanités modernes.

Les derniers moments de la Chambre des députés ont donné lieu à une partie de foot-ball des plus animées qui s'est engagé autour du budget. Dans ce match soutenu de part et d'autre avec une ardeur juvénile qui ne lassait que les spectateurs, le budget de l'instruction publique a tenu une place des plus modestes et il n'a été que peu ou point question de l'enseignement secondaire.

Seul M. Pédebidou est venu refaire au Sénat, en faveur des insti-

tuteurs et des institutrices des lycées de garçons, le plaidoyer de M. Cazals à la Chambre des députés. A ces arguments qui, à passer d'une Assemblée dans l'autre, n'avaient gagné ni en fraîcheur ni en force, le ministre a répondu ce qu'il avait déjà répondu à M. Cazals. Les instituteurs délégués dans les lycées depuis le décret de 1892 pourront obtenir la médaille d'argent qui entraîne une allocation viagère de 100 francs et leur pension de retraite sera liquidée comme celle des instituteurs employés dans les écoles primaires, c'est-à-dire après vingt ans de services.

Au surplus, ajoute le ministre, ceux qui ont été nommés dans les lycées depuis le décret de 1892 savaient quelle serait leur situation. Ils connaissaient les avantages ou les inconvénients des postes qu'ils sollicitaient et, par suite, ils n'ont pas à se plaindre d'une désagréable surprise. Ceux qui étaient en fonctions avant le décret pourraient prétendre qu'ils avaient, en entrant dans cette voie, plus d'ambitions et d'espérances. La réforme du régime intérieur des lycées et des collèges permettra de leur donner satisfaction. Ils vivent déjà dans la maison. On fera appel à leur concours pour des services de surveillance, de promenade, d'études, et on leur accordera, à ce titre, des indemnités supplémentaires. Sur ce, le budget de l'enseignement a été bouclé sans mot dire ou du moins il n'en a plus été rien dit avant la discussion de la loi de finances.

Deux questions se sont alors greffées sur le débat et, tout d'abord, celle de l'avancement des professeurs des lycées par suite de la rentrée dans les cadres du personnel détaché à Stanislas. Le Sénat a, comme la Chambre, adopté l'article 78 de la loi de finances où il est dit qu'à dater du 31 décembre 1903 les professeurs détachés cesseront d'appartenir au cadre permanent de l'enseignement public s'ils n'acceptent pas leur réintégration dans un établissement de l'État.

Il n'en faudrait pas conclure pourtant qu'à cette date la liquidation générale sera un fait accompli. On ne peut en effet, retirer les professeurs actuellement à Stanislas qu'à charge de leur donner la compensation qui leur est due, non seulement au point de vue du traitement mais encore de leur rang dans l'Université. Mais alors il y a deux points d'interrogation : y aura-t-il, d'ici au 31 décembre 1903, assez de vacances pour les caser tous aux places auxquelles ils ont droit? Et, même, si ces places venaient à vaquer, pourrait-on les leur donner toutes, ce qui reviendrait à dire : « l'avancement normal est suspendu dans les lycées d'ici au 31 décembre 1903? » Je crois que ni le ministre ni la Commission sénatoriale n'y ont pensé un seul instant.

« L'article 78, a déclaré M. Leygues, ne dit pas qu'à dater du 31 décembre 1903 tout lien sera rompu entre le collège Stanislas et les professeurs de l'Université. Il dit que les professeurs cesseront d'appartenir au cadre permanent de l'enseignement public *s'ils n'acceptent pas* leur réintégration dans un établissement de l'État. Mais il faudra que cette réintégration leur *ait été offerte*. Tel est l'esprit qui a dicté la rédaction du texte adopté par la Chambre. »

L'*obligation d'accepter* d'une part, subordonnée au *droit d'offrir* de l'autre laisse, comme vous le voyez, aux intéressés ainsi qu'à l'administration une marge qui pourra sensiblement dépasser l'échéance du 31 décembre 1903.

Enfin c'est à un article de la même loi de finances sur les retenues à faire subir aux instituteurs de la Seine pour la retraite que M. Gourju est parvenu à accrocher tout un débat sur les palmes académiques. Son projet consistait à faire acquitter un droit de chancellerie par tous les officiers d'académie ou d'instruction publique qui n'appartiendraient pas à l'enseignement. Le produit de ce droit devait être réparti, au marc le franc, entre les veuves et les orphelins des membres de l'enseignement public dont la pension n'excéderait pas 500 francs.

Cette proposition a permis à M. Gourju de développer sur « l'épanouissement du bourgeon » des considérations qui, pour manquer de nouveauté, ne manquaient cependant pas de justesse. Mais le remède de M. Gourju était-il vraiment un remède ? Pense-t-il qu'il suffirait de prélever un droit sur les palmes pour diminuer le nombre des aspirants aux palmes? Je crois bien que, du côté des candidats, chacun en voudrait pour son argent, et, du côté des ministres, on aurait encore moins de scrupules à distribuer des palmes puisque, plus le nombre des palmés serait grand, plus vite se remplirait la caisse des orphelins et des veuves. La vanité satisfaite, d'une part, aurait, de l'autre, l'excuse de la charité et l'on se verrait, cette fois, tout à fait désarmé contre des abus qui seraient en même temps de bonnes œuvres.

Au sujet des abus, le ministre a invité les parlementaires à faire leur examen de conscience. Que celui qui n'a jamais réclamé les palmes pour un électeur lui jette la première pierre ! Il n'y a qu'un moyen, selon lui, d' « endiguer le flot montant des distinctions honorifiques, c'est de régler définitivement par un projet de loi les conditions dans lesquelles on pourra obtenir ces distinctions. Projet qui sera discuté — naturellement — après les élections prochaines. On aurait pu répondre qu'avant ce projet, il y a eu deux décrets limitant le nombre des palmes et que ces deux décrets ont été immédiatement violés par leurs auteurs. Ce ne sont malheureusement ni les décrets ni les lois qui manquent, mais des législateurs ou des gouvernants assez fermes pour en assurer l'exécution.

ANDRÉ BALZ.

Échos et Nouvelles

Les Réformes de l'Enseignement secondaire. — Le Conseil supérieur sera sans doute convoqué après les élections législatives pour étudier l'application des réformes.

Il aura à se prononcer sur les projets d'horaires qui ont été préparés par la Section permanente et sur les projets de programmes étudiés en ce moment par des commissions spéciales.

M. Joseph Fabre, sénateur et membre de la Commission de l'Enseignement secondaire du Sénat, a adressé au Ministre une lettre rendue publique, pour lui rappeler que le Sénat ne s'est pas encore prononcé sur le projet de réformes. Il assure dans cette lettre que la majorité de la Commission sénatoriale est opposée à l'égalité complète des sanctions.

Le Congrès des professeurs de l'Enseignement secondaire public. — Le 5e Congrès des professeurs de l'Enseignement secondaire public s'est ouvert, le 3 avril, dans le grand amphithéâtre de l'École de droit. Une centaine de professeurs de lycées et collèges, de Paris et des départements, avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation. Le président du comité, M. Clairin, professeur au lycée Montaigne, a présidé, en vertu du règlement, la première séance.

Le Congrès a procédé d'abord à l'élection de son bureau définitif : M. Humbert, du collège de Saint-Servan, a été nommé président; M. Boudhors, du lycée Henri-IV, rapporteur général.

M. Clairin a ensuite prononcé l'allocution d'usage.

Il a félicité ses collègues des départements, présents ou représentés, d'avoir « compris que, dans les circonstances actuelles, c'était un devoir de montrer d'une manière effective l'intérêt qu'ils portent aux questions d'enseignement et d'éducation. »

En terminant, M. Clairin s'est exprimé ainsi :

Plus d'une fois déjà vos représentants dans les conseils universitaires ont montré à l'administration et aux conseils quel profit on peut retirer de l'œuvre de nos congrès, et l'administration a déjà retenu quelques-unes de nos propositions. Au risque de passer pour bien naïf, à mon âge, je vous avoue que je rêve quelquefois une administration assez confiante, assez hardie pour nous consulter franchement sur toutes les questions intéressant l'enseignement secondaire. Elle trouverait dans ces consultations un profit considérable parce qu'elle connaîtrait l'opinion libre et sincère du corps enseignant.

Chargé par vous de dire toujours et partout la vérité, je ne voudrais pas nous flatter d'une manière ridicule ; mais en ce jour où ma parole peut trouver quelque écho, je crois avoir le droit de dire que nulle part on ne rencontrera à un plus haut degré que dans le personnel de l'enseignement secondaire un ensemble de qualités bien rares : l'amour de la France républicaine ; le désir passionné de préparer dans la jeune génération de bons

Français et de bonnes Françaises : la recherche incessante du progrès ; un désintéressement presque exagéré : enfin et par-dessus tout, une liberté d'esprit complète, qui nous force à juger les hommes et les choses à leur valeur et ne nous permet de nous incliner que devant la vérité et la raison.

Le Congrès s'est ensuite occupé à la formation des trois sections d'études. Ces sections sont les suivantes : 1° Éducation civique ; 2° cours et classes, langues vivantes ; 3° enseignement moderne, éducation scientifique. Nous ne manquerons pas de rendre compte, plus à loisir, de leurs travaux.

Au cours de la séance du 5 avril, le président, M. Humbert, a donné lecture d'une lettre du Ministre, dont voici le texte :

Monsieur le Président,

J'ai regretté de ne pas m'être trouvé au ministère quand vous êtes venu avec vos collègues du bureau m'apporter les remerciements et le salut du congrès des professeurs des lycées et collèges. J'aurais eu grand plaisir à vous recevoir. Aprés de longs travaux, j'ai pu, d'accord avec le Conseil supérieur de l'Instruction publique, la Commission de l'enseignement et les Chambres, aboutir à un projet de réforme des études secondaires qui était vivement désiré par l'opinion et dont une très prochaine session du Conseil supérieur réglera le détail. Je n'oublie pas que vos quatre premiers congrès nous ont donné pour cette réforme d'utiles lumières, et je saisis la nouvelle occasion qui m'est offerte de vous en remercier.

Je vous prie, M. le Président, de transmettre à tous les membres de votre congrès l'assurance de ma haute considération et de ma sincère sympathie.

Le Ministre de l'Instruction publique,
Georges Leygues.

C'est la première fois que le Ministre de l'Instruction publique s'intéresse officiellement aux actes du Congrès.

Répartition par classes des professeurs agrégés. — Le Rapport de M. Maurice Faure sur le budget de l'Instruction publique nous donne la répartition suivante, dont le tableau a été établi sans doute avant les dernières promotions :

	Paris	Départements	Total		Répartition indiquée par le décret du 16 juin 1887	Différence en
Hors classe......	21	53	74	290	244,30	+ 45,70
Première classe..	61	155	216			
Deuxième classe.	59	162	221		244,30	— 23,30
Troisième classe.	74	179	253		279,20	— 26,20
Quatrième classe.	81	207	288		314,10	— 26,10
Cinquième classe.	84	203	287		314,10	— 27,10
Sixième classe...	90	316	406		349	+ 57

A propos des palmes. — M. Gourju, sénateur du Rhône, a déposé un amendement tendant à ce que quiconque à l'avenir, sans appartenir professionnellement ni à l'enseignement public ni à l'enseignement privé, sera nommé officier d'académie ou promu officier de l'instruction publique payera un droit d'admission de 100 francs pour le premier grade, de 200 francs pour le second.

Le montant des sommes ainsi acquittées serait réparti annuellement entre les veuves et les orphelins des membres de l'enseignement public dont les pensions de reversibilité n'excèderaient pas 500 francs. — Cette proposition a été repoussée.

Contre-assurance universitaire. — Le Président Brouardel, accompagné de la plupart des membres du bureau, a été reçu le jeudi 13 mars par M. le Président de la République, qui s'est vivement intéressé à cette œuvre de solidarité dont, les adhérents sont déjà au nombre de plus de cent cinquante.

Les Amis de l'Université de Paris. — Cette Société s'est réunie récemment en assemblée générale.

On a appris avec satisfaction que son capital placé s'élèvera, à la fin de 1902, à 173.189 francs.

Elle va distribuer, cette année, 10,000 francs environ en subventions, bourses et prix.

En octobre dernier, s'est ouvert, rue du Sommerard, un restaurant coopératif du Quartier Latin ; créé par une société coopérative de consommation, il s'est proposé de donner aux étudiants actionnaires une nourriture saine et bon marché. Son succès a été tel (il distribue plus de 500 repas par jour), qu'il lui a fallu ouvrir une deuxième salle. Son capital primitif, de 35,000 francs (1,400 actions à 25 francs), a dû être augmenté de 15,000 francs (600 actions nouvelles). La Société des Amis de l'Université de Paris souscrit 20 actions. Il ne s'agit pas pour elle d'un placement. Afin de faciliter l'entrée du restaurant, sans dépense préalable, à des étudiants peu fortunés, elle remettra ces actions à 20 de ces étudiants ; lorsqu'ils auront fini leurs études, les 20 actions seront attribuées à d'autres jeunes gens.

L'an dernier, quatre bourses de voyage avaient été accordées par l'association. M. Alglave a étudié, en Russie, les assurances publiques contre l'incendie, M. Krempf est occupé à étudier les minéraux qui ont leurs principaux gisements sur les côtes africaines de la Méditerranée, de la mer Rouge et de l'océan Indien; il était dernièrement à Djibouti. M. Jundt a préparé, en Allemagne, sa thèse sur la *Théologie de Luther avant la Réforme;* il a reçu communication de M. Muller, professeur d'histoire ecclésiastique à Berlin, de précieux manuscrits que celui-ci venait de découvrir à la bibliothèque de Dessau (notes prises par un étudiant au cours de Luther, en 1512); il a été aidé également par le docteur Luther, directeur de la Bibliothèque impériale de Berlin, qui appartient à la famille du réformateur. En Allemagne, également, M. Tirlemont est allé étu-

dier les méthodes de l'enseignement du grec et du latin; bien qu'une circulaire ministérielle récente ait retiré aux directeurs de gymnase la faculté d'accorder aux étrangers la permission de visiter leurs établissements, M. Tirlemont a fait une intéressante étude sur l'organisation des gymnases, l'importance qui y est donnée à l'enseignement classique, les divers exercices scolaires.

Cette année trois bourses de voyages (de 500 francs chacune) seront attribuées : à M. Germain Martin, qui doit examiner, dans quelques centres industriels de l'Angleterre, les questions relatives aux distributions municipales de force motrice; à M. Roux, qui fera, dans les principaux centres industriels d'Allemagne, une enquête sur les habitations à bon marché et assistera, en juin, au congrès de Dusseldorf; à M. Fochier, qui étudiera, en Allemagne, le socialisme municipal, son développement, ses applications.

Population des Universités françaises. — Le *Bulletin administratif* vient de publier la statistique des étudiants et étudiantes qui fréquentent nos Facultés et écoles d'Enseignement supérieur, dans la présente année scolaire.

La récapitulation de cette statistique donne les résultats suivants :

Facultés de droit : 9,608 Français, 441 étrangers, 10 Françaises, 11 étrangères, total : 10,120.

Facultés de médecine : 6,843 Français, 454 étrangers, 260 Françaises, 152 étrangères, total : 7,709.

Facultés des sciences : 3,709 Français, 236 étrangers, 40 Françaises, 58 étrangères, total : 4,043.

Facultés des lettres : 3,008 Français, 189 étrangers, 180 Françaises, 180 étrangères, total : 3,566.

Écoles de pharmacie : 2,822 Français, 33 étrangers, 73 Françaises, total : 2,928.

Facultés de théologie protestante : 121 Français, 6 étrangers, total : 127.

Écoles de médecine extra-centrales : 928 Français, 1 étranger, 57 Françaises, 1 étrangère, total : 987.

Écoles d'Alger : 796 Français, 41 étrangers, 53 Françaises, total : 890.

Les totaux généraux sont : 27,835 étudiants français, 1,451 étrangers, 673 étudiantes françaises, 411 étrangères, soit ensemble : 30,370.

Grammaires officielles. — Nous lisons dans le journal *Le Temps* (18 mars) :

Dans sa session de décembre 1900, le Conseil supérieur de l'instruction publique s'était prononcé pour la simplification des programmes d'enseignement de la grammaire. Il avait émis l'avis que, dans les classes de grammaire, l'enseignement théorique des grammaires grecque ou latine devait se borner aux règles indispensables et qu'on ne devait mettre en usage que des précis conformes à ce programme.

Le ministre de l'instruction publique, s'inspirant de ces conclusions, a décidé que des précis grammaticaux de langues grecque et latine, rédigés par une commission spéciale, seraient désormais seuls mis en usage dans tous les lycées et collèges des diverses académies.

Ces précis, dont le montant sera compris dans les frais d'externat, seront remis par l'établissement à l'élève, à son entrée dans les cours d'études latines et grecques.

Cette décision a suscité une certaine émotion parmi les professeurs et parmi les éditeurs.

Les premiers craignent qu'après une grammaire d'État on ne leur impose des histoires et des géographies d'État, et même des classiques d'État, et que la concurrence féconde qui s'établit entre des professeurs livrés à eux-mêmes ne soit arrêtée du coup, pour faire place à un monopole énervant.

De leur côté, les éditeurs protestent contre cette sorte de confiscation de leur industrie par l'État.

Avant de nous prononcer sur cette question, nous avons tenu à savoir les raisons qui avaient décidé le ministre. Il a bien voulu nous les donner lui-même à peu près en ces termes :

Depuis longtemps, les familles protestaient contre l'abus des changements perpétuels de livres. On leur imposait, au début de chaque année scolaire, l'achat des livres de classe, dépense souvent excessive, puisque, en dépit de circulaires ministérielles réitérées, elle égalait presque en certains cas les frais d'études eux-mêmes. D'autre part, les changements perpétuels de livres et de méthodes décourageaient les élèves et leur imposaient un surcroît de travail fastidieux et inutile.

La librairie ne sera pas lésée par cette réforme; il ne s'agit nullement, en effet, de faire imprimer ces grammaires à l'Imprimerie nationale et de les vendre au nom de l'État, mais de livrer à toutes les maisons qui en feront la demande, sans préférence ni exclusion, les originaux des précis en question, en leur laissant toute liberté de les éditer à leur façon et de faire leurs offres aux chefs d'établissement.

Si quelques auteurs de grammaires se plaignent, ils devront s'en prendre à eux-mêmes. Leur tort a été de ne pas savoir approprier leurs livres à l'âge, au degré d'instruction et aux besoins des élèves auxquels ils les destinaient. Leur érudition, qui est très solide, a débordé malgré eux.

Si, en dépit de maints avertissements, la multiplication désordonnée des grammaires n'avait pas menacé les classes, notamment les classes de langues vivantes, d'une véritable confusion, si l'ampleur exagérée de beaucoup de ces grammaires n'avait pas été considérée, avec raison comme une des causes, et non la moins grave, du peu de goût témoigné pour leurs études par bon nombre d'écoliers, le péril n'eût pas été signalé, le Conseil supérieur ne s'en fût pas ému et je n'eusse pas jugé la mesure que je viens de prendre indispensable pour mettre fin à un abus qui compromettait les études elles-mêmes.

Ces grammaires auraient souvent été considérées comme trop savantes pour des étudiants de l'enseignement supérieur, et on les donnait à des élèves de l'enseignement secondaire et parfois des classes élémentaires. Les grammaires sont faites pour les élèves. L'intérêt des études prime ici tout autre intérêt.

Ma décision se justifie par une raison pédagogique décisive : sauvegarder la simplicité compromise d'un enseignement essentiel et son unité encore plus nécessaire; inspirer le goût de ces études qu'une érudition excessive compromettait.

Pour l'enseignement des langues vivantes dont je viens de réaliser la réforme et, on peut le dire, avec l'approbation unanime de l'opinion, la mesure que nous discutons s'imposait. Je veux que l'on enseigne les langues vivantes *pour les parler et pour les écrire;* la première chose à faire était donc d'enlever à cet enseignement le caractère théorique et philologique qu'il avait eu jusqu'à ce jour.

Les raisons spéciales d'unifier l'enseignement de la grammaire pour les langues anciennes et les langues étrangères n'existent pour aucune autre matière d'enseignement, et il ne s'agit, en aucune façon, d'une violence faite à la liberté pédagogique des maîtres.

En fait d'histoire, de philosophie, de géométrie, d'histoire naturelle, etc., la règle c'est que le cours du professeur tient lieu de livre. Le livre, c'est le maître. Ces matières ne sont enseignées qu'une fois, une seule année, dans le cours d'études.

Mais l'enseignement grammatical est un enseignement continu. Il se poursuit d'une classe à l'autre; dans chaque classe, les exercices essentiels écrits ou oraux, versions, thèmes, explications, n'en sont que des applications; les observations, les corrections du maître le supposent; dans les classes supérieures, on cesse de le donner expressément, mais sans cesse on y revient, sans cesse on s'y réfère. Il est donc la règle, la clef de tout. Un tel enseignement doit demeurer immuable dans ses principes et ses formules, comme une sorte de code.

Or, si l'intérêt des études exige l'unité de grammaire dans un même établissement, on est forcé de reconnaître que cette unité s'impose pour les divers établissements. Car combien d'élèves aujourd'hui passent par plusieurs établissements au cours de leurs études! Et combien de maîtres aussi sont appelés en quelques années à professer dans plusieurs établissements. Or, élèves et maîtres sont également désorientés si, dans tous ces établissements, on n'a pas, en fait de grammaire, enseigné les mêmes principes, les mêmes règles.

La mesure que j'ai prise est une condition préalable nécessaire du succès des réformes que j'ai proposées, que la Commission de l'enseignement et le Parlement ont approuvées. Cette mesure intéresse aussi bien l'enseignement classique, dont je suis le défenseur résolu, que l'enseignement des langues vivantes, auquel j'entends donner un nouvel essor.

***

M. André Berthelot, député du 6e arrondissement de Paris, adressait, ces jours derniers, au Ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Les journaux ont publié une lettre signée de vous, annonçant la mise à l'étude d'un projet d'après lequel des précis grammaticaux, rédigés par une commission spéciale, seraient désormais seuls mis en usage dans tous les lycées et collèges. Des commentaires insérés dans divers journaux il semblerait résulter qu'une commission administrative aurait entrepris d'établir des précis grammaticaux pour l'enseignement du grec et du latin, de l'allemand et de l'anglais, précis qui seraient imprimés par l'Imprimerie nationale.

Sans vouloir discuter les raisons alléguées à l'appui de cette décision et me bornant à rappeler que votre circulaire aux recteurs du 10 juillet 1894 avait donné la solution administrative du problème de la simplification des livres classiques dans les lycées et collèges, je tiens, dès maintenant, à attirer votre attention sur les inconvénients que présente la procédure suivie actuellement dans une affaire aussi importante.

Des intérêts multiples sont en cause, et je suis sûr que votre désir comme le mien est de n'en léser aucun.

Il ne nous aurait pas été possible à l'heure actuelle d'instituer un débat à la Chambre, et, d'ailleurs, l'année scolaire est trop avancée pour qu'un projet impliquant refonte complète des livres classiques puisse aboutir en temps utile. Je viens donc vous demander de ne pas engager l'avenir et de ne pas prendre de décision avant la prochaine année scolaire.

Veuillez agréer, etc.

ANDRÉ BERTHELOT.

A cette lettre, M. Georges Leygues a fait la réponse suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a décidé que l'enseignement théorique des grammaires grecque et latine dans les classes de grammaire serait réduit aux paradigmes généraux et aux règles indispensables et qu'on ne mettrait en usage dans ces classes que des précis conformes à ce programme.

Cette règle excellente s'applique avec plus de force encore aux langues vivantes.

En conséquence, j'ai nommé une commission qui est chargée de simplifier et d'unifier l'enseignement de la grammaire.

Il ne s'agit ni d'établir un monopole en créant une grammaire d'État, ni de substituer l'Imprimerie nationale à l'industrie privée du livre.

Je me propose uniquement de remplacer par des précis simples et clairs des grammaires trop volumineuses et trop savantes qui rebutent les enfants parce qu'elles ne correspondent ni à leur âge, ni à leur intelligence. Je veux, en un mot, mettre fin à un abus qui, depuis de longues années, soulève les protestations des familles et compromet les études elles-mêmes.

En 1880, Jules Ferry écrivait dans une circulaire qui porte la date du 24 mars :

« Le peu de fixité des ouvrages qui servent de base à l'enseignement, dans les lycées et collèges, a provoqué depuis longtemps des plaintes motivées. Les grammaires en particulier changent d'une année à l'autre, suivant les préférences du professeur. Il en résulte qu'un élève est obligé, dans le cours de ses études, de s'assimiler les principes et les formules de trois ou quatre grammaires latines, d'autant de grammaires grecques ou françaises. Le seul résultat obtenu le plus souvent est la fatigue de l'intelligence et une irrémédiable confusion. Il est indispensable de mettre ordre à cet abus, aussi préjudiciable à la bonne direction de l'enseignement qu'onéreux pour les familles.

« J'ai décidé en conséquence que, pour chacun des établissements publics d'enseignement secondaire, les grammaires et les ouvrages élémentaires employés dans toute la série de classes seront désormais uniformes. Lorsqu'il y aura lieu de passer d'une grammaire à une autre, cette dernière devra être rédigée d'après les mêmes principes et autant que possible suivant le même formulaire. »

Le 22 août 1891, M. Léon Bourgeois rappelait et précisait sur ce point les instructions de Jules Ferry.

En 1894, je prescrivais à mon tour des mesures pour mettre ordre à l'abus signalé par mes prédécesseurs.

L'abus dure toujours.

Les circulaires n'ayant pu en avoir raison, j'ai résolu d'avoir recours à d'autres moyens.

Quels seront ces moyens? Nous ne les avons pas encore arrêtés. Nous chercherons les plus pratiques et ceux qui seront de nature à concilier le mieux l'intérêt supérieur des élèves, qui passe avant tout, avec l'intérêt des auteurs et des éditeurs, qui est respectable.

Dans tous les cas, la réforme actuellement à l'étude ne pourra recevoir son application qu'à l'ouverture de la prochaine année scolaire : d'ici là, nous aurons le loisir d'examiner tous les systèmes et de faire un bon choix.

Agréez, etc.

GEORGES LEYGUES.

L'Annuaire de la Correspondance internationale. — L'Annuaire de 1902 vient de paraître. Il forme une brochure in-4° d'une centaine de pages, richement et abondamment illustrée. Il est encore plus intéressant et mieux composé que l'Annuaire de 1901 : nous en recommandons bien vivement la lecture et nous félicitons de grand cœur les grands amis de l'Œuvre dont le zèle désintéressé a mené à si bonne fin cette délicate entreprise : M. W. T. Stead et Miss Lawrence pour l'Angleterre, M. Paul Mieille pour la France, M. Martin Hartmann pour l'Allemagne, M. E. Hicks pour les États-Unis.

Sans parler de tant de lettres instructives et parfois touchantes, de tant de renseignements et de documents curieux, nous avons plaisir à signaler un éloquent article de notre ami M. Paul Mieille : *Visions d'Avenir*, et une belle préface de M. William T. Stead, dont nous voulons citer au moins la conclusion :

Je me réjouis à la pensée que vous, jeunes gens de la génération actuelle, tournez résolument le dos à la large route dont les trop faciles étapes mènent tout droit à la Barbarie, pour vous avancer au contraire, d'un pas assuré et d'un cœur vaillant, vers les royaumes de la Lumière, là où la civilisation trouvera son fondement naturel dans la Fraternité des Peuples.

Jeunes camarades, en qui nous saluons l'espoir de l'avenir, n'oubliez pas qu'il est au pouvoir de chacun de vous de procurer, aussi bien que d'empêcher, le triomphe de la bonne cause.

Car chacun de vous, vous représentez auprès de celui ou de celle avec qui vous correspondez, votre pays tout entier. Peut-être que de tous les millions de Français, d'Allemands, ou d'Anglais, vous êtes et serez le seul avec lequel votre correspondant entrera jamais en relations.

Que vous vous en rendiez compte ou non, votre correspondant, toute sa vie durant, pensera à vous quand il pensera à votre pays, et les impressions qu'il aura reçues de vos lettres influenceront le jugement qu'il portera sur vos compatriotes pour toute sa vie à venir.

Si vous êtes gai, franc, de bonne humeur, intéressant et communicatif, il aura de votre pays une idée favorable. Si vous vous montrez roide, morose, susceptible, son opinion de votre pays sera défavorable.

A chacun de vous est donc réellement confiée, jusqu'à un certain point, la charge de garder l'honneur et la réputation de votre Patrie. Nous vous en prions, ne trahissez pas cette mission de confiance.

Soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres. — M. Godard, professeur agrégé d'histoire, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De Stephano Baluzio tutelensi libertatum ecclesiæ gallicanæ propugnatore.

Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV, particulièrement dans les pays d'élections, de 1661 à 1715.

M. Godard a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

M. Lafontaine, ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, a soutenu, devant cette Faculté ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De Johanne Gersonio puerorum adolescentiumque institutore.

Le plaisir d'après Platon et Aristote, étude psychologique, métaphysique et morale.

M. Lafontaine a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres.

M. Lafoscade, agrégé des lettres, professeur au lycée de Lille, ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, a soutenu devant cette Faculté, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De epistolis (aliisque titulis) imperatorum magistratuumque romanorum quas ab ætate Augusti usque ad Constantinum græce scriptas lapides papyrive servaverunt.

Le théâtre d'Alfred de Musset.

M. Lafoscade a été déclaré digne du grade de docteur avec mention *honorable.*

Le 12 mars 1902, M. A. Liéby, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Quantum philosophiæ studio ad augendam dicendi facultatem Cicero tribuerit.

Étude sur le théâtre de Marie-Joseph Chénier.

M. Liéby a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Nécrologie : M. Jules Girard. — Nous apprenons avec un sentiment de profond regret la mort de M. Jules Girard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et directeur de l'Institut

Thiers. Il a été frappé d'une congestion pulmonaire à Cannes, où il avait passé tout cet hiver pour rétablir une santé depuis quelque temps chancelante.

Comme professeur de poésie grecque à la Sorbonne, comme président du jury de l'agrégation des lettres, il avait exercé sur la jeune Université une influence très heureuse.

On a dit avec raison que rien n'a été écrit sur l'antiquité de plus solide et de plus délicat que son livre sur le *Sentiment religieux en Grèce*. Aucun de ceux qui l'ont connu n'oubliera les mérites vraiment supérieurs de cet esprit original et distingué, précis et lumineux, ni la bonté accueillante, ni les nobles qualités de cette âme loyale et fière.

Nouvelles diverses. — L'Académie française a attribué le prix d'éloquence, d'une valeur de 4 000 francs, à M. Henri Potez. Le sujet du concours était: *Théophile Gautier*. Le manuscrit de M. Henri Potez avait pour épigraphe : *Tu seras, cher Gautier, classique malgré toi* (J. Autran). Deux mentions honorables ont, en outre, été accordées : la première, à l'auteur du manuscrit ayant pour devise : *Toutes les belles choses et tous les beaux amours* (Th. Gautier); la seconde, à l'auteur du manuscrit ayant pour épigraphe : *Savez-vous ce que c'est que l'atelier d'un peintre?* (Gautier, *Albertus*).

M. Gaudier, inspecteur d'académie, en résidence à Lille, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à partir du 15 mars 1902.

M. Gaudier est nommé inspecteur d'académie honoraire.

M. Dubuc, inspecteur d'académie à Caen, est nommé inspecteur d'académie à Lille, en remplacement de M. Gaudier.

M. Prélat, inspecteur d'académie à Bar-le-Duc, est nommé inspecteur d'académie à Caen, en remplacement de M. Dubuc.

M. Fraizier, inspecteur d'académie à Périgueux, est nommé inspecteur d'académie à Bar-le-Duc, en remplacement de M. Prélat.

M. Toureng, inspecteur d'académie à Vannes, est nommé inspecteur d'académie à Périgueux, en remplacement de M. Fraizier.

M. Jombert, inspecteur d'académie à Valence, est nommé inspecteur d'académie à Nice, en remplacement de M. Szymanski, décédé.

Le jeudi 6 mars a eu lieu une brillante matinée au Collège de Cosne.

Deux soirées ont été offertes, les 12 et 15 mars, par le Collège de Flers.

EXAMENS ET CONCOURS

Sujets proposés

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation française. — De l'identité personnelle.

Sorbonne.

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française. — Expliquer et commenter cette note de Sainte-Beuve : « Je pense sur la critique deux choses qui semblent contradictoires et qui ne le sont pas :

1° La critique n'est qu'un homme *qui sait lire, et qui apprend à lire* aux autres ;

2° La critique, telle que je l'entends et telle que je voudrais la pratiquer, est une *invention* et une *création* perpétuelle. »

Composition latine. — Quatenus lyricas simul et epicas dotes in effingenda Jasonis imagine (*Pyth.* IV) Pindarus ostenderit.

Version latine[1]. — Tacite : *Dialogue des Orateurs*, chapitre xxii, depuis : « *Ad Ciceronem venio, cui eadem pugna cum æqualibus suis fuit....* », jusqu'à : « ..... *nec omnes clausulas uno et eodem modo determinet.* »

Thème grec[1]. — S'il y a quelque chose d'ingénieux dans la république des lettres, on peut dire que c'est la manière dont Ésope a débité sa morale. Il serait véritablement à souhaiter que d'autres mains que les miennes y eussent ajouté les ornements de la poésie, puisque le plus sage des anciens a jugé qu'ils n'y étaient pas inutiles. J'ose, Monseigneur, vous en présenter quelques essais. C'est un entretien convenable à vos premières années. Vous êtes en un âge où l'amusement et les jeux sont permis aux princes ; mais en même temps vous devez donner quelques-unes de vos pensées à des réflexions sérieuses. Tout cela se rencontre aux fables que nous

1. Ce texte convient également aux candidats à l'**Agrégation de Grammaire.**

devons à Ésope. L'apparence en est puérile, je le confesse; mais ces puérilités servent d'enveloppe à des vérités importantes. Je ne doute point, Monseigneur, que vous ne regardiez favorablement des inventions si utiles et tout ensemble si agréables ; car que peut-on souhaiter davantage que ces deux points? Ésope a trouvé un art singulier de les joindre l'un avec l'autre : la lecture de son ouvrage répand insensiblement dans une âme les semences de la vertu et lui apprend à se connaître sans qu'elle s'aperçoive de cette étude, et tandis qu'elle croit faire tout autre chose. C'est une adresse dont s'est servi très heureusement celui sur lequel Sa Majesté a jeté les yeux pour vous donner des instructions. Il fait en sorte que vous appreniez sans peine, ou, pour mieux parler, avec plaisir, tout ce qu'il est nécessaire qu'un prince sache. Nous espérons beaucoup de cette conduite. Mais, à dire la vérité, il y a des choses dont nous espérons infiniment davantage : ce sont, Monseigneur, les qualités que notre invincible monarque vous a données avec la naissance; c'est l'exemple que tous les jours il vous donne...

La Fontaine, A Monseigneur le Dauphin.

Grammaire. — 1° Faire les observations grammaticales que comportent les vers suivants de Pindare (*Pythiques*, IV, 289-299) :

.... Καὶ μὰν κεῖνος Ἄτλας οὐρανῷ
προσπαλαίει νῦν γε πατρῴας ἀπὸ γᾶς ἀπό τέ κτεάνων
λῦσε δὲ Ζεὺς ἄφθιτος Τιτᾶνας. Ἐν δὲ χρόνῳ
μεταβολαὶ λήξαντος οὔρου
ἱστίων. Ἀλλ' εὔχεται οὐλομέναν νοῦσον διαντλήσαις ποτὲ
οἶκον ἰδεῖν, ἐπ' Ἀπόλλωνός τε κράνᾳ συμποσίας ἐφέπων
θυμὸν ἐκδόσθαι πρὸς ἥβαν πολλάκις, ἔν τε σοφοῖς
δαιδαλέαν φόρμιγγα βαστάζων πολίταις ἀσυχίᾳ θιγέμεν,
μήτ' ὤν τινι πῆμα πορών, ἀπαθὴς δ' αὐτὸς πρὸς ἀστῶν;
καί κε μυθήσαιθ', ὁποίαν Ἀρκεσίλᾳ
εὗρε παγὰν ἀμβροσίων ἐπέων, πρόσφατον Θήβᾳ ξενωθείς.

2° Faire passer dans le style indirect, en rendant compte des modifications, le passage suivant de Tacite (*Annales*, XV, 2) :

Hunc ego eodem mecum patre genitum, cum mihi per ætatem summo nomine concessisset, in possessionem Armeniæ deduxi, qui tertius potentiæ gradus habetur : nam Medos Pacorus ante ceperat. Videbarque contra vetera fratrum odia et certamina familiæ nostræ penates rite composuisse. Prohibent Romani et pacem nunquam ipsis prospere lacessitam nunc quoque in exitium suum abrumpunt. Non ibo infitias : æquitate quam sanguine, causa quam armis reti-

nere parta majoribus malueram. Si cunctatione deliqui, virtute corrigam. Vestra quidem vis et gloria in integro est, addita modestiæ fama, quæ neque summis mortalium spernenda est et a dis æstimatur.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Composition française. — De l'influence du romantisme sur Flaubert.

Thème latin. — *Les ruines de Palmyre.* — Le soleil venait de se coucher. L'ombre croissait, et déjà dans le crépuscule, mes regards ne distinguaient plus que les fantômes blanchâtres des colonnes et des murs. Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un recueillement religieux. L'aspect d'une grande cité déserte, la mémoire des temps passés, la comparaison de l'état présent, tout éleva mon cœur à de hautes pensées. Ici, me dis-je, ici fleurit une ville opulente, ici fut le siège d'un empire puissant. Oui, ces lieux maintenant si déserts, jadis une multitude vivante animait leur enceinte; une foule active circulait dans ces routes aujourd'hui solitaires. En ces murs où règne un morne silence, retentissaient sans cesse le bruit des arts et les cris d'allégresse et de fête; ces marbres amoncelés formaient des palais réguliers; ces colonnes abattues ornaient la majesté des temples; ces galeries écroulées dessinaient les places publiques. Là, pour les devoirs respectables de son culte, pour les soins touchants de sa subsistance, allait un peuple nombreux. Là, une industrie créatrice de jouissances appelait les richesses de tous les climats. Et maintenant voilà ce qui subsiste de cette ville puissante : un lugubre squelette! Voilà ce qui reste d'une vaste domination, un souvenir obscur et vain! Au concours bruyant qui se pressait sous ces portiques a succédé une solitude de mort. Le silence des tombeaux s'est substitué au murmure des places publiques. L'opulence d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté hideuse. Les palais des rois sont devenus le repaire des fauves; les troupeaux parquent au seuil des temples, et les reptiles immondes habitent les sanctuaires des Dieux. Ah ! comment s'est éclipsée tant de gloire? comment se sont anéantis tant de travaux? Ainsi donc périssent les ouvrages des hommes! Ainsi s'évanouissent les empires et les nations!

Volney. — *Les Ruines ou Considérations sur les révolutions des empires*, chap. ii.

Grammaire. — 1° Étudier au point de vue grammatical ce passage de Démosthène (*Ambassade*, 114) :

Ἔτι τοίνυν, εἰ μὲν μηδένα μηδὲν ἔχοντ' εἴχομεν δεῖξαι τῶν πρέσβεων, μηδ' ἦν ὥστ' ἰδεῖν ἅπαντας, βασάνους καὶ τὰ τοιαῦθ' ὑπόλοιπον ἂν ἦν σκοπεῖν. Εἰ δὲ Φιλοκράτης μὴ μόνον ὡμολόγει παρ' ὑμῖν ἐν τῷ δήμῳ πολλάκις, ἀλλὰ κἀδείκνυεν ὑμῖν, πυροπωλῶν, οἰκοδομῶν, βαδιεῖσθαι φάσκων, κἂν μὴ χειροτονῆθ' ὑμεῖς, ξυληγῶν, τὸ χρυσίον καταλλαττόμενος φανερῶς ἐπὶ ταῖς τραπέζαις, οὐκ ἔνι δήπου τοῦτον εἰπεῖν ὡς οὐκ εἴληφε τὸν αὐτὸν ὁμολογοῦντα καὶ δεικνύντα.

2° Analyser et expliquer les formes soulignées dans le passage précédent.

3° Faire un tableau méthodique des différences qui séparent la conjugaison en ω et la conjugaison en μι.

4° Étudier au point de vue syntaxique ce passage de Tacite (*Annales*, XV, 62) :

Ille interritus poscit testamenti tabulas; ac denegante centurione conversus ad amicos, quando meritis eorum referre gratiam prohiberetur, quod unum jam et tamen pulcherrimum habeat, imaginem vitæ suæ relinquere testatur, cujus si memores essent, bonarum artium famam tam constantis amicitiæ *pretium* laturos. Simul lacrimas eorum modo sermone, modo intentior in modum coercentis ad firmitudinem revocat, rogitans, ubi præcepta sapientiæ, ubi tot per annos meditata ratio adversus imminentia? Cui enim ignaram fuisse sævitiam Neronis? Neque aliud superesse post matrem fratresque interfectos, quam ut educatoris præceptorisque necem adjiceret.

5° Dans les manuscrits ne figure pas le mot *pretium* souligné dans le passage précédent. Estimez-vous que cette addition soit nécessaire?

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

I. Le gouvernement et la politique de Richelieu, depuis la *Journée des Dupes* jusqu'à la mort du cardinal.

II. Rapports de la France et de l'Espagne depuis le traité des Pyrénées jusqu'à la mort de Charles II.

AGRÉGATIONS DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Version. — Herwegh. *Gedichte eines Lebendigen : Der Gang um Mitternacht.*

Thème. — Loti. *Les derniers jours de Pékin*, chapitre I, jusqu'à : « *A partir de minuit* ».

Dissertation allemande. — Inwiefern hat die deutsche Literatur, im Laufe des 19ten Iahrhunderts, fremde Stoffe sich anzueignen und zu verdeutschen gewusst?

Dissertation française. — Par quelles qualités Lamartine est-il, plus que Hugo, en faveur auprès du public allemand?

ANGLAIS

Version. — ISAAC WALTON. *The complete Angler*, ch. XII, depuis *Yes, master, I will speak you a copy of verses* jusqu'à la fin du chapitre (pp. 139-140, Cassell).

Thème. — REGNARD. *Le Légataire universel*, acte IV, sc. II.

Dissertation anglaise. — Words of French origin in Isaac Walton (ch. XIII).

A consulter : Étudier la question dans SKEAT, *Principles*, 2 *nd. series*.

Dissertation française. — La place de Walter Scott dans le roman anglais.

A consulter : LESLIE STEPHEN, *Hours in a Library*.

Plan de la **dissertation française**[1]

Commencer par quelques détails sur la traduction autorisée. Faite sur l'ordre du roi Jacques Ier, cette traduction est l'œuvre d'une commission de théologiens. Tout en recherchant l'exactitude, ils n'ont pas voulu écarter les tours de phrase, les expressions que les traductions antérieures avaient rendus populaires. Ils se sont contentés de mettre au point les versions de Wycliffe et de Tyndale (... that, out of the Original sacred Tongues, together with comparing of the labours... in our own language, of many worthy men that went before us, there should be one more exact translation of the Holy Scriptures into the *English* Tongue. — Dédicace à Jacques Ier). Cette sage attitude assura le succès de la traduction. La mémoire populaire l'adopta si bien que la *Revised Version* publiée de nos jours, avec toutes les garanties d'exactitude que présente la science moderne, n'a pu se substituer à la traduction de roi Jacques. Il est impossible qu'un livre si intimement associé à la vie d'un peuple, n'ait pas eu une influence littéraire.

Au seizième siècle, le défaut de la prose anglaise c'est le manque de mesure. « It never knows where to stop » (Stopford Brooke). Prolixité, redondance, multiplication des incidentes, tels sont les caractères ordinaires d'une page de Bacon, de Hooker, de Burton.

1. Voir le numéro de mars, p. 306.

L'influence du latin a donné le goût non pas de la période, mais simplement de la phrase démesurée. L'euphüisme enfin a mis à la mode le balancement artificiel des incidentes « Beholding your Majesty, écrit Bacon (*Adv. of Learning*) not with the inquisitive eye of presumption, but with the observant eye of duty and admiration ». Il ne manque à cette phrase pour figurer dans *Euphues* que l'allitération. — Vers le milieu du dix-septième siècle, la prose moderne paraît, sous la *Commonwealth*, avec Hobbes et plus tard se perfectionne avec Dryden. Cependant dans la littérature politique du temps, la phrase est devenue plus alerte et moins latine. On peut parler ici de progrès naturel ; il est vrai que la prose ne paraît dans l'histoire littéraire d'un peuple qu'après une longue période poétique ; examinons cependant le style de la traduction autorisée ; nous y voyons des phrases que l'habitude de partager un chapitre en versets a forcé le traducteur de couper. (Citer des exemples : *Eccles.*, ch. 7, si l'on veut.) Puis la traduction autorisée n'est nullement latine, elle n'est pas traduite de la *Vulgate*, elle est calquée directement sur le texte hébreu. C'est, au fond, une œuvre orientale que l'Angleterre s'assimile. Ne va-t-elle pas colorer sa littérature d'un reflet hébraïque ?

La langue de Shakespeare par exemple est imagée, et les personnifications y sont fréquentes (l'aspic dans *Antoine et Cléopâtre*, le poison dans *Roméo et Juliette*). Traduites en français, ces métaphores surprennent et paraissent de mauvais goût, tandis qu'aujourd'hui encore elles s'acceptent très bien en anglais, et qu'un Ruskin peut en employer de pareilles sans faire sourire. C'est l'influence de la Bible qui a conservé à la prose anglaise son allure poétique.

Une autre dissemblance entre le français et l'anglais se marque dans la facilité avec laquelle l'anglais passe sans transition d'une idée à une autre. La liaison logique ne semble pas nécessaire. Elle est indispensable en français. Ces sautes brusques, copie fidèle des impressions diverses que ressent l'écrivain, c'est la Bible qui en a conservé l'habitude en anglais.

Enfin la Bible garde toujours vivante en Angleterre une langue archaïque, d'autant plus entourée de respect qu'elle est sacrée. L'emploi du tutoiement, de telle inflexion verbale aujourd'hui disparue de la langue courante, s'associe aux idées les plus élevées.

D'une part donc la Bible a rendu la prose plus vive, partant, plus populaire ; de l'autre elle lui a conservé son caractère lyrique. On pourra ici citer les prosateurs sur lesquels la Bible a exercé l'influence la plus directe en même temps et la plus opposée : Bunyan et Ruskin. Les Anglais disent généralement d'eux qu'ils écrivent un « pur saxon ». Au point de vue philologique, ils se trompent ; mais, ce qui est vrai, c'est que ces écrivains ne subissent pas l'influence

classique. Or, rien de plus différent que la Bible et l'esprit latin : on se rappelle ce que pensait Voltaire des images bibliques ; elles paraissent naturelles en Angleterre. Le croyant les révère dans le livre sacré et le critique les admire dans un Ruskin.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Renan a dit : « Il viendra un temps où l'artiste sera une chose vieille, presque inutile; le savant au contraire vaudra toujours de plus enplus. » (*Avenir de la science.*) Êtes-vous de son avis? Croyez-vous à l'antagonisme irréductible de la poésie et de la science? Croyez-vous encore à l'avenir de la poésie ?

LICENCE ÈS LETTRES[1]

Dissertation française. — Dans son livre sur les grands courants de la littérature européenne au XIXe siècle, M. Georges Brandès soutient que le romantisme est « un fait international qui s'explique seulement par le rapprochement des littératures entre elles ». Sans méconnaître l'importance des éléments étrangers dans la formation de l'esprit romantique, ne peut-on pas montrer que le programme littéraire fixé, vers 1830, par Victor Hugo a été, dans ses parties essentielles, l'aboutissement naturel et nécessaire de certaines réformes, réclamées et à moitié réalisées par les précurseurs français du romantisme?

2° Quelle est la part de l'esprit et de l'art du XVIIIe siècle dans l'œuvre d'André Chénier?

3° Fromentin, l'auteur des *Maîtres d'autrefois*, a écrit : « J'étais ravi quand je me flattais d'avoir tiré quelque relief ou quelque couleur d'un mot très simple en lui-même, souvent le plus usuel et le plus usé, parfaitement terne à le prendre isolément. Notre langue, étonnamment ferme et expressive, m'apparaissait comme inépuisable en ressources. Je la comparais à un sol excellent, tout borné qu'il est, qu'on peut exploiter indéfiniment dans la profondeur sans avoir besoin de l'étendre, propre à fournir tout ce qu'on veut de lui, à condition qu'on y creuse. »

Vous exposerez la doctrine littéraire contenue dans ce passage, et vous indiquerez les moyens dont disposaient les grands maîtres de la langue (Racine, Chateaubriand, Victor Hugo) pour enrichir et renouveler le vocabulaire en évitant les dangers du néologisme.

1. Sujets donnés par la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse (juillet 1901).

LICENCE HISTORIQUE

SUJETS DE COMPOSITION

1° La conquête de la Gaule par les Romains.

Comme sources, voir STRABON, liv. IV; DION CASSIUS, XXVII-XL; DIODORE DE SICILE, liv. V; CÉSAR, *Guerre des Gaules;* PLUTARQUE, *Vie de César;* FLORUS, I-III; OROSE, V; *Corpus*, t. XII.

Comme ouvrages modernes :

DUC D'AUMALE, *Alésia, étude sur la septième campagne de César*, 1859; — BARTHÉLEMY, *Alésia, son véritable emplacement* (Rev. des quest. histor., 1867); — BLOCH, *La Gaule indépendante et la Gaule romaine* (Histoire de France de Lavisse), 1901; — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II; — DURUY, *Histoire des Romains*, t, III; — FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule romaine*, 1891; — HERZOG, *Galliæ Narbonensis historia*, 1864; — R. HOLMES, *Caesar's conquest of Gaul*, 1899; — JULLIAN, *Gallia;* ID., *Vercingétorix*, 1901; — KRANER, *L'armée romaine au temps de César* (trad. franç.); — MOMMSEN, *Histoire romaine*, t. VII; — NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, t. II; — RÉVILLE, *Vercingétorix* (Rev. des Deux Mondes, 1877); — DE SAULCY, *Les campagnes de Jules César dans les Gaules*, 1862; — STOFFEL, *Guerre de César et d'Arioviste*, 1890; — AM. THIERRY, *Histoire des Gaulois.*

2° Exposer et apprécier l'œuvre de Guillaume le Bâtard en Angleterre.

Les indications bibliographiques sont données d'une façon très complète dans l'ouvrage de S.-R. GARDINER et MULLINGER, *Introduction to the study of English history*, 1882. Consulter principalement : BIGELOW, *Placita anglo-normannica*, 1879; — H. BŒHMER, *Kirche und Staat in England*, 1900; — DE CROZALS, *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry*, 1877; — EYTON, *Domesday studies*, 1881; — FREEMAN, *The history of the Norman Conquest of England*, 1867-1879, 6 vol.; — DE GRAY-BIRCH, *Domesday Book, a popular account*, 1887; — GREEN, *Histoire du peuple anglais* (trad. Monod), t. I, 1888-89; — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. I, II et III, 1882; — GNEIST, *Englische Verfassungsgeschichte*, 1882; — PEARSON, *History of England during the early and middle ages*, 1867; — ROUND, *Feudal England*, 1895; ID., *La bataille de Hastings* (Rev. Hist. sept.-oct. 1896); — SPATZ, *Die Schlacht von Hastings*, 1896; — STUBBS, *The constitutional history of England*, 3 vol., 1875; — AUG. THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 1825.

3° La politique française en Algérie, de 1815 à 1890.

DUC D'AUMALE, *Campagnes en Afrique;* — DU BARAIL, *Mémoires;* — BOISSIER, *L'Algérie romaine;* — BURDEAU, *L'Algérie en 1891;* — CASTELLANE, *Mémoires;* — CAT, *Histoire de l'Algérie;* — DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe;* — DRIAULT, *La question d'Orient;* — FONCIN, *L'Algérie* (dans la France coloniale, de Rambaud); — GAFFAREL, *L'Algérie;* — DE GRAMONT, *Histoire d'Alger sous la domination turque;* — D'IDEVILLE, *Le maréchal Bugeaud;* — P. LEROY-BEAULIEU, *L'Algérie;* — DUC D'ORLÉANS, *Histoire des campagnes de l'armée d'Afrique;* — PELLISSIER DE REYNAUD, *Annales algériennes;* — RINN, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie;* — C. ROUSSET, *La conquête de l'Algérie;* — L. ROCHES, *Trente ans à travers l'Islam;* — SCHIRMER, *Le Sahara;* WAHL, *L'Algérie.*

CH. DUFAYARD.

LICENCES ET CERTIFICATS D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Version. — Ranke, *Französische Gedichte*, II, p. 384, depuis « *Was war und ist mächtiger.....* » jusqu'à « *Was denn nun auch.....* »

Thème. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*, VI. *Mort de Mirabeau*, depuis « *Des pressentiments...* » jusqu'à « *La cour avait voulu...* ».

Dissertation française. — Le fantastique dans les littératures française et allemande?

Leçon orale. — L'onomatopée dans les vocabulaires français et allemand.

ANGLAIS

Version. — Cowper, *Letters*, To the Rev. William Unwin, depuis « *Balloons are so much the mode...* » jusqu'à « *But were engaged.* » (Edit. Benham, pp. 93-94).

Thème. — La Rochefoucauld, *Portrait*, depuis « *L'ambition ne me travaille point...* » jusqu'à « *qui s'occupent à en débiter* ».

Composition anglaise. — Is poetry necessarily a criticism of life?

Composition française. — La place de Sterne dans le roman anglais au XVIII[e] siècle.

A consulter : Thackeray, *The English Humourists*. Voir le numéro de décembre 1901 de la *Revue*, p. 519.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Est-il vrai, et dans quelle mesure, que : « les femmes impriment le sceau de leur caractère et de leurs mœurs à chaque génération nouvelle. Elles portent, dans leurs faibles mains, avec le caractère du peuple qui s'élève, les destinées de la société? (Vinet.)

ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES

Composition française. — Expliquer pourquoi l'on a pu dire que Molière et Boileau représentent l'esprit bourgeois dans la littérature du XVII[e] siècle.

Cf. Larroumet. *La Comédie de Molière*.

CLASSES DES LYCÉES & COLLÈGES

Sujets proposés

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Candidats à l'École de Saint-Cyr et à l'École navale.

Composition française. — Après les fêtes données en l'honneur du mariage du duc d'Orléans, le musée de Versailles fut inauguré en pompe solennelle au mois de juin 1837 par Louis-Philippe lui-même.

Depuis longtemps le roi avait conçu l'idée de restaurer le château de Versailles, qui avait été saccagé pendant la Révolution, et d'y installer un musée des gloires de la France. Il voulait unir ainsi, dans une commune admiration, la France du passé et la France du présent.

Il s'adressa à des peintres et à des sculpteurs pour faire revivre les grands hommes et les grands faits de notre histoire nationale, et il confia à un ancien officier d'état-major, Gavard, la publication des *Galeries historiques*.

Vous composerez la lettre par laquelle le roi annonce son intention à Gavard, et vous insisterez sur cette idée que l'institution d'un musée est une œuvre nationale.

Communiqué par M. Ed. Jullien, Répétiteur au lycée Janson-de-Sailly.

Rhétorique.

Composition française. — Le critique allemand W. Schlegel a dit, dans son jugement sur la tragédie de *Cinna* : « La grandeur d'âme d'Auguste est équivoque, au point qu'on peut la prendre pour la pusillanimité d'un vieux tyran.

Vous discuterez cette opinion après avoir cherché, dans les actes et les paroles que Corneille prête à Auguste, ce qui peut lui donner quelque fondement.

Composition latine. — *Lettre.* — Ad amicum Columella scribit, quibus ex causis suum de *Re rustica* opus componere instituerit:

1° Nunc jacet ars illa, vere romana, quam Cincinnatus, Fabricius et alii inter veteres colere non dedignabantur;

Omnes jam patresfamiliæ, falce et aratro relictis, intra muros Urbis correpserunt, et in circis potius ac theatris, quam in segetibus, manus movent;

Ex transmarinis provinciis advehitur frumentum, ita ut ex barbararum subjectarumque gentium arbitrio pendeat, utrum necne Italia fame laboret.

Version grecque. — *Sage prudence du général athénien Phrynichos.* — Φρύνιχος ὁ τῶν Ἀθηναίων στρατηγός, ὡς ἀπὸ τῆς Λέρου ἐπύθετο τὰ τῶν νεῶν σαφῶς[1], βουλομένων τῶν ξυναρχόντων ὑπομείναντας διαναυμαχεῖν, οὐκ ἔφη οὔτ' αὐτὸς ποιήσειν τοῦτο οὔτ' ἐκείνοις οὐδ' ἄλλῳ οὐδενὶ ἐς δύναμιν ἐπιτρέψειν. Ὅπου γὰρ ἐν ὑστέρῳ, σαφῶς εἰδότας πρὸς ὁπόσας τε ναῦς πολεμίας καὶ ὅσαις πρὸς αὐτὰς ταῖς σφετέραις, ἱκανῶς καὶ καθ' ἡσυχίαν παρασκευασαμένοις ἔσται[2] ἀγωνίσασθαι, οὐδέποτε τῷ αἰσχρῷ ὀνείδει εἴξας[3] ἀλόγως διακινδυνεύσειν. Οὐ γὰρ αἰσχρὸν εἶναι Ἀθηναίους ναυτικῷ μετὰ καιροῦ ὑποχωρῆσαι, ἀλλὰ καὶ μετὰ ὁτουοῦν τρόπου αἴσχιον ξυμβήσεσθαι ἢν ἡσσηθῶσι· καὶ τὴν πόλιν οὐ μόνον τῷ αἰσχρῷ, ἀλλὰ κἂν τῷ μεγίστῳ κινδύνῳ περιπίπτειν· ᾗ μόλις ἐπὶ ταῖς γεγενημέναις ξυμφοραῖς ἐνδέχεσθαι μετὰ βεβαίου παρασκευῆς καθ' ἑκουσίαν, ἢ πάνυ γε ἀνάγκῃ, προτέρᾳ ποι ἐπιχειρεῖν, ἢ που δὴ μὴ βιαζομένῃ γε πρὸς αὐθαιρέτους κινδύνους ἰέναι. Ὡς τάχιστα δὲ ἐκέλευε τούς τε τραυματίας ἀναλαβόντας καὶ τὸν πεζὸν καὶ τῶν σκευῶν ὅσα ἦλθον ἔχοντες, ἃ δ' ἐκ τῆς πολεμίας εἰλήφασι καταλιπόντας, ὅπως κοῦφαι ὦσιν αἱ νῆες, ἀποπλεῖν ἐς Σάμον, κἀκεῖθεν ἤδη ξυναγαγόντας πάσας τὰς ναῦς, τοὺς ἐπίπλους, ἤν που καιρὸς ᾖ, ποιεῖσθαι. Ὡς δὲ ἔπεισε, καὶ ἔδρασε ταῦτα.

THUCYDIDE, livre VIII, chap. XXVII, 1-5.

1. Une flotte athénienne de 52 vaisseaux, sous le commandement de Phrynichos, Onomaclès et Scironidès, avait débarqué des troupes près de Milet. Après un engagement avec les Milésiens, les Athéniens se disposaient à investir la place quand ils apprirent qu'une flotte de 55 vaisseaux siciliens et péloponnésiens cinglait vers Milet. — 2. Pour ἐξέσται. — 3. Par fausse honte.

Seconde.

Composition française. — *Lettre de Chateaubriand à M. de Fontanes* (10 *janvier* 1804). — Chateaubriand, qui voyageait en Italie, écrit à son ami M. de Fontanes pour lui décrire ses impressions quand il est arrivé à Rome et que la « grande ombre de la Ville éternelle lui est apparue ». Il est assailli des souvenirs de

l'antiquité classique, et il revoit, comme dans une vision rapide, toute l'histoire de la grandeur et de la décadence des Romains : « Quiconque s'occupe uniquement de l'étude de l'antiquité ou des arts doit venir demeurer à Rome. Là, il trouvera pour société une terre qui nourrira ses réflexions et qui occupera son cœur. La pierre qu'il foulera aux pieds lui parlera, la poussière que le vent élèvera sous ses pas renfermera quelque grandeur humaine. »

Communiqué par M. Ed. Jullien, répétiteur au collège Rollin.

Thème latin. — *Callisthène*[1] (suite). — J'aimais Callisthène, et de tout temps, lorsque mes occupations me laissaient quelques heures de loisir, je les avais employées à l'écouter, et si j'ai quelque amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses discours faisaient sur moi. J'allai le voir : « Je vous salue, lui dis-je, illustre malheureux, que je vois dans une cage de fer, comme on enferme une bête sauvage, pour avoir été le seul homme de l'armée. » — « Lysimaque, me dit-il, quand je suis dans une situation qui demande de la force et du courage, il me semble que je me trouve presque à ma place. En vérité, si les dieux ne m'avaient mis sur la terre que pour mener une vie voluptueuse, je croirais qu'ils m'auraient donné en vain une âme grande et immortelle. Jouir des plaisirs est une chose dont tous les hommes sont aisément capables ; et si les dieux ne nous ont faits que pour cela, ils ont fait un ouvrage plus parfait qu'ils n'ont voulu, et ils ont plus exécuté qu'entrepris. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je sois insensible ; vous ne me faites que trop voir que je ne le suis pas. Quand vous êtes venu à moi, j'ai trouvé d'abord quelque plaisir à vous voir faire une action de courage. Mais, au nom des dieux, que ce soit pour la dernière fois ! Laissez-moi soutenir mes malheurs, et n'ayez point la cruauté d'y joindre encore les vôtres. » — « Callisthène, lui dis-je, je vous verrai tous les jours ! Si le roi vous voyait abandonné des gens vertueux, il n'aurait plus de remords ; il commencerait à croire que vous êtes coupable. Ah ! j'espère qu'il ne jouira pas du plaisir de voir que les châtiments me feront abandonner un ami ! »

Montesquieu, *Lysimaque*.

Corrigé.

Dilectissimum habebam Callisthenem, et nullo non tempore, quidquid otii negotioso mihi supererat [ou : in rebus gerendis, T.-Live], id in illo audiendo consumebam, ita ut, quod mihi est virtutis studium, ex eo perceperim penitus me sermonibus permovente. Illum cum adiissem : « Salve, inquam, o præclare miser[2] ? [ou miseriis cohonestate], quem more belluæ ferrea cavea inclusum

1. Voir le numéro de décembre, p. 524.
2. De même que Horace dit *Splendide mendax*.

adspicio, quod unus te inter omnes milites virum præstitisti! » [præbuisti, Cic.] — « Lysimache, subjecit ille, cum in his rerum angustiis verser, ubi viribus ac fortitudini locus sit [ubi fortiter ac strenue agendum sit], in mea statione, ni fallor, jam stare mihi videor. Equidem, si Dii ob id tantum me in has terras demisissent, ut mollem et delicatam vitam degerem, nequidquam mihi ab illis elatum immortalemque animum tributum fuisse arbitrarer. Fruendis voluptatibus omnes haud ægre sunt idonei; et si ad illud tantum nos Dii creaverunt, aliquid profecto eos præstantius voluntate sua effinxisse dixerim, et proposito perfectius. Non quod pectus nullo sensu moveatur, cum in te compererim me commotum esse. Tibi enim venienti non sine quadam voluptate quoddam virtutis testimonium præstiti. Sed, per Deos immortales, sic ultimum agas! Patiaris me mala tolerare mea; neve te crudelem experiar, additis nequidquam tuis! » — « Callisthenes, inquam, quotidie te adibo; si te enim rex ab optimo quoque derelictum intellegeret, nulla jam teneretur facti conscientia, teque in culpa esse tum primum arbitraretur. Spero, hercule, id non reservatum iri illi gaudium, ut me videat propter hujusce supplicii deformitatem desertorem amici mei! »

C. D.

Version grecque. — *L'amour fraternel est une forme de la piété filiale.* — Τίς ἐστι παρὰ παίδων γονεῦσιν ἢ πρᾶξις ἢ χάρις ἢ διάθεσις μᾶλλον εὐφραίνειν δυναμένη τῆς πρὸς ἀδελφὸν εὐνοίας βεβαίου καὶ φιλίας; Ἢ τοῦτό γε ῥᾴδιόν ἐστιν ἀπὸ τῶν ἐναντίων καταμαθεῖν. Ὅπου γὰρ οἰκότριβα τιμώμενον ὑπὸ πατρὸς ἢ μητρὸς υἱοὶ προπηλακίζοντες, καὶ φυτῶν καὶ χωρίων οἷς ἔχαιρον ἀμελοῦντες, ἀνιῶσιν αὐτούς, καὶ κύων τις οἰκογενὴς παρορώμενος καὶ ἵππος ἅπτεται φιλοστόργων καὶ φιλοτίμων γερόντων, ἄχθονται δὲ τοῖς παισὶν ἀκροάματα καὶ θεάματα καὶ ἀθλητὰς οὓς ἐθαύμαζον αὐτοὶ διασύρουσι καὶ καταφρονοῦσιν· ἤπου μετρίως ἔχουσιν υἱοῖς διαφερομένοις καὶ μισοῦσιν ἀλλήλους καὶ κακῶς λέγουσι, καὶ πρὸς ἔργα καὶ πράξεις ἀντιταττομένοις ἀεί, καὶ καταλυομένοις ὑπ' ἀλλήλων; Οὐκ' ἂν εἴποι τις. Οὐκοῦν τοὐναντίον ἐρῶντες ἀλλήλων καὶ φιλοῦντες ἀδελφοί, καὶ ὅσον ἡ φύσις τοῖς σώμασι διέστησεν, ἐπὶ ταὐτὸ τοῖς πάθεσι καὶ τοῖς πράγμασιν ἀποδιδόντες, καὶ λόγους κοινοὺς καὶ διατριβὰς ἅμα καὶ παιδιὰς μετ' ἀλλήλων ἔχοντες, ἡδεῖαν καὶ μακαρίαν παρεσκευάκασι γηροτρόφον τοῖς γονεῦσι τὴν φιλαδελφίαν.

PLUTARQUE, Περὶ φιλαδελφίας, IV, V.

Traduction d'Amyot.

Quelle action, quelle grâce, ni quelle disposition des enfants envers leurs pères et mères leur pourrait être plus agréable, ni leur donner plus de contentement que de voir une bienveillance et une amitié assurée et certaine entre les frères? ce que l'on peut facilement connaître par les signes contraires. Car, vu que les fils courroucent leurs pères et mères quand ils outragent ou traitent mal un esclave qu'ils aiment et qu'ils tiennent cher, et vu que les bonnes vieilles gens, de cordiale et gentille affection, sont marris que l'on ne fait cas d'un cheval ou d'un chien qui sera né en leur maison, et se fâchent quand ils voient que leurs enfants se moquent ou méprisent les jeux, les récits, les spectacles, les lutteurs et autres combattants qu'eux ont autrefois beaucoup estimés, est-il vraisemblable qu'ils puissent porter patiemment de voir que leurs enfants s'entre-haïssent, qu'ils querellent toujours l'un à l'autre, qu'ils médisent l'un de l'autre, qu'en toutes entreprises et actions ils soient toujours appointés contraires et tâchent à s'entre-supplanter l'un l'autre? Je crois qu'il n'y a homme qui le voulût dire. Donc au contraire aussi, les frères qui s'entr'aiment et s'entre-chérissent l'un l'autre, qui rejoignent en un lieu de mêmes volontés, études et affections ce que la nature avait déjoint et séparé de corps, et qui ont tous devis, exercices, jeux et états communs entre eux, certainement ils donnent à leur père et mère un doux et heureux contentement en leur vieillesse de cette grande amitié fraternelle.

Troisième.

Composition française. — *L'Aveugle et son chien.* — Seul, sur un boulevard désert, un aveugle appelle un passant qu'il entend approcher et le prie de le conduire à la fourrière aux chiens.

Chemin faisant, il lui raconte que l'avant-veille, pendant son sommeil, on lui a volé son chien, qu'on a vu ensuite courir effaré dans la ville ; et, comme à la fourrière on tue les chiens qui ne sont pas réclamés dans les vingt-quatre heures, il craint d'arriver trop tard.

On arrive à la fourrière ; mais, parmi les chiens capturés la veille et encore vivants, l'aveugle ne retrouve pas le sien. Alors, plein de funestes pressentiments, il demande les chiens de l'avant-veille qu'on a déjà abattus ; il les palpe soigneusement, craignant de reconnaître parmi eux son fidèle compagnon, mais il a la satisfaction de ne pas l'y trouver.

Sur ces entrefaites, arrive la charrette aux chiens apportant ceux qui avaient été pris dans la journée. A l'appel de l'aveugle, son chien qui, justement, était dans la charrette, se précipite vers lui et nos

deux amis, se prodiguant les caresses, manifestent la joie qu'ils éprouvent à se retrouver enfin.

D'après Paul ARÈNE. — *Nouveaux Contes de Noël.*
Communiqué par M. L. ROUANET, professeur au collège de Béziers.

Version latine. — *De la conversation.* — Sit sermo lenis minimeque pertinax ; insit in eo lepos ; nec vero, tanquam in possessionem suam venerit, excludat alios, sed cum reliquis in rebus, tum in sermone communi vicissitudinem non iniquam putet ; ac videat in primis, quibus de rebus loquatur ; si seriis, severitatem adhibeat ; si jocosis, leporem ; in primisque provideat, ne sermo vitium aliquod indicet inesse in moribus ; quod maxime tum solet evenire, cum studiose de absentibus detrahendi causa, aut per ridiculum, aut severe, maledice, contumelioseque dicitur. Habentur autem plerumque sermones aut de domesticis negotiis, aut de re publica, aut de artium studiis atque doctrina. Danda igitur opera est, ut, etiamsi aberrare ad alia cœperit, ad hæc revocetur oratio, sed utcumque aderunt ; neque enim iisdem de rebus, nec omni tempore, nec similiter delectamur. Animadvertendum est etiam, quatenus sermo delectationem habeat, et, ut incipiendi ratio fuerit, ita sit desinendi modus.

CICÉRON, *De Officiis*, Liv. I, chap. XXXVII.

Version grecque. — *Une flotte attaquée par des monstres marins.* — Λέγει Νέαρχος[1], ὁκότε ἀπὸ Κυΐζων[2] παρέπλωον, ὑπὸ τὴν ἕω ὀφθῆναι ὕδωρ ἄνω ἀναφυσώμενον τῆς θαλάσσης· ἐκπλαγέντας δὲ σφᾶς πυνθάνεσθαι τῶν κατηγεομένων τοῦ πλόου ὅ τι εἴη· τοὺς δὲ ἀποκρίνασθαι ὅτι κήτεα φερόμενα κατὰ τὸν πόντον ἀναφυσᾷ ἐς τὸ ἄνω τὸ ὕδωρ· καὶ τοῖσι ναύτῃσιν ἐκπλαγεῖσιν ἐκ τῶν χειρῶν τὰ ἐρετμὰ ἐκπεσεῖν· αὐτὸς δὲ ἐπιὼν παρακαλέειν τε καὶ θαρσύνειν, καὶ καθ' οὕστινας παραπλώων ἐγένετο, ἐς μέτωπον κελεῦσαι καταστῆσαι ὡς ἐπὶ ναυμαχίῃ τὰς νέας, καὶ ἐπαλαλάζοντας πυκνήν τε καὶ ξὺν κτύπῳ πολλῷ τὴν εἰρεσίην ποιέεσθαι· ὡς δὲ ἐπέλαζον ἤδη τοῖσι θηρίοισιν, ἐνταῦθα αὐτοὺς μὲν ἐπαλαλάξαι, τὰς δὲ σάλπιγγας σημῆναι, καὶ τὸν κτύπον ἀπὸ τῆς εἰρεσίης ὡς ἐπὶ μήκιστον κατασχεῖν· οὕτω δὴ ὁρώμενα ἤδη κατὰ τὰς πρῴρας τῶν νεῶν τὰ κήτεα ἐς βυσσὸν δῦναι ἐκπλαγέντα· ἔνθεν κρότους ἐπὶ τῇ παραλόγῳ σωτηρίῃ γενέσθαι τῶν ναυτέων καὶ αἶνον ἐς τὸν Νέαρχον.

ARRIEN, *Indiques*, XXX.

1. Néarque, ami d'Alexandre, après avoir commandé la flotte macédonienne sur l'Indus, fut chargé par le roi de s'avancer avec ses vaisseaux dans l'Océan et d'explorer la côte jusqu'à l'Euphrate. — 2. Cyizes, ville de la côte de Gédrosie (Ichthyophages).

Quatrième.

Composition française. — *L'Hirondelle et les Poulets* (*fable*). — Il arriva qu'une hirondelle, qui avait beaucoup voyagé, aperçut dans une basse-cour des poulets qui mangeaient avidement les grains qu'une main généreuse leur avait distribués.

Ceux-ci bien repus, gloussant joyeusement, raillèrent le sort errant de l'hirondelle, et déplorèrent sa vie incertaine et vagabonde, où jamais le logis et le vivre n'étaient assurés.

Vainement l'hirondelle leur répliqua que l'air était son empire où elle volait librement, qu'elle vivait heureuse dans son indépendance, à l'abri de toute servitude.

Les poulets se moquèrent d'elle — « Attendez, reprit-elle, et vous verrez le sort qui vous attend. » Comme elle disait ces mots, survient le fermier qui vous saisit un poulet et le tue. — Morale.

(Voir les fables de La Fontaine : le *Loup et le Chien*, l'*Hirondelle et les Petits Oiseaux*.)

Communiqué par M. Ed. Jullien.

Thème latin. — Le philosophe Anacharsis ayant entendu parler de la réputation que se faisaient alors dans la Grèce quelques hommes célèbres, sortit de la Scythie et vint à Athènes. On dit que voyant Solon uniquement occupé à établir des lois nouvelles et à réformer les anciennes, il lui fit sentir, par une comparaison bien juste, que ce qu'il s'efforçait d'établir avec tant de peine serait sans force, et que ses soins étaient tout à fait inutiles. Il lui dit que les lois ressemblaient assez à des toiles d'araignées, qui arrêtaient bien les petites mouches, mais qui étaient percées par les grosses. On ne peut, en effet, punir que ceux qui sont soumis aux lois, mais ceux qui s'élèvent au-dessus des autres par quelque entreprise audacieuse, se trouvent au-dessus des *lois*.

Corrigé.

Philosophus Anacharsis, cum de fama audiisset, quam tunc in Græcia nonnulli præstantes viri sibi conciliabant, e Scythia digressus, Athenas venit. Eum dicunt, cum Solonem videret creandis novis legibus, et prioribus corrigendis enixe intentum, significasse aptissima quidem similitudine, id quod tanto labore conaretur constituere invalidum fore, et inutilem prorsus esse ejus curam : leges scilicet haud absimiles esse aranearum telis, quæ tenuiores muscas retinerent quidem, sed ab amplioribus perrumperentur. Nobis enim eos solos punire licet, qui legibus sunt obnoxii, qui vero, audaci aliquo facinore, supra ceteros exsurgunt, ii supra leges sunt.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Seconde.

Composition française. — Alfred de Vigny a écrit dans le *Journal d'un Poète*, à la date de 1847 : « J'aime qu'un homme de nos jours ait à la fois le caractère républicain avec le langage et les manières polies de l'homme de cour. L'*Alceste* de Molière réunit ces deux points. » Vous expliquerez la pensée d'Alfred de Vigny et vous chercherez si le *Misanthrope* répond bien à sa définition.

Troisième

Composition française. — **Narration.** — *Le fifre Pétrouchka.* — C'était en 1877, durant la guerre soutenue par les Russes contre les Turcs. L'armée russe du Caucase, forcée de battre en retraite, avait jeté dans la petite place de Bayaded, en face du mont Ararat, quelques compagnies de réguliers, quelques pelotons de Cosaques, environ 1 500 hommes commandés par un major.

Coupée du gros des forces russes, qui rétrogradaient sur Erivan, entourée par 20 000 Turcs, cette garnison tint bon durant vingt-trois jours, sans pain, presque sans eau. Vous peindrez les horreurs du siège, les efforts faits par la petite garnison pour aller se ravitailler au dehors sous le feu des Turcs, les cadavres privés de sépulture et par-dessus tout l'horrible torture de la soif...

On venait de manger le dernier cheval, quand un parlementaire turc apparaît. Il annonce qu'à la suite de la défaite des généraux russes Loris Mélikof et Tergoukassof, les défenseurs de la garnison restent désormais abandonnés sur le territoire ottoman. Le pacha l'a envoyé auprès des assiégés, pour leur conseiller une capitulation honorable. Les Russes sont sur le point de céder aux sophismes du désespoir.

C'est alors qu'apparaît Pétrouchka, un paysan facétieux, qu'on avait engagé comme musicien. Sans mot dire, il se plante devant le parlementaire, joue sur son fifre la première phrase de l'hymne national et militaire : Dieu sauve le tsar !... Ce chant fait battre fortement les cœurs..... Le parlementaire est pendu, comme transfuge.....

Le lendemain, l'armée russe du dehors parvenait à dégager la place; les quelques centaines de spectres de la garnison, après s'être ralliés autour de l'étendard national, coururent au devant de leurs libérateurs, et précédés de Pétrouchka, qui les accompagnait de son fifre, ils chantaient l'hymne qui les avait sauvés la veille.

(D'après le vicomte E.-M. de Vogüé : *Cœurs russes*, Librairie Armand Colin.)

Communiqué par M. Alfred Serrurot,
Professeur au Prytanée militaire.

Quatrième.

Devoir français. — Quels sont les jouets qui ont surtout charmé votre enfance ? Évoquez vos impressions d'alors et tâchez de discerner les raisons de vos préférences.

Communiqué par M. P. Pasquier, professeur au lycée de Brest.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Cinquième année.

Éducation, pédagogie. — Un proverbe saxon prétend que : « Les vieilles églises ont les vitres troubles. » — Montrez comment l'excès de traditionnalisme engendre les préjugés, la routine, l'immoralité collective et individuelle.

Quatrième année.

Éducation, pédagogie. — Une grande vertu et une grande richesse sont deux choses incompatibles, a dit Platon. Pourquoi les grandes richesses, si elles ne nous poussent pas toujours au vice, nous éloignent-elles trop souvent de la vertu ?

Troisième année.

Éducation, pédagogie. — De quelle manière une enfant de votre âge peut-elle se montrer « tolérante » au sens le plus large du mot ?

Composition française. — Dans un livre peu connu sur le Japon, Pierre Loti a trouvé cette légende : Une certaine nuit de chaque hiver, les chats tiennent, dans quelque jardin isolé, une grande assemblée qui se termine par une ronde générale au clair de lune.

Imaginer cette scène et la décrire.

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement secondaire (Classe 3)

N° 5. — Onzième année. 15 Mai 1902.

Revue Universitaire

Éducation — Enseignement — Administration
Préparation aux Examens et Concours, lettres et langues vivantes
Devoirs de classe — Bibliographie



Librairie Armand Colin
5, rue de Mézières, Paris, 6e

La *Revue* paraît le 15 de mois. — UN AN, de chaque mois : France, 10 fr. — Colonies & Étranger, 12 fr.

La **Revue universitaire** *ne paraît pas en août et septembre.*

SOMMAIRE

Ce numéro renferme les titre, table et couverture du Tome Iᵉʳ de la 11ᵉ année

Examens et Concours

SUJETS PROPOSÉS

Classes des Lycées et Collèges.

SUJETS PROPOSÉS

Correspondance anglo-française, 51ᵉ *liste de Correspondants.*

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur de la **Revue universitaire**, 5, *rue de Mézières, Paris.*

La **Revue**, paraissant le 15 de chaque mois, ne peut publier les notes et communications qui lui parviennent après le 25 du mois précédent.

Revue universitaire

LE 5e CONGRÈS DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

Le dernier Congrès des professeurs de l'Enseignement secondaire avait un ordre du jour assez chargé.

Il devait, nous l'avons dit, discuter les cinq questions suivantes :

1° *La réforme de l'enseignement moderne;*
2° *La méthode dans l'enseignement des langues vivantes;*
3° *L'éducation scientifique dans la nouvelle organisation de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne;*
4° *L'éducation et l'enseignement civiques;*
5° *La valeur des classes ou des cours au point de vue de la discipline et de l'enseignement.*

Il n'a pu aller jusqu'au bout de ce programme. La discussion sur l'enseignement civique a pris, à elle seule, sept heures à la Commission, et sept heures encore au Congrès. Cette discussion s'est quelque peu écartée du sujet très défini qui avait été fixé et elle s'est poursuivie avec une vivacité qu'expliquait sans doute l'approche de la période électorale.

A la fin du troisième jour, on s'est résigné à abandonner deux questions, non des moins importantes : on trouvera plus loin les rapports qui avaient été préparés sur l'une et sur l'autre, ainsi que les conclusions que la Commission avait adoptées.

Le Congrès a cependant fait œuvre utile.

Au sujet de la méthode d'enseignement des langues vivantes, il a nettement indiqué que les principes qui ont

présidé à la récente réforme ne rencontraient dans le corps enseignant aucune sorte d'opposition[1].

Au sujet de la durée des classes, il a demandé aussi nettement le maintien de la classe de deux heures, dont on a fort bien dit qu'elle est « la vraie classe française, la vraie classe d'Enseignement secondaire, permettant seule la communication intellectuelle et morale entre le professeur et l'élève »[2].

Enfin, en désignant pour présider ses séances un professeur de collège, le Congrès a heureusement marqué l'unité de l'Enseignement secondaire et annoncé, ainsi que l'a dit M. Humbert, une *assimilation* que nous espérons tous voir se réaliser dans un avenir prochain.

1. On trouvera dans le *Rapport général*, qui va bientôt paraître, un résumé complet de ces discussions.

2. Sur la question des *Cours et classes*, le Congrès a « repoussé la substitution du système des cours à celui des classes pour tous les enseignements » et *particulièrement pour les langues vivantes*. — Il a émis le vœu « que les classes de deux heures soient conservées pour l'enseignement du professeur principal », « que les classes de sciences aient une durée de deux heures, même dans le cas où l'enseignement scientifique est accessoire » (par la raison qu'il y a intérêt à ne pas séparer cours, interrogations et exercices), enfin « que les classes d'histoire aient une durée de deux heures ».

En ce qui concerne l'*Enseignement civique et social*, le Congrès a estimé qu'il « doit exister à l'état diffus dans tout le cours des études primaires et secondaires », mais qu'il doit de plus être donné, « dans une mesure proportionnée à l'esprit des élèves, et d'une manière indépendante, *dans des conférences spéciales*, pendant la dernière année de chaque cycle », qu'il doit être l'objet d'une étude particulière dans le cours de philosophie. — Le Congrès a enfin émis le vœu « qu'une *éducation civique et sociale*. scientifique et par conséquent méthodique, capable de préparer les jeunes gens à remplir avec raison et moralité leur tâche de citoyens, soit assurée à tous les élèves de l'Enseignement secondaire »; « que les professeurs inspirent à leurs élèves le désir de se mêler à la vie des œuvres de patronages post-scolaires laïques »; « que l'enseignement et l'éducation civiques soient exclusivement confiés aux professeurs titulaires et aux répétiteurs ou professeurs adjoints » ; que les mêmes conclusions « s'appliquent aux établissements d'enseignement de jeunes filles, avec des programmes appropriés à cet enseignement. »

Rapports et conclusions de la deuxième Commission du 5e Congrès des professeurs des lycées de garçons et de filles.

(3-5 avril 1902.)

La deuxième Commission, présidée par M. Mathieu (Louis-le-Grand), avait deux questions à étudier :

1° La réforme de l'enseignement moderne ;

2° L'éducation scientifique dans la nouvelle organisation de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne.

La discussion des conclusions de la Commission et des rapports de MM. Capelle (Voltaire) pour la première question, et Thybaut (Carnot) pour la seconde, devait venir à la séance du samedi soir 5 avril. Mais les débats sur l'éducation et l'enseignement civiques se prolongèrent : et l'ordre du jour ne put être épuisé.

C'est dans ces conditions que M. A. Malet (Voltaire) fit voter par le Congrès la résolution suivante : « Les rapports et les conclusions de la deuxième Commission seront communiqués dans le plus bref délai possible, pour publication, à la presse en général, et spécialement à la presse pédagogique. »

Le rapporteur général exécute ici les volontés du Congrès. Mais il croit légitime et utile de redire, pour écarter toute cause d'erreur, que le Congrès n'a pas délibéré, ni décidé, de ces rapports ni de ces conclusions. La publication qui en est faite n'est qu'un juste hommage rendu par le Congrès au travail de collègues dont l'œuvre, pour n'avoir, malheureusement, pu être discutée, n'en mérite pas moins d'être connue de ceux qui s'intéressent aux questions pédagogiques.

On trouvera donc ici :

1° Le rapport de M. Capelle sur la première question ;

2° Les conclusions votées par la Commission ;

3° Le rapport de M. Thybaut sur la seconde question, avec les conclusions qu'il contient, et que la Commission a votées.

Le Rapporteur général,
CH.-H. BOUDHORS.

1re QUESTION : *La Réforme de l'Enseignement moderne. Organisation des classes dans le premier cycle d'enseignement secondaire* [1].

Rapport de M. Capelle.

La seconde Commission, présidée par M. Mathieu, avait à examiner deux questions assez différentes, la première et la troisième de l'ordre du jour du Congrès. Voici le rapport qu'elle m'a chargé de vous soumettre sur la première : *La Réforme de l'Enseignement moderne* ou plus exactement : *L'Organisation des classes B dans le premier cycle d'enseignement secondaire*..

L'importance et l'ampleur de ce sujet n'ont pas échappé à ceux des membres scientifiques et littéraires, qui, après s'être fait inscrire, ont tenu à participer au travail de cette Commission. Ils ont regretté l'absence de collègues de lettres et notamment de professeurs de l'ancien enseignement spécial dont l'opinion, fondée sur plusieurs expériences, aurait été entendue avec profit.

En dehors des observations présentées à l'Association régionale de l'Académie de Paris, publiées dans son *Bulletin* et reproduites par d'autres périodiques, une seule note a été présentée sur cette question si touffue. Elle provient des lycées de Gap et de Grenoble. Deux vœux ont été déposés tardivement, après la séance de la Commission, l'un du groupe Avallon-Epernay-Saulieu-Thiers-Valence, l'autre d'Avallon.

En l'absence de congressistes compétents ou s'intéressant assez à ces questions, rien de ce qui touche aux programmes et aux méthodes du français, de la morale, des langues vivantes, de l'histoire, de la géographie, du droit usuel, de l'économie politique, de la physique et de la chimie n'a été examiné. Seul l'enseignement des mathématiques et de l'histoire naturelle a été abordé.

La Commission se trouvait d'ailleurs en présence d'une question très vaste, capable d'occuper à elle seule tout un congrès. Pour éviter de se perdre dans les détails d'une réglementation minutieuse ou sans objet, elle s'est abstenue :

1° D'établir une sorte de plan d'études ;

2° De s'éloigner de l'horaire adopté par la section permanente (21-28 février 1902).

Elle a jugé que, pour faire œuvre utile, réalisable, il convenait d'accepter, sauf modifications de détail, les grandes lignes du projet officiel qui a chance de devenir définitif. Elle a jugé ainsi, parce qu'elle a pensé qu'il a dû y avoir déjà, ailleurs que dans son sein, compétence, bonne foi, souci des bonnes et fortes études.

Le principe même de la division des études en deux cycles, sur lequel l'accord semblait fait dès le début, a été combattu incidemment.

Il y a contradiction et par conséquent impossibilité, a-t-on dit, à vouloir établir (et cette opinion a été exprimée à propos des mathématiques) un plan d'études, d'une part définitif et fermé pour les élèves ne devant pas

1. Le questionnaire était rédigé comme il suit :

1° Organisation du premier cycle; sa durée; les enseignements fondamentaux communs; les enseignements particuliers;

2° Adaptation aux besoins régionaux ; qu'a-t-il été fait dans ce sens jusqu'ici ? Que convient-il de faire dans chaque région ?

3° Examen final ; doit-il y avoir un examen final ? Le jury ; les sanctions.

dépasser ce premier cycle, d'autre part ouvert et amorçant le second cycle pour les élèves qui doivent nous rester. Ne risque-t-on pas de transformer nos quatre premières années d'enseignement secondaire en une sorte de primaire supérieur?

Il a paru que cette difficulté pédagogique ne serait pas insoluble, qu'elle ne devait pas faire oublier les nombreux avantages de cette nouvelle division des études, ni faire sacrifier les intérêts de la moitié ou des trois cinquièmes des élèves des classes B.

Les programmes, même mathématiques du premier cycle — tout en restant à la portée et conformes aux besoins des élèves pressés d'entrer de bonne heure dans les affaires — ne seront pas forcément si utilitaires, si pratiques qu'ils laisseront les élèves destinés au second cycle au-dessous du niveau de l'enseignement à y recevoir. A ce compte, l'entrée de ce second cycle serait impossible aux élèves venus à quinze ans du primaire, et cependant tout le monde souhaite qu'un pont soit jeté pour eux, qu'une porte leur soit ouverte, en cours d'études.

Il appartient à l'intelligence et à l'ingéniosité des maîtres d'opérer cette conciliation dans les programmes (ils y sont d'ailleurs accoutumés) et de mesurer judicieusement la dose des méthodes pratiques et des méthodes théoriques. Ils se souviendront que, depuis 1891, les familles ne nous ont pas quittés pour se porter en foule même dans le primaire supérieur, — qu'elles réclament donc encore des lycées et collèges une certaine culture générale, mais de courte durée, comme il en existe une en Allemagne et aux États-Unis.

Le principe de la division en deux cycles admis, on n'a fait d'autre objection à l'horaire projeté que de restreindre trop la part de l'histoire et de la géographie. Sans insister sur les arguments, tant est évidente la valeur éducative de ces deux matières, nous sommes tombés d'accord pour que leurs trois heures actuelles soient conservées. Nous n'avons pas oublié que les programmes du spécial de 1886 étaient plus généreux et qu'alors, en Troisième, deux heures par semaine n'avaient pas paru excessives pour l'enseignement de la géographie physique et économique. Le collège d'Avallon, se rappelant les dispositions d'autrefois, souhaite que l'on supprime les histoires de l'Orient et de la Grèce, afin que ce sacrifice profite à l'histoire de France. Ce vœu a été aussi formulé dans une note à l'Association régionale de Paris.

La question de la continuité des professeurs doit être d'une grande importance pédagogique, puisque, traitée au Congrès de 1900, elle a reparu d'elle-même dans notre discussion. C'était naturel. L'enseignement du groupe B ne comporte que des classes faites par des professeurs spéciaux. Les élèves manquent d'un professeur principal, car aucun maître ne leur donne plus de cinq heures dans sa spécialité. Pour introduire dans cette diversité d'influences l'unité, la suite, indispensables à la formation de l'esprit, il convient que chaque professeur spécial qui voit l'élève peu d'heures par semaine, le conserve plusieurs années successives. Ainsi on obtiendra de la cohérence et de l'harmonie dans les méthodes par la continuité des personnes.

Que l'on groupe, pour les attribuer à un même maître, plusieurs enseignements voisins, rentrant dans sa compétence (lettres, morale, histoire et géographie, en Sixième et Cinquième), — que l'on confie les classes de mathématiques à des chargés de cours, qui, se cantonnant dans ce premier cycle, s'y dévoueront tout entiers, — qu'on ne les donne pas, même pour des raisons d'économie, au naturaliste, sinon incompétent, du moins ennuyé de cette besogne, — que le professeur de mathématiques soit seul chargé du dessin géométrique, afin qu'il y donne des définitions rigoureuses des aires et des volumes à dessiner, qu'il y fasse faire des dessins d'application, sortes d'exercices pratiques, en rapport avec son propre cours.

Les méthodes ont été abordées, pour les mathématiques, à propos de la question de principe. On a insisté sur l'utilité d'habituer les enfants au calcul mental. Ne doit-on pas obtenir de nos jeunes écoliers qu'ils n'apportent pas dans le second cycle ou dans leur profession l'ignorance de la table de multiplication? Quelques observations ont été présentées sur le caractère et le but des cours d'histoire naturelle, et une méthode a été esquissée, valable pour les débuts de tous les enseignements.

Il convient que l'enseignement des sciences naturelles (botanique et zoologie) proscrive l'étude des propriétés physiologiques et se borne à faire connaître les caractères extérieurs des êtres. Il importe d'abord d'inspirer aux enfants le désir de regarder les animaux et les plantes, l'habitude de s'y intéresser. On possédera ainsi un moyen efficace d'éveiller, de guider, de former en lui l'esprit d'observation. Quant à la géologie, outre qu'elle sera étudiée pour les connaissances utiles et variées qu'elle apporte, elle n'oubliera pas qu'il lui appartient de faciliter la tâche du professeur de géographie générale. Elle doit ouvrir la marche, en fournissant à cette dernière science une base familière aux élèves.

Il est très important que le professeur d'histoire naturelle reçoive de l'horaire assez de temps, afin qu'il puisse en perdre un peu à montrer, à faire circuler les pièces de ses collections. Les excursions à la campagne, là où elles seront possibles, sont à recommander une fois de plus. Le professeur de dessin lui-même pourrait collaborer avec le naturaliste, en proposant au crayon des élèves, au lieu de plâtres trop académiques, de motifs trop stylisés, feuilles, branches, boutons, fleurs, cueillis dans nos champs. Peut-on ajouter que le sentiment artistique, que le sens décoratif, seraient fortifiés par cette éducation de l'œil et de la main, en même temps que de l'esprit?

Ce désir de mettre l'enfant en présence des choses, de l'habituer à prendre contact direct avec la réalité, ne pourrait-il pas animer tous les enseignements? N'est-ce pas une méthode vivante et féconde que de partir du familier, du connu, pour mieux se représenter le non-vu, l'inconnu. Pourquoi, de même que le naturaliste fait des excursions dans les champs, le géographe, l'historien, le professeur de lettres, ne demanderaient-ils pas à la localité, à la région un objet et un moyen d'enseignement? Ils feraient connaître, en s'adressant aux souvenirs personnels, le sol, les monuments, les événements, les grands hommes de la région. Puis, lorsqu'ils sortiraient des questions étrangères à ces horizons familiers, ne pourraient-ils pas tourner leurs regards vers le petit pays pour y prendre encore des exemples qui, par analogie, rendraient plus compréhensibles ces matières moins prochaines? C'est ce que l'on a dénommé la particularisation des enseignements. La chose d'ailleurs (et des exemples ont été fournis) est déjà pratiquée par beaucoup de nos maîtres.

Fallait-il aller plus loin et ajouter aux cours fondamentaux des enseignements propres à telle ou telle province? Dans ce premier cycle restreint dans sa durée, mais devant donner l'indispensable d'une culture générale, pourrait-on introduire, sans surcharger les programmes et sans planer au-dessus de l'esprit de l'élève, des enseignements utiles et particuliers à telle ou telle région, ici la viticulture, là la chimie industrielle, ailleurs l'électrotecbnie?

Des essais de ce genre ont été tentés dans divers lycées et collèges. Quels résultats ont-ils donnés? nous l'ignorons. D'ailleurs ces documents, s'ils avaient été fournis, n'auraient pu trouver place dans notre discussion. La Commission s'est rangée à l'avis de la lettre et des propositions du ministre, ainsi qu'à celui des lycées de Gap et de Grenoble.

Pour les élèves qui ne se destinent pas au baccalauréat, il sera institué

dans un certain nombre d'établissements publics, à l'issue du premier cycle, un cours d'études dans lequel les sciences seront étudiées spécialement en vue des applications. Ce cours d'études aura une durée de deux ans...

L'enseignement, dans le premier cycle, restera donc général et commun à tous les établissements. Il n'y aura lieu d'apporter des différences que dans le choix de la langue vivante fondamentale. La situation géographique, les intérêts économiques indiqueront quelle langue il conviendra de substituer à l'allemand, pour tous les élèves ou une partie. Un groupe de collèges (Avallon-Épernay, etc.), demande « que par l'adaptation aux besoins régionaux, les propositions ne puissent être faites que par l'assemblée des professeurs de chaque établissement après étude préalable au sein d'une commission ». L'organisation du second cycle ou cycle réel ne rentrant pas dans le cadre que nous nous sommes tracé, il n'y a pas lieu aujourd'hui d'insister sur ce vœu.

Reste la troisième et dernière partie de notre question : examen et sanctions, composition du jury.

A l'issue de ces quatre années, mettrons-nous une épreuve qui couronne le cycle achevé et ouvre l'entrée du cycle suivant? Vos collègues de la commission ont manifesté deux désirs bien nets :

1° Interposer à la fin du premier cours d'étude un sérieux examen de passage.

2° Éviter jusqu'à l'apparence d'un baccalauréat inférieur.

Autrefois, dans l'enseignement spécial, à la fin de la troisième année du cours moyen, existait un certificat d'études. La délivrance de ce certificat était confiée à une commission nommée par le ministre, siégeant dans chaque chef-lieu, et composée de l'inspecteur d'académie et de six membres appartenant ou ayant appartenu à l'enseignement secondaire public ou libre.

Le décret de 1886 a abrogé ces dispositions dans le même esprit qui nous anime, afin de ne pas détourner les élèves « des professions usuelles par la possibilité d'obtenir après des études incomplètes un certificat officiel donnant accès à certaines fonctions... »

Les propositions ministérielles adoptées par la Commission de l'enseignement disent :

« A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être délivré aux élèves en raison de notes obtenues par eux durant ces quatre années d'études et après délibération des professeurs dont ils ont suivi les cours. »

Mais elles ne nous apprennent pas si l'élève, qui n'aura pas mérité ce certificat, ne pourra pas passer dans le cycle supérieur.

Actuellement, il est possible, sans être bachelier de Rhétorique ou de Seconde moderne, de suivre les cours de philosophie ou de mathématiques élémentaires. En sera-t-il ainsi du premier au second cycle?

Quelle sera la valeur de ce certificat, si ceux qui ne l'ont pas obtenu sont traités comme ceux que l'on en aura jugés dignes?

Qu'adviendra-t-il de l'institution des examens de passage, si ceux de classe à classe devenant moins sévères parce qu'une coupure nette existera de cycle à cycle, on n'empêche personne après la Troisième d'aller plus avant par d'autres moyens que ceux de la persuasion?

D'autre part, si ce certificat devient éliminatoire dans l'Université seulement, ne donne-t-on pas aux familles un prétexte à préférer des établissements libres, qui ne se croiront pas tenus à la même règle sévère? J'ajoute que cette dernière question n'a pas reçu de réponse.

Si une voix a pu se faire entendre pour réclamer un certificat dépourvu de toute espèce de sanction, la nécessité d'assurer le rucrutement des carrières usuelles, d arrêter des élèves peu aptes à profiter des études supérieures, a

déterminé la commission à demander que l'échec en juillet et octobre impose le redoublement ou le départ.

Dans la crainte de voir apparaître les inconvénients sociaux et pédagogiques d'un baccalauréat de petit format, on est allé jusqu'à proposer que ce parchemin, délivré aux élèves qui restent, soit refusé à ceux qui quittent le lycée ou le collège. Il a paru impossible de priver ces jeunes gens d'un témoignage officiel de leurs notes de fin d'études, mais la Commission exprime le vœu que, s'il est appelé à leur servir de recommandation auprès des directeurs d'entreprises privées, il ne puisse leur constituer aucun droit à grossir les rangs de l'armée des fonctionnaires.

Au mois de juillet, ce certificat sera délivré par les professeurs dont les élèves auront suivi les cours, sous la présidence du chef de l'établissement. Il importe de donner aux maîtres eux-mêmes cette marque de confiance : le droit d'apprécier leurs propres élèves. En octobre, pour les refusés et pour les nouveaux venus du dehors, un examen d'entrée dans le cycle supérieur serait institué avec un jury composé des professeurs dont ces élèves demandent à suivre les cours, c'est-à-dire ceux des secondes A. B. C. D. Il va de soi, en effet, que ces propositions seraient applicables aux différentes sections de l'enseignement secondaire.

Enfin, la Commission a voulu prévoir le cas où une sanction autre que celle d'un examen de passage serait conférée à l'un de ces certificats, tel que celui que l'on appelait autrefois de grammaire. Avec cet état de choses, un jury d'État, le même pour tous les candidats, quelle que soit leur origine, a paru nécessaire, jury composé de quatre représentants des enseignements fondamentaux du premier cycle : sciences, lettres, langues vivantes, histoire et géographie.

En conséquence, sur la première question soumise à son examen, la deuxième Commission dépose les conclusions suivantes :

Propositions de la Commission.

I. A. *Que le cours d'études soit divisé en deux cycles, dont le premier aura une durée de quatre ans ;*

B. *Que l'horaire adopté par la section permanente soit modifié pour l'histoire et la géographie, afin de leur conserver trois heures par semaine ;*

C. *Que le nombre des professeurs dans chaque classe ne soit pas multiplié, que pour les mathématiques, et aussi pour les autres enseignements, on assure l'unité dans les méthodes par la continuité du professeur ; que le dessin géométrique soit confié au professeur de mathématiques ;*

D. *Que l'enseignement des mathématiques soit constitué dans un esprit à la fois pratique et théorique, dans l'intérêt de la double clientèle du premier cycle ;*

E. *Que l'histoire naturelle soit employée à développer chez l'enfant l'esprit d'observation, et qu'elle facilite l'enseignement de la géographie générale ; que le dessin d'imitation lui prête son concours en offrant comme modèles* plantes, fleurs, *etc. ;*

II. A. *Que l'adaptation des programmes aux besoins régionaux soit réservée au second cycle de deux ans ou « enseignement réel » ; cependant, que pour le choix de la langue vivante fondamentale, il soit tenu compte des intérêts de la région ;*

B. *Que l'on recommande l'emploi d'une méthode qui particularise les enseignements, c'est-à-dire qui prenne ses exemples dans les réalités*

immédiates (géographie, faune, flore, passé et présent historique, littéraire, économique de la région) ;

III. A. *Qu'un examen final intérieur, certificat de fin d'études pour les uns, première page du livret scolaire pour les autres, n'ait d'autres sanctions que de permettre le passage dans le cycle supérieur, et que l'échec l'interdise ;*

B. *Que le jury soit composé des professeurs de la Troisième B, sous la présidence du chef de l'établissement ;*

C. *Que pour les refusés et les élèves nouveaux un examen soit passé en* octobre *devant les professeurs de Seconde B avec le même président ;*

D. *Que ces conclusions soient valables pour les classes A ;*

E. *Que dans les cas où des avantages autres seraient conférés à ce certificat (A et B), l'examen soit passé devant un jury d'État qui comprendrait quatre professeurs de Troisième (sciences, langues vivantes, lettres, histoire et géographie).*

2ᵉ QUESTION : *L'éducation scientifique dans la nouvelle organisation de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne*[1].

Rapport de M. Thybaut.

La seconde Commission, présidée par M. Mathieu, a examiné en second lieu la question suivante : l'éducation scientifique dans la nouvelle organisation de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne.

Depuis plusieurs années, les professeurs des classes de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales se plaignent de l'abaissement continuel du niveau des études scientifiques. En particulier, la Commission des études scientifiques a reçu de MM. Platier et Cloche, au nom des professeurs des collèges d'Avallon, d'Épernay, de Saulieu, de Thiers et de Valence, une note déclarant qu'il est impossible, depuis la suppression de la classe de mathématiques préparatoires, d'enseigner en une année, à un élève même assez bien doué, tout le programme du baccalauréat, parce que les élèves ne s'appliquent pas suffisamment à l'étude des mathématiques en Rhétorique et en Seconde moderne.

Dans le même ordre d'idées, M. Guiraud, au nom des professeurs du collège de Narbonne, demande l'augmentation du nombre des heures attribuées aux études scientifiques, afin de consacrer plus de temps aux exercices et aux problèmes sans diminuer le programme actuel. Des plaintes analogues ont été formulées dans la Commission.

La Commission pense que l'horaire du nouveau programme dans les classes de sciences peut donner toute satisfaction aux professeurs.

1. Le questionnaire était ainsi rédigé :

1° Enseignement classique : modification à apporter aux programmes actuels de sciences dans les sections littéraires des classes supérieures. Part à faire aux sciences dans les diverses années de la section scientifique. L'enseignement scientifique en philosophie. Moyen de ménager l'accès des classes spéciales de sciences aux élèves des sections littéraires ;

2° Enseignement moderne : place des études scientifiques dans le cycle supérieur. Doivent-elles différer comme but, programmes et méthodes de celles de la section scientifique de l'enseignement classique ?

Voici, d'ailleurs, les réponses qu'elle donne aux questions qui lui ont été posées.

1° Enseignement classique. Modifications à apporter aux programmes actuels de sciences dans les sections littéraires des classes supérieures ?

Le programme de mathématiques dans les sections littéraires doit être nécessairement diminué ; car en Première et en Deuxième A et B on ne disposera que d'une heure par semaine. *Les simplifications faites sur le programme pourraient porter sur l'arithmétique et l'algèbre théoriques.*

On introduit dans les mêmes classes une heure de physique et de chimie. La Commission pense *qu'il n'y a pas lieu de fixer pour la physique et la chimie, en Seconde A et B, un programme déterminé, et qu'il conviendrait de laisser dans ces classes à l'initiative des professeurs le choix des matières propres à intéresser les élèves.*

Dans la classe de Philosophie-lettres, le programme indique deux heures facultatives de sciences. La Commission désirerait *que le cours de sciences soit obligatoire en Philosophie et qu'il soit concacré à l'histoire des sciences, à l'histoire des découvertes et des méthodes chez les anciens et les modernes, et à l'exposé succinct de ces méthodes.*

2° Part à faire aux sciences dans les diverses années de l'Enseignement scientifique ?

Cette question, la plus importante de celles qui ont été posées à la Commission, a été particulièrement étudiée ; mais la Commission a dû se borner à l'étude du programme dans le premier cycle.

A. En ce qui concerne les mathématiques : *les élèves devront recevoir en Sixième et en Cinquième un enseignement pratique.* Les professeurs de l'enseignement secondaire ont, en effet, reconnu aux Congrès de 1899 et de 1900 la faiblesse générale de nos élèves en calcul. M. Grévy (Saint-Louis) a fait la même constatation dans la Commission. Les rhétoriciens ignorent souvent la table de multiplication, et la division est pour un grand nombre d'entre eux une opération difficile.

Il faudrait donc, dans les classes inférieures, habituer les enfants à résoudre, devant leur professeur, des problèmes numériques nécessitant l'emploi des quatre règles et l'extraction de la racine carrée. Les problèmes pourraient avoir pour but l'évaluation d'une aire ou d'un volume. Ce procédé aurait l'avantage de faciliter l'étude du système métrique, et de familiariser les élèves avec les formules fondamentales de la géométrie qu'ils ignorent trop souvent.

L'arithmétique théorique serait abordée ensuite.

De même, le cours d'*algèbre* pourrait être précédé par des exercices pratiques portant sur des formules algébriques *indépendamment* des théories qui permettent de les obtenir. Les élèves apprendraient ainsi facilement le calcul algébrique et la résolution des équations du 1er degré, ils s'habitueraient aux signes et aux calculs de l'algèbre, et aborderaient ensuite sans effort l'étude des nombres négatifs.

La Commission pense que l'enseignement de la géométrie peut être préparé d'une manière analogue par le dessin géométrique. M. Grévy a demandé, en effet, que le dessin géométrique soit enseigné dans le premier cycle par le professeur de mathématiques.

Ce n'est qu'après avoir montré aux élèves les éléments fondamentaux de la géométrie : ligne droite, angle, polygone, circonférence, etc., que le professeur abordera l'étude du premier livre. Les élèves pourront faire alors des dessins d'application du cours, et tireront le plus grand profit de ce double enseignement : un enfant même bien doué peut, en effet, ne pas comprendre la démonstration du troisième cas d'égalité des triangles, mais avec une règle et un compas, il se rend compte facilement qu'avec trois côtés donnés

il peut construire un seul triangle. Le dessin devient donc pour lui une véritable démonstration.

En outre, pour assurer la continuité des méthodes d'enseignement, la Commission, sur la proposition de M. LECOMTE (Saint-Louis) demande *que les professeurs de mathématiques du premier cycle puissent, autant que possible, suivre leurs élèves pendant plusieurs années, et que le professeur d'histoire naturelle cesse d'être chargé d'un enseignement mathématique.*

Au sujet de l'enseignement des sciences naturelles, M. LECOMTE a émis les deux vœux suivants qui ont été adoptés par la Commission :

L'enseignement de l'histoire naturelle (zoologie et botanique) doit être pratique, élémentaire et descriptif. Il est destiné à donner aux élèves l'habitude de l'observation. Pour que l'étude de l'histoire naturelle ne soit pas un pur exercice de mémoire, il est indispensable de montrer aux enfants des animaux et des plantes pour leur apprendre à les aimer.

2° *L'enseignement de la géologie doit préparer l'étude de la géographie physique.* Cependant la Commission pense que le professeur d'histoire naturelle ne devra jamais être professeur de géographie.

C. *En Troisième et en Seconde, l'enseignement de la chimie sera fait indépendamment de toute nomenclature.* En se bornant aux propriétés de quelques corps types, comme le soufre, le fer, l'acide sulfurique, la potasse, l'alcool ordinaire, on préparera les élèves à l'étude des métalloïdes et des métaux, des acides et des bases, des alcools et des éthers.

3° Moyen de ménager l'accès des classes spéciales de sciences aux élèves des sections littéraires ?

La Commission estime que *ce passage déjà difficile pendant le premier cycle sera impossible dans le second.*

4° Études scientifiques dans l'enseignement moderne ?

La Commission pense que *dans le cycle supérieur de l'enseignement moderne les études scientifiques devront être identiques comme but, programmes et méthode, à celles de la section scientifique de l'enseignement classique.*

Sur les deux dernières questions, les professeurs des lycées de Grenoble et de Gap ont émis un avis analogue.

LE RECRUTEMENT DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

Extraits du Rapport de M. Édouard Petit sur un concours de la Ligue de l'Enseignement.

Nous avons déjà annoncé que la Ligue de l'Enseignement, d'accord avec le Groupe des Amis de l'Éducation populaire, avait résolu de rechercher les moyens de développer le recrutement de nos lycées et de nos collèges en organisant en leur faveur une propagande intelligente et active.

Elle avait mis au concours pour l'année 1901 les récompenses suivantes :

« Dix prix de *cinq cents francs* ou objets d'art de même valeur aux Comités des Associations amicales des lycées et collèges de l'État, aux proviseurs, censeurs de lycées ou principaux collèges de l'État, aux inspecteurs d'académie, aux inspecteurs primaires et aux instituteurs qui, par leur initiative, auront le plus efficacement contribué au recrutement des établissements universitaires d'enseignement secondaire. »

MM. Aulard, Baudrillart, Buisson, Dessoye, Maurice Faure, Edmond Goudchaux, Isambert, Édouard Petit, Rabier avaient été désignés pour juger cet intéressant concours.

Les récompenses ont été décernées, il y a quelques mois ; mais nous n'avons que maintenant entre les mains le très intéressant Rapport que M. Édouard Petit a bien voulu nous communiquer.

Nous sommes heureux de pouvoir en reproduire les parties essentielles.

Le concours, dit M. Edouard Petit, a été fort brillant. Associations d'anciens élèves, administrateurs de l'Enseignement secondaire et primaire, professeurs, instituteurs, y ont pris part, avec le désir, moins certes d'obtenir une récompense, que d'apporter une

contribution aux renseignements et indications que la Ligue et le Groupe ont besoin de recueillir pour aider à la défense universitaire...

Les prix ont tous été attribués. Le jury a même obtenu du Conseil général de la Ligue d'ajouter aux prix annoncés quatre médailles dont l'attribution lui a paru nécessaire.

* * *

Les huits grands prix ont été décernés à l'unanimité et les concurrents classés *ex æquo*.

Le jury a récompensé en M. Henri Doliveux, inspecteur d'académie de la Seine-Inférieure, précédemment inspecteur d'académie de l'Oise, les succès qu'il a obtenus à Beauvais par son travail persévérant pour le transfert du collège de filles dans les anciens bâtiments du lycée de garçons, pour la construction du lycée de garçons, dont ses efforts ont contribué à accroître la clientèle.

M. Doliveux, de 1894 à 1900, a fait dresser par les instituteurs de l'Oise les listes des enfants qui, dans chaque commune, devaient être mis en pension à chaque rentrée scolaire. A la fin de juillet, ces listes étaient régulièrement communiquées aux chefs d'établissements qui avaient ainsi des noms, des adresses à utiliser.

M. H. Doliveux, en outre, a envoyé dans nombre de localités des affiches-réclames que les instituteurs étaient invités à mettre en bonne place.

A Rouen, M. H. Doliveux a déjà employé le même procédé (listes et affiches) qui est très efficace et qui n'aide pas peu à la prospérité des maisons universitaires.

Enfin, en octobre 1901, dans les 55 cantons de la Seine-Inférieure, M. H. Doliveux a mis la question de la propagande à l'ordre du jour des conférences pédagogiques. Il a lui-même insisté auprès des instituteurs dans huit conférences auxquelles il a pris part et leur a montré comment ils pouvaient servir la cause de l'Enseignement secondaire laïque. Il leur a représenté que favoriser le recrutement des Lycées et Collèges, c'est pour eux un devoir professionnel.

* * *

M. Bizeray, inspecteur primaire à la Flèche, doit le prix qui lui a été décerné à la continuité d'un dévouement servi par une fécondité de ressources toujours renouvelées, par un remarquable esprit pratique.

Il n'a cessé, pendant vingt ans, par des conférences, des circulaires, des directions pratiques, d'intéresser instituteurs, parents assemblés, aux progrès des établissements secondaires situés dans les ressorts d'inspection qu'il a occupés.

Il a surtout, par persuasion, par action personnelle, tourné les maîtres de l'enfance vers la recherche des aptitudes, des vocations dignes d'être encouragées. Il s'est spécialement consacré à la découverte de candidats humbles, pauvres, méritant d'être préparés par l'école primaire au concours des bourses dans les lycées.

Sa prédication laïque a été incessante à Mayenne, à Boulogne-sur-Mer, Saint-Calais. Elle a été pressante et adroite. Elle a empêché que l'école ou plutôt l'instituteur, par amour-propre, pour la seule satisfaction de montrer un sujet brillant, retînt un élève qui a besoin d'une instruction supérieure.

***

M. Bourlier, proviseur du Lycée de Dijon, n'a pas posé lui-même sa candidature. Par une délicate et discrète attention, c'est l'Association des anciens élèves du Lycée qui a mis en avant le nom du proviseur, qui a fait valoir ses titres, qui l'a proposé au choix de la commission, moins comme administrateur que comme vice-président de l' « A. » dijonnaise.

MM. Leroye, secrétaire et Jacotot, trésorier du Comité, insistent sur le zèle, sur l'activité dont M. Bourlier a fait preuve pour rendre vie à l'Association qui, fondée en 1868, végétait depuis 1873, et n'a repris vigueur et élan qu'à partir de 1893, année où M. Bourlier a pris les fonctions de premier vice-président. En 1894, l' « A » avait 237 membres, en 1901, 375.

Sur la proposition de M. Bourlier, l' « A. » a voté constamment des subventions en faveur d'enfants peu fortunés, recrutés parmi les meilleurs élèves des écoles primaires communales. En 1893-94, le nombre de pupilles a été de 13, la subvention de 1310 francs. En 1901, les pupilles de l' « A. » s'élèvent à 31, la somme allouée à 3075 francs. De juillet 1893 à juillet 1901, la Société a distribué pour 204 subventions 20600 francs, représentant une moyenne de 69 °/。 de ses ressources annuelles pendant la même période....

De plus l' « A. » a continué à donner des prix, des médailles aux élèves, consacrant 76 °/。 de son budget en œuvres tendant au recrutement et à la prospérité du Lycée. On a évité avec soin une « thésaurisation improductive ».

Aussi, malgré une recrudescence de l'Enseignement libre, le Lycée a gagné 130 élèves depuis 1896 et l'effectif est monté à 725 élèves.

Un des grands prix de la Ligue a été attribué à M. Bourlier, mais la Ligue a tenu à ne pas séparer l' « A. » de son vice-président et a décerné une de ses médailles à l'Association même qui avait plaidé, avec tant d'éloquence et si justement, en faveur de son collaborateur.

*
* *

M. Sallé, proviseur du Lycée de Tourcoing, peut mettre en avant la statistique suivante. A la date de son entrée en fonctions (29 juillet 1899) le Lycée comptait 245 élèves, dont 45 pensionnaires, 75 demi-pensionnaires, 125 externes.

L'effectif, à la date de la clôture du concours, 1er novembre 1901, s'élève à 366 unités : 74 pensionnaires, 121 demi-pensionnaires, 171 externes. Le gain est de 121 élèves en deux ans.

Et le gain n'est pas dû au hasard, à des circonstances inopinément favorables. Rude est la concurrence dans la région, la lutte ardente.

Mais M. Sallé a su comment il fallait agir pour rendre vie au Lycée que, dans le pays, les adversaires de l'Enseignement d'État appelaient le « Lycée fantôme ».

Il s'est mis en rapport, dès son arrivée, avec les familles, les notabilités, les directeurs des écoles de Roubaix, Tourcoing, des communes environnantes. Il a conquis par une intervention directe, par des démarches souvent renouvelées, des sympathies au Lycée. Il s'est fait signaler les enfants susceptibles de devenir ses élèves. Il les a suivis jusqu'à leur entrée, les « disputant à tout instant aux nombreux agents recruteurs des collèges libres ». Sans craindre ni fatigues ni dépenses, il a payé de sa personne, vaillamment et avec un succès mérité.

Au dedans du Lycée, la collaboration a été intime du proviseur avec les professeurs et les répétiteurs. Et de cette coordination de toutes les vues, de tous les efforts particuliers est sortie « l'unité morale de la maison ».

La vie du Lycée pour les élèves a été rendue aussi familiale que possible. Des sociétés de jeux sont organisées. Des matches ont lieu avec les sociétés sportives.

« Mes plus grands élèves, a pu écrire M. Sallé — aux heures de repos intellectuel — passent agréablement leur temps dans le jardin qui entoure l'infirmerie. Ils bêchent et entretiennent ce jardin avec un plaisir visible, et cela, sans aucune surveillance, au moins apparente ». M. Sallé ne regrette qu'une chose, « c'est que le manque de terrain ne lui permette pas de généraliser ce système. »

Des réceptions ont lieu chez le proviseur : professeurs et même élèves y trouvent thé et gâteaux.

*
* *

M. Fay, principal du Collège de Cassel, titulaire d'un des grands prix, est parvenu, depuis 1895, date où il en a pris la direction, à

remonter un établissement dont on avait à peu près décidé la disparition, tant il périclitait. Il lui a rendu force et prospérité en un milieu peu favorable à l'Université, en pleine Flandre flamingante.

En 1896, le collège de Cassel avait 16 élèves : 13 externes, 3 pensionnaires.

En 1901, il passe à un total de 87 : 46 externes, un demi-pensionnaire, 40 internes.

Comment M. Fay s'y est-il pris pour obtenir un si prompt et si éclatant succès?

Il a compris qu'il ne fallait pas penser à organiser un Collège avec tous ses rouages et à exécuter à la lettre lois et règlements. Il a supposé « tout simplement sa famille augmentée d'une demi-douzaine d'enfants et l'idée lui vint d'adopter le système d'éducation anglaise dans ce qu'il a de pratique chez nous ».

On mangeait à la table du directeur. On reconstituait la famille au collège. Et aujourd'hui encore, avec vingt-huit internes, les élèves sont les hôtes, les convives de M. Fay.

Le principal a sacrifié aises, liberté. Il a vécu, lui et les siens, en communauté avec ses disciples. Sa présence au milieu d'eux, celle de leurs maîtres, qui ont adopté même régime, surtout la conversation, l'influence maternelle de Mme Fay, rendent les collégiens plus polis, plus réservés.

Pas de récréation dans la cour. Chaque jour on va, aux heures de détente, respirer le grand air à la campagne qui est prochaine et qui est charmante. A la fin de chaque trimestre, un pesage méthodique prouve qu'on gagne en poids et en forces.

C'est la méthode de M. Demolins avant la lettre; — « mais une méthode démocratique avec des frais de pension qui ne s'élèvent qu'à 500 francs. »

*
* *

M. Désarnautz, ancien président de l'Association des Répétiteurs, nommé principal à Saint-Mihiel (Meuse), en août 1900, a fait preuve de la même originale initiative.

Il a pris possession du Collège qui contenait une population scolaire de 90 élèves. Il peut mettre en ligne, en novembre 1901, un effectif de 120 enfants.

M. Désarnautz a obtenu ces belles « rentrées » par une inlassable activité.

Professeur de physique en même temps que principal, il utilise les trois après-midi dont il dispose pour se mettre en relations avec la population agricole du voisinage. Il prend contact avec les instituteurs, qui se font les recruteurs du Collège et qui lui ont fourni 28 élèves nouveaux.

« Les petits cultivateurs du plateau de la Voëvre demandent surtout au Collège le moyen de « faire une sortie » — c'est l'expression locale — c'est-à-dire de débrouiller un peu les enfants, de leur inculquer une certaine éducation dont ils profiteront au régiment, et, avec cela, un enseignement pratique, de courte durée. » Pour atteindre ce but, on sacrifie un peu, sur la demande des familles, une des deux langues vivantes inscrites au programme de l'enseignement moderne, et aussi les cours d'histoire ancienne. On les remplace par beaucoup de rédactions françaises, beaucoup de calcul.

Et tout cela, M. Désarnautz le fait savoir aux familles, en leur rendant visite.

Il vise la clientèle des « tout petits » qu'on lui signale et qu'il dispute à la concurrence des écoles libres.

Il s'attache à la pacifique conquête des fils d'officiers. Il les reçoit comme internes provisoires, pendant la période d'installation ou pendant les congés...

*
* *

L'Association des anciens élèves du Lycée du Mans, fondée en 1876, ne s'est pas proposé pour seul objet, comme nombre de sociétés similaires, d'aider les anciens élèves malheureux.

Elle n'a cessé, depuis l'origine, de travailler à la prospérité du Lycée. Comme d'autres A., elle décerne des prix, distribue des bourses. Mais, de plus, elle a soutenu de ses deniers des élèves sortants qui désiraient suivre les cours d'une Faculté. Elle s'est occupée des sports introduits au Lycée. Elle a, en 1898, organisé avec ses ressources le 5e Lendit normand. En 1901, donnant un exemple qui sera suivi sans doute, elle a célébré le cinquantenaire du Lycée dans une fête qui a eu un grand retentissement dans le pays et qui a attiré dans la région sympathie et soutien à la maison universitaire.

Depuis, elle songe à étendre son action. Elle ouvrira bientôt un service de patronage dont bénéficieront élèves et anciens élèves...

*
* *

L'A. de Marseille qui est à la veille de recevoir en un Congrès national, au mois de juin 1902, les A. des Lycées et Collèges de France et d'Algérie, a, par de très heureuses innovations, collaboré à l'extension du Lycée. Elle a institué, elle aussi, bourses et prix, soutenu d'anciens élèves, des veuves, des orphelins de camarades décédés. Mais surtout elle a fortifié les liens d'utile fraternité qui doivent exister entre administrateurs, professeurs et disciples, entrés dans la vie active. Elle a ouvert, dans une maison attenante au Lycée, un Cercle avec salles de lecture, de bibliothèque, d'escrime, de conférences, etc., où chaque jour, fréquentent les adhérents.

Là, maîtres et élèves de la veille se voient, échangent des idées, contribuent, par des relations nouées entre eux, à placer les « sortants » en quête d'un emploi. L'A. de Marseille pratique le « prêt d'honneur » destiné à faciliter aux débutants l'accès de carrières où les porte leur vocation. Elle désire rendre encore plus étroits les rapports qui existent entre elle et le Lycée. Elle estime qu'il serait utile de faire une place à la représentation familiale par l'élection de délégués des Associations dans le Conseil d'administration des Lycées et Collèges.

L'A. de Marseille a étendu son action en fournissant professeurs et conférenciers à l'éducation populaire, et cela dès le temps où Victor Duruy ouvrit des cours d'adultes. Elle a, cette Amicale, unique en son genre, introduit l'amitié dans toutes les manifestations, toujours profitables au Lycée, où elle a été mêlée. Elle a prouvé d'exemple ce que pouvait l'entente entre éducateurs et pères de famille, entre l'instruction publique et l'opinion publique...

***

Après avoir accordé huit grands prix, le Jury du concours n° 10 a résolu de partager les deux prix qui lui restaient à distribuer...

Un des deux grands prix a été réparti par moitié entre M. Fournier, directeur d'école à Castellane (Basses-Alpes) et M. Cottin, inspecteur de l'Enseignement primaire à Coulommiers (Seine-et-Marne).

M. Fournier, depuis dix ans, donne, dans un milieu particulièrement difficile, tous ses soins à disputer aux établissements libres les enfants qu'il s'efforce de diriger, à la sortie de l'école primaire, vers le Lycée de Digne. C'est un recruteur patient, ardent à la recherche et à la découverte des élèves susceptibles d'être confiés à l'Enseignement d'État. Sont-ils sur les bancs des classes ? Il leur donne une part de son temps, les prépare spécialement pour le concours des Bourses, les met au niveau de leurs futurs condisciples. Sur une population agglomérée de 990 habitants, M. Fournier compte douze élèves au Lycée, c'est-à-dire un peu plus du quart de la population scolaire fournie par la localité : 45 garçons en âge de faire leurs classes.

M. Cottin, inspecteur primaire à Coulommiers, après avoir, en 1897, procédé à une enquête, dans toutes les communes de sa circonscription, sur la situation de l'enseignement secondaire laïque, s'est ingénié, avec une persévérante énergie, à renforcer le recrutement du Collège. Il a demandé, dans les conférences pédagogiques aux instituteurs de faire, chacun dans sa sphère, le possible pour enrayer le mouvement qui portait les familles à conduire leurs enfants vers les seuls établissements congréganistes. Il les a guidés

dans leurs démarches. Il a communiqué au principal des listes d'enfants établis par ses soins. Il lui a prêté un concours constant et efficace qui fait honneur à l'un et à l'autre et qui n'a pas laissé, grâce à cette étroite entente entre le représentant de l'enseignement primaire et celui de l'enseignement secondaire, d'influer sur le relèvement de l'effectif.

Enfin M. Cottin a encore contribué à fonder, à Coulommiers, un Cours secondaire de jeunes filles, la seule institution laïque de l'arrondissement.

Restait encore un prix de cinq cents francs. On l'a partagé en parts de cent vingt-cinq francs, entre quatre candidats qui, tous, avaient fait œuvre utile, qui tous se présentaient avec des titres sérieux, dignes d'être signalés.

Les lauréats sont MM. G. Mortier, instituteur à Saint-Rémy-en-Montmorillon (Vienne) ; Sandeveaux, instituteur à Vaux-Rouillac (Charente) ; Griffon, directeur d'école à Besançon ; Morvan, directeur d'école à Pordic (Côtes-du-Nord).

D'autres récompenses suivent encore, que le jury a attribuées sous forme de médailles, faute d'un plus grand nombre de prix, à MM. Allier, président de l'Association des anciens élèves du collège de Pézenas (Hérault) ; Haccard, instituteur à Dammartin-sur-Tigeaux (Seine-et-Marne) ; Berthonneau, inspecteur primaire à Lisieux ; Payer, instituteur à Augé (Deux-Sèvres).

La Ligue et le Groupe de l'Éducation populaire, dit en terminant M. Édouard Petit, en provoquant un mouvement d'opinion autour des méthodes diverses et complexes utilisées par ses lauréats pour servir la cause de l'Université, a pensé que la vulgarisation de ces heureuses initiatives susciterait de nouvelles énergies.

Sans doute, d'autres que ses lauréats n'ont pas attendu l'impulsion de la Ligue de l'Enseignement pour s'engager dans la même voie. Ils sont nombreux, les bons collaborateurs de l'Enseignement secondaire et de la République qui ne se sont pas mis sur les rangs, soit par méconnaissance du bien réalisé, soit par désir d'effacement.

Mais le Concours a mis en lumière l'importance vitale de la lutte à engager demain, comme hier et aujourd'hui, sur le terrain de la libre concurrence par la libre initiative.

LA RÉFORME DES ÉTUDES SECONDAIRES

DANS LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE[1]

Au moment où la presse et l'opinion discutent avec passion l'organisation nouvelle des études secondaires que la Commission présidée par M. Ribot et le ministre de l'Instruction publique ont longuement concertée, il n'est peut-être pas sans intérêt d'exposer à des lecteurs français la réforme préparée récemment dans une grande République latine d'outre-mer, le projet proposé au Congrès de la République Argentine, le 27 février 1901, par son président, Roca.

L'auteur de cette œuvre est le ministre de la Justice et de l'Instruction publique, le docteur *O. Magnasco*, un spécialiste bien qualifié pour l'entreprendre. Professeur de droit romain à l'Université de Buenos-Ayres, soucieux et instruit, comme il convient, d'histoire romaine et de plus, ainsi que le prouvent des traductions nombreuses d'auteurs latins, humaniste distingué, M. Magnasco ressemble par ses études et la direction de son ministère à V. Duruy, « notre grand ministre, dit-il, de l'Instruction publique ». Il a eu la pensée comme lui, quoique occupé d'études anciennes et leur consacrant sa vie, de donner à son pays, nation jeune et latine « une éducation nationale réglée sur ses besoins réels, déterminée par les conditions sociales ».

Ce qui frappe surtout dans le nouveau programme appliqué aux écoles secondaires de la République Argentine, c'est l'effort très considérable qui a été tenté par un ministre, homme d'études, pour se dégager des habitudes, des traditions. Laissant résolument de côté l'Enseignement secondaire, tel que le passé nous l'a légué, sous sa forme de collèges ou de lycées, le légis-

1. *Plan de Estudios*, Buenos-Ayres, 27 febrero 1901.

lateur a voulu définir d'abord l'objet des études secondaires, en elles-mêmes, afin de mieux déterminer leur nature, conformément à cet objet. La méthode me paraît excellente; peut-être est-elle d'une application plus facile à la République Argentine qu'à la France.

En tous cas, elle a conduit le ministre, qui a eu le courage d'en faire l'essai, à une formule, dont l'exactitude me paraît singulièrement rigoureuse, démontrée par l'histoire même.

« L'enseignement secondaire, dit le préambule du décret argentin, ne doit pas être confondu avec l'enseignement préparatoire aux carrières professionnelles, et ne doit pas plus spécialement préparer aux Universités, qu'à n'importe quelle autre école professionnelle. » Il doit avoir, comme l'enseignement primaire, sa vie propre. On ne doit, en aucun cas, quelque programme qu'on lui donne, dénaturer le caractère général et les fins précises des études secondaires, *toujours incompatibles avec une spécialisation quelconque* : « Non desnaturalizar el caracter general y los fines precisos de los estudios secundarios incompatibles siempre con cualquier especializacion ».

Il n'y a pas à se méprendre sur la portée et la direction d'une réforme ainsi annoncée, précédée d'une pareille déclaration de principes. Elle n'est pas, parce qu'elle aura supprimé le latin dans la plupart des lycées et collèges de l'Argentine, l'œuvre hâtive, irréfléchie d'une démocratie inexpérimentée et jalouse des supériorités intellectuelles, follement éprise de nouveautés. Elle est l'application logique d'une méthode, selon moi, très importante, parce qu'elle repose sur l'observation et la pratique des réalités, et que le législateur est un professeur appuyé sur quarante ans d'expérience, animé par la passion du bien public, soucieux de la prospérité de son pays.

M. Magnasco a senti le vide d'un enseignement secondaire qui n'atteint pas sa fin, parce qu'elle est trop haute, et dépasse le niveau moyen de ses élèves. « Les meilleurs professeurs, dit-il, échouent dans leur tâche, impuissants à enseigner le latin à des enfants trop nombreux. Les résultats en Amérique sont une *affreuse chose*. Cela s'appelle des humanités. Les lycées et collèges sont créés pour faire des hommes et, sous

ce prétexte, ils font, sans qu'il y ait vocation scientifique ni professionnelle, de tous ces apprentis au métier d'hommes des candidats aux fonctions dites libérales, la plaie de ces jeunes Républiques, pays d'immigration qui ont besoin de bras robustes, d'initiatives éclairées, de producteurs d'énergie.

C'est en observant de près ce malaise des études secondaires dans la République Argentine, que le savant professeur en a défini la nature et que, ministre, il a pu formuler le remède. Il n'a pas hésité depuis qu'il a établi le diagnostic, et il l'a établi, ce diagnostic, avec justesse, à ce qu'il me semble, et sagacité. « *Patience et fermeté* », a-t-il dit. Son opinion est donc que les humanités là-bas recouvrent de leur apparence d'études générales et désintéressées un fond d'instruction très spécial, très pratique, très professionnel et parfois très élémentaire qui n'est simplement qu'une préparation à des métiers, à des offices très particuliers. Ceux qui déclarent que les lycées et collèges sont créés pour faire des hommes ont fait de ces maisons tout à fait autre chose ; ce qui devrait être, par la généralité des connaissances, et des disciplines, une préparation à a vie, est devenu pour la généralité des classes moyennes une préparation aux Universités. Le remède par conséquent : « émanciper l'enseignement secondaire des études préparatoires à l'enseignement supérieur avec lequel il demeure, pour leur malheur réciproque, confondu », lui rendre ainsi son véritable caractère, sa valeur éducative, son rôle dans la formation égale de certains éléments indispensables, autant les uns que les autres, à une nation démocratique et neuve qui crée son avenir, ses débouchés, et même son sol.

C'est le remède général, si je puis dire : c'est le principe d'une réforme qui est peut-être ce qu'on a tenté de plus considérable à Buenos-Ayres, où des citoyens éclairés, affranchis depuis un siècle du gouvernement de l'Europe, rompent avec l'éducation qu'elle leur avait laissée. Pour apprécier toute la valeur de cette entreprise, étudions maintenant les remèdes de détail.

La République Argentine a pour distribuer l'enseignement secondaire seize collèges, dans la capitale de chacune de ses provinces. Dans ces seize collèges, à l'exception de deux,

Cordova et Buenos-Ayres, les langues anciennes ne vont plus être désormais enseignées.

Les études comprennent quatre années, pour des élèves de 14 ans accomplis à 18 ans. Depuis 1875, déjà, les collèges ne reçoivent plus d'internes. A l'avenir, ils ne recevront les élèves de l'enseignement primaire qui ont déjà travaillé six ans qu'après un examen d'admission. C'est donc une obligation absolue pour les familles de ne présenter les enfants aux collèges qu'après leur avoir donné l'enseignement primaire complet ; les collèges ne s'en chargent point. J'insiste sur cette particularité : la durée de quatre années assignée aux études secondaires autrement pourrait nous étonner.

La répartition du travail est aussi différente de la nôtre que la durée des études. A l'exception du dimanche, toutes les journées sont divisées en deux périodes de trois heures chaque, séparées par un repos de deux heures et demie. Il est clair que presque toute la besogne se fait en classe, sans la profonde distinction qui existe chez nous entre les classes et les études. Mais il existe une différence plus essentielle encore, c'est la liberté laissée au chef d'établissement d'établir son horaire, dans la forme la plus convenable pour les habitudes de sa province. Sur les 36 heures d'études que comporte la semaine, la moitié est employée aux exercices intellectuels, l'autre aux exercice physiques, au travail manuel ou agricole, au dessin et à chimie : l'établissement décide lui-même à sa convenance des heures consacrées à ces deux sortes d'exercices, soit le matin, soit le soir, pourvu qu'en aucun cas la durée totale par semaine n'en soit point modifiée, et que le matin ou le soir tout entier soit employé de suite aux études intellectuelles. C'est la liberté réglée par la loi.

D'autre part, les professeurs ne reçoivent pas, comme chez nous, un programme détaillé de matières et d'auteurs. On leur dit, en général, ce qu'ils doivent enseigner, et le nombre d'heures dont ils disposent. C'est à eux d'employer ce temps réglementaire, selon leur expérience et les aptitudes de leurs élèves. Il peut y avoir des abus que j'aperçois : mais j'imagine que les chefs d'établissement y veillent, ainsi que le gouvernement fédéral. Il doit y avoir aussi beaucoup d'avantages.

Dans ces cadres, la répartition des matières est ainsi faite et graduée, selon les quatre années, par semaine.

Les grandes études fondamentales sont d'une part la *langue nationale*, exercices de grammaire et de rédaction (4 heures en première année, 2 heures en seconde, 3 heures en troisième année); — la *littérature générale*, 1 heure en quatrième année ; — l'*histoire* (3 heures en première année : antiquité et moyen âge ; — 3 heures en deuxième année : histoire moderne et contemporaine ; — 3 heures en troisième année : histoire d'Amérique ; — 2 heures en quatrième année : histoire de l'Argentine) ; — la *géographie* : (2 heures en première année : Asie, Afrique, Océanie ; — 2 heures en deuxième année : Europe ; — 3 heures en troisième année : Amérique ; — 3 heures en quatrième année : l'Argentine). — D'autre part, pour les sciences, les *mathématiques* surtout (5 heures d'arithmétique en première année ; 4 heures d'algèbre et de géométrie plane en deuxième année ; 4 heures de géométrie dans l'espace et de révision en troisième année ; 1 heure de cosmographie et d'astronomie en quatrième année. La *physique* s'enseigne (3 heures) en deuxième année ; la chimie (3 heures) en troisième année ; les sciences naturelles (3 heures) en quatrième année.

Voici maintenant la part faite, moins largement, à d'autres études. La *psychologie* est enseignée deux heures par semaine en troisième année ; la *morale*, deux heures par semaine en quatrième année. Un *enseignement civique* est prescrit avec la même étendue aux élèves de quatrième année, et quelques notions d'*hygiène* également à la fin du cours d'études.

On remarquera que la place des langues vivantes n'est pas indiquée dans ce programme. Ce n'est point qu'elles aient été oubliées par l'auteur. M. Magnasco, notant qu'elles avaient besoin d'être apprises pour être parlées, en a réparti l'étude à la fois dans les cours intellectuels et parmi les exercices pratiques. L'enfant qui entre à quatorze ans au collège argentin a déjà appris, doit avoir appris à l'école primaire pendant quatre ans la langue française, c'est-à-dire le lexique, la grammaire. Dans sa première année de collège, il revise quatre heures par semaine ces premières études de fond ; dès la seconde année alors, il doit, à raison de trois heures au minimum, s'exercer à parler français. Plus de

classes, ni de leçons : des conversations prises sur le temps consacré aux exercices pratiques d'agriculture, de chimie et soutenus en partie par ces exercices mêmes. En cette deuxième année, simultanément, l'anglais vient s'ajouter au français comme seconde langue vivante. L'étude en est faite d'abord en classe, étude de grammaire et de lexique, par leçons et par principes à raison de 4 heures par semaine. Et alors pendant les deux dernières années, les deux langues sont alternativement enseignées sous la forme pratique que j'ai indiquée, plus ou moins, selon le désir des familles.

Telle est l'économie du projet qui vient d'être appliqué par le Président de la République Argentine aux écoles secondaires de la nation.

Mais si ces écoles cessent de préparer désormais aux Universités, à tous les grands instituts de commerce, d'agronomie, de mines, il ne faudrait pas en conclure trop vite que le ministre, professeur lui-même et depuis longtemps dans la meilleure Université de son pays, ait négligé de placer ailleurs cette préparation nécessaire. Le décret indique que chacune des Facultés a été invitée à dresser le programme des études qui lui semblent les plus utiles à l'éducation et à la formation de ses élèves particuliers. La même consultation se poursuit auprès des grands instituts professionnels : « C'est à ces établissements qu'il appartient de fixer les règles de la préparation antérieure de leurs étudiants », dit le ministre. Celles de théologie, lettres et droit demanderont le latin, le grec, la philologie au sens le plus large du mot, la philosophie, les sciences sociales ; — les autres, écoles de médecine et écoles vétérinaires voudront plutôt une éducation de sciences chimiques, physiques et naturelles, notre récent P. C. N. — Les facultés de science ou de génie civil exigeront les compléments d'algèbre, la trigonométrie, les mathématiques spéciales. Autant de sections de deux ou trois années, que l'on organisera là où se trouvent ces établissements, dans la capitale surtout et à Cordova, et destinées à leur être rattachées, comme les collèges du moyen âge l'étaient avec la même fonction aux grandes Universités d'Europe.

Ces sections préparatoires à l'enseignement supérieur, distinctes désormais des lycées, ne devront s'ouvrir qu'à des

candidats instruits, capables de faire utilement de hautes études et le prouvant par des examens d'entrée dont le niveau sera toujours maintenu à un degré assez élevé : « Les principes démocratiques, dit le ministre, ne consistent pas à favoriser l'égalité d'études et de fonctions entre des citoyens inégaux de nature ; ils doivent supprimer toute barrière qui s'opposerait par la loi ou les détails d'organisation au développement libre des talents et des énergies. La nation doit encourager, par des bourses et des récompenses nationales, tout ce qui peut constituer en elle et à son profit une véritable élite. L'enseignement secondaire, tel qu'il existait jusqu'ici dans l'Argentine, ne formait pas une élite, mais uniquement des candidats à certaines professions particulières. Il vient de reprendre son caractère général ; l'enseignement préparatoire aux hautes études, du même coup, retrouve le sien. L'un sera mieux adapté à la généralité des élèves qu'il a pour mission de former, l'autre plus efficacement utile à l'élite d'étudiants que la nation lui confie. »

Ces conclusions caractérisent à merveille l'œuvre d'enseignement que la République Argentine entreprend avec le siècle nouveau, et qui lui fait honneur. Je ne prétends pas que les réformes préparées au même moment par la République française aient dû être réglées de la même manière, sur tous les points. Cependant, il me paraît certain que les hommes distingués qui, à Buenos-Ayres, ont préparé cet effort considérable ont été soutenus par les expériences de nos hommes d'État, de nos publicistes, de Duruy, de M. Ferneuil. Ils leur rendent hommage, et en retour leurs expériences et leurs programmes peuvent nous éclairer.

Les meilleurs esprits en France depuis longtemps, par exemple, ont signalé l'importance du principe sur lequel s'appuie tout le projet du gouvernement argentin : que l'enseignement secondaire doit avoir sa fin en lui-même, et qu'il ne peut demeurer pour une grande partie de la nation orienté tout entier comme il l'est vers une préparation aux hautes études. C'était le principe que, dès 1829, dégageait Renouard dans un mémoire couronné à la suite d'un concours par des hommes comme Guizot, le duc de Broglie et Charles de Rémusat ; puis Victor Cousin dans ses lettres à Montalivet en 1831 et de nouveau dans son livre sur l'*Instruction publique*

en Allemagne en 1840 ; Saint-Marc Girardin dans ses études en 1835 sur l'*Instruction intermédiaire* ; et *Quicherat* enfin écrivant en 1860 à Cournot qu'il faudrait « réserver l'épithète de *secondaire* à toute instruction qui dépasse l'instruction primaire, sans être préparatoire à l'enseignement supérieur. »

Si le malheur n'avait pas voulu qu'en 1833 Guizot eût donné à ce qui aurait dû être l'instruction secondaire, le titre d'enseignement primaire supérieur, et Duruy celui d'enseignement spécial, notre pays n'en serait pas réduit à attendre ce que les Argentins s'apprêtent à réaliser par un égal souci de l'éducation générale et de la haute culture de leur nation : des études moyennes, pour la moyenne des jeunes Français qui demeurent entraînés, par la force des traditions et des programmes, vers des études trop hautes, et trop spéciales à la fois.

ÉMILE BOURGEOIS.

LE PROBLÈME DES ŒUVRES POSTHUMES DE DIDEROT[1]

Par une de ces bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à ceux qui en sont dignes, M. Ernest Dupuy, furetant dans une boite de bouquiniste, sur les quais, y a trouvé un manuscrit du *Paradoxe sur le comédien.*

L'ouvrage avait été imprimé en 1830, par le libraire Sautelet. Le manuscrit avait disparu. MM. Assézat et Tourneux avaient dû se contenter de reproduire l'édition de Sautelet. On connaissait bien un manuscrit, qui faisait partie des papiers acquis par Catherine II, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Mais ce manuscrit n'est qu'une copie, qui d'ailleurs représente le même état du texte que l'édition de Sautelet. Cependant un manuscrit du *Paradoxe* était signalé comme ayant passé, en 1820, à la vente des livres de Mme Dufour de Villeneuve, sœur de Naigeon ; mais personne ne pouvait dire ce qu'il était devenu. C'est ce manuscrit que M. Ernest Dupuy a retrouvé : il est l'original dont la copie conservée à Pétersbourg, et la copie perdue qui a servi pour l'édition de Sautelet n'étaient que la mise au net.

Or cet original, de l'écriture de Naigeon, présentait un caractère fort bizarre. « Le manuscrit, nous dit M. Ernest Dupuy, d'aspect fort net en certains endroits, était, dans d'autres, encombré de ratures et de surcharges ; les marges de quelques-unes des pages étaient presque entièrement occupées par des additions à la rédaction primitive. En étudiant de près le texte, je m'assurai que j'étais en présence d'un remaniement de Naigeon. » En d'autres termes, le

1. DIDEROT. *Paradoxe sur le comédien*, Edition critique avec introduction, notes, fac-simile, par ERNEST DUPUY. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, grand in-8°, 1902.

Paradoxe sur le comédien, que nous avons tous lu comme un ouvrage de Diderot, est de la fabrique de Naigeon. C'est là une conclusion grave, et il faut écouter la démonstration de M. Ernest Dupuy. Pour la rendre claire et probante, M. Dupuy publie en regard l'un de l'autre le texte du manuscrit de Naigeon qu'il vient de découvrir, et le texte des *Observations de Diderot sur l'art du comédien*, dont le *Paradoxe* passait jusqu'ici pour être une reprise et un développement. Puis il nous donne le texte manuscrit de Saint-Pétersbourg, avec des notes qui signalent tous les rapports de ce texte définitif avec d'autres ouvrages de Diderot ou d'autres auteurs.

Nous avons ainsi toutes les pièces du procès sous les yeux.

L'aspect du manuscrit découvert par M. Dupuy est, il faut l'avouer, très inquiétant : le fac-simile des premières pages nous les montre couvertes de ratures, avec plusieurs additions importantes dans les marges. Cela n'est pas une copie, et a tout l'air d'un manuscrit d'auteur. On ne peut s'empêcher de penser aux termes dont usait Diderot dans la dédicace de sa *Vie de Senèque* à Naigeon : « Disposez de mon travail comme il vous plaira : vous êtes le maître d'approuver, de contredire, d'ajouter, de retrancher. » N'a-t-il pas eu une semblable permission, ou n'a-t-il pas cru qu'il en avait une, pour les *Observations sur l'art ducomédien?* Mais on pourrait faire une hypothèse : Naigeon n'a été que le secrétaire de Diderot, et ce sont les corrections, les repentirs, les compléments de Diderot même que l'autographe de Naigeon enregistre fidèlement.

L'examen critique de l'ouvrage nous dira ce qu'il faut penser de cette hypothèse. M. Ernest Dupuy la rejette, et il accumule les arguments pour nous conduire à cette conclusion. J'avoue qu'ils ne me paraissent pas tous également convaincants. J'écarterai d'abord toutes les impressions littéraires. Une fois prévenu de l'idée que le manuscrit est rédigé par Naigeon, on est trop tenté de trouver que les retouches et les additions gâtent le texte des primitives *Observations*. Tout pourtant ne m'y paraît pas mauvais, inférieur au texte primitif et indigne de Diderot ; parfois les développements et les précisions me paraissent avoir de l'intérêt, et même, j'ose le dire, améliorer l'ouvrage. Rien n'empêche au reste que Naigeon ait su interpréter à l'occasion et compléter

intelligemment l'esquisse de son ami. D'autre part, là où les changements incontestablement se font en pire, ce n'est pas une preuve que Diderot n'en soit pas l'auteur. Il est capable d'être mauvais, et de se gâter en se reprenant.

Voici un autre ordre d'arguments, qui ont un plus grand poids. Un grand nombre des additions du manuscrit Naigeon sont du Diderot, découpé et rapporté. M. Dupuy multiplie les rapprochements d'où il résulte que les développements donnés à la rédaction sobre des *Observations* ont été fabriqués à l'aide des *Lettres à Mlle Jodin*, des *Salons*, du *Rêve de Dalembert*, de *Jacques le Fataliste*, de l'*Essai sur Térence*, de la *Réfutation d'Helvetius*, de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, du *plan d'une Université en Russie*, etc.

La démonstration semble décisive. Cependant un scrupule vient. Diderot n'a jamais fait difficulté de se répéter. Pourquoi n'aurait-il pas semé dans le *Paradoxe* ses idées favorites, ses tours favoris. Supposons que le *Paradoxe* nous soit parvenu sans nom d'auteur : comment la méthode philologique fondera-t-elle une attribution précise ? Précisément tous ces rapprochements avec d'autres ouvrages de Diderot serviront à établir que le *Paradoxe est de lui*. Ce n'est pas pour d'autres raisons que nous rapportons nombre d'ouvrages de l'antiquité à certains auteurs, et que le *Discours sur les passions de l'Amour* nous paraît bien être de Pascal. M. Ernest Dupuy est un trop fin, exact et loyal critique pour n'avoir pas senti l'objection. La réponse qu'il y fait mérite d'être citée : « Est-il facile d'admettre qu'un pareil prosateur, improvisateur né, ait entassé dans un si petit nombre de pages un si grand nombre de contributions, tirées de ses propres écrits, et soutiendra-t-on avec vraisemblance, qu'un prodigue de cette trempe se soit évertué à rassembler parcimonieusement, autour d'un canevas déjà utilisé, les lambeaux recousus d'une quinzaine de ses œuvres ? » Il n'y a là qu'un argument de vraisemblance qui peut se rétorquer et se retourner. Mais M. Ernest Dupuy ajoute : « Ces rappels et ces rapprochements, Diderot les aurait donc réservés exclusivement pour cette partie d'amplification qui est venue grossir son premier texte ? En effet, sauf le passage relatif à *Régulus*, où Diderot s'est souvenu de l'*Avis à un jeune poète*, le texte des deux lettres de 1770 (les *Observations*) ne donne jamais lieu à ces rapproche-

ments dont le grand nombre attire l'attention, lorsque, dans le *Paradoxe sur le comédien*, on étudie d'un peu près les parties ajoutées[1] ». Cette fois l'argument est fort. Si réellement dans le texte des *Observations* il n'y a *pas du tout*, et si dans le développement du *Paradoxe*, il y a *une foule* d'emprunts aux autres ouvrages de Diderot, je ne vois pas comment on peut échapper à la conclusion de M. Ernest Dupuy. Il me pardonnera de donner à ma pensée une forme conditionnelle. L'absence de ces rapprochements à faire, dans le texte des *Observations*, ne peut être constatée que par une étude minutieuse et longue, que je n'ai pas eu le temps de faire. J'ai d'ailleurs une pleine confiance dans l'exactitude de M. Dupuy, et je suis personnellement disposé à m'en rapporter à lui : mais la maxime fondamentale de la critique doit être de n'en croire personne sur parole.

Cependant voici d'autres preuves dont nous pouvons contrôler la valeur. Diderot pouvait reprendre des idées de la *Lettre* de Rousseau *à Dalembert*, et y répondre. Il pouvait aussi s'inspirer de *l'Art de la Comédie* de Cailhava. Mais comment expliquer les emprunts aux *Mémoires* de Mlle Clairon ? à la *Vie de Diderot* de Mme de Vandeul, sa fille ? Comment expliquer que la note ajoutée par Grimm aux *Observations* qu'il publiait dans sa *Correspondance*, ait passé en partie dans le *Paradoxe* ? Comment expliquer la multitude des emprunts, parfois presque textuels, à la correspondance de Grimm ? Et si l'on veut alléguer que Grimm était soufflé souvent par Diderot, comment expliquer que les emprunts s'étendent jusqu'à Meister, continuateur de Grimm ? Voilà, je crois, le fort de la démonstration de M. Dupuy, et je ne vois pas ce qu'on y peut, actuellement, répondre.

Ainsi M. Dupuy n'a pas seulement posé le problème de l'authenticité du *Paradoxe :* il apporte une solution qui se recommande par une démonstration serrée. S'il y a quelques raisons qui semblent appartenir à cette logique « ployable en tous sens » dont il faut se défier dans toute recherche critique, une partie en revanche de l'argumentation me paraît nécessiter la conclusion de M. Dupuy. Si je ne suis pas plus absolu et plus décidé en mes propres conclusions, c'est qu'on ne

1. Introd., p. XXIX.

saurait trop dans ces sortes d'études éviter la précipitation. Quelques preuves de M. Dupuy me semblent sans réplique : il faut laisser au temps à faire l'épreuve de ces preuves. Quand, sur cette nouvelle position de la question, les vérifications et les recherches auront été multipliées, quand M. Dupuy aura eu des contradicteurs, quand nous aurons écouté leurs objections et ses réponses, alors, sans doute, un fait se dégagera que nous pourrons inscrire comme une acquisition de la science, et dont nous pourrons faire un objet d'enseignement. Ce qui est dès aujourd'hui acquis, c'est l'impossibilité de se reposer dans la foi qu'on lit du pur Diderot en lisant le *Paradoxe* : c'est le doute et le soupçon. Je vais même un peu au delà de cet état et, en attendant une explication plausible des emprunts à Meister, à Grimm, ou même à Mme de Vandeul, dans l'hypothèse où le *Paradoxe* serait de Diderot, j'accueille la solution de M. Dupuy comme la plus vraisemblable et la plus sûre.

Mais le problème de la rédaction du *Paradoxe* en pose un autre, plus général et par conséquent plus grave. « Sans avoir le droit de conclure d'un écrit posthume à tous les autres, dit fort bien M. Dupuy, il serait permis de se préoccuper de l'authenticité absolue des écrits, dont la publication accompagne celle du *Paradoxe*. » Ce n'est pas un doute, ni un soupçon, si l'on veut, c'est un examen qui s'impose. La confiance sereine aux éditeurs des œuvres posthumes de Diderot n'est plus de saison : il faut regarder de près ce qu'ils nous ont donné, tâcher de retrouver les manuscrits, et, à leur défaut, se livrer à des investigations minutieuses sur les textes, pour en débrouiller la composition et les origines. M. Ernest Dupuy, quoi qu'il doive advenir de sa thèse sur le *Paradoxe* (et je crois difficile qu'il n'en reste pas quelque chose), aura le mérite d'avoir inauguré un genre de recherches difficile et intéressant, et d'avoir en quelque sorte par son édition d'un opuscule renouvelé l'étude générale de l'œuvre de Diderot.

Ce travail est un triomphe éclatant pour la méthode qui prétend, sans singer ou plagier les méthodes spéciales des sciences, soumettre l'histoire littéraire à l'esprit scientifique.

Voilà un lettré exquis, connu par des ouvrages pleins de goût, de délicatesse et d'enthousiasme. Voilà mieux encore,

un poète, qui a fait des vers discrets et pénétrants, tout pleins d'âme et de pensée. Et c'est lui qui s'astreint au labeur fastidieux de la critique des textes et de l'édition savante ; c'est lui qui examine des manuscrits, compare des variantes, recherche des sources et des emprunts : tout un travail de patience, d'érudition, où sans doute l'intelligence et le goût sont constamment nécessaires, mais qui à l'ordinaire exaspère ou effraye la vivacité des gens d'intelligence et de goût. Quel signe des temps ! Et c'est pourquoi l'édition de M. Dupuy n'est pas seulement une excellente édition, un modèle de recherches, de probité, de sûreté, de finesse : c'est une leçon significative, sur ce que réclame la conscience scientifique de notre temps, dans le domaine de la littérature française. M. Dupuy nous enseigne par son exemple que le temps est passé de chercher notre amusement et celui du public dans les études de littérature, que le temps est passé des exercices subjectifs et brillants : qu'il faut aborder des problèmes définis par des méthodes exactes, et travailler, même en cette matière, à savoir précisément et enrichir le savoir humain. Il nous rappelle par son exemple que nous manquons d'éditions critiques, non pas de Diderot seulement, mais de la plupart de nos écrivains.

Puisse sa leçon être entendue, et les jeunes gens comprendre la nécessité de former d'abord une collection d'éditions critiques des principaux textes de la littérature française ! Puissent les éditeurs ne pas tromper ou décourager la bonne volonté des jeunes gens !

Gustave Lanson.

VERCINGÉTORIX ET LE PATRIOTISME GAULOIS

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT

Vercingétorix a toujours été populaire en France; mais il a été généralement mal compris, et même, pour beaucoup d'historiens, son nom n'a été qu'un thème à déclamations. Comme il est connu presque uniquement par le récit de César et dans son rôle de chef militaire, on a pu lui prêter les sentiments les plus divers. Tour à tour, on a voulu voir en lui un simple ambitieux, un rival de César, un aventurier, un paladin, ou bien un patriote à la façon moderne, un démocrate, même un précurseur de la Révolution. C'est qu'on l'a jugé ordinairement d'après des idées d'un autre âge. Pour avoir chance de le comprendre, on doit commencer par le replacer dans son milieu, dans la Gaule de son temps.

C'est ce que vient de faire, avec toutes les ressources de l'érudition moderne, M. Camille Jullian dans son beau livre sur *Vercingétorix*[1]. L'auteur ne cache point le rôle que joue l'hypothèse dans cette reconstitution d'une physionomie historique. Mais, chez un érudit si bien armé et si prudent, l'hypothèse n'est que le prolongement naturel, presque la formule nécessaire, des faits connus. Le Vercingétorix de M. Jullian est très vivant, ce qui d'abord tendrait à prouver qu'il est vrai. Les sentiments qu'on lui attribue ici sont ceux qui s'accordent le mieux avec ses actes. Il est bien de son temps et de son pays. Il personnifie nettement le patriotisme gaulois; et, en le personnifiant, il en précise la nature.

Le patriotisme des Gaulois différait beaucoup du nôtre. Il était fait surtout de souvenirs et d'espérances. Souvenirs d'une origine commune, qu'attestait encore la communauté de race, de langue, de religion, de traditions. Souvenirs, aussi, de gloires communes : souvenirs des temps héroïques où les Celtes avaient fait trembler le monde, où ils avaient occupé toute l'Europe centrale, le nord de l'Espagne et de l'Italie, où ils avaient saccagé Rome, pillé Delphes,

1. C. Jullian, *Vercingétorix* (Paris, Hachette, 1901, 1 vol. in-16). — Nous sommes heureux de rappeler que l'Académie française vient de décerner pour cet ouvrage à M. Camille Jullian une de ses plus hautes récompenses, le *premier prix Gobert* (9 000 francs). (N. D. L. R.)

et envahi l'Asie Mineure. C'est ainsi que la gloire des guerres médiques avait cimenté le patriotisme grec. Mais chez les Gaulois, plus nettement que chez les Hellènes, d'ambitieuses espérances se mêlaient aux souvenirs. Nos pères ne pouvaient se consoler de ne plus dominer le monde. Ils pensaient bien que le jour reviendrait d'un vaste empire gaulois; et le plus sûr moyen de les grouper pour une action commune, c'était d'évoquer ce rêve.

Malheureusement, ces espérances et ces souvenirs n'étaient qu'une partie du patriotisme gaulois. L'autre partie, c'était, comme en Grèce, la passion des libertés locales, la résolution de les défendre à tout prix, même contre le reste de la Gaule. Les divers peuples pouvaient bien s'unir quelque temps pour assurer contre l'étranger l'indépendance commune; dès que le danger semblait passé, parfois même avant, chaque peuple songeait à s'isoler dans son autonomie farouche. D'où les divisions de toute sorte, les méfiances, les rivalités, quelquefois les trahisons et les guerres, de confédération à confédération, de peuple à peuple, sans parler de la lutte des partis dans chaque cité. S'il croyait ses libertés locales menacées, un Gaulois était fort capable d'oublier ses devoirs envers la patrie commune, sauf à le regretter plus tard, et trop tard. Son attachement trop exclusif à l'autonomie stérilisait d'avance son dévouement et ses sacrifices à la cause de l'indépendance.

Pour que le patriotisme gaulois pût s'affirmer au grand jour, il fallait qu'un danger national forçât les Celtes à s'unir dans une même pensée, et qu'un chef se rencontrât, capable de faire accepter à tous son autorité, en réveillant les souvenirs et les rêves de gloire. Le danger vint de Rome et de César; le chef fut Vercingétorix.

La victoire des Romains sur Bituit, en 121, avait entraîné la dislocation de l'empire arverne. Mais la conquête de la Narbonnaise par les Romains, l'occupation permanente d'une partie du pays gaulois par l'étranger, était un avertissement pour tous : la confédération celtique s'était vite reformée, sous la direction de l'Arverne Celtill. Des révolutions intérieures avaient ensuite compromis l'union; mais l'idée patriotique n'était pas morte. En 61, avant même le consulat de César, plusieurs chefs populaires, appartenant aux principales cités de l'Est, avaient entrepris de fonder un parti national, qui pût tenir tête à la fois aux Germains et aux Romains. La campagne contre les Helvètes ne tarda pas à prouver la clairvoyance de ces patriotes. De 58 à 53, frappé coup sur coup par César, ce parti national ne désarma pas. Il se reconstituait après chaque défaite; il s'étendait peu à peu à toute la Gaule; il ralliait la noblesse, d'abord favorable aux Romains, et les peuples mêmes qui avaient appelé l'étranger; il avait des intelligences jusque dans le camp du proconsul.

Ainsi, en face du conquérant, le patriotisme gaulois grandissait, se précisait, prenait pleine conscience de lui-même. C'est ce que M. Jullian a fort bien montré : « Il y a eu, dit-il, depuis l'automne de 58 jusqu'aux révoltes générales, un progrès continu du patriotisme gaulois. J'appelle de ce nom le désir de voir chaque cité obéir à ses lois traditionnelles, et toutes les cités de la Gaule s'unir en une seule fédération. La cause de l'indépendance nationale devenait de plus en plus inséparable de l'espérance d'un grand empire gaulois, à la manière rêvée par Dumnorix. Pour recouvrer l'autonomie, chaque cité devait s'associer à toutes : il n'y avait chance de succès que dans un effort collectif. L'idée d'une patrie commune, en puissance depuis des siècles chez les Gaulois, prenait corps au contact de César, de même que l'hellénisme se développa sous la pression des Barbares. Le patriotisme a besoin, pour grandir, de sentir l'adversaire ou l'étranger, c'est une vertu de réaction autant que de réflexion. Chaque année que le proconsul passait en Gaule, au lieu de l'acheminer vers la soumission définitive, le rapprochait au contraire de l'insurrection en masse. »

Cependant, jusqu'à la fin de l'année 53, ce patriotisme gaulois se consumait en vains efforts. Le particularisme rendait impossible tout plan d'ensemble, et inutiles tous les sacrifices. Tour à tour, les peuples se levaient et succombaient. Au parti national, il manquait une âme, un chef.

C'est alors qu'apparut Vercingétorix. Il était jeune ; comme alors tous les Gaulois d'esprit généreux, il vivait dans un rêve de gloire et de liberté. De plus, il était de grande race ; et lui seul, peut-être, pouvait être ce chef qu'attendait la Gaule.

Depuis plusieurs générations, un peuple avait souvent réussi à grouper tous les Celtes dans un vaste empire ou une fédération ; il avait, à diverses reprises, étendu son hégémonie sur presque tout le pays gaulois, des Pyrénées au Rhin, des Alpes à l'Océan. Ce peuple, c'étaient les Arvernes. Centre géographique de la contrée, l'Auvergne en était devenue aussi le centre historique, politique, et peut-être religieux. De là venaient depuis longtemps les chefs d'empire et les dictateurs. Au IIe siècle avant notre ère, autour de Luern et de Bituit, les députés de toute la Gaule s'étaient souvent rencontrés sur le plateau de Gergovie ou dans le sanctuaire du Puy de Dôme, pour les assemblées fédérales, les fêtes religieuses ou les festins pantagruéliques; et tous ensemble étaient partis de là pour les chevauchées lointaines. Là encore, depuis l'apparition des Romains, s'était levé Celtill, le dernier chef qui eût rallié tous les Celtes. Involontairement, quand elle songeait à s'unir pour vaincre, la Gaule regardait du côté de l'Auvergne.

Or, Vercingétorix était Arverne, et il était fils de Celtill. Il ne

pouvait se montrer sans éveiller autour de lui des souvenirs d'empire et de gloire. Avec cela, brave, beau, charmant, un vrai chevalier celte. Éloquent, capable d'entraîner les foules. Pieux aussi, semble-t-il, ce qui lui assurait la faveur des dieux et l'appui des druides. Ambitieux autant que patriote, comme il convenait au fils de Celtill. Et il avait entre les mains un puissant levier, pour soulever les choses au niveau de son ambition : une grande fortune territoriale, une clientèle innombrable. Il était à la tête du principal clan d'Auvergne; d'un signe, il pouvait lever une petite armée.

Aussi, quand il s'affilia à la conjuration nationale, dans l'hiver de 52, la Gaule reconnut en lui l'homme attendu. Dès que les Carnutes eurent donné le signal de l'insurrection par la surprise et les massacres de Genabum, Vercingétorix arma son clan « pour la défense de la liberté de toute la Gaule ». Par un coup de force, il s'empara de Gergovie, renversa le parti aristocratique, et se fit proclamer roi des Arvernes. Puis il convoqua les députés des autres peuples, dont le conseil l'élut chef suprême.

Dès la première campagne, où il se révéla comme un habile stratégiste et un digne adversaire de César, son autorité fut solidement établie. Déjà les confédérés recommençaient à rêver de leur empire gaulois. Devant les ruines ensanglantées d'Avaricum, en face de ce grand désastre qu'il avait prévu et qu'on eût évité si on l'eût cru, Vercingétorix déclarait, en plein conseil, « qu'il allait réunir en une seule volonté la Gaule entière, et qu'à cette unanimité de la nation le monde lui-même ne pourrait résister. » La révolte s'étendait; César voyait sa fortune l'abandonner devant Gergovie, la Gaule eût été affranchie déjà sans la victoire de Labienus à Paris. L'assemblée générale du mont Beuvray reconstitua solennellement l'unité nationale, et investit Vercingétorix du commandement souverain.

La fortune semblait enfin sourire à la Gaule et encourager ses grands espoirs. Le nouveau chef avait pour lui tout le parti national, la foule, la plupart des nobles, et probablement les druides. Il avait rallié les patriotes jusqu'aux Pyrénées, à l'Océan et au Rhin ; il incarnait vraiment la Gaule, et l'espérance commune. Il avait tant d'ascendant sur tous, tant d'énergie et d'éloquence, qu'il obtenait des Gaulois des sacrifices extraordinaires, les soumettant à une sévère discipline, leur apprenant la guerre à la romaine, les astreignant à tracer des camps et creuser des tranchées, leur imposant même la prudence, retenant leur fougue en face de l'ennemi. Il prépara ainsi de grands succès et, pendant six mois, il put tenir tête à César.

Et cependant, ces succès, ces sacrifices n'aboutirent qu'à des revers éclatants, à la ruine de tout. Il faut tenir compte, évidem-

ment, du génie de César, le plus grand homme de guerre de l'antiquité; et, aussi, des caprices du hasard, ce que le proconsul appelait insolemment sa fortune, et ce qui était, pour les Gaulois, la volonté de leurs dieux. Un peu plus de chance aurait pu changer la face des choses.

On doit reconnaître, pourtant, que nos pères ont alors compromis leur cause, par leur étroite conception du patriotisme, leur amour trop exclusif de l'autonomie locale. La Narbonnaise n'a pas bougé, malgré les incursions des confédérés au delà des Cévennes. Les Rèmes, les Lingons, ont aidé César; les Allobroges, malgré leurs tentations, lui sont restés fidèles; les Éduens ont longtemps travaillé pour lui. Jusque dans les assemblées générales de la Gaule, jusque dans ses camps, l'action de Vercingétorix a été souvent paralysée par les rivalités de certains chefs : au moment suprême, en face d'Alésia mourante, le dernier jour du combat, les deux tiers de l'armée de secours, près de deux cent mille hommes, ont assisté impassibles, du haut d'une colline, à la déroute et au massacre de leurs frères. En voyant la fortune tourner encore contre la Gaule, les chefs ont songé sans doute à sauver leurs cités.

Malgré tout, malgré l'abstention de ces égoïsmes qu'un peu de chance eût ralliés tout à fait, on ne saurait nier que Vercingétorix ait eu avec lui presque toute la Gaule. Il la vit répondre à son appel, à Gergovie, à Bibracte, et même, jusqu'à l'avant-dernière journée, autour d'Alésia. Il a vraiment incarné le patriotisme gaulois. Telle est la conclusion de M. Jullian, dont nous citerons cette belle page : « En définitive, c'est bien par ce mot de patrie gauloise, qu'il faut résumer sa rapide existence, son caractère, ses espérances et son œuvre. S'il a combattu et s'il est mort, c'est uniquement par amour pour cette patrie. Jules César, qui l'a connu comme ami, comme adversaire, comme prisonnier, l'a dit et le lui a fait dire, et ne nous laisse jamais supposer, dans les actes de Vercingétorix, un autre mobile que le patriotisme. La dernière parole que l'auteur des *Commentaires* place dans la bouche de son ennemi est celle-ci : « qu'il ne s'arma jamais pour son intérêt personnel, mais pour la défense de la liberté de tous » ; et c'est sans doute, parce que César redouta la puissance de ce sentiment exclusif que, Vercingétorix une fois pris, il ne le lâcha que pour le faire tuer. La patrie gauloise, telle que l'Arverne se la représentait, c'était, je crois, la mise en pratique de cette communauté de sang, de cette identité d'origine que les druides enseignaient : avoir les mêmes chefs, les mêmes intérêts, les mêmes ennemis, une liberté commune. Que cette union aboutit, dans sa pensée, à un royaume ou à un empire limité, compact, allant du Rhin aux Pyrénées, pourvu d'institutions fédérales, ou qu'elle dût demeurer une fraternité de guerre pour courir et

ravager le monde, nous ne le savons pas, et il est possible que Vercingétorix ait rêvé et dit, tour à tour, l'un et l'autre. Mais, et ceci est certain, il eut la vision d'une patrie celtique supérieure aux clans, aux tribus, aux cités et aux ligues, les unissant toutes et commandant à toutes. Il pensa de la Gaule attaquée par César, ce que les Athéniens disaient de la Grèce après Salamine : « Le corps de notre nation étant d'un même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes dieux, ne serait-ce pas une chose honteuse que de le trahir? » Et Vercingétorix identifia si bien sa vie avec celle de la patrie gauloise, que, le jour où les dieux eurent condamné son rêve, il ne songea plus qu'à disparaître. »

Pour nous résumer, le patriotisme gaulois était une association de souvenirs, d'ambitions et de libertés locales. Nos pères, tout comme les Grecs, n'ont pas su faire à l'unité nationale les sacrifices nécessaires. C'est pour cela surtout qu'ils n'ont pas réussi à constituer vraiment une nation. D'ailleurs, ce phénomène historique s'est produit en bien d'autres pays ; chez nous, quelque chose de cet état d'esprit a subsisté, à travers bien des révolutions, jusqu'au XVI[e] siècle. Les peuples gaulois ont pu s'unir un moment et combattre héroïquement pour la patrie commune. Mais, alors même, c'était trop souvent avec des arrière-pensées, une préoccupation plus ou moins franche des intérêts locaux. Voilà pourquoi ils ont paru se consoler si vite d'avoir perdu leur indépendance. Sous la domination romaine, ils conservaient, du moins en apparence, leur autonomie; et même, à la condition d'ajourner indéfiniment la réalisation de leurs espérances, ils conservaient le droit de rêver aux gloires du passé, à la résurrection du grand empire gaulois.

Car ces rêves n'ont point disparu avec l'indépendance. Sans doute, on ne peut nier le loyalisme impérial des classes dirigeantes et des grandes villes. Mais les campagnes restaient plus fidèles aux traditions, comme à la langue et aux superstitions nationales. Cent vingt ans après Alésia, lors des troubles qui suivirent la mort de Néron, les druides rappelaient la victoire de l'Allia, la prise de Rome par les Gaulois, et annonçaient que « l'empire des choses humaines était promis aux nations transalpines. » Les bardes promettaient « aux nations celtiques, la conquête de l'univers ». Jusque dans les conseils des cités et dans l'assemblée générale des Gaules, des chefs attaquaient Rome, parlaient de ressusciter « l'empire des Gaules », affirmant comme Vercingétorix que « leur race, lancée sur le monde, ne s'arrêterait plus qu'au gré de sa volonté ».

Qui sait si ces rêves n'ont pas duré plus longtemps encore, s'ils n'ont pas contribué dans une certaine mesure, à la création de l'empire gallo-romain du III[e] siècle? Toujours est-il que, du IV[e] au VI[e] siècle, les écrivains du pays parlent souvent de la Gaule avec amour, à peu

près comme nous parlons de la patrie. Longtemps, le patriotisme gaulois s'était concilié, tant bien que mal, avec le loyalisme romain. L'empire s'effondrant et se disloquant, restait la Gaule, toute prête pour ses destinées nouvelles.

PAUL MONCEAUX.

AGRÉGATIONS ET CERTIFICATS D'APTITUDE

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LA COMPOSITION DES JURYS.

Agrégation des Lettres.

M. CHABERT, professeur à l'Université de Grenoble, est nommé membre du jury chargé d'examiner, en 1902, les candidats à l'agrégation des Lettres, en remplacement de M. LAME, empêché.

Agrégation de Grammaire.

M. BOMPARD, inspecteur de l'Académie de Paris, est nommé membre du jury chargé d'examiner, en 1902, les candidats à l'agrégation de Grammaire, en remplacement de M. CHABERT, nommé membre du jury de l'agrégation des Lettres.

SUR L'INTENTION ET LA COMPOSITION

DE LA DEUXIÈME PYTHIQUE DE PINDARE[1]

M. Croiset a établi qu'en écrivant la deuxième Pythique, Pindare voulut mettre Hiéron en garde contre l'enivrement de la prospérité et lui donner des conseils de modération[2]. De tels conseils eussent été indiscrets s'ils se fussent rattachés à une critique précise de certains actes ou de certains projets du prince. Mais le poète n'est pas tombé dans une pareille maladresse. Ce sont des commentateurs modernes qui ont cru découvrir ici une allusion aux desseins homicides d'Hiéron vis à vis de Polyzélos son frère, là une condamnation de ses visées criminelles sur Démarété sa belle-sœur, ailleurs une satire de sa police secrète et de son humeur soupçonneuse ; Pindare, sans nul doute, n'avait point songé à ces sous-entendus, et très probablement aucun de ses contemporains ne s'en avisa. Le conseiller de la Pythique II n'a rien d'un pamphlétaire politique. Il n'a rien non plus d'un prédicateur morose ; l'éloge est semé abondamment d'un bout à l'autre de ses discours, jusque dans les phrases qui affectent le plus la forme d'un précepte : qui ne serait flatté de se voir proposé en modèle à soi-même, comme l'est Hiéron au

1. Inscrite au programme de l'Agrégation des Lettres.

On trouvera dans l'ouvrage de Mezger (*Pindars Siegeslieder*, p. 50-55) une bibliographie suffisante des travaux concernant ce sujet jusqu'en 1880. En fait de travaux postérieurs, outre les notices et commentaires de la Pythique II dans les éditions de Böhmer (*Pindars Sicilische Oden*, 1891), Gildersleeve (*Olympian and Pythian odes*, 1893), Fennell (*Olympian and Pythian odes*, 1893), Christ (*Pindari carmina*, 1896), Schröder (*Pindari carmina*, 1900), je signalerai notamment :

Lübbert, *De Pindari carmine Pythico secundo*, progr. Kiel, 1880 ; *De Pindari poetæ et Hieronis regis amicitiae primordiis et progressu*, progr. Bonn, 1886, p. IV ; Meinel, *Beiträge zur Erklärung Pindars*, progr. Kempten, 1890, p. 4-17 ; Bornemann, *Bursians Jahresb.*, LXVII (1891), p. 21 ; Drachmann, *Ueber Datierung und Veranlassung von Pindars zweiter pythischer Ode*, dans les *Neue Jahrb. f. Philol.*, 1890, p. 440-449 ; Fraccaroli, *Le odi di Pindaro dichiarate e tradotte*, Verona, 1894, p. 365-378 ; Michelangeli, *Della vita di Bacchilide e particolarmente delle pretese allusioni di Pindaro a lui e a Simonide*, Messina, 1897, p. 15-23 ; Gaspar, *Essai de chronologie pindarique*, Bruxelles, 1900, p. 69-77, et les critiques de Lipsius dans la *Berliner phil. Wochenschrift*, 1901, p. 420, et de Schröder dans la *Woch. f. klass. Philologie*, 1901, p. 596. [Von Wilamowitz-Möllendorff, *Hiero und Pindaros*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1901, p. 1273 et suiv. Cet ouvrage ne m'a été connu qu'après la rédaction de mon article, trop tard pour que j'aie pu en tirer parti]. Je n'ai pas cru devoir signaler point par point ce que j'adopte et ce que je repousse des opinions de mes prédécesseurs, ce qui m'aurait obligé à multiplier les notes outre mesure.

2. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, X (1876), p. 83-96.

vers 72 (γένοι' οἷος ἐσσὶ μαθών) ? Les doutes qu'on a quelquefois élevés, au nom des convenances, contre l'opinion de M. Croiset, — opinion d'ailleurs fortifiée par la comparaison de la deuxième Pythique avec les autres odes écrites pour Hiéron, — me paraissent donc manquer de fondement. Nous considérons comme une chose acquise que l'auteur de la Pythique II eut l'intention de rappeler à son héros les limites de la condition humaine, infranchissables même pour les tyrans ; et nous nous proposons seulement de rechercher comment il convient de répondre à une question secondaire, que M. Croiset n'a pas traitée : quelles circonstances provoquèrent de la part du poète ces conseils de modération ?

***

Pour nous mettre en état de présenter une réponse plausible, nous devons examiner d'abord, il me semble, la dernière partie du poème, où les conseils sont le plus apparents. On ne saurait manquer d'être frappé de l'insistance avec laquelle, dans cette partie finale, Pindare s'exprime à la première personne. Je n'ignore pas qu'assez souvent chez lui *je* équivaut tout simplement à *on* ; mais je doute fort que nous soyons en droit d'admettre ici cette équivalence : si vif, si passionné est le ton des phrases dont il s'agit, que le poète paraît bien plutôt y discuter ses affaires personnelles et parler pour son propre compte. Je croirai donc, — d'accord en ceci avec beaucoup de mes prédécesseurs, — que de la lecture des strophe et antistrophe IV nous devons emporter cette idée : Pindare, desservi auprès d'Hiéron en raison de sa sincérité (εὐθύγλωσσος ἀνήρ) par des envieux (φθονεροί), des calomniateurs (διαβολιᾶν ὑποφάτιες), qui sont en même temps des flatteurs effrontés (v. 72-74), souhaite que le prince ne se laisse pas duper par leurs grossiers artifices (v. 72) ; il se dit sûr d'avance que de banales caresses (σαίνων ποτὶ πάντας), dissimulant parfois on ne sait quelles intrigues (ἀγὰν πάγχυ διαπλέκει), ne prévaudront pas contre un langage sans détours, où les protestations d'attachement ont une valeur véritable, parce qu'elles ne sont pas prodiguées à tout le monde (v. 83-85).

Portons maintenant nos regards sur les autres parties du poème. Les vers 52-56, où reparaît la première personne (ἐμὲ δὲ κτλ., εἶδον γὰρ κτλ.), admettent manifestement une explication concordante avec ce qui vient d'être dit : le poète en effet — car cette fois le pronom ἐμέ ne peut guère désigner un autre que lui-même — s'y défend de vouloir imiter la κακαγορία d'Archiloque ; or le reproche de κακαγορία est celui-là justement auquel est exposé un homme εὐθύγλωσσος, par le seul fait qu'il est εὐθύγλωσσος ; c'est sous les traits d'un κακάγορος que les ennemis du poète, si nous comprenons bien la dernière triade, devaient le dépeindre à Hiéron ; en condamnant très haut la

médisance, Pindare préparait donc de la meilleure manière l'apologie de sa sincérité. — D'autre part, l'hypothèse que nous avons formée corrobore l'explication en elle-même le plus naturelle d'un détail important de la première partie : la réprobation éclatante de l'ingratitude et l'éloge de la reconnaissance. Cette idée, que la reconnaissance est une forme de la justice, un devoir, ne fournit pas seulement à Pindare, comme on paraît l'avoir admis parfois, une transition qui serve à introduire l'histoire du fils impie de Phlégyas ; elle occupait sa pensée dès le vers 17 (χάρις... ποίνιμος), dès le vers 14 (ἄποιν' ἀρετᾶς) ; et plus loin, après une éclipse, elle reparaît au vers 41. Nous sommes donc en droit d'affirmer que Pindare trouvait à l'énoncer une opportunité particulière. Le type de l'ingrat est Ixion ; et Ixion, par différents côtés de son caractère et de ses aventures, doit servir d'enseignement à Hiéron. Ce ne saurait être toutefois chez celui-ci que Pindare condamnait l'ingratitude. Les trois développements précédents invitent bien plutôt à supposer que, dans l'incident contemporain dont le poète s'inspirait, la reconnaissance devait aller vers Hiéron, et non pas d'Hiéron vers un autre ; c'est d'ailleurs de quoi sont tombés d'accord la plupart des commentateurs. Mais il s'en faut que leur entente subsiste quand il s'agit de dire à qui, au jugement de Pindare, incombait la reconnaissance ; les uns ont songé à Polyzélos, d'autres à Anaxilaos de Rhégium, d'autres aux Locriens, d'autres à une faction de Syracuse ; si l'on prend garde que, dans les premiers vers du développement qui aboutit au mythe d'Ixion (les vers 13-14), sont mis en présence un poète et un roi, on jugera le plus vraisemblable que Pindare entendait se proclamer capable de reconnaissance vis-à-vis d'Hiéron ; telle était l'opinion de Mezger (p. 63), et, sur ce point, je n'hésite pas à me rallier à lui. Or, de quelle façon Pindare, qui est un poète, peut-il manifester le mieux sa gratitude ? Évidemment en célébrant les mérites de ses bienfaiteurs ; c'est-à-dire en faisant ce qu'un κακάγορος ne saurait faire, mais ce qu'un homme sincère (ἀνὴρ εὐθύγλωσσος), lorsqu'une digne matière lui est offerte, fera et fera mieux que de vils courtisans. Entendus comme nous les entendons, les développements sur la reconnaissance se rattachent donc sans peine à la même intention que le désaveu des κακαγορίαι et la défense de l'εὐθυγλωσσία. — Enfin, à supposer Pindare préoccupé des soucis personnels que nous lui attribuons, nous gagnons de pouvoir trouver dans certaines phrases de l'ode plus de sens et plus d'intérêt. Ainsi, l'affirmation des vers 86-88, — que l'homme sincère sait tenir sa place sous toutes les formes du gouvernement, et notamment παρὰ τυραννίδι —, répondra à une attaque spéciale qu'il n'est pas difficile d'imaginer : comment, pouvaient dire les envieux, l'aristocrate Pindare, qui dans son propre pays semble-t-il prenait

assez mal son parti des progrès de la démocratie (v. 87 : ὁ λάβρος στρατός), comment Pindare ferait-il bonne figure dans l'entourage d'un tyran ? Ainsi encore la dernière phrase de l'ode (ἁδόντα δ'εἴη με τοῖς ἀγαθοῖς ὁμιλεῖν), au lieu d'énoncer un souhait imprécis, d'une portée générale, sollicitera du prince de Syracuse une invitation à sa cour. Et peut-être, dans les vers 67 et suivants, l'antithèse qu'on a cherchée sans beaucoup de succès entre τόδε μέλος et τὸ Καστόρειον et qui doit cependant exister quelque part, — les particules μέν et δέ en font foi —, trouvera-t-elle alors sa juste place, en dépit de l'ordre des mots, entre πέμπεται et ἄθρησον, en sorte que Pindare ait voulu dire : « Accueille bien mon ode, quoique l'œuvre d'un absent ».

*
* *

Réunissons en un seul faisceau toutes les observations éparses que nous venons de faire sur différents passages. Nous serons conduits à supposer que, d'un bout à l'autre du poème, en même temps que la série d'idées indiquée par M. Croiset[1], parallèlement à elle et sans lui porter préjudice, se déroule cette autre série : « Je sais, ô « Hiéron, l'obligation et les mérites de la reconnaissance (v. 13-20) ; « je sais, par l'exemple d'Ixion, les dangers de l'ingratitude (v. 21 « suiv.) ; je sais, d'autre part, par l'exemple d'Archiloque, les « inconvénients de la malignité (v. 52 suiv.[2]) ; je suis apte, quoi qu'on « t'en ait dit, à te louer, et magnifiquement (v. 57-67) ; fais donc » bon accueil à mon talent (v. 67-71) ; n'écoute pas les flatteurs, « bons à nuire à celui qu'ils flattent aussi bien qu'à ceux qu'ils « calomnient (v. 72-77) ; justifie l'espérance que j'ai de ne pas suc- « comber à leurs attaques, et de ne pas voir ma sincérité confondue « avec la médisance (v. 78 suiv.) ; appelle-moi près de toi (v. 96). »

J'avoue qu'en plusieurs points le développement de cette série, le rapport des parties composantes et parfois leur vrai caractère, ne sont pas évidents dès le premier coup d'œil, que même ici et là ils paraissent contredits par certains détails de rédaction. Après le pompeux *prooimion* que forment les douze premiers vers, tout occupé par l'image d'Hiéron, de sa ville, de son peuple et de son palais, le groupe des vers 13 à 20, aboutissant de nouveau à une mention louangeuse du fils de Deinoménès, semble de prime abord exprimer simplement,

1. P. 90-91.
2. Il ne faut pas hésiter, je crois, à admettre qu'aux yeux de Pindare le principal de ces inconvénients, celui que désigne le mot ἀμαχανία, était l'indigence ; c'est ce que semble bien établir, par contraste, la phrase suivante (v. 56 : τὸ πλουτεῖν δὲ σὺν τύχᾳ πότμου σοφίας ἄριστον) : « or la richesse, avec l'aide (cf. σὺν τύχᾳ θεοῦ *Nem.*, VI, 23 ; χαρίτων *Nem.*, IV, 7 ; Μενάνδρου *Nem.*, V, 48) du destin (cf. πότμου παραδόντος, *Pyth.*, V, 3), est le meilleur fruit du talent ». On aurait grand tort, à mon avis, de croire Pindare désintéressé.

par juxtaposition de deux tableaux semblables, cette comparaison : « Hiéron mérite d'être chanté autant que jamais prince au monde, autant par exemple que Cinyras ». Il faut attendre les vers suivants (v. 21-24) pour s'apercevoir, après coup, que le groupe en question avait un autre sens, qu'au fur et à mesure que pâlissait l'idée d'hommage poétique une autre se précisait : celle du caractère obligatoire de la reconnaissance. Nulle part il n'est dit expressément : « Je saurai, moi le poète Pindare, être reconnaissant vis-à-vis d'Hiéron » ; mais, pour constituer cette proposition, il faut en recueillir les éléments depuis le milieu de l'antistrophe jusqu'aux derniers mots de l'épode, le sujet au début (ἐτέλεσσεν.. ἀνὴρ.. ὕμνον), le régime au milieu (σὲ δ', ὦ Δεινομένειε παῖ), et, à la fin, l'énoncé du rapport qui les unit l'un à l'autre (τὸν εὐεργέταν .. τίνεσθαι). — Plus loin, la moralité de la légende d'Ixion telle que la comprend notre analyse, c'est-à-dire celle dont le poète se fait à lui-même l'application, attire à coup sûr moins les regards qu'une autre, placée en meilleur jour et plus développée, celle qui est proposée aux méditations d'Hiéron (v. 49-52). — Encore moins évident est le lien véritable qui unit, selon nous, à ce qui la précède la sortie contre la médisance : aux yeux de plus d'un commentateur, la κακαγορία dont se défend Pindare serait la méchanceté anodine qu'il peut y avoir à dire du mal d'Ixion ; le poète a compté sans doute, compté avec raison, que l'insuffisance de ce lien apparent inviterait à en chercher un autre. — A quelques vers de là (v. 56-57), la transition qui se fait par le mot πλουτεῖν (τὸ δὲ σάφα νιν ἔχεις) masque la relation de l'éloge d'Hiéron avec l'apologie du poète ; d'après notre analyse, cet éloge aurait pour objet, tout au moins pour objet secondaire, de démentir le renom de κακάγορος que des envieux faisaient à son auteur, et de montrer que celui-ci ne faillirait point à la tâche du poète telle que la définissent les vers 13-14 ; en d'autres termes, après une réfutation pour ainsi dire théorique des propos tenus contre lui, Pindare fournirait dans ce brillant couplet, un des éloges les plus détaillés que contienne le recueil des *Odes*, une démonstration par l'exemple. La transition relègue cela dans l'ombre ; et, grâce à elle, il peut sembler que le panégyrique jaillit spontanément des lèvres de l'auteur, à l'appel si je puis ainsi dire du mot magique de *richesse*. — Enfin, au vers 68, la valeur assez particulière que nous attribuons au verbe πέμπεται est contredite jusqu'à un certain point par le voisinage de la formule χαῖρε, avec laquelle l' « envoi », dans les odes triomphales, voisine en mainte circonstance.

Devons-nous donc désavouer les conclusions énoncées ci-dessus, et renoncer à croire que le poète, en écrivant la deuxième Pythique, ait eu, ou du moins ait eu si constamment, des soucis d'ordre personnel? Il ne me semble pas. Parler en des termes trop clairs de ses propres

préoccupations aurait été de la part de Pindare un manque de discrétion et de délicatesse. Dans la triade finale elle-même, où pourtant il se montre à visage découvert, qu'on observe avec quels ménagements, par quelle habile progression, son point de vue à lui est substitué au point de vue du prince. Des deux aspects sous lesquels les ennemis de Pindare pouvaient être considérés, flatteurs ou calomniateurs, le premier seul, c'est-à-dire celui qui intéresse Hiéron, est mis en lumière au début : c'est des flatteurs que le singe est la dupe, c'est des flatteurs que sait se garder Rhadamanthe[1]; seulement au vers 75, le mot ψιθύρων introduit, subrepticement si je puis ainsi dire, le second aspect, que précise l'expression du vers 76, διαβολιᾶν ὑποφάτιες. Encore convient-il d'observer qu'auprès de cette expression la présence d'ἀμφοτέροις maintient l'attention sur Hiéron ; en face des ψίθυροι, Pindare ne sépare point son intérêt de celui du prince. Peut-être la reprise, au vers 89, d'un groupe de mots du vers 52 (ἑτέροις ἔδωκεν μέγα κῦδος = ἑτέροισι δὲ κῦδος ἀγήραον παρέδωκεν) s'explique-t-elle aussi, de la part du poète, par un certain souci de ne pas s'enfermer trop égoïstement dans l'horizon de ses querelles particulières. La phrase du vers 52 était à l'adresse d'Hiéron ; celle du vers 89 me paraît s'adresser surtout aux φθονεροί, auxquels Pindare représente que tout le monde a droit à sa place au soleil (v. 88-89)[2] ; les deux conseils ont ceci de commun, qu'ils invitent l'homme à se trouver content de la part que les dieux lui ont faite ; les rédiger en des termes aussi pareils que possible, c'était faire entendre à Hiéron, dans un avis destiné à d'autres, comme l'écho d'un avis qu'on lui avait donné ; c'était donc, dans une certaine mesure, l'intéresser à la situation. Mais si, lors même qu'il parle à la première personne, Pindare prend des précautions si subtiles pour que son *moi* ne s'étale pas trop, comment nous étonner qu'il ait enveloppé le plus souvent sa polémique et son apologie ? Mis en éveil par quelques paroles explicites, un contemporain, un esprit prévenu devait être en état de discerner — sinon de prime abord, tout au moins en y réfléchissant — tout ce que le poète voulait qu'il devinât ; nous savons que Pindare fait volontiers

1. Je préfère cette explication du vers 72 à celle qui fait du singe le type du flatteur. Comment des grimaces et des gambades de singe eussent-elles pu empêcher les enfants de suivre le conseil qui précède : γένοι' οἷος ἐσσὶ μαθών ? A mon sens, les mots καλός... αἰεὶ καλός représentent les compliments ironiques adressés à la vilaine bête, dont la réputation de vanité semble avoir été proverbiale, et que l'on appelait couramment Καλλίας. « *Tu es beau*, s'entend dire le singe au milieu des enfants, et toujours *tu es beau* ». Le choix du singe comme terme de comparaison aurait été sans doute impertinent si Pindare en avait pris l'initiative ; mais, vraisemblablement, ce n'était point le cas.

2. Remarquer, au vers 89, l'absence de l'adjectif ἀγήραον. Cette fois il paraît s'agir, pour chacune des personnes en question, d'une période de prospérité limitée, destinée à finir comme finirent avant elle les périodes de prospérité d'autrui.

appel à la sagacité de ses lecteurs ou de ses auditeurs (cf. *Ol.*, II, 91-93 : πολλά μοι ὑπ' ἀγκῶνος ὠκέα βέλη ἔνδον ἐντὶ φαρέτρας φωνάεντα συνετοῖσιν· ἐς δὲ τὸ πὰν ἑρμηνέων χατίζει) ; en comptant qu'elle reconnaîtrait dans la pièce qui nous occupe son dessein apologétique, il ne nous semble pas qu'il en attendît trop.

***

La composition d'ensemble de la seconde Pythique n'infirme donc pas, à mon avis, ce que suggéraient quelques passages considérés à part. Nous devons maintenant affronter une autre contre-épreuve; et, sortant de l'étude du texte, voir si notre hypothèse est conciliable avec ce qu'on sait par ailleurs des relations siciliennes de Pindare.

Le détail de ces relations ne nous est pas exactement connu. Ce que nous savons d'assuré ou de presque assuré[1], c'est que Pindare se rendit en Sicile après la victoire de Phérénikos à Olympie, dans l'automne de 476, et qu'il y séjourna quelque temps, le plus probablement jusqu'à l'été ou l'automne de l'année suivante. Rien ne prouve en revanche qu'il y soit retourné plus tard; car, quoi qu'aient dit certains savants modernes, la première Pythique a très bien pu être exécutée hors de sa présence; rien ne prouve non plus (la Pythique II mise à part) qu'il ait jamais souhaité d'y retourner; car, si la Pythique III doit être datée de 474 plutôt que du début de 476, — comme la chose me semble probable[2] —, je ne saurais attribuer aux vers 68-71 de cette pièce la valeur que leur prête M. Gaspar[3]. Une autre donnée nous est fournie par une anecdote qu'ont recueillie le scoliaste et Eustathe, et qui, si elle n'est pas certainement authentique, n'est pas non plus certainement apocryphe : à quelqu'un qui lui demandait διὰ τί Σιμωνίδης πρὸς τοὺς τυράννους ἀπεδήμησεν εἰς Σικελίαν, αὐτὸς δὲ οὐ θέλει, Pindare aurait répondu : ὅτι βούλομαι ἐμαυτῷ ζῆν, οὐκ ἄλλῳ. Cette réponse nous montre le poète dans des dispositions précisément contraires à celles que la Pythique II nous a paru supposer; contraires aussi à celles où il devait être lorsqu'il entreprit son voyage. Si l'on cherche un moyen de concilier le tout, *a priori* le plus simple sera d'admettre que la deuxième Pythique est antérieure au voyage de 476, c'est-à-dire qu'elle date d'une époque où Pindare n'avait pas encore fait l'expérience de la vie auprès d'un tyran, et que l'*apophthegma* est postérieur à 475,

1. Seul, je crois, M. Fraccaroli (*Rivista di Filologia*, 1901, p. 391 suiv.) maintient pour l'Olympique I et pour le voyage de Pindare en Sicile la date de 472. Si nous pensions pouvoir accepter cette datation, nous n'en aurions, ainsi qu'on pourra voir, que plus de facilité pour proposer de la deuxième Pythique l'explication ci-après : car il y aurait à ce compte beaucoup plus d'intervalle entre le départ de Simonide et celui de Pindare.

2. Cf. *Revue des Études grecques*, 1901, p. 102-103.

3. P. 98 « .... l'invitation discrètement sollicitée aux vers 68 à 71 de la troisième Pythique ».

c'est-à-dire postérieur à cette expérience. Voyons si une telle combinaison peut soutenir l'examen.

Placer l'anecdote racontée par Eustathe avant le voyage de 476 me paraît non seulement admissible, mais presque nécessaire. Cette anecdote suppose effectivement que Pindare était alors sollicité de se transporter en Sicile; or, jusqu'en 476, Hiéron, occupé de ses préparatifs guerriers contre Anaxilaos de Rhégium, engagé dans une querelle avec son frère, n'eut sans doute guère le loisir de fatiguer le poète de ses instances. D'autre part, Simonide ne put gagner la Sicile que quelques mois seulement avant Pindare[1]; après le départ de son émule, il devait y passer, selon toute vraisemblance, la majeure partie de ses dernières années, de 475 à 468; la comparaison instituée par le questionneur indiscret, laquelle aurait été prématurée en 476, trouve bien mieux sa place, me semble-t-il, à un moment quelconque de ce long intervalle.

On s'expose à plus de contradictions en plaçant la deuxième Pythique avant le voyage de 476. Cette datation est cependant conforme à l'avis qui prévalut longtemps; mais, depuis l'article de Drachmann, presque tous les savants sont d'accord pour retarder de plusieurs années la composition du poème. Les arguments qu'ils donnent sont de deux sortes : historiques et psychologiques. Je dois dire que ni les uns ni les autres ne me paraissent tout à fait convaincants. Dès 476, on pouvait bien parler des πρεσϐύτεραι βουλαί d'Hiéron, déjà entré dans l'âge mûr; dès lors aussi, un poète, un panégyriste, pouvait vanter le prince comme un des plus puissants que le monde grec eût connus, et lui donner, au moins par allusion (v. 14), le titre de βασιλεύς; l'opinion qui considère le Καστόρειον du vers 69 comme un morceau indépendant de la deuxième Pythique et contemporain, celui-là même dans lequel Hiéron est appelé le fondateur d'Etna (fr. 105), — opinion qui nous conduirait à retarder l'un et l'autre poème jusqu'après la fondation de la ville, — est doublement hypothétique. En somme, tout ce que nous pouvons affirmer en tenant compte de l'histoire politique, c'est que la Pythique II a suivi l'intervention d'Hiéron en faveur des Locriens; or cette intervention date nécessairement des années 477-476, puisque Anaxilaos, contre qui elle était dirigée, mourut au commencement de l'olympiade 76 : et je persiste à croire, après Bœckh et bien d'autres, que les vers 18-20 durent être écrits plutôt sous l'impression toute fraîche d'événements récents qu'à de longues années de distance. Mais, dit-on, avant d'être allé en Sicile, Pindare ne pouvait pas avoir de la personne d'Hiéron la connaissance dont témoigne la Pythique II, ni s'adresser au prince avec autant de fami-

1. On sait qu'en mars 476 il se trouvait à Athènes, où il remporta le prix du dithyrambe.

liarité. En vérité, quelle connaissance si intime d'Hiéron prouve donc la deuxième Pythique? Pindare sait qu'Hiéron est porté à l'orgueil, qu'il est à propos de lui prêcher la modération; sont-ce là des observations si délicates qu'il ait fallu pour les faire l'œil du poète présent? sont-ce des renseignements si mystérieux, si confidentiels qu'ils n'aient pu traverser les mers? Il met Hiéron en garde contre des flatteurs qui le calomnient, lui, Pindare; mais vis-à-vis de quel prince, intimement ou superficiellement connu, une telle précaution ne serait-elle point de mise, le cas échéant, de la part des intéressés? Ce n'est pas une expérience personnelle du caractère d'Hiéron que la dernière partie de notre Pythique II suppose chez Pindare; c'est la connaissance de ce fait : que des gens le desservent à Syracuse. De cela, si la pièce est antérieure au voyage en Sicile, le poète se plaint à Hiéron avant d'avoir été son hôte, avant même peut-être d'avoir reçu de lui aucune marque d'attention; car l'ode, comprise comme nous la comprenons, n'est probablement pas une ode écrite sur commande[1]. Une pareille entrée en relations n'eût-elle donc pas été, de la part de Pindare, indiscrète et trop familière, conséquemment maladroite? De nouveau, il ne me semble point. Hiéron, à qui des conseils ne sont donnés dans la seconde Pythique que sous forme très enveloppée, ne pouvait, je crois, qu'être flatté de voir sa bienveillance sollicitée par un des plus glorieux poètes de son temps. D'ailleurs Pindare ne se permettait pas de s'adresser à lui à un moment quelconque et sans un prétexte convenable; si la soi-disant Pythique II n'est pas à proprement parler un *épinikion*, elle fut du moins composée à l'occasion d'une victoire, remportée nous ne savons pas où, peut-être à Thèbes, dans la patrie même de Pindare et sous ses yeux; les circonstances pouvaient donc excuser l'initiative prise par le poète.

Nous restons en présence de cette question : y a-t-il apparence qu'avant le voyage de 476 Pindare ait été en butte — ou qu'il ait pu se croire en butte —, à Syracuse, aux attaques contre quoi il proteste? Les commentateurs de la deuxième Pythique rappellent volontiers les relations compromettantes que le poète avait eues, paraît-il, avec Gélon, dont Hiéron dépossédait le fils; celles qu'il avait à coup sûr avec la famille de Théron, grand-père du jeune prince, beau-père et protecteur de Polyzélos son tuteur, avec Chromios, familier de Gélon. En un temps où la société de Syra-

1. Les termes en lesquels le poète parle de son œuvre, qu'il compare à une *marchandise* envoyée au delà des mers (v. 67-68), ne sauraient prouver, comme le veut Meinel, que cette œuvre ait été commandée. D'abord, parce qu'il n'y a pas lieu, à mon avis, de presser trop la comparaison. Ensuite, s'il faut le faire, parce que toutes les marchandises ne sont pas expédiées sur commande : il arrive qu'on en offre à l'acheteur.

cuse, la cour particulièrement, devait former, disent-ils, deux factions rivales, on comprend qu'il y ait eu là de quoi rendre Pindare suspect au nouveau maître. Du moins n'y avait-il pas de quoi justifier le renom de médisant et d'ingrat ; trop de loyalisme, trop de fidélité à la mémoire d'un bienfaiteur défunt, sont même précisément le contraire de l'ingratitude. Le rappel des discordes siciliennes ne saurait donc avoir pour nous qu'un intérêt secondaire; il nous aide à comprendre qu'Hiéron ait pu prêter l'oreille aux insinuations des ψίθυροι ; il ne nous éclaire pas sur la personnalité de ces ψίθυροι, ni sur les sentiments qui les animaient. Ce que faisaient, d'après la Pythique II, les ennemis de Pindare, ce n'était pas le procès de quelques-uns de ses actes, ni de ses sympathies politiques ; c'était le procès de son caractère qui, suivant eux, le disqualifiait pour le rôle de panégyriste. Les preuves à l'appui de leurs dires, ils ne les tiraient pas des affaires du jour, mais de la vie tout entière du poète, et surtout de ses poésies. Nous possédons maintenant des odes triomphales d'un contemporain de Pindare, Bacchylide ; trois en particulier sont adressées à Hiéron ; si on les compare avec les poèmes pindariques dédiés au même personnage, on remarque aussitôt que les conseils, présents dans tous ceux-ci, en sont au contraire complètement absents ; c'est, je pense, l'habitude de mêler le conseil à l'éloge que les ψίθυροι exploitaient contre Pindare auprès d'un prince naturellement orgueilleux, et d'autant moins disposé alors à se laisser faire de la morale qu'il était à peine affermi au pouvoir. Si maintenant nous nous demandons de qui pouvaient venir de telles attaques, elles nous paraîtront le plus naturelles de la part des gens qui avaient le plus d'intérêt à tenir Pindare à l'écart : c'est-à-dire de la part de confrères en poésie et en odes triomphales. Les scolies à la deuxième Pythique nomment plusieurs fois Bacchylide, sinon toujours nettement comme l'ennemi qui desservait Pindare, du moins comme le flatteur que Pindare déprécie. A vrai dire, la valeur de leurs affirmations a été, dès avant la publication des odes de Bacchylide, contestée avec force ; et l'on doit reconnaître que l'expression du vers 82 — δόλιον ἀστόν — est loin de désigner spécialement un poète étranger de passage en Sicile. D'autre part il est vrai que, dans les poèmes de Bacchylide écrits pour le tyran de Syracuse, aucun mot — sinon à la rigueur cette expression de l'ode III : ὅστις μὴ φθόνῳ πιαίνεται (v. 68 ; cf. *Pyth.*, II, v. 55-56) — ne peut être entendu comme une attaque à l'adresse de Pindare[1]. Néanmoins, je suis porté à croire que les scoliastes, s'ils ont pu pécher dans le détail par excès de précision arbitraire, ont

1. Voir Michelangeli, *Dopo il Bacchilide pubblicato*, p. 9-10 ; Prentice, *De Bacchylide Pindari artis socio et imitatore* (Diss. Halle, 1900), surtout p. 46 suiv.

vu juste pour l'essentiel; et qu'à l'origine du dépit qui s'exprime dans la deuxième Pythique il y a bien une rivalité de poètes. Admettons que cette pièce ait été composée vers le milieu de 476. A ce moment, Simonide vient de quitter la Grèce pour la Sicile, invité, je pense, par Hiéron; Bacchylide peut-être l'accompagne, ou bien l'a précédé à Syracuse[1]; Pindare attend vainement qu'on l'appelle. Qu'il cherche à s'expliquer ce délaissement par les raisons pour lui les plus honorables, rien de plus naturel. Qu'il trouve ces raisons, ou pense les trouver, soit d'après des nouvelles apportées de Sicile[2], soit d'après une comparaison de son propre talent avec les procédés de ceux qu'on lui préfère, dans l'indépendance de ses allures et la sincérité de sa parole, cela encore peut être accepté aisément. Les scoliastes ont fait un pas de plus, en prétendant que Pindare rendait, à tort ou à raison, responsable de son discrédit un de ses rivaux heureux. Nous les suivrions plus volontiers, s'ils nommaient, au lieu de Bacchylide, Simonide, que certaines anecdotes nous montrent poursuivi par les sarcasmes de Pindare[3], Simonide à qui pourrait aller, comme à un homme qui a fait son temps, la leçon des vers 88-89. Aussi bien n'est-il pas impossible, à mon avis, de substituer l'un des deux noms à l'autre sans renoncer à voir dans les scolies le souvenir d'événements historiques. Différents détails de rédaction prouvent que les scoliastes usaient de conjectures en affirmant que tel ou tel passage visait Bacchylide ou Simonide[4]; mais il se peut fort bien que leurs conjectures aient été déduites d'une donnée authentique et qu'ils aient connu de bonne source l'existence d'une rivalité jalouse entre Pindare et les deux poètes de Céos[5]; à ce compte, ils n'auraient fait œuvre d'appréciation personnelle qu'en nommant Bacchylide de préférence, — peut-être parce qu'il a chanté plus fréquemment les mêmes victoires que Pindare[6] —; et, nous affranchissant de cette considération intempestive, nous serions en droit de nommer Simonide avec d'aussi bonnes garanties. D'ailleurs, si même tout est conjectural dans les identifications des scoliastes, il ne nous paraît pas déraisonnable, pour ce qui est de la deuxième Pythique, de concevoir les choses à

1. Lorsqu'il envoie de Céos l'ode V célébrant la victoire olympique de 476, il a déjà été l'hôte d'Hiéron (v. 11 : ξένος).

2. Apportées peut-être par les gens d'Hiéron venus pour le concours où triompha son attelage.

3. Outre l'anecdote déjà citée, voir scol., *Ol.* IX, 74.

4. *Pyth.* II, 131 : ταῦτα δὲ ἔνιοι τείνειν αὐτὸν εἰς Βακχυλίδην ; *Nem.* III, 143, δοκεῖ δὲ ταῦτα τείνειν εἰς Βακχυλίδην ; *Ol.* IX, 74 : δοκεῖ δὲ τοῦτο πρὸς τὸ Σιμωνίδειον εἰρῆσθαι ; *Nem.* IV, 60 : δοκεῖ δὲ ταῦτα τείνειν εἰς Σιμωνίδην; etc.

5. Cf. *Bursian's Jahresberichte*, CIV (1900), p. 139-140 (Sitzler).

6. Scol., *Ol.* II, 154.

peu près comme ils les ont conçues; avec cette restriction toutefois, qu'en raison des motifs allégués ci-dessus, au lieu de Bacchylide, nous mettrions en cause Simonide. Pindare était très fier de son génie; il semble avoir été un rival chatouilleux; longtemps avant de rencontrer Simonide en Sicile, il devait le connaître, il devait savoir quelle était son humeur, quelles étaient ses faiblesses de caractère; il pouvait bien aussi le jalouser, un grand poète, et même un grand esprit, n'étant pas à l'abri des passions. Dès lors, le sachant bien en cour à Syracuse, où lui-même n'était pas appelé, pourquoi ne l'aurait-il pas soupçonné — à tort ou à raison je le répète — de desservir auprès d'Hiéron un émule moins bon courtisan? A coup sûr, je suis loin de prétendre que les ψίθυροι qu'il invective se résument à ses yeux en Simonide. Mais qu'il se figure Simonide provoquant de leur part des comparaisons peu bienveillantes pour lui-même, admiré pour des manières de faire précisément contraires aux siennes propres, bref, Simonide complice et occasion de sa défaveur à Syracuse, cela me paraît assez plausible.

PH.-E. LEGRAND.

QUELQUES REMARQUES SUR FURETIÈRE ET SES PRÉDÉCESSEURS

DANS LE ROMAN RÉALISTE DU XVII[e] SIÈCLE

Une cinquantaine de pages du *Roman bourgeois* de Furetière sont inscrites au programme de l'agrégation de grammaire pour 1902. Il y a dans ce court épisode comme deux parties ; l'une est un tableau de mœurs bourgeoises (l'avocat Jean Bedout est introduit chez le procureur Vollichon dont la fille Javotte est à marier), l'autre, le tableau d'une « académie bourgeoise » où Javotte est conduite ; on y discourt des genres littéraires et des hommes de lettres. Le *Roman bourgeois* n'est pas une œuvre unique en son genre au xvii[e] siècle. Pour en éclairer l'explication, on a rassemblé ici quelques remarques sur les caractères et les procédés communs à Furetière et à ses prédécesseurs, ou propres à Furetière[1].

La lecture comparée du *Francion*[2], du *Berger extravagant*, du *Polyandre* de Sorel, du *Roman comique* de Scarron et du *Roman bourgeois* de Furetière, a donné plus de résultats intéressants que la lecture d'œuvres secondaires, comme le *Roman satyrique* de J. de Lannel, le *Chevalier hypocondriaque* de J. du Verdier et le *Page disgracié* de Tristan l'Hermite, signalés par M. A. Le Breton[3] comme continuant l'opposition de Sorel à l'école de d'Urfé.

1. On ne présente pas ici un « article littéraire », mais, réunis, des éléments qui peuvent servir à traiter diverses questions spéciales, et des points de repère pour préparer des jugements d'ensemble. La place manquant pour des citations nombreuses et complètes, on s'est permis de renvoyer le plus souvent au *Francion*, au *Roman comique* et au *Roman bourgeois*, ouvrages édités à bas prix, que tout le monde peut se procurer.

2. Sorel. *La vraie histoire comique de Francion* (1623-1633). Édition Colombey chez Garnier, in-12, 503 p. — *Le Berger extravagant*, 1[re] éd. 1627, Paris, in-12, 422 p. — *Polyandre*, histoire comique, 1[re] éd. 1648, Paris. 2 vol. in-12, 592 et 618 p. — Scarron. *Le Roman comique* (1651-1657), édition donnée chez Garnier, in-12, 296 p. (Nous négligeons la suite d'Offray, pp. 297-409.) — Furetière. *Le Roman bourgeois*, éd. Jannet chez Picard, 2 v. — Jean de Lannel. *Le Roman satirique*, 1[re] éd. 1624, in-12, 1115 p. — Jean du Verdier. *Le Chevalier hypocondriaque*, 1[re] éd. 1632, in-12, 709 p. — Tristan l'Hermite. *Le Page disgracié* (1643), édit. de 1667. 2 vol. petit in-12, 331 et 321 p.

3. A. Le Breton. *Le Roman au XVII[e] siècle*, Hachette, in-12, 1890. Biographies des auteurs ; analyses et extraits des principales œuvres avec jugements littéraires. — Sur Sorel et son temps, la thèse de M. Roy (Hachette, in-8, 1891) est très riche de renseignements et de rapprochements

I. **Théorie du roman réaliste.** — Voici comment Sorel, Scarron, Furetière, adversaires de romanciers comme d'Urfé, Gomberville, Mlle de Scudéry, la Calprenède, expliquent leurs intentions :

SOREL : « J'ai représenté aussi *naïvement* qu'il se pouvait faire toutes les humeurs et les actions des personnes que j'ai mises sur les rangs. » — « Ces actions basses sont infiniment agréables et... nous prenons même du contentement à ouïr celles des gueux et des faquins comme de Guzman d'Alfarache et de Lazaril de Tormes. » (*Fr.*, p. 359, 125-6 ; cf. 362, 418, 419, 431). S'il y a des amateurs d'histoires extraordinaires, « il y a d'autres gens qui aiment mieux voir de petites aventures d'une visite de Paris ou d'une promenade, telles qu'il en pourroit arriver à eux ou aux personnes de leur connaissance, parce que cela leur parest plus *naturel* et plus *croyable* ». (*Poly.*, advert. au lect., 15-16). Dans le *Berg. extrav.*, il a voulu « composer un livre qui se moquast des autres, et qui fust comme le tombeau des Romans et des absurditez de la poésie ». (Préf., p. 4-5).

SCARRON ne veut nous raconter que de « très véritables et très peu héroïques aventures » (*RC.*, p. 52).

FURETIÈRE fait en sorte « que la nature des histoires et les caractères des personnes soient tellement appliqués à nos mœurs que nous croyions y reconnaître les gens que nous voyons tous les jours » (*RB.*, I., p. 2).

Mais voici d'autres déclarations, qui corrigent les premières :

SOREL : « Je suis bien d'avis, que tout mon livre étant *facétieux*, l'on prenne pour des railleries tout ce que j'en dis aussi bien comme le reste » ; — « aussi bien n'est-ce pas pour vous que je l'ai fait, mais pour *mon plaisir particulier* » (*Fr.*, p. 419, 315 ; cf. 125, 148). « Ces livres-cy estant d'*invention d'esprit*, il ne faut pas penser y trouver toutes les vérités que l'on s'imagine, veu que *l'on n'est pas obligé d'y en mettre*, et que l'on se peut contenter de choses vraisemblables ». — « tous les personnages qui sont nommés icy, peuvent passer si l'on veut pour des Chimères ou des Idées, ou plutost des caractères et des tableaux de ce que l'on veut représenter. » (*Poly.*, p. 10-11, au lecteur).

SCARRON : « Si (le lecteur) est scandalisé de toutes les badineries qu'il a vues jusqu'ici dans ce livre, il fera fort bien de n'en pas lire davantage ; car, en conscience, il n'y verra pas d'autres choses, quand le livre serait aussi gros que le Cyrus ». — « Mon livre n'estant qu'un ramas de sottises » (*RC.*, p. 51, 27).

FURETIÈRE est plus respectueux de son ouvrage, mais il a coutume de parler au lecteur avec la même familiarité.

Donc, selon l'avis des auteurs eux-mêmes, le roman bourgeois ou réaliste n'est pas un genre sérieux et qui n'use que de l'observation directe ; il y a place pour l'invention et pour la fantaisie.

II. **Composition.** — Il n'y a pas de plan arrêté à l'avance en toutes ses parties ; les parties sont plus juxtaposées que composées ; tel livre n'est un que par le titre, ou par l'uniformité des procédés propres à l'esprit de l'auteur. Exceptons le *Berg. extrav.* qui est moins un roman réaliste qu'un pamphlet littéraire sous forme de récit

réaliste; le Don Quichotte de l'amour romanesque, entraîné dans mille mésaventures, reste sans peine et sans mérite pour l'auteur, le centre du livre; le *Chevalier hypocondriaque* de du Verdier, est pareillement un recueil des farces jouées à un amoureux dont la lecture des romans a dérangé l'esprit. C'est une variation sur le thème choisi par Cervantès et Sorel, en dépit des prétentions de l'auteur à l'originalité (voir sa Préface). Mais parmi les romans réalistes, le *Francion* a été prolongé à plusieurs reprises (le nombre des livres est passé de 8 à 12). Le mariage qui couronne tant d'aventures semble marquer autant la lassitude de l'auteur que celle du héros. Le *Polyandre* est inachevé. Offray a ajouté une 3[e] partie au *Roman comique*, pour compléter les deux autres. Enfin, la seconde partie du *Roman bourgeois* n'a presque aucun rapport avec la première.

L'ordonnance intérieure manque aussi. Le cours du récit n'a de constant que son irrégularité même. L'auteur qui s'excuse parfois de ses digressions, paraît les rechercher. Un personnage secondaire paraît; on lui demande qui il est; il répond en 34 pages, et son histoire ne doit pour ainsi dire pas servir à la suite du récit[1]; des souvenirs de la vie de collège intéressent, sont utiles (*Fr.*, p. 116-125, 128-155); mais voici le récit d'un rêve extravagant et sans rapport avec la suite des aventures (*Fr.*, p. 89-99). C'est bien mieux quand un personnage se met à raconter une histoire pour divertir la société où il se trouve[2]. Il y a une raison à ce fait constant et ce n'est pas pur caprice d'auteur. On sait en effet, que dans l'Astrée, 70 ou 80 petites histoires sont intercalées, qui nous distraient de la grande. Le public, accoutumé à ces belles histoires, aurait trouvé dur qu'on l'en sevrât d'un coup; ainsi les épisodes, hors-d'œuvre du roman réaliste qu'on présentait au public, rendaient le plat de résistance plus acceptable à son goût, sans en atténuer beaucoup la saveur nouvelle.

En outre, pour s'excuser, se défendre ou se faire valoir, en tout cas pour intéresser le lecteur à un ouvrage qui n'est pas de la façon ordinaire, l'auteur lui adresse la parole. Le fait est plus rare chez Sorel; mais Scarron et Furetière semblent à tout instant craindre qu'un récit continûment impersonnel ennuie le lecteur. Il faudrait citer ici les dernières lignes de la plupart des chapitres du *Roman*

1. *Fr.* pp. 54-89. Cf. *Poly*, Hist. de Gastrimargue, I, pp. 307-354; puis II, 412-441, 445-478, 535-613. — Scarron, *RC*, Hist. de Destin, 57-74, 81-102, 110-121.

2. Sorel. *Le Berg. ext.* Le Banquet des dieux, pp. 150-188. *Poly.*, Hist. de Céphize, de Valère, de Lucian et de Cléodeme, I, pp. 244-274; Hist. d'Héliodore et d'Artéphius, II, 48-165; II, 169-214; Hist. de Néophile et do Geliaste, I, 545-584. — Scarron, *RC.*, Hist. de l'amante invisible, 26-42: hist. espagnole, 131-149; autre hist. esp.. 270-294; hist. d'Afrique, 220-251, au milieu de laquelle un des personnages entame à son tour un récit, 224-236. — Furetière. *RB.*, historiette de l'Amour égaré, I, 133-165.

comique[1]. La division en chapitres courts, chez Scarron et chez Tristan l'Hermite, est faite aussi pour ne pas lasser l'attention.

III. **Caractère de l'intrigue.** — Apparemment, l'intrigue d'un roman comique, bourgeois, réaliste enfin, devrait être vraisemblable. Cependant, les aventures singulières ne manquent pas dans *Francion*. Admettons qu'on puisse croire à l'histoire de voleurs du début (p. 23-33) et à toute autre prise chacune en soi, le total, du moins, ferait presque penser aux romans d'Eugène Sue ou de Dumas. Les changements brusques de condition (Francion devenu berger, p. 347), qui se retrouvent, plus longuement, plus naturellement expliqués chez Scarron (Histoire de Destin et de Mlle de l'Estoille), les substitutions de personnes (*Fr.*, 369), les lettres fabriquées (*Fr.*, 325), rappellent trop les procédés des histoires extraordinaires; de sorte que lorsque nous passons de l'action principale, prétendue vraie, au récit d'aventures romanesques ou imaginaires qui lui servent d'intermèdes, nous sentons entre les deux genres une différence de degré plutôt qu'une différence de nature. Les romanciers novateurs n'ont donc pas rompu aussi absolument en pratique qu'en théorie, avec l'esprit des romans à la mode. — Furetière, lui, venant plus tard, paraît plus circonspect dans l'emploi de ces procédés. Il y a bien dans le *Roman bourgeois* un enlèvement (celui de Javotte par Pancrace, fin du 1er volume), mais il semble que ce soit pour se débarrasser plus aisément du personnage; le récit en est bref, aussi dénué de circonstances que possible. Il y a bien encore une rencontre inattendue de deux personnes dans le même couvent (Javotte et Lucrèce), mais l'auteur explique et commente ce hasard :

— « Le hazard voulut... Je ne crois pas néanmoins que ce hazard serve de rien à l'histoire, ny fasse aucun bel évènement dans la suite; mais par une maudite coustume qui règne il y a longtemps dans les romans, tous les personnages sont sujets à se rencontrer inopinément dans les lieux les plus éloignés... Cela est toujours bon à quelque chose et espargne une nouvelle description... ces rencontres donnent quelque liaison et connexité à l'ouvrage, qui sans cela serait fort disloqué[2].

De Sorel à Furetière il y a donc progrès vers plus de vérité dans l'agencement de l'intrigue.

IV. **La qualité des personnages.** — Si le roman bourgeois ou réaliste a pour objet de représenter les gens de moyenne condition

1. P. 5, 74, 108, 110, 111, 126, 147, 152, 182, 202.
2. I, pp. 194-195. Cependant lui-même a dit de son ouvrage : « Pour le soin de la liaison, je le laisse à celui qui reliera le livre, » II, 5.

ou les petites gens, il faut exclure de ce genre le *Roman satyrique* de J. de Lannel, roman à clefs, qui retrace sous des noms d'emprunts[1] les dernières luttes de la ligue et des protestants ; tous les princes de France en sont les protagonistes ; c'est bien plutôt un roman d'histoire contemporaine de la noblesse. Don Clarazel, le chevalier hypocondriaque, ne vit qu'au milieu de gentilhommes, ses pairs ; le roman de du Verdier est donc mis hors de compte aussi. Quant au *Francion*, si les genstilshommes paraissent à côté des bourgeois et des paysans, ce n'est pas sans raison :

> Le sujet où je m'arrête là-dedans... c'est à déchiffrer la vie et les vices de quantité de personnages de grande qualité, qui font les sérieux et les graves et n'ont rien qu'hypocrisie en leur fait (*Fr.*, p. 421).

Le dessein de satire sociale est cause que le cadre du roman réaliste s'est élargi. Tous les personnages du *Polyandre*, Mécènes riches ou gens de lettres miséreux, sont bourgeois. Il y a des gens à particule dans la troupe comique de Scarron ; mais ce sont des nobles déchus (M[lle] de l'Estoille). Les personnages du *Roman bourgeois* enfin sont des procureurs, des avocats, des référendaires, leurs femmes et leurs filles ; la condition des personnages est mieux déterminée et par ce côté du moins, la définition du genre chez le contemporain des classiques de 1660 se précise plus qu'elle n'avait fait jusque-là.

V. Les caractères. — On se plaît à voir dans tout roman des caractères *propres*, se distinguant les uns des autres, et en un roman réaliste des caractères *vrais*, d'une vérité moyenne. Sorel avait trop de fantaisie dans l'esprit, trop de nonchalance dans la composition pour faire une œuvre qui satisfît à ces deux conditions.

Francion se détache au premier plan, personnage complexe, sorte d'Ulysse voluptueux et farceur (355-357), beau parleur (376-377), sentimental et grivois, endurant au besoin (40), chevaleresque (275-277), tantôt vertueux, prêt à punir le mal partout (319), tantôt indulgent aux défaillances les moins excusables, parce qu'il s'y laissait aller lui-même (205) ; c'est l'homme de toutes les occasions (458, 204), mais ce n'est l'homme d'aucun excès ; au demeurant, cela va de soi, le meilleur fils du monde ; il est de la grosse moyenne de l'humanité par opposition aux héros de l'Astrée peints en beau, ou du moins trop peu « dépendants des instincts vulgaires », et ce n'est que par les circonstances extérieures de sa vie « qu'il ressemblait aux chevaliers errants dont nous avons tant d'histoires » (332.) Montrer par quels traits particuliers, l'homme, dans Francion, assez sem-

1. Sirapis, Galatie, Pictavie, l'Empereur, c'est Paris, France, Poitou, le Roi, etc.

blable en général aux hommes que décrit Rabelais, en est différent, serait l'objet d'une étude que nous n'avons pas à faire. Il nous suffit ici que Francion soit bien vivant et personnel, c'est-à-dire non pas quelconque. Les personnages secondaires sont très nombreux. Entre les femmes, quelques figures nettes, Agathe, nouvelle Macette, Laurette, son élève, Nays (déjà bien moins déterminée), l'amante idéale dont Francion à travers ses multiples expériences amoureuses ne perd pas le souvenir, mais les Frémonde, Luce, Aimée, Joconde, Lucinde, Émilie[1], etc., ne diffèrent guère que par les circonstances où elles paraissent; le sexe seul en elles importe. Les personnages d'hommes ont d'autres raisons d'être et leurs figures sont plus variées; mais ici perce un autre défaut; quand ils ont un caractère propre, trop souvent tout en eux s'y ramène; ils cessent d'être des hommes moyens, ils deviennent des types. Hortensius n'est plus un portrait, c'est une caricature à la fois de Balzac et des pédants en général, sots et vaniteux. Valentin c'est le mari mal conformé, maladroit et malheureux, etc. Ouvrons le *Polyandre*. A côté de Polyandre, philosophe agréable, de Néophile, jeune bourgeois léger et généreux, de la bourgeoise Aurélie, êtres ordinaires, Orilan, amoureux perpétuel, Gastrimargne, gourmand parasite, l'escroc Théophraste, sont des « phénomènes » de leur espèce. Sorel a la force, et Molière en a profité, mais il n'a pas la mesure.

La psychologie est presque aussi simple chez Scarron. La Rancune est le comédien vaniteux, Ragotin, le naïf maladroit. Pour Destin et Mlle de l'Estoille, c'est leur histoire passée qui fait pour beaucoup leur personnalité; Léandre et Angélique, jeunes amoureux sont généraux et pâles. Scarron esquisse par hasard une figure d'avare; l'accumulation des traits sent la facture. Enfin il est plutôt peintre de situations, de scènes, d'attitudes comiques que de caractères proprement dits.

Nous coudoyons chez Furetière des bourgeois plus rassis, plus modérés, plus réels : Vollichon, procureur âpre au gain, bourgeois gourmand, père autoritaire, d'une médiocrité vraie et point proprement antipathique; Jean Bedout, l'homme rangé, est une figure d'une humanité plus commune encore. Mais précisément parce que cette figure est plus bourgeoise que celle de Nicodème, mieux dessinée, plus colorée que celle de Pancrace et de beaucoup d'autres, il ne faudrait pas, jugeant d'après lui, déclarer que les personnages du *Roman bourgeois* sont bien distincts les uns des autres par tous les traits de leur nature. Javotte, par exemple, se distingue par la simplicité de son esprit; ses mots en témoignent; mais dans le second tome du roman, où Javotte ne paraît plus, Belastre et Col-

1. 324, 220, 250, 361, 454, 456, etc.

lantine tiennent des propos tout à fait équivalents à ceux qu'elle tenait[1]. Ces propos servent-ils à rendre plus vivante la figure de la plaideuse professionnelle? Nullement; mais Furetière avait encore des « mots de la fin » à placer. De même les calembours de Vollichon valent ceux de Nicodème : tous deux ont juste autant d'esprit de mots que l'auteur. Cette uniformité dans les traits accessoires de caractère, déjà sensible chez Sorel, mais moins, parce que Francion se tient plus constamment au premier plan, s'était retrouvée de-ci de-là chez Scarron.

Ainsi donc entre les personnages du roman réaliste, les uns ont encore des caractères simples apparentés aux types de la comédie italienne[2]; aux autres, plus vrais, parce que plus communs, il arrive de servir trop également d'interprètes aux fantaisies de l'auteur; trop personnels, ils sortent de la vérité; plus vrais, leur personnalité s'atténue. La mise au point manque; ces œuvres ne sauraient devenir classiques.

VI. Les divers milieux. — La description des milieux, de la société peut, plus que la description morale des personnes, se passer de composition. Voici chez Sorel les paysans, intéressés, positifs, mais enclins aux superstitions (*Fr.*, 40, 353-357); leurs manières, leur langage, leur conception toute brute du mariage (246); voici chez lui encore le bas peuple parisien et tous les déclassés (54-89) ; Furetière nous fait la psychologie générale du bourgeois : les calculs d'économie (I, 185-186, etc.), l'amour-propre cédant à l'intérêt (I, 60); les idées de Mme Vollichon sur l'ambition et la vanité (I, 183-200); la jeune fille bourgeoise (I, 17-18), la maladresse des bourgeois dans leur rôle d'éducateurs (I, 108-109); leur psychologie amoureuse (I, 176, 18), leurs théories sur le mariage (I, 31-33, et 178-184).

La profession marque sur l'esprit naturel une empreinte indélébile. Les observations précises ne manquent pas ici : sur les régents de collège (*Fr.*, 116-125, 128-155), sur les hommes de lettres (Musigène dans *Poly.* Charrozelles dans le *RB.*), sur les médecins qui débitent les termes de leur art (*RC.*, 177), même sur les gens de maison (*RC.*, 86-87), sur les cabotins (La Rappinière et la Rancune dans le *RC.*), enfin sur les gens de Palais[3].

Les hommes se distinguent selon les pays qu'ils habitent; la

1. Voir *RB.* II, 26, 42, 43, 50, 71, 72, 77.

2. Le maladroit, à qui l'on joue des farces (Valentin dans *Fr.*, Ragotin dans le *RC.*; de plus loin Orilan, *Poly.*, I, 480-472); le vaniteux, Hortensius dans *Fr.*, la Rancune dans le *RC.*; l'Avare, *Fr.*, 325-326, 316-317; *RC.*, 153-156. Les Plaideurs, dans le *RB.*, 2e vol.

3. Voir pour Sorel A. Le Breton, *op. cit.*, p. 76, et *Fr.*, 106-108, 485-488. — Chez Furetière, le 2e volume, et dans le 1er, la scène où Vollichon, apprenant à Bedout le refus de sa fille, s'attarde à exposer une cause que, si le mariage avait réussi, il aurait confiée à l'avocat Bedout, I, 184-185; et aussi I, 22-23, 53-54.

vanité est propre au Français (*Poly.*, I, 175-176), et les dames espagnoles diffèrent des dames françaises pour la réserve (*RC.*, 275). A Paris on a le culte des apparences (*Poly.*, I, 445), et l'on a ses habitudes[1]; l'on est badaud, l'on s'engoue d'une nouvelle médecine (*Poly.*, II, 56), mais le bourgeois évite d'aller « manifester », crainte de coups (*Poly.*, I, 468). Scarron nous décrit le provincial glorieux d'être allé à Paris, et d'y avoir fréquenté des « notabilités » (*RC.*, 264). Il recueille çà et là quelques traits sur les différentes provinces, Anjou, Maine, Bretagne, Gascogne. Enfin on surprend chez eux des détails curieux sur les usages et les modes[2].

On pourrait cataloguer ici une foule de menues observations psychologiques sur la genèse et l'évolution de divers sentiments, en particulier de l'amour[3], sur l'art d'arriver (*Fr.*, 241), sur la composition des songes (*Fr.*, 98), etc. Sorel note des tics de la conversation (*Fr.*, 141). Scarron fait de même (*RC.*, 204, 205, 199), et de même aussi Furetière (*RB.*, I, 114). Voilà quelles remarques précises ont pu faire des romanciers qui se sont occupés à représenter au vrai les circonstances les plus ordinaires de la vie.

VII. **Réflexions de moraliste.** — La satire et la théorie morale s'ajoutent au roman réaliste. Sorel critique indirectement l'esprit d'autorité (*Fr.*, 151); il critique l'enseignement donné dans les écoles et indique même un remède au mal :

« Les précepteurs sont des gens qui viennent presque de la charrue à la chaire et sont un peu de temps cuistres, pendant lequel ils derobent quelques heures de classe, qu'ils doivent au service de leur maître, pour étudier en passant. Tandis que leur morue est dessus le feu, ils consultent quelque peu leurs livres, et se font à la fin passer maîtres ès arts; ils lisent seulement les commentaires et les scoliastes des auteurs, afin de les expliquer à leurs disciples, et leur donner des annotations dessus... Ne devroient-ils pas considérer qu'*il faut de bonne heure apprendre aux enfants à inventer quelque chose d'eux-mêmes*, non pas les renvoyer à des recueils, à quoi ils s'attendent, et s'engourdissent tandis? » (*Fr.*, 129).

Voici à propos de maris malheureux un projet de société commu-

1. La promenade au Luxembourg. « La plupart de ceux qui estoient là n'y estoient venus que pour voir ou pour estre veus; par une commune délibération, ils ne se promenaient que dans la grande allée, qui estoit comme un lieu pacifique et sans course, où ceux qui marchaient le plus gravement devaient emporter le prix. » *Poly.*, I, p. 5.

2. Sur les villes d'eaux (*Fr.* 339-375), sur les épithètes de « bourgeois » et de « pédant » (*Poly.*, II, 161, 413); sur la toilette des dames (*Fr.*, 194; *Poly.*, II, 265-266); sur l'habitude qu'elles prennent de se teindre les cheveux (*RB.*, I, 157), de recevoir certains jours de la semaine (*RB.*, I, 156); sur l'institution des boites aux lettres (*RB.*, II, 65).

3. *Fr.*, 232, 1er alinéa, 28, 85, 87, 166, 351, etc.

niste où l'union libre serait réalisée[1]. Sorel explique pourquoi les paysans ne doivent pas croire aux revenants (*Fr.*, 113) ; pourquoi tout le monde ne peut vivre honnêtement, en bourgeois[2]. Il pose des problèmes sur le droit de médire des prêtres, sur le fondement de la pudeur, il dit un mot de la question des « Remplaçantes », etc. (*Fr.*, 292, 288, 373, 109). Scarron, beaucoup moins riche d'idées en ces matières, se déclare indulgent aux faiblesses de l'amour ; il définit ce qu'il entend par honnêteté et distinction pour les femmes (*RC.*, 181, 200). Comme Sorel avait parlé d'enseignement, Furetière parle de l'éducation ; il définit l'autorité que le père peut légitimement exercer sur ses enfants (I, 182-3), constate que les bourgeois ne savent pas, comme les gens de la noblesse, habituer par le commerce de la société leurs enfants à la civilité et à la politesse (I, 18); il veut que les deux sexes ne soient pas, tout le temps de l'adolescence, séparés l'un de l'autre (I, 170-171).

VIII. **La satire littéraire.** — La satire est souvent personnelle chez Sorel (voir les « clefs » en note dans l'édition Colombey) et chez Furetière (Charrozelles). On devine tout le mal que ces trois auteurs doivent dire du métier d'homme de lettres[3]. Leurs théories et la donnée même du *Berger extravagant* nous ont appris comment ils jugeaient l'influence du roman romanesque[4]. Mais pour les « trucs » particuliers du roman ordinaire, Furetière est le seul qui les ait dénoncés en détail : les coïncidences (I, 194), les enlèvements (I, 190), les épisodes poignants (I, 113), les dénouements complets (I, 177; II, 6), l'invraisemblance qu'il y a à narrer des aventures dont on n'a pu être témoin (Scarron sur ce point s'unit à Furetière)[5] ; le ridicule des héros de roman n'a pas échappé à Scarron : ils sont trop vertueux (*RC.*, 128-129), trop bavards (*RC.*, 29-30), tantôt tendres, tantôt désespérés, toujours hors de la mesure ; aussi l'auteur du *Roman comique* raille ses héros dès qu'ils se laissent aller à des sentiments trop sérieux (*RC.*, 41, 108). Furetière va plus loin : il se refuse à représenter les scènes passionnées (I, 189, 58-59). — Les

1 « Chacun seroit égal, et les fruits de la terre seroient communs. Les lois naturelles seroient alors révérées toutes seules et l'on vivrait comme au siècle d'or. » (*Fr.*, 295).

2. « Les gens intelligents et riches sont tenus à bien vivre, mais... ceux qui sont pauvres des biens de fortune et n'ont pas aussi les dons de nature les plus exquis... ne seroient pas si bien venus chez les grands, s'ils ne vivoient de quelque façon hétéroclite... s'il leur prenoit fantaisie de quitter ces habitudes-là..., on les chasseroit comme des hypocondriaques... » (*Poly.*, I, 156-157).

3. Sorel et Furetière ont catalogué les défauts propres à l'espèce « auteur ». *Fr.*, 172, 173, 178, 181, 200; *RB.*, I, 114-115; II, 104. — Scarron n'en dit point tant : il s'indigne au contraire contre ces gens qui... « reprocheraient... » à un homme qu'il fait des livres, comme ils lui reprocheraient qu'il fait de la fausse monnaie », 197.

4. *Fr.*, 428. *Poly.*, II, 556. *RB.*, I, 169-171.

5. *RC.*, 211, 217, 255, 259, 278 ; *RB.*, I, 58, 62, 191, 192; II, 59, 64, 65.

descriptions chez les romanciers sont faites de chic, hors de propos; elles sont longues, pompeuses, pédantes[1]. Les termes nobles y sont de rigueur; aussi, par raillerie, Scarron nous représente Ragotin qui s'est enfoncé le pied dans un pot de chambre et ne peut plus l'en retirer, « foulant l'étain d'un pied superbe. » (*RC.*, 195, cf. 3, 159). Sorel et Scarron ridiculisent de concert le procédé qui consiste à décrire à l'aide de comparaisons :

« (elle était) plus belle, je vous ai tantôt dit, que la Cythérée; il n'y a pas d'inconvénient de dire ici, pour diversifier, plus belle que le jour ou que l'aurore » *RC.*, 39; « votre teint surpasse les oignons en rougeur; vos cheveux sont jaunes comme la... d'un petit enfant; vos dents... semblent... avoir été faites avec la corne du chausse pied de mon grand prince[2]. »

Le sentiment de la poésie était aussi peu le fait de Furetière et de Scarron que de Sorel; tout le monde veut faire des vers (*RB.*, II, 71) et toutes les femmes veulent en recevoir (II, 67). Si Furetière parle longuement des petits genres (I, 119-121, 126-127, 129), Sorel avait déjà parodié toutes ces fariboles avec le sonnet « sur le sein grandissant d'une jeune personne » (*Fr.*, 194-195).

Des poètes aux précieuses, il n'y a pas loin. Les hommes discutent entre eux ou avec les dames; des bourgeoises ont leur académie privée : Aurélie dans *Polyandre;* Angélique dans le *Roman bourgeois*. La conversation porte sur la littérature ou sur « les matières d'amour ». Voici un exemple de ces exercices académiques :

Musigène expose la thèse : l'art de se faire aimer, c'est savoir faire des petits vers; autre thèse, Orilan : non, c'est la bonne mine, les services, l'assiduité; troisième thèse : tout cela est bel et bon, mais ajoutez-y de splendides cadeaux, qui ne vous coûteront rien, quand nous aurons trouvé la pierre philosophale. Polyandre, enfin, chargé de faire la synthèse, conclut par des considérations sensées tirées de l'usage commun. *Poly.*, 74-113.

Les discours sont moins arrangés, le langage plus naturel chez Furetière qui, sûrement, doit quelque chose à Sorel. — Dès 1623, Sorel tournait en ridicule le « parler phœbus » qu'il avait appris dans les livres (*Fr.*, 81), la métaphore, la périphrase, l'hyperbole et le jargon[3]. Pour analyser ces procédés, on pourra lire quelques discours d'Hortensius (*Fr.*, 133-134, 136-137). Furetière s'est livré aux mêmes exercices de style[4].

IX. **La Description.** — Les romanciers réalistes ont raillé les

1. *RC.*, 34. Voir surtout *RB.*, I, pp. 7, 8, 9, 11.
2. Sorel. *Fr.*, 226-227 ; *RC.*. 19, 39, 194; 4, 13, 14, 19, 25, 44, 124, 237, etc.
3. « Dépeindre par le crayon de son éloquence » *Fr.*, 136. « Vous m'aurez tout entier chacune : cœur, corps, âme, esprit, tripes et boyaux. » *Poly.*, II, 288, etc. Des citations innombrables pourraient être faites.
4. *Poly.*, acte de contrition amoureuse, I, 226-227. Déclaration précieuse, et en langage du palais. *RB.*, II, 61, 63-64, etc.

descriptions des romanciers de l'autre école ; n'en font-ils donc pas eux-mêmes ? Ils en font du moins peu et de courtes ; mais Sorel sait présenter une silhouette :

« Figurez-vous que vous le voyez sans chapeau, avec une calotte de satin sur sa tête, un trousseau de clefs en une main, aussi gros que celui du geôlier de la Conciergerie, et un mouchoir en l'autre, dont il essuyait la sueur de son visage. Voilà comme il était. » (*Fr.*, 187).

Sorel décrit peu les visages, les formes du corps; il signale plutôt les bizarreries d'une toilette, d'un mobilier. Ou bien ce n'est plus du dessin, c'est de la caricature :

« Deux dents... étaient restées en sa bouche comme les créneaux d'une vieille tour que l'on a battue en ruine » (*Fr.*, 52), « son front et les joues avaient tant de rudesse et tant de rides qu'on les pouvait prendre pour un cuir de vache plissé. » (*Poly.*, II, 319).

Scarron fait de même (*RC.*, 4, 5, 10). Il s'arrête surtout à noter la saleté des vêtements (4, 7, 12, 16, 43). Furetière a bien essayé quelquefois de faire des portraits justes (I, 11, 139), mais il était plus encore de son génie et dans l'esprit de son livre de forcer les traits[1]. On sent chez Furetière moins de verve, plus d'application, aussi peu d'intérêt vrai aux choses sensibles. Il ne saurait point non plus décrire vivement par la narration une multitude de mouvements successifs comme Sorel et Scarron (*Fr.*, 20 ; *RC.*, 125-127). Mais voici quelque chose de mieux chez Sorel, car on trouve de tout chez lui : une description, comme on en rencontre rarement au XVIIe.

C'est la nuit, dans un bal :

« Tout ce qui était dans la salle soupirait après les charmes de la volupté; les flambeaux mêmes agités à cette heure-là par je ne sais quel vent, semblaient haleter comme les hommes, et être passionnés de quelque secret désir. » (*Fr.*, 299).

X. **Éléments gaulois : le comique.** — Ce ne sont pas les mots seulement qui sont crus chez Sorel, ce sont les scènes[2] ; et les scènes grossières, farces, plaisanteries scatologiques se présentent avec une régularité presque égale[3]. On serait tenté de voir là une loi du genre ; cependant, le *Polyandre*, paru 25 ans plus tard (1648) est décent ou peu s'en faut ; on ne rencontre chez Scarron que quelques scènes libres, mais déjà moins catégoriquement obscènes, en dehors des grosses plaisanteries gauloises. Il y a beaucoup plus de décence en général dans le ton de Furetière, contemporain de nos classiques, que dans celui de Sorel ; cependant certains détails

1. I, 22, 140, 141, 146. Portrait de Charroselles, II, 8-9 ; couplet sur son nez, II, 41.
2. *Fr.*, 29-27, 52, 60, 66, 69, 141, 221, 227, 232-233, 238, 251, 289, 309, etc.
3. *Fr.*, 52, 83, 94, 138, 146, 183, 249, 250, 287, 308, etc.

intimes, pour ne pas dire plus, subsistent[1]. C'est donc bien à cet égard la même caractéristique du genre, le même air de famille avec Rabelais.

Autres points communs avec l'auteur de *Gargantua :* les farces jouées, les scènes comiques, de coups, de chutes[2], etc. L'imitation plus directe de Rabelais se retrouve chez Sorel : *Histoire de la naissance et de l'enfance de Gastrimargue, le gros mangeur* (*Poly.*, I, 308-340). Pour les procédés de plaisanterie, qu'il serait long de dénombrer, l'inspiration de Rabelais est sensible : des rapprochements inattendus, de mots, de locutions, d'expressions nobles et triviales, l'hyperbole avec notation de nombres précis, énumération interminable de circonstances, accumulation des traits, mots forgés, mots estropiés, calembours ou « à peu près », la périphrase comique, etc. En général, Sorel et Scarron sont plus habiles à créer ou à renouveler l'expression que Furetière, dont on a démontré d'ailleurs que la fécondité d'invention n'était pas grande[3].



Les romanciers réalistes du XVIIe ont des conceptions suffisamment claires, mais qui ne forment point un système cohérent et précis. Dans l'exécution, ils laissent voir beaucoup de laisser-aller; d'assez nombreux détails cependant portent les caractères de l'œuvre proprement littéraire. Le roman réaliste n'est encore que dans la période de formation ; il reste chargé, d'une part, d'éléments empruntés consciemment ou non aux Italiens, aux nouvelles espagnoles, aux romans français de 1600 à 1620 ; d'autre part, il procède de Rabelais pour la mise en scène de certains types, pour les procédés de satire, de plaisanterie, de description ; mais la verve est moindre, le souffle plus court, l'invention verbale curieuse chez Sorel seulement. C'est un genre mal défini, où tout se rencontre encore chez Sorel : la scène de farce, le cours de morale, l'article scientifique, le pastiche littéraire, la nouvelle à la main, etc., mais qui, chez Scarron et chez Furetière, tend à devenir moins hétérogène, n'étant plus guère partagé qu'entre les scènes comiques et des récits d'idylles, ou entre la représentation des mœurs bourgeoises et la satire littéraire.

HENRI CHATELAIN.

1. *RB.*, I, 34-35, 74, ligne 5, 78, milieu, 62-63, 135 bas; II, 22.

2. Scènes de comédie ou de farce (*Fr.*, 140, 144, 151, 189, 235-237 ; Hortensius roi de Pologne, 424, etc.). *Poly.*, I, 54-58, 229-230, 343-345 ; II, 113, 150, 279, 473-474. *RB.*, 201, 268, 295-296, etc. Scènes de coups ou de chutes. *Fr.* 74, 152, 228, 265. 275-276, 353, etc. *RC* 24, 43, 48, 54, 56, 99, 100, etc. ; *RB.*, I, 76-77 ; II, 33.

3. Pour les emprunts de Furetière à Sorel, cf. Roy, *Ch. Sorel*, pp. 95-96.

Bibliographie

LITTÉRATURE ALLEMANDE

K. Lamprecht. — Zur jüngsten deutschen Vergangenheit. *Tonkunst — Bildende Kunst — Dichtung — Weltanschauung.* (Deutsche Geschichte, Erster Ergänzungsband). Berlin, Gærtner 1902.

De toutes les tentatives collectives ou individuelles de synthèse historique qui se sont multipliées ces dernières années et dont le but commun était de nous faire comprendre l'évolution générale de la culture allemande au XIXe siècle, celle de M. Lamprecht est, à mon sens, la plus hardie et aussi de beaucoup la plus intéressante. Au lieu de s'attacher à décrire des faits particuliers ou à exposer par le menu des idées individuelles, il s'est résolument attaché à mettre en relief, par la comparaison d'une multitude de faits et d'idées, un petit nombre de lois très générales qui lui paraissent dominer l'histoire de l'Allemagne contemporaine; il a entrepris de nous faire comprendre à quelle modification essentielle de l'âme collective de la nation correspond le développement actuel de la culture artistique, intellectuelle et morale de l'Allemagne. Et les résultats généraux de son enquête peuvent se résumer ainsi.

Depuis 1750 environ a commencé pour l'Allemagne ce que M. Lamprecht appelle l'ère de la vie psychique *subjective* dont la caractéristique générale est la nervosité ou plus exactement l'impressionnabilité nerveuse (*Reizsamkeit*). L'homme moderne vit aujourd'hui de plus en plus par les nerfs; il devient capable de ressentir des impressions nerveuses de plus en plus fines, délicates, ténues; des impressions qui, dans les phases antérieures de son évolution, ne parvenaient pas jusqu'à la conscience. Et cette impressionnabilité, cette hyperexcitabilité des nerfs, qui s'est prodigieusement développée, dans la dernière période du XIXe siècle surtout, domine actuellement toutes les manifestations de la vie spirituelle allemande. Elle se montre dans l'évolution de la musique qui, par le développement du chromatisme, la complexité croissante de la polyphonie, la liberté toujours plus grande des rythmes, est devenue capable d'exprimer avec une exactitude toujours plus parfaite des impressions nerveuses toujours plus raffinées, plus subtilement nuancées, et qui tend même, dans le drame intégral wagnérien, à devenir l'expression artistique de ce phénomène curieux et mal connu encore de la *correspondance* des divers ordres de sensations. La même tendance se fait jour dans l'*impressionisme* en peinture et en poésie. L'artiste s'efforce de décrire avec une fidélité toujours plus scrupuleuse soit la réalité extérieure telle qu'elle se réflète dans son tempérament (impressionnisme *physiologique*), soit même l'image subjective, *intérieure* par conséquent, qui naît au contact de la réalité extérieure avec notre appareil nerveux (impressionisme *psychologique* ou *neurologique*); et

M. Lamprecht explique fort ingénieusement comment cet impressionnisme physiologique ou psychologique peut revêtir une double forme soit *naturaliste*, soit *idéaliste* et donner ainsi naissance, d'une part, au « réalisme » d'un Menzel ou d'un Gerhart Hauptmann, et de l'autre, au « symbolisme » d'un Bœklin ou d'un Stephan George. — Cette impressionnabilité plus vive qui est la caractéristique de l'art nouveau influe enfin sur toute la vie spirituelle du temps présent: sur la morale, dominée par l'idée de la « régénération » qui est née dans des âmes d'artistes et de nerveux comme Wagner ou Nietzsche; sur la métaphysique si souvent inspirée par le besoin moderne d'une conception générale de l'univers, d'une « religion » moniste ou dualiste; sur la science qui exige aujourd'hui de ses adeptes une impressionnabilité nerveuse toujours plus affinée et capable de percevoir des différences toujours plus minimes.

Où aboutit cette évolution? se demande au terme de son étude M. Lamprecht. — A la décadence? — Peut-être. Dans tous les cas, l'époque présente est une sorte de recommencement de la période primitive. A ce moment aussi l'homme vivait par les nerfs surtout — sans avoir d'ailleurs conscience comme le moderne de ses états nerveux. En matière d'art, nous trouvons de curieuses analogies entre l'art ornemental primitif et le nôtre; en poésie, nous trouvons dans les temps primitifs, comme aujourd'hui, la dramatisation du récit épique, l'épanouissement du conte merveilleux, le lyrisme exprimant des états d'âme, nous trouvons surtout l'œuvre d'art « intégrale »; en morale, nous avons de part et d'autre le culte des héros, la coexistence d'un certain communisme avec le féroce égoïsme aristocratique du « fauve blond »; en métaphysique, la divinisation des forces de la nature, telle qu'on peut l'observer à l'époque primitive, peut se comparer au monisme panthéistique du temps présent. — Or, il est certain, pour M. Lamprecht, que « la culture exclusive de l'excitation nerveuse est le commencement de la fin ». Il ne dissimule donc pas le danger que court la civilisation allemande et européenne, mais il croit qu'elle peut y échapper; il croit qu'après ce voyage d'exploration dans la sphère inférieure de la vie psychique, dans le domaine de l'impression nerveuse pure, l'Allemand peut, aujourd'hui comme jadis, remonter vers les sphères supérieures de la vie psychique et connaître une période de classicisme philosophique et de rationnalisme scientifique dont les premiers signes avant-coureurs — le culte grandissant pour Gœthe et l'antiquité classique, par exemple — commencent déjà à se montrer.

J'espère que cette très brève et trop abstraite esquisse aura suffi pour laisser entrevoir, du moins, l'intérêt capital d'une œuvre comme celle de M. Lamprecht. Elle prête assurément le flanc à la critique par bien des côtés : on peut la trouver, à certains égards, bien abstraite et peut-être artificielle; on peut se demander s'il est vrai que notre époque soit aussi dominée par l'art que M. Lamprecht veut bien le dire, et si l'ère du nervosisme ne serait pas *en même temps* une ère de rationalisme hautement développé; j'ajoute que le livre de M. Lamprecht n'est pas toujours d'une lecture très facile, surtout pour le lecteur Français, et cela en raison de l'extrême concision que l'auteur est obligé de s'imposer dans ses développements, et aussi parce que la langue très personnelle qu'il emploie n'est pas toujours claire à première vue et demande parfois à être étudiée de près. Mais tout cela importe, au fond, assez peu. Il reste certain que la belle construction synthétique de M. Lamprecht met en évidence avec un extraordinaire relief un des caractères essentiels de la culture allemande contemporaine et reste, en tout état de cause, une œuvre de premier ordre, également intéressante pour l'historien, pour le critique et pour le philosophe.

O. Kittel. — Wilhem von Humboldts geschichtliche Weltanschauung im Lichte des klassischen Subjektivismus der Denker und Dichter von Könisberg, Jena und Weimar. Leipzig, Teubner, 1901.

Quand bien même l'auteur n'indiquerait pas en tête de son livre que ce travail est sorti du « séminaire historique » de l'Université de Leipzig, on y reconnaîtrait du premier coup d'œil les idées maîtresses et les méthodes de M. Lamprecht. Cette monographie se rattache de la façon la plus étroite à cette histoire naturelle de la culture allemande entreprise par le savant professeur de Leipzig. Elle n'en est d'ailleurs que plus intéressante. M. Kittel s'est proposé d'analyser la conception de l'histoire et des méthodes historiques chez Humboldt et chez les grands représentants du classicisme allemand, en particulier chez Gœthe et Kant, et de préciser les différences qui séparent les idées de l'époque classique de celles des époques immédiatement antérieures, du rationalisme, de la sentimentalité et de la période d'*Assaut et de tempête*. Dans les sciences historiques comme dans les sciences naturelles l'esprit allemand s'est élevé, pendant ce laps de temps, d'une explication *téléologique* des phénomènes historiques à une explication purement *causale*. Le rationaliste considère l'évolution du genre humain comme déterminée par le but final qui lui a été assigné par Dieu, par la Raison suprême, et il voit dans l'histoire à peu près uniquement le récit des actions des grands hommes, princes, guerriers, hommes d'États. Humboldt, au contraire, tout en reconnaissant comme les rationalistes une logique dans le développement de l'humanité, nie positivement que l'évolution de notre espèce puisse être expliquée par une cause finale, et admet qu'elle résulte uniquement de l'action des causes efficientes; de plus, l'histoire ne se réduit plus pour lui aux actions accomplies en pleine spontanéité par quelques individus supérieurs, mais elle doit montrer l'*action réciproque* des génies sur la masse et de la masse sur les génies; l'une n'est pas purement passive, les autres ne sont pas soustraits à l'influence du milieu.

On suivra avec intérêt l'exposé de M. Kittel; on regrette seulement que la genèse historique des idées de Humboldt soit indiquée seulement à très grands traits dans une introduction. De quelle période de la vie de Humboldt datent les diverses parties de ce « système » que construit M. K.? Il nous laisse dans l'ignorance à cet égard. Il est possible, à la vérité, de se renseigner à ce sujet dans une certaine mesure grâce aux références. Mais ces références sont données dans une forme si brève qu'il faudrait un long travail pour retrouver la date de chaque citation. Il eût été facile à l'auteur, en donnant quelques pages de plus à l'énumération de ses références, de nous épargner cette recherche.

B. Litzmann. — Ibsens Dramen. Hamburg und Leipzig, L. Voss, 1901 (176 p.)

M. Litzmann, l'auteur bien connu d'une étude sur le drame allemand contemporain qui fit grand bruit il y a une dizaine d'années, vient de publier sur le drame d'Ibsen une étude d'autant plus intéressante qu'elle marque un changement notable dans le goût et les dispositions du critique allemand. Jadis il avait vigoureusement combattu le dramaturge norvégien parce que l'admiration enthousiaste qu'il inspirait à la jeunesse littéraire allemande lui paraissait un danger pour l'originalité du drame national. Aujourd'hui il reconnaît que ce danger n'existe plus et, dès l'instant où Ibsen est devenu « inoffensif » pour l'avenir du théâtre allemand, M. Litzmann se montre aussi tout disposé à rendre justice à celui qu'il tient sans

conteste pour le plus grand dramaturge du temps présent. » Nous constaterons volontiers que, maintenant que M. Litzmann n'est plus déterminé dans son jugement sur Ibsen par le souci pratique du développement du drame national allemand, il se montre très équitable pour le grand poète norvégien. Dans son introduction il constate qu'Ibsen fait événement dans l'histoire du drame allemand au XIXe siècle, tout comme Shakespeare dans celle du XVIIIe siècle. Il montre comment, au lendemain de la guerre de 1870, il a donné au public allemand, las des traductions de Sardou ou de Dumas et plus encore des productions de leurs imitateurs allemands, des modèles de drames bourgeois et sociaux sincères et puissants, mieux adaptés aux besoins et aux aspirations du temps présent que les tentatives antérieures d'un Hebbel ou d'un Otto Ludwig. L'analyse critique des divers drames d'Ibsen, sans être toujours ni très originale ni très profonde, est du moins intéressante, souvent ingénieuse, et se lit avec agrément. Les jugements de M. Litzmann sont infiniment plus modérés et plus équitables que ceux de M. Bulthaupt; il n'a pas, en particulier, cette antipathie décidée pour le symbolisme qui rendait M. Bulthaupt si injuste pour les derniers drames d'Ibsen, en particulier pour *Solness le Constructeur ;* M. Litzmann ne refuse pas son admiration à ces productions étranges et « problématiques » d'un art curieux et raffiné qui s'enveloppe volontiers d'un peu de mystère et se plaît à poser des énigmes aux spectateurs. Je regrette, en revanche, qu'il ait cru devoir, sous prétexte que les *Soutiens de la Société* sont le premier drame ibsénien ayant obtenu un grand succès en Allemagne, laisser tous ceux qui précèdent en dehors du cadre de son étude. Il s'est condamné de la sorte à ne pas parler de *Brand* qui, comme l'a très justement fait ressortir M. Bulthaupt, est l'œuvre capitale du théâtre d'Ibsen et ne devrait pas être laissé de côté dans une étude qui traite de l'influence exercée par Ibsen dans la littérature européenne. Au total, le livre de M. Litzmann est de nature à amener le public à une juste estimation de la valeur d'Ibsen. C'est l'œuvre d'un adversaire réconcilié qui, tout en évitant les exagérations des admirateurs par trop fanatiques, et en proclamant qu'il y a, malgré tout, de profondes différences de nature entre Ibsen et le génie allemand, néanmoins rend hommage à l'incontestable grandeur d'un des poètes les plus hautement inspirés de notre temps.

Leo Berg. — Henrik Ibsen. Studien. Köln, Berlin, Leipzig. A. Ahn, 1901.

M. Leo Berg est un des partisans de la première heure d'Ibsen en Allemagne; à l'inverse de M. Litzmann, il a été, dès le début, un apologiste du drame ibsénien qu'il opposait aux médiocres productions d'un Blumenthal, d'un Lubliner, d'un Lindau ou d'un Wildenbruch, et dans lequel il saluait une œuvre d'inspiration foncièrement *germanique* infiniment mieux adaptée que le théâtre français aux besoins de l'esprit allemand. — Son admiration pour le grand poète scandinave n'a pas varié et son petit volume d'essais est destiné à nous faire mieux comprendre et goûter en particulier les pièces de la vieillesse d'Ibsen. Deux chapitres sont consacrés à l'analyse de *Borkman* et de *Quand nous nous réveillons de la mort*. L'étude la plus importante est l'esquisse d'une théorie assez ingénieuse sur le réalisme et le symbolisme d'Ibsen. Selon M. B. rien n'est plus inexact de se représenter l'évolution d'Ibsen, comme allant du romantisme au réalisme, puis au symbolisme. On trouve des influences romantiques dans toute l'œuvre du grand poète. Puis il n'a jamais cessé d'être réaliste, même dans ses dernières œuvres. Enfin son symbolisme n'est pas spécial à ses derniers drames, mais se montre bien auparavant déjà. On ne peut même pas dire qu'il y ait une période où

prédomine le réalisme et une autre où prédomine le symbolisme. En réalité Ibsen devient *à la fois* plus réaliste et plus symboliste : il décrit la réalité avec une rigueur plus grande, et en même temps il s'habitue de plus en plus à présenter le coin de réalité particulière qu'il peint comme l'image, le symbole d'idées générales, de théories profondes sur la vie. En cela, il est lui-même en quelque sorte le symbole de l'évolution générale du drame. Le drame tend en effet partout et irrésistiblement vers le naturalisme, vers la peinture, aussi minutieusement exacte que possible, de la vie réelle. Mais en même temps qu'il porte sur la scène une « tranche de vie », il y porte aussi tous les grands problèmes de l'humanité : « Le théâtre est le véritable champ de bataille des idées, des passions, des époques, des civilisations. » Les anciens et à leur suite nombre de modernes, comme Gœthe dans *Faust*, ou Wagner dans presque tous ses drames musicaux, ont puisé leurs sujets dans les mythes anciens où l'imagination instinctive du peuple a condensé en un petit nombre de traits sa vision de la réalité. Ou bien encore les modernes ont créé artificiellement des mythes nouveaux par les procédés du *symbolisme* qui, *inorganiqne* d'abord et simplement juxtaposé à la réalité, finit par devenir *organique* et aboutit à une vision panthéistique de l'univers qui confère une sorte de vie et d'âme à la nature inanimée, à l'Univers entier. Le théâtre d'Ibsen apparaît à M. B. comme un résumé de cette évolution de l'art dramatique vers le naturalisme et vers le symbolisme. Après de nombreux essais pour concilier et combiner de diverses façons les procédés réalistes avec le symbolisme, Ibsen aboutit, avec *Solness le Constructeur*, à une forme d'art qui représente la synthèse parfaite des deux tendances antagonistes du drame, et où la réalité et l'allégorie se pénètrent complètement l'une l'autre, où « tout a une signification symbolique et une signification littérale ». On suivra avec intérêt M.B. dans l'exposition de sa thèse ; peut-être pourrait-on souhaiter çà et là à la pensée un peu plus de précision, à l'expression plus de rigueur logique ; mais, d'une façon générale, ce petit livre se lit agréablement. Une petite remarque de détail pour finir : ce n'est pas il y a *cent cinquante ans* (p. 88), mais il y a *cinquante* ans à peine qu'Amiel a écrit la formule : « Un paysage quelconque est un état de l'âme. » (*Journal intime*, I, 55).

R. Geyer. — Étude médico-psychologique sur le théâtre d'Ibsen. Paris, C. Naud, 1902.

L'auteur de cette étude, qui est un médecin, cherche à faire voir qu'Ibsen a, dans un grand nombre de ses pièces, choisi pour incarner les symboles qu'il veut représenter, des individus atteints de certaines tares mentales, des aliénés non considérés comme tels par le public. Ses descriptions sont d'un réalisme si saisissant que le médecin peut, dans bien des cas, établir un diagnostic positif. C'est ainsi que M. Geyer reconnaît dans Hilde Wangel une hystérique avec hallucinations délirantes de l'ouïe, et dans Solness un neurasthénique atteint de la névrose de Beard ; dans Grégoire Werlé et Brand, des dégénérés à idées fixes ; dans Irène, une mélancolique atteinte du délire des négations décrit par Cotard et Séglas, etc. Les observations psychiatriques de M. Geyer sont curieuses et il serait singulièrement intéressant de savoir dans quelle mesure Ibsen considère lui-même ses personnages comme des aliénés soumis à la fatalité d'une constitution physique anormale et dont la responsabilité se trouverait ainsi largement atténuée. Il est hors de doute que, dans un grand nombre de cas, il a *voulu* peindre des malades : il me suffit de citer, par exemple, Oswald Alving, Ellida Wangel ou Hedda Gabler ; mais pour d'autres cas, l'intention du poète me semble au moins douteuse et j'ai peine à croire qu'il ait *voulu* peindre en Brand un dégénéré et dans Hilde une hystérique, ce qui ne prouverait du

reste nullement qu'il ne l'ait pas fait inconsciemment, en vertu de son instinct d'artiste et de son don merveilleux d'observation minutieuse et sincère de la réalité.

A. Drews. — Eduard von Hartmanns philosophisches System im Grundriss. Heidelberg, Winter, 1902, 1 vol. XXII et 851 p.

Hartmann a eu son heure de bruyante célébrité au lendemain de la publication de sa *Philosophie de l'inconscient* (1868); mais ce succès a été de courte durée seulement. Dès le lendemain du *Kulturkampf* sa popularité a commencé à décliner; aujourd'hui Hartmann, qui vient d'atteindre la soixantaine, est presque un oublié, bien que, sans se décourager un seul instant, il n'ait cessé de travailler à l'édifice de son système philosophique et ait publié tout récemment encore des œuvres fort importantes. — C'est contre cet oubli immérité et profondément injuste que proteste M. Drews en publiant une magistrale étude qui résume de la façon la plus complète le système de Hartmann et permet à ceux-là même qu'effrayent les dimensions imposantes de l'œuvre du philosophe de se faire une idée d'ensemble suffisamment détaillée de ses théories. M. Drews nous a donné sur Hartmann un livre aussi clair, aussi lumineux, aussi objectif que peuvent l'être les ouvrages de M. Kuno Fischer sur Schelling ou sur Hegel; c'est assez dire la haute valeur que nous reconnaissons à son ouvrage. Il a le très grand mérite de s'effacer avec une entière abnégation devant le penseur qu'il étudie; il ne critique pas, il n'apprécie presque jamais, il ne donne pas une « construction » originale et personnelle du système de Hartmann; on a l'impression que le tableau qu'il expose à nos yeux est bien une réduction rigoureusement fidèle de l'original, que l'élément subjectif y est réduit au plus strict minimum, qu'en un mot c'est bien Hartmann lui-même, tel qu'il est réellement, que l'on connait lorsqu'on a achevé ce livre.

L'impression qui se dégage de cette étude est très forte : on se sent pénétré de respect pour l'œuvre de Hartmann. On admire la base puissante de connaissances positives, sur laquelle il fonde l'édifice grandiose de son système. On rend hommage à la hardiesse de son imagination philosophique qui lui a permis de concevoir une cosmologie dont le mérite « poétique » tout au moins est incontestable. On est frappé de la sûreté et de la méthodique prudence avec laquelle il s'élève graduellement par voie inductive, à ses hypothèses les plus audacieuses. On ne peut lui dénier une belle sincérité intellectuelle qui ne cherche jamais à faire illusion sur la certitude des résultats obtenus, une grande finesse psychologique, une réelle élévation morale, un sens très aigu du mouvement d'esprit contemporain. — Et l'on constate qu'il a été certainement rabaissé bien au-dessous de son mérite par nombre d'historiens récents de la philosophie comme M. Ziegler (*Die geistigen und sozialen Strömungen des* 19. *Jh.*, p. 356 ss.) ou M. Kuno Fischer (*Hegels Leben*, *Werke u. Lehre*, p. 1183 sq.). Rien n'est plus facile assurément que de pousser à la caricature le pessimisme de Hartmann et de résumer sa philosophie par la formule : « La fin du monde provoquée par décret parlementaire »; mais il est aisé de se convaincre par la lecture des chapitres de M. Drews sur l'*axiologie* et l'*éthique* de Hartmann combien cette manière de présenter les choses est inexacte. Hartmann est persuadé que l'évolution universelle amènera le triomphe graduel du *Logique* sur l'*Illogique* (et en ce sens sa philosophie est optimiste); mais comme d'autre part il estime que le bilan de la vie se solde nécessairement par un excédent de souffrance, il est obligé de concevoir ce triomphe du Logique, cette « rédemption » de l'univers comme l'anéantis-

sement de toute vie, comme la suppression du dualisme de la Raison et de la Volonté, comme le rétablissement du *Sur-Être* (*Uebersein*) métalogique en qui se confondent dans l'unité et dans l'inconscience absolue la raison et la volonté. Comment se fera cette suppression? Hartmann repousse les hypothèses trop précises de Schopenhauer et de Mainländer et affirme que le monde ne peut disparaître, ni par le suicide, ni par l'ascétisme, ni par le malthusianisme généralisé. La négation du vouloir et le retour à l'Inconscience primordiale lui apparaît comme un acte *supranaturel*, *cosmique* et *universel* par lequel la volonté illogique en arrive, par le développement progressif du Logique, jusqu'au point où elle s'annihile elle-même dans sa totalité. On peut assurément *parier* contre cette solution de l'énigme universelle, mais avant de la déclarer ridicule il faut bien se rendre compte qu'elle est vieille comme le monde, que nous trouvons une conception analogue chez les Bouddhistes, qui aspirent au *nirvâna*, chez les Germains qui ont cru à la mort des dieux et à l'embrasement final du monde, chez les Grecs qui estimaient que « le bien suprême c'est de n'être pas né, de n'être pas, de n'être rien », chez tous les mystiques chrétiens qui ont rêvé du retour de toutes choses en Dieu, ou encore chez Richard Wagner qui, dans sa *Götterdämmerung*, a décrit avec une incomparable poésie l'anéantissement de l'univers fondé sur le vouloir-vivre. Et il est bon qu'un penseur comme Hartmann ait repris à nouveau et pensé jusqu'au bout cette vieille conception de la vie, tout comme il est bon aussi qu'un Nietzsche ait pensé jusqu'au bout l'hypothèse non moins antique du nihilisme illusionniste et du retour éternel. Ce sont là des possibilités de pensée auxquelles l'humanité semble périodiquement revenir; il est donc singulièrement vain de les décréter périmées et fort injuste, par suite, de vouloir déprécier ceux qui les renouvellent sous une forme originale, nous aident à en voir toutes les conséquences logiques, et étendent ainsi d'une façon positive notre connaissance du domaine de la pensée.

La postérité reviendra-t-elle un jour avec un intérêt nouveau vers Hartmann et vers sa conception de l'univers? M. Drews en est persuadé. Il va même dans son enthousiasme jusqu'à voir dans Hartmann l'un des grands initiateurs dans l'histoire de la pensée humaine; il le tient pour un nouveau Copernic qui à la philosophie du Conscient a substitué la philosophie de l'Inconscient, qui au *Cogito ergo sum* de Descartes a le premier opposé avec une entière netteté la conviction contraire que la pensée consciente n'est pas un fait primaire et essentiel, mais un phénomène dérivé, une manifestation secondaire d'une réalité parfaitement inaccessible à la conscience et que la pensée consciente, loin d'être le centre de l'univers, est au contraire située à la périphérie d'une sphère dont tout le centre est constitué par une réalité à jamais inconsciente. Je ne puis pas me persuader que la notion de l'Inconscient soit quelque chose d'aussi complètement neuf que le veut M. Drews, mais j'admets volontiers que Hartmann a tiré un parti considérable et fort intéressant d'une idée que nous voyons germer et se développer dans la philosophie allemande de Leibnitz à Schopenhauer. — Verra-t-on dans un avenir prochain un « retour à Hartmann », comme on a assisté jadis au « retour à Kant » ou plus récemment à un « retour à Fichte, à Novalis, à Hegel? » C'est possible. Mais je doute qu'un renouveau de faveur de ce genre puisse être autre chose qu'un mouvement passager, de peu d'étendue et de peu de profondeur. M. Drews combat vigoureusement l'agnosticisme positiviste et le scepticisme métaphysique si répandus aujourd'hui parmi les « exacts » et dans le grand public; et il note avec complaisance les symptômes qui annoncent la renaissance dans la société contemporaine de l'esprit spéculatif. Mais je crains bien que dans ce « besoin métaphysique » qui, chose significative, apparaît surtout chez les artistes,

il n'entre une bonne dose de dilettantisme esthétique conscient ou inconscient : on savoure en artiste la beauté de telle ou telle conception générale de l'univers sans être absolument persuadé tout au fond de soi-même qu'elle soit autre chose qu'une belle fiction, qu'une vision séduisante d'un coin du possible. Quoi qu'il en soit, la Philosophie de l'Inconscient, considérée simplement au point de vue historique, est un fait capital dans l'histoire de la pensée allemande : après le beau livre de M. Drews il n'est plus permis de douter qu'il ne faille placer Hartmann, entre Schopenhauer et Nietzsche, parmi les interprètes les plus autorisés des aspirations de l'âme moderne.

G. Naumann. — Zarathustra-Commentar. 4 vol., Leipzig, Hæssel, 1899-1901.

Il est assez difficile de porter un jugement définitif sur le commentaire de *Zarathustra* que nous présente M. Naumann. L'auteur ne s'est fait aucune illusion sur les difficultés de sa tâche et présente fort modestement son livre comme « l'avant-coureur d'autres études qui seront des solutions bien supérieures du même problème ». Et il me paraît certain en effet qu'il est impossible à l'heure qu'il est d'écrire un commentaire définitif du célèbre poème en prose de Nietzsche. Le texte des esquisses pour *Zarathustra*, tel que l'a donné M. Kögel au tome XII de la première édition des *Œuvres complètes*, ne mérite manifestement qu'une confiance extrêmement limitée ; or la deuxième édition revisée du tome XII donne beaucoup moins de matériaux que la première ; et de plus les nouveaux éditeurs MM. Horneffer annoncent la publication d'un volume spécial où doivent être publiées et commentées les esquisses inédites sur *Zarathustra* que possède le Nietzsche-Archiv. On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, combien il est périlleux d'essayer un commentaire de *Zarathustra* avant l'apparition de ce livre qui *peut* être d'une importance capitale pour l'intelligence du poème et qui, en tout cas, fournira certainement une ample moisson de renseignements inédits. — J'ajoute que M. Naumann est un commentateur très « subjectif » qui de son propre aveu n'a pas achevé sans une certaine peine la tâche qu'il s'était donné de suivre fidèlement et dans toutes ses nuances la pensée d'un autre (IV. 4) ; aussi s'est-il dédommagé de cette abnégation par des digressions d'un caractère tout personnel. C'est ainsi qu'on regrette de trouver dans son livre à divers endroits l'écho de la déplorable polémique personnelle qui s'est engagée à propos du retrait par le Nietzche-Archiv de la première édition des tomes XI et XII des *Œuvres*. La conclusion, d'autre part, est devenue une sorte de profession de foi personnelle de l'auteur qui nous expose ses idées sur le Retour éternel, et nous prédit que l'humanité future, après avoir longtemps hésité entre la religion de la vie et la religion de la mort, inclinera, d'ici mille ans, vers le culte de la vie. En ce qui concerne le commentaire proprement dit, je m'étonne d'abord que l'auteur n'ait pas traité à part la question, infiniment délicate et difficile assurément, mais très importante aussi du plan d'ensemble de *Zarathustra* et de chacun des livres du poème. L'introduction du premier volume nous renseigne sur l'origine et la genèse du poème, sur les éléments personnels et subjectifs qu'il renferme, enfin sur les doctrines de Nietzsche ; elle ne nous dit presque rien sur la composition même de *Zarathustra*. Les quatre livres du poème sont commentés chapitre par chapitre sans un mot d'introduction générale pour orienter le lecteur sur l'unité, le sens général, la genèse détaillée de chaque livre considéré comme un tout. Pourquoi M. Naumann n'a-t-il pas essayé de tirer parti pour des introductions de ce genre, des importants matériaux publiés par M. Kœgel ? Il aura sans doute reculé devant la difficulté de la tâche comme il recule aussi devant celle de présenter une hypothèse sur la

conclusion que Nietzsche projetait de donner à son œuvre. Mais un commentateur de *Zarathustra* avait-il le droit d'esquiver ces problèmes? — Je ne puis entrer, ici, dans la discussion des questions de détail que soulève le commentaire de M. Naumann. D'une manière générale, il me paraît qu'il gagnerait à être fortement abrégé. Est-il nécessaire, par exemple, de discuter longuement la localisation précise et infiniment hypothétique (de l'aveu même de l'auteur, I, 33) des paysages décrits dans *Zarathustra*, — la « Vache multicolore », la « Montagne de feu », la « Grande Ville », l' « Ile des Morts », etc. — où M. Naumann croit reconnaître Gênes, le Vésuve ou l'Etna, Berlin, le cimetière de Venise, etc.? ou est-il bien nécessaire encore d'entasser des références (I, 45) pour prouver que Nietzsche a aimé la solitude? Ailleurs on peut relever des maladresses de rédaction. Pour nous borner à un seul exemple : dans l'hymne *Unter Töchtern der Wüste*, Nietzsche imite la forme des psaumes bibliques et termine donc chaque strophe par *Sela* ou *Amen;* il est complètement oiseux dès lors de se demander pourquoi il ne termine pas la première strophe par *Selam* (en arabe « salut ») au lieu de *Sela* et d'énumérer les raisons qui ont pu le décider à mettre *Sela* (IV, 169); la traduction allemande des Psaumes mettant toujours *Sela*, Nietzsche a conservé l'expression sans se soucier le moins du monde du sens qu'elle pouvait avoir, uniquement pour donner un coloris biblique à son hymne. — Il est juste d'ajouter, d'ailleurs, que ce commentaire de *Zarathustra* représente un sérieux effort et un travail considérable et que, malgré ses imperfections, il contient un très grand nombre de rapprochements utiles, de remarques intéressantes, et peut rendre, provisoirement, de très réels services à ceux qui veulent entreprendre dans le détail l'étude du chef-d'œuvre de Nietzsche.

Richard M. Meyer. — Grundriss der neuern deutschen Litteraturgeschichte. Berlin, Bondi, 1902.

L'histoire de la littérature allemande au xix° siècle que M. R.-M. Meyer avait publiée l'an dernier dans la collection *Das XIX. Jahrhundert in Deutschlands Entwicklung* ne comprenait aucune espèce de notes ni d'indications bibliographiques. Le *Grundriss*, qui vient de paraître, constitue à ce point de vue le complément nécessaire et précieux de son Histoire. On ne saurait trop louer M. M. de n'avoir *pas* cherché à nous donner une bibliographie « complète » et de s'être borné à noter, à propos des diverses questions et des divers auteurs traités, les ouvrages vraiment importants et utiles à consulter. Cette bibliographie simplifiée (quoique très suffisamment complète encore) est, pour le lecteur étranger surtout, un véritable bienfait et lui rendra d'inappréciables services en lui servant de guide dans ses premières lectures. Elle mérite, à ce titre, d'être signalée ici, et chaudement recommandée.

A. Bossert. — La légende chevaleresque de Tristan et Iseult. Essai de littérature comparée. Paris, Hachette, 1902.

M. Bossert est le premier à avoir démontré, dans sa thèse de 1865 sur Tristan et Iseult, que le poème de Thomas de Bretagne était l'original de celui de Gotfrid de Strasbourg. Il est donc qualifié entre tous pour résumer, à l'usage du grand public, les données essentielles de la belle légende de Tristan et d'Iseult. L'étude claire et attrayante qu'il consacre à ce sujet est surtout un excellent résumé des principales données objectives qui nous sont parvenues : il laisse parler les sources; il les analyse avec finesse et agrément et les compare entre elles sans se livrer, bien entendu, à ces longs et minutieux rapprochements de textes où se complaît la critique philolo-

gique contemporaine mais qui seraient déplacés dans un ouvrage de vulgarisation. Son livre constitue ainsi, avec le bel article de M. Gaston Paris, une introduction très intéressante à l'étude plus approfondie de telle ou telle partie spéciale de la légende, et ne peut manquer de rendre les plus grands services, en particulier aux candidats à l'agrégation d'allemand qu'il renseignera sur l'une des questions importantes du programme de cette année.

HENRI LICHTENBERGER.

Ouvrages récemment parus : K. VOM STEIN, *Politisches Testament, ausgewählte Denkschriften* ; Hagen, Bamberger. — W. NALBANDIAN, *L. von Rankes Bildungsjahre und Geschichtesauffassung* ; Leipziger Studien, VIII, 2, Leipzig, Teubner. — *Gœthes Briefe mit Einleitung und Erläuterungen* hg. von PH. STEIN ; Berlin, O. Elsner, t. I, 1764-75. — W. BODE, *Gœthes Aesthetik;* Berlin, Mittler u. Sohn. — L. KLAGES, *Stefan George ;* Berlin, Bondi. — K. GNEISSE, *Der Begriff des Kunstwerks in Gœthes Aufsatz von deutschen Baukunst* (1772) *und in Schillers Aesthetik;* Strassburg, Heitz. — L. ANZENGRUBER, *Briefe mit neuen Beiträgen zu seiner Biographie* hg. von A. BETTELHEIM, Stuttgart, Cotta. — H. MAYNC, *E. Mörike, Sein Leben und Dichten;* Stuttgart, Cotta. — *Das deutsche Jahrhundert in Einzelschriften* hg. von G. STOCKHAUSEN ; 2 vol. Berlin, Schneider. — R. HAYM, *Aus meinem Leben. Erinnerungen;* Berlin, Gærtner. — BRAUN, *Christophine, Schillers Lieblingsschwester;* Berlin, Stahn. — M. G. CONRAD, *Von E. Zola bis G. Hauptmann;* Leipzig, Seemann. — H. LANDSBERG. — *F. Nietzsche und die deutsche Litteratur ;* Leipzig, Seemann. — M. KAUFMANN, *Heines Charakter und die moderne Seele;* Zürich, A. Müller. — J. BURGGRAF, *Gœthe und Schiller. Im Werden der Kraft;* Stuttgard, Crabbe. — M. M. RABENLECHNER, *Hamerling ;* Dresden, Pierson, 1902. H. L.

HISTOIRE

Arvède Barine. — La Jeunesse de la Grande Mademoiselle, 2e édit. Paris, Hachette, 1902, in-12 de VIII-336 p.

Livre charmant, et, en dépit de son charme, exact et profond. Je n'ai pas à louer ici les grâces de sa forme, la vivacité du récit, la fraîcheur colorée des descriptions, la franchise des portraits. D'autres l'ont fait ailleurs, et mieux que moi. Mais je peux dire, par l'expérience de mon entourage scolaire, que ces mérites littéraires ont touché tous les âges de l'intelligence : j'ai mis le livre entre les mains de mes jeunes amis de quatrième et de rhétorique, et ils ont été ravis à la fois de connaître, de comprendre et de voir Richelieu, Gaston d'Orléans, Mademoiselle, Mazarin, Condé et les autres : de les « voir » surtout, avec autant de vie qu'il y en a dans les *Trois Mousquetaires*. — Mais avec de la vie qui ne trompe pas. J'ai eu l'occasion, çà et là, de jeter des coups de sonde sur un assez grand nombre de détails, et je les ai trouvés solides et résistants. — Le mot profond,

appliqué à ce livre d'apparence simple et sans ambition, n'est pas exagéré. Car l'impression qu'il nous laisse sur les héros des générations de Richelieu et de Mazarin, et sur les révolutions qu'ils firent et subirent, sans être une surprise pour tout le monde, n'est point banale et est complètement vraie. Il y a, sur les misères de la Fronde, sur le caractère du prince de Condé, des tableaux qu'on a crus poussés au noir. Si j'osais risquer un regret, ce serait que l'auteur ait au contraire atténué ses couleurs, et n'ait pas voulu ou n'ait pas pu tout dire. Le hasard d'un cours m'a fait vivre une année dans cette seconde Fronde qui fut l'œuvre propre des gens de cour unis à la populace, et je sors écœuré des abominations et des trahisons que ces monceaux de documents et de pamphlets nous font connaître. Il est vrai que, grandissant à l'horizon de ces misères, apparaît de plus en plus l'œuvre de saint Vincent de Paul. C'est ce qu'indique Mme Arvède Barine, et en cela encore elle a raison.

CAMILLE JULLIAN.

Waliszewski. — La dernière des Romanov. Élisabeth I, impératrice de Russie, 1741-1762. Plon, 1902.

Pour l'historien désormais attitré de la Russie au XVIII[e] siècle, Élisabeth est la dernière des Romanov, parce que ni Pierre III, ni à plus forte raison, Catherine II n'ont été des souverains vraiment *russes*, de la forte lignée de Pierre. « L'élément germanique avait, depuis la Réforme, sa place dans le pays, mais à l'état de corps étranger luttant avec les résistances locales, contenu par Pierre le Grand, se poussant au premier rang sous Anne I[re], ramené sous Élisabeth à un rôle subordonné : avec Catherine ce n'est plus un triomphe passager qu'il obtient, c'est la victoire définitive..... » Ayant ainsi justifié son titre, M. Waliszewski aborde, avec la richesse de documentation et le don du pittoresque que ses nombreux travaux ont déjà permis d'apprécier, l'histoire intérieure, puis l'histoire extérieure de ce règne si remarquable par le caractère singulier de la souveraine, par la coexistence chez son peuple d'un commencement d'activité intellectuelle et de culture avec la violence et la sauvagerie des mœurs, par l'entrée définitive de la Russie dans la grande politique européenne. De ces deux histoires, la première n'avait jamais été écrite : on l'apprendra, en étudiant successivement avec M. Waliszewski l'impératrice, son entourage, la société du temps, le servage, le régime économique, etc. La seconde, plus accessible, a été déjà l'objet de travaux célèbres, comme ceux du duc de Broglie, de MM. Vandal et Rambaud. L'auteur, en reprenant ce récit, rectifie un certain nombre d'inexactitudes de ses devanciers. Tout en laissant subsister dans leur ensemble les grandes lignes du livre de M. Vandal sur Élisabeth, il juge avec moins de sévérité la politique de Louis XV, même la politique secrète. Où M. Vandal voyait dans les dédains imprudents de la France la cause principale qui empêcha alors la conclusion d'une solide alliance franco-russe, M. Waliszewski incrimine plutôt l'indifférence et l'inertie de la Russie. M. Vandal voyait un abîme entre la politique officielle et la politique secrète de Louis XV ; le nouvel historien n'aperçoit entre elles que des nuances légères. Ce sont d'ailleurs critiques de détail qui n'infirment en rien les conclusions du livre magistral de M. Vandal.

George Jellinek. — La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Traduit de l'allemand par Georges Fardis, avec une préface de M. LARNAUDE. Fontemoing, 1902,

Alengry. — La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Librairie d'éducation nationale, Picard et Kaan.

Si la Constitution de 1875, dit M. Esmein, s'est abstenue de toute déclaration de principes « ce n'est pas que l'Assemblée nationale répudiât les principes proclamés pour la première fois en 1789 ; mais elle jugea inutile de les proclamer à nouveau ou même de les garantir dans la Constitution. Ils lui apparaissaient comme un patrimoine définitivement acquis au peuple français » et, en les laissant en dehors de la Constitution écrite, elle marquait le dernier terme d'une évolution naturelle commencée bien auparavant. » C'était fort bien. On en refait maintenant un sujet d'actualité et on consacre à la Déclaration de multiples ouvrages et de multiples affichages : c'est fort bien encore. Gardons-nous de nous en plaindre, et faisons des vœux pour qu'on pénètre profondément de ses principes les esprits et les cœurs. Elle condamne tous les despotismes de quelque part qu'ils viennent : elle nous conduit inévitablement, comme le dit M. Alengry, à l'esprit critique, au libre examen et au libre contrôle de toutes les opinions, et par là elle nous apprend la tolérance.

De là de nombreuses brochures relatives à la Déclaration des droits. Celle de M. Jellinek est une étude critique des origines de la Déclaration, origines qui doivent être cherchées dans l'histoire de la Réforme et surtout dans les déclarations américaines, notamment dans celle de la Virginie, pas du tout dans le Contrat Social qui, se résumant dans l'aliénation complète de tous les droits de l'individu à la communauté, est précisément en contradiction flagrante avec l'individualisme si marqué dans la Déclaration des droits.

Celle de M. Alengry, inspecteur d'académie, est une conférence aux instituteurs de son département, traitant successivement du régime social et politique antérieur à 1789, des origines de la Déclaration des droits, en commentant le texte et développant les raisons pour lesquelles elle doit être enseignée. Elle est accompagnée du texte de la déclaration virginienne de 1776, de la déclaration d'indépendance du Congrès de Philadelphie, de la constitution de l'État de Pensylvanie, etc., etc.

Lévy-Schneider. — Le conventionnel Jeanbon Saint-André, membre du Comité de Salut public, organisateur de la marine de la Terreur (1749-1813). Ouvrage orné d'un portrait de Jeanbon, d'après David, d'un fac-similé de son écriture et des plans des combats de prairial an II. 2 vol. Alcan, 1901.

L'énorme travail de M. Lévy-Schneider (1121 pages compactes) n'est pas de ceux qui se prêtent à une analyse succincte, et nous devons nous borner à mentionner les questions principales qu'il aborde, pour ne pas dire qu'il épuise : querelles religieuses à Montauban, organisation de la marine révolutionnaire, campagnes maritimes de l'an II, tribunal révolutionnaire de Brest, Mayence sous la domination française. Les lectures et les recherches de M. Lévy-Schneider ont été immenses, et il est fort probable que rien non seulement d'important, mais même de minime, ne lui a échappé. La note générale est apologétique, ou plutôt admirative, pour les hommes de l'an II en général, et pour Jeanbon en particulier. L'auteur va jusqu'à dire, page 1090 : « Tous les partis, tous les hommes politiques ont été impitoyables au cours de la crise révolutionnaire ; tous ont eu recours dans certains cas à des moyens détestables : il reste au parti montagnard et à Saint-André le mérite de s'être montrés *seuls* dignes du pouvoir, et d'avoir eu pour la démocratie, pour la patrie, de magnifiques et légitimes ambitions ». C'est beaucoup trop dire, et Jeanbon est un grand homme de proportions plus

modestes; mais il méritait assurément une biographie détaillée, et nous devons savoir gré à M. Lévy-Schneider de sa consciencieuse étude.

Bertrand. — La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680). 2 vol. Paris, Picard, et Bordeaux, Féret, 1902.

M. l'abbé Bertrand est loin de réclamer la même supériorité pour son héros, extrêmement différent du précédent, Henry de Béthune, évêque de Maillezais de 1630 à 1646, archevêque de Bordeaux de 1646 à 1680. Ce fils de Philippe de Béthune, ce neveu de Sully, ne présente rien de bien éclatant ni dans sa vie ni dans ses œuvres; mais il est toujours intéressant d'étudier dans son détail la vie ecclésiastique et épiscopale dans ce siècle si profondément imprégné de l'esprit religieux. M. l'abbé Bertrand apporte du nouveau et de l'inédit, et rectifie ou complète, chemin faisant, divers points d'histoire générale tels que les démêlés du duc d'Épernon et d'Henri de Sourdis, la Fronde bordelaise, le jansénisme à Bordeaux, etc. Il suffit de les mentionner pour faire comprendre l'intérêt que présente ce savant ouvrage.

Toutey. — Charles le Téméraire et la Ligue de Constance. Hachette, 1902.

Cet ouvrage, thèse de doctorat ès lettres, traite l'un des sujets les plus intéressants de l'histoire du xve siècle, la ruine de la puissance des ducs de Bourgogne par les nombreux ennemis qui, à l'instigation de Louis XI, s'unirent pour arrêter les projets ambitieux de Charles le Téméraire. Le récit expose avec science et clarté le détail des événements depuis la formation de la ligue de Constance (1474) entre Sigismond d'Autriche, les villes d'Alsace et les Suisses, jusqu'à la mort du grand-duc d'Occident. Tous les États de l'Europe, pour ainsi dire, s'intéressent diplomatiquement à la lutte: militairement, c'est aux Suisses que revient l'honneur d'avoir porté les coups décisifs. M. Toutey montre bien comment la puissance apparente des ducs de Bourgogne recouvrait une faiblesse et une infériorité marquée par rapport à leurs ennemis, et comment cet État de nationalité indécise et d'assiette territoriale insuffisante devait fatalement, à l'époque où les grands États modernes se constituaient, se briser contre ses puissants voisins de l'Ouest et de l'Est.

Marcaggi. — La genèse de Napoléon. La formation intellectuelle et morale jusqu'au siège de Toulon. Perrin et Cie.

Sous ce titre, M. Marcaggi nous donne, en réalité, une nouvelle histoire de l'enfance et de la jeunesse de Napoléon jusqu'au 13 juin 1793, date où il arrive à Toulon, misérable et obligé de fuir la Corse. Sur un sujet aussi passionnément intéressant, la littérature historique ne sera jamais trop abondante, et bien que ce nouvel ouvrage n'ajoute pas beaucoup à l'ouvrage similaire de M. Chuquet, ce peu n'en est pas moins le bienvenu. Il comprend quatre livres, dans lesquels l'auteur considère successivement dans Bonaparte l'enfant, l'élève des écoles militaires, l'officier d'artillerie, et raconte enfin les débuts de la révolution en Corse: c'est à ce dernier livre que M. Marcaggi, conservateur de la bibliothèque d'Ajaccio, et particulièrement familier avec les documents corses, consacre le plus de place. C'est plaisir de suivre avec M. Marcaggi le développement graduel des prodigieuses facultés du futur empereur et de voir peu à peu l'enthousiasme exubérant de la prime jeunesse se régler, s'adapter aux nécessités de la vie, sans rien perdre de sa puissance de rayonnement.

Albert Métin. — Le Socialisme sans doctrines. La question agraire et la question ouvrière en Australie et en Nouvelle-Zélande (Bibliothèque générale des sciences sociales, Alcan, 1901).

Dû à la fondation des bourses de voyage autour du monde, qui ont permis à son auteur de porter jusque dans l'Amérique du Nord et l'Australie l'enquête sur les questions économiques et sociales qu'il avait commencée en Angleterre, ce livre traite des différentes mesures de socialisme d'État, journée de huit heures, minimum de salaires, arbitrage obligatoire, impôts progressifs, retraites ouvrières, protection des employés de commerce, réglementation du travail, mesures pour le développement de la moyenne et de la petite propriété, qui ont fait de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ce qu'on appelle, plus ou moins justement, le paradis de la classe ouvrière. Ces mesures ont été prises au hasard, sans plan d'ensemble, selon les circonstances, pour répondre à différents besoins, dont celui, pour les Parlements locaux, de s'assurer la bienveillance de la catégorie la plus nombreuse d'électeurs, n'est certainement pas le moins impérieux. Tout cela forme un ensemble intéressant à étudier, et le livre complet et méthodique de M. Métin est un guide excellent pour cette étude. Mais nous ne croyons pas que cet intérêt dépasse les limites de la simple curiosité, et qu'il y ait lieu d'aller chercher là des enseignements et des arguments, que l'auteur déclare tout le premier n'avoir pas eus en vue. Il s'agit d'un milieu trop spécial, trop différent des sociétés européennes, d'un pays où la grande majorité de la population est urbaine, d'un pays neuf où les théories de Henry George sur l'*unearned increment* contiennent plus de vérité que dans d'autres conditions de civilisation. En outre, à côté des avantages visibles et palpables qu'assure à l'Australie sa législation ouvrière, sont des désavantages, moins faciles à voir, mais non moins certains, par lesquels elle paie, peut-être chèrement, les premiers : déficit, développement énorme de la dette publique, plus élevée proportionnellement même qu'en France, diminution croissante de la natalité, arrêt de l'immigration, restriction de la production. Et il résulte, en somme, de la lecture de l'intéressant ouvrage de M. Métin, cette impression que l'état économique actuel de l'Australie n'est pas très enviable, ni son développement très rapide.

M. Marion.

Chronique du mois

Au Congrès de l'enseignement secondaire. — La question de l'éducation civique. — Les deux écoles. — Les livres classiques et la « Grammaire d'État ». — Peut-on fusionner les classes élémentaires et les écoles primaires? — Le sentiment des familles.

Le Congrès de l'enseignement secondaire qui s'est tenu à Paris pendant les vacances de Pâques apportera-t-il à l'administration ces « utiles lumières » que lui demandait dans une lettre si aimable le ministre de l'Instruction publique? Assurément, les congressistes s'étaient tracé un beau programme. Tous les Congrès se tracent de beaux programmes : langues vivantes, enseignement civique, enseignement moderne, éducation scientifique, il y avait là matière à copieux rapports et, en séance publique, à de plus copieuses discussions. Mais il s'en faut que ces questions diverses aient également attiré ou retenu l'attention des professeurs. La plus grande part de leur temps, —sinon la meilleure,— a été consacrée à d'interminables discussions sur l'éducation ou sur l'enseignement civique. Car on a fait entre l'un et l'autre un *distinguo* des plus subtils.

On ne discute que quand on est d'accord, a dit quelqu'un, et je crois bien que, sur le fond, tout le monde s'accordait sans le savoir. Je veux dire que tous les professeurs présents et même absents étaient également convaincus que leur enseignement doit avoir pour but de former de futurs citoyens. Mais comment faire pénétrer cet enseignement dans de jeunes cerveaux et dans de jeunes consciences? L'éducation civique n'est-elle pas diffuse dans tout le cours des études et répartie, à dose inégale, je le veux bien, entre presque tous les professeurs? Est-ce que le professeur de lettres, en expliquant les textes grecs ou latins, n'a pas maintes occasions de donner cet enseignement de la façon la plus heureuse et la plus profitable peut-être, c'est-à-dire sans que l'intéressé s'aperçoive qu'on le lui donne? Et le professeur de philosophie? Et le professeur d'histoire? Peut-il aborder l'étude de notre constitution politique, administrative, sociale, sans devenir *ipso facto* professeur d'enseignement civique?

La question qui a été agitée (oh combien!) entre les congressistes était donc une question de forme, non de principe. Spécialiserait-on

l'enseignement civique? En ferait-on un cours à part, détaché du bloc, soigneusement catalogué dans l'horaire des classes comme une fleur desséchée dans un herbier? Ou resterait-il à l'état latent, invisible et présent dans l'enseignement tout entier, enveloppant et pénétrant à tous moments l'élève sans qu'il s'en doute comme l'air qu'il respire? Et pendant que se plaidait le pour et le contre avec un grand luxe d'arguments et d'exemples, les heures fuyaient, les séances succédaient aux séances et le Congrès prenait fin, laissant sur le chantier plus de la moitié du beau programme qu'il s'était tracé. On partait sans avoir rien dit ni sur la réforme de l'enseignement moderne ni sur l'organisation de l'enseignement scientifique. Et pourtant, s'il y avait des questions très dignes en ce moment des préoccupations d'une assemblée de professeurs, c'étaient assurément celles-là. Alors, tandis que, sur l'éducation civique, le Congrès n'aboutissait qu'à une déclaration assez vague en somme, sur les deux autres points il n'aboutissait pas du tout. Il n'a pas été possible de trouver une minute pour discuter les rapports sur l'enseignement moderne et sur l'enseignement scientifique.

Nous avons vu ces jours derniers la question des livres classiques revenir sur l'eau à la suite d'une lettre ministérielle annonçant la préparation, par une commission spéciale, de précis grammaticaux qui seraient seuls en usage dans les lycées et les collèges.

Pris à partie par la presse politique, interrogé par M. André Berthelot, — alors député de la Seine, — le ministre a rappelé les abus divers auxquels il avait voulu couper court. Tout récemment, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a décidé de simplifier dans toutes les classes l'enseignement de la grammaire. La Commission spéciale a pour mission de faire entrer dans la pratique les décisions du Conseil supérieur. « Il ne s'agit, ajoutait le ministre, ni d'établir un monopole en créant une grammaire d'État, ni de substituer l'Imprimerie nationale à l'industrie privée du livre. Je me propose uniquement de remplacer par des précis simples et clairs des grammaires trop volumineuses et trop savantes qui rebutent les enfants parce qu'elles ne correspondent ni à leur âge ni à leur intelligence... Les grammaires changent d'une année à l'autre suivant les préférences du professeur. Il en résulte qu'un élève est obligé, dans le cours de ses études, de s'assimiler les principes et les formules de trois ou quatre grammaires latines, d'autant de grammaires grecques ou françaises. » Ainsi le projet ministériel laisserait intacts les droits du commerce privé. On livrerait aux éditeurs les manuscrits adoptés par la Commission et ils en tireraient le parti qu'ils voudraient.

« Tout cela est bel et bien, ont dit les journalistes, mais vous n'en rédigez pas moins une grammaire qui devient la seule bonne, la seule officielle, la grammaire *tabou*, comme l'appelle Faguet. Et ne serez-vous pas entraîné à faire rédiger, par la suite et pour des raisons du même genre, un cours de littérature, un cours de morale et un cours d'histoire avec l'estampille de l'État? Vous vous défendez de toucher aux droits de ceux qui vendent des livres, mais vous

attentez à la liberté de ceux qui les écrivent. Vous revenez au temps où le Conseil royal de l'Instruction publique était pour tous les auteurs de livres classiques une véritable congrégation de l'Index. »

J'avoue que la question est épineuse et délicate. Ce qui est hors de doute c'est qu'on donne à nos enfants trop de livres et trop d'auteurs différents. On leur suppose le sens critique d'étudiants ou d'hommes faits. Et surtout on impose aux familles, au début de chaque année classique, des dépenses exagérées qui ont maintes fois provoqué les réclamations de la presse. C'est en vain qu'on s'est adressé aux chefs d'établissements. Ils ont été impuissants jusqu'ici à nous débarrasser de ces fâcheuses traditions. On peut trouver mieux peut-être que ce qu'a trouvé le Ministre de l'Instruction publique. L'essentiel, c'est de trouver quelque chose, c'est d'adopter un système qui concilie, si possible, la liberté du professeur et l'intérêt des études sans négliger le budget du père de famille.

Après le vote des projets de la Commission Ribot, il y a eu quelque émoi parmi les professeurs des classes élémentaires qui se disaient avec un personnage des *Faux Bonshommes :* « Mais on ne parle que de ma mort là-dedans ! » Quelques députés ont signalé en effet, au cours de la discussion, comme une anomalie et un double emploi, l'existence parallèle des écoles primaires et des classes élémentaires des lycées et des collèges. Des deux côtés, a-t-on dit, on fait de l'enseignement primaire. Une seule chose les sépare, c'est, dans les classes élémentaires, l'enseignement des langues vivantes. Supprimons-le. Et l'on a renversé, en effet, la barrière qui s'élevait devant l'élève de l'école primaire quand il se présentait au lycée pour entrer dans la division classique ou moderne.

Mais, la barrière une fois renversée, quelques-uns se sont demandé s'il était bien nécessaire de conserver deux groupes de classes primaires, les unes réservées au peuple, les autres à la bourgeoisie. Et, de pédagogique, la question est devenue à la Chambre une véritable question sociale. « Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, a dit un orateur, doit se faire sans distinction de classe et de fortune. A défaut de communauté d'origine il faut une communauté de culture. Il faut que la bourgeoisie comprenne qu'il est de son intérêt de mêler l'éducation de ses enfants à l'éducation des enfants du peuple. »

L'application immédiate de ces théories, ce serait, en bonne logique, la suppression des classes élémentaires. A quoi bon des professeurs spéciaux, munis de titres spéciaux, pour donner un enseignement de tous points identique à celui de l'école primaire? A quoi bon même entretenir à grands frais dans les collèges des locaux particuliers et tout un mobilier scolaire spécial pour enseigner aux enfants exactement les mêmes choses que dans l'école d'en face? J'avoue que, si la logique pure gouvernait le monde, il n'y aurait qu'à rayer d'un trait l'enseignement élémentaire du cours d'études des lycées.

Mais il faut bien tenir compte des contingences, je veux dire des habitudes, des traditions, des préjugés, si vous voulez, des neuf dixièmes des familles. Quoi qu'on fasse et qu'on dise, la clientèle des lycées et collèges ne veut pas, pour ses enfants, entendre parler de l'école primaire. Vous aurez beau lui dire que ce sont les mêmes programmes, les mêmes exercices et les mêmes maîtres, elle se bouchera les oreilles. Si vous ajoutez que ces écoles sont gratuites, elle fuira encore plus vite. Vous aurez beau fermer les classes élémentaires, vous ne grossirez pas sensiblement l'effectif des écoles primaires. Tout ce petit monde qui vous vient aujourd'hui dans les lycées s'envolera comme une nichée de moineaux vers les « Cours » libres qui ne sont déjà que trop nombreux et où se conserve, avec une foule de vieilles routines pédagogiques, ce que, dans un sens péjoratif, on appelait jadis « l'esprit primaire ». Conséquences : diminution de l'effectif scolaire des lycées et collèges au profit de l'enseignement privé et abaissement du niveau des premières études. Avouons-le, le moment est mal choisi pour d'aussi ruineuses expériences. Ne touchons pas imprudemment à ces classes élémentaires qui sont les petits séminaires de notre enseignement classique et moderne. Attendons, tout au moins, pour y toucher, une évolution plus marquée de nos mœurs vers la communauté d'éducation.

André Balz.

Échos et Nouvelles

Le Conseil supérieur et les réformes. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique est convoqué en session ordinaire pour le jeudi 15 mai. La durée de la session est fixée à douze jours.

Nous avions déjà fait prévoir cette convocation. Nous avons dit aussi quelle serait l'importance de cette session. Nous rappelons que le Conseil devra se prononcer sur l'application des réformes, sur l'établissement des horaires et des programmes. Des projets ont été établis, pour les horaires, par la Section permanente; pour les programmes, par des commissions spéciales. Le Conseil aura à examiner, à discuter ces propositions et à régler définitivement l'emploi du temps pour les divers types d'enseignement : divisons A et B du Premier Cycle, divisions A, B, C, D du Deuxième Cycle. On devine que, pour un tel travail, douze jours pourront à peine suffire.

Société de secours mutuels des fonctionnaires de l'Enseignement secondaire public. — La Société a tenu sa réunion annuelle au lycée Louis-le-Grand, le mercredi 2 avril.

Le scrutin pour le remplacement de trois membres du Conseil d'administration et le renouvellement de la commission des comptes a été dépouillé. Le nombre des votants était considérable. Les membres sortants ont été réélus, MM. Sévrette, Lecomte et Mlle Pitsch, comme membres du Conseil; MM. Antomari, Barbier, Morel, comme commissaires.

L'assemblée a entendu MM. Sévrette, président, Clairin, secrétaire général, Mangin, trésorier, qui ont donné les renseignements les plus satisfaisants sur le recrutement des sociétaires et les finances de la Société.

Trois nouveaux donateurs sont inscrits : M. Ernest Dupuy, inspecteur général; M. Blanchet, notaire à Paris, et un anonyme. « L'origine de ce dernier don, dit le Rapport, mérite d'être mentionnée. La veuve d'un de nos sociétaires, secourue au moment de la mort de son mari, a tenu à ce que le souvenir de son mari ne fût pas oublié dans notre Société, et, dès que sa situation le lui a permis, quoique ses ressources fussent très modiques, elle nous a fait remettre la somme de deux cents francs. »

Rappelons qu'en 1901, la Société a distribué en secours la somme de 30 066 francs.

Trente et un secours ont été accordés aux familles des sociétaires décédés. Quelques-unes des sommes ainsi attribuées s'élèvent à 1000, 1 100, 1 200, 1 300, 1 450, 1 600 et 1 650 francs.

Vingt-neuf secours, dont quelques-uns ont été de 300 et même 400 francs, ont été distribués entre des sociétaires en congé pour raison de santé et réduits à un traitement inférieur à leur traitement normal.

Conférences de professeurs français en Italie. — Nous avons appris avec une vive satisfaction que nos collègues, M. A. Sécheresse et M. H. Bigot, ont trouvé à Naples, où ils allaient parler au nom de l'Alliance française, le plus sympathique accueil. Le duc d'Andria-Carafa, la célèbre romancière Matilde Serao, M. Ettore Païs, directeur du musée de Pompeï, le sénateur Pessina, M. Gianturco, ancien ministre de l'Instruction publique, les professeurs de l'Université et bien d'autres personnages considérables les ont reçus avec l'affabilité la plus courtoise et leur ont parlé de la France en des termes qui les ont touchés. Les auditeurs de nos deux collègues ne leur ont ménagé ni leurs applaudissements ni leurs félicitations. Tous comprenaient parfaitement et parlaient correctement le français.

Notre langue se parle en effet couramment dans la haute société napolitaine et même dans une partie de la bourgeoisie. L'enseignement en est obligatoire dans les lycées et instituts techniques. Les professeurs de français sont très nombreux. Les professeurs italiens n'ignorent rien de notre littérature : quelques-uns, comme M. Vincenzo Castaldo, du lycée Victor-Emmanuel, sont capables de traduire en vers français très élégants les vers des poètes italiens.

Tout cela doit nous être d'autant plus agréable que Naples a été pendant longtemps une des villes où notre pays était le moins aimé.

On demande des professeurs de français. — Un des adhérents de l'Alliance française, qui habite Choucha, dans la Russie d'Asie, lui écrit qu'on manque en Russie de professeurs de français pour l'Enseignement secondaire.

« Le besoin de maîtres de français, dit ce correspondant, se faisait déjà sentir depuis plusieurs années; mais, depuis quelques mois, il est devenu plus pressant, depuis qu'ont été mis en vigueur les nouveaux plans d'études qui font la part beaucoup plus large à l'enseignement du français.

« Or, vous avez très probablement, en France, nombre de jeunes gens instruits qui, moyennant une certaine préparation, pourraient non seulement recevoir des appointements fort convenables, mais encore voir leur avenir assuré par une excellente pension de retraite. Et cela sans parler des avantages que j'appellerai d'*amour-propre :* port d'uniforme, assimilation aux grades militaires (on débute par le grade de major), entrée de droit dans la noblesse russe, etc., etc. — Les appointements de début ne sont jamais inférieurs à 130 roubles (= 345 francs) par mois, y compris l'indemnité de logement. — Heures de leçons, variables, de 18 à 30 par semaine, jamais plus. Du

reste, les appointements sont basés sur le nombre de leçons : les 12 premières sont payées 900 roubles par an (2385 francs); les autres, 60 roubles (160 francs) par leçon et par an. Un professeur ne peut avoir moins de 12 leçons par semaine.

« Pour devenir professeur de français, il faut être muni de certificats officiels constatant les études faites, d'un extrait légalisé de *l'acte de baptême* (indispensable) et être en mesure de subir un examen portant sur les points suivants :

« 1° *Langue russe* (il faut la posséder — non à fond — mais suffisamment).

« 2° *Latin :* courte traduction d'un classique : Tacite, César, Ovide, Cicéron en russe et une page de russe en latin. (On n'est pas exigeant sur ce point.) Étymologie de la langue française.

« 3° *Langue française :* grammaire et syntaxe, très bien.

« 4° *Littérature française :* dissertation sur un auteur ou sur une période.

« 5° *Aptitude pédagogique*, prouvée par deux leçons — classes inférieures et classes supérieures — faites dans un établissement quelconque de la ville où a lieu l'examen. On reçoit un diplôme donnant droit d'enseigner en Russie.

« Tout Français pouvant passer l'examen indiqué ci-dessus, peut se présenter devant le *Curateur* (directeur général de l'Instruction publique) de n'importe quelle province russe. On lui donnera le modèle de la demande à faire; on lui fixera un jour, il passera son examen et sera nommé. (Rechercher les provinces de Russie d'Asie, de Sibérie, du Turkestan; le délai pour la pension n'y est que de vingt ans et les places y sont plus nombreuses que dans la Russie d'Europe. Rien à craindre pour la santé.) Il ne faudrait pas oublier que d'ici quelques années les écoles russes auront préparé des professeurs *russes* pouvant enseigner le français et que ceux-ci seront toujours préférés. »

Les docteurs non agrégés. — Les docteurs non agrégés en exercice dans les lycées adressent la lettre suivante aux membres du Conseil supérieur :

En 1900, vous avez affirmé votre bienveillance à l'égard des professeurs de l'Université, docteurs, non agrégés. Nous vous demandons aujourd'hui, au nom de l'équité et comme conséquence nécessaire des diverses prérogatives reconnues aux docteurs dans l'Université, d'émettre le vœu suivant :

Que désormais l'agrégation, la licence, le doctorat ne constituent pas par eux-mêmes un droit à la titularisation; mais que, pour la titularisation dans les lycées, il soit tenu le plus grand compte de la possession du titre de docteur ès lettres ou ès sciences.

Médecins et hygiène scolaire. — Nous avons déjà informé nos lecteurs qu'un certain nombre de médecins se préoccupaient de faire leur place, dans les réformes actuelles de l'enseignement, aux questions d'hygiène et d'éducation physique. Ils

viennent de constituer, sous la présidence du docteur Le Gendre, une Ligue des médecins et des familles pour l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles.

Les premiers membres de cette Ligue nouvelle viennent d'arrêter, dans une réunion préparatoire, les principes dont elle s'inspirera :

« I. La Ligue des médecins et des familles considère comme un danger public le mépris des préceptes de l'hygiène et l'oubli des nécessités du développement physique dans l'éducation des enfants et des jeunes gens.

II. Elle a pour but l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles.

III. Elle considère comme fondamentaux les principes suivants :

1° Il est indispensable de donner à la vie au grand air et aux exercices physiques, *sagement mesurés*, toute l'importance que réclame l'hygiène d'enfants et de jeunes gens en voie de développement;

2° Il est indispensable que les programmes des études et des examens de sortie ne soient pas trop chargés et empêchent l'éparpillement des efforts intellectuels;

3° Les méthodes d'enseignement doivent se proposer beaucoup plus d'exercer la réflexion et le jugement que de surcharger la mémoire;

4° Il doit être tenu compte, dans la mesure du possible, de l'individualité physique et cérébrale des élèves, et, pour cela, il importe de limiter leur nombre dans chaque classe;

5° Il est désirable que des médecins et des pères de famille, désignés par le Comité-directeur de la Ligue, soient délégués à titre consultatif près du Conseil supérieur de l'Instruction publique lors de la discussion des programmes et des méthodes d'enseignement;

6° Il y aurait lieu d'instituer près de chaque établissement scolaire un Comité chargé de la surveillance générale de l'hygiène; le Comité serait formé du directeur, de professeurs, de médecins et de pères de famille ayant leurs enfants dans l'établissement. »

Nouvelles diverses. — Le Ministre vient d'autoriser l'ouverture provisoire d'un collège de jeunes filles à Limoges, à dater du 1er octobre 1902.

M. Étienne Dejean, agrégé d'histoire, chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, a été nommé Directeur des Archives nationales.

Le *Bulletin administratif* du 26 avril publie la liste des promotions de classe pour les universités et pour les lycées et collèges de garçons.

Le *Bulletin* du 3 mai publie les promotions de classe pour les lycées et collèges de jeunes filles.

M. Gillet, professeur de rhétorique au lycée d'Oran, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le second *Annuaire de la Correspondance internationale* a obtenu le succès que nous espérions. En France seulement on a recueilli 1 500 souscriptions d'élèves.

La *Première* et la *Seconde Philippique* sont inscrites, cette année, aux programmes des Agrégations des Lettres et de Grammaire. Nous avons, en France, de bonnes éditions de la *Première Philippique*, particulièrement celle de G. Lanson et de J. Gantrelle. Pour la *Seconde*, les candidats n'avaient à leur disposition que l'édition Lemaire, qui date de 1830; M. de la Ville de Mirmont vient de leur rendre un signalé service en publiant de ce texte une édition très savante, excellente de tout point, qui simplifiera singulièrement leur travail (broch. in-8 de 102 p., librairie Klincksieck, 11, rue de Lille).

Notre collaborateur, M. Paul Mieille, a fait à Tarbes, au comité de l'Union des Femmes de France, une remarquable conférence sur *la Guerre future et les Associations pacifiques de femmes*.

L'Académie des Inscriptions vient de déléguer M. Michel Bréal au Conseil supérieur de l'instruction publique en remplacement de M. Jules Girard, décédé.

Fêtes scolaires. — De brillantes fêtes sportives ont été données le 20 avril dernier par l'Union athlétique du lycée de Douai.

Les mises à la retraite. — Comme tous les ans, le Ministre de l'instruction publique vient de faire connaître aux Recteurs la mesure dans laquelle, cette année, il sera possible de servir les pensions de retraite dues aux professeurs de l'enseignement secondaire, qui, atteints par la limite d'âge, en ont demandé la liquidation.

Dans la circulaire qu'il adresse à cet effet aux recteurs, le Ministre fait savoir qu'en raison de la diminution de certains crédits budgétaires un quart seulement de ces pensions pourront être réglées. Les autres pensions seront liquidées lorsque les Chambres auront voté les crédits supplémentaires nécessaires, qui seront demandés par le ministre des finances.

Pour les professeurs ne pouvant être retraités, « il leur sera loisible, dit la circulaire, de continuer leurs services dans l'Université ou de solliciter un congé renouvelable jusqu'à ce que le montant de leur pension de retraite leur soit versé ».

A ceux qui choisiront cette dernière alternative, il sera servi un traitement à peu près équivalent à celui de la retraite, et dont le montant sera prélevé sur le chapitre des fonds affectés aux mises en congé.

EXAMENS ET CONCOURS

Sujets proposés

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation française. — Mécanisme et dynamisme.

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française. — Discuter et commenter la théorie littéraire contenue dans ce passage de Mme de Staël (*De l'Allemagne*, X) : « Les bosquets, les fleurs et les ruisseaux suffisaient aux poètes du paganisme; la solitude des forêts, l'Océan sans bornes, le ciel étoilé peuvent à peine exprimer l'Éternel et l'Infini dont l'âme des spiritualistes et des chrétiens est remplie. »

Université de Nancy.

Composition latine. — « Qui docet, bis discit ». Hanc sententiam explicabis.

Version latine. — LUCAIN. — *Discours des soldats révoltés contre César* (*Pharsale*, Chant V, du vers 261 au vers 296).

Thème grec[1]. — ... Je ne suis jamais moins seul que quand je suis seul, disait un ancien; moi, je ne suis seul que dans la foule, où je ne puis être ni à toi ni aux autres... Ce n'est pas qu'on ne me fasse pas beaucoup d'accueil, d'amitiés, de prévenances; mais c'est précisément de quoi je me plains. Le moyen d'être aussitôt l'ami de quelqu'un qu'on n'a jamais vu ?... J'ai grand'peur que celui qui, dès la première vue, me traite comme un ami de vingt ans, ne me traitât, au bout de vingt ans, comme un inconnu, si j'avais quelque important service à lui demander; et quand je vois des hommes dissipés prendre un intérêt si tendre à tant de gens, je présumerais volontiers qu'ils n'en prennent à personne. Il y a pourtant de la réalité à tout cela, car le Français est naturellement bon, ouvert, hospitalier, bienfaisant; mais il y a aussi mille manières de parler qu'il ne faut pas prendre à la lettre, mille offres apparentes qui ne sont faites que pour être refusées, mille espèces de pièges que la politesse tend à la bonne foi rustique.

1. Ce texte convient également aux candidats à l'Agrégation de Grammaire.

Je n'entendis jamais tant dire : Comptez sur moi dans l'occasion, disposez de mon crédit, de ma bourse, de ma maison, de mon équipage. Si tout cela était sincère et pris au mot, il n'y aurait pas de peuple moins attaché à la propriété; la communauté des biens serait ici presque établie : le plus riche offrant sans cesse et le plus pauvre acceptant toujours, tout se mettrait naturellement de niveau, et Sparte même eût eu des partages moins égaux qu'ils ne seraient à Paris. Au lieu de cela, c'est peut-être la ville du monde où les fortunes sont les plus inégales, et où règnent à la fois la plus somptueuse opulence et la plus déplorable misère...

Jean-Jacques Rousseau, *la Nouvelle Héloïse*, seconde partie, lettre XIV.

Grammaire. — 1° Étudier au point de vue grammatical ce passage de Démosthène (*Ambassade*, 72-73) :

Εἰς τοίνυν τοῦτ' ἀναιδείας καὶ τόλμης αὐτὸν ἥξειν ἀκούω, ὥστε πάντων τῶν πεπραγμένων ἐκστάντα, ὧν ἀπήγγειλεν, ὧν ὑπέσχετο, ὧν πεφενάκικε τὴν πόλιν, ὥσπερ ἐν ἄλλοις τισὶ κρινόμενον καὶ οὐκ ἐν ὑμῖν τοῖς ἅπαντ' εἰδόσι, πρῶτον μὲν Λακεδαιμονίων, εἶτα Φωκέων, εἶθ' Ἡγησίππου κατηγορήσειν. Ἔστι δὲ ταῦτα γέλως, μᾶλλον δ' ἀναισχυντία δεινή. Ὅσα γὰρ νῦν ἐρεῖ περὶ τῶν Φωκέων ἢ τῶν Λακεδαιμονίων ἢ τοῦ Ἡγησίππου, ὡς Πρόξενον οὐχ ὑπεδέξαντο, ὡς ἀσεβεῖς εἰσίν, ὡς — ὅ τι ἂν δήποτ' αὐτῶν κατηγορῇ, πάντα δήπου ταῦτα πρὸ τοῦ τοὺς πρέσβεις τούτους δεῦρ' ἥκειν ἐπέπρακτο, καὶ οὐκ ἦν ἐμποδὼν τῷ τοὺς Φωκέας σῴζεσθαι, ὡς τίς φησιν; Αἰσχίνης αὐτὸς οὑτοσί.

2° Analyser et conjuguer à tous leurs modes les formes soulignées dans le passage précédent.

3° Étudier au point de vue grammatical ce passage de Cicéron (2° *Philippique*, ch. IV.)

At etiam litteras, quas me sibi misisse diceret, recitavit homo et humanitatis expers et vitæ communis ignarus. Quis enim unquam, qui paulum modo bonorum consuetudinem nosset, litteras ad se ab amico missas offensione aliqua interposita in medium protulit palamque recitavit? Quid est aliud tollere ex vita vitæ societatem, tollere amicorum conloquia absentium? Quam multa joca solent esse in epistulis, quæ prolata si sint, inepta videantur! Quam multa seria, neque tamen ullo modo divulganda! Sit hoc inhumanitatis : stultitiam incredibilem videte. Quid habes quod mihi opponas, homo diserte, ut Tironi et mustelæ jam esse videris?

4° Composés de *emo*.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Composition française. — Montrer, à propos des *Juives* de Garnier, comment les sujets, où ne s'imposait pas l'imitation de l'antiquité, ont en général plus heureusement inspiré les poètes dramatiques du XVIe siècle.

Thème latin. — Les grands sont malheureux, car non seulement les passions sont plus violentes dans cet état si heureux aux yeux du monde, mais l'ennui y devient plus insupportable. Oui, l'ennui, qui paraît devoir être le partage du peuple, ne s'est pourtant, ce me semble, réfugié que chez les grands ; c'est comme leur ombre qui les suit partout. Les plaisirs, presque tous épuisés pour eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité qui endort et qui lasse ; ils ont beau les diversifier, ils diversifient leur ennui. En vain ils se font honneur de paraître à la tête de toutes les réjouissances publiques : c'est une vivacité d'ostentation ; le cœur n'y prend presque plus de part : le long usage des plaisirs les leur a rendus inutiles : ce sont des ressources usées qui se nuisent chaque jour à elles-mêmes. Semblables à un malade à qui une longue langueur a rendu tous les mets insipides, ils essaient de tout, et rien ne les pique et ne les réveille, et un dégoût affreux succède à l'instant à une vaine espérance de plaisir dont leur âme s'était d'abord flattée. Tout est déjà usé pour eux à l'entrée même de la vie ; et leurs premières années éprouvent déjà les dégoûts et l'insipidité que la lassitude et le long usage de tout semble attacher à la vieillesse. Il faut au juste moins de plaisirs, et ses jours sont plus heureux et plus tranquilles. Tout est délassement pour un cœur innocent. Les plaisirs doux et permis qu'offre la nature, fades et ennuyeux pour l'homme dissolu, conservent tout leur agrément pour l'homme de bien : il n'y a même que les plaisirs innocents qui laissent une joie pure dans l'âme ; tout ce qui la souille l'attriste et la noircit. Il faut moins de joie au dehors à celui qui la porte déjà dans le cœur ; elle se répand de là sur les objets les plus indifférents ; mais si vous ne portez pas au dedans la source de la joie véritable, c'est-à-dire la paix de la conscience et l'innocence du cœur, en vain vous les cherchez au dehors.

MASSILLON. — *Petit Carême* — 4e Sermon
Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu.

Grammaire. — 1° Faire les observations grammaticales que comportent les vers suivants de Pindare (*Pythiques*, IV, 102-115) :

. . . . . Φαμὶ διδασκαλίαν Χείρωνος οἴσειν. Ἄντροθε γὰρ νέομαι
πὰρ Χαρικλοῦς καὶ Φιλύρας, ἵνα Κενταύρου με κοῦραι θρέψαν
[ἁγναί.

Εἴκοσι δ' ἐκτελέσαις ἐνιαυτοὺς οὔτε ἔργον
οὔτ' ἔπος εὐτράπελον κείνοισιν εἰπὼν ἱκόμαν
οἴκαδ', ἀρχαίαν κομίζων πατρὸς ἐμοῦ, βασιλευομέναν
οὐ κατ' αἶσαν, τάν ποτε Ζεὺς ὤπασεν λαγέτᾳ
Αἰόλῳ καὶ παισὶ τιμάν.
Πεύθομαι γάρ νιν Πελίαν ἄθεμιν λευκαῖς πιθήσαντα φρασίν
ἁμετέρων ἀποσυλᾶσαι βιαίως ἀρχεδικᾶν τοκέων
τοί μ', ἐπεὶ πάμπρωτον εἶδον φέγγος, ὑπερφιάλου
ἁγεμόνος δείσαντες ὕβριν, κᾶδος ὡσείτε φθιμένου δνοφερὸν
ἐν δώμασι θηκάμενοι, μέγα κωκυτῷ γυκαινῶν
κρύβδα πέμπον σπαργάνοις ἐν πορφυρέοις,
νυκτὶ κοινάσαντες ὁδὸν, Κρονίδᾳ δέ τραφέν Χείρωνι δῶκαν.

2° Étudier au point de vue grammatical ce passage de Virgile (*Géorgiques*, ch. III, v. 305-313; 318-321.)

Hæ quoque non cura nobis leviore tuendæ;
Nec minor usus erit, quamvis milesia magno
Vellera mutentur, Tyrios incocta rubores;
Densior hinc subolės, hinc largi copia lactis.
Quam magis exhausto spumaverit ubere mulctra,
Læta magis pressis manabunt flumina mammis.
Nec minus interea barbas incanaque menta
Cinyphii tondent hirci sætasque comantes,
Usum in castrorum, et miseris velamina nautis.
. . . .
Ergo omni studio glaciem ventosque nivales,
Quominus est illis curæ mortalis egestas,
Avertes victumque feres et virgea lætus
Pabula, nec tota claudes fœnilia bruma.

3° Conjugaison et emploi de *forem*.
3° Morphologie et syntaxe de l'impératif en latin.

Sujets proposés par M. Uri.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

I. Évolution de la Constitution de l'an VIII jusqu'à la fin de l'Empire.

II. Le régime parlementaire sous la Restauration.

Sorbonne.

AGRÉGATIONS DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Thème. — THÉOPHILE GAUTIER : *Voyage en Espagne*, chapitre XII, depuis : « *C'est un voyage que.....* », jusqu'à : « *..... Un voyage en Espagne.....* »

Version. — WILHELM MÜLLER : *Lied vor der Schlacht*, depuis : « *Wer für die Freiheit.....* », jusque : « *Ihr seid mit uns.....* »

Dissertation française. — A. von Humboldt et Élisée Reclus comme penseurs et comme écrivains.

Dissertation allemande. — Gœthe's Metrik im zweiten Faust.

ANGLAIS

Version. — WEBSTER : *The Duchess of Malfi*, act. III, sc. V, depuis : « *You must see your husband no more.....* », jusqu'à la fin de la scène.

Thème. — LECONTE DE LISLE : *Poèmes barbares. Le jaguar....* jusqu'à : « *Et, comme pour dormir, il râle doucement.....* »

Dissertation anglaise. — The order of words in the English sentence.

A consulter : BAIN, *Higher Eng. Gr.*, pp. 315 sq.; *Companion*, pp. 295 sq.; H. SPENCER, *Essay on the Philosophy of Style*, dans *Essays*, pp. 288 sq:

Dissertation française. — L'humour de Carlyle.

A consulter : ANGELLIER, *Burns* (discussion sur le mot *humour*).

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Sur cette pensée de Lessing : « Ce qui est utile est moins encore de découvrir la vérité que de la rechercher sincèrement. »

LICENCE ÈS LETTRES[1]

Composition française. — 1° « On peut convaincre les autres par ses propres raisons : mais on ne peut les persuader que par les leurs. » (Joubert).

2° Étudiez l'art de la composition dans Victor Hugo (surtout d'après les pièces de la *Légende* que vous avez au programme).

3° Voltaire écrit au P. Porée qui lui demandait de mettre dans *Mérope* des scènes d'attendrissement entre la mère et le fils : « C'est précisément ces sortes de scènes qu'il faut éviter avec un soin

1. Sujets donnés par la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble (juillet 1901).

extrême : car jamais une passion réciproque n'émeut le spectateur : il n'y a que les passions contredites qui plaisent. Toute scène doit être un combat. » Montrez ce qu'il y a de fondé et ce qu'il y a d'excessif dans ce précepte d'art dramatique.

Histoire de la Littérature française. — 1° Le genre burlesque au XVII° siècle en France (à propos du *Lutrin*).

2° Comment Chateaubriand a-t-il jugé Racine ? (*Génie du Christianisme*, 2° partie).

3° La poésie en France de 1819 à 1823.

Composition latine. — 1° Utrum assentiendum sit necne Ælio Donato, qui (prolegom. in Hecyram Terentii) sic judicaverit : « In tota (hac) comœdia hoc agitur ut res novæ fiant nec tamen abhorreant a consuetudine. »

2° Quid de hoc Horatiano (Epist. II, 2, 51) :

« Paupertas impulit audax
ut versus facerem. »

3° Cæsarem « de Galliæ Germaniæque moribus » disserentem (B. G., VI, 11 sqq.), prout videbitur, laudabitis aut reprehendetis.

LICENCE PHILOSOPHIQUE[1]

Dissertation philosophique. — 1° Étudier le rapport de la personne du philosophe avec la doctrine qu'il forme.

2° De l'idée de cause.

3° « Les sensations de la mélancolie sont les affections de l'âme les plus voluptueuses. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (*Études de la Nature*, XII).

LICENCES ET CERTIFICATS D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

Thème. — VOLNEY : *Les ruines de Palmyre* (*Revue* du 15 avril, page 417).

Version. — HEGEL : *La Révolution française : « Es entsteht hier..... »*, jusqu'à : « *Damit hängen.....* »

Composition française. — L'ironie chez Henri Heine.

Leçon orale. — Commenter les quatre strophes de Gœthe intitulées : *Eins und Alles* (1821).

1. Sujets donnés par la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble (juillet 1901.)

ANGLAIS

Version. — Byron : *The Bride of Abydos* II (VII-IX), depuis : « *They reached at length a grotto.....* » jusqu'à : « *In him was some young Galiongee.....* »

Thème. — Corneille : *Le Menteur*, acte V, scène v.

Composition anglaise. — Inflexions in English.

A consulter : Bain, *Higher Eng. Gr.*, pp. 115 sq. ; Morris, *Accidence*, pp. 82 sq.

Composition française. — Lalla Rookh.

Plan de la **Composition anglaise**[1].

Définir l'adjectif composé. Selon Bain : « Compound adjectives are those that are made up of simple words of independent signification » ; expliquer cette définition : dans le composé *dark-red*, le sens des éléments simples *dark* et *red* a disparu, pour faire place à une nouvelle signification. Quelquefois les éléments simples sont si bien oubliés que le mot composé subit des déformations : ainsi *every* est un adjectif composé dont les éléments simples sont les mots anglo-saxons correspondants à *ever* et *each;* l'accent tonique facilite ces déformations, les syllabes atones tendant à disparaître dans la prononciation. — Parler ensuite de la position de l'accent dans les adjectifs composés : elle dépend de la place du mot dans la phrase : 1° Adjectifs de deux syllabes : si l'adjectif est qualificatif, il précède le substantif et porte l'accent sur la pénultième : a *pale'-blue* sky; s'il est attributif, il suit le substantif et porte l'accent sur la dernière : the sky was *pale-blue'* (Voir Schmidt. *Shakespeare Lexicon*, t. II, Appendice); 2° adjectifs de trois syllabes : l'accent principal est sur l'antépénultième si l'adjectif est qualificatif, sur la dernière s'il est attributif : the *underground* (2 0 1) Railway ; the Railway was *underground* (1 0 2)

La classification des adjectifs composés peut être grammaticale et formelle, on distinguera alors, avec Bain, *Eng. Gr.*, p. 259 et Morris, *Accid.*, p. 223 ; les adjectifs composés d'un substantif et d'un adjectif, de deux adjectifs, d'un substantif et d'un participe présent, d'un substantif et d'un participe passé, etc.; ou bien on peut classer les adjectifs composés suivant le rapport qu'ils expriment (La Quesnerie, *Vocabulaire*, II, p. 132) ; on aura ainsi deux grandes divisions : composition analytique, composition synthétique, mais on fera attention que cette division se ramène à une autre : composition syntactique et composition asyntactique. Si, dans une phrase anglaise, on peut détacher deux ou plusieurs mots pour en former un composé (*darkred*, *under ground*) le composé appartient au pre-

1. Voir le numéro de février, p. 209.

mier groupe; si au contraire les éléments simples d'un adjectif composé ont été rapprochés violemment, sans égard aux règles de la construction (*snow-white, awe-struck*), le composé doit être rangé dans le second groupe.

I. *Composition analytique :* 1) Locutions : *out-of-door, underhand, long-looked-for*, you *dreadfully-careless-about-yourself* mamma (Geo Eliot, *Dan. Der.* Bk. 6, chap. 44). 2) Deux adjectifs juxtaposés : *red-hot, pale-blue, dark-green.* 3) Le composé est terminé par un participe présent : le premier terme est un substantif jouant le rôle de régime direct : *death-boding, money-seeking* ou un adjectif jouant le rôle d'adverbe : *hard-working, sweet-smelling.* 4) Le composé est terminé par un participe passé réel ou artificiel (faux participe), *dead-drunk, full-grown; cool-blooded, curly-headed.* 5) Composition par particules, *unclean, downright, misbecoming.*

II. *Composition synthétique :* 1) Substantif et adjectif : (rapport de comparaison) : *snow-white* (white as snow), *stone-cold;* (autres rapports) : *blood-thirsty knee-deep.* 2) L'adjectif composé est terminé par un participe présent, *love-glowing* (glowing with love.) 3) L'adjectif composé est terminé par un participe passé : *awe-struck* (struck with awe) *sea-girt* (girt with sea) *wind-shaken* (shaken by wind), le participe peut être artificiel : *tiger-footed, weasel-faced.*

Conclure par une comparaison entre les adjectifs composés en anglais et en français. Il existe en français des types d'adjectifs composés qui se rapprochent des adjectifs anglais : 1°) Aux adjectifs du type *châtain-clair, aigre-doux, sourd-muet*, on peut comparer *red-hot, pale-blue.* 2°) A *clairvoyant* correspond *hard-working ;* 3°) *Court-jointé, chat-huané* contiennent des faux participes tout comme *short-sighted, cold-blooded.* — Cependant à part les mots du premier type, ces adjectifs français n'existent qu'à l'état d'exception. En ce qui concerne les adjectifs composés, le vocabulaire anglais est évidemment plus abondant que le vocabulaire français.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Éducation, pédagogie. — Appréciez cette boutade d'un auteur contemporain : « Nous avons assez de gens qui aiment les pauvres : ce qu'il nous faudrait, ce sont des gens qui aiment la pauvreté. »

ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES

Éducation, pédagogie. — Buffon a dit : « Le génie n'est qu'une longue patience. » — Dans quelle mesure croyez-vous qu'on pourrait aussi définir la vertu « une longue patience » ?

Composition de grammaire. — I. Le *neutre* dans la langue française. Le neutre formel et le neutre logique. Ressources dont dispose le Français pour l'expression du neutre logique.

II. Le pluriel des noms composés en français.

III. Faites, sur les expressions soulignées du texte suivant, les remarques de grammaire que vous jugerez nécessaires. [Étymologie, sémantique, syntaxe.]

Oui, mais il veut avoir trop d'esprit, *dont j'enrage;*
Il est *guindé* sans cesse, et, dans tous ses *propos*,
On voit qu'il se travaille à dire *de bons mots...*
Aux conversations *même il trouve à reprendre :*
Ce sont propos trop bas pour y daigner descendre;
Et, les deux bras croisés, *du haut de son esprit*
Il regarde *en pitié* tout ce que chacun dit.

(MOLIÈRE *Mis.*, II., 4).

Communiqué par M. RENAULD, Professeur au lycée de Montauban.

CLASSES DES LYCÉES & COLLÈGES

Sujets proposés

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Candidats à l'École de Saint-Cyr et à l'École navale.

Composition française. — *Lettre de Louis XIV à Fabert* (1661). — Vers la fin de l'année 1661, Louis XIV voulut honorer le maréchal Fabert dont le désintéressement et l'humanité étaient aussi remarquables que les talents militaires, et lui fit offrir le « collier. » Mais Fabert refusa, et, loin d'en prendre offense, Louis XIV admira la modestie du maréchal. Dans une lettre écrite de sa propre main, il lui disait : « J'ai un regret sensible de voir qu'un homme qui, par sa valeur et sa fidélité, est parvenu si dignement aux premières charges de ma couronne, se prive lui-même de cette nouvelle marque d'honneur, par un obstacle qui me lie les mains. Ainsi, ne pouvant rien faire davantage pour rendre justice à votre vertu, je vous assurerai du moins, par ces lignes, que ceux à qui je vais distribuer le collier ne peuvent jamais en recevoir plus de lustre dans le monde, que le refus que vous en faites, par un principe si généreux, ne vous en donne auprès de moi. »

Vous composerez la lettre de Louis XIV à Fabert.

Communiqué par M. Ed. Jullien, Répétiteur au collège Rollin.

Rhétorique.

Composition française. — *Lettre de La Fontaine à son ami Maucroix.* — Maucroix lui ayant reproché la morale de ses fables où il semble donner raison aux forts et aux habiles, et où le renard a d'ordinaire le beau rôle, La Fontaine se défend. Il n'a pas inventé les sujets; il raconte le train ordinaire de la vie et croit faire ainsi œuvre de moraliste.

Conseils : Il conviendra de placer la date de cette lettre à la fin de la carrière de La Fontaine, quand tous ses recueils de Fables ont paru, et que, plus accessible aux graves réflexions, « du maître qu'il approche il prévient la justice. » On pourra diviser le développement de la manière suivante : I. Venant d'un tel ami, le reproche touche La Fontaine. Aussi, pris de scrupules, a-t-il relu ses Fables ; il a cherché si vraiment elles étaient de mauvaises leçons. Il les avait toujours considérées comme très morales : les auteurs auxquels il en a emprunté le sujet passent pour des moralistes expé-

rimentés, Ésope était un des Sept sages de la Grèce ; enfin de saints évêques (Bossuet, Fénelon) ne se sont point opposés à ce qu'il les dédiât aux jeunes princes dont ils dirigeaient l'éducation. — II. Rôle des fables, étude de quelques fables (le Loup et l'Agneau, les Animaux malades de la Peste, etc.) pour montrer que les aventures où la vertu succombe, où la ruse triomphe n'ont point été inventées, il n'a eu qu'à reproduire ce qui se passe tous les jours à la ville ou à la cour. — III. La thèse de La Fontaine, paragraphe capital : il aperçoit fort bien qu'il y a diverses manières de moraliser. Il y a celle qui consiste à donner, par sa vie, de très bons exemples, il avoue avec humilité qu'il ne l'a guère pratiquée. Il y a celle qui consiste à faire de beaux sermons; il ne l'aime pas. Il y en a une autre, moins relevée en apparence, mais très efficace, laquelle consiste à faire voir aux autres, à dessiller les yeux, à mettre en pleine lumière, à être perspicace à la place et pour le plus grand profit des simples de cœur et d'esprit auxquels la perspicacité fait défaut ; à voir qu'un chat est un chat et Rollet un fripon et à le montrer. Dans le monde, la raison du plus fort est la meilleure, actuellement; La Fontaine le constate et le dit ; le taire serait immoral, le nier plus immoral encore ; s'il faisait la fable du bon loup ou du tigre compatissant, quelle trahison ! Comme ses amis Boileau, Racine et Molière, il estime que la vérité seule est bonne à peindre ; dire aux hommes : regardez-vous, voyez comme vous êtes laids, c'est le plus sûr moyen de leur donner le dégoût de cette laideur ; il vaut mieux incliner les hommes à se corriger que chercher à les corriger : ses Fables ne prêchent pas la vertu, elles inspirent l'horreur du mal et l'amour du mieux. — IV. Pour ce dernier paragraphe, se rappeler l'ingénuité de La Fontaine ; il se déclarera prêt à détruire ses fables, si Maucroix n'est pas convaincu.

Communiqué par M. F. Gache, Professeur au lycée d'Alais.

Composition latine. — Inquires quæ causæ fuerint cur lingua latina citius quam græca degeneraverit, et proniore velut lapsu ad barbariem inclinaverit.

Version latine. — *Lettre de Pénélope à Ulysse.*

Hanc tua Penelope lento tibi mittit, Ulysse ;
    Nil mihi rescribas attamen : ipse veni.
Troja jacet certe, Danais invisa puellis :
    Vix Priamus tanti totaque Troja fuit.
Quando ego non timui graviora pericula veris ?
    Res est solliciti plena timoris amor.
In te fingebam violentos Troas ituros ;
    Nomine in Hectoreo pallida semper eram.
Sive quis Antilochum narrabat ab Hectore victum,
    Antilochus nostri causa timoris erat ;
Sive Menœtiadem falsis cecidisse sub armis,
    Flebam successu posse carere dolos.
Sed bene consuluit casto Deus æquus amori ;
    Versa est in cinerem sospite Troja viro.
Argolici rediere duces, altaria fumant,
    Ponitur ad patrios barbara præda Deos.
Diruta sunt aliis, uni mihi Pergama restant,

Incola captivo quæ bove victor arat.
Solus abes; nec scire mihi quæ causa morandi,
Aut in quo lateas abditus orbe, licet.
Tres sumus imbelles numero, sine viribus uxor,
Laertesque senex, Telemachusque puer.
Ille per insidias pæne est mihi nuper ademptus,
Dum parat, invitis omnibus, ire Pylon;
Di, precor, hoc jubeant, ut, euntibus ordine fatis,
Ille meos oculos comprimat, ille tuos!
Sed neque Laertes, ut qui sit inutilis armis,
Hostibus in mediis regna tenere valet;
Nec mihi sunt vires inimicos pellere tectis.
Tu citius venias, portus et ara tuis!

OVIDE, *Héroïdes*, ép. I.

Version grecque. — *État des esprits à Athènes à la nouvelle du désastre de l'expédition de Sicile.* — ...Ἐπειδὴ ἔγνωσαν, χαλεποὶ μὲν ἦσαν τοῖς ξυμπροθυμηθεῖσι τῶν ῥητόρων τὸν ἔκπλουν, ὥσπερ οὐκ αὐτοὶ ψηφισάμενοι, ὠργίζοντο δὲ καὶ τοῖς χρησμολόγοις τε καὶ μάντεσι καὶ ὁπόσοι τι τότε αὐτοὺς θειάσαντες ἐπήλπισαν ὡς λήψονται Σικελίαν. Πάντα δὲ πανταχόθεν αὐτοὺς ἐλύπει τε καὶ περιειστήκει ἐπὶ τῷ γεγενημένῳ φόβος τε καὶ κατάπληξις μεγίστη δή. Ἅμα μὲν γὰρ στερόμενοι καὶ ἰδίᾳ ἕκαστος καὶ ἡ πόλις ὁπλιτῶν τε πολλῶν καὶ ἱππέων καὶ ἡλικίας οἵαν οὐχ ἑτέραν ἑώρων ὑπάρχουσαν, ἐβαρύνοντο· ἅμα δὲ ναῦς οὐχ ὁρῶντες ἐν τοῖς νεωσοίκοις ἱκανὰς, οὐδὲ χρήματα ἐν τῷ κοινῷ, οὐδ' ὑπηρεσίας ταῖς ναυσὶν, ἀνέλπιστοι ἦσαν ἐν τῷ παρόντι σωθήσεσθαι, τούς τε ἀπὸ τῆς Σικελίας πολεμίους εὐθὺς σφίσιν ἐνόμιζον τῷ ναυτικῷ ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ πλευσεῖσθαι, ἄλλως τε καὶ τοσοῦτον κρατήσαντας, καὶ τοὺς αὐτόθεν πολεμίους, τότε δὴ καὶ διπλασίως πάντα παρεσκευασμένους, κατὰ κράτος ἤδη καὶ ἐκ γῆς καὶ ἐκ θαλάσσης ἐπικείσεσθαι, καὶ τοὺς ξυμμάχους σφῶν μετ' αὐτῶν ἀποστάντας. Ὅμως δὲ ὡς ἐκ τῶν ὑπαρχόντων ἐδόκει χρῆναι μὴ ἐνδιδόναι...

THUCYDIDE, livre VIII, chap. I.

Traduction.

Quand ils connurent toute l'étendue du désastre, ils devinrent furieux contre les orateurs qui avaient poussé au départ de l'expédition, comme s'ils ne l'avaient pas votée eux-mêmes. Ils s'emportèrent contre les interprètes d'oracles et les devins et contre tous

ceux qui, en leur prédisant alors l'avenir, leur avaient donné l'espoir de prendre la Sicile. Ils ne voyaient partout que sujet d'affliction, et à la tristesse des faits s'ajoutaient les craintes, les terreurs profondes dont ils étaient assiégés. Les pertes particulières que chacun avait faites, jointes à la pensée de tant d'hoplites et de cavaliers que la ville avait perdus, de tous ces hommes dans la force de l'âge qu'ils ne pouvaient remplacer, accablaient les esprits. D'autre part, ne voyant plus dans les arsenaux de navires en nombre suffisant, ni d'argent dans le trésor, ni d'équipages pour les vaisseaux, ils avaient perdu pour le moment tout espoir de salut. Ils se disaient que, de Sicile, l'ennemi, avec sa flotte, allait sur le champ faire voile vers le Pirée, surtout quand il venait de remporter un tel avantage, tandis qu'en Grèce leurs ennemis, alors deux fois mieux pourvus de tout, allaient les assaillir avec toutes leurs forces et par terre et par mer, sans compter que leurs alliés trahiraient leur cause pour se joindre à leurs adversaires. Et pourtant, malgré tout, il leur sembla qu'ils devaient profiter des ressources qui leur restaient et ne pas s'abandonner eux-mêmes.

Seconde.

Devoir français. — D'après votre expérience personnelle, vous expliquerez ce que c'est que l'Ennui, quelles en sont les causes, et vous indiquerez par quels remèdes on peut le combattre et le vaincre.

CONSEILS. — Inutile d'aller chercher ce qu'ont dit de l'Ennui Pascal ou La Rochefoucauld ; on ne vous demande pas une dissertation sur l'Ennui chez l'Homme ; la matière vous invite expressément à ne consulter que vous ; mais comment procéder ? — Comme pour tous les sujets de ce genre, faites, avant tout, sortir de l'abstrait le mot *ennui*, éclairez-le, précisez-le par des exemples personnels ; évoquez, c'est chose facile, des cas particuliers, des faits bien nets. — Demandez-vous en quelles circonstances vous vous êtes ennuyé, et pourquoi. En lisant un livre ? Mais ce livre, d'autres ne le trouvent sans doute pas ennuyeux : d'où vient cette différence ? — En écoutant un mauvais orateur, un causeur fade ou prétentieux ? Pourquoi ne vous ont-ils pas intéressé ? — Ou bien le mauvais temps vous a empêché de faire une excursion projetée ; votre meilleur ami est resté longtemps loin de vous ; la maladie vous a retenu quelques semaines à la maison : qu'avez-vous éprouvé alors ? — Ces exemples, bien entendu, ne devront pas figurer tous dans votre devoir, qui deviendrait un catalogue ; mais il fallait les rassembler pour illustrer dans votre esprit l'idée d'ennui ; comparez-les, maintenant, pour la bien définir, tâchez de ramener cette variété à l'unité : qu'y a-t-il de commun entre tous ces cas particuliers exhumés de votre mémoire ? — Une fois l'idée devenue bien nette, quand vous aurez analysé avec soin ce besoin d' « autre chose », ce sentiment de mécontentement qui fait que l'on souhaite ce qu'on ne peut avoir, ce qu'on n'a plus ou ce qu'on n'a pas encore, mettez-vous à écrire en choisissant parmi tous les faits retrouvés les plus démonstratifs, ceux qui vous permettent le mieux de caractériser les causes et les effets de l'ennui. N'oubliez pas — cela pourra

même vous fournir un début intéressant — de décrire les symptômes qui traduisent l'ennui au dehors ; esquissez le portrait de l'enfant ou du jeune homme qui s'ennuie. Quant à la dernière partie, les remèdes de l'ennui, c'est la plus facile à traiter : la même méthode d'invention peut s'y appliquer, et là encore vous n'avez qu'à interroger votre expérience. Vous découvrirez peut-être qu'analyser son ennui c'est un des meilleurs moyens de le guérir, et que ce devoir peut être pour vous mieux qu'un simple exercice scolaire, une occasion de réflexions utiles pour la vie.

Communiqué par M. P. Pasquier, Professeur au lycée de Brest.

Thème latin. — *L'Attente de la mort.* — L'homme n'aime pas à s'occuper de son néant et de sa bassesse : tout ce qui le rappelle à son origine, le rappelle en même temps à sa fin, blesse son orgueil, attaque par le fondement toutes ses passions, et le jette dans des pensées noires et funestes. Mourir ; disparaître à tout ce qui nous environne ; devenir la pâture des vers, l'horreur des hommes, le dépôt hideux du tombeau ; ce spectacle tout seul soulève tous les sens, trouble la raison, noircit l'imagination, empoisonne toute la douceur de la vie : on n'ose fixer ses regards sur une image si affreuse : nous éloignons cette pensée comme la plus triste et la plus amère de toutes ; tout ce qui nous en rappelle le souvenir, nous le craignons, nous le fuyons, comme s'il devait hâter pour nous cette dernière heure. Sous prétexte de tendresse, nous n'aimons pas même qu'on nous parle des personnes chères que la mort nous a ravies ; on prend soin de dérober à nos regards les lieux qu'elles habitaient, les peintures où leurs traits sont encore vivants, tout ce qui pourrait réveiller en nous, avec leur idée, celle de la mort qui vient de nous les enlever. Que dirai-je ? nous craignons les récits lugubres ; nous poussons là-dessus nos frayeurs jusqu'aux plus puériles superstitions ; nous croyons voir partout des présages sinistres de notre mort, dans les rêveries d'un songe, dans le chant nocturne d'un oiseau, dans le nombre fortuit des convives ; nous croyons la voir partout, et c'est pour cela même que nous tâchons de la perdre de vue. Massillon, *Sermon sur la mort*, 2e partie.

Corrigé

Refugit homo cogitare quam nihili, quam humilis sit. Quidquid eum originis suæ admonet, admonet simul exitus, superbientem offendit, cupiditates ejus omnes radicitus revellit, et in mæstas luctuosasque cogitationes animum demergit. Prospicienti scilicet, quod sibi moriendum sit, quod omnibus quæ circumjacent sit subducendus, vermibus exedendus, hominibus abominandus, tumulo fœde sepeliendus, imis statim visceribus sensus abhorrent, exturbatur ratio, obnubilatur mens, vivendi jucunditati virus quoddam adspergitur (Pline) ; tam deformi imagini oculos jam non audit

detinere ; meditationem illam removet, qua nulla tristior, acerbiorque concipi posse videtur ; si quid talem memoriam illi revocat, reformidat, effugit, quasi supremam istam horam approperatura sit. Amorem excusantes, fastidimus etiam carissimorum propinquorum, quos letum nobis rapuit, mentionem fieri ; seduliter amoventur nostris oculis et loca, quibus iidem versabantur, et picturæ, quibus quasi vivi repræsentantur, quidquid denique et eorum, et mortis, qua abrupti fuerunt, recordationem excitare queat. Quid plura ? Si quid luctuosi narratur, extimescimus adeo ut vel inanissimis superstitionum suasionibus (Tacite) creduli, undique mortem nostram nobis infauste præsagiri, arbitremur, vel vanis insomniorum simulacris, vel nocturno volucrum cantu, vel fortuito convivarum numero : ubique eam adspicere nobis videmur, ideoque ejus adspectum repellere tentamus.

C. D.

Version latine. — *Éloge du désintéressement de Pompée*[1]. — Age vero, ceteris in rebus qualis sit [Pompeii] temperantia, considerate. Unde illam tantam celeritatem et tam incredibilem cursum inventum putatis? Non enim illum eximia vis remigum, aut ars inaudita quædam gubernandi, aut venti aliqui novi, tam celeriter in ultimas terras pertulerunt ; sed hæ res, quæ ceteros remorari solent, non retardarunt : non avaritia ab instituto cursu ad prædam aliquam devocavit, non libido ad voluptatem, non amœnitas ad delectationem, non nobilitas urbis ad cognitionem, non denique labor ipse ad quietem. Postremo, signa et tabulas, ceteraque ornamenta Græcorum oppidorum, quæ ceteri tollenda esse arbitrantur, ea sibi ille ne visenda quidem existimavit. Itaque omnes quidem nunc in his locis Cn. Pompeium, sicut aliquem non ex hac urbe missum, sed de cælo delapsum, intuentur ; nunc denique incipiunt credere, fuisse homines Romanos hac quondam abstinentia, quod jam nationibus exteris incredibile ac falso memoriæ proditum videbatur. Nunc imperii vestri splendor illis gentibus lucet ; nunc intellegunt, non sine causa majores suos tum, cum hac temperantia magistratus habebamus, servire populo Romano quam imperare aliis maluisse. Jam vero ita faciles aditus ad eum privatorum, ita liberæ querimoniæ de aliorum injuriis esse dicuntur, ut is, qui dignitate principibus excellit, facilitate par infimis esse videatur.

CICÉRON, *Pro lege Manilia*, chap. XIV.

1. Depuis plus de 20 ans, Mithridate, malgré les défaites que lui avaient fait subir et Sylla et Lucullus, tenait la puissance de Rome en échec. En 688, le tribun Manilius fit une proposition de loi pour confier la direction de la guerre d'Asie à Pompée, déjà chargé, par la *lex Gabinia*, de la guerre contre les pirates. La loi Manilia fut attaquée par Hortensius et Catulus, mais elle passa grâce à l'éloquence de César et de Cicéron.

Version grecque. — *Hésitations de Médée avant de trahir son père pour Jason.*

Νὺξ μέν ἔπειτ' ἐπὶ γαῖαν ἄγε κνέφας· οἱ δ' ἐνὶ πόντῳ
ναῦται εἰς Ἑλίκην τε καί ἀστέρας Ὠρίωνος
ἔδρακον ἐκ νηῶν· ὕπνοιο δὲ καί τις ὁδίτης
ἤδη καὶ πυλαωρὸς ἐέλδετο· καί τινα παίδων
μητέρα τεθνέωτων ἀδινὸν περὶ κῶμ' ἐκάλυπτεν·
οὐ δὲ κυνῶν ὑλακὴ ἔτ' ἀνὰ πτόλιν, οὐ θρόος ἦεν
ἠχήεις· σιγὴ δὲ μελαινομένην ἔχεν ὄρφνην.
Ἀλλὰ μάλ' οὐ Μήδειαν ἐπὶ γλυκερὸς λάβεν ὕπνος·
πολλὰ γὰρ Αἰσονίδαο πόθῳ μελεδήματ' ἔγειρεν
δειδυῖαν ταύρων κρατερὸν μένος, οἷσιν ἔμελλεν
φθῖσθαι ἀεικελίῃ μοίρῃ κατὰ νειὸν Ἄρηος.
Πυκνὰ δέ οἱ κραδίη στηθέων ἔντοσθεν ἔθυιεν,
Ἠελίου ὥς τίς τε δόμοις ἐνιπάλλεται αἴγλη
ὕδατος ἐξανιοῦσα, τὸ δὴ νέον ἠὲ λέβητι
ἠέ που ἐν γαυλῷ κέχυται· ἡ δ' ἔνθα καὶ ἔνθα
ὠκείῃ στροφάλιγγι τινάσσεται ἀΐσσουσα·
ὣς δὲ καὶ ἐν στήθεσσι κέαρ ἐλελίζετο κούρης,
δάκρυ δ' ἀπ' ὀφθαλμῶν ἐλέῳ ῥέεν· ἔνδοθι δ' αἰεὶ
τεῖρ' ὀδύνη σμύχουσα διὰ χροός, ἀμφί τ' ἀραιὰς
ἶνας καί κεφαλῆς ὑπὸ νείατον ἰνίον ἄχρις·
ἔνθ' ἀλεγεινότατον δύνει ἄχος, ὁππότ' ἀνίας
ἀκάματοι πραπίδεσσιν ἐνισκήψωσιν Ἔρωτες.

Apollonios, *Argonautiques*, Merkel, III, 743.

Voir : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 123; Chassang, *le Spiritualisme dans l'art et la poésie des Grecs*, p. 55; Couat, *La poésie alexandrine.* — Relever les détails précis, familiers et réalistes, vers 5, 12, 19 et suivants, qui sont un des traits caractéristiques de la poésie alexandrine. — Traduction de Sainte-Beuve : « La nuit vint ensuite, amenant les ténèbres sur la terre; les nautoniers sur la mer avaient les yeux fixés vers la Grande Ourse et vers les étoiles d'Orion; c'était déjà l'heure où tout voyageur et tout gardien aux portes des villes commence à désirer le sommeil; un assoupissement profond s'emparait même des mères dont les enfants sont morts. On n'entendait plus le hurlement des chiens à travers la ville, ni aucun bruit de loin retentissant : le silence occupait l'obscurité tout entière. Mais pour Médée seule il n'y avait ni repos, ni douceur du sommeil. Dans son ardeur pour le fils d'Eson, mille soins la tenaient éveillée : elle craignait l'indomptable force des taureaux, sous lesquels il était près de périr d'une indigne fin dans la plaine de Mars. Son cœur se précipitait à coups pressés d'au dedans de sa poitrine comme un rayon de soleil, rejaillissant d'une eau qu'on vient de verser dans une chaudière ou dans un baquet, s'agite à

travers la maison et va frapper tantôt ici, tantôt là, avec un tournoiement rapide, ainsi le cœur de la jeune fille se débattait dans son sein. Des larmes coulaient de ses yeux, et au dedans la douleur minante ne cessait de la ronger à travers tout le corps, le long des moindres fibres et jusque tout au bas de la nuque, là où plonge le plus sensiblement le mal, lorsque les amours logent sans relâche les amertumes dans l'esprit ».

Communiqué par M. F. Gache, Professeur au lycée d'Alais.

Troisième.

Composition française. — *L'argot.* — Votre correspondant étranger n'a pu comprendre quelques mots de votre dernière lettre. En lui répondant vous lui expliquez que ces termes ne sont pas français, qu'ils appartiennent à ce qu'on appelle l'argot; vous lui dites que certains lycéens croient se distinguer en affectant de ne pas se servir entre eux du vocabulaire des honnêtes gens; on s'attendrait à voir la jeunesse des écoles raffiner sur le langage en prenant pour modèle les écrivains qu'elle étudie; il lui arrive au contraire d'adopter le vocabulaire et la syntaxe du plus bas peuple. Le danger est double : on s'habitue à mal parler et à mal penser, car tours incorrects et mots grossiers ne se sont accordés jamais avec les sentiments délicats, ni avec les pensées pures, fines, nobles ou viriles. Vous vous excusez de vous être oublié; votre confusion redouble à l'idée que cette mauvaise plaisanterie, s'adressant à un étranger, était presque une mauvaise action : vous le trompiez, puisque vous lui donniez pour du français des termes que la bonne langue ignore; vous risquiez de faire mal juger la jeunesse française en laissant supposer que ses lèvres sont faites aux tours vicieux et aux mots grimaçants. Cela ne vous arrivera plus.

Lectures : Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. VIII, p. 830, Librairie Armand Colin; Payot, *Éducation de la volonté*, p. 115, Alcan 1895; Gache, *Rhétorique du Peuple*, p. 97, Picard et Kaan.

Communiqué par M. Gache, Professeur au lycée d'Alais.

Thème latin. — Fénelon. — *Télémaque.* Livre X, depuis : « *J'avoue, reprit Mentor, qu'il* (*Idoménée*) *a fait de grandes fautes, mais cherchez dans la Grèce.....* », jusqu'à : « *..... Vous serez trop heureux de pouvoir l'admirer aussi et de l'étudier sans cesse comme un modèle.* »

(Pages 222-223 de l'édition R. Pessonneaux, Librairie Armand Colin).

Corrigé.

Tum vero Mentor : « Haud equidem, inquit, illum graviter peccavisse negaverim; circumspice autem et in Græcia et apud ceteras gentes optime moratas regem ullum qui non peccaverit, et quidem gravissime. Habent enin viri principes, cum naturæ ipsius habitu,

tum indole animi, vitia quædam quibus in pravum trahuntur; et quibus ad cognitionem errorum suorum et emendationem non deest animus, iis maxima laus debetur. An magnum illum Ulyssem, patrem tuum, inter Græcos reges principem, ab omni peccato vitioque vacare existimas? Qui, nisi euntem caute duxisset Minerva, quoties periculis illis et casibus, quibus illum per ludibrium exercuit fortuna, succubuisset? Quoties illum Minerva a lapsu sustinuit, lapsumque erexit, ad gloriam semper per virtutis viam grassantem perductura? Ne spem quoque foveas, cum illum Ithacæ tanta laude regnantem videbis, fore ut nullis omnino vitiis laborantem reperias; imo, mehercule, deprehendes nonnulla. Quibus licet obstantibus, et Græciam et Asiam et quidquid in mari jacet insularum, ad admirationem sui evocavit, quippe quæ multis egregiis dotibus emendaverit. Tecum igitur præclare actum erit, si illum mirari tibi quoque licebit, et habere, quem semper intuearis, tibique ad imitandum proponas. »

C. D.

Version grecque. — *Sur Socrate.* — Τοῦ σώματος αὐτός τε οὐκ ἠμέλει, τούς τε ἀμελοῦντας οὐκ ἐπῄνει. Ἀλλ' οὐ μὴν θρυπτικὸς οὐδὲ ἀλαζονικὸς ἦν οὔτ' ἀμπεχόνῃ οὔθ' ὑποδέσει οὔτε τῇ ἄλλῃ διαίτῃ. Οὕτω δ'εὐτελὴς ἦν ὥστ' οὐκ οἶδ' εἴ τις οὕτως ἂν ὀλίγα ἐργάζοιτο ὥστε μὴ λαμβάνειν τὰ Σωκράτει ἀρκοῦντα. Σίτῳ μὲν γὰρ τοσούτῳ ἐχρῆτο ὅσον ἡδέως ἤσθιε, καί ἡ ἐπιθυμία τοῦ σίτου ὄψον αὐτῷ ἦν· ποτὸν δὲ πᾶν ἡδὺ ἦν αὐτῷ, διὰ τὸ μὴ πίνειν εἰ μὴ διψῴη. Εἰ δέ ποτε κληθεὶς ἐθελήσειεν ἐπὶ δεῖπνον ἐλθεῖν, ὃ τοῖς πλείστοις ἐργωδέστατόν ἐστιν ὥστε φυλάξασθαι, τὸ ὑπὲρ τὸν καιρὸν ἐμπίπλασθαι, τοῦτο ῥᾳδίως πάνυ ἐφυλάττετο.

XÉNOPHON, *Mémoires sur Socrate*, livre I.

Traduction.

Il ne négligeait pas les soins à donner au corps et n'approuvait pas ceux qui les négligeaient. Mais ni dans sa façon de se vêtir et de se chausser, ni dans toute sa manière de vivre, il n'accordait rien au luxe ni à l'ostentation. Il était si sobre que je doute que le dernier des ouvriers ne puisse gagner assez pour se procurer ce qui suffisait à Socrate. Car il ne prenait de nourriture qu'autant qu'il y trouvait de l'agrément, et l'appétit lui tenait lieu d'assaisonnement. Toute boisson lui était agréable, parce qu'il ne buvait que quand il avait soif. S'il arrivait qu'invité à un repas il voulût bien s'y rendre, tandis que la plupart des hommes ont tant de peine à éviter tout excès de table, il s'en gardait sans aucun effort.

Quatrième.

Composition française. — *Souvenirs d'un vieux loup.* — Un vieux loup raconte à ses louveteaux l'histoire de sa vie.

Enfant de la forêt où il a grandi et qu'il a parcourue en tous sens, il y est en sûreté.

Quand la faim le forçait à sortir du bois, il faisait des incursions dans les alentours et saccageait poulaillers et bergeries.

Il a été obligé de livrer maintes batailles, et il n'en est pas toujours sorti victorieux. Les deux grands ennemis de sa race sont le berger et les chiens. Aussi se vante-t-il de les bien connaître.

Que son expérience du moins soit utile aux louveteaux et qu'ils mettent à profit les conseils qu'il leur donne !

Communiqué par M. Ed. Jullien, Répétiteur au collège Rollin.

Version latine. — *Description d'une ferme.*

Hic, post novembres, imminente jam bruma,
Seras putator horridus[1] refert uvas.
Vagatur omnis turba sordidæ cortis,
Argutus anser, gemmeique pavones ;
Sonantque turres plausibus[2] columbarum ;
Gemit hinc palumbus, inde cereus turtur.
Avidi sequuntur villicæ sinum[3] porci ;
Matremque plenam[4] mollis agnus exspectat.
Non segnis albo[5] pallet otio colonus :
Sed tendit avidis rete subdolum turdis ;
Tremulave captum linea trahit piscem,
Aut impeditum cassibus refert damum.
Facto vocatur lætus opere vicinus,
Nec avara servat crastinas dapes mensa.

Martial, livre III, Epig. LVIII.

1. *Horridus*, aux vêtements grossiers, hérissés de poils, portant « sayon de poils de chèvre », comme le paysan du Danube.
2. *Plausibus*, le battement de leurs ailes.
3. *Sinum*, le creux du tablier rempli de glands.
4. *Plenam*, aux mamelles pleines de lait.
5. *Albo*, sens actif, qui donne un teint blanc, décoloré.

Thème grec. — La fertilité de l'Égypte a été célébrée par les poètes anciens. Cependant un sable aride couvre la plus grande partie du pays, et les rayons ardents du soleil y dessèchent les plantes. La vallée qu'arrose le Nil est seule fertile; mais elle offre la plus grande abondance. Les eaux du fleuve, grossies par les neiges des montagnes voisines, inondent chaque année les plaines et laissent un limon qui engraisse la terre. Le sol, fécondé par cette inondation, produit les moissons les plus belles.

Traduction.

Ἡ πολυφορία τῆς Αἰγύπτου ἐνεκωμιάσθη ὑπὸ τῶν πάλαι ποιητῶν. Καίτοι ξηρὰ ψάμμος ἐπικαλύπτει τὰ πολλὰ τῆς χώρας, καὶ ἔμπυροι αἱ ἡλίου ἀκτῖνες αὐαίνουσι τὰ φυτά. Μόνον μὲν οὖν τὸ ἄγκος τὸ τῷ Νείλῳ διαρρεόμενόν ἐστιν εὔφορον· μεγίστην δὲ ἀφθονίαν παρέχει. Τὰ γὰρ τοῦ ποταμοῦ ὕδατα, τῇ τῶν πλησίον ὀρῶν χιόνι ηὐξημένα, ἐπικλύζει κατ' ἔτος τὰ πεδία, καὶ λείπει πηλόν τινα ὃς κοπρίζει τὴν γῆν. Γόνιμον οὖν πεποιημένον τούτῳ τῷ κατακλυσμῷ τὸ πέδον φύει τοὺς καλλίστους καρπούς.

Cinquième.

Composition française. — *L'histoire d'un crime.* — Deux acteurs dramatiques accompagnés de leur enfant, étaient descendus dans un hôtel de Normandie, un jour de foire. L'air préoccupé, ils entrent dans leur chambre où ils s'enferment à double tour, pour ne pas être dérangés. Ils repassent alors le rôle qu'ils doivent jouer dans un drame où le mari veut tuer sa femme et son enfant. — Grand émoi des paysans qui, entendant l'écho de leur voix, croient à une réelle dispute. Ils vont quérir main-forte, et, au moment où l'on va enfoncer la porte, l'homme dit tranquillement à sa femme : « Assez pour ce soir ! nous recommencerons demain et nous saurons notre rôle. »

(Lire le récit bien connu de P.-L. Courier : *Une aventure en Calabre.*)

Communiqué par M. Ed. Jullien, Répétiteur au collège Rollin.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Seconde.

Composition française. — *Mémoire de Colbert à Louis XIV.* — Dès 1648, Mazarin avait fait rendre une ordonnance pour l'institution d'une *Académie de peinture et de sculpture;* mais les événements de la Fronde et le défaut d'argent en retardèrent l'exécution. En 1665, cette pensée fut reprise par Colbert. Il résulte d'un mémoire autographe conservé à la Bibliothèque nationale (ancien supplément français, n° 3695) que, dès cette époque, les fonds étaient préparés pour cette institution. Voici les paroles mêmes de Colbert : « Pour les arts libéraux, Sa Majesté a establi, formé et donné le fonds nécessaire pour l'Académie de peinture et de sculpture, dans laquelle tous les jeunes gens seront instruits par les plus excellents maîtres en ces deux arts; et non seulement elle donne des appoin-

tements, pour cet effet, aux directeurs et professeurs, mais encore elle donne divers prix pour exciter les jeunes gens. » Ainsi l'Académie devait être, ce qu'elle est encore, une École des Beaux-Arts.

D'après les données qui précèdent, on composera, avec le développement convenable, le mémoire de Colbert.

Communiqué par M. Victor Glachant, Professeur au lycée Charlemagne.

Troisième.

Narration. — *Légende hindoue.* — 1° Un jour des sages hindous allèrent trouver le grand sage Bhrigou pour lui demander quel était le meilleur des trois dieux qu'ils adoraient. N'en sachant rien lui-même, il résolut de s'en enquérir. — 2° Il partit aussitôt et monta au ciel de Brahmâ. Le Dieu y rêvait, immobile, éternel; il ne parut ni voir ni entendre Bhrigou prosterné devant lui. — 3° Celui-ci se rendit auprès de Civâ et à dessein ne le salua point. Le dieu se dressa, noir et livide, le visage convulsé de fureur et aurait mis en pièces l'imprudent ascète sans l'intervention de Pârvatî, son épouse, qui le retint, pendant que Bhrigou cherchait son salut dans une fuite éperdue. — 4° Enfin le sage va visiter Vishnou ; il le trouve endormi ; doucement il s'approche de lui et lui détache dans la poitrine un vigoureux coup de pied. Le dieu s'éveille, dirige sur lui son regard d'ineffable charité et de sa main délicate caressant le pied coupable : « Mon fils, lui dit-il, ne t'es-tu point fait de mal? » — Ainsi Bhrigou reconnut quel était le meilleur des trois dieux.

(D'après un article de V. Henry sur *Les dieux du Brahmanisme*, dans la *Revue de Paris* du 15 décembre 1901).

Communiqué par M. P. Pasquier, Professeur au Lycée de Brest.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Cinquième année.

Éducation, pédagogie. — Dites ce que vous pensez de la pitié, de sa valeur morale et sociale d'après ce mot de Phocion : « Il ne faut pas ôter l'autel du temple, ni la pitié du cœur de l'homme ».

Quatrième année.

Éducation, pédagogie. — Expliquez cette pensée d'un auteur allemand : « Celui qui a beaucoup espéré a beaucoup appris à craindre ». (Grabbe.)

Troisième année.

Éducation, pédagogie. — Définissez la frivolité. — Pourquoi reproche-t-on plus particulièrement aux femmes d'être frivoles? — Comment éviter la frivolité ?

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER DE LA ONZIÈME ANNÉE
DE LA *REVUE UNIVERSITAIRE*

ÉTUDES GÉNÉRALES

VARIÉTÉS

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

CHRONIQUES. — ÉCHOS. — COMMUNICATIONS

EXAMENS & CONCOURS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUJETS PROPOSÉS

SUJET TRAITÉ

CLASSES DES LYCÉES ET COLLÈGES

SUJETS PROPOSÉS

Enseignement secondaire classique.

Enseignement secondaire moderne.

Enseignement secondaire des jeunes filles.

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

